P. S. Si au milieu de mes souffrances, éprouvant quelque peine à rassembler mes idées pour dicter cette lettre, je n'ai pu donner aux graves questions qui y sont faiblement indiquées qu'un court développement, je m'en réfère aux ouvrages où je les ai traitées à fond.

Nota. Toutes les pages ont été paraphées par M. l'évêque, et la formule d'usage écrite tout entière de sa main.

Le danger allait croissant. Grégoire, qui avait reçu le viatique des mains de l'abbé Baradère, réclamait avec instance le dernier sacrement des mourans. A la fin, M. l'abbé Guillon, évêque nommé de Beauvais et aumônier de la reine, prit sur lui de les lui administrer (1). Il s'éteignit après trois jours d'agonie, le 28 mai 1831. (*Voy.* tome Ier, p. XXXIX, 316, 323.) A. LIEVYNS.

GREGORY MARCORENGO (JEAN-LAURENT DE), issu d'une famille aussi remarquable par la distinction de son origine que par l'illustration de quelques-uns de ses membres, naquit en 1746, à Turin, où il fut élevé à l'Académie des nobles, avec le poète Alfieri.

Après avoir fait de brillantes études, il prit, en 1768, ses grades de docteur en droit et parcourut successivement la France, l'Angleterre et l'Allemagne. De retour à Turin, il s'y occupait exclusivement des sciences physiques, lorsqu'en l'an IX le gouvernement le nomma préfet du département de la Stura, sénateur le 11 fructidor an X, membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandeur de cet Ordre en 1815, distinction à laquelle Louis XVIII crut devoir ajouter une pension à vie de 8,000 francs. Montgolfier ayant découvert les aérostats en 1784, Laurent de Grégory fut un des premiers, dans sa patrie, à lancer un ballon qui fut salué par les acclamations unanimes de ses concitoyens, émerveillés de cette expérience. Laplace, Delagrange et l'abbé Denina, bibliothécaire de Napoléon, professaient une estime particulière pour cet homme de bien, dont la modestie égalait les lumières. Laurent de Grégory est mort à Turin, au mois d'avril 1817. Il avait publié à Cuneo, une statistique de son département, qui a servi de modèle pour les travaux de ce genre par la clarté et la simplicité de sa méthode.

JULES MARTIN.

HARVILLE (LOUIS-AUGUSTE, JUVENAL DES URSINS, *comte* D'), entra très jeune dans la carrière des armes, où il parvint rapidement au grade de major dans la gendarmerie. Il salua avec enthousiasme cette ère de rénovation politique qui commença aux États-Généraux, et servit la cause de la liberté avec autant de courage que de dévoûment. En 1791, l'Assemblée constituante reçut son serment de fidélité. Après le 10 août, madame d'Harville avait écrit à l'Assemblée législative une lettre qui fut lue dans la séance du 4 septembre, par laquelle elle s'engageait à élever douze enfans jusqu'à l'âge de seize ans, et à leur donner tous les moyens de choisir un état. Le comte d'Harville venait d'être nommé commandant d'un camp retranché sous Valenciennes. Il fit ensuite, avec distinction, toutes les campagnes de la Belgique, sous les ordres de Dumouriez; mais il ne tarda pas à être traduit avec ce général au tribunal révolutionnaire, accusé qu'il était d'avoir participé à sa défection. Renvoyé devant le Comité de salut public, le comte d'Harville fut accusé par Robert, puis défendu par Guillemardet et Camille Desmoulins, qui lui firent obtenir sa liberté. On le réintégra immédiatement dans son grade à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il commandait la cavalerie sur le Mein, en 1795. Il fut nommé, en 1798, inspecteur-général de la cavalerie, puis commandant des troupes de réserve au camp de Dijon en 1800. Appelé au Sénat conservateur le 21 ventose an IX, le comte d'Harville fut chargé, en l'an XI et en l'an XII, de présider le collége électoral du département de Seine-et-Marne. Membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, il reçut le titre de grand-officier de l'Ordre le 25 prairial suivant, et fut décoré du grand-aigle le 9 juin 1805. Il avait été pourvu de la sénatorerie de Turin, par disposition consulaire du 5 vendémiaire an XII. Devenu écuyer de l'impératrice Joséphine, il accompagna cette princesse dans ses différens voyages à Aix-la-Chapelle, en Italie et à Munich. Il a, dans cette dernière ville, au mois de janvier 1806, signé le contrat de mariage du prince Eugène. Lors de la première Restauration, en 1814, Louis XVIII le créa pair de France; mais il ne siégea pas long-temps dans la chambre héréditaire. Abreuvé d'amertume et de dégoûts, en butte aux poursuites de créanciers inexorables, qui firent saisir ses meubles, vendre ses propriétés, et qui l'auraient fait incarcérer, sans l'inviolabilité attachée à pairie, le comte d'Harville termina sa carrière vers la fin de 1815, avec la réputation d'un homme plein d'honneur, de franchise et de générosité. ESPINASSE.

HEDOUVILLE (GABRIEL-MARIE-THÉODORE-JOSEPH, *comte* DE), naquit le 27 juillet 1755, dans la petite ville de Laon (Aisne). Sa famille, quoique peu fortunée, était une des plus honorables du pays; elle appartenait à la noblesse. Le jeune Gabriel, élève au collége militaire de La Flèche, puis page de la reine, entra en 1769 à l'École militaire, et obtint, le 6 juillet 1773, une sous-lieutenance au 16e régiment de dragons. Il venait de passer lieutenant lorsqu'éclata le grand mouvement révolutionnaire de 1789. Le jeune officier pensa que sa place était sous les drapeaux de la France, et il refusa de suivre ses camarades dans l'émigration. Ses intérêts trouvèrent leur compte dans cette détermination, aussi bien que son honneur. Capitaine adjoint aux adjudans-généraux en 1792, il conquit sur le champ de bataille de Valmy l'estime du général en chef et les épaulettes de colonel. Le 8 mars 1793, il fut élevé au grade de général de brigade, et envoyé en qualité de chef d'état-major à l'armée de la Moselle. Il lui fallait donner à ses nouvelles épaulettes le baptême de la

(1) Ceux qui désireraient des détails plus étendus sur les derniers événemens de la vie de Grégoire, peuvent consulter la BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR, articles GUILLON et QUÉLEN.

victoire; elle ne se fit pas attendre ; le 6 septembre, à la tête d'un corps de 10,000 hommes qui formait l'avant-garde de l'armée, il s'empara de Poperingue, et le même jour, par des prodiges de valeur, surtout par une célérité qui semble tenir du miracle, il chassa les Autrichiens du poste important de Wlæmertingue. Il termina la campagne par un brillant fait d'armes; mais le temps des récompenses et de l'avancement était passé pour lui. Ses services nouveaux fournirent au contraire un prétexte à sa destitution. Voici le fait et le récit qu'en donne le *Républicain français*, journal de l'époque:

« L'armée de la Moselle a livré bataille aux coalisés pendant les journées des 28 et 29 octobre; le citoyen général Hoche, qui commande cette armée, a été obligé, après deux jours de combat dans les plaines de Kayserlautern, d'abandonner le champ de bataille, faute de munitions de guerre, et de battre en retraite sur Bliscastel. Il a été protégé dans sa retraite par le sang-froid du général Hedouville, son chef d'état-major, qui chargea, à la tête du 3e régiment de cavalerie, contre les hussards prussiens au moment où ces derniers venaient de culbuter une partie de leur propre infanterie pour tomber sur les débris de nos bataillons qui avaient beaucoup souffert à l'attaque d'une redoute qui flanquait l'aile gauche de l'armée ennemie. Cette charge fut exécutée avec tant d'à-propos et de courage, que l'ennemi ne put la maintenir; il fut refoulé, et le général Hoche put rallier ce qui restait de nos braves cohortes. On vient de récompenser le citoyen Hedouville de sa belle conduite, en le destituant de son commandement, sous le prétexte qu'il n'a pas suivi le plan d'attaque concerté par les représentans à Cambrai. Il n'est plus permis à nos braves défenseurs de vaincre sans les plans des membres de la Convention. » Mais le véritable motif de la destitution du général, prononcée par les représentans Levasseur et Bentabolle, se trouve plutôt dans le décret de l'Assemblée qui excluait les anciens nobles de tous les emplois civils et militaires. Le général, arrêté à Bliscastel et conduit à Paris, fut enfermé à la prison de l'Abbaye. Le tribunal révolutionnaire l'acquitta le 16 janvier 1794.

La réaction thermidorienne le rendit alors à l'activité, comme chef d'état-major général de l'armée des côtes de Cherbourg, commandée par Aubert du Bayet. Le 25 octobre de la même année, il reçut les lettres de la Convention qui lui conférait le grade de général de division et le commandement en chef de l'armée des côtes de Brest. Bientôt après, il fut appelé à remplacer le général Cherin dans l'emploi de chef d'état-major des trois armées dites *des côtes de Brest*, *de Cherbourg* et *de l'Ouest*. Il remplit ces fonctions, sous les ordres du général Hoche, depuis le mois de février 1796 jusqu'à l'entière pacification de la Vendée, à laquelle il prit une part glorieuse. C'est en reconnaissance des services qu'il rendit en cette occasion que le Directoire exécutif lui accorda une carabine et une paire de pistolets d'honneur, de la manufacture de Versailles, et lui fit don de trois magnifiques chevaux.

Il commandait en chef les 12e, 13e et 14e divisions militaires, lorsque le 4 juillet 1797 il reçut sa nomination d'agent civil et militaire du gouvernement de Saint-Domingue, en remplacement de Santhonax. Il s'embarqua à Brest avec 200 hommes d'infanterie et 25 chasseurs qui n'avaient pas de chevaux, emportant avec lui 120 mille francs qui lui servirent à faire toutes les dépenses de son administration pendant les sept mois qu'il passa dans cette colonie sans jamais rien prendre sur les fonds coloniaux. Mais son influence ne fut pas assez grande pour combattre celle du général noir Toussaint-Louverture. Les commissaires du gouvernement, qui étaient les premiers agitateurs parce qu'ils avaient intérêt à entretenir le désordre, s'entendaient pour paralyser les efforts du général français; aussi, le jour où Toussaint-Louverture vint à la tête de 20,000 nègres poser le siége devant le cap Français, Hedouville se détermina à évacuer cette ville et même la colonie; ce n'était pas avec 300 ou 400 hommes qu'il pouvait résister à cette avalanche d'esclaves émancipés; et loin d'être à même de protéger les colons, il ne pouvait plus que compromettre leur sûreté. De retour en France, le Directoire le récompensa de sa probité, de sa prudence, du soin qu'il avait mis à conserver la vie des hommes qui étaient sous ses ordres, en le nommant, au mois de nivose an VII, commandant supérieur des 1re, 15e et 16e divisions militaires. Bientôt, cependant, une nouvelle prise d'armes dans la Vendée rappela le général Hedouville au commandement de l'armée de l'Ouest. La Vendée était déjà pacifiée lorsqu'il fut remplacé par le général Brune (1), auprès duquel il resta en qualité de chef d'état-major. Quoiqu'il eut le même grade que son nouveau chef, l'ancienneté des services de celui-ci, les commandemens dont il avait été chargé, plaçaient tout naturellement Hedouville sous ses ordres.

Le 28 nivose an VIII, tous les chefs vendéens avaient posé les armes et signé la paix à Montfaucon.

La ville d'Angers déféra une couronne à Hedouville, en reconnaissance des services rendus par lui à ce malheureux pays. Dans les guerres civiles, les armes et la force sont des auxiliaires indipensables; mais la parole humaine et conciliatrice peut seule donner de la durée aux rapprochemens que la terreur ne produit que pour un moment. Dans une position semblable, le général a besoin de réunir les talens du diplomate à ceux de l'homme de guerre. C'est aussi à la réunion de ce double mérite qu'Hedouville a dû, à deux époques différentes, ses succès dans la guerre de la Vendée. Aussi, à la fin de celle-ci, le chef du gouvernement n'hésita-t-il pas à lui confier une mission diplomatique auprès de l'empereur de Russie. Il s'acquitta de sa mission avec habileté, et Napoléon, à son retour, le nomma membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII; il le fit grand-officier de l'Ordre le 25 prairial suivant. Le 16 pluviose, il prit place dans le Sénat conservateur, et Napoléon, qui aimait à voir figurer l'ancienne noblesse dans la domesticité impériale, lui accorda la clé de chambellan. Il prit le

(1) Voir t. II, p. 251, la notice du maréchal Brune.

titre de comte conformément à l'article 4 du décret du 1er mars 1808. Depuis l'an XIII, le général d'armée s'efface devant le diplomate et le chambellan. Le 17 prairial an XIII, il est chargé, en qualité d'ambassadeur extraordinaire dans les duchés de Lucque et de Piombino, d'installer le prince qui avait autrefois gouverné le pays; il accompagne ensuite l'impératrice Joséphine à Strasbourg et à Munich, et il reçoit, comme ministre plénipotentiaire, les complimens de l'électeur archichancelier de l'empire germanique. Cependant, il fit, comme général de division, la campagne d'Austerlitz, et devint gouverneur de Lintz, capitale de la haute Autriche, pendant l'occupation de cette ville par l'armée française. En 1806, il accompagne dans ses États le prince héréditaire de Bade, qui s'était rendu à Paris par ordre de l'Empereur, et pendant cette même année et la suivante, il remplit les fonctions de chef d'état-major du corps d'armée aux ordres de Jérôme Bonaparte, dont il était devenu le premier chambellan. L'Empereur l'autorisa à cette époque à porter les ordres du *Lion de Bavière* et de la *Fidélité de Bade.*

Chargé, après cette campagne, du commandement de Bayonne, il y demeura jusqu'à la paix de 1809, et fut envoyé alors, comme ministre plénipotentiaire, auprès du grand-duc de Francfort.

Vint le 1er avril 1814, ce jour qui devait montrer à découvert tant de visages masqués jusqu'alors, du voile de la fidélité et du dévoûment. Le chambellan, comme tant d'autres, vota la déchéance de son maître. Louis XVIII, le 4 juin, paya son nouveau serment par la pairie et par la croix de Saint-Louis. Les dédains de Napoléon, pendant les Cent-Jours, lui valurent les faveurs de la seconde Restauration, et le 2 mai 1818, la Cour royale de Paris entérina les lettres-patentes qui lui conféraient le titre de comte. Dans le courant de la même année, il fut chargé de régler les prétentions de la France avec le grand-duché de Varsovie; il ne rentra en France qu'en 1819.

Le comte Hedouville est mort au mois de mars 1825. (*Voy.* t. Ier, p. LV, LVII.) PRIVAT.

HERWYN DE NEVELE (PIERRE-ANTOINE, *comte*), issu d'une famille distinguée dans la magistrature, naquit à Hondschoote (Nord), le 18 septembre 1753. Destiné, dès sa plus tendre jeunesse, à suivre la carrière de ses ancêtres, son père lui fit donner une éducation conforme au rang qu'il devait un jour occuper dans le monde. Après avoir fait avec succès sa rhétorique au collége des Oratoriens, à Furnes, il alla à Douai pour y étudier la philosophie et le droit; il s'y occupa aussi de physique et d'anatomie.

Le jeune Herwyn avait toutefois un goût décidé pour l'agriculture, qui ne fit que se fortifier par l'observation des excellentes méthodes qu'il voyait constamment pratiquer. Il appliqua plus tard le résultat de ses observations dans les domaines qu'il eut pour héritage, et dans une immense entreprise qui devint une source de prospérité pour le pays.

Herwyn revint à Hondschoote, où on le nomma conseiller, pensionnaire de la ville et de l'arrondissement. Son infatigable activité, son zèle pour le bien public, l'étendue de ses connaissances judiciaires et administratives ne tardèrent pas à le faire remarquer de ses concitoyens, qui trouvèrent toujours en lui un défenseur de leurs droits et de leurs intérêts. Les devoirs de sa charge ne l'empêchèrent pas cependant de consacrer à l'agriculture tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions.

Il existait alors, sur les frontières de la Flandre française et de la Flandre autrichienne, de vastes marais appelés *Moères belgiques*. Ces terres, incultes et insalubres, concédées au commencement du dix-septième siècle, à charge de desséchement, par les archiducs qui gouvernaient les Pays-Bas, avaient attiré une foule d'habitans qui les cultivèrent depuis 1632 jusqu'en 1646. A cette époque, le prince de Condé mit le siége devant Dunkerque, dont le marquis de Leyde avait le commandement. Celui-ci, pour empêcher que la ville ne tombât au pouvoir de l'ennemi, ordonna d'ouvrir les écluses de mer et d'inonder une partie de la Flandre maritime. Ces inondations firent perdre le fruit de quatorze années de travaux employées au desséchement des *Moères*. Le sol de ces terres, plus bas que les basses marées, n'offrit bientôt plus que des marécages formés par le séjour des eaux stagnantes, dont les exhalaisons engendraient de fréquentes maladies épidémiques. Colbert sous Louis XIV, le comte d'Hérouville sous Louis XV, auxquels les *Moères* avaient été concédés, à charge par eux de les dessécher, y firent faire d'immenses travaux, mais ces travaux furent successivement entravés, soit par les guerres continuelles que le grand roi eut à soutenir pendant son règne, soit par le mauvais vouloir des Anglais, qui étaient alors maîtres de Dunkerque. Enfin, en 1780, les marais de la partie autrichienne, comprenant une étendue d'environ trois mille arpens, ayant été cédés à M. Van der May, aux mêmes conditions, Herwyn se chargea, envers le concessionnaire, de terminer cette grande entreprise en six ans, de concert avec son frère, le baron Herwyn, alors sous-préfet de Furnes.

Aidé de son frère, Herwyn créa trois polders ou trois vastes desséchemens, qu'il fit entourer de fortes digues. Il construisit ensuite des moulins à palette et à vis d'Archimède, destinés à élever les eaux et à les déverser dans un canal de ceinture d'où elle s'écoulaient dans le port de Dunkerque.

En 1787, ces immenses travaux furent terminés. C'est ainsi, qu'en remplissant fidèlement leurs généreuses promesses, les frères Herwyn parvinrent à assainir le pays et à rendre à l'agriculture environ trois mille arpens, dont jusqu'alors on n'avait pu tirer aucun parti.

Le bailliage de Bailleul choisit Herwyn, en 1789, pour député du tiers aux États-Généraux; il y fut membre et secrétaire du comité d'agriculture, de celui de commerce, et vota avec la majorité pendant la session.

Lorsque l'assemblée législative eut succédé à la Constituante, Herwyn retourna dans ses foyers. Ses concitoyens lui donnèrent de nombreux témoignages

de satisfaction, et l'appelèrent à faire partie du conseil de la commune. On lui donna, peu de temps après, le commandement d'un bataillon de la garde nationale. Il sut si bien exciter l'émulation de cette milice, que, lors de la levée des 300 mille hommes, au commencement de 1793, le gouvernement obtint, de la commune d'Hondschoote, un tiers au-delà du contingent qu'il lui avait demandé. Herwyn dut également à son zèle pour le bien public la direction des travaux de défense de la contrée. Enfin, quand l'armée française fut obligée de se replier, pressée qu'elle était par des forces supérieures, on le vit favoriser la retraite par des mesures salutaires, rester constamment à l'arrière-garde avec son bataillon, et le ramener à Dunkerque, où il coopéra puissamment à la défense de cette ville.

Herwyn venait d'être appelé aux fonctions de commissaire des guerres, lorsque le 9 octobre 1793 le Comité révolutionnaire le fit arrêter à Hondschoote. Il fut conduit successivement à Dunkerque, à Arras, puis à Douai, avec Mme Herwyn, qui n'avait pas voulu se séparer de son mari. Arrivés dans cette dernière ville, le mari et la femme furent livrés à un geolier, qui les renferma dans un cachot, séjour ordinaire des criminels condamnés au supplice. Cette conduite, qui avait l'apparence d'une odieuse brutalité, n'était pourtant qu'un acte d'humanité qui sauva les malheureux qui semblaient devoir en être les victimes : le geolier avait appris qu'une troupe révolutionnaire devait arriver à Douai, et il craignait que ces misérables ne se portassent à la prison et n'égorgeassent ses prisonniers. Ce fut dans la prévision de ce funeste événement qu'il contraignit alors Herwyn et sa femme à descendre dans le cachot où ils gémissaient depuis sept jours, en proie aux plus terribles angoisses. On les traduisit devant une commission militaire comme prévenu d'intelligence avec l'ennemi, et ils furent acquités de cette accusation calomnieuse.

Dès qu'il eut recouvré la liberté, Herwyn obtint d'être réintégré dans ses fonctions de commissaire des guerres. Ce fut en cette qualité qu'il servit sous Pichegru et sous Moreau. Après la conquête de la Hollande, il reçut l'ordre de se rendre, avec le titre de commissaire-ordonnateur, dans la ville de Bruges, où il demeura pendant quatre ans, et où il fut aussi, durant quelques mois, commissaire du Directoire près le département de la Lys. Dans ces divers emplois, il se montra juste, équitable, bienfaisant.

En l'an VIII, Herwyn fut élu député au conseil des Anciens par le département de la Lys. Devenu secrétaire de cette assemblée, il fit approuver, le 21 vendémiaire an VIII, une résolution qui avait pour objet de compléter les officiers des bataillons auxiliaires. Le 20 brumaire, il fit partie de la commission législative intermédiaire du conseil des Anciens. Le 12 frimaire, il s'éleva contre la résolution qui fixait les contributions directes de l'an VIII. Après avoir demandé que cette résolution fût renvoyée à la section des finances, pour qu'elle fit un prompt rapport, il exprima le vœu, dans le cas où la commission ne voudrait pas faire droit à sa demande, que la résolution fût rejetée comme contraire à l'égalité proportionnelle qui doit servir de base à la répartition de toute contribution. Il fut promu à la dignité de sénateur le 4 nivose suivant.

Cependant, la guerre de 93 avait ruiné la belle entreprise de desséchement des *Moères belgiques*. La défense de Dunkerque ayant exigé qu'on cédât les écluses de cette ville, ainsi que celle de Niewport, les poternes se trouvèrent de nouveau ensevelies sous les eaux de la mer. Les frères Herwyn firent alors de nouveaux sacrifices pécuniaires, organisèrent les travaux sur une échelle immense, et terminèrent une entreprise qui rendit le terrain à sa première fertilité.

Herwyn eut le malheur de perdre, sur ces entrefaites, son excellente et courageuse compagne; cette perte cruelle le plongea dans une tristesse profonde que rien ne pouvait adoucir. Il tomba dangereusement malade, finit par recouvrer la santé, et reprit ses fonctions au Sénat conservateur, dont il fut enfin nommé secrétaire.

En l'an XI, la Société royale d'agriculture du département de la Seine, désirant reconnaître l'important service que les frères Herwyn avaient rendu à leur pays, fit une mention publique de leurs travaux, leur décerna une médaille d'or, et les admit au nombre de ses membres. Le 9 vendémiaire de l'année suivante, Pierre-Antoine Herwyn fut décoré de la Légion-d'Honneur et nommé commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant. Il épousa ensuite Mlle Van der Meersch, de l'ancienne famille belge de *Nevèle*, dont il se fit légalement autoriser à prendre le nom et les armes.

En 1806, il fut nommé membre de la commission sénatoriale de la liberté de la presse, reçut le titre de comte de l'Empire en 1808, devint membre du grand conseil d'administration du Sénat en 1809, et président du collége électoral de Dunkerque en 1811.

Herwyn, qui avait toujours eu un sentiment de prédilection pour la famille des Bourbons, les vit revenir en France avec un vif sentiment de satisfaction. Il adhéra avec empressement à l'acte de déchéance de l'Empire. Louis XVIII l'éleva à la dignité de pair; il le nomma aussi comte héréditaire; mais ses lettres-patentes ne furent expédiées que le 17 mars 1815.

Lors du retour de Napoléon en France, Herwyn donna un rare exemple de courage. Il se rendit, le 20 mars, à la Cour royale, pour prêter, entre les mains du premier président, le serment de fidélité au roi. *Si vous êtes homme à le prêter*, lui répondit ce magistrat, *Je suis homme à le recevoir*.

A la seconde Restauration, Louis XVIII, satisfait de la noble conduite du comte Herwyn, lui accorda une audience particulière, et lui fit remettre son portrait dans un médaillon, avec cette légende: *A la fidélité éprouvée à ma personne le 20 mars 1815, à midi.*

En 1816, lorsque la Chambre des pairs s'occupa de la formation de son bureau définitif, le comte Herwyn exprima son opinion sur le mode

d'élection des membres qui devaient le composer. Il fut ensuite désigné pour faire partie des quarante pairs dont le roi se fit accompagner lorsque, en 1817, il alla poser la première pierre du piédestal de la statue de Henri IV.

Devenu grand-officier de la Légion-d'Honneur, Herwyn figura pour la dernière fois dans les débats de la Chambre héréditaire, le 12 juillet 1819. Dans la séance de ce jour, quelques pairs, désireux de voir restreindre la liberté de discussion de la Chambre, demandèrent, qu'à moins d'avoir un amendement à proposer, on ne pût obtenir la parole sur un article de loi en discussion. Herwyn combattit cette proposition et s'exprima en ces termes : « Une décision est nécessaire pour empêcher l'établissement d'une doctrine subversive de toute liberté dans les délibérations, contraire aux principes comme aux usages de la Chambre. N'est-ce pas, en effet, pour maintenir cette liberté, pour encourager les communications, accueillir toutes les lumières, que, dans les discussions législatives, l'usage admet les orateurs à parler *pour*, *sur* ou *contre* la loi proposée ? Qu'on écarte, après la clôture de la discussion, toute considération générale, tout développement sur l'ensemble de la loi : c'est le but, c'est l'effet naturel de cette clôture. Mais que servirait de mettre en délibération les articles, si chaque membre de l'assemblée n'avait droit de lui soumettre les observations dont il les juge susceptible ? aucune restriction n'a jusqu'à présent été apportée à ce droit : il importe de le préserver de toute atteinte. »

Le comte Herwyn était retenu chez lui depuis le mois de décembre 1819, par une goutte nerveuse, dont il était malade depuis long-temps, lorsqu'il mourut, à l'âge de soixante-onze ans, le 16 mars 1824. ESPINASSE.

JACQUEMINOT (JEAN-JACQUES-IGNACE), *comte* DE HAM, naquit à Naives-devant-Bar (Meuse), en 1754. Avocat à Nanci, il se fit rapidement un nom dans le barreau. Favorisé par les circonstances, il se poussa dans la voie des honneurs et des dignités. Un événement particulier lui vint en aide : ce fut la célèbre émeute de Nanci, en 1790, laquelle préoccupa si vivement l'Assemblée constituante. Le bruit s'était répandu que le colonel et le major du régiment de Château-Vieux voulaient se retirer; les soldats à qui il était dû un arriéré de solde, craignirent qu'ils n'emportassent avec eux la caisse et les drapeaux. Ils s'en emparèrent de vive force, conservèrent les drapeaux et confièrent l'argent à un magistrat. Denou, qui commandait à Nanci, voulut sévir et provoqua des troubles plus graves. L'Assemblée nationale, sur le rapport d'Emery, rendit à l'unanimité un décret qui déclarait les soldats suisses de Château-Vieux criminels de lèse-nation, et ordonnait au bailliage de les poursuivre avec sévérité. Le régiment en révolte s'empara du commandant Denou et le mit au cachot. Le 21 août, on devait procéder à la reddition des comptes à l'hôtel-de-ville, et le général Malsègne était chargé de présider à l'opération. Il voulut qu'elle s'exécutât dans la caserne, et il traita les Suisses avec une juste sévérité. Lorsqu'il voulut sortir de la caserne, un factionnaire l'arrêta. Reculant alors de quelques pas, Malsègne tira son épée et en frappa ce factionnaire. Des soldats accoururent ausssitôt pour lui barrer le passage, mais il réussit à se faire jour en blessant trois hommes et s'enfuit du côté de Lunéville. Vigoureusement poursuivi, il allait être atteint et immolé à la vengeance des soldats, lorsqu'un homme se précipita entre les assaillans et le fugitif qu'il couvrit ainsi de son corps et auquel il sauva par conséquent la vie. Cet homme généreux était l'avocat Jacqueminot, connu dans la ville, non-seulement par son talent, mais aussi par sa franche adhésion aux principes révolutionnaires.

Le souvenir de cette conduite généreuse ne fut pas sans influence sur le choix que le département fit de lui en l'an V comme député au conseil des Cinq-Cents. L'enthousiasme des premiers temps s'était refroidi en présence des événemens tragiques qui avaient ensanglanté la France; et Jacqueminot ainsi que les électeurs avaient perdu de cette énergie avec laquelle ils avaient salué les premiers élans de la liberté. Au reste, il demeura légiste dans cette assemblée politique, et toutes les paroles qu'il prononça, tous les vœux qu'il émit, toujours restreints dans la sphère de sa spécialité, eurent constamment pour but le retour à l'ordre et à la sécurité.

En l'an VI, il s'opposa à ce que le Directoire remplacât les présidens et accusateurs publics des tribunaux criminels. Dans la séance du 18 prairial de la même année, il présenta au conseil un projet de résolution relative aux testamens militaires. Il avait été conduit à soulever cette question par une circonstance née du testament de Marceau, qui fut attaqué devant les tribunaux, sous le prétexte, au moins ridicule, qu'il avait été fait en pays étranger.

« S'il est, s'écriait-il, un instant où la France attendrie doive en quelque sorte se pencher vers eux (les militaires) pour prêter une oreille plus attentive, c'est lorsque expirant pour elle ils lui recommandent leur dernier soupir. C'est alors qu'il faut entourer ces illustres victimes de cette consolante illusion qu'elles peuvent se survivre à elles-mêmes en portant leurs affections au-delà du tombeau, que quelque chose de grand restera d'elles dans ces dépouilles guerrières dont elles peuvent confier l'honneur à quelques braves frères d'armes. » Après ces paroles nobles et animées, il conclut, avec la commission dont il était rapporteur, en demandant que le militaire pût disposer testamentairement de ce qu'il possédait et avait acquis comme tel. Il fut nommé peu de temps après rapporteur du projet de loi sur le code hypothécaire et d'un autre travail sur la loi des successions. Il soutint l'impôt sur le sel, et vota constamment pour la compression de la presse. Jusqu'au 18 fructidor, il parut lié avec le parti clichien dont on l'appelait le tambour-major; mais il s'en sépara et parut s'attacher au Directoire afin d'échapper aux proscriptions de cette journée.

En l'an VII, il demandait qu'un délai de deux années fût accordé aux émigrés pour le paiement de leurs

dettes. Il s'opposa ensuite à ce que les élections des juges fussent revisées. Il encourut ainsi doublement le reproche d'incivisme. Sans aucun doute, et nous ne songeons pas à le contester, Jacqueminot poussait à la réaction et à la ruine du Directoire, gouvernement bâtard qui n'appartenait déjà plus à une république et pas encore à une monarchie; mais il y poussait ainsi que tant d'autres, sans se rendre compte du but qu'il allait atteindre. Lorsque vint enfin cette époque glorieuse du Consulat, dont la mission était de couvrir de grands monumens les ruines que les années précédentes avaient laissées partout derrière elles, nous voyons Jacqueminot nommé membre et président de la commission intermédiaire qui remplaça alors le conseil des Cinq-Cents, prononcer, dans la séance du 3 nivose an VIII, un discours dans lequel il retraçait les vices de l'ancienne administration et les sages mesures prises depuis le 18 brumaire pour en effacer les traces. Dans ce discours, il félicita la commission de ce qu'elle avait fait pour le bonheur de la France; il la félicita d'avoir appelé au pouvoir *un homme chargé de remplir le rôle de Washington,* et termina par ces exclamations d'enthousiasme : *Vive la République! vive à jamais, pour le bonheur des Français, le pacte social de l'an* VIII ! Associé par le chef de l'État à l'édification si grande et si laborieuse du *Code civil*, ce fut lui qui, le 4 nivose, jour de son admission au Sénat, lut le rapport de la commission chargée de préparer cet immortel travail. Il émit les principes d'une législation conforme aux institutions nouvelles, en ce qui concernait la propriété et le mariage. Sur ce dernier point, il se montra partisan du divorce. Il présenta la législation romaine comme devant servir non de règle, mais de modèle, et déclara qu'il considérait comme chose impossible la création d'un projet complet sur cette matière, car une œuvre aussi grandiose, aussi large dans son ensemble, aussi exigeante de réflexions profondes dans ses détails, ne pouvait être produite d'un seul jet.

Dans un autre rapport interprétatif de la loi du 17 nivose sur les successions, il posa en principe que la révision des procès criminels devait être admise lorsqu'il était prouvé par un second jugement que le premier avait été rendu sur faux témoignage ou pièces falsifiées. Cet esprit élevé et capable de si justes déductions avait depuis long-temps rendu la presse responsable des excès commis pendant la terreur; aussi, appuyait-il à cette époque, avec la plus opiniâtre énergie, la censure des journaux. C'était chez lui une conviction profonde à laquelle il demeura toujours attaché, bien que sur d'autres questions il ne retrouvât chez lui aucune trace de cette tendance rétrograde, témoins ces paroles qu'il avait fait entendre au conseil le 9 brumaire an VIII : « Il faut, disait-il alors à propos du juri, que la formation de la liste des jurés soit indépendante de telle ou telle influence; elle est la propriété sacrée des prévenus. »

Le premier Consul n'oublia pas Jacqueminot dans la répartition de ses faveurs. Il le nomma titulaire de la sénatorerie de Douai le 5 vendémiaire an XII, membre de la Légion-d'Honneur le 9 du même mois, commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant, puis comte de Ham en 1809. Depuis son entrée au Luxembourg jusqu'au 13 juin 1813, époque de sa mort, le comte Jacqueminot ne prit pas une part importante aux affaires et sembla rechercher l'obscurité. Le *Moniteur* ne le cite plus que comme membre du conseil particulier du Sénat en l'an XII, en 1807, 1808 et 1809.

D'ECMANVILLE.

JOLIVET (JEAN-BAPTISTE-MOISE, *comte*), né à Turni (Yonne). C'est encore un homme de loi. Les bouleversemens de l'ancien état social et nos assemblées parlementaires ont fait la fortune des jurisconsultes et des avocats. Que de barons et de comtes sortis depuis cinquante ans des écoles de Cujas! Dès l'année 1790, il était un des administrateurs du département de Seine-et-Marne. Il se distingua dans ces fonctions toujours difficiles dans des temps d'orages politiques par une grande fermeté et par son zèle pour la justice et la véritable liberté. Ce premier succès le conduisit à l'Assemblée législative. Il y siégea dans les rangs du parti constitutionnel, et ne se montra pas un des membres les moins courageux de cette Assemblée. La veille du 10 août, il monte à la tribune, et dans un discours véhément, il dénonce les jacobins et les accuse de tramer de sinistres projets contre la liberté et la vie des membres de l'Assemblée qui ont voté en faveur du général Lafayette; il déclare avoir secrètement assisté à une séance de cette société, et avoir entendu les coupables résolutions prises contre eux dans cette même séance. Échappé à travers mille dangers à la révolution du 10 août et aux massacres qui eurent lieu à cette triste époque, Jolivet fut nommé, le 2 thermidor an III, conservateur-général des hypothèques.

Les questions financières et contentieuses étaient devenues l'objet de ses études spéciales; le premier Consul, qui s'environnait de toutes les capacités, appela Jolivet au conseil d'État, section des finances. Il présenta, en cette qualité, au Corps législatif, le projet de loi qui autorisait le rachat des usufruits et des rentes dus à la République et le fit adopter. Conseiller d'État en service extraordinaire en l'an IX, il fut nommé préfet du Mont-Tonnerre et commissaire-général pour l'organisation des quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin. Il remplit sa mission avec succès. Rentré au conseil d'État, il fut chargé de soutenir, au Corps législatif, comme orateur du gouvernement, plusieurs projets de loi et notamment les titres VI et VII, livre 3, du *Code civil,* relatifs aux priviléges des hypothèques et à l'expropriation forcée. Membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, il en devint commandant le 25 prairial de la même année. En l'an XIII, il partit pour Mayence en qualité de liquidateur-général de la dette des quatre départemens de la rive gauche du Rhin. Il reçut, en 1807, le portefeuille des finances du royaume de Westphalie (1), et le

(1) Jolivet ne garda ce portefeuille que jusqu'à la fin du mois de mars 1808. A cette époque, l'intendant de la liste civile avait dévoré huit douzièmes de l'année courante, et il exigeait encore de l'argent. Le ministre parla de responsabilité et refusa d'ouvrir ses caisses; on le renvoya. Mais le lendemain il reçut

titre de comte de l'Empire en 1808. En 1811, il était rentré en France, où il présidait le collége électoral de l'Yonne, et en 1813 il signait au conseil d'État l'avis de sa section sur la conduite du comte Frochot, préfet du département de la Seine, dans la conspiration de Mallet.

Jolivet fut du petit nombre de ceux qui suivirent fidèlement les vicissitudes de la fortune impériale. Après la déchéance de Napoléon, il se retira et reparut avec lui dans les Cent-Jours, et quand le vaincu de Waterloo partit pour son dernier exil, le serviteur dévoué alla cacher ses larmes dans la retraite.

Jolivet mourut à Paris, en juin 1818, âgé de soixante-quatre ans, laissant après lui la réputation d'un administrateur habile et intègre. Il est auteur de plusieurs ouvrages estimés. (*Voy.* t. 1er, p. 231.)

L. SAURY.

JOURNU-AUBERT, *comte* DE TUSTAL, fils d'un négociant distingué de Bordeaux, naquit dans cette ville en 1755. Il suivit la carrière de son père, qui lui laissa en mourant une fortune considérable. De vastes spéculations commerciales dans les deux mondes ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'étude des sciences naturelles, pour lesquelles il avait un penchant irrésistible. A force de soins, de persévérance, il était parvenu à former un des plus beaux cabinets d'objets d'arts et de sciences qu'ait jamais possédé un particulier. Journu-Aubert s'adonna à l'agriculture avec le plus grand succès, et fut un des hommes qui firent le plus d'efforts pour introduire les mérinos en France. Il jouissait à Bordeaux d'une haute réputation de probité, de science et de vertu, lorsqu'il fut nommé, par ses concitoyens, en 1791, député de l'Assemblée législative. Le 7 janvier 1792, il fit, au nom du comité colonial, un rapport dans lequel il exposa les troubles arrivés à l'Ile-de-France, de Bourbon, puis dans tous nos établissemens au-delà du cap de Bonne-Espérance, occasionés par le système des agens ministériels placés dans cette partie de nos colonies. Il démontra la nécessité de faire partir promptement les commissaires civils que l'Assemblée devait y envoyer pour y rétablir le calme. Il fit sentir ensuite les avantages qu'il y aurait à les charger de nous y ménager de nouveaux établissemens, surtout à Madagascar, île d'une immense étendue, riche en or, en fer, en matériaux de toute espèce, et située dans le plus beau climat du monde. Après avoir appuyé la proposition de l'armement en course, il fit rendre deux décrets, dont un concernant les secours à accorder à Saint-Domingue, et l'autre relatif à l'acquittement des lettres de change tirées par les administrateurs de la colonie sur le trésor public. Journu-Aubert fut proscrit avec toute sa famille, en 1793, pour avoir plaint le sort de Louis XVI. Il parvint à échapper aux proscriptions de cette période sanglante; mais il apprit, du fond de la retraite où il s'était réfugié, la mort de l'un de ses frères, qui avait péri sur l'échafaud. Lors de la révolution du 18 brumaire, il fut nommé membre du Sénat conservateur (4 nivose), membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, puis commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant, l'un des trois censeurs de la Banque de la France, et enfin, le 1er février 1806, membre de la commission sénatoriale de la liberté individuelle. Le titre de comte lui fut conféré conformément à l'article 4 du décret du 1er mars 1808. En 1814, Louis XVIII l'autorisa à prendre le titre de comte Tustal, et lui accorda la dignité de pair de France. Journu-Aubert mourut à Paris, le 31 janvier 1815. Il est l'auteur d'un *Mémoire sur l'infertilité des Landes et sur les moyens de les mettre en valeur*, publié en 1789.

JULES MARTIN.

LABOISSIÈRE. *Voyez* GARNIER-LABOISSIÈRE.

LACUEE (JEAN-GÉRARD), *comte* DE CESSAC, naquit dans l'arrondissement d'Agen (Lot-et-Garonne), le 4 novembre 1752. Après avoir fait d'excellentes humanités, il se livra à l'étude des mathématiques, et entra dans le régiment de Dauphin-infanterie, en qualité de sous-lieutenant. Il était parvenu au grade de capitaine, lorsque le maréchal de Broglie lui confia, en 1784, la surveillance des travaux et l'inspection de la conduite des cadets-gentilhommes de la garnison de Metz. Le jeune Lacuée se livrait à de sérieuses études au moment solennel de la Révolution de 1789. Il se dévoua au nouvel ordre de choses, sans enthousiasme, sans passion, mais avec une volonté ferme qui lui concilia l'estime des habitans de son département. Ils lui donnèrent un double témoignage de leurs sympathies en le nommant d'abord (1790) procureur-général, syndic de ce département, puis député à l'Assemblée législative (1791), où il défendit, avec autant de talent que d'énergie, la constitution de 1791. Tous ses discours dans cette assemblée eurent principalement pour objet l'organisation de l'armée. A l'époque de la défection de Dumouriez, Lacuée s'éleva avec force contre ce général, et confondit ses apologistes par ce dilemme : *Ou Dumouriez savait l'état de nos armées et de nos places, quand il a précipité la guerre, et alors c'est un traître, ou il l'ignorait, et alors c'est un ministre incapable.* Le 28 avril 1792, Lacuée fut élevé à la présidence, mais il avait montré trop de modération à la tribune législative, trop d'attachement à l'ordre établi, pour ne pas être éloigné des affaires. Tels furent les motifs qui l'empêchèrent, dans le mois de septembre, d'être réélu à la Convention nationale. Il entra bientôt dans les bureaux de la guerre. On avait déjà une opinion si avantageuse de l'étendue de ses connaissances dans les différentes parties de l'art militaire, que lorsque le général Servan quitta au mois d'octobre le ministère, Lacuée fut mis au nombre des candidats proposés pour le remplacer. Ses votes à l'Assemblée législative avaient failli le faire rayer de la liste, mais Vergniaud l'y fit maintenir par la chaleur avec laquelle il embrassa sa défense.

Devenu général de brigade et chef d'état-major des douze armées des Pyrénées le 3 février 1793, il ne tarda pas à être accusé par Baudot d'avoir pris

de l'Empereur sa nomination de commissaire et ministre impérial près la Westphalie, pour exiger la rentrée des contributions de guerre, et il dut rester à Cassel.

part à la rébellion des autorités de Toulon. Cette accusation n'eut toutefois aucune conséquence fâcheuse pour lui. Pourtant on le fit revenir au mois de juillet suivant à Paris, où il aurait infailliblement subi le sort de Biron, Custine, Houchard et Lamarlière, s'il n'avait été assez heureux pour se soustraire aux poursuites dont il était l'objet.

Il se retira dans une maison de campagne isolée, où il s'occupait spécialement de travaux agricoles et littéraires, lorsqu'au mois de pluviose an III il reçut l'ordre de se rendre de nouveau à l'armée des Pyrénées.

Le 15 thermidor suivant, Letourneur de la Manche, membre du Comité de salut public, le rappela et le chargea de diriger les opérations du ministère de la guerre. Ce fut sous son administration que l'armée française effectua le premier passage du Rhin.

Le 4 vendémiaire an IV, Lacuée fut élu député au conseil des Anciens. On voulut lui donner, peu de temps après, le commandement des troupes qui combattirent les sections dans la journée du 13 vendémiaire; il ne crut pas devoir accepter et Bonaparte fut choisi à sa place. Il refusa aussi, vers la même époque, le ministère de la guerre, qui fut donné à Du Bayet.

Le 1er brumaire, l'Assemblée l'appela à la présidence. On le vit se prononcer ensuite en faveur du projet relatif aux conseils d'administration des troupes, combattre la résolution sur les enfans abandonnés, faire approuver celle concernant le service de la gendarmerie, et voter contre l'établissement du nouveau droit de passe que le gouvernement avait résolu de créer.

Lors de la division qui éclata entre le Directoire et les conseils, division déplorable qui amena la journée du 18 fructidor, Lacuée faisait partie de la commission des inspecteurs de la salle consacrée aux séances législatives. Il avait à craindre alors que l'amitié qui l'unissait à Carnot, membre du Directoire, ne le fît envelopper dans la proscription du parti directorial. Non-seulement sa liberté ne fut pas menacée, mais il continua à siéger au conseil des Anciens, où il défendit courageusement ce même Carnot, son ami, que le parti vainqueur attaquait avec une extrême violence. Il eut bientôt à répondre lui-même aux inculpations de l'émigré Mallet-Dupan, qui l'accusait d'intrigues et de royalisme. Il réfuta victorieusement ces inculpations dans une lettre qu'il adressa à ses collègues des deux conseils. Nous en citerons quelques paragraphes :

« On n'intrigue, dit Lacuée, que pour obtenir de l'argent ou des places pour soi, ses parens ou ses amis.

» J'avais reçu de mes pères une légitime qui s'élevait à 60,000 francs, il ne me reste pas les trois quarts de cette somme : je n'ai donc pas intrigué pour avoir de l'argent.

» Aucun de mes parens n'a obtenu de place lucrative, aucun ne s'est enrichi ; loin de là, plusieurs se sont, comme moi, appauvris depuis la Révolution : ainsi mes intrigues n'ont été fructueuses ni pour moi ni pour les miens.

» Si le désir d'obtenir des places eût été l'objet de mes intrigues, j'aurais accepté, ou un ministère qu'on m'a offert deux fois, ou une ambassade brillante qu'on m'a présentée, ou le grade de général de division, auquel j'avais bien quelques droits, comme l'un des plus anciens généraux de brigade. Ne pensez cependant pas, citoyens collègues, que le refus de ces places, de ces grades, soit l'effet de quelque arrière-pensée : non, si je n'eusse pas été représentant du peuple, j'aurais accepté, ou le ministère, ou la légation, ou le grade; mais j'ai toujours pensé, et mes collègues peuvent en rendre témoignage, j'ai toujours pensé qu'un citoyen doit rester là où le peuple l'a placé; j'ai cru que je serais plus utile à mon pays au milieu de vous que dans tout autre poste; j'ai jugé qu'un militaire ne peut, pendant qu'il siége dans les conseils, cheminer vers les grades supérieurs qu'à son tour d'ancienneté. Voilà mes motifs, ils peuvent n'être pas bons, mais ils n'annoncent pas un intrigant.

» Si par le mot *intrigant*, M. Mallet a voulu désigner un homme qui se mêle des affaires politiques pour en entraver quelques-unes et pour en faciliter quelques autres, qui travaille sourdement à changer les formes du gouvernement, ou les hommes qui en tiennent les rênes, ce n'est pas encore moi qu'il a peint.

» Des hommes et des femmes célèbres en ce genre ont voulu m'initier dans leurs secrets, m'associer à leurs travaux; mais un refus constant a été ma réponse. J'ai tenté, je l'avoue avec plaisir, j'ai tenté, avant le 18 fructidor, de prévenir les maux que je craignais; mais sept à huit membres du conseil des Anciens, tous irréprochables, sous tous les rapports, ont constamment été mes coopérateurs : qu'ils disent si je me suis montré à eux comme un intrigant ou comme un citoyen dévoré de l'amour de mon pays et de celui de la liberté républicaine.

» Depuis le commencement de la session, chacun des partis qui nous divisent m'a signalé comme tenant à la fraction opposée. Aux yeux de ceux-là, j'étais royaliste, et aux yeux de ceux-ci, terroriste; et cependant je ne tiens ni aux uns ni aux autres. Non, et je m'en fais gloire, je ne tiens et ne tiendrai jamais qu'à la République et à la constitution de mon pays : j'en ai fait le serment : je le répète aujourd'hui et je le tiendrai : on peut m'en croire, je n'ai jamais manqué à mes promesses : mes amis et mes ennemis le savent.

» Je n'ai jamais siégé au côté droit de l'Assemblée législative, et je n'ai voté avec lui que lorsqu'il m'était bien démontré qu'il avait la justice pour lui. Si le côté gauche m'eût cru le partisan, le défenseur, l'ami de la cour et de la royauté, m'eût-il confié, le 10 août, la direction de la guerre et des armées; si j'eusse été royaliste, les rois coalisés eussent-ils été forcés de fuir avec autant de honte? En cherchant à me déshonorer aux yeux de mes collègues et de mes concitoyens, on me force à dire, pour la première fois, que j'ai eu par mon activité quelque part aux premiers succès des armées françaises; que je n'ai pas été inutile à la création des armées des Pyrénées, qui ont vaincu l'Espa-

gne, l'Italie, et pacifié la Vendée; et que, peut-être, j'ai par là, et par mes travaux au Comité de salut public, contribué en quelque sorte aux victoires qui ont valu à la République la gloire qui l'environne. Dans tout cela, je n'ai fait que mon devoir, je le sais; mais ce devoir, l'aurais-je fait si j'eusse été royaliste? Qui a créé, dans le département de Lot-et-Garonne, les sociétés populaires? Qui les a suivies avec le plus d'empressement dès qu'elles sont devenues un foyer de réaction? Demandez-le aux patriotes, et ils me nommeront. Demandez-leur aussi si quelqu'un a plus contribué que moi à allumer l'esprit public dans ce département, à l'exciter, à l'entretenir; si quelqu'un a donné un plus vif élan aux ventes des biens nationaux, à la rentrée des contributions; si quelqu'un a plus fait pour faire aimer le gouvernement et respecter les lois, et on vous dira que non... »

Lacuée sortit du conseil des Anciens en 1798. Ses concitoyens lui donnèrent un nouveau témoignage d'estime, en le nommant député au conseil des Cinq-Cents. Il y présenta différens rapports sur l'emprunt forcé, sur le personnel de l'armée, sur la levée des conscrits; puis il fit l'éloge du désintéressement et de la bravoure du général Chérin, mort à Strasbourg des suites des blessures glorieuses qu'il avait reçues en Souabe.

Le 18 brumaire, qui mit un terme à la guerre civile, trouva dans le général Lacuée un homme résolu à soutenir le nouvel ordre de choses. Il entra au conseil d'État, et fut chargé par le premier Consul de présenter au Corps législatif plusieurs projets d'organisation militaire.

Le 16 floréal, le premier Consul lui confia le portefeuille de la guerre par intérim, en l'absence de Berthier, qu'il avait envoyé en Espagne. Le 3 thermidor an XI, il fut appelé à la présidence de la section de la guerre au conseil d'État; peu de temps après, au gouvernement de l'École polytechnique. Il devint ensuite membre de l'Institut, corps illustre auquel le premier Consul, tout couvert de sa jeune et brillante gloire, s'honorait d'appartenir. Enfin, le 9 vendémiaire an XII, il reçut la décoration de membre de la Légion-d'Honneur, et le 25 prairial suivant le titre de grand-officier de l'Ordre.

Le 10 nivose an XIII, Lacuée se rendit au Corps législatif avec de Champagny, ministre de l'intérieur, et Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, pour y faire l'exposé de la situation de l'Empire.

Napoléon, qui appréciait dignement les talens et le noble caractère de Lacuée, l'éleva à la dignité de conseiller d'État à vie le 3 germinal an XIII, au grade de général de division le 17 vendémiaire an XIV; puis, en 1806, il lui donna la direction générale de la conscription et des revues, le nomma ministre d'État à vie le 5 novembre 1807, le créa comte de Cessac en 1808 et le fit grand-aigle de la Légion-d'Honneur le 2 février 1809.

Le général Lacuée, comblé des bienfaits de l'Empereur, ne tarda pas à lui donner des marques de dévoûment, si l'on en juge par le discours qu'il prononça, en 1809, à la tribune du Sénat, pour y proposer une levée de 360,000 hommes. « Il est inutile, disait-il, de vous démontrer qu'une prévoyance, fille du génie et d'une haute sagesse, qu'un amour ardent, mais raisonné de la paix, ont seuls dicté la résolution de Sa Majesté. En effet, tout autre prince que Napoléon-le-Grand, qui aurait laissé dans les Espagnes des forces aussi capables que les siennes de combattre et de vaincre les Anglais, qui se fût trouvée à la tête d'une armée la plus belle que le Danube ait vue sur ses bords; qui eût été maître de la capitale de l'ennemi et de plus de la moitié de ses belles provinces; qui aurait remporté une foule de victoires éclatantes, même quand cette armée était à peine réunie dans ses premiers élémens; qui aurait vu la nation se lever presqu'en masse, mais avec ordre, avec calme, pour repousser un ennemi qui avait osé, pendant son absence, menacer le territoire de l'Empire; tout autre prince, dis-je, ne vous eût pas demandé de mettre de nouvelles forces à sa disposition; et le premier capitaine du monde, le plus grand homme de son siècle, vous le demande. »

Le 3 janvier 1810, l'Empereur le nomma ministre-directeur de l'administration de la guerre. Il déploya, dans ces nouvelles fonctions, une probité sévère qui lui fit des ennemis de tous ceux qui auraient voulu lui voir tolérer les dilapidations scandaleuses auxquelles donnaient lieu les fournitures et les dépenses matérielles de l'armée. Tous ses momens furent consacrés à la réforme de ces abus. Il sévit avec rigueur contre les hommes qui s'en étaient rendus coupables. Aussi, vit-on tous ces hommes, dévorés de l'ambition des richesses, représenter le comte de Cessac comme un administrateur dont les étroites mesures d'économie, les exigences tyranniques nuiraient aux grandes opérations de Napoléon, en lui aliénant l'amour de ses soldats. L'Empereur ne se laissa point ébranler par les clameurs intéressées de ces vampires; il conserva le portefeuille au comte de Cessac et lui donna de nouvelles preuves de son estime.

Lorsque Napoléon consulta son conseil sur le projet de mariage qu'il avait formé, Lacuée se prononça pour une princesse russe.

Il s'opposa, à plusieurs reprises, au conseil, à la guerre contre la Russie.

Cependant, en 1813, lorsque l'intègre et rigide ministre eût acquis la certitude qu'on ne pourrait continuer la guerre à laquelle il s'était opposé sans affaiblir la sévérité des règles qu'il avait établies dans l'administration, il crut de son devoir de solliciter sa démission, ce qui lui fut accordé. Le comte Daru le remplaça.

Le comte de Cessac continua, toutefois, de servir avec le même dévoûment. On le vit, à l'époque où le territoire était envahi par les armées étrangères, s'élever seul avec la plus vive énergie contre les plénipotentiaires des différentes puissances réunies à Châlons, qui proposaient de démembrer l'Empire. Il suivit ensuite, comme président de la section de la guerre, l'impératrice Marie-Louise à Blois, et ne la quitta qu'après l'abdication de Napoléon.

Il accepta de Louis XVIII une inspection d'infante-

rie, et se trouvait à Bourges lors du débarquement de Napoléon. Pendant les Cent-Jours, il ne prit aucune part aux affaires publiques. Louis XVIII, au retour de Gand, lui enleva la récompense la plus précieuse de ses longs services, le gouvernement de l'École polytechnique.

En 1819, le comte de Cessac se rendit à son château de Brantes, situé près le village de Sorgues, dans le département de Vaucluse; il fixa son séjour dans cette magnifique propriété, où il partageait son temps entre l'agriculture et les soins qu'il donnait à l'éducation de ses enfans.

Il revint à Paris en 1831. Le nouveau gouvernement, se rappelant alors les services du comte de Cessac, crut devoir l'en récompenser en l'appelant à la Chambre des pairs (19 novembre 1831), où il se fit toujours remarquer par un patriotisme éclairé, la franchise de son caractère et l'indépendance de ses opinions.

Cet homme d'État avait fait une étude approfondie de l'art de la guerre. Il fut l'exécuteur intelligent, inflexible et probe, des grands desseins de Napoléon, pour les bienfaits duquel il conserva une profonde reconnaissance. On l'a vu, lors de la translation des cendres du grand homme, oublier son âge, ses infirmités, l'excessive rigueur du froid, et, prosterné sur le pavé du temple, gémir et verser des larmes devant le cercueil de Sainte-Hélène.

Le comte de Cessac est mort à Paris, le 14 juin 1841, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. (*Voyez* t. Ier, p. 15, 49, 57, 231.) A. AMIC.

LAFOREST (ANTOINE-RENÉ-CHARLES-MATHURIN, *comte* DE), naquit le 8 août 1756, à Aire (Pas-de-Calais), d'une ancienne famille, originaire du Maine. Son père, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, lui fit obtenir, immédiatement après qu'il eut terminé ses études, une sous-lieutenance dans le régiment de Hainaut. Ses parens, étonnés de l'étendue des ses connaissances, de sa merveilleuse aptitude aux affaires publiques, résolurent de l'attacher à la diplomatie. Il entra en qualité d'élève au département des affaires étrangères le 14 décembre 1774. Le zèle et l'aptitude dont il fit preuve dans son emploi, quelques œuvres littéraires aussi remarquables par l'expression que par la pensée, le signalèrent à l'attention du ministre, qui l'attacha, le 5 novembre 1778, en qualité de secrétaire de légation au marquis de la Luzerne, ambassadeur aux État-Unis. Il fut ensuite vice-consul à Savanhah, puis à Philadelphie, et en dernier lieu à New-Yorck. Il fit des mémoires sur ces différens États qui excitèrent vivement l'intérêt du gouvernement. Aussi, lorsque de Moustier alla remplacer le marquis de la Luzerne dans les fonctions de ministre du roi près du gouvernement des États-Unis, confia-t-on au jeune Laforest le consulat général de France en remplacement de Barbé-Marbois. Cependant l'horizon politique se rembrunissait de jour en jour. A la fin de 1792, tous les agens de Louis XVI qui étaient à l'étranger reçurent l'ordre de se rendre immédiatement à Paris. M. de Laforest, à qui ses lettres de rappel ne furent remises par son successeur que le 18 mai 1793, ne put se résoudre à rentrer en France au moment où elle gémissait sous l'oppression du régime de la terreur. Après avoir pris la détermination de rester aux États-Unis, il y vécut heureux, indépendant, jusqu'à l'époque où le gouvernement fédéral ayant tout-à-coup à se plaindre de quelques violations de sa neutralité, demandât satisfaction à la République française en lui déclarant, s'il ne l'obtenait pas, qu'il se réunirait contre elle au cabinet anglais. Le président Washington désirant éviter une rupture entre les deux gouvernemens, décida M. de Laforest à se rendre à Paris pour donner des explications sur les griefs dont les États de l'Union avaient à se plaindre. Il fut favorablement accueilli du gouvernement français, qui le fit retourner à Philadelphie le 16 novembre 1793, avec une mission de conciliation. De retour dans sa patrie en 1795, il y vécut dans l'isolement le plus complet de toutes fonctions publiques. Il ne sortit de la retraite à laquelle il s'était condamné que pour occuper l'emploi de chef de division au ministère des affaires étrangères, lorsque de Talleyrand y fut appelé, le 18 juillet 1797. Le 1er novembre 1799, M. de Laforest devint directeur des postes, et contribua secrètement à la conclusion du traité d'alliance et de commerce qui eut lieu le 30 août 1800 entre la France et les États-Unis.

Au mois d'octobre suivant, il reçut l'ordre de se rendre au congrès de Lunéville, comme premier secrétaire de légation. M. de Laforest s'acquitta habilement de cette mission; il alla de là au congrès de Ratisbonne, pour y déployer le caractère de ministre médiateur, dont l'empereur Alexandre avait également revêtu le baron de Buhler. Ce fut dans cette réunion diplomatique que la répartition des indemnités accordées aux princes dépossédés par la cession faite à la France de la rive gauche du Rhin, fut définitivement réglée. Cependant on voyait clairement que le cabinet de Londres, dans l'espoir de susciter une nouvelle coalition contre la République française, se disposait à rompre le traité d'Amiens. Le premier Consul, dont toutes les combinaisons tendaient à empêcher la réalisation des projets de l'Angleterre, se hâta d'envoyer M. de Laforest à Berlin, avec le titre de ministre plénipotentiaire. Le résultat de cette mesure fut le maintien de la neutralité continentale jusqu'au mois de septembre 1805, époque où l'Autriche et la Russie se laissèrent entraîner par notre envieuse rivale. Dans cette conjoncture, la Prusse craignant de se joindre à la coalition, resta immobile sous les armes. Lorsqu'elle voulut rompre plus tard les engagemens que les alliés lui avaient arrachés, elle se trouva seule, abandonnée, et regrettant sans doute de n'avoir pas suivi les judicieux conseils du diplomate français. M. de Laforest devint conseiller d'État après son retour en France, en 1806. Napoléon le désigna ensuite pour aller en Russie en qualité d'ambassadeur. Des événemens imprévus vinrent déranger ce projet et obliger l'Empereur à l'envoyer en ambassade à Madrid. Il arriva dans cette ville à la fin d'avril 1808. Il fut créé comte

le 28 janvier 1809, avec une dotation de 10,000 francs.

A l'époque où Joseph alla prendre possession de la couronne d'Espagne, il demanda son rappel, qu'il ne put pas obtenir. Le changement de climat, la multiplicité de ses travaux ayant sensiblement altéré sa santé, le gouvernement lui accorda, en 1813, l'autorisation de revenir en France. Après avoir été créé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 30 juin 1811 (1), il reçut la grand'croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813, au moment où il se disposait à retourner en Espagne. Toutefois, les événemens de la campagne de cette année déconcertèrent les projets de Napoléon et le déterminèrent à envoyer le comte de Laforest à Valençay, pour négocier avec le prince des Asturies, Ferdinand VII, les conditions auxquelles il pouvait espérer de recouvrer la liberté et sa couronne. Le 17 novembre 1813, le plénipotentiaire français se présenta chez le prince sous le nom de *M. Dubosque,* et lui exposa en ces termes l'objet de sa mission : « L'Empereur m'a ordonné de me présenter devant Votre Altesse sous un nom supposé, afin que ma mission fût secrète. Je suis chargé d'assurer Votre Altesse que Sa Majesté souhaite de vous rapprocher de vos augustes parens ; elle tente à cet effet des efforts infructueux à Bayonne. L'Espagne est en proie à l'anarchie, son clergé anéanti, sa marine sans ressources, ses colonies en pleine révolte ; voilà ce qu'ont produit les Anglais, qui se servent du nom de Votre Altesse, et l'invoquent, contre son gré, pour substituer la république à la monarchie à l'aide des cortès. Les véritables Espagnols gémissent sur le sort de leur patrie ; ils demandent la sûreté des propriétés et le rétablissement de l'ordre. L'Empereur a entendu leurs plaintes ; il m'a chargé de les faire connaître à Votre Altesse, afin de régler avec elle l'intérêt bien entendu de la France et de l'Espagne, qui demande d'être gouvernée par un souverain du mérite de Votre Altesse. On m'a confié la mission dont je m'acquitte, à cause de l'expérience qu'on suppose que quarante ans de travaux diplomatiques et l'habitude des cours m'ont donné. Je ne négligerai rien pour plaire à Votre Altesse pendant tout le cours de cette négociation ; je la prie d'aider à ce que je conserve le plus sévère *incognito*. Mon nom étant connu, ma présence ici inquiéterait les Anglais, qui tenteraient tout pour s'opposer aux résultats que l'accord de Votre Altesse et de l'Empereur peuvent produire. » Dans l'entrevue qui suivit cette première conférence, le comte de Laforest fit observer aux diplomates que le roi avait désignés pour entamer cette négociation, que Napoléon mettait pour condition, au rétablissement de Ferdinand sur son trône, l'expulsion des Anglais du territoire espagnol. Le roi, craignant que cette condition n'occasionât une rupture entre le cabinet de Madrid et le gouvernement anglais, ne put se résoudre à l'accepter. Le comte de Laforest prévint aussitôt l'Empereur de la résolution de Ferdinand. Il plaida si généreusement la cause de ce monarque, il insista tellement sur les avantages qu'une conduite loyale, désintéressée, procurerait à la France, que Napoléon fut frappé de la justesse de ses observations, et qu'il lui ordonna de conclure, sans restriction, le traité qui procurait la paix aux deux puissances. Le traité fut signé le 13 décembre 1813, avec le duc de San Carlos. Lorsque le roi d'Espagne eut recouvré sa couronne, il écrivit à l'Empereur pour lui témoigner sa satisfaction de la conduite du comte de Laforest et des égards que cet ambassadeur avait eus pour sa personne.

Le 3 avril 1814, le gouvernement provisoire lui confia le portefeuille des affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'au 15 mai, où Louis XVIII en pourvut le prince de Talleyrand. Le même jour, il fut désigné par le roi pour préparer et discuter, conjointement avec les commissaires des puissances alliées, le traité de paix qui fut signé le 30. Redevenu conseiller d'État le 6 juillet, il reçut le titre de grand'croix de la Légion-d'Honneur le 20 août. Après le 20 mars 1815, Napoléon le fit rayer de la liste des conseillers d'État, ce qui n'empêcha pas le département de Loir-et-Cher de l'élire membre de la Chambre des représentans. A la fin de juin, le comte de Laforest fut un des plénipotentiaires désignés par le gouvernement provisoire pour faire connaître aux souverains alliés les dernières délibérations de la Chambre. Les événemens se succédaient avec tant de rapidité que cette mission n'eut aucun résultat. Rappelé au conseil d'État après le second retour des Bourbons, il présida, le 31 juillet 1815, le collége électoral de l'arrondissement de Vendôme. Le 5 mars 1819, le roi le nomma pair de France. En novembre 1820, il fut élu président du collége électoral du département de Loir-et-Cher, devint ensuite ministre d'État, puis membre du conseil privé le 28 mai 1825. Doué d'une intelligence supérieure, d'une rare perspicacité, le comte de Laforest est un des hommes qui ont parcouru avec le plus de distinction la carrière diplomatique, et qui ont laissé les plus honorables souvenirs. Retiré dans son château de Fréchines, près de Blois, et plein de force encore et de santé, il y vit entouré de l'estime publique et de la reconnaissance des pauvres. (*Voy.* t. 1er, p. 470.)

ESPINASSE.

LAGRANGE (JOSEPH-LOUIS), naquit à Turin, le 25 janvier 1736 ; mais la France, qui fut sa patrie d'adoption, peut à juste titre le considérer comme son enfant, car ses aïeux dans les deux lignes étaient français. Son père, qui remplissait à Turin les fonctions de trésorier de la guerre, éprouva des revers de fortune qui, s'ils ne vinrent pas interrompre les études que le jeune Lagrange poursuivait dans le collége de la ville, l'obligèrent du moins à choisir une profession qui pût assurer son existence.

La lecture d'un mémoire de Halley, inséré dans les *Transactions philosophiques* pour 1693, t. XVII, travail dans lequel se trouvait exposée l'importance des méthodes analytiques, détermina le début de Lagrange dans une carrière qu'il sut parcourir d'une manière si brillante, et l'attacha sans retour à l'étude des mathématiques. Ses progrès

(1) Il avait été nommé membre de l'Ordre le 9 vendémiaire an XII et commandant le 25 prairial de la même année.

furent tels, qu'il lui suffit de moins de deux années pour se rendre familiers les problèmes les plus ardus de la science, et qu'il prit rang tout d'abord parmi les hommes distingués de son époque. En juillet 1754, il publia une *Lettre* à Charles-Jules de Fagano, dans laquelle il fait connaître une série de son invention pour les différentielles et les intégrales d'un ordre quelconque. En 1755, il compléta les travaux d'Euler en résolvant les difficultés que le savant géomètre avait proposées, et lui envoya ses premiers essais de la *Méthode des variations*.

Lagrange fut nommé professeur de mathématiques aux Écoles d'artillerie, vers sa dix-neuvième année, et concourut à l'établissement de la savante Société de Turin, dont le premier volume des *Mémoires* parut en 1759. La majeure partie de ce travail appartient à Lagrange et renferme ses recherches premières sur la propagation du son sur les cordes vibrantes. Enfin, l'examen des travaux des plus célèbres géomètres de l'époque montra si bien la supériorité avec laquelle il savait approfondir et juger les questions scientifiques, que l'Académie de Berlin l'admit au nombre de ses membres (1759).

Le second volume des *Mémoires de la Société de Turin* (1762), offre le complément des travaux de Lagrange sur la théorie des sons et les cordes vibrantes, ainsi que la première application de sa *Méthode des variations*. Il semblait se jouer avec les plus hautes difficultés de la science; il remporta le prix que l'Académie de Paris avait proposé sur la théorie de la libration de la lune; et lorsqu'après un court voyage en France, où la maladie l'empêcha de jouir pleinement de l'accueil empressé des savans dont il avait déjà su mériter l'estime, il fut de retour à Turin, en même temps qu'il apportait de notables perfectionnemens dans les diverses études qu'il entreprenait, ou que par des inventions hardies il montrait toute la puissance de son génie, quatre fois il fut couronné par l'Académie des sciences. A cette époque, la renommée l'appela sur un plus grand théâtre. D'Alembert, en refusant la présidence de l'Académie de Berlin, le désigna comme celui qui pouvait le mieux le remplacer, et sur la proposition d'Euler, Lagrange fut nommé. Mais ce ne fut que très difficilement qu'il obtint du roi de Sardaigne la permission d'abandonner un poste dans lequel il avait rendu de si éminens services. On raconte que son permis de départ ne lui fut accordé que par suite d'un mouvement de dépit, après une audience dans laquelle Lagrange n'avait pu rien obtenir de précis; le roi de Sardaigne désira voir la lettre qui l'appelait à Berlin, et lut cette phrase : « Il faut que le plus grand géomètre de l'Europe se trouve auprès du plus grand des rois. » *Allez,* dit-il, *trouver le plus grand des rois;* et Lagrange eut son congé pour aller occuper à Berlin la place de directeur de l'Académie pour les sciences physico-mathématiques (6 novembre 1766). Pendant plus de vingt années dans cette position élevée, il sut justifier le choix de Frédéric, et fixa l'attention de l'Europe savante par une série non-interrompue de travaux que l'on doit placer au nombre des plus importans dans l'histoire des sciences mathématiques, et qui se trouvent consignés dans les publications des Académies de Berlin et de Turin, ainsi que dans les *Mémoires* de celle de Paris, dont il était membre correspondant depuis 1772. Pendant tout le règne de Frédéric, Lagrange conserva la faveur du monarque et sut mériter l'estime et le respect des savans allemands. Modéré dans ses opinions et ne voulant pas se mêler des disputes philosophiques, alors à la mode, il justifia sa neutralité par l'importance des travaux qui devaient absorber tout son temps et réclamer toute son attention.

Lorsque la mort du roi de Prusse vint enlever à la science un de ses plus ardens protecteurs, le séjour de Berlin n'offrit plus à Lagrange le même attrait, et la mort de sa femme, dont il accusait peut-être un climat si différent de celui de son pays, fut encore une raison de plus pour lui donner le désir de s'éloigner. Aussitôt que ses intentions furent connues, plusieurs souverains cherchèrent à l'attirer à leur cour. Mais tandis qu'il songeait à se déterminer, les conseils de Mirabeau qui, pendant son séjour à Berlin avait eu l'avantage de le connaître, suspendirent sa décision; et lorsque sur la proposition de de Breteuil, ratifiée par Louis XVI, on offrit à Lagrange 6,000 francs de pension, un logement au Louvre et le titre de *pensionnaire vétéran* à l'Académie, titre qui conférait le droit de suffrage dans toutes les délibérations, il accepta et vint à Paris en 1787. Les premiers temps de son séjour en France furent marqués par une espèce de lassitude d'esprit, un dégoût général de tout ce qui jusqu'alors avait été l'objet de ses travaux de prédilection. C'est tout au plus s'il eut la patience de s'intéresser à la publication de son livre sur la mécanique analytique, qui, bien que terminé dès l'année 1786, ne parut qu'en 1788.

La religion, la musique ancienne, les langues, la médecine lui offrirent des délassemens.

Il ne fallut peut-être rien moins que tout l'entraînement de la Révolution française pour réveiller le génie du savant géomètre; membre de la commission qui fut chargée de l'établissement du système métrique, il rendit d'éminens services et sut encore acquérir d'autres titres à la reconnaissance publique. Aussi, l'Assemblée nationale confirma sa pension de 6,000 francs en 1791. Plus tard, il fut nommé membre de la commission chargée de récompenser les inventions utiles, puis l'un des trois administrateurs de la Monnaie (1792); il ne voulut conserver ces fonctions que six mois. Plus tard, lorsque le décret du 16 octobre 1793 forçait à sortir de France tout individu né à l'étranger, Lagrange fut conservé par Guyton de Morveau. Sur sa proposition, il fut chargé, par le Comité de salut public, de continuer des calculs sur la théorie des projectiles.

Des événemens à jamais déplorables vinrent affliger l'homme consciencieusement ami du progrès et de la liberté, et le cœur de Lagrange fut brisé lorsqu'il vit Lavoisier tomber sous la hache du terrorisme. Mais son courage ne fut pas ébranlé; il disait à De-

lambre: *Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête, et cent années peut-être ne suffiront pas pour en reproduire une semblable;* et cependant, loin de songer à sa propre conservation, il refusa les occasions qu'on lui offrait de s'éloigner; aussi, plus tard, une juste admiration pour son caractère et pour son génie lui mérita successivement de prendre part à toutes les tentatives à la suite desquelles l'instruction publique fut reconstituée, et nous devons reconnaître que plus que tout autre il favorisa les progrès de cette résurrection de la science. Professeur à l'École normale dès sa fondation, et plus tard à l'École polytechnique, c'est dans ce dernier établissement surtout qu'il reprit toute son énergie et produisit des travaux dont l'influence décida peut-être de l'avenir de la science qu'il professait. Lagrange fut nommé membre de l'Institut et du bureau des longitudes dès leur fondation. Napoléon, juste appréciateur des savans dont il avait été le collègue et près desquels il s'était assis aux séances académiques, montra son estime toute particulière pour Lagrange; il le nomma membre du Sénat (4 nivose an VIII), membre de la Légion-d'Honneur (9 vendémiaire an XII), grand-officier de l'Ordre le 25 prairial suivant, puis comte de l'Empire (1808) et grand'croix de l'ordre de la Réunion.

Le savant géomètre ne laissa pas de continuer les utiles travaux qui lui ont acquis tant de gloire, et la maladie seule put mettre un terme à son incessante activité.

Ce fut tandis qu'il travaillait au remaniement de deux de ses principaux ouvrages, que Lagrange, vers la fin du mois de mars 1813, éprouva les premiers symptômes d'une fièvre dont les progrès rapides amenèrent sa mort le 10 avril suivant, après quelques jours d'une prostration toujours croissante. L'admission immédiate de ses restes au Panthéon montra que la France savait honorer le génie et récompenser, par un dernier témoignage, les services rendus à la patrie.

Lagrange est peut-être le plus grand géomètre dont la France puisse s'enorgueillir. On doit le placer immédiatement après Newton et Leibnitz, à côté d'Euler et un peu au-dessus de d'Alembert et de Laplace. C'est lui qui porta la généralité dans les calculs de l'astronomie mathématique, et c'est sur ses traces qu'ont été faites toutes les découvertes ultérieures. Ses mémoires et ses ouvrages sont écrits avec une profondeur de vues qui décèle le génie. (*Voy.* t. Ier, p. 49, 246.)

LÉON RATTIER.

LAMARTILLIÈRE. *Voyez* FABRE-LAMARTILLIÈRE.

LAMBRECHTS (CHARLES-MATHIEU, *comte*). On a trouvé, dans les papiers de Lambrechts, après sa mort, une notice contenant le résumé de sa vie écrite par lui-même et qui a été publiée depuis par son héritier. Nous ne saurions mieux faire que d'écouter d'abord cette sorte de déclaration d'outre-tombe, dans laquelle on trouve une exactitude, une émotion grave et de hauts enseignemens que notre plume n'aurait point produits. Nous nous réservons seulement de compléter les paroles de Lambrechts par quelques détails et par quelques éclaircissemens peut-être indispensables. Voici l'écrit de Lambrechts :

« Voulant joindre à mon testament une notice sur ce qui me concerne et faire connaître les sentimens qui m'animent, je déclare ce qui suit : mon héritier, M. Charles d'Outrepont, en fera l'usage qu'il jugera convenable.

» Né le 20 novembre 1753, je pris le grade de licencié en droit en 1774; j'obtins, en 1777, une place de professeur de droit à l'Université de Louvain. En 1782, après toutes les épreuves requises, j'y obtins le grade de docteur. En 1786, je fus recteur de l'Université; en 1788 et 1789, je visitai différentes universités de l'Allemagne. Cette mission m'avait été donnée par l'empereur Joseph II, philosophe sur le trône; ce qui est remarquable, j'étais chargé d'enseigner à mon tour une matière jusqu'alors négligée à Louvain, savoir : le droit naturel, le droit public universel et le droit des gens.

» C'est pendant ce voyage, c'est dans la conversation des professeurs de ces universités, que j'ai principalement puisé les principes dont j'ai fait ensuite ma règle de conduite en matière politique; c'est ainsi que j'ai acquis cet amour de la liberté, cette haine de l'arbitraire qui m'accompagneront jusqu'à mon dernier soupir. Oui, le plus grand avantage que je connaisse ici-bas, c'est de ne dépendre que des lois et non du caprice des hommes.

» En 1794, je me fixai définitivement à Bruxelles, pour y exercer l'honorable et indépendante profession d'avocat.

» Après la conquête de la Belgique par les troupes françaises, je fus successivement officier municipal de la ville de Bruxelles, membre et président de l'administration centrale et supérieure de la Belgique, commissaire du département près l'administration centrale du département de la Dyle, président de la même administration, ministre de la justice. Enfin, à la première formation du Sénat, membre de ce corps auquel on confiait des fonctions très importantes.

» Dans ces diverses places, que je n'avais pas sollicitées, j'ai pu quelquefois errer; mais j'ai tâché de faire le bien et d'empêcher de faire le mal toutes les fois que la chose m'a été possible. Cependant une triste expérience m'a convaincu qu'on est souvent trompé en se fiant à la bonne foi des hommes.

» Après avoir ainsi figuré sur la scène politique, je n'étais plus que citoyen français, et je m'en faisais gloire : tant d'autres briguent des places et se font des illusions! Cependant, en 1819, deux grands départemens, le Bas-Rhin et la Seine-Inférieure me choisirent pour leur représentant à la Chambre des députés; ils m'ont ainsi déféré l'honneur le plus insigne que puisse recevoir un Français. Qu'ils en reçoivent ici mes remercîmens les plus sincères.

» Toutefois, en acceptant ces honorables fonctions, j'ai plutôt consulté mon zèle que mes forces. Après avoir rempli mes devoirs avec assiduité pendant quelques mois, je suis tombé dans un état d'af-

faissement et de lassitude qui ne me permit plus de les accomplir comme je l'aurais voulu; la nature m'avertissait que le temps d'abandonner les affaires publiques était arrivé pour moi : *solve senescentem*...

» Je me suis fermement persuadé de l'existence d'un être suprême; j'ai fait sur ce point ma profession de foi dans un écrit que j'ai publié en 1818 (1).

» L'homme persuadé de l'existence de Dieu respecte la liberté des cultes; il ne persécute pas ses semblables pour des opinions; il ne prêche pas le poignard à la main; mais il est constamment vrai; il croit que la source de toute vérité n'a pas créé les hommes pour être guidés par le mensonge.

» C'est cette source de toute vérité, c'est Dieu qui a gravé les idées de justice et de morale dans le cœur de l'homme. J'ai constamment cru que la morale et la justice étaient les plus fermes appuis du gouvernement; sans justice, sans morale, point de liberté, et sans vertu, point de bonheur. O conscience! c'est toi qui me consoles aujourd'hui des maux qui m'assiégent. Sans ta voix intérieure qui me soutient, je serais le plus malheureux des hommes. Que dis-je? n'ai-je pas aussi des amis! Que mon cœur se serre à l'idée de devoir les quitter! Mais j'espère que je les reverrai un jour dans un monde où la justice est vraiment justice.

» Mon désir le plus ardent est de voir la France heureuse, sous un régime franchement constitutionnel, et de mourir citoyen d'un pays libre. C'est vers ce but que tous mes pas ont été dirigés; je ne m'en repentirai jamais.

» Je suis trop faible pour continuer... De ma tombe entr'ouverte, je donne ma bénédiction à mes vieux serviteurs, à l'ami que j'ai nommé mon héritier et à son fils. LAMBRECHTS. »

Lorsqu'après le coup d'État du 18 fructidor an V, Merlin de Douai et François de Neufchâteau, l'un ministre de la justice et l'autre de l'intérieur, furent élus membres du Directoire, le nouveau gouvernement chercha à composer le ministère d'hommes étrangers aux intrigues de Paris. C'est dans cette pensée qu'il appela à la justice Lambrechts, qui était alors commissaire près l'administration centrale du département de la Dyle, c'est-à-dire préfet, et qui avait la réputation méritée d'un magistrat intègre. Lambrechts entra en fonction en vendémiaire an VI. On raconte qu'arrivé en voiture de place à l'hôtel du ministère pour en prendre possession, le concierge, trompé par son extérieur modeste et sa simplicité toute républicaine, hésita à croire que ce fût là le nouveau ministre et lui disputa même l'entrée de l'hôtel.

La conduite de Lambrechts répondit aux desseins qui avaient dirigé le gouvernement en l'appelant au ministère, c'est-à-dire qu'il fut surtout administrateur plutôt qu'homme politique. Cependant, dans la séance du conseil des Cinq-Cents du 27 floréal an VII, il fut porté par la pluralité des suffrages sur la liste décuple de citoyens parmi lesquels le conseil des Anciens devait choisir un nouveau directeur en remplacement de Rewbel, désigné par le sort comme membre sortant. Ce fut Sieyes qui entra au Directoire.

Ce témoignage d'estime attira à Lambrechts quelques attaques de la part de l'opposition révolutionnaire; mais ces attaques ne servirent qu'à faire éclater de nouveau la considération dont il était entouré. On lit en effet dans le *Moniteur* du 13 messidor an VII : « Une feuille ayant dit que le ministre de la justice Lambreschts, dénoncé par plusieurs envoyés de la ci-devant Belgique comme organisant la contre-révolution dans ces malheureuses contrées, allait être remplacé, les députés des neuf départemens réunis, tant au conseil des Anciens qu'au conseil des Cinq-Cents, nous adressent une déclaration dont voici la teneur : — Nous déclarons que nous ne savons pas sur quel motif ou prétexte raisonnable pouvait être fondée la dénonciation mentionnée dans la feuille précitée, et que nous avons toujours reconnu et reconnaissons encore le citoyen Lambreschts, ministre de la justice, comme un républicain pur et probe qui, à ce titre, mérite l'estime et la confiance des patriotes. » (Suivent les signatures.)

Lambrechts n'a pas été un homme politique assez marquant pour qu'on puisse lui demander un compte bien sévère de sa conduite à l'occasion de la révolution du 18 brumaire. Quoi qu'il en soit, il faut dire, afin d'être juste, que le républicain de fructidor salua l'astre naissant de la dictature militaire et fut nommé sénateur le 3 frimaire.

Quelque temps après, les distinctions aristocratiques vinrent aussi le trouver. Le 9 janvier 1807, le roi de Hollande le nomma membre de son conseil d'État et chevalier du Mérite de Hollande. Il reçut ensuite du même prince le titre de comte, titre qui lui était d'ailleurs conféré par l'article 4 du décret impérial du 1er mars 1808.

Il paraît cependant, et le fait est suffisamment justifié par sa conduite ultérieure, que Lambrechst fit constamment partie dans le Sénat de cette minorité presque inaperçue qui essaya de constituer une opposition libérale. Au moment où fut promulgué le sénatus-consulte organique par lequel la République française fut transformée en monarchie, trois bulletins négatifs se trouvèrent dans l'urne des votes; on prétend que l'un d'eux appartenait à Lambrechts.

Soit que ses talens administratifs aient été remarqués dans le Sénat, soit que les pressentimens de l'avenir donnassent déjà une influence secrète aux hommes qui semblaient appelés à renouer bientôt le cours interrompu de la révolution, Lambrechts obtint, en 1812 et en 1813, les suffrages spontanés de ses collègues pour les fonctions de membre du grand conseil d'administration du Sénat, composé de sept membres.

Les actes les plus difficiles à apprécier de la conduite politique de Lambrechts sont ceux qui se rattachent aux événemens de 1814 et de 1815. Fau-

(1) Quelques réflexions à l'occasion du livre de M. Frayssinous, intitulé : DES VRAIS PRINCIPES DE L'ÉGLISE GALLICANE.

dra-t-il reproduire ici le reproche que nous lui avons adressé à propos de l'événement du 18 brumaire et l'accuser en outre d'ingratitude envers Napoléon qui l'avait comblé de faveurs, ou penser qu'il ne suivit que l'impulsion de sa conscience, et qu'il préféra à tout le reste la liberté et le repos de la France ? On comprend combien sont délicates ces questions que soulève la conduite de tant de gens à cette époque de notre histoire. Ce qu'il y a de certain, c'est que Lambrechts adhéra aux actes du Sénat du 1er avril 1814, qui nommaient un gouvernement provisoire, et à ceux qui suivirent, c'est-à-dire à la déchéance de Napoléon. Mais ce sacrifice, Lambrechts n'entendit le consommer qu'en stipulant l'indépendance et la liberté de la France. Il fit partie de cette fraction honnête et trompée du Sénat qui, durant la courte existence du gouvernement provisoire de 1814, s'empressa de rédiger un projet de constitution libérale qui devait être la condition de la soumission de la France au triomphe inévitable du vainqueur; Lambrechts fut rapporteur de ce projet. Ce fait lui a été dans la suite amèrement reproché dans un article du *Moniteur* pendant les Cent-Jours (1). Cependant la suite de la vie de Lambrechts a prouvé qu'il n'avait point obéi dans cette circonstance à une coupable ambition. Il a persisté courageusement jusqu'à sa mort dans la nouvelle voie politique qu'il s'était ouverte au milieu de ces grands événemens. Il n'occupa aucune fonction sous la première Restauration. Au retour de Napoléon en 1815, et pendant la seconde Restauration il se retrancha dans la vie privée. Comme il était né en Belgique, près de Louvain, il obtint en 1819 des lettres de grande naturalisation.

Lorsqu'il fut appelé par le suffrage électoral, en 1819, à l'honneur des fonctions législatives par les départemens du Bas-Rhin et de la Seine-Inférieure, il opta pour le premier. Dès la première session, il arbora de nouveau les principes de la liberté légale, et il vota constamment avec le côté gauche.

Lambrechts est mort à Paris, dans l'exercice de ses fonctions de député du Bas-Rhin, le 3 août 1823, laissant une fortune assez considérable dont il consacra une partie à des dons pieux.

« Les catholiques romains étant, disait-il, d'ailleurs assez favorisés, » il légua la nue-propriété d'une maison à Paris, et des biens importans en Belgique, pour en appliquer le produit à une fondation en faveur des personnes de la religion protestante, soit de la confession d'Augsbourg, soit de l'Église chrétienne réformée. Il voulut qu'au moyen de cette donation l'on pût mettre en apprentissage de pauvres enfans, encourager des ouvriers intelligens, aider les enfans dans les écoles d'enseignement mutuel; soulager, entretenir même dans des hospices, des personnes malades ou infirmes ; enfin, et de préférence à tout autre emploi, secourir des aveugles, puisqu'ils ne sont plus admis maintenant à l'hospice des Quinze-Vingts. Sa sollicitude pour cette dernière classe de malheureux était telle, qu'il témoigna le désir qu'un refuge leur fût ouvert, soit dans la maison dont il léguait la nue-propriété, soit dans tout autre lieu plus convenable, laissant à cet égard toute latitude au comité chargé par lui de surveiller l'exécution de la fondation.

Les biens de Belgique et la maison rue du Cherche-Midi ont été vendus, et la réalisation du prix de ces immeubles, avec les intérêts cumulés, formait, au 22 mars 1842, une inscription de rente de 33,421 francs. Conformément aux intentions manifestées par Lambrechts cette somme est capitalisée, jusqu'à concurrence de moitié, *afin d'accroître les revenus de la fondation;* l'autre moitié est distribuée en secours aux personnes désignées dans son testament : on s'occupe en outre des moyens de réaliser le vœu relatif à l'établissement d'une maison de refuge.

Lambrechts était de la religion reformée, confession d'Augsbourg. Il s'est aussi attaché, par de bien honorables scrupules de conscience, à réparer par des legs particuliers quelques injustices qu'il croyait avoir commises par esprit de parti.

Nous sommes donc heureux d'avoir eu à nous occuper encore ici de la mémoire d'un homme de bien et de pouvoir dire que si Lambrechts, dans la déclaration testamentaire qui précède, a peut-être laissé un peu trop dans l'ombre certains faits importans de sa vie, on ne peut lui prêter la pensée d'avoir craint la lumière, car l'examen fait toujours voir en lui un ami de la liberté, de l'humanité et de la vertu. (*Voy.* t. 1er, p. 323.)

PAUL DUPLAN.

LANJUINAIS (JEAN-DENIS, *comte*), naquit à Rennes, le 12 mars 1753. Fils d'un avocat distingué au parlement de Bretagne, sa carrière était fixée d'avance, à cette époque où les enfans suivaient presque invariablement la carrière de leur père. Reçu avocat par dispense d'âge à dix-huit ans, docteur en droit quelques mois après, il devint à vingt-deux ans professeur de droit ecclésiastique.

En 1779, il fut nommé conseiller aux États de Bretagne, et lorsque, dix ans plus tard, la royauté appela à son aide les États-Généraux de la nation, Lanjuinais fut choisi pour rédiger les *cahiers* de la Bretagne. Nourri de la lecture de Montesquieu et admirateur passionné de la constitution anglaise, il aspirait au bonheur de faire jouir son pays du même bienfait. Aussi son travail était il le plan véritable d'un gouvernement représentatif. Aucune province de France ne présenta rien d'aussi complet, et l'on peut dire que cette œuvre fut en même temps la profession de foi et le testament politique de son auteur. En effet, fidèle à ses théories, qui étaient le fruit de longues études et de méditations profondes, ni menaces, ni promesses ne purent l'en détacher, et au milieu des sanglantes saturnales de la terreur comme parmi les pompes de l'Empire, il resta le champion inébranlable et incorruptible des libertés constitutionnelles. Que de malheurs épargnés à la France si elle eût trouvé dans la majorité de ses représentans ce courage et cette probité!

Telles étaient les convictions qu'il apportait à l'Assemblée constituante ; mais ni l'enthousiasme de

(1) MONITEUR du 15 avril 1815, p. 429.

ces convictions, ni l'entraînement de l'exemple ne firent taire un instant chez lui le sentiment de la justice et de la probité, et il n'hésita jamais à en livrer à l'Assemblée la franche et loyale expression. Les dîmes étaient à ses yeux une *dette rachetable*, il combattit hautement leur suppression pure et simple, et en même temps qu'il travaillait à donner au clergé une constitution, il s'opposait à l'envahissement et à la vente de ses biens, se réservant, si sa voix n'était point entendue, de réclamer, comme il le fit plus tard, un traitement de l'État pour les ecclésiastiques dépossédés. D'un autre côté, il portait la parole aussi haut contre les possesseurs de rentes féodales, auteurs des troubles des provinces, et contre le parlement de Bretagne qui refusait obéissance aux décrets de l'Assemblée. Ami de l'humanité, il votait pour que l'homme de couleur fût libre en mettant le pied sur le sol de la France et réclamait pour lui les droits de citoyen actif. Pénétré de la grandeur du mandat législatif, il opinait contre Mirabeau pour que les députés fussent exclus du ministère. Et enfin, son mandat rempli, il retournait à Rennes, pour y reprendre, comme Cincinnatus, les travaux de sa profession.

Au mois de septembre 1792, Lanjuinais vint siéger à la Convention. Les choses avaient bien changé : la royauté était captive au Temple, et dans l'Assemblée, les mauvaises passions, arrivées à leur dernier paroxisme, se disputaient violemment la souveraineté; elles se personnifiaient en deux partis, les *jacobins* et les *girondins*. Le jugement de Louis XVI était la question jetée entre eux, question aussi pour eux de vie ou de mort. La proposition de Mailhe fut accueillie, le 13 novembre, sur le rapport de Pétion, et l'infortuné monarque parut, pour la seconde fois, le 26 décembre, à la barre de la Convention. Lanjuinais, dans cette séance, reprocha à ses collègues, avec une énergique intrépidité, de s'être constitués juges du prince qu'ils avaient détrôné, et les somma, au nom de la justice et de la loi, de rapporter ce décret. Les débats continuèrent, et la peine capitale, sans condition, fut votée par 387 membres (majorité 26), selon M. de Montgaillard. En vain Lanjuinais, toujours intrépide quand il s'agit de justice et d'humanité, en a-t-il réclamé les droits avec son énergie accoutumée. En vain a-t-il reproché à la Convention d'invoquer le Code pénal contre Louis, en rejetant les dispositions de ce Code qui lui étaient favorables, la *récusation* et la *forme silencieuse du scrutin*, seule garantie de la liberté des suffrages : «Vous marchez, leur dit-il, de violation en violation des principes. Soyez donc conséquens et d'accord avec vous-mêmes. Exécutez la loi que vous invoquez; elle veut, pour la condamnation, les trois quarts des suffrages.» L'Assemblée décida, sur la proposition de Danton, que son décret serait rendu, comme tous les autres, à la majorité d'*une voix* seulement. Le vote de Lanjuinais fut sa dernière protestation contre le jugement de Louis XVI.

Malgré l'abattement de son âme et l'inutilité de ses efforts, il remplit jusqu'au bout sa dangereuse mission. Sous les pistolets et les poignards, il s'opposa au rapport du décret qui ordonnait des poursuites contre les auteurs des massacres de septembre, il soutint Barbaroux, accusateur de Robespierre, et réclama la police des tribunes. Il faut se reporter à ces jours déplorables pour mesurer tout le danger de cette dernière proposition.

Le 2 juin de la même année, lorsqu'il s'élevait contre les usurpations de la commune, et qu'il dénonçait le député Chabot, Legendre, un pistolet à la main, voulut l'arracher de la tribune. Lanjuinais demeura immobile et les yeux fermés. Lorsque l'arme eût été retirée, il reprit la parole et prononça cette phrase célèbre adressée au prêtre Chabot : *On a vu dans l'antiquité orner les victimes de fleurs et de bandelettes; mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas.*

Enveloppé dans la proscription des girondins, il resta caché dix-huit mois à Rennes, dans sa propre maison; il ne dut la vie qu'au dévoûment de sa femme et d'une servante, toutes deux célébrées par Legouvé, dans son poème du *Mérite des femmes*.

Rappelé à la Convention après la chute de Robespierre, il y rentra, le 18 ventose an III, et en devint le président.

Lors de l'insurrection des sections de Paris contre cette assemblée, Legendre invitait ses collègues à demeurer calmes et à s'en rapporter du reste au *destin : A Dieu seul*, reprit vivement Lanjuinais, fidèle à ses principes. Sur sa proposition, la loi contre les parens des émigrés fut rapportée, la vente des biens ecclésiastiques fut suspendue, et grace à son active coopération, la paix reparut dans la Vendée.

Aussi, lorsque de nouvelles élections eurent lieu la France donna au député de la Bretagne un témoignage unique de ses sympathies. Soixante-treize départemens se disputèrent l'honneur d'être représentés par lui au conseil des Anciens.

Nommé sénateur le 18 ventose an VIII, il se déclara contre l'établissement du consulat à vie et de l'Empire. Cependant Napoléon, qui souhaitait s'attacher les hommes éminens de la Révolution, le nomma membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant, et lui conféra le titre de comte en 1808. Lanjuinais accepta les faveurs d'un gouvernement qui faisait succéder l'ordre à l'anarchie, la victoire aux défaites, et se réfugia dans le sein des sciences et des lettres. Il devint, en 1808, membre de l'Institut, en remplacement de Bitaubé. Plus tard, au rétablissement des académies, il fut élu membre de celle des inscriptions et belles-lettres; et les sociétés philantropiques de Paris et de Philadelphie voulurent aussi le compter dans leurs rangs.

Pair de France en 1814, les Cent-Jours le trouvèrent inébranlable; sommé de prêter serment à Napoléon, il s'y refusa toujours.

Les électeurs de Paris l'envoyèrent à la Chambre des représentans. Le 4 juin 1815, il en fut élu président, et dans son discours il protesta de son dévoûment à la patrie, à la justice, à la liberté. Depuis lors, il persista dans son opposition franche et loyale

à toutes les mesures qui s'écartaient du système constitutionnel.

La mort le surprit à soixante-quatorze ans, au milieu de ses travaux littéraires, le 14 janvier 1827. Quelques-uns de ses ouvrages lui survivront, mais le plus beau qu'il nous ait laissé, c'est l'exemple de sa vie, précieuse personnification de l'honnête homme et du bon citoyen. (*Voy.* t. 1er, p. 323.)

N. N.

LAPLACE (PIERRE-SIMON), fils d'un cultivateur, naquit à Beaumont-en-Ange (Calvados), le 23 mars 1745. Parmi les hommes de génie qui appliquèrent leur puissante intelligence au perfectionnement des théories mathématiques, Laplace doit être placé en première ligne; et si l'on ne trouve pas dans ses œuvres cette facilité d'invention qui caractérise les travaux de Descartes, de Newton et de Leibnitz, la persistance avec laquelle il sut approfondir et compléter les questions qu'il a traitées lui fit égaler le mérite de ceux qui, bien souvent, n'avaient fait qu'émettre une idée plus ou moins féconde.

Dans le cours de ses premières études, il se distingua par une extrême application et les progrès rapides que lui facilitait sa mémoire prodigieuse. Après avoir complété ses études classiques et acquis une instruction étendue dans les langues anciennes et dans la littérature, il s'appliqua d'une manière toute spéciale à l'examen des questions théologiques les plus ardues, et donna des preuves remarquables de la profondeur de sa conception. A la suite de ces essais, qui ne furent peut-être que le résultat d'une impulsion due aux circonstances dans lesquelles il se trouvait placé, Laplace fut ramené vers l'étude des mathématiques, et bientôt ses progrès dans la haute géométrie révélèrent sa véritable vocation.

Nommé professeur de mathématiques à l'École militaire de Beaumont, il épuisa rapidement les ressources qui se trouvaient à sa portée, et il résolut de venir demander à la capitale de nouveaux moyens de s'instruire. Pour atteindre ce but, il avait cru nécessaire de se mettre en relation avec les savans de l'époque; et dès son arrivée à Paris, il se présenta chez d'Alembert avec de puissantes recommandations. Néanmoins ses démarches furent infructueuses, et il ne put pas même se faire introduire. Alors, par une heureuse inspiration, il adressa au savant géomètre une lettre sur les principes généraux de la mécanique.

D'Alembert fut frappé de la profondeur remarquable de cet écrit, et ce jour même il voulut en voir l'auteur : *Monsieur*, lui dit-il, *vous voyez que je fais assez peu de cas des recommandations; vous n'en n'aviez pas besoin. Vous vous êtes fait mieux connaître; cela me suffit : mon appui vous est dû.*

Cette promesse ne tarda pas à être remplie, et Laplace fut nommé professeur de mathématiques à l'École militaire de Paris. A compter de cette époque, il se livra sans réserve à cette série de travaux qui bientôt le placèrent au premier rang parmi les savans illustres de son époque. Ses protecteurs, ses maîtres le considérèrent bientôt comme un ami. Lavoisier l'admit dans son intimité, et ses relations furent l'occasion de grands travaux, de découvertes importantes.

Laplace vint apporter en aide à l'illustre chimiste les vastes ressources de son génie armé de l'analyse mathématique : la théorie physique de la chaleur et les dilatations des substances solides furent l'objet de leurs communes recherches et d'une longue série d'expériences qui prouvèrent que le grand géomètre méritait aussi le titre de grand physicien.

Les travaux de Laplace sur la réfraction, les phénomènes capillaires, les propriétés statiques de l'électricité, la mesure des hauteurs par le baromètre, la vitesse du son, les propriétés du gaz, suffisent pour montrer combien il lui était facile d'appliquer son esprit aux diverses branches de la science. Aussi, tandis que l'histoire unit son nom à ceux des d'Alembert et des Lagrange, on doit encore le retrouver à côté de ceux de Lavoisier, de Berthollet et de Chaptal, dont il partagea souvent les travaux.

Laplace était doué d'une persévérance à toute épreuve, et sa constance sut triompher de tous les obstacles. Après avoir réuni dans sa *mécanique céleste* tous les résultats déjà obtenus par l'application des sciences mathématiques et physiques aux mouvemens des astres, il y ajouta ses propres découvertes et la solution des questions les plus importantes et les plus difficiles (1).

Ne suffit-il pas de rappeler ses admirables recherches sur l'accélération des mouvemens de la lune pour montrer quelle série de conséquences il savait tirer d'une découverte; tandis que les géomètres aux abois se voyaient forcés d'admettre une exception à la loi générale de l'attraction newtonnienne, Laplace donna, le 19 août 1787, la solution de cette haute question cosmologique, et démontra que l'accélération des mouvemens lunaires était un effet nécessaire de la gravitation universelle. Les conséquences de cette admirable découverte se retrouvent dans l'appréciation de l'action de la gravitation sur les astres, et de la résistance du milieu dans lequel ils se meuvent; l'observation des inégalités du cours de la lune peut aussi donner la mesure des inégalités du globe terrestre.

La science était encore à se demander si la main de la puissance créatrice ne devait pas intervenir de temps en temps pour préserver son œuvre des ravages du temps. Laplace démontra la stabilité du

(1) « Le 27 vendémiaire an X, après avoir reçu un volume de la MÉCANIQUE CÉLESTE, le général Bonaparte écrivait à Laplace : « Les premiers six mois dont je pourrai disposer, seront employés à lire votre bel ouvrage. » Il nous a paru, messieurs, que ces mots, les premiers SIX MOIS, enlèvent à la phrase le caractère d'un remercîment banal, et qu'ils renferment une juste appréciation de l'importance et de la difficulté de la matière.

» Le 5 frimaire an XI, la lecture de quelques chapitres du volume que Laplace lui avait dédié était pour le général une occasion nouvelle de s'affliger que la force des circonstances l'eût dirigé dans une carrière qui l'éloignait de celle des sciences.

« Au moins, ajouta-t-il, je désire vivement que les générations futures, en lisant la MÉCANIQUE CÉLESTE, n'oublient pas l'estime et l'amitié que j'ai portées à son auteur. »

(Rapport de M. Arago, édition Bachelier, 1842, p. 72.)

système solaire et fit voir que les perturbations, se corrigeant d'elles-mêmes, restaient toujours comprises entre des limites peu étendues. C'est encore lui qui trouva l'explication des grandes inégalités de Jupiter et de Saturne. Quoique le plus souvent, par une propension toute particulière, Laplace se laissait entraîner vers les hautes spéculations de la science, il faut dire que son caractère bienveillant et son amour de l'humanité lui firent toujours rechercher avec avidité les occasions d'appliquer ses découvertes aux besoins de la société. Les travaux analytiques sur le flux et le reflux de la mer, les recherches sur le calcul des probabilités, suffisent pour montrer qu'il aimait à diriger les efforts de son intelligence sur les objets d'une utilité immédiate.

Sous le point de vue littéraire, les ouvrages de Laplace doivent être placés en première ligne, et c'est avec la plus grande facilité, le style le plus pur qu'il nous a exposé la solution des questions les plus abstraites. Le *Système du monde* est surtout remarquable par ces précieuses qualités, et quoique ce livre ne renferme qu'une exposition des résultats de la science, c'est un de ceux qui, par leur précision, ont le plus contribué à populariser l'astronomie. Cette élégance de style se retrouve encore dans son *Essai sur les probabilités*. Ce mérite incontestable, assez rare chez un géomètre, le fit admettre au sein de l'Académie française. C'est au milieu de travaux incessans que la vie de Laplace s'est écoulée; et bien peu de géomètres ont joui de leur vivant d'une aussi grande réputation et aussi méritée. On doit le compter au nombre des fondateurs de la société d'Arcueil, et les quelques jours qu'il passait à sa campagne, loin d'être un délassement, n'étaient guère pour lui qu'une nouvelle occasion de varier les services qu'il rendait à la science.

Le travail était son élément, et les soins qu'il prenait d'une santé débile n'avaient presque d'autre but que d'acquérir assez de force pour se livrer à ces profondes études qui nécessitent une si grande contention d'esprit.

Les hautes dignités ne manquèrent pas au savant géomètre : en 1784, il remplaça Bezout comme examinateur du corps de l'artillerie; en 1796, il présida la députation qui fut chargée de présenter au conseil des Cinq-Cents l'exposé des travaux de l'Institut depuis sa création. Après le 18 brumaire, il fut ministre de l'intérieur. Sénateur le 3 brumaire an VIII, il fut nommé président du Sénat au mois de messidor an XI. Membre la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, et grand-officier le 25 prairial suivant, il devint comte de l'Empire en 1808; ayant adhéré à la déchéance de l'Empereur, il fut admis à la Chambre des pairs de 1814, et eut part aux faveurs de la Restauration : le roi le fit marquis. La juste sévérité de l'histoire doit signaler la conduite de Laplace lorsqu'en 1827 l'Académie résolut de voter l'adresse au gouvernement pour lui exposer les inconvéniens de la loi sur la répression de la liberté de la presse : après avoir vainement combattu le projet, le marquis de Laplace abandonna son fauteuil de président.

C'est dans les bras de sa femme et dans ceux de son fils que la mort vint le frapper. Depuis près de deux années on remarquait chez lui un affaiblissement progressif qui ne put l'empêcher de suivre ses travaux, et lors qu'enfin quelques instans de délire précédèrent la maladie à laquelle il succomba, on l'entendit encore parler du mouvement des astres et des découvertes qu'il devait, disait-il, communiquer à l'Académie.

Les secours éclairés de M. Magendie, et les soins dévoués de Bouvard, ne purent retarder la dernière heure du savant, qui s'éteignit paisiblement le 5 mai 1827.

La veuve, qui lui survécut quelques années, s'est acquise aussi des droits aux souvenirs des amis de la science, en léguant une rente de 400 francs environ pour faire remettre les ouvrages de Laplace au premier élève sortant, chaque année, de l'Ecole polytechnique. La gloire de l'illustre géomètre vient de recevoir une consécration nouvelle : un crédit a été voté, sur le rapport de M. Arago, pendant la session de 1842, pour faire une nouvelle édition de ses œuvres, aux frais de l'État, sous la surveillance d'une commission scientifique. (*Voy.* t. Ier, p. XXX, 73, 170, 200, 246, 287, 299.) L. RATTIER.

LA ROCHEFOUCAULD (ALEXANDRE, *comte* DE), fils du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, naquit en 1767. Il embrassa d'abord la carrière des armes, et suivit, comme officier d'état-major, le général Lafayette dans la campagne de 1792. Nos frontières étaient alors menacées par les armées combinées de la Russie et de l'Autriche. Après la chute de la monarchie, il quitta l'armée. Cette manifestation et les tentatives qu'il fit, de concert avec sa famille, pour sauver le roi et la reine, appelèrent sur lui l'attention du nouveau gouvernement : mis hors la loi, il fut obligé de chercher son salut dans la fuite; la révolution du 18 brumaire le tira de sa retraite. Il avait épousé, en 1788, la fille du comte de Chastulé, officier aux gardes françaises, riche propriétaire à Saint-Domingue, et parent de Mme de Beauharnais, épouse du général Bonaparte. Ces liens de parenté amenèrent des relations naturelles entre le premier Consul et lui; et Napoléon, qui désirait se l'attacher, donna pour dame d'honneur à l'Impératrice, Mme de La Rochefoucauld, et maria sa fille au prince Aldobrandini, frère du prince Borghèse. Placé à la tête de l'administration de Seine-et-Marne, lors de la création des préfectures, le comte de La Rochefoucauld devint, en l'an IX, ambassadeur auprès de la cour de Saxe. Les ratifications du traité de Lunéville n'avaient pas encore été échangées; sa mission était d'amener l'électeur à des dispositions plus favorables à la France; il y parvint. Le 9 vendémiaire an XII, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur, et en fut nommé commandant le 25 prairial de la même année. La rupture du traité d'Amiens devait exercer une grande influence sur les affaires d'Allemagne. Ses talens diplomatiques le firent juger, dans ces circonstances

difficiles, digne d'un plus grand théâtre, et Napoléon l'envoya ambassadeur à Vienne; il arriva dans cette ville le 6 janvier 1805. L'érection du royaume d'Italie, la réunion de Gênes à l'Empire français, amenèrent bientôt, de la part de l'Autriche, des demandes formelles d'explication qui ne tardèrent pas à devenir des préludes de guerre. Le comte de La Rochefoucauld éclaira l'Empereur sur les sourdes menées du cabinet de Vienne, sur les armemens considérables qui se faisaient dans les États héréditaires, et l'instruisit du traité secret conclu entre l'Autriche, la Russie et l'Angleterre. Ayant reçu ordre de demander ses passeports, il quitta Vienne le 10 octobre 1805; il y fut acrédité de nouveau le 16 janvier 1806, après la signature du traité de Presbourg. Alors, le protectorat de la confédération du Rhin, dont Napoléon venait d'être investi, forçait François II de renoncer au titre d'empereur d'Allemagne. L'ambassadeur français sut, avec une rare habileté, atténuer l'impression que produisit à la cour de Vienne cette modification importante introduite dans le système politique de l'Europe, impression que devait rendre plus irritante encore l'invasion du royaume de Naples, l'érection du grand-duché de Berg et l'envahissement du Hanovre. En 1807, il quitta l'ambassade de Vienne pour se rendre à Berlin, où Napoléon se trouvait alors. Il prit une part active aux négociations qui donnèrent à la Saxe une existence politique d'un ordre plus élevé, et assurèrent ainsi son adhésion au système français. En 1808, il fut nommé à l'ambassade de Hollande; il remplit, avec adresse et bonheur, cette nouvelle mission rendue si difficile par les dispositions secrètes du roi Louis Napoléon, dont le zèle pour les intérêts du pays qu'il gouvernait lui faisait péniblement supporter l'autorité de l'Empereur, son frère, et le contrôle incessant auquel ses mesures étaient soumises. En 1809, les Anglais débarquèrent en Zéélande; l'ambassadeur français déploya, dans cette circonstance critique, une activité remarquable; et on lui dut, en grande partie, la promptitude avec laquelle furent réunis les moyens qui préservèrent Anvers et ses chantiers d'une ruine presque certaine; il fut puissamment secondé par les Hollandais, dont la loyauté et l'affabilité de son caractère avait captivé l'estime et l'affection. Le roi de Prusse, connaissant toute son influence sur l'esprit des Hollandais, chargea le comte de La Rochefoucauld d'appuyer de son crédit un emprunt qu'il voulait faire en Hollande; cet emprunt fut rempli, et, en reconnaissance de ce service, le monarque lui envoya le cordon de l'ordre de l'Aigle-Noir, et Napoléon lui permit de le porter. En 1810, l'Empereur avait pris la résolution de réunir la Hollande à l'Empire, si son frère se refusait à adhérer rigoureusement au blocus continental. De La Rochefoucauld usa, dans cette circonstance délicate, de toutes les ressources d'un esprit adroit; mais l'irritation des esprits était telle, à Amsterdam surtout, qu'il y courut des dangers personnels. Il eut un autre malheur : Napoléon le rendit, en quelque sorte responsable de l'abdication de son frère, et il dut porter le poids de son mécontentement. Aussi, rappelé à Paris à la fin de mai 1810, il manifesta le désir de ne plus être chargé de nouvelles missions; et il se livra dès ce moment aux loisirs et aux charmes de la vie privée. A l'exemple de son vertueux père, il devint la Providence des malheureux; il leur assura les secours qui soulagent la misère, et le travail qui la prévient. 150 ouvriers se réunirent dans une filature fondée par lui dans son domaine de Crèvecœur. Les électeurs de l'Oise ne pouvaient pas trouver un plus digne représentant; ils l'envoyèrent trois fois à la Chambre des députés, où sa place fut constamment marquée au centre gauche.

Le comte de La Rochefoucauld se rangea avec empressement sous le drapeau de 1830, et le roi des Français le créa pair de France le 19 octobre 1831, et grand-officier de la Légion-d'Honneur le 28 avril 1835. Il mourut, le 3 mars 1841, emportant avec lui l'estime et les regrets de ses concitoyens.

SAURY.

LAUMOND ou L'HAUMONT (JEAN-JOSEPH-CHARLES, *comte*), né à Arras, en 1753. Il fut d'abord employé dans l'intendance des Landes, et demeura ensuite quatre années auprès du duc d'Aiguillon, occupé de la rédaction des Mémoires de cet ancien ministre de Louis XV. Envoyé à Nanci en 1784, avec le titre de secrétaire en chef de l'intendance de Lorraine, il y resta jusqu'à la nouvelle organisation des provinces par l'Assemblée nationale. En 1790, il devint un des directeurs de la caisse extraordinaire fondée par Necker. En 1793, il remplaça Amelot, membre de la commission des revenus nationaux, destitué et incarcéré par ordre du Comité de salut public. En 1795, il fut nommé consul à Smyrne. De là, il passa à Hambourg comme commissaire du gouvernement, et fut appelé ensuite à remplacer Berthollet dans l'administration des monnaies. Après le 18 brumaire, un arrêté du premier Consul, du 13 floréal an VIII, le nomma préfet du Bas-Rhin. Dans ce poste, où l'on peut faire tant de bien, Laumond joignit au plus louable désintéressement un zèle actif pour secourir les malheureux; aucun ne sortit de son audience sans avoir obtenu ou justice, ou secours; ceux, surtout, qui, victimes des orages révolutionnaires, gémissaient encore dans les prisons, devinrent particulièrement l'objet de sa sollicitude; plusieurs lui durent leur liberté. Lorsqu'il quitta cette préfecture, les habitans de Strasbourg lui firent présent d'une médaille représentant la cathédrale de cette ville. En l'an XI, il devint membre du conseil d'État, et il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, commandant le 25 prairial de la même année, passa en Piémont comme commissaire général du gouvernement, et reçut ensuite la préfecture de la Roër. A Aix-la-Chapelle comme à Strasbourg, Laumond se fit aimer et estimer de ses administrés. En 1806, il passa à la préfecture de Seine-et-Oise; il fut créé comte de l'Empire deux ans après, et nommé, en 1810, directeur-général des mines, fonction qu'il conserva jusqu'en 1815. En qualité de conseiller d'État, et comme orateur du gouvernement, Laumond a présenté plusieurs projets de loi au Corps législatif. Après le

retour des Bourbons, il perdit sa place de directeur des mines, qui fut réunie aux ponts et chaussées. Mais Louis XVIII le nomma conseiller d'État, et lui accorda une pension de retraite méritée par ses longs et utiles services. Mort en mars 1825.

SAURY.

LECOUTEULX-DE-CANTELEUX, naquit d'une famille honorable dans la bourgeoisie de la ci-devant province de Normandie, en 1749. Lorsque la Révolution éclata, le tiers-état du bailliage de Rouen, où il était banquier et échevin, le nomma député aux États-Généraux. Il adopta franchement, mais avec modération, les principes du jour. Pendant le cours de sa carrière législative, il ne s'occupa guère que des questions de finances et d'administration. Après avoir appuyé le projet de Necker pour le rétablissement des finances, Lecouteulx fut chargé de faire un rapport concernant la vente des biens du clergé. En 1790, il renonça généreusement aux fonctions de caissier de l'extraordinaire, dont le roi l'avait investi. Il allégua pour motif de sa renonciation l'impossibilité de concilier les devoirs imposés *par un emploi du gouvernement avec l'idée que l'on doit se faire de l'indépendance d'un député*. Dans la séance du 23 mars de cette année, Lecouteulx exposa les services que la caisse d'escompte avait rendus, et demanda que le projet qui tendait à prendre connaissance de sa situation fût adopté par l'Assemblée. Quand on proposa de supprimer le privilége de la compagnie des Indes, il exprima le vœu, qu'avant d'en décréter la suppression, on prît des renseignemens positifs sur les droits des actionnaires de cette compagnie. Le 17 avril, il parla en faveur de la demande d'un emprunt de 40 millions, qui avait été proposé à l'Assemblée par le ministre des finances. Il fit décréter ensuite la suspension de l'échange des billets de la caisse d'escompte contre les assignats, obtint qu'ils fussent admis dans les caisses publiques, et se justifia de l'inculpation de s'être rendu à Rouen pour soulever les esprits contre le projet de rembourser la dette exigible en assignats-monnaie. Ce fut lui qui détermina encore la suppression des receveurs-généraux et la création de ceux des districts. En 1791, Lecouteulx fit adopter une proposition sur les monnaies de cuivre; demanda que les lettres de change venant de l'étranger ne fussent pas soumises au timbre, et vota pour la division des assignats en petites fractions. Pendant la terreur, il se tint éloigné des affaires publiques, et fut assez heureux pour se soustraire aux dangers qui menaçaient son existence. Nommé membre du conseil des Anciens, en 1795, par le département de la Seine, où il continua à s'occuper des questions de finances, il parut d'abord à la tribune pour exprimer son opinion sur la dépréciation des assignats voter en faveur de l'emprunt forcé et appuyer la loi du 9 floréal an XI, relative aux parens d'émigrés. Le 12 mars 1796, il s'éleva avec force contre la résolution du conseil des Cinq-Cents, qui exceptait les maisons religieuses de Paris de la vente des biens nationaux, autorisée par la loi du 13 fructidor : « Et dans quel moment, s'écria-t-il, adopteriez-vous une mesure si impolitique? au moment où le crédit va renaître par la régénération du signe qui a les propriétés pour gages; où le gouvernement, fortement prononcé en faveur de l'assignat, joint tous ses efforts aux vôtres pour en relever le crédit. La planche est brisée; la quantité des assignats émis est connue; loin de pouvoir être augmenté, elle ne peut que diminuer de jour en jour, tant par la rentrée de l'emprunt forcé que par le produit de la vente des biens nationaux dont l'ouverture ramènera les assignats à leur hypothèque, et leur assurera cette valeur intrinsèque dont l'incertitude a été jusqu'ici la cause principale de leur discrédit. » Le 23 août 1796, il vota en faveur de la résolution qui établissait les patentes, et provoqua l'adoption de la loi qui prohibait en France l'introduction des marchandises anglaises. Il demanda ensuite que le traitement des fonctionnaires publics leur fût payé en numéraire, et que l'on restituât aux actionnaires de la banque de Saint-Charles et de la compagnie des Philippines les différentes actions dont le dépôt avait été ordonné au trésor public. Le 31 mars 1797, il combattit avec vigueur le projet relatif au rétablissement d'une loterie nationale. Le 4 décembre suivant, il fit adopter la résolation du 25 brumaire sur la liquidation de l'arriéré de la dette publique et le mode de remboursement des deux tiers. Ce fut lui qui porta la parole au nom de la députation envoyée au Directoire exécutif par le commerce de Paris pour l'ouverture d'un emprunt. Le conseil, sur son rapport, autorisa l'émission de 25 millions de mandats territoriaux, destinés à l'extinction de la dette publique. Dans la discussion qui eut lieu au sujet des créanciers et des co-partageans des émigrés, Lecouteulx prit chaleureusement la défense de leurs intérêts, mais il combattit la résolution qui accordait des pensions aux veuves des défenseurs de la patrie ; cette résolution fut cependant adoptée. Le 9 novembre 1797, il demanda que le conseil nommât une commission qui serait chargée de présenter des moyens d'adoucir la situation de quelques familles de déportés et des déportés eux-mêmes. Après avoir défendu l'impôt sur le sel, il vota pour son rétablissement.

A l'époque du 18 brumaire, Lecouteulx devint membre du Sénat conservateur (3 frimaire). Il fut aussi un des régens de la Banque de France. Nommé membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII et commandant le 25 prairial de la même année. Un décret du 2 de ce dernier mois le pourvut de la sénatorerie de Lyon. Il devint comte par suite des dispositions de l'article 4 du décret du 1er mars 1808. L'Empereur lui conféra le titre de grand-officier de la Légion-d'Honneur le 3 juin 1811. Au mois de janvier 1814, il reçut une mission extraordinaire pour la 22e division militaire, à Tours. Créé pair de France en 1814, lors de la première Restauration, comme ayant adhéré à l'acte de déchéance du Sénat, le comte Lecouteulx a continué de siéger dans la Chambre héréditaire jusqu'au mois de janvier 1832, époque à laquelle il donna sa démission avec douze de ses collègues.

JULES MARTIN.

LEMERCIER (LOUIS-NICOLAS, *comte*), né à

Saintes (Charente-Inférieure), le 23 décembre 1755, était fils du lieutenant-criminel au présidial de cette ville. Ayant succédé à son père à l'âge de vingt ans, il fut nommé, par ses concitoyens, député aux États-Généraux, en 1789. Il ne parut point à la tribune pendant le cours de cette législature. Devenu, en 1792, président du tribunal criminel de Saintes, il fut appelé quelque temps après à la présidence du collége électoral de la Charente-Inférieure, et nommé membre du conseil des Anciens en mars 1798. La première fois que M. Lemercier se fit entendre dans ce conseil, ce fut pour voter contre la résolution sur le régime hypothécaire. Il combattit ensuite le projet relatif aux fêtes décadaires, s'éleva contre l'impôt sur le sel, se prononça en faveur de la proposition concernant le traitement des juges de paix, prononça un discours sur les besoins occasionés par la guerre, et émit le vœu d'une taxe sur les traitemens des fonctionnaires publics, pour y subvenir.

Le 30 messidor an VII, il chercha à faire sentir la nécessité de se rallier à la constitution, et demanda qu'elle fut déposée sur un autel au milieu du conseil, pour être sans cesse sous ses yeux. Peu de jours après, il se prononça contre les sociétés politiques qui reprenaient alors de l'influence, et fit autoriser le Directoire à établir des conseils de guerre dans les départemens agités.

M. Lemercier présidait le conseil des Anciens à l'époque de la révolution du 18 brumaire. Le zèle avec lequel il servit les intérêts du général Bonaparte, dans la séance extraordinaire de Saint-Cloud, lui ouvrit les portes du Sénat conservateur, auquel il fut appelé le 3 frimaire an VIII. Membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandant le 25 prairial suivant, il devint successivement président du Sénat, titulaire de la sénatorerie d'Angers (décret du 2 prairial an XII), comte de l'Empire (1808), puis grand-officier de la Légion-d'Honneur le 30 juin 1811. Lors de la première Restauration, il adhéra à la déchéance de l'Empereur, et Louis XVIII l'appela à la Chambre des pairs. Il y prononça plusieurs discours, parmi lesquels on remarque plus particulièrement ceux sur la liberté de la presse, sur la contrainte par corps, sur les attributions judiciaires de la Chambre des pairs, sur la liberté individuelle, et sur le serment des fonctionnaires publics. A son retour de l'île d'Elbe, en 1815, Napoléon ne comprit point le comte Lemercier dans sa nouvelle organisation de la Chambre des pairs; aussi, à la seconde Restauration, il rentra dans la Chambre haute, où il a toujours continué de siéger. (*Voy.* t. Ier, p. LXI.)

JULES MARTIN.

LENOIR-LAROCHE (JEAN-JACQUES, *comte*), naquit à Grenoble, le 29 avril 1749. Son père était un avocat distingué du barreau de cette ville. Le fils travailla pour recueillir cette honorable succession, et ses efforts furent couronnés du succès. Il était l'ami et le condisciple de Servan et de Savoie-Rollin, et il avait reçu d'eux des leçons de savoir et d'éloquence. En 1783, il vint à Paris pour plaider une cause importante et s'attacha au barreau de cette ville. Il se lia avec les avocats les plus recommandables et avec les hommes de lettres de l'époque, les Laharpe, les Marmontel, les Ginguené, qui tous travaillaient plus ou moins intentionnellement à précipiter le mouvement intellectuel qui devait amener la ruine de la vieille société française. Lenoir-Laroche aussi contribua pour quelque chose à cette révolution : en 1788, il prit une part active aux événemens de Vizille; et pendant les élections d'où sortit l'Assemblée constituante, il publia un écrit en faveur de la bourgeoisie, qui réclamait une représentation égale en nombre à celle des deux autres ordres. Lenoir-Laroche se tint éloigné de la tribune pendant toute la durée de cette législature. Il était d'ailleurs du nombre de ceux qui voulaient une monarchie dans laquelle le pouvoir exécutif fût, comme en Angleterre, fondé par deux chambres législatives. Cependant la session de l'Assemblée constituante terminée, il défendit son œuvre dans le *Journal de Perlet* d'abord, ensuite dans le *Mercure de France* et dans le *Moniteur*. Mais quand au 10 août 1792, la victoire resta aux républicains, Lenoir-Laroche abandonna le champ de bataille. Le procès de Louis XVI le rappela un moment sur la scène politique; il publia une brochure pseudonyme dans laquelle il chercha à établir que la Convention n'avait pas le droit de juger ce prince. Le ministre Garat le sauva des dangers que cette publication aurait pu attirer sur sa tête en l'envoyant en mission à Grenoble, d'où il ne revint qu'après le 9 thermidor.

Dans les nombreux articles qu'il écrivit depuis pour le *Moniteur*, on remarque qu'il avait accepté comme un fait accompli l'abolition de la royauté sans se rallier aux principes républicains. « Au peuple appartient la souveraineté, dit-il dans le numéro de septidi, 17 messidor an III; mais dans l'impossibilité de l'exercer par lui-même, il est obligé d'en déléguer l'exercice à des représentans sans en rien retenir. » Dans ce même article, considérant la constitution de l'an II comme monstrueuse et impraticable, il se prononce pour un gouvernement représentatif, et, refusant aux masses l'intelligence des intérêts sociaux, il demande la concentration des élections dans les propriétaires et les industriels, appuie la division du Corps législatif en deux conseils, et sa séparation nette et tranchée du pouvoir exécutif. Ailleurs, et après l'acceptation de la constitution de l'an III, il invite les patriotes à s'y rattacher et à repousser comme également dangereux les jacobins et les royalistes, entre lesquels il conseille au Directoire de maintenir la balance afin de les réduire les uns par les autres, système de bascule dont, avec plus d'habileté et de bonheur que le Directoire, Louis XVIII se servit vingt ans après. Lorsque les élections de l'an V amenèrent dans les conseils une majorité royaliste, Lenoir-Laroche combattit avec énergie les propositions par lesquelles elle semblait préparer la restauration de la maison de Bourbon. Alors, lui qui s'était constamment déclaré l'ennemi des clubs, qui tant de fois s'était élevé contre la trop grande extension de la liberté de la presse, qui avait repoussé l'intervention du peuple dans les affaires publiques, il

se fit recevoir à la société de la rue de Lille, et couvrit les murs de Paris du discours qu'il avait prononcé à une séance de cette société, pour appeler les patriotes de 1793 à s'insurger contre des députés qu'il leur désignait comme séditieux et traîtres. Les détails de la crise politique qui eut pour dénoûment le coup d'État du 18 fructidor appartenant à l'histoire, nous dirons seulement qu'un mois auparavant le Directoire, comptant sur le dévoûment de Lenoir-Laroche, lui confia le ministère de la police générale. Peu après, la proclamation suivante parut dans les journaux :

« En entrant dans une carrière importante et difficile que je n'ai point ambitionnée, le premier besoin que j'éprouve est de parler à mes concitoyens. La nature des fonctions que je suis appelé à exercer établit entre eux et le magistrat chargé de la police générale des rapports dont le lien mutuel doit être la confiance et le sentiment profond de la félicité générale. » Lenoir-Laroche présente ensuite le gouvernement comme un port assuré contre toutes les tempêtes politiques, et ajoute : « Regardez comme votre ennemi, comme un ennemi public, quiconque voudrait vous parler encore de troubles, de factions et de discordes civiles. Le seul esprit qui convienne maintenant aux Français, c'est l'esprit conservateur ; le seul moyen de réparer les maux passés et d'en prévenir de plus funestes, c'est l'amour de l'ordre, l'obéissance aux lois, l'attachement à la constitution, un patriotisme éclairé, la paix et l'union entre les citoyens. » Lenoir-Laroche définit ensuite les devoirs d'un ministre de police : « Vigilance sans esprit d'inquisition, activité pour prévenir les actions nuisibles. Point de piéges à tendre pour avoir le droit d'employer des mesures extrêmes ; répression égale envers tous les partis ennemis de l'ordre et de la tranquillité publique ; *fidèle exécution des lois dans toutes les parties de son administration.* » Mais cette profession de foi honorable pour Lenoir-Laroche n'était pas destinée à recevoir d'application. Les circonstances étaient trop graves, le danger trop éminent pour demeurer dans les bornes d'une étroite légalité. Le Directoire, instruit qu'il se tramait un vaste complot, appuyé d'une invasion étrangère, résolut de détourner les projets des conspirateurs par des mesures énergiques et promptes. Lenoir-Laroche, au moment d'agir, recula et fut remplacé par Sotin. Pour entrer au ministère, il avait renoncé à sa chaire de législation à l'École centrale du Panthéon. Élu en l'an VI au conseil des Anciens, il ne prit la parole que sur des questions de droit civil. Membre de la commission intermédiaire après le 18 brumaire, auquel il avait pris part, il fut nommé sénateur le 3 frimaire an VIII, membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, et le 25 prairial de la même année commandant de cet Ordre.

Le nom de Lenoir-Laroche, créé comte de l'Empire en 1808, ne paraît plus qu'à de rares intervalles sur l'horizon politique. Le 28 novembre 1806, il entra dans la commission sénatoriale de la liberté individuelle ; adhéra, en avril 1814, à la déchéance de Napoléon et au rétablissement des Bourbons, et le 14 juin suivant fut nommé pair de France, cette dignité et le titre de comte furent rendus héréditaires dans sa famille, par lettres-patentes du 31 août 1817. Il mourut le 17 février 1825. Il appartenait à la minorité libérale de la Chambre, sans toutefois se faire remarquer ; il avait pour amis Lanjuinais et Grégoire, dont il partageait les principes. Le seul de ses discours qui nous semble mériter une mention, est celui par lequel, en 1819, il appuya l'ajournement de la fameuse proposition Barthelemy, qui introduisit le double vote dans la loi électorale :

« Les vœux du noble comte, dit M. Lemercier dans l'éloge de Lenoir-Laroche lu à la Chambre des pairs, ont été, en mourant, pour la gloire et la consolidation de la Chambre à laquelle il avait le bonheur d'appartenir ; pour un intérêt éclatant et efficace envers les Grecs, l'abolition de la traite des Noirs, le triomphe des libertés de l'église gallicane et pour le rappel intégral des bannis. »

Il a laissé plusieurs ouvrages.

D'ECMANVILLE.

LESCALIER (DANIEL, *baron*), naquit à Lyon, le 4 novembre 1743, d'une famille de commerçans. A treize ans, il avait fini ses études. Il alla passer cinq ans en Angleterre, pour mieux étudier la langue et les institutions de ce pays. Revenu en France, il se disposait à passer l'examen d'admission dans le corps du génie lorsque des circonstances particulières le portèrent à suivre la carrière du service administratif. Il partit pour Saint-Domingue avec le comte d'Estaing, nommé gouverneur-général en 1764. De retour en France, deux ans après, il fut classé dans l'administration maritime à Toulon, où il occupa successivement les grades d'élève-commissaire, de sous-commissaire et de commissaire de marine, en 1776.

En 1780, il fut envoyé à La Grenade en la même qualité, et au commencement de l'année 1782, le roi le nomma ordonnateur des trois colonies de la Guiane hollandaise, Demerary, Berbice et Essequebo, poste qu'il conserva jusqu'à la paix. Une pension de 2,000 francs fut la récompense de ses bons services dans cette mission.

Depuis cette époque jusqu'en 1791, il administra la Guiane française avec le rang de commissaire-général ; il visita, par l'ordre du gouvernement, avec l'ingénieur Forfait, les ports, les arsenaux et les chantiers de l'Angleterre et de la Hollande, et il finit par être adjoint au comité de marine de l'Assemblée constituante.

Au mois de mars 1792, il quittait de nouveau la France comme commissaire civil pour les îles de France, de Bourbon et pour tous les établissemens situés au-delà du cap de Bonne-Espérance.

Cette mission dura six ans et demi ; elle eut pour résultat de préserver les îles de France et de Bourbon des événemens désastreux de Saint-Domingue, et de préparer, dans les Indes, à la puissance française, un avenir de grandeur et de prospérité dont l'invasion anglaise vint bientôt anéantir l'espérance.

En 1797, la frégate *la Cybèle* le ramena en

France, où il dirigea, pendant un an, le bureau des colonies au ministère de la marine; il quitta cet emploi pour aller, en qualité d'ordonnateur de première classe, organiser à Corfou un arsenal et un grand établissement maritime. Mais il trouva Corfou bloqué par une armée considérable et par 29 vaisseaux de ligne russes et turcs. Il revint à Paris, où le gouvernement lui conserva son grade et ses appointemens.

Témoin des événemens du 18 brumaire, il ne tarda pas à être appelé au conseil d'État par le premier Consul. Il fit partie du comité de la marine et fut spécialement chargé du service des colonies.

Détaché en service extraordinaire, pour Saint-Domingue, avec 7 vaisseaux, 4 frégates, 5,000 hommes de troupes et les pleins-pouvoirs nécessaires pour rétablir l'ordre dans cette colonie, il ne put sortir de Brest où il se trouva bloqué par 30 vaisseaux de guerre anglais et un nombre considérable de frégates d'observation.

Rappelé à Paris, il reprit son service au conseil d'État, et fut nommé, quelques mois après, préfet maritime à Lorient. Mais cette destination fut changée aussitôt, et il dut s'embarquer, une fois encore, à Brest, sur l'escadre de l'amiral Gantheaume (1). La mission était annoncée publiquement pour Saint-Domingue. Des paquets ouverts en pleine mer donnaient ordre de faire voile pour l'Égypte, où Lescalier devait remplir les fonctions de préfet.

Arrivé dans la Méditerranée, l'amiral apprit l'occupation de l'Égypte par des forces supérieures, et dut revirer de bord vers Toulon.

La destination de Lescalier fut changée de nouveau : le gouvernement le nomma préfet colonial à la Guadeloupe, dont le général Richepanse était capitaine-général. Des troubles graves avaient éclaté dans cette colonie; les révoltés en avaient chassé le contre-amiral Lacrosse qui y commandait. Lescalier eut la satisfaction d'écrire au ministre, le 8 thermidor an X, que les troubles avaient entièrement cessés, et que le contre-amiral Lacrosse avait été réintégré dans ses fonctions aux acclamations unanimes des habitans. Ce résultat obtenu, il revint à Paris, où l'appelaient des mesures nécessaires à concerter dans l'intérêt de la colonie; mais il attendit inutilement les ordres du chef du gouvernement, occupé ailleurs, et la Guadeloupe fut oubliée. Il rentra au conseil d'État en service extraordinaire; le 9 vendémiaire an XII, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur, et commandant de cet Ordre le 25 prairial de la même année et classé à ce titre parmi les électeurs du département de la Seine-Inférieure. En 1806, il fut créé baron de l'Empire, envoyé préfet maritime à Gênes, et rappelé au Hâvre, en la même qualité, dix-huit mois après. Le 1er octobre 1810, l'Empereur le nomma consul-général aux États-Unis d'Amérique. A son installation, il reçut les témoignages les plus flatteurs d'estime et de considération de toutes les autorités de cette république. Remplacé après la chute de l'Empereur, Lescalier revint en France; il avait alors soixante-douze ans, et il sentait le besoin de repos; il se retira des affaires publiques.

Le baron Lescalier est mort à Paris, au mois de mai 1822. Il avait servi sous vingt-cinq ministres de la marine, et, chose bien remarquable de nos jours, il disait *n'avoir jamais eu à se plaindre d'aucun d'eux.*

Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages utiles à consulter. SAURY.

(1) Voir la notice Gantheaume, même volume, p. 323.

LESPINASSE (AUGUSTIN, *comte* DE), dont la famille était fort ancienne et comptait des alliances avec la maison royale de France, naquit à Preuilly-sur-Loire, le 16 octobre 1737. Il servit d'abord dans les mousquetaires noirs de la maison du roi, et entra ensuite, en 1769, dans les carabiniers, en qualité de cornette. Il fit, comme aide-de-camp du colonel de Poyanne, qui commandait son régiment, les dernières campagnes de la guerre de Sept-Ans. Réformé après la paix de 1763, il céda à la nature de ses goûts et de ses études, et passa dans l'artillerie. Reçu élève, il devint lieutenant dans le courant de la même année. Le duc de Choiseul, ministre de la guerre, rendit justice à son mérite, en le chargeant de composer, pour les études de son arme, un traité sur la *Théorie et la pratique de la trigonométrie, et sur celle du nivellement*, imprimé en 1768. Il avait été fait capitaine le 24 mars 1767. Un pareil avancement, à cette époque, lui fit des envieux, et il eut à soutenir plusieurs duels dans lesquels il se montra brave et généreux. Envoyé en Corse, il fut très utile au maréchal de Vaux, pour la conquête de cette île, par les moyens ingénieux qu'il employa afin d'assurer le transport de l'artillerie. Rentré en France et attaché à la place de Strasbourg, le célèbre Gribeauval fut à même de l'apprécier et de le servir, aussi ne tarda-t-il pas à obtenir l'inspection des manufactures de Saint-Étienne et de Maubeuge. Nommé major le 25 mai 1788, le ministre de la guerre le chargea d'établir un dépôt central d'artillerie à la Charité-sur-Loire. La Révolution fit avorter ce projet, et Lespinasse retourna à Saint-Étienne en 1791, avec le grade de lieutenant-colonel. Placé l'année suivante sous les ordres de Custine, il commanda en second l'artillerie de l'armée du Rhin. Après la reddition de Mayence, il fut nommé, le 26 mars 1793, colonel du 2e régiment d'artillerie et envoyé à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Ce fut lui qui fit construire l'arsenal de Bayonne. Il se distingua à la Croix-des-Bouquets, et reçut, en récompense, le grade de général de brigade que lui conférèrent les représentans du peuple à cette armée. Mais, le même jour, le Comité de salut public le suspendait de ses fonctions et lui ordonnait de se retirer dans ses foyers. Rappelé à l'armée qu'il venait de quitter, il reçut du général en chef Muller, le 6 thermidor an II, l'ordre de bombarder Fontarabie : il prit Bera, passa la Bidassoa sous le feu de l'ennemi, sauva le parc d'Irun, et le 14 Fontarabie était à nous. Il se signala à la prise de Tolosa, à Roncevaux, à Altobiscar, et avait fait tous les préparatifs nécessaires pour assiéger Pampelune quand les Espagnols obtinrent la paix qu'ils demandaient. Alors

les représentans l'avaient élevé au grade de général de division. Revenu à Paris, le ministre, non-seulement ne le reconnut pas dans ce grade, mais encore il le laissa sans emploi, lui qui avait préservé le territoire de l'invasion d'une armée espagnole! Le Directoire se montra plus juste à son égard; il l'envoya en Italie. Il arriva à Milan au moment où le général en chef Bonaparte venait de décider le siége de la citadelle de cette ville; il eut le commandement de l'artillerie de ce siége. Les moyens d'attaque étaient de très mince importance en les comparant aux ressources de la défense. Cependant, après onze jours de tranchée ouverte, le gouverneur demanda à capituler. « Un tel succès honore autant que les plus grands siéges; car, à proprement parler, ce n'était pas l'attaque de vive force, mais uniquement l'art qui avait réussi.»

Il concourut aux victoires de Castiglione, de Seravale, de Roveredo. Le général en chef écrivait alors : « Lespinasse est un des généraux d'artillerie que je connaisse qui aime le plus à se trouver à l'avant-garde. » Aux deux attaques de Saint-George, au blocus de Mantoue, à Saint-Michel, à Caldiero, à Arcole, il se conduisit avec le plus grand courage et la plus haute distinction. Ce fut après Arcole que le général en chef Bonaparte écrivit au Directoire : « L'artillerie s'est comblée de gloire. » Le général Lespinasse fit inscrire ces paroles sur les drapeaux des corps qu'il commandait. A Rivoli, à la Favorite, enfin devant Mantoue, l'artillerie fit des prodiges. Lespinasse fut un des généraux qui signèrent la capitulation de cette dernière place. Le général en chef demanda pour lui le grade de général de division, et le ministre de la guerre, en lui envoyant son brevet lui dit : « Il est difficile de l'obtenir avec plus de distinction, puisque c'est la seconde fois que vous le méritez par vos services militaires. » Le prince Charles, dans le dessein de venger les défaites de Beaulieu, d'Alvinzi, de Wurmser, était entré en Italie par le Tyrol. Le général en chef court à lui, passe le Tagliamento, appuyé par l'artillerie des généraux Lespinasse et Dommartin, et bientôt le traité de Campo-Formio est signé. Quand Berthier marcha sur Rome pour punir cette ville de l'assassinat du brave Duphot, Lespinasse commandait l'artillerie. Rappelé en France, on lui confia le commandement en chef de l'artillerie de l'armée d'Angleterre, et il concourut avec le général Hedouville aux négociations de la paix avec les insurgés de la Bretagne. Le premier Consul le fit entrer au Sénat le 3 frimaire an VIII. Quelques mois plus tard, il publia un *Essai sur l'organisation de l'arme de l'artillerie*, dont il avait conçu l'idée à l'armée du Rhin et qu'il avait appliquée à l'armée des Pyrénées-Occidentales; mais il n'avait mis la dernière main à son travail qu'à l'armée d'Italie, lorsqu'il eut combiné sa pensée avec les principes du général en chef, principes qu'il avait adopté d'une manière absolue : « Organisons, disait-il, l'arme de l'artillerie, non comme elle devait être organisée pour vaincre, mais comme elle avait vaincu, dirigée par ce grand capitaine. »

En l'an XII, le 9 vendémiaire, le premier Consul le nomma membre de la Légion-d'Honneur, et, devenu Empereur, il le fit grand-officier de l'Ordre le 25 prairial de la même année, après lui avoir donné, par décret du 2 de ce dernier mois, la sénatorerie de Pau. Plus tard, il l'investit de celle de Dijon, et le nomma président du collége électoral du département de la Nièvre. Indépendamment des ouvrages que nous avons déjà cités, le général Lespinasse a publié plusieurs odes et deux brochures qu'il a présentées à l'Empereur, le 11 frimaire et le 10 germinal an XIII. Ces brochures portent pour titre, la première : *A S. M. Napoléon* Ier, *sur son couronnement;* la seconde : *A S. M. Napoléon* Ier, *sur la proposition de paix qu'il a faite à l'Angleterre.* Nous ne parlons de ces deux compositions du général Lespinasse qu'afin de convaincre de son dévoûment pour l'Empereur. Et pourtant, malgré ces preuves d'affection, quoique ce prince l'eût fait chevalier de la Couronne-de-Fer en 1807, et comte en 1808, ce sénateur, si plein de zèle et si bien récompensé, donna son adhésion à la déchéance du chef de l'État, prononcée par le Sénat, et vota le rétablissement des Bourbons. Louis XVIII l'éleva à la dignité de pair le 4 juin 1814, et le maintint dans sa pairie au retour de Gand, Napoléon n'ayant pas jugé à propos de le rappeler à lui. Il devint aussi chevalier de Saint-Louis. Il ne jouit pas longtemps de toutes ces faveurs; le souvenir de son ingratitude fut un tourment qui abrégea ses jours, et il mourut à Paris, le 28 décembre 1816.

D'ECMANVILLE.

LEZAI-MARNEZIA (ADRIEN, *comte* DE), fils aîné du marquis de ce nom, naquit à Saint-Julien, département du Jura, en 1770. Il servit d'abord dans le régiment du roi, où son père avait eu le commandement d'une compagnie, et quitta quelques années après ce régiment pour aller étudier la diplomatie à l'école de Brunswick. Éloigné de la France pendant les époques orageuses de la Révolution, il vint à Paris après la journée du 9 thermidor an II, et y signala sa présence par des écrits véhémens contre les anarchistes qui voulaient ressaisir le pouvoir. Il devint ensuite un des principaux rédacteurs du *Journal de Paris*, dont Rœderer était alors propriétaire. La franchise de ses opinions, l'énergie avec laquelle il les exprimait, lui suscitèrent de nombreux ennemis qui l'accusèrent d'avoir participé, le 13 vendémiaire an IV, au soulèvement des sections contre la Convention nationale. Pour se soustraire aux poursuites dirigées contre lui, il se réfugia à Breteville, petit bourg de Normandie, et consacra ses loisirs à traduire le *don Carlos* (1) de Schiller, son poète de prédilection, dont il s'était rendu la langue familière pendant son séjour en Allemagne. Il reparut à Paris lorsqu'il crut n'avoir plus rien à craindre pour ses jours ni pour sa liberté. C'est alors qu'il osa prédire, soit dans ses discours, soit dans ses écrits, la chute du gouvernement directorial. Cette impru-

(1) DON-CARLOS, infant d'Espagne, tragédie traduite de l'allemand de Schiller, Paris 1799, in-8°. Cette traduction, très estimée, est enrichie de notes critiques et d'observations intéressantes sur le génie de notre langue et sur l'état actuel du Théâtre-Français.

dence lui attira la colère de Chénier, qui composa une satire où il le mit en scène avec Rœderer, désigné sous le nom de *docteur Pancrace* (1). Proscrit après la journée du 18 fructidor, le comte Lezai-Marnezia se rendit avec son père dans le pays de Vaud; l'accueil distingué qu'ils y reçurent de madame de Staël et de Necker les y consola en quelque sorte de l'acte de proscription qui les avait contraints de quitter si brusquement la France. La journée du 18 brumaire arriva sur ces entrefaites. L'élévation du général Bonaparte à la puissance consulaire dut nécessairement influer sur la destinée du comte Lezai-Marnezia, qui était allié au premier Consul (2). Rappelé immédiatement dans sa patrie, il se rendit en qualité d'ambassadeur auprès de l'électeur de Saltzbourg, aujourd'hui grand-duc de Toscane, et ensuite dans le Valais, avec la mission de préparer la réunion de ce pays à la France. L'année 1806 le vit nommer préfet du département de Rhin-et-Moselle, qu'il quitta en 1810 pour passer à la préfecture du Bas-Rhin, où il se fit chérir de ses administrés par sa douceur, son intégrité, et le zèle avec lequel il contribua à la prospérité de la ville de Strasbourg. Le roi, en 1814, maintint cet administrateur dans ses fonctions. Il allait au-devant du duc de Berri, qui venait visiter ce département, lorsque ses chevaux, effrayés par la détonnation des pièces d'artillerie, le précipitèrent de sa voiture sur le pavé. On le ramena à Strasbourg, où il expira le 9 octobre de cette année. ESPINASSE.

LUYNES (*duc* DE), fut élu aux États-Généraux, en 1789, par la noblesse de Touraine. Le 25 juin de la même année, il suivit l'élan de cette minorité de la noblesse qui, sans attendre les ordres du roi, se réunit à la chambre du tiers. On le vit aussi, le 14 octobre suivant, appuyer, de sa parole et de son vote, la mise en liberté de Besenval, proposée par le comité des recherches.

Le duc de Luynes mit tant de prudence et de circonspection dans sa conduite politique, qu'il parvint à échapper aux persécutions que sa naissance semblait devoir attirer sur sa tête. C'est ainsi qu'il traversa les époques les plus orageuses de la Révolution. Après la journée du 18 brumaire an VIII, il devint successivement maire du 9e arrondissement de Paris, notable national, candidat du corps électoral de la Seine pour le Sénat conservateur, où il fut appelé le 14 fructidor an X. Nommé membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, il devint commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant.

(1) Ce n'est pas seulement dans sa satire intitulée : LE DOCTEUR PANCRACE, que Chénier a fait sentir sa férule à Lezai-Marnezia, il a, dans son DISCOURS SUR LA CALOMNIE, frappé cet écrivain-journaliste de ces vers qui resteront :

Des sots de mon pays ai-je été l'oppresseur?
M'a-t-on vu gourmander, dans un vers agresseur,
De ces nains orgueilleux la grotesque insolence?
Je lisais Rœderer, et bâillais en silence;
Je supportais Lezai, ce pédant jouvenceau,
Qui n'est qu'un Rœderer, et se croit un Rousseau.

(2) « Il trouva une protection puissante dans Mme de Beauharnais, depuis Mme Bonaparte, dont sa sœur était alliée, ayant épousé M. Claude de Beauharnais, père de la princesse de Bade, et cousin d'Alexandre de Beauharnais. »
(Weiss, BIOG. UNIV., t. XXIV, p. 406.)

Le duc de Luynes, un des plus riches propriétaires de France, ne se fit remarquer dans sa carrière politique ni par l'étendue de ses lumières, ni par l'éclat de ses talens. Il mourut en 1808.

MARET (HUGUES-BERNARD), *duc* DE BASSANO, naquit le 1er mai 1763, à Dijon. Son père, médecin distingué, était secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville. Ses premières études furent dirigées vers les connaissances nécessaires pour entrer dans l'artillerie ou le génie; à l'âge de dix-huit ans, il concourut pour le prix proposé par l'Académie de Dijon, dont le sujet était l'éloge de Vauban, et obtint le deuxième prix, le premier ayant été décerné au célèbre Carnot. Il prit ses grades à l'université de Dijon et fut reçu avocat au parlement de cette ville. Le comte de Vergennes, informé des dispositions de son jeune compatriote, le fit venir à Paris, où il suivit le cours du droit des gens, qui se faisait au collége de France; mais la mort prématurée de ce ministre suspendit l'entrée de Maret dans la carrière diplomatique. Après quelque séjour en Allemagne, où il était allé étudier le droit public, de plus hautes leçons s'offrirent à lui, et il rentra en France pour assister au grand spectacle que préparait l'ouverture des États-Généraux.

Dès les premières séances de l'Assemblée constituante, auxquelles il assistait régulièrement, il fonda, avec Mejan l'aîné, un journal intitulé: *Bulletin de l'assemblée.* Écrivant avec une extrême rapidité, et doué d'une excellente mémoire, il réussit à reproduire les discussions de l'Assemblée, qui étaient alors d'un intérêt si universel et si éminemment national. Lorsque le libraire Panckoucke conçut le plan du *Moniteur universel* il proposa à Maret de renoncer à son *Bulletin*, en continuant le même travail dans le nouveau journal. Cette feuille obtint aussitôt un grand succès, et son auteur dut être nécessairement recherché par les orateurs qui attachaient un grand prix à ce que leurs opinions et leurs discours fussent reproduits fidèlement.

La clôture de l'Assemblée constituante était le terme que Maret avait mis à son travail; après cette époque, il cessa de prendre part à la rédaction du *Moniteur.*

Jusqu'en 1791, il demeura attaché à la Société des amis de la constitution (les jacobins); mais lors des événemens du Champ-de-Mars (17 juillet même année), il cessa, avec un grand nombre de députés, d'en faire partie, et devint un des fondateurs du club des feuillans, où l'on professait la doctrine de la monarchie constitutionnelle.

Après le 10 août 1792, qui avait renversé la constitution et le monarque, Lebrun, nommé ministre des affaires étrangères, offrit à Maret la place de chef de division de ce ministère. Il remplit ensuite les fonctions de directeur-général. La détermination que prit le ministère anglais, après ces événemens, effraya le conseil exécutif français, et Lebrun fit partir sur-le-champ Maret pour tâcher de négocier avec lord Greenville au moins la neutralité de l'Angleterre.

Maret eut à cette occasion plusieurs entrevues

avec le célèbre Pitt, qui ne se montrait pas trop opposé aux vues de l'envoyé français. Il n'obtint pas autant de succès auprès de lord Greenville. Après la mort de l'infortuné Louis XVI, Maret fut rappelé et perdit sa place aux affaires étrangères; mais cette disgrace fut de courte durée, et le même ministre qui venait de le destituer le nomma ambassadeur à Naples. Il se rendait à sa destination, lorsque, le 25 juillet 1793, il fut arrêté par les troupes autrichiennes, ainsi que Sémonville, dans le village de Novale, et conduit dans le fort Saint-George de Mantoue, puis dans la forteresse de Brunn, en Moravie. Compris, après trois ans de captivité, dans un échange avec la duchesse d'Angoulême, Maret revit sa patrie. L'année suivante, il fut chargé de traiter à Lille de la paix avec l'Angleterre. Pitt avait distingué le jeune négociateur, il le signala à son plénipotentiaire, lord Malmesbury. Un traité honorable allait être conclu, quand le 18 fructidor vint mettre fin aux négociations; elles avaient donné lieu à des communications entre Lille et Campo-Formio : ce furent les premiers rapports de Maret avec le général Bonaparte.

Revenu à Paris, où il fut laissé à l'écart, Maret détourna les défiances du Directoire en se livrant à des travaux purement littéraires; il composa plusieurs comédies en cinq actes et en vers et une tragédie. Un de ces ouvrages, reçu au Théâtre-Français, allait être joué, le 18 brumaire en arrêta la représentation.

Ici commence véritablement la carrière politique de Maret.

Lié avec Sieyes, Rœderer et plusieurs autres coopérateurs actifs de la révolution du 18 brumaire et accueilli par le général Bonaparte, il fut nommé, en décembre 1799, secrétaire-général des consuls, place qui fut depuis érigée en ministère sous le titre de secrétairerie d'Etat. Il a passé les dix premières années du siècle à la tête d'un ministère central où venaient aboutir et d'où se distribuaient toutes les affaires de l'État. L'étude que Maret avait faite pendant l'Assemblée constituante lui donnait sur les affaires du gouvernement et de l'administration des connaissances générales dont l'application spéciale fut appréciée par Napoléon.

On a prétendu que l'Empereur trouvait toujours dans son ministre un admirateur enthousiaste, un instrument docile,et rarement un conseiller indifférent à la crainte de déplaire; les ennemis de Maret ont propagé cette accusation à laquelle les faits viennent souvent donner un démenti. Personne du reste n'a connu les secrets intimes du cabinet de Napoléon. Mais l'on n'ignorait pas aux Tuileries qu'il était deux hommes, Maret et Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, dont l'intervention adoucissait souvent la sévérité impériale. Les exemples ont été nombreux en France et à l'étranger.

Toutefois, on ne peut se dissimuler que ce fut dans un sens *monarchique* bien plus que *libéral* qu'il rédigea la plupart des constitutions de l'Empire et celles que l'Empereur a données à plusieurs États de l'Europe (1) : mais l'on doit reconnaître aussi qu'elles ont préparé plusieurs contrées au gouvernement représentatif. On doit également tenir compte à Maret, rédacteur du sénatus-consulte du 28 floréal an XII, de deux institutions pour la garantie de la liberté de la presse et de la liberté individuelle..... sans doute elles sont restées une lettre morte; mais elles témoignent des bonnes intentions de l'auteur.

Initié à toutes les affaires du gouvernement, comme ministre secrétaire d'État, Maret le fut à plusieurs négociations importantes.

Il partit pour l'Allemagne au mois de décembre 1805, et concourut, à Vienne et à Presbourg, au traité de paix conclu alors avec l'Autriche. En 1806, Napoléon le chargea, à Varsovie, de l'organisation du gouvernement polonais. Quelque temps après, il conclut et signa, avec l'ambassadeur persan, qui se trouvait au quartier-général de Finkeinstein, le traité d'alliance entre la France et la Perse, qui fut suivi de l'ambassade du général Gardane.

On a souvent dit que la première idée d'une union entre Napoléon et une princesse autrichienne était due au comte de Sémonville; des renseignemens positifs nous apprennent que ce personnage se plût, dans les temps, à accréditer ce bruit; mais la vérité est que ce fut Maret qui conseilla à son maître de se décider pour une archiduchesse d'Autriche, lorsqu'il hésitait dans le choix à faire entre plusieurs augustes héritières que les divers trônes d'Europe pouvaient lui offrir. Nous pensons que, si en dirigeant cette négociation, Maret céda à des pensées vaniteuses, vingt années de regrets cuisans doivent lui avoir fait expier sa faute.

Quoi qu'il en soit, Maret ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'était mépris s'il avait compté sur la pacification de l'Europe. En 1811, Napoléon l'appela au ministère des relations extérieures, en remplacement du duc de Cadore, qui, dans ses conférences d'OEdembourg avec M. de Metternich, en 1809, n'avait pu parvenir à conclure la paix. Il fut créé duc de Bassano dans le courant de la même année 1811.

La guerre était dès-lors flagrante. Le ministre des relations extérieures devait savoir ce qu'on dérobait à l'Europe avec tant de soin; aussi, le duc de Bassano s'attachait-il à engager les États-Unis d'Amérique dans une guerre avec l'Angleterre, à lier à la France, par des alliances offensives et défensives, l'Autriche, la Prusse et le Danemarck... (Traité de février et mars 1812). La guerre de Russie éclata. La campagne de Dresde suivit ses désastres, et le simulacre de congrès rassemblé à Prague n'eut d'autres but que de gagner du temps pour compléter les préparatifs des alliés qui nous abandonnaient. Mais la victoire parut un instant redevenir la compagne de nos drapeaux; le bulletin de la grande armée apprit à l'Europe qu'à Lutzen Napoléon avait renouvelé les prodiges de sa première jeunesse : le duc de Bassano se hâta d'écrire à l'Empereur. Nous reproduisons cette lettre, parce qu'elle met à nu les pensées secrètes du ministre; Napoléon était à Dresde lorsqu'elle lui parvint, le 15 mai.

(1) Le Portugal, l'Espagne (junte de Bayonne), la Hollande, la Westphalie, la Pologne.

Prise dans les fourgons abandonnés lors de la retraite de Leipzig, elle a été rendue publique par les ennemis intéressés à prouver que l'Empereur s'était toujours obstiné à la guerre, malgré les conseils de ses ministres.

Nous citons textuellement *le Portefeuille de* 1813, chapitre VII, page 366 et suivantes (Norvins).

Le duc de Bassano écrivait :

« La nouvelle du brillant succès qui a appris à l'Europe l'arrivée de Votre Majesté à la tête des armées, a produit ici la sensation la plus vive. Les membres du corps diplomatique, que je viens d'entretenir les uns après les autres, m'ont paru plus étonnés de la manière dont l'esprit public s'est manifesté que de la victoire elle-même. Le comte de... et le baron de... expédient, en ce moment, des courriers à leurs cabinets. Ce qu'ils écrivent diffère sans doute beaucoup de ce qu'ils n'ont cessé de mander depuis quelques mois. Aux clameurs de la malveillance, au silence des hommes douteux et à l'anxiété des gens dévoués ont succédé les élans de la joie et de l'espérance. Mais si, lors des campagnes qui ont précédé la dernière, on ne cherchait dans un succès que le présage et la garantie d'une gloire nouvelle, *aujourd'hui que la confiance est ébranlée*, que des questions si graves doivent être résolues sur le champ de bataille, *on ne veut y voir qu'un gage donné par la fortune pour le repos et la paix...*

» Vous avez vaincu : la victoire vient d'effacer l'impression de ces désastres qui n'avaient rien ôté à votre gloire. La modération qui est dans vos résolutions, mais qui aurait pu paraître sans dignité dans les revers, ne lui portera désormais aucune atteinte. *Et cette paix, le seul vœu, le besoin pressant de la France, quelques sacrifices que vous lui fassiez aujourd'hui, sera toujours une paix glorieuse.*»

Les diverses intrigues qui fondaient leurs coupables espérances sur les désastres de la patrie, n'avaient pas attendu les fatales journées de Leipzig pour entrer en communication avec l'étranger. Plusieurs fois, le duc de Bassano découvrit les trames des conspirateurs. Il fallut en couper le fil dans ses mains, et sa perte fut jurée. Des hommes, qui plus tard se démasquèrent avec tant d'impudeur, répandirent dans Paris, et firent redire par tous les échos de la police, que le duc de Bassano excitait sans cesse Napoléon à la guerre; on assurait même qu'à Dresde, au moment où l'Empereur allait signer le traité de paix, son ministre des relations extérieures se serait écrié : *Pour cette fois, on ne dira pas que c'est vous qui avez dicté les conditions.* On ajoutait qu'à ces mots l'Empereur aurait brisé sa plume au lieu de signer; un instant cette accusation fut généralement accueillie; mais, plus tard, chacun sut qu'il ne manquait qu'une seule chose, *c'est le traité.* Il n'y eut en effet, à Prague, ni congrès réel, ni négociations entamées, ni traité conclu.

Napoléon, on ne sait trop pourquoi, retira le portefeuille des affaires étrangères au duc de Bassano, et le remit au duc de Vicence; mais ce ne fut pas ce qu'on appelle une disgrace, puisque Maret resta toujours ministre secrétaire d'Etat, et que Napoléon ne cessa de lui confier des missions importantes, entre autres celle de correspondre avec les ministres réunis au congrès de Châtillon, où l'influence des Anglais l'emporta.

Lorsque les événemens de la guerre eurent décidé du sort de Napoléon, et dans ces momens de défection où tant d'hommes qu'il avait comblés de ses bienfaits s'éloignaient de lui, Maret ne le quitta pas un instant jusqu'au départ pour l'île d'Elbe, et ne cessa d'avoir pour l'idole tombée le même culte qu'il lui portait dans les jours de sa grandeur; seul de tous ses ministres, il reçut ses adieux à Fontainebleau.

Resté sans fonctions pendant la première Restauration, le duc de Bassano, au retour de l'île d'Elbe, reparut dans le conseil, dont les mystères n'étaient pas aussi impénétrables qu'avant la chute de l'Empire. On sut alors qu'il conseillait d'appuyer la défense du pays par un mouvement national qui réclamait une charte libérale, et que le rédacteur ordinaire des constitutions impériales refusa de prendre part à la rédaction de l'acte additionnel. Il s'opposa aussi avec énergie au rétablissement de la confiscation pour les délits politiques.

Ce fut lui qui approuva la convention conclue entre le général Gilly et le baron de Damas, signée à la Palud, laquelle autorisait le duc d'Angoulême à sortir de France, et il insista vivement pour que cette convention fût exécutée. A cette même époque, le duc de Bassano se distinguait par un trait de noble indépendance; on apprit qu'il avait refusé obstinément, comme ministre, un décret de proscription, et que ne pouvant vaincre la résolution du chef de l'État, il se serait borné à certifier la signature de Napoléon, ainsi qu'aurait pu le faire tout fonctionnaire public. Le *Bulletin des lois* en fait foi. On sait enfin qu'après avoir plusieurs fois offert sa démission, il laissa ses fonctions de secrétaire d'État pour suivre Napoléon à Waterloo.

Après la seconde abdication, il refusa de prendre part aux délibérations du gouvernement provisoire; il rentra dans la vie privée, où les rigueurs de l'exil vinrent le trouver. Il fut compris d'abord dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, qui prescrivait aux dénommés dans cet article de quitter Paris sous trois jours et de se retirer dans l'intérieur de la France. Puis vint l'ordonnance du 17 janvier 1816, qui leur ordonna de sortir du royaume avant le 25 février. Le duc de Bassano se retira en Suisse, où il fut fait prisonnier et livré à l'Autriche, après avoir reçu plusieurs coups de baïonnette dans l'attaque nocturne d'une maison de campagne qu'il habitait. Il n'est rentré en France qu'en 1820, par suite de l'ordonnance du 1er décembre 1819, qui rappelait ceux des trente-huit exilés à qui des exceptions n'avaient pas encore rouvert les portes de la patrie.

Depuis ce moment jusqu'en 1830, le duc de

Bassano, maintenu sous une sorte de surveillance de police, n'a rempli aucune fonction. Dans les colléges électoraux, il votait ostensiblement avec l'opposition; il se tenait, du reste, entièrement éloigné des affaires, et évitait les occasions d'entretenir de lui le public; toutefois, il ne crut pas devoir garder le silence dans une circonstance grave. Lorsqu'au commencement de 1827, l'ambassadeur d'Autriche éleva la prétention d'ôter à plusieurs des généraux et des hommes de l'Empire les noms glorieux qu'ils avaient acquis sur les champ de bataille ou par de grands services rendus à l'État, le duc de Bassano, provoqué par les journaux ministériels qui assuraient qu'il avait été un des premiers à renoncer à son titre dans ses relations avec les personnages appartenant au gouvernement de l'empereur d'Autriche, combattit cette assertion par des faits, et déclara, tant en son nom qu'en celui du duc de Vicence, que dans aucune correspondance, ni aucun acte, soit privé, soit public, il n'avait séparé son nom de son titre de duc de Bassano. Cette déclaration ferma la bouche aux journalistes qui appuyaient les prétentions de l'Autriche.

Après l'événement de juillet 1830, les ennemis du duc de Bassano s'élevèrent de nouveau contre lui; on l'accusa d'avoir provoqué le coup d'État du ministère Polignac dans un mémoire adressé à Charles X; et s'enhardissant du silence qu'il gardait, ses ennemis le défièrent de publier ce mémoire : il ne put se refuser aux instances de sa famille et de ses amis, et répondit à ce défi par la publication du mémoire en question. Cette publication fut précédée d'une lettre aux journaux *le Messager* et *le National*, que nous croyons devoir reproduire; il faut remarquer que la remise du mémoire en question remontait au 17 octobre 1827 :

« Paris, 13 novembre 1830.

» Monsieur,

» Je lis dans votre numéro de ce jour un article, extrait du *Journal du Hâvre*, sur un fameux *Mémoire* sorti de la plume d'un ancien ministre de l'empereur Napoléon, le duc de B....., et découvert par les juges chargés de l'instruction du procès des ministres de Charles X. « Le coup d'É- » tat qu'il était réservé, dit le journaliste, aux fu- » nestes mains des Polignac et des Peyronnet de » frapper sur la nation, était conseillé dans cet écrit, » comme le seul moyen de sauver la couronne et le » royaume. »

» Quoique mes principes avoués dans tous les temps, mon caractère connu et ma vie entière, repoussent une telle accusation, je suis désigné trop clairement pour m'y tromper. Je me hâte de protester contre cette infamie. *Jamais un tel écrit n'est sorti de ma plume.*

» Consulté, il y a quelques années, sur les affaires publiques, par un honnête homme alors en crédit à la cour, je fis un mémoire qui fut, sans ma participation, mis sous les yeux du roi. Puisqu'on le veut, cet acte ne sera pas caché à la France, à qui cependant il importe fort peu. Je le livre à l'instant même à l'impression. On y verra ma pensée sur les coups d'État. Produit d'une composition hâtée, je la donne avec ses incorrections. M. Nourrisson, ancien député de la Haute-Saône, aujourd'hui membre de la cour royale de Besançon, en eut connaissance au moment où il fut écrit. Je l'ai communiqué il y a deux ans à MM. Alexandre de Laborde, Arnault, de l'Académie française, etc; ils attesteraient au besoin que je n'y ai pas changé une parole.

» Un des ministres de l'époque dit que c'était l'œuvre d'un jacobin. C'était celle d'un citoyen dont les principes ne se sont jamais démentis, et dont l'Empereur a dit dans ses *Mémoires*, « qu'il » représentait près de lui les doctrines de l'Assem- » blée constituante. »

» Je vous invite, Monsieur, à insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

» J'ai l'honneur, etc.,

» Le duc DE BASSANO. »

Nous ne reproduirons pas en son entier le *Mémoire* du duc de Bassano, mais nous dirons que dans l'avant-propos il revendique le titre de *vieux patriote*. Dès les premières lignes du *Mémoire*, l'auteur fait profession de foi sur les coups d'État; nous allons en rapporter les termes. Les conseils étaient bons, mais personne n'en a profité.

« Si un coup d'État, dit-il, est déjà un mal quand il réussit, il peut être un mal sans remède quand il échoue; il ne réussit que quand il est nécessaire, et il n'est nécessaire que quand il est réclamé par une grande masse d'intérêts généraux. S'il n'a pour but que de rendre artificiellement au pouvoir la force qu'il a perdue, le succès même ne produirait qu'un effet précaire, cette force s'userait plus rapidement par le frottement d'une résistance rendue plus énergique; après un premier coup d'État, il en faudrait un second, puis un troisième : fatale carrière d'où l'on ne peut sortir quand on y est entré, qu'il faut parcourir tout entière, et au bout de laquelle il n'y a que des abîmes. »

Le gouvernement de Louis-Philippe Ier chercha à rallier autour de lui tous les hommes marquant de l'Empire; à ce titre, le duc de Bassano ne pouvait être oublié. Casimir Périer fit, le 19 novembre 1831, une nombreuse promotion de pairs dans laquelle le duc de Bassano fut compris. La première fois qu'il prit la parole dans la Chambre haute, il parla pour l'abrogation de la loi du 19 janvier 1816, contre l'opinion d'une commission unanime. Il imaginait *qu'une voix nationale*, ce fut l'expression dont il se servit, pouvait être favorablement écoutée lorsqu'elle repoussait *une amende honorable, annuelle et solennelle, infligée à une nation entière.*

« Aujourd'hui, disait-il, vous n'avez à reconnaître qu'un point de fait; c'est qu'une loi outrageante pour la nation a été abrogée par la révolution de Juillet et n'existe plus. De même que la royauté nouvelle n'a pas rapporté textuellement les ordonnances de juillet, qu'une autorité en révolte contre notre loi fondamentale n'avait pas même le pouvoir

de révoquer; ainsi l'acte anti-national et réactionnaire du 19 janvier 1816 a dû disparaître de plein droit de nos annales législatives. La Chambre des députés ne vous demande donc que la déclaration d'un fait acccompli : « La loi du 19 janvier 1816, sur l'anni- » versaire du 21 janvier 1793, est abrogée. »

» Telle n'est pas la pensée de votre commission : c'est une loi existante qu'elle amende, qu'elle modifie; je me trompe, c'est une loi nouvelle, une loi spéciale dont elle prend l'initiative. Elle oublie l'Empire, la Restauration, la révolution de Juillet; elle oublie tout, excepté ce qu'il fallait oublier. C'est la Convention qu'elle fait comparaître à votre barre, comme si, depuis la Convention, rien ne s'était passé.... »

En 1831 et 1832, le duc de Bassano fut chargé de plusieurs rapports importans.

En 1833, il prit plusieurs fois la parole dans la discussion du projet de loi sur l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique. Dans ces divers discours, il montra une connaissance profonde de l'état de la France, de ses besoins, de la prospérité qu'elle peut atteindre.

En 1834, il fit deux rapports pour l'abolition des majorats, travail complet dans lequel il se montra l'adversaire chaleureux du privilége. Le duc de Bassano, dans toutes ces discussions législatives, n'a cessé de montrer, selon l'expression de Napoléon, que nous avons déjà rapportée, *le représentant des doctrines de l'Assemblée constituante.*

Le 10 novembre de la même année, il parut pendant quelques jours à la tête du ministère de l'intérieur, et eut l'occasion, comme ministre, de se prononcer pour la loi d'amnistie.

Le duc de Bassano a joui de toute la confiance de l'homme prodigieux qui tint si long-temps dans ses mains le sort des empires; il ne la perdit jamais, et la justifia toujours. Attaché à sa haute fortune, il le fut plus encore à ses revers; pour plaire aux pouvoirs qui depuis ont régné sur la France, il ne s'excusa pas, comme tant d'autres, de sa fidélité, il s'en fit gloire; il a conquis, sinon la faveur, du moins l'estime de tous les gouvernemens, et il a gardé, dans les partis les plus divers, des amis également dévoués, parce que sa bienveillance s'est répandue sur les victimes de toutes les époques, et ne s'est jamais informé de l'opinion à laquelle appartenait le malheur qu'il fallait secourir.

Le duc de Bassano est mort à Paris, le 13 mai 1839, à l'âge de soixante-seize ans.

Il avait été fait membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, grand-officier le 25 prairial suivant et grand-aigle le 2 février 1805.

Nous ne pouvons résister au désir de rappeler un trait distinctif du caractère du duc de Bassano, et que M. Lacretelle a consigné dans le *Journal des Débats* du 1er août 1842.

« J'étais seul, un soir, dans ma chambre, sans lumière, absorbé dans une noire tristesse, quand j'entendis frapper à ma porte, dit M. Lacretelle. Je ne doutais pas qu'on ne vint m'arrêter; et quel fut mon étonnement de reconnaître mon ami Maret, depuis duc de Bassano, depuis réservé à des destinées si brillantes et si orageuses! Nous nous étions quittés il y avait quelques mois, sans froideur, sans amertume, mais en tenant en quelque sorte notre amitié ajournée. Nos opinions, long-temps concordantes, commençaient à différer, et nos entretiens étaient devenus pénibles. « Mon cher Lacretelle, m'avait dit Maret, je vois que d'ici à quelque temps nous ne pourrons plus nous entendre; l'orage approche: ce sera le cas de nous revoir, quand l'un de nous aura besoin de l'autre. » Et nous nous étions embrassés temdrement, mais avec un cœur déchiré. Maintenant Maret occupait un poste important aux relations extérieures et jouissait d'un grand crédit auprès des ministres, tels que Roland et Lebrun, qui étaient résolus d'opposer, s'il le fallait, leur poitrines à de nouveaux massacres. « Vous êtes imprudent, mon cher ami, me dit-il, vous n'auriez pas dû quitter Rouen, ni surtout vous montrer encore; on vous a vu, vous avez été dénoncé. J'ai su parer le coup; mais de nouvelles dénonciations peuvent survenir, et je pourrais n'en être pas instruit à temps. Comment avez-vous pu vous croire en sûreté dans un hôtel garni? Venez chez moi (c'était dans l'hôtel même des relations extérieures); je vous placerai dans un appartement isolé où vous n'aurez rien à craindre, où rien ne vous manquera, et vous pourrez sortir le soir. » J'étais vivement ému; mais je réfléchis bientôt que rien n'était moins sacré qu'une pareille retraite, et pour moi et pour celui qui l'offrait si noblement. Je motivai surtout mon refus sur le danger de le compromettre. « Au moins, me dit Maret, acceptez de moi les ressources dont vous pouvez avoir besoin. » Comme je possédais 500 ou 600 francs en assignats, je n'acceptais point. Le résultat d'un entretien dont le souvenir me restera cher à jamais, fut que je promis de ne sortir que le soir et bien enveloppé dans mon manteau. Je connais vingt traits de ce genre et de plus beaux encore d'un homme distingué par diverses sortes de talens et surtout par la plus grande aménité de mœurs et de langage, et pour qui la fortune n'a cessé de tourner dans les sens les plus contraires. » (*Voy.* t. Ier, p. XXXI, LXI, 10, 44, 46, 52 à 57, 60, 67, 70, 73 à 78, 81, 82, 200, 231.) DOUBLET.

MARMONT (AUGUSTE-FRÉDÉRIC-LOUIS, **VIESSE DE**), *duc* **DE RAGUSE**, naquit à Châtillon-sur-Seine, le 20 juillet 1774, d'un père, ancien officier, qui appartenait à une famille de noblesse d'épée.

I.

« Neveu d'un de mes camarades à Brienne et au régiment de La Fère, qui me le recommanda en partant pour l'émigration, cette circonstance, a dit Napoléon, m'avait mis dans le cas de lui servir d'oncle et de père, ce que j'avais réellement accompli; j'y pris un véritable intérêt, et j'avais de bonne heure fait sa fortune. Son père était chevalier de Saint-Louis, propriétaire de forges en Bourgogne, et jouissait d'une fortune considérable. »

Placé dans l'infanterie, dès l'âge de quinze ans, comme sous-lieutenant, Marmont quitta cette arme

et entra dans l'artillerie au mois de janvier 1792. Il servit d'abord aux armées des Alpes et d'Italie, se trouva au siége de Toulon et accompagna à Paris le général Bonaparte. Nommé capitaine, il se rendit à l'armée du Rhin, se fit remarquer au combat de Monbach, au déblocus de Mayence, aux affaires de La Frime et de Turckheim, où il commandait l'artillerie d'avant-garde de l'armée de Desaix, commandement qu'il garda jusqu'à l'armistice qui eut lieu quelque temps après.

Il revint à Paris et partagea la mauvaise fortune de Bonaparte. Mais cette situation difficile dura peu; Bonaparte, nommé commandant de l'armée de l'intérieur, puis général en chef de l'armée d'Italie, fit donner le grade de chef d'escadron à Marmont, et se l'attacha en qualité de premier aide-de-camp.

A la bataille de Lodi, Marmont enleva la première pièce à l'ennemi : cette action, dans laquelle il perdit un cheval tué sous lui, décida le général en chef à lui décerner, le 20 ventose an IV, un sabre d'honneur. A Castiglione, le 18 thermidor, il commandait l'artillerie à cheval qui concourut si puissamment aux succès de cette journée. A la bataille de Saint-George, il enleva de vive force, à la tête de 2 bataillons, la tête de pont de ce faubourg de Mantoue, et fit mettre bas les armes à 400 cuirassiers autrichiens. Bonaparte saisit l'occasion de le récompenser et de le servir, en le chargeant de présenter au Directoire les 22 drapeaux pris à l'ennemi. Le 13 vendémiaire an V, il fit remise au Directoire, en audience publique, de ces glorieux trophées, et prononça le discours suivant :

« Citoyens directeurs, l'armée d'Italie, après avoir conquis la plus belle contrée de l'Europe, n'avait pas assez fait pour la patrie et pour sa gloire; ses phalanges guerrières devaient, avant de se livrer au repos, anéantir l'ennemi qui leur restait à combattre.

» Une expédition est projetée; la sagesse des dispositions, l'infatigable constance des troupes, la confiance entière de chaque soldat dans le général qui la commande, tout promet un heureux succès. L'armée part, elle renverse tout ce qui s'oppose à sa marche, et pour la première fois depuis l'existence de la nation, les Français voient les sources de la Brenta, et pénètrent dans l'antique ville de Trente. Alors, changeant subitement de direction, l'armée arrive, avec la rapidité de l'éclair, sur les derrières de l'armée autrichienne, et le général Bonaparte force le général Wurmser à recevoir bataille dans son quartier-général même.

» L'armée de la liberté devait être celle de la victoire; les Autrichiens sont défaits, et le peu qui échappe au fer des Français n'a d'autre espoir que de se jeter dans Mantoue. Des circonstances le favorisent, il pénètre jusqu'à cette place; c'est alors que Wurmser, fort de quelques troupes fraîches qu'il y trouve, veut encore tenter la fortune; mais un combat est une nouvelle occasion de gloire pour les Français; nos troupes marchent dans le plus bel ordre, et, grace à l'excellente combinaison de nos forces, la victoire ne chancelle pas un moment. Les Autrichiens rentrent en foule par le seul passage qu'ils possèdent; nous nous en rendons maîtres, et ce qui reste, ne pouvant ni fuir, ni se défendre, se confie à notre générosité.

» Ainsi, Wurmser, qui a cherché avec les débris de son armée un asile dans Mantoue, et qui avait conçu l'espérance de prolonger la défense de cette place, assure au contraire sa reddition, et en rapproche même l'époque.

» Les 22 drapeaux que j'ai l'honneur de vous présenter sont les témoignages éclatans de ces succès. Ils ont été pris, en quatorze jours, aux combats de Serravalle, de Lavis, des gorges de la Brenta, et aux batailles de Roveredo, de Bassano et de Saint-George.

» L'armée d'Italie, pendant cette brillante campagne, a détruit deux armées, pris 47,000 hommes, 280 pièces de canon et 49 drapeaux. Ces victoires vous sont un sûr garant, citoyens directeurs, de son amour constant pour la République; elle sait défendre les lois et leur obéir, comme elle a su battre les ennemis extérieurs. Veuillez la considérer comme une des plus fermes colonnes de la liberté, et croyez que tant que les soldats qui la composent existeront, le gouvernement aura d'intrépides défenseurs.

» J'ai l'honneur de vous présenter aussi 2 drapeaux pris sur les troupes du pape; nous y ajoutons peu de prix, parce que nous avons eu peu de peine à les obtenir; mais ils sont au moins un monument qui atteste l'activité de l'armée d'Italie et l'étendue du pays qu'elle a parcouru pendant cette campagne. »

Le président du Directoire répondit :

« Plus rapide que la Renommée, l'armée d'Italie vole de triomphes en triomphes; par elle chaque jour est marqué d'un succès éclatant.

» Tant de faits héroïques, tant d'heureux résultats, l'ont rendue également chère aux amans de la gloire et aux amis de l'humanité; car si ses victoires ont honoré à jamais les armes françaises, elles doivent aussi forcer nos ennemis à la paix.

» Graces soient donc rendues à la brave armée d'Italie et au génie supérieur qui la dirige! Le Directoire exécutif, au nom de la République française, reçoit avec la plus vive satisfaction les trophées qui attestent tant d'actions éclatantes; il vous charge de porter à vos braves frères d'armes les témoignages de la reconnaissance nationale.

» Et vous, jeune guerrier, dont le général atteste la bonne conduite et le courage, recevez ces armes comme une marque d'estime du Directoire, et n'oubliez jamais qu'il est tout aussi glorieux de les faire servir au-dedans pour le maintien de notre constitution républicaine, que de les employer à anéantir ses ennemis extérieurs : car le règne des lois n'est pas moins nécessaire au maintien des républiques que l'éclat de la victoire. »

Le président remit ensuite, au chef d'escadron

Marmont, une magnifique paire de pistolets, et lui donna l'accolade fraternelle.

Et le lendemain il reçut, du ministre de la guerre, le brevet de colonel, chef de brigade, mais sans cesser d'être attaché à la personne du général en chef en qualité d'aide-de-camp.

Il rejoignit l'armée et fit, dans les États romains, la campagne de l'an V.

Dans la nuit du 21 au 22 pluviose, il se porta, à la tête d'un corps de cavalerie, sur Notre-Dame-de-Lorette, d'où il chassa le baron de Colli, commandant de l'armée papale; mais il ne put s'emparer de l'immense trésor que la piété des fidèles y avait dès long-temps amassé; le général Colli avait, à cet égard, prévenu les Français. Toutefois, le colonel Marmont trouva dans cette église célèbre des objets pour une valeur d'un million à peu près, indépendamment des reliques qui avaient été la source des richesses de ce lieu (1). Au retour de cette expédition, le général en chef lui donna un nouveau témoignage de confiance. Un congrès s'étant assemblé à Reggio à l'effet de réunir les républiques cispadanes en une seule, par une confédération dont les bases avaient été arrêtées à Modène, sous les auspices de Bonaparte, Marmont fut envoyé à Reggio pour veiller à la sûreté et à la liberté de cette fusion politique, utile au développement des institutions républicaines de l'Italie. Il remplit sa mission avec intelligence et dévoûment.

La paix de Campo-Formio ramena à Paris Bonaparte et Marmont.

Quoique fort occupé de l'organisation de l'armée d'Égypte, Bonaparte songea à la fortune du jeune officier qu'il aimait. Il alla trouver le célèbre banquier, M. Perregaux :

« Je viens, lui dit-il, vous demander la main de votre fille.

— Si c'est pour vous, général, oui; pour tout autre, non.

— Je suis marié, ainsi ce ne peut être pour moi. Je vous la demande pour un de mes aides-de-camp, jeune colonel, que j'aime comme mon enfant et qui est digne de toute mon affection.

Et il plaida avec tant de chaleur la cause du jeune colonel, qu'il parvint à décider M. Perregaux.

— Mais, dit ce dernier, il faudrait qu'il apportât au moins le déjeuner.

— De combien serait le dîner?

— D'un million.

— Il l'apportera.

Il l'apporta; le général, quoiqu'il ne possédât que 1,100,000 francs, quoiqu'il eût à pourvoir aux besoins de sa mère, de ses quatre frères et de ses sœurs; le général donna 500,000 francs, et le mariage se fit.

Quelques mois plus tard, le 30 floréal an VI, le colonel Marmont s'embarquait pour l'Égypte.

(1) On a accusé à tort Marmont d'avoir fait enlever la MADONE DE LORETTE; ce fut la commission des arts, envoyée en Italie par le Directoire, qui la fit transporter à Paris, où elle demeura jusqu'en 1802, époque à laquelle le premier Consul l'a fit remettre, après la signature du concordat, au pape Pie VII. Elle fut replacée alors, en grande pompe, dans la chapelle de Lorette, où elle continue d'être l'objet de la vénération des Italiens.

A Malte, débarqué avec Lannes et Vaubois, le 22 prairial, il conduisit la 19e demi-brigade à l'ennemi, repoussa le régiment de Malte jusque dans les fortifications de la Floriane, s'empara de son drapeau (1), fit prisonniers de guerre et ce corps et un bataillon du vaisseau, et amena de la sorte la reddition de la place. *Sa belle conduite et sa bravoure*, en cette circonstance, lui valurent, le 28 messidor, le grade de général de brigade.

A la prise d'assaut d'Alexandrie, il commandait la 4e demi-brigade légère qui enfonça à coups de hache la porte de Rosette et ouvrit au reste de la division du général Bon l'entrée de l'enceinte des Arabes.

A la bataille des Pyramides, qui devrait porter le nom d'Embabé, puisque l'action eut lieu devant ce village le 3 thermidor, les généraux Marmont et Rampon (2) furent chargés de tourner la position et d'enlever les retranchemens de l'ennemi, défendus par 37 pièces de canon : les retranchemens furent enlevés, 1,500 Mamelucks et autant de Fellahs tournés et ne pouvant s'échapper furent massacrés ou jetés dans le Nil : les 37 pièces, 400 chameaux, une immense quantité de vivres et de bagages, un grand nombre de chevaux, richement harnachés et portant des bourses pleines d'or, devinrent le prix de cette victoire.

Chargés d'une reconnaissance sur le Delta, les généraux Marmont et Menou s'emparèrent, le 29 fructidor, du village de Cafr'schabbas-Ammer; ils détruisirent les fortifications et firent exécuter les mesures prises pour la défense de la côte d'Égypte depuis Marabou jusqu'à Rosette.

L'expédition de Syrie était arrêtée, et le général en chef voulait la commander en personne; mais il lui fallait des officiers sur le talent desquels il pût compter pour conserver, pendant son absence, les conquêtes déjà faites : il choisit le général Marmont pour le commandement d'Alexandrie. Le nouveau commandant mit beaucoup d'activité et d'intelligence à multiplier les travaux de défense de la place et du port. Soldats et habitans furent bientôt en proie à la peste et à la famine; il leur donna l'exemple du courage et de la résignation. Au milieu des mécontentemens et des misères que causaient ces deux fléaux, le général Marmont sut repousser avec succès, le 15 pluviose an VII, les attaques des escadres anglaise, turque et russe réunies, qui lancèrent dans cette occasion plus de 1,500 bombes sur la ville. Le général en chef, à son retour de Syrie, lui témoigna toute sa satisfaction.

(1) « A la prise de Malte (ont rapporté des témoins oculaires), un sergent de la 19e demi-brigade s'empara d'un drapeau, sous lequel s'étaient ralliés des paysans maltais insurgés. Le colonel Marmont, aide-de-camp du général en chef, s'approche du sous-officier et lui propose d'acheter le drapeau; le marché se conclut, moyennant cinq pièces d'or. Le trophée est porté à Bonaparte, qui confère le grade de général de brigade à son aide-de-camp. Il n'est pas permis de douter de la bravoure de M. le duc de Raguse; on doit regretter toutefois qu'il ait oublié, dans cette circonstance, de mentionner le sergent. »

(Touchard-Lafosse; LA RÉVOLUTION, L'EMPIRE ET LA RESTAURATION; 1828, p. 115.)

Quelque confiance que nous inspire M. Touchard-Lafosse, nous avons cependant adopté la version admise généralement. C'est au lecteur à apprécier.

(2) VOIR Rampon, même volume, p. 138.

Un mois plus tard, le 23 messidor, 3,000 Turcs, commandés par Mustapha-Pacha, débarquèrent à Aboukir, et le 26 la redoute et le fort de ce nom tombèrent en leur pouvoir.

On a reproché au commandant d'Alexandrie, avec raison, non de ne pas s'être opposé au débarquement des troupes, cela ne lui était pas possible, mais d'avoir donné trop peu de monde au chef de bataillon Godard, qui commandait dans toute cette partie de la côte, surtout de ne point lui avoir recommandé particulièrement, dans ses instructions, la garde de la redoute et du fort, si importante en face d'un ennemi sans cesse menaçant.

Cependant il ne perdit point la confiance de son chef. Et, lorsqu'il s'agit d'obtenir, par une négociation habile, l'échange des prisonniers, ce fut lui qui en eut le soin. Il conduisit si bien cette affaire, que le cartel de l'échange désiré fut arrêté entre lui et Patrona-Bay, commandant l'escadre turque à Alexandrie, le 18 thermidor.

Le général en chef forma le projet de quitter l'Égypte et de rentrer en France. De tous les officiers de l'armée, 7 furent mis dans le secret, ceux-là seulement qu'il avait choisis suivant son cœur pour l'accompagner dans son voyage : Marmont fut du nombre. Ils quittèrent l'Égypte le 5 fructidor an VII.

Au 18 brumaire, le général Marmont commandait l'artillerie à l'École militaire, et concourut au succès de cette journée fameuse.

Lors de l'organisation du conseil d'État, le 4 nivose, le premier Consul le nomma conseiller d'État et l'attacha à la section de la guerre.

Mais un arrêté du 25 germinal l'appela au commandement de l'artillerie de l'armée de réserve que l'on organisait à Dijon.

« On sait quelles difficultés semblaient rendre impratiquable le transport de l'artillerie à travers les rochers du mont Saint-Bernard; on sait aussi avec quel courage héroïque les Français surmontèrent tous ces obstacles; le général Marmont fut un des premiers à leur en montrer l'exemple. — Après la prise de la ville de Bard, l'avant-garde de l'armée était déjà à la vue de l'ennemi; elle avait besoin de canons, mais les délais qu'eût entraînés le passage sur la montagne d'Albardo (Abaredo) présentaient de graves inconvéniens : d'un autre côté, le chemin situé au-dessous du fort de Bard était exposé à un feu continuel de mousqueterie et d'artillerie qui interceptait toute espèce de communication : des braves sont aussitôt commandés pour traîner de nuit les pièces d'artillerie à travers la ville, sous le feu du château (1). Tant de dévoûment est couronné du succès; toutes les pièces passent successivement, et, malgré la grêle de balles que l'ennemi faisait pleuvoir, le général Marmont était partout, et son zèle ne contribua pas peu au succès de cette opération aussi difficile qu'importante. — L'artillerie qu'il commandait rendit de grands services à la bataille de Marengo; il flanquait, avec 12 pièces de canon, la droite de la réserve aux ordres du général Desaix. Lorsque la première et la deuxième ligne de l'ennemi eurent été culbutées, il restait encore une troisième ligne contre laquelle marchèrent le général Lannes avec la division Watrin, les grenadiers à pied de la garde des consuls et la division Boudet : Marmont, à la tête de l'artillerie, soutint cette charge vigoureuse à la suite de laquelle les Autrichiens furent enfoncés et obligés de se retirer en désordre jusque sur le pont de la Bormida (1). »

La convention d'Alexandrie, qui suivit la bataille de Marengo, n'était qu'une suspension d'armes; nos troupes durent donc garder leurs positions; mais si le premier Consul revint à Paris sans son aide-de-camp favori, il le consola de la privation qu'il lui imposait en le nommant général de division (22 fructidor) et en lui confiant le commandement en chef de l'artillerie de l'armée.

« En peu de temps l'armée d'Italie eut, par ses soins, la plus brillante artillerie de la République. Le matériel était de 160 pièces de canon, dont 100 attachées aux divisions, et 60 à la réserve, sous les ordres du général Laclos. — Les services importans qu'elle rendit dans la campagne suivante (2) attestent l'activité prodigieuse et les talens du général qui l'avait organisée. C'est elle qui facilita à l'armée d'Italie les passages du Mincio, de l'Adige, de la Brenta; elle y soutint, sous les ordres du général Marmont, qui développa les plus grands talens durant la campagne, son ancienne réputation de justesse et de célérité (3). »

L'armée d'Italie venait de prendre possession de Trevise après une suite non-interrompue de succès, et Brune manœuvrait dans l'intention d'amener son adversaire à une bataille rangée, quand celui-ci envoya des parlementaires pour entrer en négociation : le comte de Hohenzollern et le général de Zach eurent ses pouvoirs, Brune confia les siens au général Marmont. Il intervint une convention d'armistice, conclue à Trevise, le 26 nivose an IX. Mais le premier Consul refusa de la ratifier, parce qu'elle ne comprenait pas la cession de Mantoue, de Peschiera et de quelques autres places, cession qu'il obtint par le traité de Lunéville, signé le 6 pluviose.

La paix ramena le général Marmont dans l'intérieur.

Nommé, le 29 fructidor an X, premier inspecteur-général de l'artillerie, il établit pour cette arme un nouveau système qui est encore suivi aujourd'hui et fit exécuter à La Fère la grande école du tir. Il conserva ces fonctions jusque vers la fin de l'an XI, époque de la rupture du traité d'Amiens

(1) « Alors, une de ces inspirations du génie de la guerre mit un terme à l'impatience de Bonaparte... On jonche la route de matelas et de fumier; les roues sont garnies de paille; les pièces enveloppées de feuillages et traînées à la prolonge, chacune par 50 braves, traversent la ville avec leurs caissons à demi-portée de fusil, sous le feu de l'ennemi, qui ne cesse de faire des décharges meurtrières... »
(Norvins, HISTOIRE DE NAPOLÉON, édition Furne, 1839, p. 206.)

(1) GALERIE MILITAIRE, par Babié; Paris, an XIII, t. V, p. 284, 285.
(2) Le premier Consul avait ordonné de dénoncer l'armistice le 5 frimaire an IX, en Allemagne aussi bien qu'en Italie. — L'armée d'Italie était sous les ordres de Brune; la cour de Vienne lui avait opposé le général Bellegarde.
(3) GALERIE MILITAIRE; t. V, p. 285, 286.

et de son départ pour aller commander les troupes françaises stationnées en Hollande.

Lors de la distribution des étoiles de la Légion-d'Honneur, création qu'il avait appuyée au Corps législatif (1), le premier Consul le fit membre de l'Ordre le 9 vendémiaire an XII, et grand-officier le 25 prairial suivant; il lui donna en même temps la présidence du collége électoral du département de la Côte-d'Or.

L'Empire est à peine constitué que le général Marmont cherche à obtenir des faveurs nouvelles. Au mois de vendémiaire an XIII, il emploie chaque jour 1,800 hommes à l'érection de la grande pyramide qu'il fait élever à Zeist, à la gloire de Napoléon. En récompense de ce zèle, il devient successivement colonel-général des chasseurs à cheval (12 pluviose), grand-aigle de la Légion-d'Honneur (même jour) et commandant de la Couronne-de-Fer (prairial).

Quand une coalition paraît se former contre la France, entre la Russie, l'Angleterre et l'Autriche, et que l'Empereur organise l'armée qu'il se propose d'opposer à ces puissances, le général Marmont prend le commandement du 6e corps, destiné à faire partie de l'aile gauche.

Il dirige ses troupes sur le Rhin, ensuite sur Wurtzbourg; contribue au blocus et à la reddition d'Ulm, 25 vendémiaire an XIV (2); attaque, à Weyer, le régiment de Giulay et lui fait 400 prisonniers (17 brumaire), et parvient enfin à assurer la conquête de la Styrie.

Après la campagne, il entra en Italie, avec son corps d'armée, et ne tarda pas à marcher sur la Dalmatie, afin de défendre la république de Raguse de l'invasion des Russes et des Monténégrins.

Vers la fin de septembre 1806, il fit sommer l'amiral russe Siniavin de remettre aux troupes françaises le district des Bouches-du-Cataro, appartenant à la France, en vertu d'un des articles du traité de Presbourg, et traîtreusement livré aux Russes par le général autrichien Brady. Non-seulement l'amiral refusa, mais encore il essaya de s'opposer à l'enlèvement des approvisionnemens que le général français avait rassemblés pour son corps d'armée.

Celui-ci était alors établi au Vieux-Raguse; il apprend, en outre, qu'un corps de 6,000 Russes et de 1,000 Monténégrins est réuni à Castel-Nuovo, dans la vallée de Sutorina et sur le col de Debilibrich, et menace de couper sa communication avec Raguse; il se décide à attaquer ces troupes, quoiqu'il ne puisse disposer que 6,000 hommes, exténués par la misère et les maladies.

(1) Voir t. 1er, p. 38.

(2) « Napoléon avait électrisé ce corps qu'il avait, dans sa course d'inspection, rencontré au pont du Tech, au moment de son passage. Faisant alors former le cercle aux régimens, il les harangua à la manière des empereurs romains; il leur parla de la situation de l'ennemi, de l'imminence d'une grande bataille, de la confiance qu'il avait en leur valeur et en leur dévoûment. Cette harangue avait lieu par un temps affreux; la neige tombait à gros flocons, le froid était assez vif, et les soldats avaient les pieds dans la boue: mais l'Empereur n'en avait pas moins été écouté avec un religieux silence, qui ne fut interrompu que par des acclamations unanimes et des cris belliqueux. »

(BIOG. DES HOMMES DU JOUR, t. 1er, 2e part., p. 151.)

Dans la nuit du 29 au 30 septembre, il s'empara du col de Debilibrich. L'ennemi se retira ensuite sans combattre, de position en position, et la difficulté du terrain ne permit pas de le forcer à un engagement. Le général Marmont s'avança sur Castel-Nuovo. Après s'être emparé des hauteurs, il déploya sa ligne et le feu commença. L'ennemi ne put résister. Voyant son centre coupé et sa droite débordée, il s'enfuit en désordre, laissant 500 morts sur le champ de bataille, 500 blessés et 250 prisonniers : les Russes gagnèrent la flotte dans des chaloupes que leur envoya l'amiral; les Monténégrins se soumirent. Le général Marmont, pour punir ces derniers, « fit brûler leur village et le faubourg de Castel-Nuovo. Poussés au désespoir par cet acte de rigueur, les Monténégrins se rallient, fondent en furieux sur les Français; mais ils sont repoussés de nouveau, et le champ de bataille reste jonché de leurs morts. »

Depuis, le nom français fut respecté en Dalmatie, où le général Marmont a laissé de bons souvenirs. Ce pays, dont le sol et la civilisation rappelaient les vieux siècles de la Barbarie, dut à l'administration de ce général une existence nouvelle, par la construction de soixante-dix lieues de chaussées qu'il fit faire dans les montagnes et les marais.

L'Empereur reconnut les services que le général Marmont venait de rendre en Dalmatie, en lui conférant le titre de duc de Raguse.

A la reprise des hostilités contre l'Autriche, en 1809, le duc de Raguse reçut l'ordre de rejoindre la grande armée. Il annonça à ses troupes cet appel fait à leur valeur dans la proclamation suivante :

« Soldats, depuis trois ans nous gémissons dans le repos; depuis trois ans, malgré nos vœux, nous sommes étrangers aux prodiges qui étonnent l'Europe : nos désirs sont enfin comblés; un vaste champ de bataille s'ouvre devant nous. — Une puissance tant de fois vaincue ose reprendre les armes! De nouvelles victoires répondront à cette folle audace. — Soldats, nous éprouverons de grandes fatigues, de grandes privations, mais vous les supporterez avec courage : car la constance qui les fait surmonter n'est pas moins nécessaire pour vaincre que la valeur sur le champ de bataille. Vous serez dignes de vous-mêmes; vous serez les dignes soldats du plus grand des empereurs. — Soldats, *Napoléon-le-Grand* vous regarde; et les récompenses dont il aime à combler ses armées seront aussi votre partage, car vous les mériterez. — Soldats, nous marcherons bientôt, et si nous nous élevons à la hauteur de notre destinée, nous formerons dans peu la droite de la grande armée. — Préparez-vous au combat.

» De mon quartier-général d'Ostrovizza, le 23 avril 1809. DUC DE RAGUSE. »

Cette proclamation a une valeur de dignité qu'on ne pourrait saisir sans l'explication que notre devoir d'historien nous prescrit de rapporter.

On sait qu'au commencement d'avril 1809, et le lendemain d'une déclaration de reprise des hos-

tilités, l'archiduc Jean, commandant les 9e et 10e corps de l'armée autrichienne, surprit nos troupes dans la vallée de Fella. L'armée d'Italie, en pleine confiance de paix, n'était pas en mesure de repousser cette agression; elle se replia donc devant les forces imposantes de l'archiduc, et vint s'établir sur l'Adige : là fut le terme des succès si facilement obtenus par les Autrichiens.

Tout fier des avantages momentanés que lui avait procurés sa surprise, l'archiduc avait écrit, le 17 avril, au duc de Raguse :

« ..... L'assurance que l'armée que j'ai devant moi n'a plus de nouvelles réserves à me présenter, m'a mis dans le cas de disposer d'une forte colonne que je vais diriger sur la Dalmatie..... C'est donc, M. le duc, dans les vues de votre propre intérêt, autant que par le désir de diminuer les maux de la guerre, que je viens vous demander de mettre bas les armes avec le corps que vous commandez.»

Le duc de Raguse avait cru devoir taire, dans sa proclamation, cette insolence du prince autrichien : une pareille réserve était peut-être imposée au général en chef par la dignité du commandement; mais encore est-il juste de lui en tenir compte.

L'outrecuidance de l'archiduc Jean reçut bientôt la punition qu'elle méritait.

La mission du duc de Raguse était de manœuvrer de telle sorte qu'il pût, dans un délai à peu près donné, opérer sa jonction avec l'armée d'Italie à la hauteur des frontières de la Carniole et de l'Istrie, en combinant ses mouvemens avec ceux de cette armée. Mais il fallait traverser la Croatie, défendue par un corps autrichien aux ordres du général Stoïssewich. Obligé de laisser des garnisons dans les places principales de la Dalmatie, le duc de Raguse n'avait avec lui que 9,500 fantassins, 200 chevaux et 12 pièces de canon.

Le 14 mai, il quitta ses cantonnemens; le 16, il battit Stoïssewich au Mont-Kitta, où il le fit prisonnier, et le 17 à Gradschatz. Arrêté devant Gospich, où les Autrichiens, renforcés de deux régimens croates, avaient pris une position avantageuse, soutenus qu'ils étaient d'ailleurs par la population armée du pays, le duc de Raguse jugea prudent de tourner cette place; mais comme il manœuvrait à cet effet, l'ennemi attaqua la gauche de sa ligne, et il lui fallut renoncer à son dessein. Les Autrichiens furent enfoncés, et, acculés à la Licéa (ou Liéca), un grand nombre se noyèrent dans cette rivière. C'était le 21. Le 22, les troupes battues se rallièrent et se présentèrent de nouveau au combat; cette fois, elles furent tellement culbutées et dispersées, qu'elles se retirèrent dans le plus grand désordre. Le 23, le duc de Raguse entra dans Gospich. Il avait été légèrement blessé. On lit dans son rapport à l'Empereur sur ces différentes affaires : ..... « L'ennemi, dans cette courte campagne, a eu environ 6,000 hommes hors de combat. Il a eu un grand nombre de déserteurs. Nous avons combattu ou marché tous les jours pendant quatorze heures, et les soldats, au milieu des privations, des fatigues et des dangers, se sont toujours montrés dignes des bontés de Votre Majesté. »

Le 28, après avoir battu l'arrière-garde ennemie près du marais d'Ottotschatz et avoir occupé Segua, il entrait à Fiume et faisait ainsi sa jonction avec l'armée d'Italie et avec la grande armée.

Ainsi, un mois était à peine écoulé depuis la fameuse lettre de l'archiduc et ce prince avait été chassé de l'Italie et se laissait vaincre en Illyrie.

Le 31, le duc de Raguse se mit en marche dans la direction de Gratz, où il rejoignit le général Broussier vers le milieu de juin; enfin, il arriva, le 4 juillet, en même temps que le prince Eugène, en vue de l'île Lobau, occupée par l'Empereur.

Alors Napoléon faisait des dispositions pour le passage du Danube et pour livrer une grande bataille à laquelle le village de Wagram devait donner son nom.

Suivant l'ordre adopté par l'Empereur le 5, pour le passage du Danube, le duc de Raguse, le prince Eugène, la garde impériale et la grosse cavalerie formèrent une seconde ligne et les réserves. Le 6, toutes ces troupes composèrent le centre du corps de bataille.

A cette immense mêlée de Wagram, chacun fit son devoir. Le duc de Raguse se distingua particulièrement en faisant plier devant lui l'aile gauche de l'ennemi.

Il le poursuivit ensuite, atteignit son arrière-garde, le 9, à Laa, lui fit 900 prisonniers; le lendemain, il lui fit encore des prisonniers, lui enleva deux drapeaux, le contraignit à gagner la Bohême, et entra à Znaïm après un combat des plus vifs : car il s'agissait d'assurer la fuite de l'empereur d'Autriche, de l'impératrice, de l'archiduc Antoine et de 200 voitures de la cour qui s'étaient dirigées sur ce point.

Un armistice fut signé le 12. Le même jour, l'Empereur nomma le duc de Raguse maréchal de l'Empire, avec une dotation (1er août) de 21,000 fr. sur les domaines de Hagel, Stoten, Viehlaud, situés en Hanovre.

La paix, signée à Vienne le 14 octobre, permit à Napoléon de disposer de ses troupes : il envoya le duc de Raguse gouverner les provinces illyriennes, muni de pouvoirs illimités. Le nouveau gouverneur termina en cinq jours une guerre de frontières qui avait fait perdre à ce pays un quart de son territoire et désolait depuis six mois tous ses habitans. Durant les dix-huit mois qu'il conserva ce gouvernement, « il se rendit cher aux habitans par une administration sage et prévoyante. On lui doit le plan d'un projet qui rendit la ville de Trieste l'entrepôt d'un commerce considérable, établi par terre avec le Levant, commerce qui répara en partie les dommages résultant de l'état de souffrance où se trouvait alors le commerce maritime. »

Appelé au commandement de l'armée de Portugal, le duc de Raguse vint à Paris, et le 25 mars 1811, il prêta son serment de maréchal de l'Empire entre les mains de l'Empereur. Il arriva à l'armée le 7 mai, au moment où elle venait d'évacuer le Portugal et de rentrer en Espagne.

« Dès le 11, il donna ordre aux divers corps d'entrer dans leurs cantonnemens, et les fit séjour-

ner quelque temps dans les environs de Salamanque pour les refaire des longues fatigues qu'ils venaient d'essuyer. Il se réunit ensuite à l'armée du midi de l'Espagne, et prit une part active et honorable au déblocus de Badajoz. Puis laissant une de ses divisions vers la Guadiana, il remonta avec le reste de son armée du côté de Plasencia pour observer les mouvemens de lord Wellington qui, avec le gros de ses troupes, s'était porté sur la rive droite du Tage, près de Castel-Bianco. Le général anglais, auquel la trahison livrait le secret de notre situation, trompa la vigilance du maréchal, et se rapprochant tout-à-coup de Ciudad-Rodrigo, investit cette place le 5 septembre. Le duc de Raguse, surpris de cette manœuvre, se hâta de reprendre l'offensive, et dès le 24, Wellington fut contraint d'abandonner ses positions. Les généraux Montbrun, Thiébault et Waltiez le poursuivirent pendant sa retraite, et permirent au maréchal Marmont d'établir son armée dans une nouvelle ligne de cantonnement depuis Salamanque jusqu'à Tolède. L'on reprocha au maréchal : d'une part, d'avoir trop étendu sa ligne (1); d'une autre part, d'avoir rappelé à lui la division précédemment laissée dans la haute Estramadure, et d'avoir ainsi laissé le champ libre au général Castaños pour rassembler un nouveau corps d'armée espagnol. Nous l'avons déjà dit, si Marmont est un officier distingué par sa bravoure personnelle, il est loin de justifier la bonne opinion qu'on pourrait avoir de ses connaissances stratégiques, de la rectitude de son jugement, de la promptitude et de l'énergie de ses déterminations, enfin, de la haute faveur dont il a joui auprès de Napoléon.

» Wellington profita avec avantage de *l'éparpillé* de notre armée; il la harcela sur divers points par de nombreuses escarmouches, et surtout dans la haute Estramadure par le corps du général Hill. Tout-à-coup, se rapprochant de Ciudad-Rodrigo, il en entreprit le siége et le conduisit avec la plus grande ardeur afin de ne point laisser au duc de Raguse le temps de marcher avec toutes ses forces au secours des assiégés.

» La garnison suppléa quelque temps au nombre par la valeur la plus héroïque. Les assiégés disputèrent le terrain pied à pied, se retirèrent de maison en maison et furent enfin forcés de capituler et de se rendre à discrétion au nombre de 1,700 combattans. 109 pièces de canon en batterie, un parc d'artillerie de 44 pièces, une immense quantité de boulets, de bombes, de cartouches et un arsenal bien fourni, furent pour l'armée anglo-portugaise le résultat de cette conquête. — Cette perte portait un coup funeste aux intérêts de la cause française en Espagne, et il était aisé de prévoir les conséquences fâcheuses qu'elle entraînerait. Salamanque était désormais à découvert, et le maréchal Marmont forcé de s'affaiblir de nouveau sur divers points s'il voulait la protéger contre les attaques de Wellington; celui-ci, au contraire, à la tête d'une armée numériquement supérieure et libre de tous ses mouvemens, était en position de nous faire une guerre de tirailleurs et d'épuiser nos forces par lassitude. Le maréchal Marmont reconnut sa faute, et, dès ce moment, chercha à se concentrer et à réparer ses torts par une entreprise d'éclat dont le succès lui fut tout personnel, et effaça ainsi le souvenir de Ciudad-Rodrigo. Son devoir rigoureux eût été de passer le Tage et de marcher au secours de Badajoz qui tombait au pouvoir des Anglo-Portugais; il n'en fit rien et jugea au contraire plus à propos de tenter une irruption en Portugal par la frontière de la province de Beira. Cette idée fut malheureuse et prépara les désastres des Arapiles, qui avaient été précédés de la perte de Salamanque dans la journée du 28 juin 1812. Dans les premiers jours de juillet, Marmont reçut de nombreux renforts; dès-lors, dévoré du désir d'en venir aux mains avec le général anglais, il se crut en mesure d'agir sans retard, et le 22 il prit l'offensive. Sa conduite, dans cette journée, mérite les plus grands éloges, et, sans doute, il aurait remporté sur son adversaire un avantage signalé, s'il n'eût été atteint d'un boulet qui lui fracassa le bras droit et lui fit deux graves blessures au côté (1). L'absence du commandant en chef jeta quelques fluctuations dans l'armée; le général Bonnet rallia cependant les divisions ébranlées; mais, gravement blessé lui-même, il fut hors d'état de tenir le champ de bataille, et l'armée eut à déplorer une grande défaite; elle eut même été anéantie complétement, si le général Clausel n'eût ramené la gauche et le centre droit, et, par des manœuvres savantes et hardies, mis le gros de l'armée sous la protection d'une batterie de 15 pièces de canon, placée sur les hauteurs d'Arriba.

» La conduite du duc de Raguse, dans les plaines de Salamanque, mérite le blâme le plus sévère et offre un exemple mémorable des funestes conséquences que peut entraîner la confiance présomptueuse d'un général d'armée (2).

» Le duc de Raguse, réduit par ses blessures à l'impuissance de continuer les opérations, se fit transporter en France, où sa guérison fut longue et long-temps douteuse (3). »

L'Empereur, irrité des pertes de l'armée de Portugal, ordonna au ministre de la guerre de poser des questions au duc de Raguse. Nous avons sous les yeux la réponse originale et inédite, datée de Bayonne, le 19 novembre 1812, que ce général en chef adressa au duc de Feltre. Cette lettre renferme de longs détails stratégiques que nous ne voulons ni ne pou-

(1) La rareté des subsistances l'empêcha peut-être de resserrer ses troupes autant que la prudence l'aurait exigé.

(1) Sa lettre inédite au duc de Feltre, datée de Bayonne le 19 novembre 1812, dit qu'il avait été blessé dans un moment de tranquilité à 200 toises de l'ennemi et dans un lieu où il s'était tenu long-temps de préférence, parce qu'il lui donnait la facilité de voir parfaitement tous les mouvemens de l'armée anglaise.

(2) Dans son rapport au ministre de la guerre, daté de Tudela, le 31 juillet 1812, pièce inédite et que nous avons sous les yeux, le duc de Raguse annonça ainsi les résultats de cette fatale journée : « Notre perte s'élève à 6,000 hommes environ hors de combat. Nous avons perdu 9 pièces de canon, qui étant démontées, n'ont pu être transportées; tout le reste des bagages, tout le parc d'artillerie, tout le matériel de l'armée a été emmené. »

(3) Les détails qui précèdent sont extraits de la BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR, t. Ier, 2e partie, p. 152 et suiv.

vons examiner; mais nous citerons les quelques lignes qui la terminent, parce qu'elles présentent une pensée qui sert à expliquer en partie la conduite militaire de son auteur.

« En général, dit-il, le système que j'avais pris avec l'armée anglaise, et qui me paraît incontestablement le meilleur, était de ne jamais l'attaquer en position, mais d'être toujours formé et en mesure de la recevoir et de manœuvrer de manière à la forcer à se mouvoir et à changer de position, parce que, connaissant par expérience la supériorité des troupes françaises sur les troupes anglaises dans l'exécution des grands mouvemens, j'étais certain de trouver un jour l'occasion d'un beau succès en en écrasant une partie; et afin de pouvoir la gêner dans ses opérations et être plus à même de maîtriser ses mouvemens, j'avais toujours campé le plus près possible d'elles en prenant une bonne position défensive et en cherchant toujours l'occasion, soit en position, soit en marche, de l'incommoder du feu de mon artillerie et de lui en faire sentir la supériorité. »

Cette citation semble suffisamment indiquer qu'il y avait calcul d'amour-propre à la fois et système arrêté, amour-propre et système que les événemens au moins sont venus condamner. L'écrivain militaire, à qui l'on doit le récit de la bataille des Arapiles, inséré dans le tome XXVII des *Victoires et Conquêtes des Français*, a ajouté un trait de plus à la même opinion. « Il (le duc de Raguse) n'ignorait pas que l'armée du centre, et la plus grande partie des troupes du nord de l'Espagne s'avançaient à son soutien..... Disons-le hardiment et avec franchise, l'arrivée de ces mêmes secours, forçant l'armée anglo-portugaise à se retirer sur les frontières de Portugal, eût enlevé à l'ambition du duc de Raguse la gloire qu'il s'était promise en combattant seul lord Wellington (p. 50). »

Soit que l'Empereur ne fût pas complétement convaincu de la gravité des torts reprochés au duc de Raguse, ou qu'il eût besoin de tous ses maréchaux, soit qu'il fût porté à l'indulgence envers celui qu'il considérait comme son enfant, il lui confia, au mois d'avril 1813, le commandement du 6e corps de la grande armée, fort de 12,000 combattans.

A Lutzen, le 2 mai, le duc de Raguse formait l'extrême droite avec ses trois divisions : il contint d'abord l'aile gauche de Wittgenstein, et la refoula ensuite lorsqu'il fallut décider le succès de la journée.

A Bautzen, le 20, il jeta deux ponts sur la Sprée, passa cette rivière, fit prendre, par la division Bonnet, le village de Nieder-Kayna, et enleva, au pas de charge, un plateau qui dominait tout le centre de la position des Russes.

A Wurschen, le 21, où les Russes et les Prussiens avaient élevé d'immenses retranchemens, l'Empereur fit porter le duc de Raguse à 1,000 toises en avant de sa position, et là s'engagea une forte canonnade avec l'ennemi, qui fut alors obligé de se replier.

Il suivit l'Empereur en Silésie et revint avec lui à Dresde, où les alliés avaient réuni leurs principales forces et qui était le point central des opérations de l'armée française. A l'attaque de Dresde, il était au centre que Napoléon commandait en personne. Dire que l'ennemi perdit 40,000 hommes, dont 18,000 prisonniers, 26 pièces de canon, 130 caissons et 18 drapeaux, c'est faire l'éloge de tous ceux qui contribuèrent à un pareil succès.

Aux combats de Dippoldiswalde, de Falkanhayn, de Zinnevald et en se rendant maître des débouchés de la Bohême, le duc de Raguse s'était bien conduit; mais la malheureuse affaire de Kulm, dirigée par Vandamme, dut le forcer à rétrograder et avec lui l'armée entière.

A la bataille de Wachau, le maréchal Ney commandait l'aile gauche, ayant avec lui le corps du duc de Raguse. Ney ayant commis la faute de se priver des divisions Ricard et Brayer, il ne fut plus en mesure de se défendre quand l'armée de Silésie l'attaqua, et il se vit forcé de quitter Mockern, où plusieurs généraux et le duc de Raguse avaient été blessés.

Dans la défense de Leipzig, le duc de Raguse était à Schonefald, village qu'il ne céda aux Russes qu'après les plus grands efforts de courage. Puis s'étant rapproché de la place, il disputa aux Russes de Sacken et de Langeron réunis, les approches de la barrière de Grimma. Non-seulement il repoussa vigoureusement les attaques de ces deux chefs ennemis, mais encore il détruisit presque entièrement le régiment d'Archangel.

Après les affaires de Leipzig et de Hanau, où le duc de Raguse battit le corps du général de Wrède, l'armée française, de moins de 80,000 combattans, ayant à se défendre contre plus de 300 mille hommes, se rapprocha successivement de nos frontières. Le duc de Raguse marcha sur Francfort et resta à Mayence alors que l'armée repassait le Rhin (2 novembre).

Le 12 janvier 1814, il était venu prendre position sous Metz. L'indécision de ses mouvemens permit à l'armée de Silésie d'avancer sur lui d'une manière tellement menaçante qu'il dut se retirer à Verdun, puis à Saint-Dizier, puis encore à Vitry-le-Français.

A la bataille de la Rothière, le 1er février, le duc de Raguse étendit trop sa ligne, et, ramené par le général de Wrède, il se retira en avant du bois d'Agou. L'Empereur se porta aussitôt sur ce point, afin de rétablir l'équilibre.

La retraite continua. Le duc de Raguse se rendit à Arcis-sur-Aube, à Méry-sur-Seine, à Nogent, et enfin, le 7, il se posta en avant de Sezanne, à Lachy et Chapeton. Il prit part, le 10, au combat de Champ-Aubert. Et, tandis que Napoléon obtenait les succès de Montmirail et de Château-Thierry, il était resté à Etoges, devant Blücher, qui n'avait rien entrepris contre lui. Cependant, le 13, il le força à se retirer. L'Empereur lui fit enlever le village de Vauxchamp, et le chargea de poursuivre l'ennemi. Il rentra dans Etoges, où il surprit le prince Urassow; 600 hommes et 8 pièces tombèrent en son pouvoir. Le 17, il prit Montmirail et

se posa de nouveau à Sezanne. Le 24, il se replia devant Blücher et continua sa retraite, réuni au duc de Trevise, jusqu'à Meaux. Cependant, les deux maréchaux firent un mouvement en avant vers la Ferté-Milon, Blücher se retirant sur l'Aisne. — Au combat de Neuilly-Saint-Front, le 2 mars, le duc de Raguse arriva trop tard. Le 5, il entra dans Soissons, que quelques jours auparavant le général Moreau avait, par impéritie ou par lâcheté, livré à l'ennemi. L'Empereur, dans sa démonstration sur Laon, avait ordonné au duc de Raguse de se porter sur cette ville de Corbeny, où il était, par Reims. L'action s'engagea, et il attendait, pour opérer d'une manière décisive, l'arrivée de ce corps ; mais le duc de Raguse, après avoir fait enlever le village d'Athies, y avait établi ses troupes qui, surprises pendant la nuit par les Prussiens, furent culbutées et mises en déroutes, perdirent 130 caissons, 40 bouches à feu et 2,000 prisonniers. Dès-lors, l'armée se retira sur Soissons. Le duc de Raguse suivit l'Empereur à la reprise de Reims et y perdit du monde. 6,000 gardes nationaux de l'Aisne et 3,000 de la Marne renforcèrent son corps.

« Napoléon avait laissé sur la ligne de l'Aisne le duc de Raguse, avec son corps d'armée, et le duc de Trevise avec trois divisions d'infanterie de la garde, les dragons du général Roussel et une brigade de la division Berckeim ; il ordonna aux deux maréchaux de se concerter, leur recommandant de couvrir Paris avant tout et de s'approcher de lui, suivant les mouvemens de l'ennemi. Ils avaient sous leurs ordres 13,000 hommes d'infanterie, 5,000 chevaux et 60 bouches à feu (1). »

C'était le 17 mars. Par cette disposition, l'intention de l'Empereur était de manœuvrer sur l'Aube, afin de menacer à la fois Blücher et le centre de la grande armée du prince de Schwartzenberg. Son but était aussi de se porter sur la Marne, à l'effet de se rendre maître des deux lignes d'opérations des armées ennemies, et, en s'appuyant aux Vosges et aux forteresses de la Moselle, de couvrir la réunion des garnison des 3e et 4e divisions militaires, de protéger la levée en masse, de couper les communications des alliés avec leurs réserves, leurs convois, leurs équipages, de détruire leurs magasins, leurs dépôts, leurs hôpitaux.

Les deux maréchaux, en quittant la ligne de l'Aisne, où Blücher les empêchait de se maintenir, se retirèrent sur Fismes au lieu de marcher sur Reims pour se rapprocher de Napoléon, que cette faute mécontenta. Le général Vincent défendit Épernay pendant trois heures, espérant les voir arriver ; mais ils étaient venus à Château-Thierry, et enfin, le 29, ils étaient sous les murs de Paris ; le duc de Raguse occupait Saint-Mandé, Vincennes, Charonne et Montreuil, et le duc de Trevise Charenton, Conflans, Bercy et Picpus. Le 30 eut lieu la bataille de Paris.

Cependant le duc de Raguse, ne croyant plus à la possibilité d'une défense de la ville, et usant de l'autorisation de capituler que lui avait adressée, ainsi qu'au duc de Trevise, le roi Joseph, en partant avec l'Impératrice, dépêcha un de ses aides-de-camp au généralissime pour demander une suspension d'armes ; elle fut accordée de deux heures, à condition que le duc de Raguse s'entendrait avec le duc de Trevise pour traiter d'une convention stipulant en principe l'évacuation de la capitale.

Le duc de Trevise, chargé de soutenir la position de Montmartre, imposait encore à l'ennemi par sa bonne contenance, quand le général Dejean, envoyé par l'Empereur, vint lui apporter l'ordre de chercher par tous les moyens en son pouvoir à garantir Paris d'une occupation étrangère. Mais, instruit bientôt de la suspension d'armes obtenue par le duc de Raguse, il se réunit à ce dernier pour signer la convention de La Villette, d'abord verbale et que le duc de Raguse se chargea de rédiger et de signer en son nom et au nom de son collègue : elle fut signée, le 31, par les colonels Fabvier et Denis pour les deux maréchaux, et par les comtes Orlow et Paer pour les alliés.

En revenant à Troyes, le 29, l'Empereur apprit la présence des alliés à Meaux. Ce fut alors qu'il envoya le général Dejean aux deux maréchaux. Il traça l'itinéraire de l'armée pour qu'elle se trouvât, le 2 avril, sous Paris. Le 30, accompagné du prince de Neufchâtel et du duc de Vicence, il devança ses troupes. Il atteignait la Cour-de-France, lorsqu'il fut joint par le général Belliard, qui lui apprit la bataille de Paris et la capitulation des ducs de Raguse et de Trevise ; le dernier de ces maréchaux et son corps d'armée suivaient le général Belliard.

Napoléon retourna à Fontainebleau. Décidé à manœuvrer sur Paris, il fit prendre position, en conséquence, à chacun des corps d'armée, et confia Corbeil et Essonne au duc de Raguse. Deux jours plus tard, le duc de Raguse appartenait aux alliés !

II.

Comment les faits relatifs à la défection du duc de Raguse se sont-ils consommés ? — Y a-t-il eu réellement défection de sa part ? — N'a-t-il jamais été soupçonné de connivence avec l'ennemi ?

Nous allons répondre aux questions ainsi posées par des citations extraites de différens ouvrages ; nous examinerons ensuite la réponse que le duc de Raguse a publiée.

M. Dineur, administrateur de l'ancien département de Rhin-et-Moselle, a publié, au mois de juin 1834, à Paris, une brochure de 48 pages, sous le titre de *Trahisons en* 1814. Les faits qu'il rapporte sont tellement extraordinaires que nous croyons devoir reproduire le texte même de l'auteur, dans la crainte d'être accusé d'interprétation dans l'analyse que nous pourrions en faire. — Nous ferons remarquer que M. Dineur est un homme grave, et que le duc de Raguse n'a répondu, ni personne pour lui, à ce pamphlet accusateur :

« Le corps d'armée du maréchal Marmont, a écrit M. Dineur, s'étendait sur dix-huit lieues, du

(1) VICTOIRES ET CONQUÊTES, t. XXIII (XXIX), p. 174.

Rhin, depuis Spire, Mayence, jusqu'à Coblentz.

» Et le corps d'armée du maréchal Macdonald, depuis Juliers, Cologne, jusqu'au-dessous de Coblentz, occupait aussi le Rhin sur une pareille étendue de dix-huit lieues.

» Pendant plusieurs mois, les sentinelles des armées combinées restèrent placées sur la rive droite du Rhin, en face des sentinelles françaises, et des deux côtés aucun corps de troupes ne se montrait.

» Le maréchal Marmont avait envoyé à Coblentz le général Ricard, son chef d'état-major (1), prendre le commandement d'une division de son corps. Durant les deux mois qui suivirent, sans action militaire, et les sentinelles se tenant l'arme au bras en face l'une de l'autre, le général Ricard avait fait construire des redoutes formidables au-devant de l'embouchure de la Lahn, rivière qui se jette dans le Rhin, près de Coblentz; il avait aussi fait élever des batteries dans l'île d'Oberwerth, entre la ville et les redoutes; enfin, par ses soins et son activité, tous ces ouvrages avaient été hérissés de canons et disposés à servir efficacement, si les compagnies de canonniers eussent encore été à leur poste; mais ils ne servirent point lorsque l'ennemi se présenta, parce que ces canonniers en avaient été retirés, et il est même remarquable que ce fut précisément de ce côté que les coalisés opérèrent leur invasion principale, tant Marmont avait pris soin de lever tous les obstacles et de faciliter un passage qui eût pu devenir sanglant et trop coûteux à la coalition.

» Dix jours avant l'invasion, le maréchal Marmont était venu pour la première fois à Coblentz, non pour s'occuper de la défense du territoire (il ne resta que quarante-huit heures dans cette ville), mais seulement pour se concerter avec le général Ricard sur la retraite à faire et pour la combiner entre eux.

» A son départ, passant devant les batteries de l'île d'Oberwerth et devant celles des redoutes à l'embouchure de la Lahn, par où l'ennemi pénétra en France, le maréchal Marmont descendit de sa voiture pour aller lui-même ordonner aux officiers d'artillerie d'enlever les canons placés sur ces points fortifiés; puis il continua sa route vers Mayence.

» Le général Ricard était donc convenu d'effectuer sa retraite : elle eut lieu immédiatement, tant avec l'artillerie qu'avec les troupes de sa division, sans attendre que l'ennemi eût fait au moins la plus légère démonstration d'attaque. Les habitans se virent tout-à-coup livrés et envahis, eux qui se seraient si bien prêtés à une défense patriotique.

» Enfin, ce fut quand le général Ricard était parti de Coblentz depuis trois jours, qu'il n'y avait plus une seule de nos sentinelles sur notre rive, et quand ce général était déjà retiré du Rhin à plus de quinze lieues dans l'intérieur de la France, que, le 31 décembre 1813, à la nuit, sur les 300 pontons dont la destination avait été annoncée par ma lettre du 22 (1), on fit traverser le Rhin à l'armée russe, qui eût été entièrement foudroyée et détruite, si l'on eût conservé l'artillerie dans les redoutes, et si l'on eût fait appuyer les artilleurs par les troupes de la division qui semblait fuir.....

» On lui a entendu dire bien des fois (au maréchal Macdonald), qu'il n'avait quitté le Rhin que parce que sa droite avait été entièrement dégarnie. C'était celle abandonnée par Marmont. Si l'on avait donné à Marmont l'ordre de se retirer devant l'ennemi avant d'en être attaqué, assurément le maréchal Macdonald l'aurait également reçu.....

» Ici se place le récit du fait qui a changé, pour les rois, leurs sinistres en bonheur, et qui a terminé et accompli la trahison du maréchal Marmont. Ce fait est énorme, peu connu, et sans exemple dans l'histoire des nations détruites par des traîtres.

» J'ai dit que les ordres officiels pour l'évacuation de la France avaient été expédiés de Vitry-le-Français à Coblentz (2); ils le furent à la suite d'un conseil tenu, dans la nuit du 21 au 22 mars 1814, par Alexandre, Frédéric et lord Castelreagh. Mais le 23 mars, lorsque la résolution de sortir de France s'exécutait, que l'évacuation était commencée, que les troupes étrangères fuyaient déjà vers Châlons-sur-Marne, les choses changèrent de face. M. de Polignac arriva en toute hâte à Vitry pour annoncer aux deux souverains que tout était convenu, arrêté, préparé; que les conjurés de Paris avait agi efficacement.....

» Et le lendemain 24, quand la gloire et la prépondérance de la France allaient s'accroître encore par les coups que le génie de Napoléon se disposait à porter, la trahison détruisit toute espérance : le maréchal Marmont passa secrètement à l'ennemi, déguisé en villageois, dans le but de s'entendre avec les généraux russes, et de les engager à marcher au plus vite sur Paris.....

» Voici des détails certains sur le déguisement de Marmont :

» Il était descendu chez les frères Lancelot, cul-

(1) Nous croyons que le général Ricard n'a jamais été chef d'état-major du duc de Raguse; mais ce général commandait, à cette époque, une division, sous les ordres du duc, à Coblentz.

(1) Écrite au maréchal Lefèvre, et qui se trouve à la page 8 de la brochure.

(2) L'indécision des coalisés était extrême depuis le passage du Rhin. La crainte les arrêtait à chaque pas, quoiqu'on les pressât d'avancer.

On lit dans l'HISTOIRE DES CAMPAGNES DE 1814 ET 1815, par le général Guillaume de Vaudoncourt; Paris, 1826, t. II :

« A trois heures après-midi (le 23 février), le grand conseil de la coalition se réunit chez l'empereur Alexandre. Deux plans d'opérations y furent débattus. Le premier était de suivre l'armée française par une marche parallèle..... L'autre plan était d'abandonner la ligne d'opérations actuelle, de se réunir à l'armée de Blücher et de s'ouvrir une nouvelle ligne d'opérations par la Belgique..... L'empereur Alexandre, que ses liaisons mettaient plus au fait de ce qui se passait à Paris, ne voulait s'éloigner du centre de l'Empire que le moins possible. Le roi de Prusse partageait cette opinion. Les derniers avis parvenus personnellement aux souverains annonçaient que tout était prêt pour une révolution, qui avait, de son côté, besoin des armées ennemies pour éclater avec succès (p. 251, 252).....

» Arrivés à peu de distance de Vitry, les souverains s'arrêtèrent soudain, et sur un tertre à côté de la route, réunirent l'état-major en conseil. Une communication, venue de Paris, fut la cause de cette délibération inattendue. Un individu, expédié par les chefs de la révolution qui se préparait, était venu leur porter les dernières assurances que tous les moyens de la révolution étaient prêts. M. de V..., fonctionnaire impérial, apportait à l'empereur Alexandre un billet de T..., qui contenait ces mots : « Vous pouvez tout et vous n'osez rien. Osez donc une fois. » Le laconisme de la dépêche était fondé sur la nécessité de la cacher (p. 266). »

tivateurs au village de Soudé-le-Grand; là, il se dépouilla de ses habits et de ses insignes de maréchal; il y a laissé aussi son cheval tout équipé, pour prendre une blouse et une casquette de paysan; puis il pria ces deux cultivateurs, une heure avant la pointe du jour, de le conduire sur la ligne de ses avant-postes, voulant s'assurer, disait-il, si le service se faisait bien. Ayant dépassé la ligne française, ces deux cultivateurs lui firent observer qu'il y avait du danger à aller plus loin, parce que les vedettes ennemies étaient en face. — Vous vous trompez, leur dit-il; d'ailleurs, vous pouvez vous en retourner, je saurai à présent regagner seul le village. — Il ne revint plus! Ces cultivateurs, étonnés d'être ainsi renvoyés, eurent la curiosité de le suivre des yeux. A son approche, les vedettes présentèrent les armes: elles le reconnurent donc malgré son déguisement? leur surprise redoubla, lorsque survint vers lui tout le poste avancé de l'ennemi, qui se mit sous les armes pour laisser passer le maréchal ainsi travesti. Environ une heure après, les troupes que Marmont avait abandonnées se trouvèrent attaquées par les Russes, qui s'emparèrent du village de Soudé-le-Grand, où un piquet de cavalerie russe se dirigea avec précipitation directement sur la maison des deux cultivateurs, quittée par Marmont à peine depuis une heure; ces cavaliers y prirent, comme butin, l'habit, le chapeau, et le cheval tout équipé, que le maréchal avait laissés chez ces deux cultivateurs, lesquels peuvent encore déclarer que les Russes venus chez eux étaient si bien aux ordres de Marmont, que ces mêmes Russes lui ont aussitôt remis son habit, son chapeau et son cheval, avec lesquels il reparut et revint se mettre, à quelques lieues en avant de Vitry, à la tête de l'armée française qui ignorait d'où il venait, et qui, sous ses ordres, précéda les Russes et marcha vers Paris, où la fatale capitulation fut alors signée (1). »

Est-ce une fable racontée à dessein de nuire? non, certainement; M. Dineur a l'esprit trop sérieux pour qu'on puisse le supposer. Dans ses préoccupations patriotiques, a-t-il admis trop légèrement les rapports qu'il a entendus? Nous n'osons pas nous prononcer. Pourtant, nous avons sous les yeux les lettres que lui ont écrites, au sujet de sa brochure, M. Doazan, préfet de Rhin-et-Moselle, à l'époque des événemens, M. le comte Muraire, ancien président de la Cour de cassation, la reine Hortense, le prince de Canino, et toutes renferment ou à peu près cette même phrase de la lettre du comte Muraire: « La France et l'histoire doivent vous tenir compte de cette terrible mais instructive révélation. »

Quel que soit le jugement qu'on porte sur ce qui précède, on ne saurait qu'être surpris du silence gardé par le duc de Raguse depuis bientôt neuf ans que cette brochure a paru. Dans la situation où les événemens de 1814 l'ont placé, il ne lui est pas permis de dédaigner aucune attaque: la presse est le seul champ de bataille qui lui reste; il doit y entrer chaque fois qu'on l'y appelle, l'honneur français lui en fait la loi.

Mais en supposant que M. Dineur ait été animé de sentimens coupables, ce que nous ne croyons pas, et que, pour cette cause, le duc de Raguse ait jugé à propos de se taire, il aurait au moins dû répondre au récit suivant qu'on lit dans les *Victoires et Conquêtes*, t. XXIII (XXIX de la nouvelle tomaison), p. 331 et suivantes:

« La nouvelle s'étant répandue que Napoléon se disposait à marcher contre Paris avec environ 50 mille hommes, les souverains, effrayés des suites que pourraient avoir une bataille acceptée sous les murs de cette ville, résolurent de l'évacuer par prudence et de prendre position à Meaux. L'ordre de ce mouvement rétrograde allait être expédié au comte Barclay de Tolly, lorsque le généralissime en fit suspendre l'envoi en rendant compte des pourparlers qu'il venait d'entamer avec le duc de Raguse.

» Ce maréchal, mu par des motifs que nous n'entreprendrons point de discuter, mais que l'histoire appréciera sans doute un jour, comme elle a jugé ceux qui déterminèrent la conduite du général Monck et du duc de Marlborough aux époques de la restauration et de la seconde expulsion des Stuarts; le duc de Raguse, disons-nous, conclut un traité en vertu duquel les troupes qu'il commandait devaient quitter la position d'Essonne et se retirer par Versailles sur un point en-deçà du théâtre des hostilités entre Napoléon et les alliés. Le duc de Raguse agissait de concert avec le comte Souham, l'un des plus anciens généraux divisionnaires de l'armée (1). A l'exception des généraux Chastel, Ledru des Essarts et Lucotte, dont les dispositions n'avaient pas paru favorables, tous les autres furent mis successivement dans le secret de cette négociation.

» Une démarche d'un autre genre eut lieu en même temps.

» Les maréchaux qui se trouvaient à Fontainebleau, instruits par leurs correspondances particulières des événemens de Paris, se rendirent le 3, à midi, chez l'Empereur, accompagnés du grand-maréchal du palais et du duc de Vicence, pour le résoudre à un grand sacrifice. Là, le prince de la Moskowa portant la parole, ils l'engagèrent à renoncer au trône en faveur de son fils sous la régence de l'Impératrice. Il signa, en effet, cette promesse d'abdication dans la soirée, et chargea le prince de la Moskowa, les ducs de Tarente, de Vicence, qui devaient s'adjoindre, en passant à Essonne, le duc de Raguse, d'aller la porter aux souverains.

» Ces députés partirent aussitôt; mais lorsque, arrivés à Essonne, ils eurent communiqué au duc de Raguse l'objet de leur mission, ce maréchal fut très embarrassé d'une telle marque de confiance de Napoléon dans une pareille circonstance. Toutefois,

(1) Pages 11, 12, 13, 14, 18, 29, 30, 31, 32.

(1) Le général Souham, qui commandait la division de réserve à Moret, s'était retiré à Essonne et avait été attaché au corps d'armée du duc de Raguse. Ce général était propre à recevoir les confidences du maréchal: compromis dans la conspiration de Pichegru, destitué alors, réemployé plus tard, il s'était toujours montré peu bienveillant pour Napoléon, et l'on n'a jamais su pourquoi l'Empereur l'avait replacé dans l'armée.

laissant le commandement des troupes au général Souham, il accompagna ses collègues, auxquels il ne parla de sa convention qu'en termes vagues et en les assurant, à plusieurs reprises, que rien n'était conclu.

» Il avait ordonné au général Souham de ne faire aucun mouvement jusqu'à son prochain retour; mais peu d'heures après le départ du duc de Raguse, l'Empereur précipita, sans le savoir, l'exécution de la convention, en faisant appeler le général Souham, sans doute pour lui expliquer lui-même les motifs qui l'obligeaient à révoquer les ordres relatifs à la marche sur Paris. La lettre qui mandait ce général n'indiquant point d'objet, et plusieurs circonstances donnant lieu au général Souham de penser que Napoléon était instruit du traité particulier du duc de Raguse, il assembla les officiers-généraux dépositaires du secret, et ils résolurent à l'unanimité d'exécuter sur-le-champ le traité, et de se rendre à Versailles sans attendre d'instructions ultérieures du maréchal. Le corps d'armée se mit en marche le 5 avril, à quatre heures du matin. Les troupes crurent, quelque temps, qu'on les menait à une attaque sur le flanc droit des alliés; mais, quand elles s'aperçurent qu'on les avait trompées, leurs murmures éclatèrent, et les généraux eurent beaucoup de peine à les conduire jusqu'à Versailles. »

Le généralissime avait entamé, il est vrai, des pourparlers avec le duc de Raguse. Il lui avait écrit cette lettre :

« Le 3 avril.

» Monsieur le maréchal,

» J'ai l'honneur de faire passer à V. Exc., par une personne sûre, tous les papiers publics et documens nécessaires pour mettre parfaitement V. Exc. au courant des événemens qui se sont passés depuis que vous avez quitté la capitale, *ainsi qu'une invitation des membres du gouvernement provisoire, à vous ranger sous les drapeaux* DE LA BONNE CAUSE FRANÇAISE. Je vous engage, au nom de votre patrie et de l'humanité, à écouter des propositions qui doivent mettre un terme à l'effusion du sang précieux des braves que vous commandez.

SCHWARTZENBERG. »

Comment se fait-il que le prince de Schwartzenberg se soit adressé de préférence au duc de Raguse? Comment se fait-il qu'il n'ait pas tenté la même démarche auprès du duc de Trevise?

Le même jour il répondit au généralissime :

« Monsieur le maréchal,

» J'ai reçu la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire, ainsi que tous les papiers qu'elle renfermait. L'opinion publique a toujours été la règle de ma conduite. L'armée et le peuple se trouvant déliés du serment de fidélité envers l'empereur Napoléon, PAR LE DÉCRET DU SÉNAT, je suis disposé à concourir à un rapprochement entre l'armée et le peuple qui doit prévenir toute chance de guerre civile et arrêter l'effusion du sang; en conséquence, JE SUIS PRÊT A QUITTER (*avec mes troupes*) (1) l'armée de l'empereur Napoléon (2), aux conditions suivantes, dont je vous demande la garantie par écrit :

« Art. 1er. Moi, Charles, prince de Schwartzenberg, maréchal et commandant en chef les armées alliées, je garantis à toutes les troupes françaises qui, par suite du décret du Sénat, du 2 avril, quitteront les drapeaux de *Napoléon Bonaparte,* qu'elles pourront se retirer librement en Normandie, avec bagages et munitions, et avec les mêmes égards et honneurs militaires que les troupes alliées se doivent réciproquement.

» 2. Que si, par suite de ce mouvement, les événemens de la guerre faisaient tomber entre les mains des puissances alliées la personne de *Napoléon Bonaparte,* sa vie et sa liberté lui seraient garanties *dans un espace de terrain et dans un pays circonscrit,* au choix des puissances alliées et du gouvernement français (3).

» Le maréchal duc DE RAGUSE. »

Le lendemain, le généralissime lui adressa cette lettre :

« Monsieur le maréchal,

» Je ne saurais assez vous exprimer la satisfaction que j'éprouve en apprenant l'empressement avec lequel vous vous rendez à l'invitation du *gouvernement provisoire,* DE VOUS RANGER, conformément au décret du 2 de ce mois, sous les bannières de la cause française.

» LES SERVICES DISTINGUÉS QUE VOUS AVEZ RENDUS A VOTRE PAYS *sont reconnus généralement,* mais vous y mettez le comble en rendant à leur patrie le peu de braves échappés à l'ambition d'un seul homme.

» Je vous prie de croire que j'ai surtout apprécié la délicatesse de l'article que vous demandez et que j'accepte relativement à la personne de Napoléon. Rien ne caractérise mieux cette belle générosité naturelle aux Français, et qui distingue particulièrement le caractère de Votre Excellence.

» Agréez les assurances de ma haute considération.

» A mon quartier-général, le 4 avril 1814.

» SCHWARTZENBERG. »

(1) A leur arrivée à Versailles, les alliés qui composaient la garnison furent obligés de rentrer dans leurs casernes, et ils n'en sortirent que lorsque l'armée sous ses ordres fut en route pour Beauvais. Ces troupes partageaient si peu les sentimens de leur général, qu'elles manquèrent de l'immoler à leur vengeance : il fut obligé de se rendre incognito à Paris.

(2) En confiant au duc de Raguse le commandement d'Essonne et de Corbeil, Napoléon en sentait toute l'importance : « C'est là que s'adresseront toutes les intrigues, toutes les trahisons de Paris. Il faut que j'aie à ce poste un homme comme Marmont, MON ENFANT, ÉLEVÉ DANS MA TENTE !!! »

(3) Dès que l'Empereur fut instruit des arrangemens du maréchal, relatifs à sa personne, il les rejeta avec indignation, et, dans le dernier ordre du jour de son armée, daté de Fontainebleau, on remarqua le passage suivant : « Le soldat suit la fortune de son général, son honneur est sa religion. Le duc de Raguse n'a pas inspiré ces sentimens à ses compagnons d'armes; il est passé aux alliés. L'Empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a fait cette démarche; il ne peut accepter la vie ni la liberté de la merci d'un sujet, etc. » Ce langage, où respire l'orgueil du malheur, inspira un intérêt général; et le mépris de l'armée et de la nation flétrit la conduite du duc de Raguse.

(BIOG. DE BRUXELLES, t. VI, p. 438.)

Et le 5, il fit mettre à l'ordre de l'armée :

ORDRE DU JOUR. — 6e *corps d'armée.*

« Soldats,

» Depuis trois mois vous n'avez cessé de combattre, et depuis trois mois les plus glorieux succès ont couronné vos efforts; ni les périls, ni les fatigues, ni les privations n'ont pu diminuer votre zèle, ni refroidir votre amour pour la patrie. La patrie reconnaissante vous remercie par mon organe, et vous saura gré de tout ce que vous avez fait pour elle. Mais le moment est arrivé, soldats, *où la guerre que vous faisiez est devenue sans but comme sans objet;* c'est donc pour vous celui du repos. Vous êtes les soldats de la patrie; ainsi c'est l'opinion publique que vous devez suivre, et C'EST ELLE QUI M'A ORDONNÉ *de vous arracher* à des dangers désormais inutiles pour conserver votre noble sang, que vous saurez répandre encore lorsque la voix de la patrie et l'intérêt public réclameront vos efforts. De bons cantonnemens et mes soins paternels vous feront oublier bientôt, j'espère, jusqu'aux fatigues que vous avez éprouvées.

» Fait à Paris, le 5 avril 1814.

» Le maréchal duc DE RAGUSE.

» Pour copie conforme,

» *Le général, chef d'état-major-général,*

» Baron MEYNADIER. »

La défection fut consommée !

Dans sa proclamation au peuple français, datée du golfe Juan, le 1er mars 1815, l'Empereur parle de la défection du duc de Castiglione, et il ajoute :

« Les Français ne furent jamais sur le point d'être plus puissans, et l'élite de l'armée ennemie était perdue sans ressource; elle eût trouvé son tombeau dans ces vastes contrées qu'elle avait si impitoyablement saccagées, lorsque la trahison du duc de Raguse livra la capitale et désorganisa l'armée. La conduite inattendue de ces deux généraux (Augereau et Marmont) qui trahirent à la fois leur patrie, leur prince et leur bienfaiteur, changea le destin de la guerre. La situation désastreuse de l'ennemi était telle, qu'à la fin de l'affaire qui eut lieu devant Paris, il était sans munitions, par la séparation de ses parcs de réserve. »

Cette proclamation donna lieu à une lettre du colonel Fabvier et à une *Réponse du duc de Raguse*. On s'est beaucoup entretenu de ces deux pièces qui, disait-on, renfermaient une réfutation victorieuse de l'accusation portée par l'Empereur. Nous rapporterons en son entier le premier de ces documens; quant au second, une analyse suffira pour le faire connaître et pour mettre tout lecteur impartial et de bonne foi à même de l'apprécier.

« Paris, le 10 avril 1815.

» Le colonel baron Fabvier ayant signé, comme commissaire, la convention du 30 mars, conclue pour l'évacuation de Paris, manquerait à ce qu'il doit à son honneur s'il se taisait quand il voit tous les jours la calomnie émettre l'opinion que c'est la trahison qui a ouvert les portes de Paris aux ennemis de la patrie.

» C'est à l'Empereur que le colonel Fabvier déclare qu'aucune considération n'aurait pu l'engager à mettre son nom au bas d'un pareil acte, s'il n'avait eu la conviction qu'il était imposible de défendre l'entrée de la ville une demi-heure de plus. Il ignore si des traîtres ont appelé les ennemis devant Paris, si les moyens préliminaires de défense ont été négligés; mais le combat a été digne de soldats et de généraux élevés par l'Empereur; et tout ce que des hommes pouvaient faire a été fait pour prolonger la résistance.

» Le 29 mars au matin, le colonel Fabvier arriva de Provins, auprès du ministre de la guerre, pour prendre les ordres du roi Joseph relativement à l'emploi des troupes des maréchaux ducs de Trevise et de Raguse, qui marchaient en toute hâte à la défense de la capitale. Il alla ensuite reconnaître le terrain sur lequel les troupes devaient combattre. Le général Compans, qui seul défendait alors les hauteurs de Paris, ayant été repoussé à Meaux et à Claye, il était clair que la droite de la ligne devait s'appuyer sur Vincennes, la gauche sur Saint-Denis et les hauteurs de Romainville, qu'il fallait défendre le plus vigoureusement possible. Le colonel Fabvier vit avec chagrin qu'on n'avait pas fait sur ce point des travaux qui auraient été fort utiles, et dont les journaux avaient annoncé la construction. L'artillerie, tirée de l'arsenal de Paris, était placée bien en arrière et à découvert sur la butte Saint-Chaumont.

» Le 29 au soir, les troupes qui étaient venues d'une marche presque continuelle depuis Fère-Champenoise par Provins, où elles avaient été jetées par le corps ennemi, arrivé avant elles à la Ferté-Gaucher, reçurent les ordres suivans du ministre, au nom du roi Joseph :

» Le duc de Trevise, avec son corps et les dépôts de la garde réunis à Paris sous les ordres du général Ornano, fut chargé de défendre la gauche de la route de Meaux. Il alla coucher à La Villette, etc., occupant Montmartre avec quelque artillerie de position.

» Le duc de Raguse devait couvrir les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Martin, protégeant les ponts de Saint-Maur et Charenton, défendus par des élèves de l'École d'Alfort. Les troupes eurent ordre de coucher à Saint-Mandé, Charonne, etc.

» Le général Compans, qui fut mis aux ordres du duc de Raguse, devait couvrir, et défendre, en se retirant, les hauteurs de Romainville et de Pantin.

» Ce général ayant fait sa retraite par le pied des hauteurs, les avant-postes de notre cavalerie reçurent dans la nuit des coups de fusil des tirailleurs ennemis à la sortie de la gorge de Bagnolet sur Romainville.

» Le 30, avant le jour, nos troupes montaient à Belleville et à Ménilmontant. On croyait être couvert par le général Compans; mais l'ennemi était en avant de Romainville. On l'attaqua fort vivement;

il fut repoussé, et on établit la ligne, la gauche au moulin de Romainville, la droite aux maisons les plus élevées du village de Bagnolet, et au moulin de Malassis. Notre cavalerie légère prit position sur la droite; le reste se joignit à notre gauche, à celle du duc de Trevise. On se battit avec acharnement jusqu'à dix heures; toutes nos troupes étaient engagées et celles de l'ennemi augmentaient à chaque minute. A cette heure notre droite fut forcée, et notre gauche recula jusque hors du petit bois du moulin. Le duc de Padoue parvint, avec sa division, qui tenait la droite, à reprendre sa position; la gauche fit quelques pas; le centre, qui était sur un terrain découvert, ayant marché en avant, quatre bataillons formés en colonne d'attaque, sous les ordres du général Pelleport et du duc de Raguse en personne, se virent arrêtés par une batterie tirant à mitraille, placée dans les jardins de Romainville, et furent mis en déroute par une attaque que fit très vivement une division de grenadiers russes du corps de Rajewski, qui n'avait pas encore donné, soutenue de quelque grosse cavalerie, parmi laquelle on remarquait des chevaliers-gardes. Toute la ligne se trouva forcée alors. On se retira, et on prit position à cinq cents toises en arrière, au village de Belleville, où le terrain découvert et en pente vers l'ennemi, offrait une bonne défense. La droite occupa Ménilmontant, la gauche les près Saint-Gervais. On se battit là avec une grande opiniâtreté, perdant et reprenant quelques jardins clos de murs et de haies. On ne formait des peletons de réserve qu'avec des tirailleurs qui se retiraient en désordre, et qu'on ralliait facilement au cri de *Vive l'Empereur!*

» Le général Clavet, qui défendait les prés Saint-Gervais, y fut blessé et le village pris. Le duc de Raguse chargea le colonel Fabvier de le reprendre : il nous resta quelque temps. Le colonel Fabvier y fut blessé légèrement.

» A midi et demi, le duc de Raguse reçut de S. M. le roi Joseph une lettre qui l'autorisait, sa position n'étant plus tenable, à faire avec l'ennemi une suspension d'armes pour l'évacuation de la ville de Paris (1). Le duc de Raguse envoya le colonel Fabvier près de S. M. pour lui dire qu'il y avait encore moyen de tenir à Belleville, et que, si le reste de la ligne était en aussi bon état, rien ne pressait encore de prendre ce triste parti. Le colonel ne trouva pas S. M. à Montmartre. Il courut sur la route qu'elle avait suivie, sans pouvoir la joindre. Sur son rapport, la résolution fut prise de continuer le combat.

» Le duc de Trevise, après avoir perdu La Villette, se défendait toujours près des murs de Paris.

» Le général Compans, qui avait perdu Pantin, après s'être défendu en arrière, s'était retiré sur la butte Saint-Chaumont. Le comte de Pahlen, avec 3,000 chevaux, ayant passé la Marne au-dessous de Saint-Maur, se jeta sur Charenton et Saint-Mandé, y prit du canon servi par les élèves de l'École polytechnique, et poussa notre cavalerie jusqu'à Charonne. Une division de grenadiers russes, venue de Montreuil par Bagnolet, s'empara de vive force de Ménilmontant, et marcha sur Belleville, où elle arriva à trois heures. Les troupes qui défendaient les jardins avancés et la tête du village étaient coupées; en même temps, une autre colonne montait des prés Saint-Gervais à Belleville. Le duc de Raguse se mit à la tête de ce qu'il put réunir, attaqua à la baïonnette l'ennemi, qui occupait la grande rue de Belleville. Il le força d'un seul choc. Les généraux Arrighi, Ricard et Pelleport y furent blessés; le maréchal eut son chapeau et ses habits percés de balles. On entra en communication avec la barrière, et on prit alors une dernière position, tenant la butte Saint-Chaumont et le village jusqu'à l'église, et la rue haute de Belleville, qui va à Ménilmontant. Le nombre des soldats était fort réduit; le voisinage de Paris permettait à beaucoup d'y pénétrer sous différens prétextes. L'ennemi insultait à notre droite, les murailles et les barrières de Paris; ses batteries, placées sur les hauteurs de Belleville et de Ménilmontant, jetaient des obus dans la ville. Les généraux crurent alors qu'il était temps de faire pour Paris ce qui s'était fait pour toutes les villes de quelque population, ce que le roi Joseph avait autorisé quatre heures auparavant. Un officier fut envoyé en parlementaire : il fut tué. Un deuxième pénétra, et en apporta à cinq heures et demie le consentement de l'empereur Alexandre pour une suspension d'armes. On avait alors presque entièrement perdu le village de Belleville : l'empereur Alexandre mettait pour condition que ses troupes continueraient à marcher sans combattre jusqu'à ce que les nôtres fussent rentrées dans les barrières. On envoya plusieurs officiers pour faire cesser le feu. Déjà plusieurs barrières avaient été abandonnées. Les poignées de braves retranchés dans quelques autres, n'écoutant que leur désespoir, refusaient de consentir à la retraite.

» Les maréchaux réunis se rendirent à une maison en dehors de la barrière de La Villette, avec MM. de Nesselrode, Orlow, etc. M. de Nesselrode exigeait que les troupes missent bas les armes. Les maréchaux lui protestèrent que rien ne les ferait consentir à une pareille lâcheté. Les bases de la convention furent alors posées et les commissaires nommés : les comtes Orlow et de Paer pour les ennemis, les colonels Denys et Fabvier pour l'armée française. On se rendit à l'hôtel du duc de Raguse, qui était le plus voisin. La convention fut faite et ratifiée dans la nuit. L'empereur de Russie désira que les commissaires fussent présens à l'entrée de ses troupes. Le maréchal Marmont chargea le colonel Fabvier de cette mission pénible, mais qui fournissait les moyens de connaître la force et la composition de l'armée ennemie, et d'en instruire l'Empereur. Le colonel Fabvier, arrivé avant le jour, le 31 mars, aux barrières, les trouva presque toutes abandonnées. Des gendarmes de la ville de Paris et quel-

(1) Voici le texte de la lettre citée par le colonel Fabvier:

« Paris, ce 30 mars 1814.

» Si M. le maréchal duc de Raguse et M. le maréchal duc de Trevise ne peuvent plus tenir leurs positions, ils sont autorisés à entrer en pourparlers avec le prince de Schwartzenberg et l'empereur de Russie, qui sont devant eux.

» JOSEPH.

» Montmartre, le 30 mars 1814, à midi et un quart.
» Ils se retireront sur la Loire. »

ques grenadiers de la garde nationale s'y placèrent pour contenir des insolens qui voulaient les franchir avant l'heure indiquée.

» Le colonel Fabvier, après avoir accompagné l'empereur de Russie, retourna dans la nuit à Essonne. Il rendit compte le 1er avril à S. M. de l'entrée des ennemis à Paris, et de l'accueil, à jamais honteux, fait par les Parisiens à leurs vainqueurs. L'Empereur fut content de la défense, dont il savait déjà les détails, et ordonna des mémoires de proposition pour les troupes qui avaient combattu.

» Le colonel baron FABVIER. »

Cette lettre pourrait donner lieu à quelques observations de détail : car des fautes graves ont été commises; nous négligerons de nous en occuper, forcé que nous sommes de borner un travail du genre de celui-ci. Nous ferons seulement remarquer que le colonel Fabvier explique ce qui s'est passé devant Paris et se tait sur les événemens d'Essonne : devant Paris, on s'est battu, on a risqué sa vie, et puis on a capitulé, choses de guerre sujettes uniquement à la controverse des hommes spéciaux; mais, à Essonne, on a livré la France et l'Empereur.

La *Réponse du duc de Raguse*, datée, le 1er avril 1815, de Gand, et imprimée, le 18, dans le *Moniteur* publié dans cette ville, est divisée en deux parties. La première partie, employée aux faits militaires et à la capitulation de Paris, est en quelque sorte la reproduction de la lettre du colonel Fabvier. La seconde partie a pour objet la justification de la défection d'Essonne.

Et d'abord, pourquoi le duc de Raguse a-t-il attendu un an pour faire paraître les explications que sa conduite rendait si nécessaires? Il n'ignorait pas les expressions outrageantes qu'on attachait à son nom, ni le mépris que le peuple lui prodiguait; son silence était une condamnation personnelle. S'il lui fallait le stigmate de l'Empereur pour l'exciter à écrire, pourquoi ne pas le faire avant sa sortie de France? Le territoire de l'étranger était-il donc plus propice que le nôtre à de semblables justifications?

Ensuite, par quel motif réduit-il, dans la première partie, à 8,000 hommes les forces dont il disposait à la bataille de Paris, lorsqu'il en avait plus de 13,000? On sait que les deux maréchaux avaient sous leurs ordres 26,000 combattans au moins, ainsi que le prouvent les états de situation publiés. Si la défense était difficile pendant un jour de plus, elle n'était pas impossible; il ne fallait peut-être, de la part du duc de Raguse, qu'une volonté égale à celle du duc de Trevise. Mais, probablement, cette volonté manquait. Une circonstance que tait, dans sa réponse, le duc de Raguse, semble démontrer un dessein secret d'en finir.

Pourquoi une avant-garde du corps de ce maréchal, placée sur la route de Pantin, refusa-t-elle, le 29, d'admettre un parlementaire envoyé par les alliés à dix heures du soir, et pourquoi fallut-il au duc de Raguse un ordre du roi Joseph pour recevoir en parlementaire, le 30 au matin, le comte Barclay de Tolly (1)?

On prétendait sans doute faire comprendre de la sorte, aux chefs de la coalition, ce mot que T. leur avait écrit : *Osez donc une fois.*

Voyez comme cela coïncide avec le reproche que le général Guillaume de Vaudoncourt adresse au duc de Raguse :

« Il aurait fallu, dans la journée même de leur arrivée (des maréchaux), leur faire occuper leurs positions de bataille. Pantin et Romainville surtout, qu'on devait considérer comme les clés de la défense de la capitale, n'auraient pas dû être abandonnés comme ils le furent. Il en résulta qu'il s'en fallut peu que le due de Raguse ne se trouvât refoulé sur les barrières avant d'avoir combattu (p. 328). »

La seconde partie de la *Réponse du duc de Raguse* repose sur un mensonge; et les raisonnemens qui la composent sont d'une faiblesse qui fatigue l'esprit, l'irrite et le confond.

Voici le mensonge. L'Empereur était venu visiter la position d'Essonne, le 1er avril. « En ce moment, dit le duc de Raguse, la résolution de sacrifier à sa vengeance le reste de l'armée, fut prise : il ne connut plus rien qu'une attaque désespérée, quoiqu'il n'y eût plus une seule chance de succès en sa faveur, avec les moyens qui lui restaient; c'étaient seulement de nouvelles victimes offertes à ses passions. Dès-lors tous les ordres, toutes les instructions, tous les discours furent d'accord avec ce projet, dont l'exécution était fixée au 5 avril. »

Ainsi, l'Empereur voulait se venger! De qui? De Paris? De son armée? Il avait la passion des victimes! C'était le 5 avril que le sacrifice devait s'opérer.

De Paris? Cette pensée n'a pas de sens.

De son armée? A quel propos? Il aimait ses soldats, il en avait besoin, il comptait sur le courage dont ils venaient de lui donner des preuves multipliées. Son désir eût été, au contraire, de pouvoir réunir 60,000 hommes et de forcer l'ennemi à quitter la capitale. Avec 60,000 guerriers employés par lui, que ne lui eût-il pas été permis d'entreprendre, surtout avec des généraux dévoués et en éloignant quelques-uns de ses maréchaux, contre des coalisés tremblans quoique heureux, privés de leurs ressources principales, dont les excès, dont les cruautés, avaient excité la colère des populations!

D'ailleurs, ce n'était pas au duc de Raguse, à un soldat, à discuter, à condamner les projets de son général, de son Empereur, de celui qui le considérait comme son enfant, qui l'avait élevé sous sa tente, auquel il avait prêté serment.

Et en supposant que l'Empereur eût eu, le 1er avril, le dessein insensé que lui attribue le duc de Raguse, celui-ci savait, le 3, qu'il ne pouvait plus en être question, puisque, ce jour-là, Macdonald, Caulaincourt et lui-même, duc de Raguse, étaient

(1) Voyez au 28 septembre 1814 la notice PEYRE (Antoine-Marie).

chargés de porter aux alliés la promesse d'abdication : mais c'était aussi ce jour-là que le chef de l'armée d'Essonne s'était *rangé sous les drapeaux de la bonne cause française !* qu'il avait signé l'engagement de sa défection !

Ce n'est pas sans calcul non plus que le duc de Raguse a désigné le 5 comme devant être la journée du grand sacrifice : sa proclamation à ses soldats porte la date du 5 ! Le départ de son corps d'armée pour Versailles s'est opéré le 5 ! Il était important de justifier cette double infamie ; de là le mensonge arrangé pour des lecteurs ou prévenus, ou mal instruits.

Parmi les moyens qu'il emploie pour se justifier, il dit qu'*il fallait que l'armée redevînt nationale*... Qu'*il fallait assurer la libre sortie des différens corps de l'armée, pour les détacher de l'Empereur et neutraliser ses projets.*

L'armée n'était point nationale sous Napoléon ! La présence de Napoléon à Fontainebleau empêchait la libre sortie des corps ! Les détacher de l'Empereur !

De sorte que, pour rendre l'armée nationale et assurer la liberté des troupes, il n'y avait qu'un seul parti à prendre, c'était, pour le duc de Raguse, de se livrer à l'ennemi. Décernons lui la couronne civique pour un dévoûment si beau !

Le duc de Raguse dit encore : « Il (l'Empereur) m'accuse de trahison ! Je demande où en est le prix ? »

Napoléon avait donné au général de division Marmont le titre de duc de Raguse et en même temps une dotation de 50,000 francs sur les domaines de la Dalmatie. L'Autriche recouvrant cette province, la dotation était perdue ; mais elle se croyait engagée pour les services rendus à Essonne, et elle daigna accorder au duc une rente annuelle de 50 mille francs, que le trésor de Vienne n'a cessé de payer exactement depuis les événemens de Paris ; elle a même poussé la bienveillance jusqu'à lui faire compter, en 1815, les arrérages de 1813 et 1814.

En résumé, la *Réponse du duc de Raguse* n'est point une justification : on ne justifie point une trahison, on ne justifie point un parricide.

III.

La pension de 50,000 francs faite par l'Autriche ne fut pas l'unique prix de la défection d'Essonne.

A son arrivée à Paris, Louis XVIII fit le duc de Raguse chevalier de Saint-Louis (1er juin) ; et lorsque ce prince arrêta la liste de ses pairs, le 4, il y comprit le pensionné de l'Autriche. Il le nomma ensuite capitaine de la 6e compagnie des gardes du corps, créés à cette époque.

Mais au mois de mars 1815 Napoléon descend au golfe Juan ; une panique s'empare des émigrés rentrés et des nouveaux convertis au royalisme ; chacun pense à soi, chacun veut avoir un morceau de l'édifice qui croule : dans la distribution des fonds que Louis XVIII fait à ses favoris, il comprend le duc de Raguse pour une somme de 450,000 francs (1).

Enfin, on part, sans qu'un seul coup de fusil vienne protester contre l'enthousiasme du peuple, et le duc de Raguse reçoit le commandement de la maison militaire du roi, qu'il conduit en Belgique sous les ordres des princes. Il garda ce commandement jusqu'après le retour de Gand.

Les malheurs de Mont-Saint-Jean ramenèrent le duc de Raguse sur le sol de la patrie, avec les Prussiens et les Baskirs.

Sa compagnie des gardes du corps, qu'il n'avait jamais pu compléter, ayant été supprimée, Louis XVIII, pour le dédommager, le nomma, le 6 septembre (1815), l'un des quatre majors-généraux de la garde royale. Il venait de présider le collége électoral de la Côte-d'Or et avait présenté au roi l'adresse de ce collége.

En 1816, dans la discussion de la loi d'organisation des colléges électoraux, qui eut lieu à la Chambre des pairs, le 9 avril, il se prononça en faveur du maintient des 300 francs pour l'électorat, et de l'âge de quarante ans pour l'éligibilité.

Il fut fait commandeur de Saint-Louis (3 mai) et membre de l'Académie royale des sciences (juillet).

Il prêta son serment de maréchal de France entre les mains de Louis XVIII, le 20 octobre, et reçut le bâton fleurdelisé.

Des troubles qui paraissaient sérieux avaient éclaté à Lyon au mois de juin 1817. Pendant trois mois, les autorités avaient sévi avec beaucoup de rigueur contre la population de cette ville et contre celle des départemens voisins. Le gouvernement avait des inquiétudes dans lesquelles ces mêmes autorités l'entretenaient. Le duc de Raguse, nommé duc et pair par ordonnance du 31 août, reçut en même temps la mission de se rendre à Lyon en qualité de lieutenant du roi, commissaire extraordinaire de Sa Majesté, dans les 7e et 19e divisions militaires, avec le colonel Fabvier pour chef d'état-major.

« Le 3 septembre, il arriva à Lyon et s'empressa de rendre à la liberté toutes celles des victimes de la faction contre-révolutionnaire, dont la détention avait des motifs politiques. Il poursuivit les délateurs et les livra aux tribunaux, destitua les préfets

(1) On lit dans LE COMMERCE du 3 février 1840 :

« Nous trouvons dans le JOURNAL DE PARIS le détail des sommes payées à divers par la Restauration sur des autorisations spéciales du ministre de la maison du roi (le comte de Blacas) pendant la deuxième quinzaine de mars 1815. Parmi les parties prenantes nous distinguons :

» MM. Hue, premier valet de chambre du roi. .	4,000,000
le ministre lui-même.	3,000,000
le maréchal Maison.	300,000
Bouchet de Courson, pour le service du duc d'Angoulême.	500,090
le duc d'Orléans (sur un bon daté du 15 mars).	500,000
le duc de Raguse.	450,000

» On trouve encore le comte Maison porté pour une somme de 150,000 francs parmi le détail des sommes distribuées à tous les officiers de la maison militaire du roi. La plupart des bons sont antérieurs de date à la fameuse séance extraordinaire du 15 mars, dans laquelle Louis XVIII déclara qu'un Bourbon tombait du trône mais n'en descendait pas.

» Cette pièce, dont personne ne contestera l'authenticité, donnerait matière à une foule de commentaires et d'inductions, eu égard aux noms des personnes et à la quotité des allocations. On y trouve la clé de plusieurs mystères politiques du règne de Louis XVIII. »

et les maires qui s'étaient montrés les complices des hommes sanguinaires qui avaient fait dans ces contrées de la *terreur blanche*. Enfin, il rétablit l'ordre et ramena la confiance. Cette époque de la vie du duc de Raguse est à jamais honorable pour lui (1). »

De retour à Paris, au commencement du mois de novembre, il reprit son service auprès du roi et fut nommé ministre d'État.

Sa conduite à Lyon avait soulevé des mécontentemens; on avait répandu des bruits injurieux, accrédités par l'esprit de parti, qui atteignaient aussi le colonel Fabvier et le lieutenant de police Charrier-Sainneville.

Ces deux derniers dénoncèrent à l'opinion publique (2) les fauteurs présumés des troubles; ils poursuivirent de leurs reproches les autorités qui avaient employé des agens provocateurs, établi des cours prévôtales et porté le désordre au milieu du pays, dans un but que les scènes et les intrigues de Nîmes auraient pu servir à expliquer, si on l'eût osé faire.

Attaqués en calomnie par le général Canuel, ils passèrent par tous les degrés de juridiction et furent condamnés, non parce que les preuves des faits leur avaient manqué, mais parce que les pièces exhibées n'étaient pas légales, dans ce sens que les tribunaux ne pouvaient reconnaître comme telles que celles qui résultaient d'un jugement.

Dans ce procès, le duc de Raguse n'avait point fait défaut à son ancien chef d'état-major. Il avait écrit au duc de Richelieu, président du conseil des ministres, une lettre datée de Châtillon-sur-Seine, le 1er juillet 1818, dans laquelle il déclarait que le colonel était resté dans l'exactitude et la vérité des faits. Il ajoutait : « Tout ce qu'il a écrit peut être justifié, et si jamais une enquête, faite avec courage et impartialité, constate aux yeux de la France ce qui s'est passé dans ce malheureux pays, on verra que de choses il aurait pu dire encore ! Et vous savez, monsieur le duc, que ce n'est pas la première fois que j'exprime le vœu de cette enquête. »

Plusieurs biographes ont prétendu que le duc de Raguse, guidé par un intérêt personnel, avait gardé le silence pendant la durée de ce procès, on vient de voir qu'ils ont commis une erreur.

Cette lettre contient quelques maximes qu'il est utile de reproduire :

« On s'est récrié contre la censure qui a été faite des actes d'un tribunal malheureusement trop célèbre (la Cour prévôtale). Je sais le respect qu'on doit à la chose jugée; mais, lorsque les lois sont impuissantes pour réparer les iniquités, il faut que l'opinion en fasse justice..... L'homme qui, revêtu d'un pouvoir, en use dans un but différent de celui pour lequel il lui a été confié, l'homme qui en tolère un emploi condamnable, l'un et l'autre sont coupables,..... ils sont responsables du mal qu'ils ont fait, comme du mal qu'ils n'ont pas empêché; le dépôt qu'ils ont entre les mains est un trésor dont le bon emploi intéresse autant et plus encore le souverain que les citoyens... Quelle épouvantable conséquence ne résulte-t-il pas de la conduite d'agens faibles et passionnés..... »

Croirait-on que ces aphorismes sont l'œuvre du défectionnaire d'Essonne? L'esprit de l'homme est inexplicable !

La faction qui avait ensanglanté Lyon était puissante; son influence réagit sur Louis XVIII et sur ses ministres, et le duc de Raguse, qui méritait l'approbation du gouvernement, tomba dans une espèce de défaveur et d'abandon. Alors les généraux Canuel et Donadieu étaient seuls *à la hauteur* du dévoûment exigé des serviteurs de la *bonne cause*.

Peut-être aussi, nous devons le dire, les procès que le duc eut à soutenir, soit contre Mme la duchesse, soit contre d'autres personnes, ne furent-ils pas étrangers à la froideur qu'on lui montra. La vie privée du duc ne nous appartient pas; nous passerons donc sous silence toutes les discussions judiciaires soulevées depuis 1817, entre lui, Mme la duchesse, M. Laffitte et ses créanciers.

Pendant les quelques années qui suivirent, le duc de Raguse se livra à des entreprises manufacturières et agricoles, sans négliger cependant ni son service de major-général, ni les fonctions de sa pairie. Il fit plusieurs voyages en Allemagne, dans le duché de Bade, en Wurtemberg et à Vienne.

Le 5 juin 1819, il devint un des fondateurs de la Société pour l'amélioration des prisons.

En 1820, il fut appelé au conseil général du département de la Côte-d'Or (17 juillet), fut nommé membre de la commission pour la mise en accusation des prévenus de la conspiration du 19 août, cause importante dans laquelle il eut à témoigner, et reçut, le 24 août, la grand'croix de Saint-Louis, et le 30 septembre celle de chevalier-commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

Le roi, par son ordonnance du 29 août 1821, le fit gouverneur de la 1re division militaire.

Au mois d'avril 1826, le duc de Raguse, décoré du titre d'ambassadeur extraordinaire, accompagné d'un brillant état-major, partit pour aller en Russie, représenter, au sacre de Nicolas, la France de Charles X. Choisi à dessein, il fut en effet très agréable à l'empereur et à l'impératrice. A leur prière, il les suivit à Moscou et à Varsovie. Le luxe qu'il déploya durant cette mission d'étiquette se peut à peine concevoir. Nous en rapporterons un exemple : l'autocrate ayant accepté une fête qu'il lui avait offerte, à Moscou, il fit construire une salle où quatre cents femmes purent s'asseoir, et qui fut éclairée par trois mille bougies. Douze cents personnes assistèrent à cette fête.

Il ne revint à Paris qu'à la fin de l'année. Il est vrai qu'à son retour il passa par Vienne : car Vienne est sa seconde patrie.

Jusqu'en 1830, le duc de Raguse se renferma dans les travaux de la Chambre des pairs.

Dans la discussion du budget des dépenses de 1829, séance du 14 août 1828, il émit une opinion qui révèle toute sa pensée politique. Après avoir dénié aux Chambres le droit de fixer les dépenses

(1) BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR.
(2) La brochure du colonel Fabvier portait pour titre : LYON EN 1817, et celle de M. Charrier-Sainneville : COMPTE RENDU DES ÉVÉNEMENS DE LYON EN 1816 et 1817.

et l'emploi des revenus publics, tout en leur accordant cependant le vote de l'impôt, il dit : « Si une sorte de convenance a déterminé le gouvernement à publier, par aperçu, le tableau des dépenses, si un usage qui ajoute encore aux garanties publiques a consacré le vote de ce tableau, rien ne serait plus dangereux et plus contraire à la monarchie qu'une critique de détails qui transporterait en réalité l'administration dans la Chambre élective. »

Le comte de Tascher demanda la suppression de cette phrase dans l'impression du discours, si le discours devait être imprimé; sa motion n'eut pas de suite, et l'inexorable *Moniteur* l'inséra complétement.

A propos du projet de loi contre le duel, il proposa, séance du 12 mars 1829, d'instituer un juri de vingt-cinq pairs, désignés chaque année par le sort, pour juger les cas où le duel serait devenu nécessaire.

On ne sait jusqu'où les idées législatives du duc et pair aurait pu le mener, si les ordonnances de Charles X ne fussent venues en arrêter le cours.

Charles X qui voulait rétablir en France un passé monarchique perdu à tout jamais, qui était entouré d'hommes habitués à ne point croire au peuple et à sa puissance, qui s'était laissé dominer par son affection pour un ministre qui prétendait, de bonne foi peut-être, recevoir toutes ses inspirations de Dieu, intelligence bornée au scapulaire du moine, Charles X lança ses fameuses ordonnances.

Le peuple, déjà mécontent de ce roi né de nos malheurs publics, le peuple courut aux armes.

De son côté, Charles X prit la résolution funeste d'en appeler à la force, et le duc de Raguse, major-général de service, gouverneur de la 1re division militaire, reçut le commandement des troupes chargées de châtier les Parisiens en révolte (1).

Le duc de Raguse fit promptement ses dispositions militaires.

Le sang coula.

(1) Voici le portrait que M. Lamothe-Langon a tracé du duc de Raguse dans son livre : UNE SEMAINE DE L'HISTOIRE DE PARIS, p. 192 et suivantes :

« Marmont, habile capitaine, non moins qu'administrateur supérieur, aurait parcouru sans doute une carrière honorable sans son amour immodéré du faste et des folles prodigalités ; il avait les mains royales, jetant l'argent au lieu de le donner, ne sachant pas le compter surtout, et par conséquent en manquant sans cesse. Toujours nécessiteux, toujours réduit aux emprunts, aux expédiens, noyé dans un déluge de dettes, il lui coûtait pour en trouver. Napoléon, qui se connaissait en hommes et en souverains, exprimait par un mot la dissipation effroyable de ce militaire en le qualifiant de MARMONT Ier.

» Le vice qui entraîne à tant d'actions honteuses, à des crimes même, fut la cause de la défection en 1814 du duc de Raguse; non que je lui reproche la capitulation de Paris, que la circonstance commandait impérieusement, mais bien son traité avec les ennemis, lorsqu'il livra, pour une somme d'argent énorme, et 100,000 francs de rentes viagères que lui firent l'Autriche et la Russie, le corps d'armée sous ses ordres à Versailles. Depuis cette trahison manifeste, repoussé par la gloire, par la France, et plus tard flétri irrévocablement par les paroles foudroyantes de Napoléon, il dut se rallier de toute necessité à la cause des Bourbons, et se donner à elle corps et âme, ainsi que déjà il lui avait vendu son honneur.

» Cependant, dans cette position nouvelle, il n'était ni heureux ni tranquille. Bourrelé par les remords, accablé sous le poids de la haine publique, traité en CANAILLE PARVENUE par les amis du jour, criblé de dettes, avili par des procès scandaleux, il traînait avec désespoir son existence empoisonnée par le souvenir du passé et les traces du présent. »

En écrivant ce portrait, M. Lamothe-Langon avait l'intention de prouver que le duc de Raguse ne pouvait refuser la défense de Paris.

Le 28 au matin, à la suite d'une réunion chez M. Laffitte, MM. le général Gérard, Laffitte, le général Lobau, Mauguin, Casimir Périer, furent députés auprès du duc de Raguse pour tenter d'arrêter l'effusion du sang.

« Les députés passent au milieu d'une fusillade très vive : ils ont quelque peine à faire connaître qu'ils ont une mission pacifique à remplir; enfin, ils abordent le maréchal de Raguse, qui, pendant l'action, dirigeait toutes les opérations de cette cruelle guerre, du pavillon contigu à la rue de l'Échelle. Les députés l'abordent avec fermeté, mais une morne tristesse se peint sur leur visage. « Maréchal, lui dit M. Laffitte, qui portait la parole au nom de la députation, vous le voyez, le sang coule de toutes parts; le sang français est versé par des mains françaises. Entendez cette fusillade générale : il n'y a pas un seul coup qui ne coûte la vie à un habitant de cette capitale, à un soldat français; il dépend de vous d'arrêter ce massacre : votre cœur ne vous dit-il rien pour votre patrie, pour vos concitoyens, et n'adoucirez-vous pas la rigueur des ordres cruels qui vous ont été donnés ? » Le maréchal répond froidement : « L'honneur militaire consiste à obéir.— Et l'honneur civil, reprend M. Laffitte, consiste à arrêter l'effusion du sang de ses concitoyens. » Alors Raguse, après avoir rêvé quelques instans : « Mais enfin, messieurs, que proposez-vous?—Le renvoi des ministres, le rapport de ces malheureuses ordonnances, et la convocation des Chambres pour le 3 août; avec ces conditions, nous espérons, dit M. Laffitte, calmer l'exaspération des citoyens, qui, vous avez pu vous en convaincre vous-même, augmente de moment en moment. — Comme citoyen, dit le maréchal, je puis ne pas désapprouver ces propositions, mais comme militaire, j'ai des ordres, et je ne puis rien prendre sur moi; d'ailleurs, messieurs, si vous voulez en causer avec M. de Polignac, il n'est pas loin d'ici, je sais où le trouver.—Allez donc, dit M. Laffitte, et puissiez-vous nous rapporter bientôt une réponse favorable ! »

» Le maréchal, pâle et défait, revient après quelques instans, qui parurent bien longs aux députés, impatiens de connaître le résultat de leur pacifique mission. « Eh bien ! lui dit M. Laffitte, quelle réponse ? — Messieurs, dit Raguse, M. de Polignac, auprès duquel j'ai beaucoup insisté, vous pouvez m'en croire, m'a chargé de vous répondre que les propositions qui sont faites sont de nature à rendre toute conférence inutile. — C'est donc la guerre civile que vous voulez, reprend M. Laffitte? » — Le maréchal s'incline, une profonde douleur se peint sur son visage, il se retire (1). »

Cependant le duc de Raguse avait promis à la députation de transmettre ses propositions à Saint-Cloud et de lui faire connaître la réponse de Charles X.

Ou ce prince ne répondit pas, ou sa réponse ne parvint pas au duc, mais enfin, les députés, réunis le soir chez M. Bérard, l'attendirent en vain; ils se décidérent pour la *violence*.

(1) HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1830; par Rossignol et Pharaon. Paris, 1830, p. 96, 97, 98.

Un gouvernement municipal fut formé; les mouvemens du peuple reçurent une direction : le 29 tout était fini, et le duc de Raguse se rendait à Saint-Cloud pour annoncer à Charles X le résultat de la lutte.

« Au moment où M. le duc de Raguse est venu rendre compte du résultat de l'abominable mission dont il s'était chargé, M. le duc d'Angoulême était à cheval à la tête de quelques troupes. A peine écouta-t-il le récit du maréchal, et lui dit avec hauteur : Savez-vous à qui vous parlez? — Au Dauphin, répliqua le duc de Raguse. — Le roi m'a nommé généralissime, repartit le prince. — Je l'ignorais, répondit le maréchal, mais je n'en suis pas surpris. — Eh bien, ajouta le Dauphin, je vous déclare, en cette qualité, que l'échec qu'on vient d'essuyer n'est dû qu'à vous, et que vous êtes un traître (1).— Puis, se tournant vers un garde du corps, il lui ordonna de recevoir l'épée du maréchal. Le prince la prit ensuite et chercha à la briser de ses deux mains sur le pommeau de la selle de son cheval. Enfin, il ordonna au duc de Raguse d'aller tenir les arrêts. Le maréchal se retira.

» Bientôt, Charles X fut informé des détails de cette singulière altercation et il blâma entièrement la conduite brutale de son fils, mais ne voulant pas lui donner tort aux yeux de la cour, il restreignit la durée des arrêts à quatre heures. Après ce temps écoulé, l'heure du dîner arriva; le couvert du duc de Raguse était mis; mais il ne crut pas devoir paraître à table (2). »

Dans le même temps que Charles X s'embarquait à Cherbourg et que les ministres signataires des ordonnances cherchaient à gagner nos frontières, le duc de Raguse quittait la France pour ne plus la revoir.

Il se rendit en Hollande. C'est d'Amsterdam, le 22 août 1830, qu'il data le second de ses Mémoires, *écrit pour justifier sa conduite aux yeux de l'Europe*. Nous en extrairons quelques passages :

« Des Bourbons, dit-il, j'ai reçu des marques d'estime, aucune de munificence (3); et les Bourbons m'avaient bien jugé : la sympathie a plus d'empire sur mon cœur que la gratitude (4). Ai-je été en reste envers eux ? Je leur ai sacrifié plus que ma vie (5)..... Le 27 au soir je m'étais rendu à Saint-Cloud..... Dès le point du jour (le 28), Sa Majesté me fit appeler..... le roi m'apprit alors qu'il me confiait le commandement de la 1re division militaire (6)..... Je partis en hâte pour Paris (7)..... Soldat, j'ai fait le devoir d'un soldat (8); façonné aux exigences de l'obéissance militaire, je n'ai même pas balancé un moment (1)..... Par deux fois j'ai sacrifié tout ce que l'honneur a de cher et de sacré à la rigide exécution de ce que j'ai cru mon devoir. Éloigné de ma patrie que j'aime, incertain de tout l'avenir, je n'ai plus d'appui, de consolation que dans la voix de ma conscience. Mais cette voix du moins me rassure et me crie que je n'ai pu faillir en servant mon roi (2). »

D'Amsterdam il alla à Vienne, et séjourna dans cette ville jusqu'en 1834. Le 22 avril de cette dernière année, il commença ce long voyage de distraction et d'étude en Russie, en Turquie et en Égypte, qu'il vint finir à Civita-Vecchia, le 2 mars 1835. Il alla ensuite vivre à Rome, à Naples et en Sicile. Puis il retourna à Vienne.

Il a publié, 1° en 1837, à Paris, *Voyage du maréchal duc de Raguse en Hongrie, en Transylvanie, dans la Russie méridionale, en Crimée et sur les bords de la mer d'Azoff, à Constantinople, dans quelques parties de l'Asie-Mineure, en Syrie, en Palestine et en Égypte;* 4 vol. in-8°.

2° En 1838, également à Paris, *Voyage du duc de Raguse en Sicile;* 1 vol. in-8°.

Ces deux ouvrages sont l'œuvre d'un observateur habile et instruit, aussi sont-ils fort estimés.

Le duc de Raguse a été conservé dans le cadre des maréchaux de France, parce que, après avoir reconnu le gouvernement de Louis-Philippe, il en a obtenu l'autorisation de résider à l'étranger.

(*Voy.* tome Ier, pages LIX, 15, 29, 38, 48, 68, 189, 191, 210, 215, 218, 220, 221, 226, 243,

(1) « Vous nous avez traités comme L'AUTRE.— A ces mots, le maréchal répondit fièrement : Prince, sans les traîtres, vous n'eusiez jamais régné. »
(Rossignol et Pharaon, p. 178.)

(2) COURRIER FRANÇAIS du 2 août 1830, p. 2.

(3) Cette déclaration est inexacte; on en a vu plus haut la preuve.

(4) En 1814, sa sympathie pour les Bourbons, qu'il ne connaissait point, a été plus forte que la gratitude qu'il devait à l'Empereur.

(5) Enfin, il reconnaît sa trahison.

(6) Il était déjà gouverneur de cette division.

(7) Quelques historiens ont affirmé qu'il avait hésité; ils se sont donc trompés.

(8) Il avait aussi un devoir de soldat à remplir à Essonne. Que sa défense est maladroite!

(1) LE COURRIER DES TRIBUNAUX du 14 octobre 1830 a rapporté un fait qui implique contradiction avec la version que le duc de Raguse hasarde ici. Nous mettrons à même de juger. Voici ce fait: nous ferons remarquer que tous les écrivains qui se sont occupé des événemens de 1830 l'ont adopté sans balancer.

« Le mercredi, 28 juillet, le duc de Raguse avait compris toute l'importance du mouvement révolutionnaire. A chaque instant les courriers se succédaient de Saint-Cloud à Paris, et de Paris à Saint-Cloud. Charles X, toujours plus obstiné, répondait : « Ne vous troublez pas; ce ne sera rien.... Encore un quart-d'heure, et tout sera fini.— Mais, sire...— Allons donc! c'est une répétition de l'échauffourée de la rue Saint-Denis. Voyez, d'ailleurs, M. de Polignac. »

» Celui-ci était aux Tuileries... Son obstination n'était pas moins grande que celle de son maître.

» Alors un homme, que sa franchise avait fait éloigner dans ces derniers temps du palais des Tuileries, va trouver le duc de Raguse et lui propose un parti énergique.

» A chaque coup de canon, le maréchal semblait éprouver une peine profonde. Son poing se fermait, sa figure éprouvait des contractions, et il s'écriait en se promenant : « Quelle position! grand Dieu !...— Eh bien! sortez-en, reprend alors le vieillard dont nous taisons le nom.— Et par quel moyen?—Le voici. Les ministres sont encore là, aux Tuileries, prenez sur vous d'arrêter toute effusion de sang, et saisissez-vous des ministres. Qu'ils soient enfermés, enchaînés si c'est nécessaire. Dites un mot, et je m'en charge. » Le maréchal paraît écouter cet avis... Mais bientôt son front se rembrunit, son agitation augmente. « Eh bien, décidez-vous, lui dit le vieillard. — Mais cet habit, s'écrie le maréchal, il y a mil-huit-cent-quatorze sur cet habit! » Et en même temps il frappait sur ses broderies. « Oui, lui dit son interlocuteur avec force, oui, il y a de la boue sur votre habit; mais vous ne la laverez pas en le trempant dans du sang! »

» Dans ce moment même, un ordre arrive de Saint-Cloud pour prescrire au maréchal de TENIR FERME!

» Le maréchal était complétement démoralisé. La fatalité fut la plus forte.

» Ces détails nous viennent de la source la plus certaine. Nous ne pouvons pas douter de leur authenticité. »

(2) Le duc de Raguse croit-il avoir failli en servant si mal son Empereur et en trahissant sa confiance?

259, 260, 261, 310, 410, 437 à 439, 460, 463.) SAINT-EDME.

MIOT (ANDRÉ-FRANÇOIS), *comte* DE MELITO, né à Versailles, le 9 février 1762, entra fort jeune dans les bureaux de l'administration militaire, puis devint successivement chef de bureau et chef de division au ministère de la guerre. En 1793, il fut nommé secrétaire-général du département des relations extérieures, et le 18 brumaire an III, on lui confia le portefeuille de ce département, sous le titre de commissaire des affaires étrangères. Il n'exerça ses fonctions que jusqu'au 14 nivose de la même année, époque à laquelle le Directoire le chargea d'une mission d'une très haute importance auprès du grand-duc de Toscane. Le général Bonaparte n'avait pas encore conduit ses invincibles légions en Italie, et les négociations diplomatiques étaient difficiles pour les agens de la République. Cependant Miot réussit dans sa mission. En sa qualité de ministre plénipotentiaire, il détermina la conclusion du traité de paix du 21 pluviose, entre la France et la Toscane, premier acte qui introduisit la République française dans le système politique de l'Europe. Pendant la durée de sa mission, il se fit remarquer par une grande habileté diplomatique. Il adoucit aussi, autant qu'il fut en son pouvoir, les maux occasionés par la guerre, et écarta toute rigueur inutile des émigrés français qui étaient venus se réfugier dans les États du grand-duc. En l'an IV, Miot se rendit avec la même qualité à la cour de Turin, qui fit, comme celle de Toscane, son traité avec la France. Quand la Corse, livrée aux Anglais par l'ambitieux et avide Paoli, se trouva, dans le cours de cette même année, disposée à aider les Français dans leurs efforts pour la remettre sous leur ancienne domination, Miot, alors en Italie, reçut l'ordre de se rendre dans cette île avec le titre de commissaire du pouvoir exécutif. Dès son arrivée à Bastia, il adressa une proclamation aux habitans des départemens du Golo et du Liamone. Il commença par leur dire que son unique désir était de voir renaître parmi eux la tranquillité; qu'il voulait les attacher à la grande famille dont ils avaient été trop longtemps séparés, et leur faire oublier le plus promptement possible les maux inséparables de l'anarchie sous laquelle ils avaient gémi. « Que ceux qui auront des réclamations à faire, ajoutait-il, donnent le premier exemple de la soumission aux lois; qu'ils prouvent qu'ils sont vraiment attachés à la cause pour laquelle ils ont souffert, en ne la déshonorant pas. En me faisant gloire d'être leur appui et le défenseur des justes droits qu'ils auraient à faire valoir, je déclare en même temps que je cesse de regarder comme républicains tous ceux qui se permettront un attentat privé, et que je serai d'autant plus inflexible à en poursuivre la punition, qu'il aura été commis ou tenté à la faveur de ce titre respectable.

» La constitution qui régit aujourd'hui le peuple français, dont vous faites partie, vous attend; bientôt vous allez jouir de tous les droits politiques qu'elle assure aux individus; mais le passage d'un état d'anarchie et d'oscillations perpétuelles, dans le gouvernement, à un régime constitutionnel, ne doit pas être orageux. Le Directoire s'est empressé de tracer la marche à suivre pour qu'il s'opère heureusement, pour que le choc des passions et des souvenirs, malheureusement trop récens encore, ne vienne pas le troubler, et les sages mesures qu'il a prises, et que je suis chargé d'exécuter, atteindront, j'espère, le but qu'il se propose.

» Vous pouvez beaucoup, citoyens, pour me seconder dans la carrière que je dois parcourir. Si après tant de tourmens, éclairés enfin sur vos véritables intérêts, vous sentez tous le besoin de la paix intérieure; si vous reconnaissez que c'est dans votre attachement à la République française, dans votre soumission aux lois qui la gouvernent, que vous trouverez le bonheur, le véritable dédommagement des pertes que vous avez éprouvées, j'aurai peu de chose à faire, et les biens dont vous jouirez seront plutôt votre ouvrage que le mien.

» Cependant, rien de ce qui peut assurer votre tranquillité et pourvoir à vos besoins ne sera négligé. L'armée d'Italie détache en ce moment quelques-uns de ces bataillons victorieux pour venir veiller à votre défense; faites que leur valeur n'ait jamais qu'à vous aider à repousser l'ennemi extérieur, et qu'ils n'en trouvent pas à combattre dans l'intérieur; c'est le plus beau tribut de reconnaissance que vous puissiez leur offrir.

» Quant à moi personnellement, citoyens, entièrement étranger aux factions qui ont malheureusement trop long-temps déchiré cette partie du territoire de la République française, je n'ai et ne puis avoir d'autre ambition que celle du bonheur commun.

» J'offrirai donc sans cesse, et j'en prends l'engagement, aux républicains, aux citoyens paisibles, un frère, un ami, un défenseur zélé; aux royalistes, aux anarchistes, aux fauteurs de troubles et de désertions, de quelques masques qu'ils se couvrent, un ennemi inflexible, résolu de périr pour le maintien des lois de sa patrie et des principes que professent son gouvernement. »

Après avoir assuré par ses soins et son habileté le retour de la Corse à la France, retour qui s'effectua au mois d'octobre 1796, par la voie des négociations, Miot fut envoyé comme ministre extraordinaire à Rome, pour faire exécuter le traité de Tolentino, conclu entre la République française et le pape. Il s'acquitta fort habilement de cette nouvelle mission, dont le succès répondit aux espérances de son gouvernement. Lorsque Berthollet, Monge, Barthelemy, Moitte et Tinet, furent envoyés par le Directoire pour recevoir les objets d'arts cédés à la République, Miot accrédita les commissaires français près du souverain pontife. L'exécution de cette partie de la convention se fit du consentement de la cour de Rome, et sans aucune espèce de répugnance de sa part. Sa Sainteté dit même à Miot, en lui parlant de ce traité : « Cet article est une chose sainte et sacrée (*questa è una cosa sacrosanta*); j'ai donné des ordres pour qu'il fût strictement exécuté : Rome sera assez riche en monumens après ce sacrifice, et ce n'est pas acheter trop cher la paix

et le repos de mes sujets. » Le 25 octobre 1796, Miot fut nommé ambassadeur de France à la cour de Sardaigne. A cette époque, Turin servait d'asile aux deux princesses de Savoie, épouses des frères de Louis XVI. Tant que Miot résida dans cette ville, l'asile des princesses fut respecté; il éluda même les ordres trop sévères que le Directoire lui transmettait pour exiger leur éloignement. Aussi, le gouvernement, mécontent de sa conduite, le rappela-t-il vers la fin de l'an VII. De retour à Paris, il resta sans fonctions jusqu'au moment où François de Neufchâteau, alors ministre de l'intérieur, le désigna pour faire partie d'un conseil qu'il avait établi dans son ministère. Miot ne pouvait se dissimuler toutefois la disgrace dans laquelle il était tombé. Pour éviter les persécutions dont on le menaçait, il se détermina à accepter de de M. Reinhard, ministre des affaires étrangères, une mission secrète pour La Haye, où il se rendit avec M. de Forgues, le nouvel ambassadeur de France, qui allait résider près le directoire batave. Après les événemens du 18 brumaire an VIII, le premier Consul lui fit écrire par le général Berthier de revenir à Paris. Il devint alors successivement commissaire-ordonnateur, secrétaire-général du ministère de la guerre, membre du Tribunat, puis conseiller d'État, section de l'intérieur, en l'an IX. Le 9 vendémiaire an X, il donna sa démission de membre du Tribunat. Bientôt le premier Consul renvoya Miot en Corse, avec le titre d'administrateur-général, muni des pouvoirs les plus étendus. Il apaisa les troubles dont cette île était le théâtre, y régularisa l'administration et se fit remarquer par son extrême modération. Revenu à Paris, il rentra au conseil d'État et il obtint le département du troisième arrondissement de la police générale. Le 9 vendémiaire an XII, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, puis commandant de cette légion le 21 février 1806. A l'époque où Joseph-Napoléon alla prendre possession du trône des Deux-Siciles, le nouveau roi confia à Miot le portefeuille du ministère de l'intérieur de ce royaume. Uniquement occupé du bien-être du pays, à la prospérité duquel il était appelé à concourir, Miot donna dans ce poste éminent de nouvelles preuves de ses talens administratifs. En 1808, il accompagna le roi Joseph, lorsque ce prince alla s'asseoir sur le trône d'Espagne, mais il refusa d'y exercer aucune fonction publique, et se contenta de rester près du roi en qualité de surintendant-général de sa maison et de ses domaines. La désastreuse affaire de Vittoria (21 juin 1813), ramena précipitamment le sujet et le prince qu'il avait servi. Miot reprit alors ses fonctions au conseil d'État, et ne les quitta qu'à la chute du gouvernement impérial. Depuis cette époque, il vécut retiré des affaires, et mourut le 7 janvier 1841.

Miot réunissait à toutes les qualités de l'homme d'État des talens incontestables comme littérateur. Il a publié, en 1822, une nouvelle traduction de l'*Histoire d'Hérodote,* en 3 vol. in-8°; cette traduction est supérieure à celle de Larcher. (*Voyez* t. 1er, p. 231.)

DOUBLET.

MONGE (GASPARD), naquit à Beaune, en 1746, et fut l'aîné de trois frères qui firent leurs études au collége des oratoriens de cette ville. Gaspard, surtout, se distingua par son aptitude pour les sciences. Les pères de l'Oratoire l'envoyèrent suivre les cours de l'école supérieure qu'ils avaient établie à Lyon. Ses connaissances en chimie, en physique et en mathématiques surtout, le firent juger digne de s'asseoir, à l'âge de seize ans, au rang des professeurs.

Sur ces entrefaites, il vint passer les vacances dans sa ville natale dont il leva le plan, sans le secours d'aucun des instrumens qu'on emploie d'ordinaire pour un semblable travail (1). Un officier du génie qui se trouvait présent et qui avait suivi avec le plus vif intérêt les procédés ingénieux du jeune géomètre, le recommanda au chef de l'École du génie établie à Mézières. Mais là se trouvaient seulement des nobles, et, quel que pût être le mérite d'un plébéien et la bonne volonté de ses supérieurs, il ne pouvait aspirer qu'à un emploi subalterne d'appareilleur ou de conducteur de travaux; il fut attaché à l'école comme dessinateur.

Cependant le commandant, qui voulait s'assurer si Monge était, malgré sa naissance, digne d'être protégé, lui confia le calcul d'un cas particulier de défilement. Ce travail, d'après les procédés connus, était long et pénible. Le jeune élève trouva une méthode géométrique plus prompte et beaucoup plus générale. On lui contesta la solution qu'il avait donnée, mais les résultats prouvèrent qu'elle était vraie, et l'on convint enfin qu'elle était la meilleure.

Ses succès à l'école attirèrent l'attention des hommes supérieurs. Bossut, alors professeur de mathématiques à Mézières, était plus que personne capable de les comprendre et de les encourager. Il ne manquait au jeune mathématicien qu'un théâtre pour se montrer digne émule des grands maîtres. Bossut le lui ouvrit; il le demanda pour son suppléant, et l'année d'après il lui céda sa chaire. Nollet, jaloux de favoriser de son côté ce talent naissant, l'obtint aussi pour son suppléant à la chaire de physique.

Monge n'avait alors que vingt ans : déjà son génie inventeur l'avait amené à la solution d'une série de problèmes par une doctrine lumineuse et féconde dont l'application aux différens arts de construction devait constituer cette branche des sciences qu'on a appelée la *géométrie descriptive.* La méthode simple et uniforme qui en découle est utile, non-seulement aux architectes et aux constructeurs des grands travaux de fortification, mais encore aux charpentiers, aux maçons et aux tailleurs de pierres. C'est là sans doute un des plus beaux titres de Monge à la reconnaissance du public, mais c'est par là aussi précisément qu'il devait soulever contre lui tous les préjugés de la routine. Malgré la supériorité ardente de ses procédés, il ne put les faire admettre dans l'enseignement de Mézières : on alla même jusqu'à auto-

(1) Ce plan, réduit et gravé, a été mis à la tête de l'HISTOIRE DE BEAUNE, par Gandriot.

riser un vieux charpentier à professer, pendant tout le reste de sa vie, sa pratique particulière pour les tracés des charpentes. On permit à l'inventeur d'améliorer la coupe des pierres, mais on lui défendit d'enseigner au public sa doctrine, dont le corps du génie se réserva la connaissance. Il se dédommagea de cette contrainte en publiant des Mémoires sur le calcul intégral et sur la physique. Ces Mémoires, les nombreuses expériences qu'il entreprit, et la belle simplicité des théories sur lesquelles devait se fonder la géométrie descriptive, attirèrent sur lui les regards de plusieurs académies, qui le nommèrent leur correspondant. Les Lavoisier, les Delambre, les d'Alembert, les Condorcet voulurent voir le jeune savant qui était venu passer ses vacances dans la capitale. Et quand ils eurent connu tout son mérite, sa modestie même fut un titre à leurs yeux. Ils s'empressèrent de le produire, et obtinrent pour lui une chaire d'hydrodynamique au Louvre, en 1780. Cette place lui donna les moyens de résider à Paris pendant six mois de l'année, et permit à l'Académie des sciences de l'appeler dans son sein.

Signalons ici, tandis qu'il n'a pas encore quitté Mézières, qu'au nombre des élèves qu'il y forma se trouvaient Carnot, Coulomb, Meusnier, et Ferry. Disons aussi que dans le même temps qu'il professait au Louvre, il donnait en particulier, et pour le seul plaisir d'être utile aux sciences, des leçons de mathématiques transcendantes à Biot et à d'autres élèves qui ont justifié depuis les grandes espérances dont ils avaient été l'objet. Devant cet auditoire, le professeur se plaisait à répéter souvent: *Je fais ici, à l'aide du calcul, bien des choses que je pourrais exécuter tout de suite avec la règle et le compas, mais il ne m'est pas permis de révéler ces secrets.* Telles furent ses occupations jusqu'en 1783, époque à laquelle il remplaça Bezout dans la charge d'examinateur des élèves de la marine. A la demande du maréchal de Castries, il composa un *Traité de statique* à leur usage, mais il refusa toujours de récrire le Cours de mathématiques de son prédécesseur. *Bezout*, disait-il, *a laissé une veuve qui n'a d'autre fortune que les écrits de son mari, et je ne veux point arracher le pain à l'épouse d'un homme qui a rendu des services importans à la science et à la patrie.*

La Révolution vint malheureusement le détourner de ses occupations intellectuelles.

Monge vit briller avec joie le jour où tous les hommes renaissant à l'égalité, il ne devait plus exister de différence que dans le mérite, et s'enthousiasma pour les idées nouvelles.

Après la journée du 10 août 1792, Condorcet le fit porter au ministère de la marine. Il avait pour collègues Rolland, Servan, Clavières, Lebrun et Danton. Ce fut comme membre du pouvoir exécutif qu'il dut signer l'ordre de mise à exécution du jugement de Louis XVI.

Quelques actes d'humanité signalèrent son passage au ministère. Mais les affaires publiques, auxquelles il était étranger, n'y gagnèrent rien et la science y perdit certainement. Cependant, le 2 avril, il eut le courage de se retirer, et aussitôt les jacobins l'accusèrent d'avoir déserté son poste. Le pays dut l'en féliciter, car il lui rendit bientôt d'importans services.

En effet, la Convention, menacée par les rois coalisés, appela 1,200 mille hommes sous les drapeaux. Occupée seulement de funérailles, la France manquait de tout. Mais le courage et l'intelligence lui restaient. Elle fit un appel aux savans, Monge fut des premiers; et bientôt ils transformèrent la France en un vaste arsenal. Des fonderies, des forceries de canons, des ateliers d'armes, des raffineries de salpêtre, des fabriques de poudre, s'établirent de toutes parts. Monge fit alors construire de nouvelles machines à broyer dans la poudrière de Grenelle, et des forceries sur des bateaux de la Seine. Après avoir passé la journée dans les ateliers, il employait la nuit à écrire son *Traité de l'art de fabriquer les canons*. Au bout de quelques mois, tous nos soldats furent armés, et, ce qui n'est pas la moindre gloire du maître, un élève de Monge, Carnot, vint organiser la victoire au Comité de salut public.

Deux ans du régime de la terreur avaient suffi pour consommer la ruine de toutes les écoles, et après le 9 thermidor, il n'existait plus de traces d'enseignement public. Il fallut tout recréer. Ce fut alors que l'on conçut l'idée d'une école normale, où des hommes de premier mérite furent appelés à former des professeurs dans les différentes branches des connaissances humaines. Monge y fit un cours de géométrie descriptive, et ce fut la première fois que cette science, si utile aux arts, put être enseignée publiquement. L'École normale n'eut que quelques mois d'existence, mais elle fit renaître le goût des études.

A cette époque se faisait sentir aussi le besoin de pourvoir d'hommes instruits les différentes parties du service public qui exigent des connaissances précises et des études spéciales. Monge, pour y satisfaire, proposa l'établissement de l'École polytechnique, dont il fut le fondateur, et dont il se considéra pendant toute sa vie comme le père. Sur 400 élèves appelés dès l'origine à l'École polytechnique, 50 furent choisis pour composer une école préparatoire. Monge les forma presque seul. D'autres professeurs, dit un de ses élèves, parlaient mieux que Monge, mais aucun ne professait aussi bien que lui. Ses gestes, sa pose, le ton varié de sa voix, tout lui servait à développer sa pensée et ajoutait à ses expressions.

Deux ans s'étaient écoulés depuis l'établissement de cette école, lorsque le fondateur dut s'en éloigner pour remplir une mission que lui confia le Directoire. Il se rendit en Italie avec Berthollet, Thouin, Labillardière, le peintre Barthelemy et le sculpteur Moitte, qui lui avaient été adjoints pour aller faire un choix des plus beaux ouvrages d'art que nous livrait la victoire et qu'on destinait à parer notre capitale. Le général en chef fit au savant l'accueil le plus flatteur. Tous deux tombèrent aisément d'accord sur les choix à faire. Monge trouva des moyens pour transporter les objets sans les dégrader et même pour rappeler à leur beauté premièr

des tableaux que les Italiens avaient laissé dégrader dans l'humidité. Par ses soins, on put voir à Paris, jusqu'à ce que la défaite vint nous les ravir, le Laocoon, l'Apollon du Belvéder, la Vénus de Médicis. La Vierge de Foligno, et la Transfiguration furent restaurés. Nous nous enrichîmes également d'une foule de monumens, de manuscrits de la bibliothèque de Vatican, et de beaucoup d'échantillons des trois règnes de la nature.

Quand le savant eut terminé sa mission, Bonaparte l'envoya avec Berthier porter au Directoire le traité de paix conclu à Campo-Formio. Il retourna ensuite en Italie, où il s'engagea à suivre le vainqueur de l'Italie dans l'expédition d'Égypte. Il fut un des plus illustres membres de cette commission de savans qui nous fit connaître enfin la terre des Sésostris et des Pharaon, et qui rendit de si grands services à l'armée quand les ressources en matériel et l'espoir de tout secours se trouvèrent anéantis par la destruction de notre flotte à Aboukir. Dès l'arrivée au Caire, Monge avait été nommé président de l'institut qui s'établit dans cette capitale de l'Égypte. Lors de la révolte, il résista à ceux qui voulaient se faire jour jusqu'au quartier-général, et il se mit à la tête de ses collègues pour défendre les manuscrits, l'épée au poing.

Les travaux de Monge furent considérables. Il chercha les traces des anciens canaux qui paraissent avoir uni le Nil à la mer Rouge; il visita les lagunes qui forment l'extrémité septentrionale de cette mer fameuse, mais peu connue, et retrouva, sur les indications des anciens historiens, une foule de lieux célèbres dans l'antiquité la plus reculée. Il décrivit l'obélisque et les ruines d'Héliopolis, les Pyramides, le puits construit par le calife Al-Mamoun, pour mesurer la hauteur des eaux du Nil, et enfin toutes les antiquités de la basse Égypte. Pendant l'expédition de Suez, il donna le premier l'explication du *mirage*, phénomène si fréquent dans ces lieux où règne constamment une chaleur ardente, augmentée encore par les sables du désert.

Dès son retour, il reprit ses cours à l'École polytechnique; sa présence fut un stimulant nouveau pour le zèle des élèves; ils voyaient avec une joie respectueuse le créateur de l'École venir se livrer encore à leur instruction. Un autre motif ajoutait à leur vénération pour lui; ils savaient que son traitement était destiné à soutenir dans l'établissement ceux de leurs camarades dont la fortune n'était pas suffisante pour tous leurs besoins. Lorsque, en 1810, l'âge, les fatigues et les suites d'une longue maladie le forcèrent de quitter le professorat, la pension qui lui fut allouée eut la même destination jusqu'en 1816, époque où il en fut dépouillé.

Bonaparte, qui l'avait apprécié, lui conserva toujours une grande affection et se chargea lui-même du soin de sa fortune. Il le nomma sénateur le 3 frimaire an VIII, et lui donna, le 5 vendémiaire an XII, la sénatorerie de Liége. Il le fit membre de la Légion-d'Honneur le 9 de ce dernier mois, grand-officier de l'Ordre le 25 prairial, et plus tard chevalier de la Réunion. En 1808, il lui conféra le titre de comte de Peluse, avec une dotation en Westphalie. Enfin, avant de partir pour la Russie, Napoléon lui fit cadeau de 200 mille francs. L'homme de génie avait depuis long-temps remplacé la République dans l'âme passionnée de Monge, et il s'honorait de ses bienfaits. Au reste, il en faisait un noble usage.

Ainsi, en 1814, pendant une mission qu'il eut à remplir dans les départemens de l'Ourthe et de la Meuse-Inférieure, instruit que le corps du duc de Tarente, qui se retirait de Maëstrich sur Liége, n'avait pas touché sa solde, le généreux sénateur renvoya sur-le-champ, entre les mains du payeur, 7,000 francs qui lui avaient été comptés la veille comme remboursement de dépenses faites pour le service public.

Nous touchons à la catastrophe qui devait priver Monge de son protecteur, et hâter peut-être sa fin prochaine; revenons sur nos pas, tâchons de marquer, en les rapprochant, ses différens titres à la reconnaissance publique. En les voyant réunis, on en comprendra mieux toute l'importance.

Par une expérience ingénieuse et directe, il parvint à reconnaître les principes constituans de l'eau, qui jusque-là avait été considérée comme un corps élémentaire. Il est vrai que Cavendish à Londres, et Lavoisier à Paris, étaient parvenus au même résultat un peu auparavant, mais c'était par des procédés différens et sans que Monge en eût connaissance. Il porta aussi un grand jour dans les phénomènes de la capillarité et sur diverses parties de la météorologie.

Mais c'est dans les mathématiques surtout que se trouvent ses plus beaux titres. Ce fut lui qui trouva les premières méthodes générales pour l'intégration des équations aux différences partielles, et il résolut une foule de problèmes qui en dépendent, tandis qu'Euler à Pétersbourg, Lagrange à Berlin, traitaient des questions analogues par des considérations absolument différentes. Il interprétait les équations différentielles à trois variables et en donnait les intégrales; il développait enfin cette théorie des surfaces qui était entièrement sa création, et il la liait aux calculs différentiel et intégral. Traduisant sans cesse, dans le langage analytique, les images que lui offrait la géométrie la plus relevée, et ensuite redonnant dans l'espace des formes aux résultats de l'analyse, il assurait leur marche commune en les faisant servir tour à tour, et l'une à l'autre, de guide et d'appui. Les résultats de cette méthode devaient être immenses; Lagrange en fut frappé à tel point, qu'il s'écria un jour dans un moment de naïveté : *Avec son application de l'analyse à la géométrie, ce diable d'homme sera immortel.*

Monge aimait surtout les recherches utiles aux arts et d'une application immédiate. Ce fut ce qui l'amena, par la comparaison des procédés employés par les architectes et des secrets que les ouvriers se transmettaient de main en main, à la découverte d'une théorie générale qui a donné lieu à cette science qu'on appelle *géométrie descriptive.*

Il avait réuni aussi des matériaux d'un autre ouvrage également intéressant pour les progrès de l'industrie et où il se proposait de donner une théorie

des machines. Combien il est à regretter qu'il ne l'ait pas achevé.

De si grands services ne lui valurent pas même un peu d'indulgence de la part de la Restauration. Avant les Cent-Jours, elle ne lui donna point entrée dans la Chambre des pairs, où venaient d'être appelés beaucoup d'autres anciens sénateurs; et, après la seconde invasion, pour le punir de l'attachement qu'il venait de faire paraître encore pour Napoléon, elle le chassa de l'Académie des sciences et de tous les emplois qu'il occupait, même de l'École polytechnique, qui était son ouvrage.

L'âme impressionable de Monge manquait de l'énergie nécessaire pour résister à tant de persécutions; ses facultés intellectuelles s'altérèrent avec sa santé, et il mourut le 28 juillet 1818. Le mauvais vouloir du gouvernement le poursuivit jusqu'au tombeau. Tout ce que Paris comptait de savans suivit son convoi, et Berthollet prononça un discours qui fut souvent interrompu par des larmes; mais il ne fut pas permis aux élèves de l'École polytechnique d'accompagner leur premier bienfaiteur. Ils satisfirent néanmoins au devoir de la reconnaissance, et aussitôt qu'ils purent sortir, ils allèrent déposer sur sa tombe un rameau de chêne et une couronne de lauriers.

Monge a écrit un grand nombre de mémoires qui sont consultés avec intérêt par les savans. Ils se trouvent, soit dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, soit dans la *Correspondance de l'École polytechnique*, soit encore dans les *Annales de chimie*. L'explication du mirage fut insérée dans la *Décade égyptienne*. Ses *Leçons de géométrie descriptive*, professées à l'École normale, avaient été publiées de son vivant, mais elles furent complétées, à l'aide de ses manuscrits, par les soins de Brisson, l'un de ses élèves les plus distingués. Cet ouvrage restera dans l'enseignement comme un modèle de clarté et de précision. (*Voy.* t. 1er, p. XXXIV, LIX, 170, 181, 186, 189, 246, 361.)

DANTON (DES PYRÉNÉES.)

MORARD DE GALLES (JUSTIN-BONAVENTURE, *comte*), issu d'une famille noble du Dauphiné, naquit à Goncelin (Isère), le 30 mars 1741. En 1757, il appartenait à la marine royale en qualité de garde de pavillon. Il était entré au service, à l'âge de onze ans, dans les gendarmes de la maison du roi. Le comte de Grasse était chargé, en 1765, de purger la Méditerranée des pirates barbaresques qui l'infestaient. Le jeune Morard de Galles, enseigne à bord de la frégate *l'Héroïne*, reçut mission de faire sauter l'un de ces corsaires qui s'était réfugié sous la protection des batteries de la côte. Favorisé par une nuit obscure, il aborda le navire ennemi, et attacha lui-même, à l'un de ses flancs, la chemise souffrée. Une explosion terrible annonça, une demi-heure après, la réussite de cette audacieuse entreprise. La même année, il prit une part active au bombardement de l'Arache, sur le vaisseau *l'Etna*, et fit ensuite, avec une égale distinction, d'abord sur la flûte *la Normande*, ensuite sur les frégates *la Perle* et *l'Aurore*, les campagnes dans les mers de l'Inde. Revenu en France, il demeura attaché à la direction des constructions navales de Brest jusqu'en 1776. A cette époque, il reprit la mer sur l'escadre de Duchaffault. Nommé lieutenant de vaisseau en 1777, il se distingua, l'année suivante, au combat d'Ouessant, à bord de *la Ville-de-Paris* et dans les affaires des 17 avril, 15 et 19 mai 1780. Mais ce fut sous les ordres du bailli de Suffren, et principalement au combat de la Praya, que Morard acquit la place glorieuse qu'il occupe dans les fastes de notre marine. Le 16 avril 1781, la flotte française rencontra, sur les côtes du Sénégal, une flotte anglaise que Suffren n'hésita pas à attaquer, quoiqu'il lui fût inférieur en forces. Dès le commençement de l'action, le vaisseau monté par Morard de Galles se trouva entouré par 5 bâtimens ennemis, et son capitaine, de Tremoignon, fut mis hors de combat. Blessé lui-même, il se mit néanmoins en possession du commandement, et parvint, après une lutte sanglante, à se dégager et à reprendre son rang de bataille. Cette brillante conduite lui valut les éloges de l'armée et de l'amiral, qui le nomma sur-le-champ capitaine de vaisseau et lui confia le commandement de celui qu'il avait si bien défendu. La cour ratifia cette promotion, qu'il continua de mériter, pendant les campagnes suivantes, sur la frégate *la Pourvoyeuse* et sur *l'Annibal*, vaisseau capturé sur les Anglais. Il le commandait aux engagemens des 17 février et 13 avril 1784, et des 6 juillet et 3 septembre suivans, où il reçut trois nouvelles blessures qui l'obligèrent à solliciter un congé. Mais à peine arrivé à l'Isle-de-France, il dut se rendre à bord de *l'Argonaute* et rejoindre l'escadre devant Gondelour. Enfin, après avoir assisté aux divers combats qui couvrirent de gloire notre marine pendant les dernières années de la monarchie, sa santé, affaiblie par ses blessures et par l'insalubrité du climat de l'Inde, le contraignit, en 1790, à demander à revenir en France; il y trouva la marine entièrement désorganisée par l'émigration. Loin d'imiter l'exemple de ses camarades, il offrit ses services au nouveau gouvernement et fut élevé, en juillet 1792, au grade de contre-amiral, avec le commandement d'une division. Vice-amiral en 1793, son escadre, composée de 3 vaisseaux et de 7 frégates, allait mettre à la voile pour Saint-Domingue, lorsqu'il reçut l'ordre de se tenir en croisière entre Groix et Belle-Isle, afin d'assurer la rentrée des navires du commerce dans nos ports bloqués par les Anglais. Ses équipages, harassés et dénués de tout, se mutinèrent et menacèrent de mort leurs officiers, si l'escadre ne reprenait la route de Brest. A son retour, frappé par la loi qui excluait les nobles des emplois civils et militaires, il fut arrêté et resta prisonnier jusqu'au 9 thermidor. Il ne fut employé de nouveau qu'en l'an V; alors se préparait à Brest une expédition pour l'Irlande: une escadre de 15 vaisseaux de ligne, 12 frégates, 6 corvettes ou avisos et 9 bâtimens de transport, devait, sous le commandement de Villaret, transporter dans cette île 15,000 hommes de débarquement aux ordres de Hoche. Au moment de lever l'ancre, Villaret fut rappelé et remplacé par Morard de Galles qui, le 25 frimaire an V, donna le signal du dé-

part. Cette expédition ne fut point heureuse; un de ses vaisseaux, *le Séduisant*, se perdit en sortant de Brest, dans la passe du Raz, et la flotte, après avoir gagné l'entrée de la baie de Bantry, fut forcée par les vents contraires de rentrer dans Rochefort. Le Consulat et l'Empire le dédommagèrent de la défaveur qui avait été la suite de cet insuccès.

Membre du Sénat à la formation de ce corps (4 nivose an VIII), de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, la même année l'Empereur le décora du cordon de grand-officier de cet Ordre (25 prairial), et le nomma titulaire de la sénatorerie de Limoges (2 prairial). Il le créa comte de l'Empire en 1808. Il mourut le 23 juillet 1809, à Guéret. Le conseil municipal de cette ville vota des fonds pour un monument à sa mémoire. (*Voyez* t. Ier, p. XLIX.)

D'ECMANVILLE.

MURAIRE (HONORÉ, *comte*), naquit à Draguignan (Var), le 5 novembre 1750. Il exerçait la profession d'avocat dans cette ville au commencement de la Révolution. Il se voua, mais avec modération, à la défense des principes que le grand mouvement social allait consacrer à la création des premières autorités judiciaires. En 1791, il fut élu président du district de Draguignan. Le département du Var l'envoya, peu de temps après, à l'Assemblée législative. Il s'y fit remarquer par son zèle pour la constitution, l'étendue de ses lumières et la vigueur de son éloquence. Le 12 mai 1792, il obtint les honneurs de la présidence. Un arrêté du conseil du département de Paris avait suspendu provisoirement de leurs fonctions le maire Pétion, et Manuel, procureur de la commune, pour ne pas s'être opposés aux événemens du 20 juin 1792. Le roi avait confirmé cet arrêté; mais le 13 juillet suivant, Muraire fit, sur la conduite de ces deux fonctionnaires, un rapport éloquent qui les justifia des reproches qui leur étaient adressés, et détermina l'Assemblée à les réintégrer dans leurs fonctions. Le 19 du même mois, il déclara, au nom de la commission extraordinaire des douze, que la conduite du général Lafayette ne pouvait être incriminée pour avoir demandé que les fauteurs des désordres commis dans la journée du 20 juin fussent sévèrement punis. « Il est sans doute dangereux, disait-il, de voir des généraux d'armée adresser des pétitions qu'ils peuvent rendre imposantes par l'aspect de leurs forces, et qui, par la suite et par un abus de leur autorité, peuvent devenir des ordres pour celles des autorités à qui elles seraient adressées. Mais la constitution et les lois faites sur le droit de pétition n'avaient fixé aucune borne à l'exercice de ce droit; d'après la déclaration des droits de l'homme, nul citoyen ne peut être jugé et condamné qu'en vertu d'une loi antérieure au délit; d'après cela, la commission, examinant mûrement la conduite de M. Lafayette, n'y a vu rien de contraire à aucune loi positive. » Un homme qui n'était mû par aucun désir de vaine popularité, qui n'avait jamais relevé que de sa conscience et de ses devoirs, devait nécessairement déplaire à tous les hommes exagérés qui voulaient établir le régime de la force brutale au nom de la liberté. Aussi, Muraire ne fut point réélu à la Convention nationale, et essuya des persécutions sous le règne de la terreur. Arrêté et conduit à Sainte-Pélagie, il ne devait en sortir que pour paraître devant le tribunal révolutionnaire; la chute de Robespierre le rendit à la liberté. Député au conseil des Anciens, en 1795, il ne dévia point, sur la nouvelle scène politique où il était appelé, des principes d'impartialité qui devaient diriger sa conduite à l'Assemblée législative. Il combattit avec force les flagrantes illégalités du Directoire. Aussi fut-il compris dans les listes de proscription dressées après la journée du 18 fructidor contre les membres de la faction de Clichy. Il obtint de subir sa condamnation à l'île d'Oleron, où il fut détenu jusqu'à la fin de 1799, époque à laquelle il fut rappelé par le gouvernement.

En avril 1800, les consuls le nommèrent commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de Paris. Il devint, peu de jours après, membre du tribunal de cassation, premier président de ce corps, en remplacement de Tronchet, au mois de ventose an IX, conseiller d'État le 15 floréal an XI, membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, grand-officier de l'Ordre le 25 prairial suivant, et enfin comte de l'Empire en 1808. A toutes les années de l'époque du règne de Napoléon, Muraire se rendit à la tête de la Cour de cassation, au palais de l'Empereur, pour lui adresser les hommages et les félicitations de ce corps. Le chef de l'État, qui appréciait les belles qualités de cet homme de bien, lui donna, dans toutes les circonstances, des preuves de ses vives sympathies. Cependant l'Empereur témoigna une fois son mécontentement à Muraire, à l'époque où celui-ci crut devoir soutenir avec force, dans le conseil d'État, la jurisprudence de sa Cour contre celle de deux cours inférieures; mais Napoléon reconnut bientôt son erreur et rendit pleine justice au caractère du comte Muraire. Le comte d'Artois entre dans Paris le 12 avril 1814, et le 18, le comte Muraire adresse au prince le discours suivant :

« Monseigneur,

» Après une trop longue et trop violente tempête, le vaisseau de l'État rentre enfin dans le port. La France retrouve son véritable roi, et les Français un père dans le sein duquel ils oublieront leurs malheurs. Tout ce qu'un événement si heureux a produit d'allégresse et d'enthousiasme, tout ce que ce jour à jamais mémorable de bonheur et d'amour, de régénération et d'espérance, de réconciliation et de paix, a produit d'émotion et de sentimens, la Cour de cassation l'a éprouvé, elle l'a ressentie, elle l'a partagé. Eh! comment le premier corps de la magistrature française ne bénirait-il pas le retour d'un règne et d'un monarque qui assurent aux lois une action entière et libre, aux tribunaux l'indépendance et la considération sans lesquelles ils ne peuvent exister, et aux citoyens le cours invariable et régulier de la justice, et surtout l'ordre naturel et jamais interverti des juridictions.

» Monseigneur, nous vous remercions de ces premiers bienfaits : nous vous remercions de tous

ceux que le retour de Louis XVIII et celui de Votre Altesse Royale promettent à la France, et nous vous supplions d'agréer, pour votre auguste frère comme pour vous même, la vive et franche expression de notre amour, de notre respect et de notre fidélité (1). »

Neuf mois plus tard, il fut cependant remplacé dans ses fonctions de premier président de la Cour de cassation par le comte Desèze, au mépris de la charte constitutionnelle qui consacrait l'inamovibilité des juges. Replacé, pendant les Cent-Jours, à la tête de sa compagnie, il présenta à l'Empereur, le 25 mars, au nom de la Cour de cassation extraordinairement réunie, une délibération commençant ainsi :

« Sire, lorsque, par l'ascendant seul de votre nom et la force de votre caractère, vous venez de couronner l'entreprise la plus étonnante et la plus glorieuse; lorsque, dans cette marche rapide qui vous a rendu à la France, ramené dans la capitale et replacé sur le trône, vous n'avez recueilli que des vœux, des acclamations et des témoignages d'amour et de confiance, ce n'est pas par des félicitations ordinaires que nous pouvons exprimer l'admiration qui se rattache à un si grand et si heureux événement. La profession des sentimens dont votre Cour de cassation vous apporte l'hommage ne peut donc être aujourd'hui que la profession des principes qu'elle s'honore de proclamer, en vous saluant comme seul, véritable et légitime souverain de l'Empire. Cette souveraineté, instituée par la nation, et pour elle, vous fut déférée par son vœu, lorsqu'elle vous appela à un trône vacant et abandonné. Ce vœu national vient de se manifester encore avec autant d'unanimité et plus d'énergie; partout il a été l'élan des cœurs, sans violence, sans contrainte, car tous ont été pour vous par un mouvement spontané, volontaire et libre de toute influence. La légitimité de votre souveraineté pourrait-elle donc être méconnue, lorsqu'elle repose sur la base indestructible de la volonté du peuple français? etc., etc. »

Les fonctions de Muraire cessèrent de nouveau après la seconde Restauration. A partir de cette époque, il rentra tout-à-fait dans la vie privée, où la mort vint le surprendre, le 22 novembre 1837, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Les lettres, qui avaient embelli le cours de son existence, firent aussi les délices de sa vieillesse. Il récitait encore des vers d'Horace au moment de rendre le dernier soupir. (*Voy.* t. Ier, p. LVII, 65.) A. AMIC.

NAJAC (BENOIT-GEORGE, *comte* DE), né le 22 novembre 1748, était, en 1789, commissaire-ordonnateur de la marine; il fut successivement employé, en cette qualité, à Brest et à Toulon. En l'an II de la République, nous le voyons adjoint au ministère de la marine; quatre ans plus tard, lors de l'expédition d'Égypte, il était à Toulon. On lit dans le *Moniteur* du 25 prairial an VI : « Bonaparte, avant de quitter Toulon, a écrit au citoyen Najac, commissaire-ordonnateur, et l'a chargé de témoigner sa satisfaction à tous les employés de l'administration de ce port, pour le zèle avec lequel ils ont hâté les préparatifs de la sortie de la flotte. » Le général, qui avait logé avec sa femme chez Najac, lui avait laissé, en partant, un magnifique portefeuille brodé en or et en argent, avec cette inscription : *Donné par le général Bonaparte au citoyen Najac, commissaire-ordonnateur de la marine.*

Ordonnateur à Brest, en l'an VIII, il envoya aux consuls le serment des troupes de terre et de mer, et le 5 thermidor suivant, il fut nommé conseiller d'État, section de la marine; peu de temps après, il devint préfet du Rhône. Rentré au conseil d'État en l'an XI, il reçut une mission pour le Piémont et fut nommé membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII. Porté, en l'an XIII, à la préfecture du département de Marengo, il fut fait, le 8 février 1806, administrateur-général des finances et domaines dans le pays vénitien, et le 31 juillet de la même année intendant du trésor public dans les 27e et 28e divisions militaires. En 1809, on le chargea de l'organisation de la Toscane, et en 1810 il fut nommé intendant-général des provinces illyriennes.

Le souvenir des faveurs que l'Empire lui avait prodiguées ne l'empêcha pas de rechercher celles de la Restauration. Le 8 juin 1814, il fit partie d'une commission qui avait pour objet l'examen des réclamations des administrateurs et autres officiers civils employés sous le gouvernement impérial. A cette époque, on qualifiait Najac de conseiller d'État honoraire. Le 29 juillet, il fut fait chevalier de Saint-Louis. Cette distinction ne l'attacha pas tellement au nouvel ordre de choses, que sa fidélité, de fraîche date, pût résister à l'épreuve du retour de l'île d'Elbe. Pendant les Cent-Jours, il rentra donc au conseil d'État et signa la délibération du 25 mars. Il fut destitué à la seconde Restauration. Mais le gouvernement ne lui tint pas long-temps rigueur, et il redevint conseiller d'État en 1817. A partir de cette époque, son nom n'eut plus le moindre retentissement dans les affaires publiques. Le comte de Najac mourut en 1826. (*Voy.* t. Ier, p. 231.)

EC.

OTTO (LOUIS-GUILLAUME), *comte* DE MOSLOY, issu d'une famille protestante, originaire de la Hesse, naquit à Kork, dans le grand-duché de Bade, en 1754. Il fut particulièrement recommandé au chevalier de la Luzerne, ministre plénipotentiaire en Bavière, qui l'appela auprès de lui, en 1777, pour remplir les fonctions de secrétaire particulier. A la mort de l'électeur Maximilien, le gouvernement français désigna de la Luzerne pour le représenter aux États-Unis. Ce diplomate, satisfait de son secrétaire particulier, l'emmena avec lui à Philadelphie, où il lui fit obtenir, au mois de mai 1785, l'emploi de secrétaire de cette légation en remplacement de Barbé-Marbois, devenu intendant de Saint-Domingue. Le ministre plénipotentiaire de France ayant quitté les États-Unis pour se rendre à Paris, Otto eut l'honneur de remplir, par intérim,

(1) Consultez, dans un des volumes suivans, la notice consacrée à M. le duc Decazes.

la place de chargé d'affaires. Rappelé lui-même au mois de décembre 1792, il fut nommé par le Comité de salut public, en février 1793, chef de la première division politique des relations extérieures. Il conserva cette place jusqu'au 31 mai de cette année, époque où il fut destitué, et incarcéré au Luxembourg, pour s'être dévoué courageusement à la cause des infortunés girondins. Rendu à la liberté après la journée du 9 thermidor, Otto vécut dans la retraite jusqu'à la nomination de l'abbé Sieyes à l'ambassade de Prusse (an VI): Il suivit cet ambassadeur à Berlin, en qualité de secrétaire de légation, et y resta comme chargé d'affaires lorsque Sieyes fut appelé à la place de directeur en 1799. Dans le cours de l'année suivante, il fut envoyé à Londres, afin d'y remplacer Niou, que le Directoire avait chargé de veiller à l'entretien et à l'échange des prisonniers de guerre. Le gouvernement français le chargea d'entamer peu de temps après, comme ministre plénipotentiaire, des négociations de paix avec le cabinet britannique. Les talens, le zèle, la louable activité qu'il déploya pendant la durée des négociations, lui valurent d'honorables témoignages de bienveillance de la part du roi d'Angleterre et de ses sujets. Il est plus facile de s'imaginer que de décrire l'enthousiasme que la signature des préliminaires excita dans la ville de Londres. La voiture du plénipotentiaire français fut dételée et traînée par le peuple. Lord Hawkesbury lui avait offert de le faire transporter en France, sur une frégate, et le lord-maire voulait l'accompagner hors de Londres; mais il refusa ces honneurs. On avait lieu d'espérer que le négociateur, dont l'habileté avait triomphé de tous les obstacles qui s'opposaient à la signature des préliminaires, serait exclusivement chargé de conclure le traité définitif.

L'événement démentit toutes les prévisions. Le premier Consul désigna un de ses frères pour terminer cette négociation. On substitua ensuite le général Andréossi à Otto, et toutes les espérances de paix s'évanouirent. On prétendait, dans le temps, que cette espèce de disgrace fut le résultat du refus qu'il fit de se prêter aux projets de spéculations qu'un personnage éminent avait formés sur les fonds publics. Nous ne saurions affirmer si cette allégation est vraie; mais dans le cas où elle le serait, nous ne verrions dans le refus du scrupuleux diplomate qu'une raison de plus de rendre hommage à la noblesse de son caractère. Dès son arrivée à Paris, le gouvernement le désigna pour aller remplir les fonctions de ministre plénipotentiaire aux États-Unis; mais la mauvaise santé de sa femme ne lui permit pas d'accepter cette mission. On lui ordonna alors de se rendre à Munich, en Bavière. Nous étions en 1805. L'Autriche, la Russie et l'Angleterre venaient de former une nouvelle coalition contre la France. On mit tout en œuvre pour déterminer la Bavière à rompre l'alliance qu'elle avait contractée avec Napoléon. Otto, dont la vigilance incessante parvint à pénétrer les secrets de cette intrigue, en prévint aussitôt l'Empereur, en lui envoyant M. Bogne de Faye, son secrétaire de légation. Ce souverain était au camp de Boulogne. Frappé des dangers de sa position, il donne le signal du départ, porte son armée sur le Rhin, et arrive un mois après devant Ulm, dont la capitulation termine cette mémorable campagne. Napoléon fut si satisfait du zèle et de l'habileté de son plénipotentiaire, dans cette conjoncture, qu'il le nomma conseiller d'État et grand-officier de la Légion-d'Honneur. (2 février 1806.) Il était membre de l'Ordre depuis le 9 vendémaire an XII. Otto reçut aussi à cette époque le titre de comte de Mosloy. Il continua de résider à Munich, où ses talens, son instruction et la noblesse de ses manières lui avaient fait la plus honorable position. En 1809, il fut envoyé à Vienne comme ambassadeur. Il coopéra au mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise, et il en échangea les conditions; cependant il fut encore remplacé : le comte de Narbonne lui succéda. Mais ce n'était pas une disgrace, car, de retour à Paris, il reçut le titre de ministre d'État. A la fin de 1813, Otto partit pour Mayence en qualité de commissaire extraordinaire, afin d'y réchauffer l'esprit public en faveur du gouvernement impérial. La rapidité avec laquelle les événemens se succédèrent ne lui permit pas de s'acquitter de cette mission. A la première Restauration, on l'envoya dans la 22e division militaire pour achever de rallier les habitans à la cause des Bourbons. Son dévoûment fut méconnu, et il fut privé de la récompense qu'il avait si bien méritée. Aussi, accepta-t-il sans hésitation, au retour de l'Empereur en France, une place de sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères. Lors des événemens de 1815, le gouvernement provisoire le chargea de se rendre en Angleterre pour y négocier des arrangemens relatifs à la sûreté de la personne de Napoléon; mais le refus de passeport le mit dans l'impossibilité d'aller au-delà de Calais. A partir de cette époque, il disparut de la scène politique et termina sa carrière à Paris, le 9 novembre 1817, laissant la réputation d'un diplomate distingué, d'un politique profond dans le cabinet, et d'un homme aimable, probe, loyal, dont la modestie sincère égala le désintéressement. ESPINASSE.

PELET DE LA LOZÈRE (JEAN, *comte*), issu d'une famille protestante, naquit à Saint-Jean-du-Gard (Gard), en 1759, fit d'excellentes études et devint avocat au parlement de Provence.

Les premières fonctions publiques qu'il eut à remplir furent celles de président du directoire de son département, en 1791.

Député à la Convention nationale en 1792, il ne fit, en quelque sorte, que passer dans cette assemblée, et se trouvait absent, par commission, lors du procès de Louis XVI.

En 1793, il ne fit autre chose que de réclamer de l'assemblée des mesures de répression contre les agitateurs royalistes de son département.

De retour à la Convention, il monta rarement à la tribune, et se tint constamment rangé parmi les députés qui tenaient à honneur de professer les opinions les plus modérées.

Après la chute de Robespierre, Pelet se prononça avec force contre la faction démagogique qui

avait si long-temps asservi la République. Le 15 brumaire an III, il devint membre du Comité de salut public, quoique deux mois auparavant il eut parlé contre la proposition de Barère, qui demandait la continuation des pouvoirs de ce Comité.

Vers le même temps, il fit mettre en liberté le contre-amiral Lacrosse, et demanda l'élargissement de l'auteur du *Spectateur français*, traduit comme royaliste au tribunal révolutionnaire.

Élu président de la Convention le 4 germinal, il montra un grand courage dans ce poste difficile pendant l'insurrection du 12, et présenta, le 19, un tableau de la situation de la France, dans lequel il attaqua ouvertement la constitution de 1793 et demanda la convocation des assemblées primaires.

De retour de la Catalogne, où il avait été envoyé pour y calmer un mouvement dans l'armée et y entamer des négociations avec l'Espagne, le Comité de salut public lui donna l'ordre de se rendre à Lyon; mais la montagne, qui conservait encore une partie de son influence, parvint à faire révoquer cet ordre.

Dénoncé avec Boissy-d'Anglas, Lanjuinais et quelques autres, dans le comité secret du 14 vendémiaire an IV, comme un des chefs du soulèvement des sections et du parti royaliste, il parvint à se disculper, et félicita ensuite la Convention sur la répression de la révolte.

Appelé au conseil des Cinq-Cents, par le choix de soixante-onze départemens, au mois de brumaire an IV, il en fut deux fois secrétaire, s'y montra constamment le défenseur de toutes les mesures de justice, se prononça avec une grande énergie en faveur de la liberté de la presse et des journaux, relevant même le langage indécent de quelques orateurs qui avaient comparé les journalistes à des prostituées, et obtint l'élargissement de Bergasse, que le 9 thermidor avait sauvé de l'échafaud.

Le 6 ventose, Pelet proposa un message au Directoire pour l'inviter à s'occuper enfin de moyens de donner la paix à l'Europe, proposition qui fut mal accueillie par quelques agitateurs. Les murmures qui avaient couvert sa voix, en cette occasion, se renouvelèrent lorsqu'on voulut l'attacher à une commission chargée de rechercher les causes des troubles du Midi : son élection fut révoquée.

Le Directoire désirait étendre la juridiction des tribunaux militaires; il adressa au conseil un message à ce sujet; mais Pelet fit passer à l'ordre du jour.

Nommé président, il proposa et fit adopter deux décrets, l'un portant qu'il serait accordé des secours à tous les enfans d'émigrés et de condamnés; l'autre, que tous les pensionnaires de l'État, civils, militaires et ecclésiastiques seraient payés sans délai.

Il sortit du conseil en l'an V, après avoir voté l'établissement d'une loterie et avoir provoqué la distribution d'un milliard promis aux défenseurs de la patrie. Alors Pelet se retira dans ses foyers; mais le premier Consul, qui voulait honorer son administration en donnant ses places à des hommes dignes de la confiance publique, l'appela, en 1800, à la préfecture de Vaucluse.

Les factions agitaient presque toutes les parties de ce département; il parvint à le pacifier, et réussit, par de sages dispositions et par des voies conciliatrices, à y ramener l'ordre et le calme.

Pelet entra au conseil d'État au mois de fructidor an X, et n'en sortit qu'en 1815.

Peu de temps après l'avoir fait conseiller d'État, le premier Consul l'envoya dans les départemens réunis pour aviser aux moyens de rendre au commerce toute l'activité dont les circonstances le rendaient susceptible.

Le 9 vendémiaire an XII, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur, et commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant. Il fut ensuite attaché au consistoire de l'église réformée, à Paris.

L'année suivante, il alla présider le collége électoral du Gard, qui l'élut pour son candidat au Sénat conservateur.

Lorsque, en l'an XII, Napoléon attacha au ministère de la police générale trois conseillers d'État pour y suivre les affaires et la correspondance des cent sept départemens de l'Empire, divisés en trois arrondissemens, il confia à Pelet, par décret du 10 juillet, le travail des quarante-trois préfectures, formant le troisième arrondissement, auquel il ajouta, lors de la suppression du 2e arrondissement et par décret du 21 février 1806, celui de treize départemens des vingt-neuf qui le composaient.

Son zèle, son activité, sa prévoyante modération le firent remarquer dans l'exercice de ces fonctions difficiles. Napoléon lui confia plusieurs missions importantes, parmi lesquelles on cite plus particulièrement celles de Bayonne et de Montpellier, en 1813 et 1814. Il fut chargé de cette dernière avec le titre de commissaire extraordinaire dans la neuvième division.

En 1815, le 23 juin, Fouché faisant partie du gouvernement provisoire, Pelet eut le ministère de la police; mais il ne le conserva que jusqu'au 8 juillet, Fouché ayant été remis en possession de ce département.

Il semblait avoir fini sa carrière politique, et probablement il le croyait lui-même, quand l'ordonnance du 5 mars 1819 vint l'appeler à siéger à la Chambre des pairs. Il apporta son tribut de lumières, d'expérience des affaires, de patriotisme, dans les délibérations de cette Chambre, où il a toujours été entouré de l'estime et de la considération générale.

Il s'associa à la révolution de Juillet, il la suivit de tous ses vœux, de toutes ses espérances; mais déjà l'affaiblissement de ses forces physiques se faisait sentir, et il dut renoncer peu à peu à assister aux séances de la Chambre, où il avait retrouvé successivement tant d'amis, tant de campagnons avec lesquels il avait traversé les jours difficiles de la Révolution, de l'Empire, de la Restauration.

Depuis sept ans, il ne lui était plus possible de siéger avec ses collègues, mais il continuait à mettre le plus vif intérêt à toutes les circonstances politiques qui importaient au bonheur de son pays. Enfin, il s'éteignit sans souffrance, le 26 janvier 1842, dans sa quatre-vingt-troisième année. (*Voy.* t. Ier, p. 231.)

JULES MARTIN.

PÉRÉ (*comte*). Destiné dès sa jeunesse à la carrière du barreau, il fit ses études de droit à la faculté de Toulouse, et de retour à Tarbes, sa ville natale, y exerça de bonne heure la profession d'avocat; sa connaissance approfondie des lois et de la jurisprudence, son élocution facile, et, par-dessus tout, son austère probité, ne tardèrent pas à le placer aux premiers rangs de l'ordre dont il sut se concilier les sympathies et l'admiration. Plus d'une fois, le pouvoir essaya de le pousser aux charges publiques; mais il voyait l'orage grossir, et sa modestie lui conseillait de se tenir à l'écart. Il ne put cependant échapper aux suffrages de ses concitoyens, qui l'appelèrent à la tête d'une de ces administrations départementales organisées sous le nom de *directoire*. Péré accepta à son corps défendant. Presqu'aussitôt, arrive de Paris un représentant du peuple chargé de sonder l'esprit public dans les Hautes-Pyrénées. Le nouveau venu ouvre les séances de l'assemblée en proposant des mesures acerbes qui durent jeter l'épouvante dans le pays, dont la tranquillité jusqu'alors a été profonde. Sa parole est foudroyante, son regard menace quiconque osera lui refuser son adhésion. Le directoire est muet de stupéfaction. Le président seul s'aperçoit qu'il n'y a de salut possible, pour le pays, que si un homme se dévoue au milieu de la consternation générale et ose résister en face au proconsul. « Cet homme qui sauvera ses concitoyens, ce sera moi, » se dit-il, et il se lève pour combattre avec une chaleureuse éloquence les mesures proposées par le représentant. Le soir même, il était arrêté.

Sa captivité fut longue; il s'était fait de si nombreux amis, son courage civil lui avait concilié tant de cœurs, qu'à plusieurs reprises sa tête fut soustraite à l'échafaud qui la réclamait, et que le 9 thermidor vint enfin l'arracher à la hache révolutionnaire. La récompense de son dévoûment ne se fit pas attendre; peu de jours après, il était appelé, par de nouveaux suffrages de ses concitoyens, à présider le tribunal criminel de Tarbes. Là, le souvenir de sa droiture et de son austère probité vit encore; et plus d'une voix de nos jours invoque avec succès, dans cette enceinte, l'exemple des vertus de ce digne magistrat.

Quand la Convention eut été forcée d'abdiquer son terrible pouvoir et qu'on sentit le besoin d'appeler aux fonctions publiques des hommes qui n'avaient point courbé la tête sous le joug de fer de Robespierre, les compatriotes de Péré lui donnèrent une nouvelle preuve de leur estime et de leur confiance en le choisissant, à la presque unanimité des voix, pour aller représenter le département des Hautes-Pyrénées au conseil des Anciens. Dans les travaux de cette assemblée nouvelle, il se distingua par son zèle, son activité, son esprit d'ordre et de méthode, vota en l'an VI le rejet de la loi sur l'action en rescision, répondit à Guchan qui réclamait contre son exclusion du Corps législatif, en vertu de la loi du 22 floréal, emporta la résolution relative aux terrains défrichés dans l'ancien Languedoc, paya un juste tribut d'éloges à notre armée qui venait de s'emparer de l'île de Malte, et fit décréter par le conseil qu'elle avait bien mérité de la patrie. C'était la plus belle récompense à laquelle pussent aspirer les braves de cette époque : on n'avait point inventé encore ces décorations, ces honneurs et ces titres qui devaient plus tard fournir un autre aliment à leur courage et à leur ambition.

En l'an VII, Péré, que la lucidité de son esprit appelait à traiter d'ordinaire les questions épineuses, fut chargé de divers rapports sur les lois concernant les individus qui recèleraient des déserteurs; les traitemens des juges; celui des commissaires du Directoire près les tribunaux et la nouvelle comptabilité monétaire. Il dominait avec un égal avantage les sujets les plus divers. Il attaqua vigoureusement divers articles du projet de loi relatif aux arbitrages forcés, présenta au conseil un résumé précis et logique des rapports des généraux sur la défaite des royalistes de l'Ouest et du Midi, et combattit la résolution qui enlevait au Directoire la faculté d'appeler des troupes dans le rayon constitutionnel.

Mais tout-à-coup la scène change, le gouvernement dictatorial tombait en dissolution. Bonaparte revient d'Égypte pour en recueillir les lambeaux et reconstituer un nouveau gouvernement. On touchait à une de ces crises sérieuses qui décident du sort des peuples. Péré comprit la position difficile où se trouvait la France. Son énergie calme ne se démentit point, et il fut du petit nombre de ceux qui osèrent se montrer à l'heure du danger. Son nom est inscrit parmi ceux de ces hardis conspirateurs qui, le 18 brumaire an VIII, substituèrent au Directoire divisé, vermoulu, l'unité consulaire en trois personnes, que dominait la grande figure de Napoléon.

Le vainqueur ne fut pas ingrat : il se connaissait en hommes, il sut apprécier le zèle, l'aptitude de Péré, et l'appela à faire partie de la commission législative intérimaire du conseil, nommée par son influence le lendemain de la victoire. Dans ces nouvelles fonctions, Péré fit un rapport sur le projet d'institution du juri, décida l'adoption de la loi qui prorogeait de sept mois, en faveur du département du Liamone, l'organisation du système hypothécaire et l'adoption de celle qui attribuait aux tribunaux correctionnels la connaissance de certains délits, justiciables jusque-là des cours criminelles.

Le 4 nivose an VIII, Péré alla siéger au Sénat conservateur. Le 9 vendémiaire an XII, il fut créé membre de la Légion-d'Honneur, et le 25 prairial de la même année, commandant du même Ordre. En l'an XIII, il entrait au conseil d'administration économique du Sénat, et en 1808 il était créé comte de l'Empire. En 1809, enfin, il devenait membre du comité de consultation de la Légion-d'Honneur, lui qui, en l'an VI, ne voyait pas de plus belle récompense pour les services rendus à la France que ce peu de mots : *Il a bien mérité de la patrie!*

Il est vrai que le commandant, comte Péré, heureux alors des bienfaits et de l'intimité de Napoléon, ne voyait rien dans l'univers au-dessus du grand homme; et il eut alors considéré comme un crime la pensée seule de se soustraire aux honneurs

que cette main puissante faisait pleuvoir sur lui.

Mais vinrent les désastres du héros, et le comte Péré n'eut pas la force de se soustraire à cette solidarité d'ingratitude monstrueuse qui pesa sur toutes ses créatures. Il ne crut pas devoir refuser son adhésion aux actes du Sénat du 1er avril 1814. Lui aussi vota la déchéance de son bienfaiteur. Sa volonté, disait-il, s'était trouvée dominée par la fatalité des événemens ; il fallait sauver la France, menacée des plus grands malheurs; et ses sympathies, sa reconnaissance durent se taire devant la voix de l'intérêt public.

Il était tout naturel qu'après cette conduite le comte Péré dut se trouver compris dans la première promotion de pairs faite par Louis XVIII, le 4 juin 1814. Napoléon revint de l'île d'Elbe. Son ex-sénateur eut la pudeur de ne pas se présenter à lui. Il n'obtint pas de fonctions publiques durant les Cent-Jours, et reprit, après le retour de Gand, celles qu'il tenait de la Restauration.

Plus fidèles à ses nouveaux maîtres, nous le voyons, en 1816, faire partie de la députation qui va porter à Louis XVIII les remercîmens de la Chambre des pairs pour la communication que la couronne lui a faite du testament tout récemment découvert de la reine Marie-Antoinette, et plus tard de celle qui va féliciter le roi, *Monsieur* et le duc de Berri, sur le mariage de ce dernier avec une princesse de Naples. Il fit aussi partie de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la suppression et à la translation de plusieurs cours royales.

Une ordonnance de 1817 confirma ses titres de comte et de pair. Nommé, en 1818, vice-président du premier bureau de la Chambre, il prit la parole dans la discussion du projet de loi sur les douanes, et devint président du cinquième bureau. Il fit cette même année une donation au collége de Mezin. Membre du comité des pétitions en 1820, il se voit forcé, par sa santé chancelante, de s'abstenir presque entièrement des travaux de la Chambre. On le retrouve cependant encore, en 1833, parmi les membres du conseil-général des Hautes-Pyrénées; c'était sa dernière apparition sur la scène politique où il avait si bien débuté, en ces lieux mêmes, à Tarbes, où il sent que sa vie doit bientôt s'éteindre.

Le comte Péré n'a jamais été un homme supérieur ; jamais il n'a brillé à la tribune; mais les rapports qu'il y apportait, sagement conçus, habilement présentés, étaient écoutés dans un profond silence et produisaient d'ordinaire un grand effet. Sa place, du reste, était plutôt dans les comités ; et ses discours sont moins remarquables par l'éclat ou le mouvement que par une rectitude constante de bons sens, trait caractéristique de son esprit. C'était un homme de bien, un homme droit et juste, jugeant bien les hommes et les choses, mais d'une portée modeste ; aimant sa patrie, mais sacrifiant tout à sa modération et à sa sagesse. Il était lié avec les Chaptal, les Boissy-d'Anglas, les Lanjuinais et les Pontécoulant, dont il ne partageait pas tous les principes.

Il mourut à Tarbes, le 9 janvier 1835. Dans la séance du 12 mars suivant, le comte de Noé fit à la Chambre des pairs l'éloge du membre qu'elle venait de perdre, éloge dont l'assemblée vota l'impression : « Nous avons vu, dit-il en terminant, le comte Péré, malgré son grand âge, remplir constamment les devoirs imposés par sa haute position sociale; mais ses forces ne purent répondre à son zèle, et il ne vint pas à la dernière session siéger parmi nous. L'idée de ne pas être à son poste augmenta son mal. C'est dans sa ville natale, entouré de sa famille et de ses nombreux amis, qu'il termina sa carrière, laissant après lui des regrets et une réputation sans tache. La mémoire du comte Péré vivra long-temps dans le souvenir de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de l'apprécier. »

ALBERT-DEVILLE.

PÉRIGNON (DOMINIQUE-CATHERINE, *comte*, puis *marquis* DE). Lorsque sortit des États-Généraux de 1789 cette souveraineté populaire qui jeta le gant à la monarchie de droit divin, Pérignon avait déjà payé la dette que tout citoyen doit à son pays. Il était né à Grenade, près Toulouse, le 31 mai 1754, et la position sociale de sa famille lui avait donné une sous-lieutenance dans le corps des grenadiers royaux de Guïenne; il était devenu ensuite aide-de-camp du comte de Preissac. Rentré depuis quelque temps déjà dans la vie civile, avec la maturité de l'exercice et des années, il ne tarda pas à s'associer au nouvel ordre de choses, en acceptant les fonctions de juge de paix du canton de Montech. C'est dans l'exercice de cette magistrature nouvelle et populaire que les électeurs du département de la Haute-Garonne vinrent le prendre pour l'envoyer comme leur représentant à l'Assemblée législative.

Il comptait alors trente-sept ans; il avait servi comme officier; il avait siégé comme juge ; ces précédens devaient influer sur le reste de sa vie et lui enlever, soit dans les camps, soit dans les affaires, le caractère de la spécialité. En effet, au premier cri de guerre, le cœur du soldat s'allume sous la toge du législateur, et il va prendre le commandement d'une légion dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Le 17 juillet 1793, au combat de Thuir et du Mas-de-Serre, son intrépidité eut une grande part au succès des armes françaises. Nommé général de division le 3 nivose an II, il eut la gloire de sauver la place de Perpignan : il reçut, dans cette affaire, un coup de baïonnette à la cuisse. Vainqueur à La Jonquière le 19 prairial suivant, il commandait le centre de l'armée le 28 brumaire an III, à la bataille de la Montagne-Noire, où périt Dugommier. Il lui succéda dans le commandement en chef. La victoire d'Escola, la prise de l'*imprenable* Bouton-de-Rose et de la ville justifièrent glorieusement le choix qu'on avait fait de lui. Le 4 messidor an III, le traité de Bâle réconcilia la France et l'Espagne, et Pérignon, ambassadeur à Madrid, fut chargé de cimenter les relations amicales que ses victoires avaient rétablies.

Deux ans plus tard, le vice-amiral Truguet (1)

(1) VOIR plus loin la notice de l'amiral Truguet.

le remplaça dans ce poste important, et il alla reprendre son rang de bataille à l'armée d'Italie. Il commandait l'aile gauche à la bataille de Novi; ses de x divisions, aux ordres des généraux Grouchy et Lemoine, gardaient les vallées de la Bormida et du Tanaro. Pérignon défendait le village de Pasturana, et faisait des prodiges de valeur ; mais, accablé par le nombre, il tomba, couvert de blessures, au pouvoir de l'ennemi (1).

Ce ne fut qu'en l'an IX que les Russes le rendirent à la France. Le vainqueur de Marengo accueillit l'intrépide et malheureux soldat de Novi; mais, âgé déjà de quarante-sept ans, Pérignon ne pouvait pas prendre place dans ce cortége de jeunes capitaines qui se pressaient autour du jeune héros.

Le 26 ventose an IX, le Sénat conservateur recevait le message suivant :

« Le premier Consul, en exécution de l'article 14 de la constitution, vous présente comme candidat, à la place vacante au Sénat, le général Pérignon, qui a signé le traité d'alliance conclu le 26 fructidor an IV entre la France et l'Espagne. »

Et le Sénat répondait à ce message par l'arrêté suivant :

« *Extrait des registres du Sénat conservateur.*

» 8 germinal an IX.

» Vu le message du Corps législatif, du 24 ventose dernier, par lequel il présente le citoyen Grégoire, l'un de ses membres, comme candidat pour une place vacante du Sénat conservateur;

» Vu pareillement le message du premier Consul, du 26 du même mois, par lequel il présente, pour la même place, le général Pérignon;

» Vu enfin le message du Tribunat, du 28 ventose, contenant présentation, pour la même place, du citoyen Démeuniers, (2) l'un de ses membres;

» Le Sénat, réuni au nombre des membres prescrits par l'article 90 de la constitution, procède, en exécution de l'article 16, au choix d'un sénateur entre les trois candidats qui ont partagé le vœu des autorités présentantes;

» La majorité absolue des suffrages recueillis au scrutin individuel se fixe sur le citoyen Pérignon, général de division;

» Il est proclamé, par le président, membre du Sénat conservateur.

» Le Sénat arrête que cette nomination sera notifiée, par un message du Corps législatif, au Tribunat et aux consuls de la République. »

Tiré de l'armée active, Pérignon rentrait ainsi dans la carrière législative par la première magistrature de la République. Le premier Consul le jugeait déjà trop mûr pour le champ de bataille. On peut marquer ici, avec vérité, le terme de sa vie militaire. Lorsque le chef de l'État lui rendit l'épée du commandement, ce fut plutôt pour un service de représentation que d'activité.

(1) Rapport du général Moreau au ministre de la guerre.

(2) C'est donc à tort que tous les biographes ont présenté PÉRIGNON comme le successeur de DÉMEUNIERS au Sénat conservateur.

Le traité du 26 fructidor an IV avait laissé de l'incertitude relativement aux limites de la France et de l'Espagne, du côté des Pyrénées; Pérignon, qui avait signé ce traité, reçut, le 24 fructidor au X, la mission de régler ces difficultés, en qualité de commissaire extraordinaire.

Président du collége électoral de la Haute-Garonne, le 19 ventose an XII, le 16 floréal suivant il présentait au premier Consul une députation de ce collége, et terminait ainsi son discours à celui que dix jours plus tard le Sénat allait saluer du titre d'Empereur :

« O Napoléon, lorsque le monde reste dans le silence de l'admiration en présence de votre renommée, les trente-cinq millions de Français pourraient-ils ne pas consacrer cette si grande prédilection dont le ciel les a favorisés en vous plaçant à leur tête! Qu'ils vous portent sur le pavois entouré de tous les attributs dignes d'eux et de vous; qu'en même temps toute votre famille y soit portée, saisie d'un pacte héréditaire indissoluble, et que la postérité soit ainsi forcée à reconnaître que la génération présente sut tester glorieusement et utilement en faveur des générations futures. »

Pérignon avait été mis en possession de la sénatorerie de Bordeaux, par disposition consulaire en date du 5 vendémiaire an XII. Le lendemain de son élévation à l'Empire, Napoléon rendit un décret (29 floréal), qui créait quatorze maréchaux de France, auxquels étaient adjoints, avec le même titre, quatre sénateurs, parmi lesquels, Pérignon comme ayant commandé en chef. Nous rapportons le texte même du décret; les pièces que nous donnons plus loin en feront ressortir l'intérêt.

DÉCRET IMPÉRIAL.

Napoléon, empereur des Français, décrète ce qui suit :

Sont nommés maréchaux de l'Empire, les généraux

Berthier, — Murat, — Moncey, — Jourdan, — Masséna, — Augereau, — Bernadotte, — Soult, — Brune, — Lannes, — Mortier, — Ney, — Davout, — Bessières.

Le titre de maréchal d'Empire est donné aux sénateurs

Kellermann, — Lefebvre, — Pérignon et Serrurier, qui ont commandé en chef.

Donné à Saint-cloud, le 29 floréal an XII.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire d'État, MARET.

Le maréchal-sénateur devint, le 25 prairial an XII, grand-officier de la Légion-d'Honneur et grand-aigle le 13 pluviose an XIII.

Gouverneur de Parme et de Plaisance en 1806, il reçut, en 1808, l'ordre d'aller prendre le commandement en chef des troupes françaises dans le royaume de Naples, en remplacement du général Jourdan (1), et la même année il fut créé grand-di-

(1) VOIR la notice du maréchal Jourdan, t. II, p. 377 et suivantes.

gnitaire de l'ordre des Deux-Siciles. Le titre de comte de l'Empire venait de lui être conféré. Il ne quitta Naples qu'au moment où le roi se déclara contre la France.

Après la restauration du trône des Bourbons, le duc de Valmy, au nom des quatre maréchaux-sénateurs, adressa la réclamation que voici :

« *A Monsieur, comte d'Artois, lieutenant-général du royaume* (1) :

» Paris, 15 avril 1814.

» Monseigneur,

» Je viens, au nom de mes collègues, maréchaux-sénateurs, et au mien, comme doyen des maréchaux de France, réclamer, près de Votre Altesse Royale, contre l'ordre dans lequel on nous a placés par rapport aux autres maréchaux.

» Nous quatre, maréchaux-sénateurs, *Kellermann, Lefebvre, Pérignon* et *Serrurier,* avons été nommés des premiers et avant tous les autres, sans doute à cause de l'ancienneté de nos services et de nos grades de généraux en chef ou de division. Les autres maréchaux, même le maréchal Berthier, n'ont été nommés qu'après.

» Nous prions Votre Altesse Royale, lieutenant-général du royaume, d'avoir la bonté de nous faire rétablir dans l'ordre dans lequel nous devons être placés et qui doit précéder MM. les maréchaux nommés depuis ceux sénateurs.

» Entré au service, comme cadet, au régiment de Lowendal, en 1752, chevalier de Saint-Louis avant l'âge prescrit par les réglemens, j'ai passé par tous les grades. Nommé par S. M. Louis XVI, cordon-rouge en 1791, lieutenant-général, général d'armée au commencement de 1792, j'ai commandé en chef les armées actives et de réserve jusqu'à ce jour. Doyen des maréchaux de France, je prie Votre Altesse Royale de me faire jouir des prérogatives attachées à ce titre, comme sous l'ancien ordre de choses.

» Je suis, etc.,

» Le maréchal-sénateur,

» KELLERMANN, duc de VALMY. »

A cette demande, qui paraîtra au moins fort singulière à ceux qui auront lu le décret reproduit plus haut, *Monsieur* fit répondre :

« *A M. le maréchal Kellermann, duc de Valmy.*

» Palais des Tuileries, 17 avril 1814.

» M. le maréchal,

» S. A. R. *Monsieur*, lieutenant-général du royaume, à qui j'ai eu l'honneur de soumettre votre lettre du 15 de ce mois, me charge de faire connaître que la réclamation qu'elle contient pour vous, M. le maréchal, et pour MM. les maréchaux *Lefèbvre*, *Pérignon* et *Serrurier,* est d'une trop haute importance pour que Son Altesse Royale puisse prendre une décision avant l'arrivée de S. M. Louis XVIII.

» Aussitôt que Sa Majesté sera arrivée, Son Altesse Royale lui mettra sous les yeux votre réclamation.

» Veuillez bien agréer, etc. »

Mais il y avait preuve de zèle et de condescendance dans cette démarche empressée ; et puis, le comte Pérignon avait adhéré aux actes du Sénat ; aussi le lieutenant-général du royaume le nomma commissaire extraordinaire du roi dans la 1re division militaire, et des ordonnances royales des 31 mai, 1er et 4 juin, le firent successivement chevalier de Saint-Louis, président de la commission chargée de vérifier les titres des anciens officiers de l'armée des émigrés, et enfin pair de France.

Nommé, en 1815, gouverneur de la 10e division militaire, il chercha, au mois de mars, de concert avec le baron de Vitrolles, à organiser, dans le Midi, un plan de résistance contre Napoléon. Il n'y réussit point et resta éloigné des affaires pendant les Cent-Jours.

Le 10 janvier 1816, il passa, avec le même titre, dans la 1re division militaire, et reçut, le 3 mai suivant, la croix de commandeur de Saint-Louis.

Le maréchal Pérignon est mort à Paris, le 25 décembre 1818. (*Voy.* t. Ier, p. 68, 253, 333, 389.) A. LIEVYNS.

PERREGAUX (ALPHONSE-CLAUDE-CHARLES-BERNARDIN, *comte*), né à Neufchâtel, en Suisse, avait à Paris une maison de banque considérable à l'époque où la Révolution éclata. On sait que, pendant les orages révolutionnaires, la France eut cruellement à souffrir de la disette. Ce fut dans ces circonstances malheureuses que Perregaux se fit remarquer par la bonté de son cœur et la générosité de son caractère. Il pourvut d'abord aux besoins les plus pressans de la population de Paris, en faisant venir, sur son crédit particulier, toutes les subsistances qu'il put se procurer à l'étranger. Ce noble désintéressement ne l'empêcha point d'être arrêté en 1793, comme riche et comme suspect. Cependant le Comité de salut public, désireux de profiter encore de son crédit, le chargea de se rendre en Suisse pour conclure de nouveaux marchés. Après avoir consacré la majeure partie de sa fortune à l'acquisition d'une immense quantité de blé, Perregaux se flattait de pouvoir reparaître avec sécurité dans Paris. Il venait d'y être dénoncé une seconde fois, et on attendait son retour pour le livrer au tribunal révolutionnaire. Instruit de cette mesure, un des commis de la maison Perregaux courut au devant de son chef et fut assez heureux pour le joindre sur la route. Rentré en France, après le 9 thermidor, Perregaux s'empressa d'acquitter la dette de la reconnaissance, en faisant une rente de 6 mille francs à celui qui avait donné une si grande preuve de dévoûment. Compris dans les premières promotions des membres du Sénat conservateur, le 4 nivose an VIII, il reçut la croix de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, fut fait commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant, et nommé, en 1808, comte de l'Empire, puis membre du

(1) Les originaux des deux pièces suivantes se trouvent dans la collection d'autographes d'un référendaire de la cour des comptes.

comité central de la Banque de France. Il mourut à Paris, le 23 février 1808, laissant la réputation d'un des négocians le plus généralement estimés et le plus digne de l'être. Sa fille épousa le maréchal Marmont, duc de Raguse (1).

JULES MARTIN.

PETIET (CLAUDE), né à Châtillon-sur-Seine, le 10 février 1749. Son père, lieutenant-général du bailliage, le fit entrer dans les gendarmes de la maison militaire du roi. Peu de temps après, il quitta cette position pour l'emploi de commissaire des guerres, et fut nommé immédiatement après secrétaire-subdélégué de l'intendant de Bretagne. Il avait alors vingt-cinq ans. La Révolution le priva de sa place ; mais en 1790, les électeurs de l'Ille-et-Vilaine l'élurent procureur-syndic de ce département. Cette marque de confiance et d'estime accordée à Petiet était un hommage rendu à l'intégrité avec laquelle pendant vingt ans il avait administré sa province, plutôt qu'à l'exaltation de ses principes. Plus tard, il reçut une preuve plus éclatante encore de l'estime qu'il avait inspirée à ses concitoyens. Pendant la guerre de la Vendée, attaché à l'armée républicaine en qualité de commissaire-ordonnateur, il tomba dans une embuscade : on s'apprêtait à le fusiller, quand par hasard, l'un d'eux lui demanda son nom : *Je suis Petiet*, répondit-il, *l'ancien subdélégué ;* aussitôt les mauvais traitemens cessèrent et la liberté lui fut rendue. Il avait été auparavant commissaire-ordonnateur à l'armée de Lafayette, et celui-ci lui avait fait obtenir la croix de Saint-Louis.

Pendant la terreur, Petiet fut destitué. Plus tard, en l'an III, il fut élu député de l'Ille-et-Vilaine au conseil des Anciens. En l'an IV, le Directoire exécutif lui confia le ministère de la guerre, qu'il dirigea jusqu'au 30 messidor an V. Dans cette courte période, et dans des temps aussi difficiles, Petiet fit preuve de talent et de fermeté. Le compte qu'il rendit de son administration est devenu par son exactitude et sa clarté un modèle pour ses successeurs. Élu, en l'an VII, membre du conseil des Cinq-Cents, par le département de la Seine, il entra, le 3 nivose an VIII, au conseil d'État, section de la guerre, et le 18 pluviose suivant, le premier Consul le nomma inspecteur-général aux revues. Cette même année, et après la bataille de Marengo, il se rendit en Lombardie avec le titre de ministre extraordinaire près la république cisalpine. Le 3 prairial an IX, il adressa au gouvernement la copie du traité de paix de Lunéville, entre l'Empereur et la République française ; et le troisième jour complémentaire, le général Pille le remplaça dans ses fonctions d'inspecteur-général aux revues. En l'an XII, il présidait le collége électoral du département de l'Yonne, lorsqu'éclata la conspiration de Pichegru et de George Cadoudal. « La première pensée du collége électoral, dit-il dans une adresse au premier Consul, a été de se féliciter de la découverte d'un complot qui devait plonger la France dans les larmes et dans le deuil. Ainsi sont déjouées les combinaisons de ce gouvernement atroce (le gouvernement anglais), qui voue au poignard d'un scélérat obscur le héros qu'il désespère de vaincre. »

Nommé, quelque temps après, intendant-général de l'armée assemblée sur la plage de Boulogne, Petiet accompagna l'Empereur en Autriche ; mais accablé sous le poids d'un travail excessif, sa santé s'altéra. Il revint à Paris, après la bataille d'Austerlitz, et mourut le 25 mai 1806. Il avait été nommé membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant, le 8 mai 1806 grand-officier, et le 19 du même mois membre du Sénat, c'est-à-dire six jours avant sa mort. Il était membre de l'Académie celtique.

D'ECMANVILLE.

PLÉVILLE-LE-PELLEY (GEORGE-RENÉ), naquit à Granville, le 26 juin 1726. Sa famille, des plus distinguées de la province de Normandie, l'envoya de très bonne heure au collége, mais il s'en échappa à l'âge de douze ans et alla s'embarquer au Hâvre en qualité de mousse et sous le nom de *Duvivier*.

A vingt ans, il obtint le commandement d'un corsaire et perdit une jambe dans un combat contre un navire anglais. Cette mutilation ne le détourna pas de la carrière qu'il avait embrassée avec un si chaleureux empressement. Peu de temps après, ayant fait le voyage de Chibouctou, sur *le Mercure*, vaisseau appartenant à l'escadre du duc d'Enville, il fut attaqué à son retour par l'amiral Anson et tomba entre les mains des Anglais. Ce fut dans cette rencontre qu'un boulet emporta la jambe de bois de Pléville. *Vous êtes blessé?... Vite un chirurgien*, s'écria le capitaine. *Non, c'est le charpentier qu'il me faut*, répondit le jeune marin en riant. » En 1755, Pléville-le-Pelley fut admis dans la marine royale et devint lieutenant à bord de *l'Argonaute*, sous les ordres de son oncle, M. Tilly-le-Pelley. L'année suivante, il commanda un bâtiment léger qui faisait partie de l'escadre de La Galissonnière. En 1759, il eut le commandement de *l'Hirondelle*, de 14 canons, attaqua et prit 3 bâtimens anglais, armés en guerre. Dans cette circonstance, sa jambe de bois lui fut enlevée pour la seconde fois. Ce fut alors qu'il abandonna le service actif pour cause de santé. Mais sa retraite ne fut pas de longue durée.

En 1770, Pléville-le-Pelley fut promu au grade de lieutenant de port à Marseille, après avoir été successivement lieutenant de vaisseau et capitaine de brûlot. L'année de sa promotion, une tempête terrible lui fournit l'occasion de donner en même temps une preuve éclatante de son courage et de sa générosité. 2 frégates anglaises, dont une, *l'Alarme*, montée par le capitaine Jervis, depuis lord Saint-Vincent, allait se briser sur les côtes de Marseille. La violence de la tempête, déchaînée pendant une nuit profonde, ne laissait que peu ou point d'espoir de sauver les bâtimens en péril. Pléville ordonne le sauvetage : ses marins hésitent et reculent. Personne ne semble prendre à cœur d'exposer sa vie pour le salut de gens avec lesquels on était en guerre. Pléville donne aussitôt l'exemple du dévoû-

(1) Voy. la notice Marmont, p. 379.

ment, se fait attacher à un câble et descend le rocher à pic, au pied duquel *l'Alarme* est échouée. Puis il prend le commandement de la frégate et parvient à la conduire dans le port. Peu de temps après, il reçut de l'amirauté anglaise une lettre ainsi conçue: « Monsieur, la qualité des services que vous avez rendus à la frégate *l'Alarme* fait l'admiration des Anglais; des travaux comme les vôtres méritaient que la Providence les couronnât par le succès. Votre récompense la plus flatteuse est au fond de votre âme; mais nous vous prions d'accepter, comme un gage de notre estime éternelle, ce que le capitaine Jervis est chargé de vous remettre de notre part. » C'était un modèle en argent de la frégate sauvée. Nous ajouterons que les Anglais ne bornèrent pas à cet hommage leur reconnaissance pour l'important service qui leur avait été rendu avec un zèle si digne d'éloges. Huit années plus tard, ayant fait prisonnier le fils de Pléville, ils le renvoyèrent sans échange, sans condition aucune, en même temps que quelques compagnons de son choix, prisonniers de guerre comme lui.

En 1778, sur la demande du comte d'Estaing, à qui il inspirait une entière confiance, Pléville-le-Pelley passa lieutenant à bord du vaisseau *le Languedoc*, et prit part, en cette qualité, à la guerre de l'indépendance américaine. A Boston, il fut chargé de l'approvisionnement de l'armée, et courut les plus grands dangers dans une émeute populaire où son second fut tué. En cette même année 1778, il donna une preuve de rare désintéressement qu'il pratiqua au reste bien des fois depuis. Il venait de vendre les prises faites sur les Anglais, l'amiral-commandant l'escadre française voulut lui abandonner deux pour cent de gratification sur le prix; mais Pléville-le-Pelley refusa, disant qu'il était *satisfait du salaire que le roi lui donnait pour le servir*.

Ce fut aussi ce brave marin qui, dans un moment de gêne pécuniaire, fit prêter 300,000 francs à l'escadre française par un négociant américain de sa connaissance. Pour le récompenser des services qu'il avait rendus aux Américains, la République naissante lui conféra l'ordre de Cincinnatus, et, presque en même temps, le gouvernement français l'éleva au grade de capitaine de vaisseau.

Quand vint la Révolution, Pléville-le-Pelley, qui comptait douze campagnes, cinq batailles navales et un grand nombre de combats, embrassa résolument la cause de la liberté et s'associa de cœur à sa marche rapide et tumultueuse. C'est pourquoi, en l'an III, il fut nommé membre des comités de marine et de commerce, et chef de division au ministère de la marine. En l'an V, il organisa le service maritime à Ancône et à Corfou. Le 5 messidor de cette même année, il est chargé par la République de traiter de la paix à Lille avec lord Malmesbury; puis le 29 dudit mois, il est choisi pour remplacer Truguet au ministère de la marine. Son administration ne dura que jusqu'au 9 floréal de l'an VI; mais elle fut remplie avec un zèle et une activité soutenue. Il ne cessa pas de stimuler le courage de nos marins, et la France n'oubliera pas l'énergique proclamation dans laquelle, leur rappelant tous nos griefs contre l'Angleterre, il leur annonça qu'ils allaient s'unir sur les bords de l'Océan aux vainqueurs de Fleurus et d'Arcole. Le 9 floréal, le Directoire remplaça Pléville-le-Pelley par Brueix, et écrivit en ces termes au premier:

« Le Directoire exécutif, citoyen ministre, vient, conformément au vœu que vous lui avez manifesté, de vous donner un successeur; c'est sur le contre-amiral Brueix que son choix s'est fixé. Le Directoire vous réitère l'assurance qu'il vous a donnée de la satisfaction avec laquelle il a vu le zèle, les connaissances, le patriotisme que vous avez constamment développés dans vos travaux, tant avant que depuis la démission que vous avez donnée de vos fonctions. La confiance et l'estime du Directoire vous sont assurés, citoyen ministre, et il ne tardera pas à vous employer dans un poste moins pénible que celui que votre âge vous a forcé de quitter.

» Pour MERLIN, président,
» LAGARDE, secrétaire-général. »

Voici un fait qui honore la mémoire de Pléville-le-Pelley, et qui, disons-le à regret, n'a trouvé dans aucun temps beaucoup d'imitateurs. Tandis qu'il était ministre de la marine, une somme de 48,000 francs lui fut allouée pour ses frais de tournée sur les côtes de l'Ouest. A son retour, il n'avait dépensé que 8,000 francs et voulut restituer les 40,000 francs restant. Le gouvernement ne voulut pas recevoir cette somme, déjà portée en dépense; Pléville insista, mais vainement. Alors, ne voulant pas profiter des 40,000 francs, il en fit un noble usage en les destinant à la construction du télégraphe qui existe encore sur l'hôtel du ministère de la marine.

En cessant d'être ministre, Pléville devint contre-amiral, reçut le commandement de l'armée navale dans la Méditerranée et se rendit à Toulon. Ses nouvelles occupations étaient trop fatigantes pour son âge; en conséquence, il ne tarda pas à s'en démettre et se retira dans sa famille, pour y goûter le repos dont il avait tant besoin. Cette famille était nombreuse et n'avait que lui pour soutien. Il ne l'enrichit pas; il ne fit que la maintenir dans une modeste aisance.

Après le 18 brumaire, Pléville-le-Pelley fut nommé vice-amiral; le 3 nivose an VIII, il entra au Sénat; le 9 vendémiaire an XII, il reçut la croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur, et le 25 prairial suivant il fut nommé grand-officier.

Cet intrépide et austère marin fut enlevé à la France, le 20 octobre 1806, à l'âge de quatre-vingts ans, après en avoir consacré soixante-huit à la servir avec courage et patriotisme.

D'ECMANVILLE.

PORCHER DE LISSONAY (GILLES-CHARLES), *comte* DE RICHEBOURG, né à La Châtre (Indre), en 1753. Avant 1789, et quoique exerçant la médecine, il fut successivement subdélégué et porcureur du roi; plus tard, maire et commissaire du roi près le tribunal du district. En 1791, élu par le département de l'Indre député suppléant à l'As-

semblée législative, il ne siégea point dans cette Assemblée. L'année d'après, il prit place parmi les membres de la Convention. Jusqu'au 9 thermidor, il ne fut connu que dans les comités. Dans le procès de Louis XVI, il vota la détention jusqu'à la paix, l'appel au peuple et le sursis. C'était un de ces travailleurs infatigables qui, bien souvent, sont plus utiles que ceux qui ambitionnent l'éclat et le retentissement de la tribune. Il marcha d'abord avec hésitation dans la voie des idées nouvelles; il aurait désiré que le pays bornât sa soif de réformes à l'établissement du régime constitutionnel.

En conséquence, Porcher de Lissonay applaudit sans réserve aux événemens du 9 thermidor. A partir de cette journée fameuse, il parut se trouver mieux à l'aise, plus libre dans ses mouvemens; son rôle politique se dessina plus nettement. A la suite de divers rapports faits au nom du comité de législation, sur les passeports, sur l'organisation du tribunal de police correctionnelle, etc., il proposa l'annulation des condamnations par contumace, prononcées pendant la terreur. En l'an III, envoyé en mission dans les départemens du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, il frappa de destitution tous les fonctionnaires jacobins, ou soupçonnés de l'être.

A son retour dans la Convention, en l'an IV, il proposa la suppression du redoutable tribunal révolutionnaire. Mais presqu'aussitôt après, la Convention lui donna de nouveau une mission pour le Calvados, où le sentiment public n'était pas favorable au gouvernement. Ce fut alors qu'il dénonça les secrètes manœuvres des royalistes, qu'il supposait unis aux jacobins, dans l'intérêt commun d'un bouleversement général. La même année, il entra au conseil des Anciens, élu par le département du Gard. Au 18 fructidor, cette élection fut annulée. Devenu alors membre de la commission administrative des hospices civils de Paris, il eut des démêlés avec les médecins de l'Hôtel-Dieu, qui éclatèrent avec bruit dans les feuilles publiques et amenèrent sa révocation, au mois de germinal an VII. A la même époque, le département de l'Indre le réélut au conseil des Anciens. Il se prononça en faveur de la révolution de Saint-Cloud et fit partie de la commission intermédiaire législative, instituée après le 18 brumaire. Ici se termine en quelque sorte la carrière politique de Porcher. Aux travaux pénibles succèdent les honneurs. Le 3 frimaire an VIII, il est nommé sénateur; le 9 vendémiaire an XII membre de la Légion-d'Honneur, et commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant. Presqu'en même temps, il est appelé à présider le collége électoral de l'Indre et l'Athénée des arts. Enfin, l'Empereur l'éleva à la dignité de comte en 1808. Son nom, auquel il ajouta celui de Richebourg, s'effaça peu à peu, et, jusqu'à la Restauration, il ne figure que deux fois et d'une manière également insignifiante dans les procès-verbaux de l'Assemblée. En 1814, il imita la conduite de ses collègues, entra avec eux dans la Chambre des pairs, et, par lettres-patentes du 31 août, Louis XVIII confirma son titre de comte, et constitua la pairie héréditaire dans sa famille. Dans le procès du maréchal Ney, il fut au nombre des quatorze juges qui votèrent pour la déportation. Lorsque la Chambre, en 1819, discuta la proposition relative à l'entière *abolition du droit d'aubaine*, le comte de Richebourg se prononça pour que cette coutume barbare fût effacée de notre législation. Avec cette restriction, « qu'il y aurait de l'inconvénient à substituer des lois irrévocables, agissant dans la guerre comme dans la paix, à de simples traités dont l'exécution est confiée à la sagesse du gouvernement; et que l'Assemblée entreprendrait sur la prérogative royale, en adoptant une proposition qui tend à reporter, dans le domaine des chambres, un objet que la charte a placé dans les attributs du pouvoir exécutif. » La même année, il appuya les modifications oligarchiques que le marquis Barthelemy parvint à faire introduire dans la loi des élections. Il mourut le 10 avril 1824. Boissy d'Anglas, son ancien collègue à la Convention, lut son éloge funèbre à la tribune de la Chambre des pairs, le 2 août suivant. (*Voy.* t. Ier, p. XXXI.)

D'ECMANVILLE.

PORTALIS (JEAN-ÉTIENNE-MARIE), a été un des plus remarquables parmi ces hommes de science profonde et d'habileté pratique qui remplacèrent dans le maniement des affaires publiques après le 18 brumaire les hommes de l'exaltation révolutionnaire. Il s'est illustré, surtout, par une coopération devenue célèbre aux deux actes qui dans le commencement de notre siècle contribuèrent le plus à l'affermissement de la société nouvelle, créée par la Révolution; nous voulons parler du Code civil et du concordat.

Portalis naquit au Beausset, près de Toulon, le 1er avril 1745. Sa famille appartenait à la bourgeoisie; son grand-père était médecin. Ses études furent brillantes; on reconnut chez lui dès-lors ce mélange de raison et de sensibilité qui imprima dans la suite un caractère si remarquable à sa parole et à son style. Il fut avocat à l'âge de dix-neuf ans. Pénétré des idées nouvelles et des besoins de réforme qui se révélaient de toutes parts, Portalis, dans ses débuts devant le parlement d'Aix, entreprit, sans dédaigner les nécessités de la pratique, d'élever les discussions du droit jusqu'aux hautes considérations de la philosophie. Cette nouveauté déplut au parlement. Le compliment d'usage que la cour adressait aux débutans lui fut refusé.

Néanmoins, il ne tarda pas à prendre rang parmi les jurisconsultes les plus recommandables de la Provence. Sa famille conserve de cette époque de sa vie un document qui fait connaître les mœurs du barreau de ce temps; c'est une sentence arbitrale rendue par lui et son confrère Pascal. Ces deux jurisconsultes, alors dans toute leur célébrité, reçurent pour honoraires une somme de 15 livres, dont chacun donna quittance en ces termes : *Habui 7 livres 10 sous* (1).

Il eut bientôt l'occasion de soutenir une lutte dans laquelle un talent moins ferme que le sien aurait pu éprouver de fâcheux échecs; il avait pour adver-

(1) Biographie publiée par M. l'avocat-général Hello, dans la REVUE DE LÉGISLATION.

saires deux hommes également célèbres, Beaumarchais et Mirabeau. L'auteur des mémoires contre Goëzman réclamait des héritiers de Paris Duverney le paiement d'un reste de compte; Portalis plaidait pour le comte de La Blache, représentant de ces héritiers; il résista avec bonheur aux traits acérés et puissans de Beaumarchais; mais il perdit son procès.

Il fut plus heureux contre Mirabeau; celui-ci repoussait la demande en séparation de corps formée par sa femme. Portalis était l'avocat de Mme de Mirabeau. « On a fait, dit le biographe d'un rare talent que nous avons déjà cité (1), de son habileté dans cette conjoncture un éloge qu'il repoussait comme une calomnie. On a publié que pour suppléer aux griefs spontanés qui lui manquaient, il avait adroitement, sous les yeux même des juges, poussé son irrascible adversaire à des emportemens coupables. Il faudrait flétrir, dans un avocat, ce stratagème d'agent provocateur qui crée le mal où son intérêt est de le trouver. Non, Portalis n'a point eu la déloyale pensée de faire une piqûre au taureau qu'il avait à combattre pour lui imputer à crime les mugissemens de sa douleur. L'audience était solennelle; un archiduc et une archiduchesse d'Autriche y assistaient; les plaidoiries avaient eu leur cours sans incident remarquable; c'était le tour de l'avocat-général, lorsque Mirabeau se levant une dernière fois pour répondre d'avance à des conclusions dont il avait acheté la communication d'un secrétaire infidèle, se donna, par la divulgation d'une correspondance, des torts que la cour jugea impardonnables. La séparation fut prononcée. »

Lorsque les premiers symptômes de la Révolution éclatèrent, Portalis se tint en dehors des luttes qui s'engageaient. Inquiété en 1792, il se réfugia à Lyon; mais son frère était impliqué dans la conspiration royaliste du camp de Jalès; il ne tarda pas à être rangé lui-même parmi les suspects. L'émigration blessant à la fois son cœur et ses principes, il se cacha en France. Arrêté à Villefranche, il fut détenu pendant la terreur, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor.

Encore alarmé néanmoins pour sa sûreté, il vint se faire oublier dans le tourbillon de la capitale. Mais ayant été remarqué par son talent dans une assemblée primaire, il fut reconnu et bientôt élu député (en l'an IV) du département de la Seine au conseil des Anciens.

Portalis devint dans cette assemblée, où il trouva Dupont de Nemours, Tronchet, Malleville, un des organes éminens du parti de l'opposition contre-révolutionnaire.

Pendant cette période de sa carrière politique, Portalis fut regardé en général comme un des agens du parti royaliste. Ce qu'il y a de certain c'est que, comme les royalistes se couvraient alors de l'égide du droit commun pour attaquer le gouvernement ou pour résister aux derniers efforts de l'action révolutionnaire, Portalis, par suite du rôle qu'il avait pris, eut continuellement à combattre dans les mêmes positions et sur le même terrain qu'eux.

(1) M. Hello.

Le 8 frimaire, il fut nommé secrétaire du conseil. On le voit ensuite suivre, sans hésitation, la carrière politique dans laquelle il était entré, combattre (28 frimaire) la création d'un ministère général de la police, repousser le projet d'attribuer au Directoire le droit de statuer sur la radiation des émigrés de la liste des citoyens en établissant que les tribunaux étaient (26 pluviose) seuls compétens pour cet objet; voter (8 fructidor) contre l'impression d'un discours de Creuzé-Latouche, sur les prêtres insermentés, dans lequel ce dernier avait prétendu que les prêtres, dans tous les temps, avaient été des agens de crime. Dans la séance qui suivit (9 fructidor) il attaqua le projet de loi, objet de cette discussion, qui tendait à faire condamner à l'exil ou à la réclusion tous les prêtres qui n'auraient pas prêté serment et il le fit rejeter. « Voulons-nous, s'était-il écrié, tuer le fanatisme? maintenons la liberté de conscience; *il n'est plus question de détruire, il est temps de gouverner.* »

Le 1er messidor, il fut porté à la présidence du conseil par quatre-vingt-quatorze suffrages sur cent soixante-dix-huit. Roger-Ducos en avait obtenu soixante-treize.

Il avait aussi, dans le mois de floréal an IV, réclamé contre les rigueurs dont les émigrés étaient l'objet. Il s'opposa vivement alors à la loi qui ordonnait le partage des biens des ascendans d'émigrés avec la nation. Il critiqua la loi du 3 brumaire dans ses actes relatifs aux parens des émigrés, et il la déclara pleine de la plus inique intolérance; il établit ensuite que l'amnistie du 4 brumaire était absolue, qu'ainsi la résolution qui la modifiait était contraire à la constitution.

Pendant la session de l'an V, on retrouve Portalis s'opposant à ce que les électeurs fussent astreints au serment civique. « Nos armées, dit-il (séance du 23 ventose) n'ont pas fait de promesse de vaincre avant d'étonner l'Europe par leurs victoires..... Soumettre les électeurs au serment, ce serait faire des rebelles ou des hypocrites. » Une autre fois, il vote contre une proposition qui avait pour but d'apporter des entraves à la liberté de la presse, et il se signale par ces paroles : « La presse doit être libre, quoique ses abus ne doivent pas rester impunis..... Un réglement contre la liberté de la presse serait une véritable sentence d'interdiction contre la raison humaine. » Cependant, dans la séance du 7 thermidor, il appuya la résolution tendant à suspendre provisoirement les sociétés politiques.

Peu de temps après, dans une occasion solennelle, lorsque des émigrés français furent poussés par un naufrage sur les côtes de la Manche, Portalis fit un appel touchant à l'humanité de ses collègues, et il obtint que les victimes du naufrage, protégées par le droit des gens, seraient exceptées de la rigueur des lois révolutionnaires et libres de reprendre la mer qui les avait jetées sur une terre dévorante pour ses ennemis, mais qui du moins ne fut point inhospitalière.

Il avait été, à son insu, compromis par les espérances que les conspirateurs royalistes, sans aucun consentement de sa part, à ce qu'il paraît, avaient conçues de lui. Son nom fut prononcé dans l'affaire

de Duverne du Presle, Berthelat et Lavilheurnois. Le Directoire, qui estimait le talent et la bonne foi de Portalis, eût désiré le soustraire aux proscriptions du 18 fructidor. Néanmoins, la politique l'emporta, et il fut compris dans les listes de déportation. Comme on fit peu d'efforts pour s'assurer de sa personne, il lui fut aisé de sortir de France avec son fils. Il reçut, pendant plus de deux ans, au château d'Emckendorff, dans le Holstein, chez le comte de Reventlau, une hospitalité dont sa famille conserva un pieux souvenir (1). C'est dans cette retraite qu'il composa un ouvrage célèbre intitulé : *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique durant le dix-huitième siècle.* On a dit de ce livre qu'il est le document le plus complet que nous ayons sur les débats de ce dix-huitième siècle qu'il semble à la fois clore et juger (2).

Rappelé en France après le 18 brumaire, par un arrêté des consuls du 5 nivose an VIII, Portalis fut nommé commissaire du gouvernement près le conseil des prises. L'année suivante, il quitta ce poste pour occuper celui de membre du conseil d'État, section de législation. Dès-lors, ainsi qu'on l'a dit quelque part, il ne fut plus possible de voir en lui autre chose qu'un éloquent organe du pouvoir ; l'homme politique perdit toute son indépendance. Le premier gage qu'il donna de sa complaisance au gouvernement nouveau fut de soutenir, devant le Corps législatif, la discussion du projet de loi qui rétablissait les tribunaux spéciaux en matière criminelle. Cette institution du despotisme, qui a été frappée dans tous les temps de la réprobation des amis sincères de la justice et de la liberté, ne fut acceptée qu'après une vive opposition dans le Tribunat, opposition à laquelle on attribue la suppression de ce corps.

Nous sommes arrivés à l'époque la plus féconde pour l'illustration de Portalis. Par le concordat, la Révolution se réconciliait avec la religion tout en se prémunissant contre ses empiétemens. Par le Code civil, l'organisation sociale venait compléter et affermir l'œuvre de la politique. Il ne fallait pas seulement une science profonde du droit pour dominer de tels travaux, il fallait encore le génie du philosophe uni à l'habileté de l'homme d'État. Le discours de Portalis pour la présentation du concordat au Corps législatif (15 germinal an X), et son rapport préliminaire sur le projet du Code civil, admirable préface de cet immortel ouvrage, enfin, les opinions qu'il émit dans les discussions relatives à la rédaction et au vote du Code civil, sont des monumens de science, de haute raison et de talent qui vivront pour la gloire de leur auteur autant que la législation elle-même. Le 21 messidor an XII, Napoléon lui confia le ministère des cultes. C'est sur le rapport de ce ministre que la fête anniversaire de l'Empereur et celle de son couronnement ont été décrétées. Le 1er vendémiaire de la même année, il avait été nommé membre de la Légion-d'Honneur, et grand-officier le 25 prairial suivant ; il fut fait grand-aigle le 13 pluviose an XIII.

(1) M. Hello.
(2) Cet ouvrage a été réimprimé à Paris, en 1820, en 2 vol.

Il montra dans plusieurs circonstances, durant son ministère, un zèle actif pour les intérêts du culte et pour la religion catholique. Cependant il sentait depuis plusieurs années sa vue s'affaiblir graduellement. Toup-à-coup, la cataracte s'épaissit au point de rendre une opération nécessaire ; il la subit avec courage ; mais elle n'eut d'autre effet que de lui montrer un moment sa famille ; il retomba bientôt dans une cécité plus complète : *N'importe*, dit-il, *j'ai pu voir mes petits-enfans* (1).

Une de ses plus puissantes facultés, sa mémoire, sembla suppléer à sa vue et acquit dès-lors une étendue surprenante. Mais cette activité anormale, jointe aux douleurs physiques, ne tarda pas à abréger sa vie. Il mourut en possession de son portefeuille des cultes, le 25 août 1807.

Ses obsèques eurent lieu le 30, à sept heures du soir, avec une grande pompe, par les ordres de l'Empereur et les soins des ministres de l'intérieur et de la guerre. Le corps fut porté d'abord à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, et de là, à la lueur des torches, au Panthéon. Après sa mort, Napoléon ordonna qu'il lui serait élevé une statue et qu'elle serait placée, avec celle de Tronchet, dans la salle du conseil d'État. Elle a été exécutée par Deseine. Elles furent toutes les deux déposées au Louvre. (*Voy.* t. 1er, p. LXIII, 14, 15, 68, 318.)

PAUL DUPLAN.

RÉAL (PIERRE-FRANÇOIS, *comte*). Celui-là honore son caractère et comprend la dignité de l'homme qui, appelé à traverser une grande révolution, et chargé d'emplois publics pendant le cours des événemens les plus fâcheux, y fait preuve de modération et de justice.

Celui-là a le cœur sincère, droit et délicat, et connaît les rigoureuses lois de l'honneur qui, maître au moins de sa reconnaissance, conserve le souvenir du bienfait, même après la mort du bienfaiteur, méprise en silence la trahison, respecte et fuit la fortune et ses faveurs.

Tel a été le comte Réal.

Réal naquit à Chatou, petit village des environs de Saint-Germain-en-Laye, le 28 mars 1757. Son père, qui n'était ni noble, ni originaire des Pays-Bas autrichiens, comme l'ont avancé quelques biographes, lui fit donner une éducation soignée au collége de Sainte-Barbe. Il exerçait les fonctions de procureur au Châtelet quand la Révolution éclata. Il vendit bientôt cette charge, mais non sans éprouver quelque perte, car il en reçut une partie en assignats, tandis qu'il l'avait payée avec du numéraire.

Comme électeur, Réal concourut puissamment, en 1789, à faire nommer l'abbé Sieyes un des députés de Paris.

Son entrée aux jacobins, commencement de sa carrière politique, qui la détermina peut-être, mérite d'être rapportée.

Réal avait rédigé le projet de création d'une *Académie de l'histoire de France.* Son intention était de réunir en société les hommes les plus propres à écrire l'histoire non des rois, mais du peuple.

Quelques amis, entre autres Millin, avaient eu

(1) BIOGRAPHIE, par M. Hello.

connaissance de ce projet. On convint de se réunir pour le soumettre à l'examen.

Une réunion eut lieu chez le marquis de Villette. On s'occupait déjà de le discuter, lorsque Noël, qui a été depuis un des inspecteurs de l'Université, arriva et fit suspendre la discussion pour occuper l'assemblée d'une brochure qu'on venait de publier : c'était une pétition censément présentée à l'Assemblée nationale par les artistes de l'Opéra. Noël la lut en entier, et l'on s'en amusa beaucoup.

Chacun l'attribua à l'homme d'esprit qu'il connaissait le mieux, ou qu'il croyait le plus capable de répandre dans un aussi petit écrit autant de saillies piquantes, autant de tact, de finesse et de goût.

Jeune, entraîné par des éloges qui ne pouvaient avoir pour but de le flatter, puisqu'on ignorait qu'il en fût l'auteur, et l'amour-propre doucement chatouillé par l'opinion de pareils juges, Réal avoua que sa plume avait tracé cet opuscule.

Quoi ! s'écria aussitôt Noël, *cette jolie brochure est de vous, et vous n'êtes pas de la société des jacobins.*

Et les académiciens futurs se séparèrent, et Noël conduisit Réal à sa société, et le jeune jacobin commença sa carrière politique.

Lors du retour de Varennes (25 juin 1791), cette société s'occupait des affaires publiques ; mais il ne s'agissait pas encore pour elle de disputer la puissance : elle se composait, à cette époque, de propagateurs et de défenseurs des principes.

Le 3 juillet suivant, jour où l'on devait traiter des questions relatives au trône, dans des discours préparés par plusieurs orateurs, Billaud-Varennes précéda Réal à la tribune.

Billaud, avec sa perruque plate et son teint blême, ne disposait pas favorablement ses auditeurs. Jusqu'à ce moment, il avait parlé avec assez d'adresse pour dissimuler le fond de ses pensées.

Cette fois, il crut pouvoir s'expliquer avec franchise : il demanda l'abolition de la royauté et l'établissement d'une république.

Des murmures lui prouvèrent aussitôt qu'il s'était trompé sur l'esprit qui dirigeait alors la société. Le mécontentement alla même si loin qu'on le fit descendre violemment de la tribune.

Réal s'avança alors. Un ami lui recommanda, à l'oreille, d'être plus laconique, et surtout de prendre garde à ce qu'il allait dire.

Plusieurs des idées de Réal avait quelque analogie avec celles de Billaud ; mais, outre que la forme pouvait permettre de les entendre, Réal fit sentir, en admettant la nécessité de juger le roi, que l'Assemblée législative, exerçant une puissance égale à celle du prince, et deux puissances égales ne pouvant se rendre juges l'une de l'autre, il fallait soumettre la question aux électeurs des quatre-vingt-trois départemens, et les inviter à donner leur avis sur les imputations dont le souverain était l'objet.

Le discours de Réal fut couvert d'applaudissemens ; on en vota, par acclamation, l'impression et l'envoi dans les départemens.

Ces deux faits semblent de nature à caractériser les jacobins des premières années de la société.

La seconde Assemblée nationale vit naître trois partis : les girondins, les robespierristes, les dantonistes ; Réal appartint au premier ; aussi, les élections, alors *girondines*, lui devinrent-elles favorables : il fut nommé, le 17 août 1792, accusateur public près le tribunal extraordinaire, créé le même jour pour instruire sur les faits relatifs à l'événement du 10.

C'est ce tribunal que, plus tard, Fouquier-Tinville et ses substituts firent servir à l'accomplissement de leurs funèbres espérances.

« Toutefois, dit M. Michaud dans sa *Biographie des hommes vivans*, il serait injuste de comparer Réal à cette espèce de monstres qui n'avaient de l'homme que les formes extérieures. Ce révolutionnaire a beaucoup d'esprit, même un esprit agréable, et il ne semble pas appartenir à sa barbare faction... »

Les auteurs de la *Biographie de Bruxelles* complètent ce jugement. « Quelles qu'aient été, selon nous, les erreurs de Réal à cette époque, elles ne l'entraînèrent jamais à aucun acte de barbarie ; et toutes les fois que, sans trahir les intérêts de la liberté qu'il considérait comme sacrés, il fut en son pouvoir de rendre des services, il les rendit toujours avec empressement, et s'acquit à la reconnaissance de plusieurs victimes de cette époque des droits qui ont été méconnus du moment où les services ont cessé d'être nécessaires.

» Le tribunal extraordinaire n'existant plus, les électeurs nommèrent Réal substitut du procureur de la commune de Paris ; cette dernière magistrature était occupée par Chaumette. Elle devait être confiée à Chambon, mais les cordeliers, déjà puissans, forcèrent les girondins à une concession, et Chaumette fut choisi par préférence à Hébert. » (*Le père Duchesne.*)

Bientôt, quatre partis se présentèrent le combat : ceux de Brissot et de Vergniaud, ceux de Danton et de Robespierre. Vainqueurs dans la lutte, le 31 mai, Danton et Robespierre usèrent de la victoire sans mesure ; ils proscrivirent les brissotins, les girondins, et avec eux des députés qui ne leur appartenaient pas, tels que Lanjuinais et Henri Larivière ; ils envoyèrent dans les prisons de Paris treize cents victimes choisies parmi les vaincus.

A l'approche de ces événemens, Réal sentit que sa position allait devenir fort embarrassante, et il se fit envoyer en mission, pour les subsistances, dans le département de la Seine-Inférieure. Sans cet éloignement, on l'eût infailliblement incarcéré.

On a dit que Réal s'était voué à Danton ; qu'il l'avait aidé, par des motions et par des adresses, dans cette dernière circonstance ; on l'a dit, afin de justifier les reproches qu'on a prétendu lui avoir été adressés par les républicains purs. Ces accusations graves sont dénuées de fondement ; et ce qui le prouve, c'est que Réal était déjà en prison au Luxembourg lorsque Danton y fut envoyé. Au surplus, en supposant que ces allégations fussent vraies, ce qui l'excuserait du reste aux yeux de l'écrivain impartial, c'est que, quand on était venu, quelque temps auparavant, réclamer son témoignage contre les hom-

mes populaires frappés par cet événement, il n'avait accusé aucun d'eux et n'avait fait porter ses déclarations que sur des faits de peu d'importance.

Dans l'exercice de ses fonctions à la commune, il essaya souvent de modérer les violences qu'on voulait exercer. Aux jacobins, il s'éleva souvent contre la multiplicité des arrestations, en faveur de la presse et contre l'établissement des commissions populaires qui attentaient avec non moins d'audace que d'impunité à la fortune, à la liberté, à la vie d'une foule de citoyens.

Tant de courage et d'humanité ne tardèrent pas à trouver leur récompense; dénoncé, en l'an II, comme partisan de la liberté indéfinie de la presse et ennemi des comités, il fut arrêté quelque temps avant la mort de Danton et de Camille Desmoulins, et enfermé au Luxembourg.

Les malheureux prisonniers y étaient environnés d'espions, détenus comme eux, qui faisaient des listes de prétendus conspirateurs, et les envoyaient aux comités conventionnels qui les adressaient ensuite à Fouquier - Tinville. Plusieurs fois le nom de Réal figura sur les arrêts de mort; des amis veillaient pour lui et l'en firent rayer.

Le 9 thermidor rendit Réal à sa famille et le décida à s'attacher au parti thermidorien, qui lui paraissait le plus propre à assurer les intérêts du pays.

Mais loin d'abandonner alors ses compagnons d'infortune du Luxembourg, il se hâta de faire connaître plusieurs de ces détestables espions qui ajoutaient encore au chagrin de leur captivité, et rendit de la sorte des services importans à beaucoup de personnes qu'un juste mécontentement eût pu compromettre, et qui ne seraient plus sorties de leur prison que pour aller à l'échafaud.

Il se fit dès-lors défenseur officieux, ce qui ne l'empêcha pas de suivre la société des jacobins, où il dévoila, l'un des premiers, les nombreux forfaits de la faction de Robespierre, où, l'un des premiers, il se prononça, avec une telle énergie, contre les crimes de quelques proconsuls, que lorsque Carrier fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, ce scélérat récusa plusieurs jurés, sur le seul soupçon qu'ils étaient liés avec Réal.

Toujours porté à la sagesse et à la modération, Réal établit, de concert avec Méhée, le *Journal des Patriotes de* 89, dirigé contre tous les fauteurs d'excès. Malgré le succès de cette entreprise, son créateur l'abandonna bientôt pour s'occuper de l'affaire de Tort de la Sonde, et sans doute aussi parce qu'il fut nommé *historiographe de la République* par le Directoire.

Sa conduite, comme défenseur, a été celle d'un honnête homme; ennemi ou ami, pauvre, riche, exalté ou modéré, royaliste ou républicain, aucun n'a en vain imploré le secours de son éloquence et même celui de sa bourse. On l'a vu défendre des malheureux et prodiguer des secours à leur famille.

Les membres du comité révolutionnaire de Nantes, la tête couverte encore du sang de leurs compatriotes, mis en jugement, prièrent Réal de se charger de leur défense. A l'exception de Carrier et de Grandmaison, le défenseur, qu'on blâma beaucoup d'avoir prêté sa voix à de pareils accusés, parvint à les sauver tous en faisant valoir, avec beaucoup d'art et de chaleur, le moyen difficile à excuser, *que leurs crimes n'avaient pas été commis dans des intentions contre-révolutionnaires. Les crimes étaient-ils prouvés?* Oui, le sang devait répondre du sang !

L'affaire de Tort de la Sonde, dans laquelle il déploya une rare énergie, servit mieux sa réputation. Vers la fin de 1795, le Directoire avait dénoncé Tort de la Sonde, qu'il accusait de correspondance avec l'ennemi. Acquitté au tribunal révolutionnaire, sur la défense de Réal, il fut conduit à Bruxelles par suite d'un arrêté du Directoire; Réal l'y suivit et l'enleva une seconde fois à ces nouvelles poursuites judiciaires.

Tort de la Sonde dénonça à son tour le Directoire, son *dénonciateur*. Réal rédigea l'acte d'accusation adressé aux deux conseils, lesquels, après de longues et vives discussions, passèrent à l'ordre du jour.

Une cause dans laquelle Réal montra un véritable talent, fut celle des individus compris dans la conspiration de Babeuf. Il alla les défendre à la haute-cour de Vendôme et parvint à faire déclarer qu'il n'y avait pas de conspiration. Mais l'accusateur public Viellard manœuvra avec tant de succès qu'il obtint des mêmes jurés qui avaient prononcé l'absolution, et la même nuit, la déclaration que les accusés avaient publié des pamphlets contre-révolutionnaires; c'est pour ce délit secondaire, auquel on fit l'application d'une loi qui avait cessé d'être en vigueur depuis plus de quinze jours, que l'on condamna à mort Babeuf et Darthé. Tous deux s'étant poignardés en entendant leur condamnation, on les conduisit à la guillotine, l'un mourant et l'autre mort.

Aux élections du mois de mai 1798, les amis de Réal essayèrent de le porter au conseil des Cinq-Cents; mais le ministre Merlin, alors directeur, paralysa leurs efforts. Celui-ci, ayant succombé lui-même lors du mouvement du 30 prairial an VII, Réal fut nommé commissaire du gouvernement près du département de la Seine.

Son élévation aux emplois ne devait plus tarder. Fatigué de la fluctuation des partis, de la tyrannie, de la cruauté et de l'impéritie de ces nombreux gouvernans qui naissaient et mouraient au sein de l'intrigue et des factions, Réal prit une part active à la révolution du 18 brumaire, et fut immédiatement nommé conseiller d'État, section de la justice, où il discuta, avec une grande habileté, différentes questions législatives de la plus haute importance.

Au mois de mars 1804, le nommé Querelle, qui venait d'être condamné à mort, avait écrit pour demander à faire particulièrement des déclarations. Le premier Consul, sans penser que cet homme eût à communiquer des secrets de quelque importance, et guidé seulement par un sentiment de pitié, chargea Réal de l'entendre; quelques heures après, le premier Consul avait une parfaite connaissance du pro-

jet de George, envoyé d'Angleterre en France pour l'assassiner.

Chargé des interrogatoires et de tous les détails de la première instruction de cette conspiration, Réal s'en acquitta avec tant de zèle et de prudence, que le Consul le nomma commandant de la Légion-d'Honneur (25 prairial an XII), et lui fit un don de 100,000 francs : il était membre de l'Ordre depuis le 1er vendémiaire de la même année.

L'Empereur ayant divisé, par décret du 21 messidor de ladite année, la police générale de l'Empire, Réal eut le 1er de ces arrondissemens ; il le conserva jusqu'en 1814.

Un espion, nommé Méhée de la Touche, dans un pamphlet qu'il a publié en 1823, sans doute pour toucher, non le gouvernement, mais la police du gouvernement royal, a tenté de relever son honneur par de hautes accusations contre quelques personnages de l'époque. Ainsi, il a osé dire que Réal et le duc de Rovigo avaient voulu le charger, en 1813, d'aller assassiner Bernadotte. Je cite ici ce fait, que des malveillans ou des gens peu instruits pourraient vouloir reproduire, afin de l'accompagner de l'unique qualification qui lui convient : c'est un affreux mensonge !

Il ne s'est pas borné là. Il a avancé que Réal avait voulu faire de lui un dénonciateur de circonstance contre Moreau. Quand le caractère de Réal ne suffirait pas pour le défendre, il faut se demander si ce fonctionnaire avait besoin de recourir à cet odieux stratagème. Non, certes ; il était encore, au moment de sa mort, en possession des déclarations accusatrices de Moreau, écrites de la main même du général.

Méhée a dit que Réal n'avait pas été à Vincennes, le 21 mars 1804, pour procéder à l'interrogatoire du duc d'Enghien ; et cela est vrai. Mais une explication est ici indispensable :

Dans la matinée du 20 mars, le premier Consul chargea Réal d'interroger le duc d'Enghien lorsqu'il serait arrivé à Paris. Réal apprit, le soir, assez tard, que le prince était à Vincennes ; et comme il se disposait le lendemain, à cinq heures du matin, à partir pour aller remplir sa mission, M. Harel vint lui apprendre que tout était fini !

On doit croire que si Réal eût pu voir le prince, il n'y aurait pas eu de chapelle expiatoire à Vincennes.

Incontestablement, quelqu'un est coupable de la précipitation apportée dans cette affaire. Est-ce le Consul ? nous ne le pensons pas.

Voici quelle fut la coopération de Réal dans la conspiration Mallet, qu'on ferait mieux de nommer conspiration de l'abbé Lafon.

Réal n'a point été chez le général Hullin. Il était dans son hôtel, qui faisait le coin des rues de Lille et des Saints-Pères, au moment où les conjurés s'emparaient du duc de Rovigo. Entendant le bruit que faisaient devant son hôtel les soldats dont ils s'étaient fait accompagner, Réal envoya un domestique s'informer de la cause de ce bruit. Le domestique demanda à passer, de la part de M. le comte Réal. On lui répondit : *Il n'y a plus de comte.* Réal apprit qu'on arrêtait le duc de Rovigo ; il devina aussitôt la conspiration, et s'adressant à M. Rolland, son secrétaire intime et son allié, il lui dit : *Commençons par nous mettre hors de tout.* En effet, ils sortirent pendant qu'on mettait les chevaux à la voiture, et se rendirent chez l'archichancelier Cambacérès. Réal revint ensuite au ministère, où il fit arrêter Lahorie, qui s'était fait ministre, le siége vacant.

La première Restauration le laissa à la vie privée.

On a prétendu qu'en mars 1815, il n'avait pas été étranger au retour de Napoléon ; mais il faut placer ce conte ridicule à côté de la fameuse conspiration que les imprévoyans ministres des Bourbons, afin d'écarter la terrible responsabilité qui pesait sur leurs têtes, ont soutenu depuis avoir été ourdie à cette époque pour rappeler le souvenir de l'île d'Elbe, comme si la faiblesse, l'incapacité, la marche équivoque de ces ministres, si bien secondés par les fautes des princes, leurs funestes voyages, et l'insolence menaçante de l'émigration, n'avaient pas été des motifs plus que suffisans pour aliéner le peuple contre ceux qui ne lui offraient ni sûreté, ni protection, ni gloire.

Au retour de l'île d'Elbe, le 20 mars 1815, le comte Réal ne le présenta point au château ; Napoléon le fit chercher, l'entretint particulièrement et le garda jusqu'à minuit : le lendemain, il était préfet de police, fonctions qu'il exerça jusqu'au 2 juillet, époque à laquelle la commission du gouvernement le fit remplacer par M. Courtin, *sur sa demande,* dit l'arrêté, *et attendu son indisposition.*

Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il se retira d'abord à Bruxelles, puis à Anvers, où le ministre Decazes lui fit demander quelques papiers secrets.

Il paraît que le gouvernement français le voyait avec peine résider dans les Pays-Bas, car l'ambassadeur Latour-du-Pin réclama plusieurs fois avec instance son éloignement, et les ministres hollandais lui renouvelèrent souvent l'invitation de presser son départ.

Force lui fut enfin de quitter des lieux où du moins il entendait encore parler la langue de son pays. Il se rendit à New-York, où il établit une fabrique d'épuration des huiles de poisson, dont il s'était autrefois occupé en France.

Au moment où une ordonnance royale le rappelait dans sa patrie (décembre 1818), Réal venait d'acquérir un domaine assez considérable au cap Vincent, sur le lac Ontario, pour y transporter son établissement, perfectionné chaque jour par son industrie et ses soins. Là, sur une terre d'exil, le comte de l'Empire recevait quelquefois la visite du roi d'Espagne, Joseph Napoléon. Ce prince aimait la société d'un des plus fidèles serviteurs de son frère ; il se croyait encore en famille.

Sans doute, c'est M. Decazes qui a fait décider le rappel du comte Réal ; mais la demande au roi a été faite à l'insu de l'exilé par ses amis, et notamment par des députés qu'il avait sauvés lors de leur tradition à une commission militaire comme Chouans.

Toutes les démarches à ce sujet font le plus grand honneur à M. de Solignac.

Sa radiation de la Légion-d'Honneur, à partir du 12 janvier 1816, fut révoquée par décision du 11 janvier 1819.

A beaucoup d'esprit et de gaîté, Réal joignait un grand fond d'obligeance, et les nombreux services qu'il a rendus, dans les diverses situations où les événemens l'avaient placé, justifient notre assertion.

On a élevé très haut la fortune de M. Réal; c'est à tort : il était à peine à l'abri du besoin, ayant été obligé de vendre son hôtel de la rue de Lille et sa terre d'Enneri, pour remplir d'anciens engagemens. Dépossédé de toutes ses dotations, et même des actions qu'il possédait sur le canal du Languedoc, il attendait que cette confiscation illégale (1) fût révoquée pour donner suite à un projet d'industrie nouvelle qui l'occupait en ce moment (2).

Le comte Réal ne rentra en France qu'à la fin de mai 1824.

Nul ne servit mieux son pays et ne fit plus d'amis à la Révolution. Son nom restera attaché au plus beau monument de la législation des temps modernes; il fut un des principaux rédacteurs du Code civil, cette charte de l'égalité de la civilisation qui a consacré la révolution sociale, lorsque les constitutions ne font que constater les révolutions politiques.

Le 29 juillet 1830, Réal fut un des premiers à aller offrir ses services à l'Hôtel-de-Ville, et il se retira dès que le danger fut passé. Il vivait tranquille dans sa retraite, heureux de l'affection de sa famille et de ses amis, lorsque la mort l'enleva soudainement, le 7 mai 1834, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Il a publié plusieurs ouvrages que les historiens de la Révolution feront bien de consulter. (*Voyez* t. 1er, p. 15, 191, 231, 243, 261.) DOUBLET.

REDON-BEAUPREAU (JEAN-CLAUDE, *comte*), naquit en Bretagne, en 1737. Il entra de bonne heure dans l'administration de la marine, et fut employé successivement, soit comme commissaire aux colonies, soit comme contrôleur de la marine à Rochefort, soit enfin en qualité d'intendant du port de Brest. En l'an II, ses opinions modérées amenèrent sa destitution, et par suite son arrestation. Il resta prisonnier, tant à Brest qu'à Carthaix, jusqu'au moment de la réaction thermidorienne. Ministre de la marine le 14 messidor an III, il ne conserva le portefeuille que jusqu'au 16 brumaire an IV et fut remplacé par Truguet.

Après le 18 brumaire, Redon fut nommé conseiller d'État. Le 14 germinal, il devint président du conseil des prises, et le 1er thermidor préfet maritime à Rochefort. En prairial an IX, le conseiller Redon eut mission de parcourir les places fortes de la Hollande, afin de vendre les approvisionnemens de siége et d'empêcher les dilapidations.

(1) L'ordonnance de confiscation est du 25 mai 1816. Elle est contresignée par le comte Pradel, intendant de la maison du roi.

(2) C'était une machine à vapeur pour laquelle il avait obtenu un brevet d'invention.

Le 5 messidor de la même année, on écrivait de Manheim au *Moniteur* : « Hier au soir, les conseillers d'État Redon et Jolivet arrivèrent ici avec d'autres personnes de leur famille ou de leur suite, venant de Darmstadt, où ils avaient reçu l'accueil le plus distingué du landgrave qui leur a donné un dîner splendide. Ce matin, le citoyen Redon est parti pour Landau..... Sa mission avait pour objet de reconnaître l'état des approvisionnemens en tous genres qui se trouvent dans les villes frontières de la République. »

Le 9 vendémiaire an XII, il reçut l'étoile de la Légion-d'Honneur, et fut nommé commandant le 25 prairial suivant. Le 22 ventose, il avait présenté au Corps législatif un projet de loi pour l'établissement d'un droit de bassin dans le port d'Anvers. En 1808, l'Empereur l'éleva à la dignité de comte, et le 5 février 1810, il le nomma sénateur. Louis XVIII, le 4 juin 1814, le fit pair de France à vie. Il mourut, le 9 février suivant, dans sa soixante-dix-septième année. Le comte Redon, homme d'intelligence et de probité, ne laissa aucune fortune après lui. EC.

REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY (MICHEL-LOUIS-ÉTIENNE), né à Saint-Fargeau (Yonne), en 1760. Le jeune Regnaud, élève distingué du collége du Plessis, à Paris, fit son droit dans cette même ville, où il avait l'intention d'exercer la profession d'avocat. Son père, président du bailliage de Saint-Fargeau, frappé tout-à-coup de cécité, fut contraint de se démettre de son emploi, et son fils accepta celui de lieutenant de la prévôté de la marine, à Rochefort, pour venir en aide à sa famille. Ces fonctions lui laissaient assez de loisir pour continuer ses essais au barreau. Ils furent heureux et le signalèrent en 1789 au choix de ses concitoyens, quand il fut question de rédiger les cahiers du tiers-état de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angely. Le pays d'Aunis le nomma ensuite député aux États-Généraux. Il prit place dans l'Assemblée constituante à côté du baron d'André, chef du parti modéré de la noblesse, qu'on désignait à cette époque par la dénomination de *monarchien*.

Une feuille quotidienne, appelée *Journal de Versailles*, fut alors attribuée à Regnaud, quoiqu'il n'y mît pas son nom. Il ne faut point confondre cette feuille avec le *Courrier de Versailles*, journal écrit dans une opinion violente.

On le vit, après la prise de la Bastille, réclamer une vigoureuse répression des désordres populaires; dénoncer avec force les libelles répandus dans l'armée pour pousser les soldats à la révolte; défendre le système des finances de Necker. Cependant il appuyait de tout son pouvoir les réformes ecclésiastiques; il proposait le remplacement immédiat des évêques et des curés réfractaires; il votait une statue à Voltaire, et s'élevait enfin contre le droit de paix et de guerre qu'on voulait conserver au roi.

Dans les temps de révolution surtout, les hommes modérés sont exposés aux attaques de tous les partis; Regnaud devait acquérir bientôt cette triste expérience.

L'on était en juillet 1791, et Louis XVI ayant quitté Paris secrètement avec sa famille, cherchait son salut dans la fuite. Les deux partis extrêmes faisaient des vœux pour le succès de cette tentative. Mais les constitutionnels comprirent qu'ils avaient tout à perdre à cet événement qui ne semblait laisser d'autre alternative pour l'avenir que le despotisme ou la chute de la monarchie. Aussi vit-on Regnaud solliciter, du haut de la tribune, les plus efficaces mesures pour empêcher la famille royale de poursuivre sa route, et la destitution de Bouillé, qui avait détaché des troupes pour protéger la fuite du roi.

On sait les suites de l'arrestation de Louis XVI à la frontière. La Révolution marcha en avant, et, dépassé par les événemens, le parti constitutionnel disparut. Regnaud se rattacha à l'opinion la plus voisine de la sienne, celle des Feuillans, qui voulaient maintenir la constitution et sauver encore les restes de la royauté.

Pendant la session de l'Assemblée législative, il resta à Paris, fournissant de temps à autre quelques articles au *Journal de Paris,* dont André Chénier était le principal rédacteur, mais rédigeant lui-même *l'Ami des Patriotes*, dont on a prétendu à tort que la liste civile faisait les frais. Il exerçait toujours la profession d'avocat. Il fut bientôt nommé membre du conseil des finances, puis chef du contentieux de l'ordre de Malte. Cette position lui fut enlevée par la journée du 10 août 1792.

Dès le commencement de cette terrible journée, Regnaud s'était rendu aux Tuileries pour offrir à la monarchie le secours de son bras, comme il lui avait prêté jusqu'alors celui de sa plume. Son dévoûment ne pouvait être utile à personne et faillit lui coûter bien cher. Il dut son salut à une méprise d'abord (1), et ensuite au zèle de ses amis. Plus tard, il fut arrêté à Douai, mais à une époque où la soif du sang était moins brûlante.

Ramené à Paris, il y obtint une demi-liberté sous la garde d'un gendarme qui devait ne le point quitter. Quand le tribunal révolutionnaire vint à réclamer sa proie, le gendarme ferma les yeux; le prisonnier s'évada, et le bourreau attendit en vain sa victime (2).

Regnaud resta caché pendant quinze mois. Délivré par la mort de Robespierre, il s'occupa d'opérations commerciales qui eurent d'heureux résultats.

A cette époque, il connut et épousa la troisième fille de M. de Bonneuil, ancien officier de la maison de *Monsieur* (Louis XVIII).

Compromis de nouveau comme capitaine de la garde nationale dans un mouvement contre la Convention, il fut une seconde fois obligé de se cacher. Heureusement ce nouveau danger fut de courte durée : l'amnistie du 4 brumaire an IV y mit un terme et permit à Regnaud de s'occuper activement de ses intérêts personnels.

L'appui de ses amis, sa capacité reconnue, ne tardèrent pas à lui procurer un emploi honorable. Il entra comme administrateur *dans l'entreprise* des hôpitaux militaires de l'armée d'Italie, commandée par Bonaparte.

Ce fut entre les préliminaires de Leoben et le traité de Campo-Formio que Regnaud arriva à Milan. Bonaparte sut l'apprécier. Le général et l'administrateur se comprirent. Rien depuis ne les a désunis.

Il suivait le général en Égypte, quand une maladie dangereuse le retint à Malte. Bonaparte l'y laissa avec le titre de gouverneur civil, ou plutôt de commissaire directorial chargé de l'organisation civile. Il en exerça les fonctions aussitôt son rétablissement.

Néanmoins, des désordres qu'il ne pouvait réprimer, et dont Mallet-Dupan accusa son administration, lui causèrent, à Malte, autant d'inquiétude que de dégoût, et ce fut sans regret qu'il apprit, et le déplaisir que le Directoire avait conçu de sa nomination (prétendant qu'autant valait confier Malte au prince de Condé) et son remplacement par M. Méchin.

Le retour cependant n'était pas chose aisée. Les flottes anglaises et portugaises croisaient devant l'île.

Regnaud tenta le passage sur une frêle barque non pontée, avec quelques autres Français, tandis qu'on préparait ostensiblement une frégate pour le ramener en France. A la faveur de la nuit, il échappa à la vigilance des croiseurs, et parvint, après de grands dangers et de cruelles fatigues, à échouer son bâtiment sur les côtes d'Italie, non loin de Civita-Vecchia. De nouveaux périls l'attendaient à Rome. Il ne put s'y reposer une nuit entière; l'approche de l'armée napolitaine soulevait les populations contre les Français; il fallut partir. Cependant il gagna Florence et prit de suite la route de Paris, où le rappelaient ses devoirs et ses affections.

Au retour d'Égypte, les nœuds qui l'unissaient au général Bonaparte se resserrèrent. Regnaud, par ses antécédens politiques, par les opinions de sa vie entière, marquait parmi les hommes les plus capables de participer au mouvement qui ramenait vers son point de départ le char de la Révolution. Le 18 brumaire trouva en lui un de ses plus actifs instrumens; aussitôt la formation du conseil d'État, on le vit siéger parmi ses membres.

C'est ici l'époque pour Regnaud des utiles travaux et des grandes récompenses : ici commencent et ses services et son illustration. Pendant le Consulat, pendant l'Empire, il n'est point de grande création financière, judiciaire, administrative, à laquelle son nom ne se rattache avec éclat. Il figure au premier rang parmi les rédacteurs de ce code qui fait l'admiration de l'Europe.

Dans toutes les circonstances importantes, Regnaud fut chargé de développer et de soutenir les projets de Napoléon devant le Corps législatif. Il faudrait retracer en quelque sorte l'histoire de l'Empire pour le suivre pas à pas dans un rôle qui emprunte une véritable grandeur de la gran-

(1) L'avocat Sureau, pris pour lui, paya de sa tête cette malheureuse ressemblance.

(2) Ce gendarme, nommé Quéfem, fut placé plus tard, par Regnaud, comme huissier, au conseil d'État.

deur des circonstances auxquelles il se rattachait. Regnaud était à la hauteur de sa mission; doué d'une facilité merveilleuse et d'une mémoire imperturbable, d'une imagination chaleureuse et féconde, il possédait en outre une expérience profondément mûrie par les événemens auxquels il avait participé depuis 1789.

Napoléon, du reste, pouvait et savait récompenser. Aussi Regnaud, d'abord simple conseiller d'État, fut-il bientôt dans ce même conseil président de la section de l'intérieur, puis, en l'an XII, procureur-général près la haute Cour impériale, membre (9 vendémiaire) et ensuite grand-officier de la Légion-d'Honneur (25 prairial), comte de l'Empire (1808), chevalier de l'Aigle-d'Or de Wurtemberg et de Saint-Léopold d'Autriche. Dès l'an XI, il occupait à l'Académie française une des places réservées de tout temps aux grandes illustrations politiques.

Nommé en 1807 secrétaire d'État de la famille impériale, fonction créée pour lui, le comte Regnaud dut, en cette qualité, annoncer au Sénat, réuni en séance extraordinaire, le 19 décembre 1809, la dissolution du mariage de Napoléon et de Joséphine, et plus tard le choix fait par l'Empereur de l'archiduchesse Marie-Louise.

Malgré son dévoûment absolu pour l'homme extraordinaire auquel semblaient tenir les destinées de la France, le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely ne s'abusait pas sur ses fautes. Il redouta l'issue de la campagne de Russie, et ne prévit que trop, malgré les espérances exagérées dont il était entouré, celle de la bataille de Leipzig. Une biographie (1), qui certes ne peut être soupçonnée de partialité pour le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, raconte qu'à cette époque « une mistriss Bishop, à laquelle il avait rendu quelques services, lui fit des ouvertures en faveur de la famille exilée, et qu'elle reçut cette réponse, que tout ce qui portait le caractère d'une trahison lui était odieux; mais que, si le temps amenait la catastrophe dont le gouvernement était menacé, alors, libre de tout engagement, il se dévouerait sans répugnance aux intérêts de Louis XVIII et lui offrirait sa conduite pour garant de ses opinions de tous les temps, les proscriptions qu'il avait essuyées, et son alliance avec une famille attachée jadis à sa personne. »

Ces faits ne sont pas exacts.

Le comte Regnaud refusa simplement de lire, d'ouvrir, de recevoir même une lettre dont M. de Blacas avait chargé mistriss Bishop. Il la fit brûler et défendit à cette femme de se charger à l'avenir de semblable commission. Quant à la réponse rappelée plus haut, elle fut adressée vers la fin de 1813 au baron de Batz, cousin par alliance du comte Regnaud, son ami intime depuis plus de vingt ans, et à toutes les époques, royaliste pur, imperturbable, qui le pressait de se ménager un port dans le naufrage du pays. « Les Bourbons, lui dit-il en repoussant ses ouvertures, ont pour leur répondre de mes sympathies des opinions hautement professées depuis 89, les proscriptions qu'elles m'attirèrent, l'alliance que j'ai formée. Si les malheurs que je crains s'accomplissent, ma fidélité actuelle leur répondra de mon caractère. »

Ce fut le 24 novembre 1813 que Regnaud fut nommé grand-aigle de la Légion-d'Honneur.

Au commencement de 1814, à l'instant où l'étranger passait nos frontières, le comte Regnaud fut nommé colonel de la 2e légion de la garde nationale, et sortit avec elle, le 30 mars, pour combattre l'ennemi qui, occupant déjà la plaine Saint-Denis, débouchait sur la route de Clichy. Mais, sur un ordre du maréchal Moncey, gouverneur de Paris, qui s'était porté lui-même à la barrière menacée, le comte Regnaud fit rentrer son monde qu'il quitta peu de temps après pour rejoindre à Blois l'impératrice Marie-Louise, régente de l'Empire. Les ordres antérieurs de la régente, comme les dernières instructions de l'Empereur, lui traçaient cette marche, et l'avis certain qu'il venait de recevoir de la capitulation (encore secrète, mais accomplie de la capitale), ne lui en laissait pas d'autre à suivre. Près de Marie-Louise était le dernier espoir de la France impériale, de Napoléon, de la dynastie. Elle était reine, épouse, mère; l'empereur, son père, était au premier rang des assaillans; une femme capable de suivre des conseils dévoués pouvait encore sauver la couronne de son fils. Regnaud du moins le crut; il alla porter à l'Impératrice les secours de ses lumières et de son attachement. Le départ pour Blois du comte Regnaud fournit à la violence de la réaction royaliste l'aliment qu'elle cherchait et qu'elle eût trouvé ailleurs si elle ne l'eût rencontré là sous sa main. La retraite du comte Regnaud fut représentée comme une fuite, comme un lâche abandon du champ de bataille.

L'histoire, qui a commencé depuis long-temps pour Regnaud, a fait justice de cette absurde et haineuse imputation : Mais Regnaud ne la laissa point s'accréditer; il protesta, dès le premier moment, contre ces calomnies et sollicita, quelques mois plus tard, une enquête sur sa conduite au 30 mars. Le général Dessoles, commandant la garde nationale de Paris, accéda à cette demande, et Regnaud n'eut pas de peine à se laver, devant le conseil de discipline, de l'imputation dont il était l'objet. La décision de ce conseil le justifia de tout soupçon de lâcheté et constata les grands intérêts politiques qui avaient nécessité son départ pour Blois.

Ce fut à Blois que Regnaud apprit l'abdication de l'Empereur. Il ne restait plus à défendre que les droits d'un enfant; une mère devait au moins plaider sa cause; Regnaud partit pour Lyon, où il croyait rencontrer l'empereur d'Autriche : il était porteur d'une lettre de Marie-Louise à son père.

Les routes étaient, sur bien des points, coupées par les troupes étrangères; celles qui restaient libres, encombrées de prisonniers, de malades, de blessés, offraient en outre le péril de l'effervescence royaliste, se pressant de faire explosion, en contact avec le sombre et puissant désespoir de l'armée impé-

(1) LA BIOGRAPHIE UNIVERSELLE.

riale qui, trahie par la victoire, se voyait reniée par des populations entières, abandonnée par la patrie pour laquelle elle avait versé son sang. Dans ce moment, le comte Regnaud arrivait à Clermont; il portait la cocarde blanche, sans laquelle depuis deux jours il lui eût été impossible d'avancer. Alors, 15,000 Autrichiens, occupant le pont du château, demandaient à entrer dans la ville, et 4,000 Français, campés sur la place d'armes, sous les ordres du général Beker, sans distributions, menaçaient de mettre le feu à la ville si, comme l'exigeaient les royalistes, on livrait les portes avant que leur retraite ne fût assurée. Le préfet et le maire hésitaient, mais la faiblesse encourage la violence, l'impunité pousse à l'audace : le chemin du pont du château se couvrait d'enthousiastes des deux sexes, pressés de contempler de plus près ceux qu'ils nommaient des libérateurs; le moindre retard, la plus légère condition, les exaspéraient, et, au moment même où le comte Regnaud, raffermissant les autorités par ses conseils et son exemple, venait de quitter et de faire quitter la cocarde blanche, un des plus furieux du parti, entrant dans la maison où la conférence se tenait, se précipita sur le maire un couteau à la main. Le comte Regnaud, doué d'une force corporelle prodigieuse, se saisit du forcéné, le désarma, et, le poussant dehors, ferma la porte et continua l'entretien. Sa présence contribua puissamment à maintenir la tranquillité. Les troupes françaises se retirèrent honorablement, les alliés entrèrent avec ordre, et, dès le jour suivant, le comte Regnaud poursuivit sa route sous la garde du major autrichien, baron de Latour, qui devait le conduire à l'empereur d'Autriche. Ils ne le rejoignirent qu'à Paris, où Regnaud fut reçu par ce prince avec bonté et considération.

Devant les faits qu'on vient de rapporter, les reproches adressés à Regnaud sur son empressement à arborer la cocarde blanche tombent d'eux-mêmes. Il n'avait pas d'autre moyen pour arriver à sa destination et pour remettre à son adresse un message important. Du reste, la conduite qu'il tint depuis, de l'aveu même de ses adversaires, montre assez le peu de fondement de ces reproches. Retiré à la campagne, il y passa toute la durée de la première Restauration sans se montrer hostile au gouvernement nouveau, mais aussi sans lui rien demander, sans rien faire pour capter sa bienveillance.

Un jour, cependant, le favori du monarque déchu ne crut pas devoir se dérober à l'éclat d'une solennité littéraire ; président de l'Académie française, il ne refusa pas de répondre à M. de Campenon, qui venait occuper le fauteuil laissé vacant par la mort du poète Delille. Si le discours de Regnaud ne fut point un modèle de critique littéraire, il réunit avec autant de tact que d'élégance toutes les convenances que lui prescrivaient ses anciennes affections et ses devoirs du moment, et ce dévoûment à la patrie qui, dans le cœur du bon citoyen, survit aux douleurs privées comme aux bouleversemens politiques. Dans l'enceinte académique, ce discours reçut l'accueil qu'il méritait ; il fut couvert d'applaudissemens. Le *Moniteur* a enregistré cet acte de justice contre lequel les passions ont si injustement protesté le lendemain. Mais le temps emporte les passions et leurs excès : la feuille officielle reste seule ouverte aux investigations impartiales de l'histoire.

En sortant de l'Académie, le comte Regnaud retourna à la campagne, où le trouvèrent les événemens du 20 mars; il en partit ce jour même pour aller recevoir Napoléon aux Tuileries. Élu par le collége électoral de Saint-Jean-d'Angely, il siégea pendant les Cent-Jours à la Chambre des représentans, rédigea avec Benjamin Constant et quelques autres l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, y proposa l'abolition de la noblesse que Napoléon repoussa. *Que m'importerait !* leur dit l'Empereur, *mais vous, insensés ! vous jetez votre parapluie au moment de l'orage*, et l'article fut éloigné.

Ces mots prouvent assez que l'Empereur ne se faisait pas plus d'illusion sur l'avenir que le comte Regnaud qui se montra pourtant dévoué jusqu'au dernier instant. Après Waterloo, sa fermeté ne se démentit pas.

Chargé, le 22 juin, d'annoncer à la Chambre la résolution de Napoléon d'abdiquer en faveur de son fils, il s'éleva vivement contre la proposition que firent alors quelques députés de déclarer le trône vacant. « Je n'ai plus ici d'intérêt personnel, dit-il, je n'appartiens à aucun parti, je ne vois que la patrie et ses dangers ; je vois que notre premier besoin est de la conserver et de la maintenir. On vous propose de faire table rase, de vous livrer à une création entière d'élémens nouveaux, et de vous entourer de débris pour vous occuper ensuite à reconstruire. N'avons-nous donc pas eu assez de peine à établir ce qui existe? Recommencerons-nous la carrière des innovations et des expériences ! »

Ce discours fut le dernier qu'il prononça. Ainsi, on le retrouve à la chute de l'Empire ce qu'il était au premier ébranlement de la vieille monarchie.

Il demanda ensuite que le bureau fût chargé d'exprimer à Napoléon la reconnaissance du peuple français pour le sacrifice qu'il faisait à son indépendance, et cette proposition adoptée, il s'opposa énergiquement, dans la séance du 23 juin, à tout ajournement de la reconnaissance de Napoléon II comme empereur des Français. Ce fut son dernier acte politique.

Compris dans la seconde liste de l'ordonnance du 24 juillet 1815, le comte Regnaud s'embarqua de suite pour New-York, où, peu de mois après, il fut atteint d'une maladie des plus violentes qui, mal soignée et peut-être entretenue par le climat, passa à l'état chronique, et lui fit ordonner le ciel d'Europe par les médecins. Il revint donc et débarqua à Anvers, espérant se fixer en Belgique. Mais de nouvelles tribulations l'y attendaient : au moment même où il touchait la terre, il fut arrêté et dirigé sur Kœnisberg.

Compromise par des lettres à son mari surprises et décachetées, Mme la comtesse Regnaud, arrêtée dans sa terre, peu auparavant, et conduite à la Conciergerie, avait pourtant, quand l'impossibilité d'instruire son procès sur de semblables documens fut démontrée, obtenu sa liberté sous condi-

tion de quitter la France. Elle attendait son mari en Hollande, et, malgré sa célérité, elle ne le rejoignit qu'à Liége.

Poursuivi, traqué, tourmenté par toutes les polices, forcé de fuir et de se cacher sans cesse, le comte Regnaud, toujours malade, on peut dire mourant, transporté de maison en maison, menacé à chaque instant d'être découvert et conduit en Prusse, prit la plume et adressa aux Chambres françaises une pétition où il réclamait, pour les exilés, la protection de nos ambassadeurs à l'étranger. Cette réclamation, prise en considération dans les deux Chambres, fut renvoyée par elles au ministre des affaires étrangères. Ce fut un premier pas vers un système plus doux et plus juste. L'humanité le réclamait depuis long-temps, la voix publique le demandait, et la minorité des Chambres s'en étant fait l'organe, la majorité même fut entraînée.

Une ordonnance parut, qui rouvrait à tous les exilés les portes de la France, les régicides seuls exceptés.

Malgré sa faiblesse croissante et la fréquence des accidens qui mettaient sa vie en péril, le comte Regnaud voulut respirer encore l'air de la patrie; il arriva à Paris le 10 mars 1819; mais ses forces étaient épuisées, et, dans la nuit même de son arrivée, il expira dans la maison d'un ami, entouré de sa famille, que ses yeux ne purent reconnaître. Il n'avait pas soixante ans.

Ses restes reposent au cimetière du père La Chaise, entre ceux de Parny, de Delille et de Fourcroy. M. de Jouy, de l'Académie française, prononça les derniers adieux sur sa tombe. On y lit ces vers de l'auteur de *Régulus :* ils expriment en peu de mots quelle fut la fin d'une vie et si brillante et si traversée:

Français, de son dernier soupir,
Il a salué la patrie.
Un même jour a vu finir
Ses maux, son exil et sa vie.

(*Voy.* t. Ier, p. XXVII, 11, 191, 231, 236, 237, 261.) P. D.

REGNIER (CLAUDE-AMBROISE), *duc* DE MASSA, naquit à Blamont (Meurthe), le 6 avril 1736. Avocat à Nanci, il fut élu député du tiers-état aux États-Généraux. Le 7 avril 1790, il parut pour la première fois à la tribune de l'Assemblée constituante. Il combattit l'établissement des jurés en matière civile et fit rejeter cette innovation. Il fit rejeter également le projet relatif à l'ambulance des juges d'appel. Il proposa, mais en vain, d'accorder des indemnités aux personnes absoutes par jugement après des poursuites criminelles. Lors de l'insurrection de Nanci, il défendit la municipalité de cette ville et le marquis de Bouillé. Le 28 août, il demanda un décret d'accusation contre le vicomte de Mirabeau, qui avait emporté les cravates et les enseignes de son régiment. En 1791, quand la fuite de Louis XVI donna lieu à des craintes pour la tranquillité de quelques provinces, Regnier fut envoyé en Lorraine et en Alsace avec le titre de commissaire. Quoique modéré, il siégeait au côté gauche à la fin de la Constituante.

Pendant l'Assemblée législative et la Convention, Regnier parvint à se faire oublier. Envoyé au conseil des Anciens par le département de la Meurthe, en l'an IV, il fut réélu de nouveau au même conseil en l'an VII; c'est dans la durée de cette double session qu'il jeta les bases de son illustration et de sa fortune. Tour à tour secrétaire et président du conseil des Anciens, il se prononça toujours contre le retour de prêtres exilés et déportés, ne prit aucune part au 18 fructidor, repoussa la proposition de Boulay de la Meurthe qui voulait l'expulsion de France des nobles qui n'auraient point donné de gages à la Révolution, appuya Courtois qui demandait la fermeture du club du Manége, et convaincu que le Directoire ne pouvait assurer ni le repos, ni la grandeur du pays, il fut du nombre de ceux qui se réunirent chez Lemercier pour préparer le 18 brumaire. Lui et son collègne Cornet furent chargés de la translation des deux conseils à Saint-Cloud : il avait prononcé un discours sur les dangers dont le Corps législatif était menacé.

Après le 18 brumaire, il présida la commission intermédiaire. Membre du conseil d'État, à son organisation, il fut d'abord chargé des détails des domaines nationaux. Il devint ensuite un des rédacteurs du Code civil. Il s'est fait remarquer dans la discussion de ce grand travail législatif par son talent de jurisconsulte, par sa parole incisive et par cette logique puissante qui l'avaient fait distinguer au conseil des Anciens.

Comme tous les hommes supérieurs qui s'étaient dévoués au nouveau gouvernement, Regnier obtint des honneurs et des dignités. Le 27 fructidor an X, le premier Consul le nomma grand-juge ministre de la justice, et réunit momentanément à ces attributions celles du ministère de la police, qui lui furent ensuite retirées pour être rendues à Fouché (10 juillet 1804). Ce fut lui qui dirigea, en 1804, les poursuites contre George Cadoudal et Pichegru. Élu à l'Académie française à la même époque, Regnier fut membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, grand-officier de l'Ordre le 25 prairial suivant, grand-aigle le 13 pluviose an XIII, puis créé duc de Massa le 15 août 1809. Candidat au Sénat conservateur, présenté par le département qui l'avait envoyé deux fois au conseil des Anciens, il entra dans ce grand corps de l'État en 1811. En 1813, il quitta (19 novembre), le ministère de la justice, fut nommé ministre d'État et appelé à la présidence du Corps législatif, fonction qu'il avait encore lorsque Napoléon abdiqua. Il ne reçut aucune faveur du gouvernement de la première Restauration, se retira dans la vie privée, et mourut à Paris, le 24 juin 1814. (*Voy.* t. Ier, p. XXXI, 68, 70, 73, 200, 213.) P. D.

REINHARD (CHARLES-FRÉDÉRIC, *comte* DE), fils d'un ministre du culte réformé, naquit en 1761, à Balingen, dans le royaume de Wurtemberg. En 1787, il exerça la modeste profession de précepteur dans une famille protestante de Bordeaux. Là, il se trouva en relation avec plusieurs

des hommes dont le talent, les erreurs et la mort jetèrent tant d'éclat sur notre première Révolution (1). Reinhard se laissa facilement entraîner par eux à s'attacher au service de la France. Premier secrétaire d'ambassade à Londres, en 1792, sous le ministère de Dumouriez, il partit avec le même titre pour Naples, en 1793, et obtint, l'année suivante, l'emploi de chef de division au ministère des relations extérieures, sous le Comité de salut public. Il entra à l'Institut, lors de la création de ce corps, en l'an IV, section de géographie. Il était déjà membre de l'Académie des sciences de Gottingue. A cette époque, Reinhard reçut l'ordre de se rendre à Hambourg, comme ministre résident près les villes anséatiques. Il resta dans cette ville jusqu'en l'an VII, époque où il fut appelé aux fonctions de ministre plénipotentiaire à Florence. Quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il apprit, immédiatement après son arrivée dans ce pays, qu'on venait de lui confier le portefeuille des affaires étrangères. On a prétendu qu'il devait sa nomination à l'abbé Sieyes, devenu membre du Directoire exécutif. Talleyrand, qui avait pris une part active aux événemens du 18 brumaire, lui succéda, le 3 frimaire an VIII. Reinhard se rendit alors en Suisse, en qualité de ministre plénipotentiaire, et, en l'an X, il représenta à Hambourg les intérêts de la France. Ce fut lui qui termina les constestations qui s'étaient élevées entre le cabinet de Copenhague et les gouvernemens des autres pays maritimes au sujet du salut que le premier croyait avoir le droit d'exiger pour son pavillon de tous les vaisseaux qui naviguaient sur l'Elbe. Au mo s de frimaire an XI, il signifia au ministère du roi de Danemarck, « qu'après avoir consulté tous les traités subsistans, il avait acquis la certitude que l'Elbe était une rivière franche, et que conséquemment le pavillon danois n'avait aucun droit à exiger des autres nations le salut qu'il prétendait lui être dû; que les vaisseaux français remonteraient et redescendraient désormais l'Elbe sans saluer, et que le Danemarck ne pourrait exiger le salut, même des plus petits États de l'Europe alliés de la nation française. » Le gouvernement danois se désista de ses prétentions et n'exigea plus le salut. Reinhard fut nommé membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandant le 25 prairial suivant. Au mois de fructidor an XIII, il alla remplir les fonctions de consul-général à Jassy. Il était encore dans cette ville en 1807, lorsque la guerre éclata entre la France et la Russie. Le prince Dólgoroucki, au mépris du droit des gens, le fit enlever et conduire avec sa famille en Russie, au milieu d'une escorte de cosaques, mais on le mit aussitôt en liberté, sur un ordre émané de Saint-Pétersbourg. A peine était-il arrivé à Paris, qu'il fut appelé à remplir les fonctions de ministre plénipotentiaire en Westphalie, place qu'il occupa jusqu'à l'invasion de ce royaume par les puissances alliées. De toutes les correspondances de mon temps, dit Talleyrand dans le Mémoire que nous avons déjà cité, il n'y en avait aucune à laquelle l'empereur Napoléon ne préféra celle du comte Reinhard.

Conseiller d'État au retour des Bourbons, en 1814, il devint ensuite directeur de la chancellerie du ministère des affaires étrangères. En 1815, lorsque la famille royale fut obligée de quitter Paris, Louis XVIII permit à Reinhard de se rendre à sa terre de Falkenlurt, située sur le Rhin, pour y attendre la marche des événemens. Arrivé à Aix-la-Chapelle, les autorités autrichiennes saisirent ses papiers, l'arrêtèrent et le dirigèrent sur Francfort. Ayant obtenu sa liberté, sur les réclamations que Louis XVIII fit faire au cabinet de Vienne, il se hâta d'aller rejoindre ce monarque à Gand. A la seconde Restauration, Reinhard fut envoyé, comme ministre plénipotentiaire, près la diète germanique et près la ville de Francfort. En 1829, il obtint et sollicita sa retraite. En 1832, le roi Louis-Philippe lui accorda de grandes lettres de naturalisation que la Chambre des pairs vérifia le 14 janvier 1833 et la Chambre des députés le 16 février suivant. Le 9 mars de la même année, il fut élevé à la dignité de la pairie. Il est mort presque subitement le 25 décembre 1837. (*Voyez* t. Ier, p. 175, 319.) ESPINASSE.

RESNIER (LOUIS-PIERRE-PANTALÉON), né en 1762, débuta dans le monde littéraire par trois pièces de théâtres : 1° *La bonne Femme, ou le Phénix*, parodie d'*Alceste*, en deux actes et en vers, mêlée de vaudevilles, composée en collaboration de Desprez et Piis, jouée le 7 juillet 1776, sur le théâtre de la rue Favart, et imprimée la même année, in-8°; 2° l'*Opéra de province*, parodie d'*Armide*, en deux actes et en vers, mêlée aussi de vaudevilles, composée avec les mêmes collaborateurs, jouée le 17 décembre 1777, au même théâtre et imprimée la même année, in-8°; 3° *les Adieux de Thalie, ou le Compliment de clôture*, en collaboration du fécond Piis, représentés au théâtre Italien, le 4 avril 1778, à la suite des *Trois Sultanes*, et imprimés la même année, in-8°.

Voilà à quoi se réduit le léger bagage dramatique de Resnier. Piis était bibliothécaire-archiviste à la préfecture de police; Resnier, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine. Tous deux occupèrent long-temps un rang assez obscur parmi les rédacteurs du *Moniteur*. Ils étaient chargés des comptes rendus des pièces nouvelles et jugeaient, en outre, les œuvres de littérature légère. Par fois, mais rarement, les directeurs du journal officiel leur permettaient quelque excursion dans le domaine de la politique. C'était pourtant sans tirer à conséquence et pour remplacer momentanément les rédacteurs ordinaires absens, ou absorbés par de plus graves travaux.

Le caractère doux et conciliant de Resnier lui avait mérité les bonnes graces de deux des chefs de l'entreprise, Maret et Rœderer, qui préludaient déjà à la brillante fortune qui les attendait. Ils lancèrent leur jeune collaborateur dans les affaires publiques et le firent entrer dans la diplomatie. Envoyé de la République française à Genève, Res-

(1) Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques. — Eloge de M. le comte Reinhard, par le prince de Talleyrand.

nier sût justifier la confiance qu'il avait inspirée et se faire des amis et des partisans dans le pays. A son retour, il fut nommé directeur des archives au ministère des relations extérieures, et établit un ordre parfait dans ce vaste dépôt de pièces diplomatiques, livré depuis long-temps à un affreux désordre.

Ses services venaient en aide à ses protecteurs qui ne l'avaient pas abandonné et qui s'occupaient activement de son avenir. Lorsqu'il fut question de substituer au gouvernement directorial la constitution consulaire de l'an VIII, il fut un des trente-et-un citoyens désignés par l'arrêté des consuls, du 3 nivose, pour former, en vertu de l'article 24 de cette constitution, le noyau du Sénat conservateur, qui devait se recruter ensuite, conformément au même article. Il avait été auparavant appelé au Tribunat. Nommé membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, il obtint le grade de commandant le 25 prairial de la même année.

Au Sénat, la place de Resnier fut plutôt marquée dans les bureaux qu'à la tribune. Membre de diverses commissions, il était estimé de ses collègues par la droiture de son esprit, la justesse de ses idées et la perspicacité de ses vues. Il ne comptait pas quarante-cinq ans, lorsqu'il mourut, le 8 octobre 1807. E. DE MONGLAVE.

ROEDERER (PIERRE-LOUIS, *comte*), naquit à Metz, le 15 février 1754. Son père était premier substitut au parlement. C'était sur son réquisitoire que les jésuites avaient été expulsés; par lui encore que le parlement, supprimé par le chancelier Maupeou, avait été rétabli en 1775. Ces deux faits lui avaient donné de la considération, elle rejaillit sur son fils, et marqua en même temps sa place dans le parti réformateur.

A vingt-cinq ans, il acheta une place de conseiller. Le droit n'avait pas été l'objet unique de ses études: Locke et Condillac, Montesquieu et Rousseau avaient développé sa raison et élevé sa pensée; enfin, disciple enthousiaste de Quesnay, de Perry et d'Adam-Smith, le jeune Rœderer s'était enrôlé, en qualité d'économiste, sous les drapeaux de la philosophie.

Ses armes étaient prêtes; il les mit, dès les premières escarmouches, au service du parlement de Metz, qui le chargea de rédiger ses remontrances, alors fréquentes, contre la cour.

Son ardeur pour le bien public, son ambition peut-être, attendait avec impatience une occasion de se produire. L'assemblée des notables la lui offrit: la question du maintien ou de l'abandon des douanes intérieures fut soulevée, le jeune conseiller livra ses idées à la presse et en proposa la suppression. « Colbert l'avait désirée sans oser l'entreprendre, Turgot l'avait entreprise sans pouvoir la réaliser (1). »

Un an plus tard, il publiait un autre ouvrage sur les États-Généraux. « Depuis quarante années, disait-il, cent mille Français s'entretiennent avec Locke, Rousseau, Montesquieu; chaque jour, ils reçoivent d'eux de grandes leçons sur les droits et les devoirs des hommes en société. Le moment de les mettre en pratique est arrivé. »

La ville de Metz nommait aux États-Généraux un député qui était le représentant des trois ordres.

La noblesse avait fait prévaloir son candidat, mais cette élection fut cassée, et Rœderer fut choisi pour le remplacer en octobre 1789. Lorsqu'il se présenta dans l'Assemblée tout était déjà détruit. Il choisit sa place parmi les amis les plus ardens de la liberté, pour travailler avec eux à reconstruire.

Le 17 novembre, le parlement de Metz ayant été dénoncé comme coupable de résistance aux ordres de l'Assemblée, Rœderer fit la motion que six de ses anciens collègues et compatriotes fussent mandés à la barre pour y rendre compte de leur conduite. A l'exemple des vieux Romains, il eût alors sacrifié, sans balancer, parens et amis au salut de la liberté. La chambre des vacations du parlement de Rouen s'étant rendue coupable du même crime, il fit décréter pour elle la même pénalité.

1790 le retrouve parmi les plus fougueux adversaires du clergé. Il demande, en janvier, que, conformément aux salutaires ordonnances de Blois et d'Orléans, les ecclésiastiques qui ne s'astreignent pas à la résidence, soient immédiatement privés de leurs bénéfices; et, donnant une extension plus large encore aux ordonnances canoniques, il propose que ces bénéfices fassent retour au domaine public. En février, il provoque l'abolition de tous les ordres religieux, *repaires de vagabonds et de mendians*, et insiste avec violence pour que l'Assemblée passe, *sans pitié*, à l'ordre du jour, sur une motion de l'évêque de Nanci, qui tend à faire déclarer la religion catholique *religion nationale*. En avril, il appuie le projet de décret qui retire les biens du clergé des mains des titulaires des bénéfices. En juin, il s'oppose enfin avec énergie à ce qu'on fasse autant d'évêchés que de départemens.

Ce qu'il appelle l'extirpation urgente de la superstition et du fanatisme ne l'occupe pas uniquement. Dans son ardeur de radicale liberté, il fait décréter une refonte générale de l'ordre judiciaire, se prononce avec entraînement pour l'introduction complète du juri, même en matière civile; il soutient avec une persévérance invincible que l'égalité des droits politiques est la base nécessaire de la liberté; qu'il ne faut pas imposer des conditions de fortune à l'éligibilité pour les fonctions législatives, et que la confiance des électeurs doit être un titre suffisant pour l'élu. En avril 1791, il propose des peines sévères contre les députés qui sollicitent des places du gouvernement, et demande que la constitution exclue du ministère tout mandataire du peuple pendant les quatre années qui suivent la députation. Douze mois après, il explique et justifie la résistance opposée par les masses populaires au départ du roi pour Saint-Cloud; et le mois suivant, avocat ardent des nègres et des hommes de couleur, il réclame leur admission immédiate à l'exercice des droits civils et politiques de tous les Français.

Vient le moment où l'on s'occupe de la constitu-

(1) Mignet, ÉLOGE DU COMTE ROEDERER. (Académie des sciences morales et politiques.)

tion nouvelle. Elle est présentée aux suffrages de l'assemblée; et Rœderer se garde bien de s'unir à ceux de ses collègues qui veulent consolider l'autorité royale. Loin de là, il soutient que la dénomination de *constitution représentative* ne sera qu'une imposture, si les fonctions administratives, dans chaque municipalité, chaque district, chaque département ne sont pas irrévocablement déclarées électives, si l'armée ne prête pas serment à la nation et non au roi, si le trésor n'est pas entre les mains de dépositaires nommés par les représentans de la nation, si les juges ne sont pas élus à temps, au lieu de l'être à vie, et si la durée de leurs fonctions dépasse trois ans, si l'on n'établit pas en principe que l'administration de la justice, ou l'application des lois ne doit pas plus être distraite des mains du peuple, ou de ses représentans, que le droit de faire ces lois, attendu que le pouvoir d'abuser des lois est inséparable de celui de les appliquer, et qu'il faut autant que possible chercher à remédier à tous les abus. « Il ne peut pas être permis, dit-il, de défaire chaque jour par des jugemens ce que les législateurs ont fait par des décrets. »

Champion constant et énergique de la liberté absolue de la presse, « il la défend, dit-il, sans relâche, parce qu'elle est la conservatrice et la sauvegarde de toutes les autres libertés, et parce qu'à ce titre les ministres de tous les pays et de tous les temps n'ont cessé de la persécuter et de la proscrire à outrance. »

On est surpris cependant de le voir tout-à-coup réprimer cette soif d'indépendance, qui semblait ne pas connaître de bornes, et combattre la proposition de suspendre le roi jusqu'à l'achèvement de la constitution, alléguant que cette motion préjuge la question pendante de l'inviolabilité royale. Mais ce beau mouvement dure peu. Revenu bientôt à ses principes d'égalité absolue, on le voit rédiger le projet de loi qui supprime les ordres de chevalerie (lui qui devait un jour rédiger et défendre devant le Corps législatif la loi sur la fondation de la Légion-d'Honneur), mettre en avant la question de savoir si les membres de la famille royale prendront le titre de princes, et se prononcer pour la négative; publier un avis portant que les auteurs des placards affichés dans Paris pour exciter le peuple à demander des comptes à l'Assemblée, sont des traîtres soudoyés par cet abbé Maury, qu'il rencontrera plus tard, archevêque de Paris, dans les antichambres de Napoléon.

Après la Constituante, Rœderer parvint à se faire nommer, par les électeurs de la Seine, procureur-général-syndic; c'était une préfecture populaire, la première magistrature élective de la France. Dans cette haute position, il mit en pratique les théories financières qu'il avait développées dans l'Assemblée, et, grace à son activité et à son intelligence, en moins de deux mois, les rôles des contributions foncières et mobilières furent dressés dans Paris.

Mais l'atmosphère politique était chargée de lourds orages; il avait pu, comme tant d'autres, les attirer sur la France, comme tant d'autres aussi il était impuissant à les conjurer ou à les repousser.

La journée du 20 juin 1792 a lui; le peuple souverain se précipite des faubourgs dans la demeure royale; les canons roulent dans la salle des gardes; les portes de l'appartement de Louis XVI sont enfoncées et un bras séditieux couvre un front auguste du futur emblème de la République. Cependant, que fait le procureur-général-syndic? il rend compte à l'Assemblée du mouvement qui s'opère, et rappelle les dispositions de la loi qui défend aux pétitionnaires de se présenter en armes et au nombre de plus de vingt!

Le 20 juin portera ses fruits : le 10 août s'annonçait depuis long-temps, ce n'était plus une promenade et des outrages, c'était un siége et du sang. La veille, Rœderer était au château, il y passa la nuit avec le maire de Paris et l'officier auquel appartenait, pour ce jour-là, le commandement en chef de la garde nationale. Dès l'aube de ce jour célèbre, Pétion, appelé, sur sa demande, à la barre de l'Assemblée, alla se constituer prisonnier chez lui; Mandat, attiré à la Commune, fut massacré sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, et, lorsque l'insurrection s'avança vers le château et que le procureur-syndic voulut faire exécuter l'ordre de repousser la force par la force, les canonniers éteignirent leurs mêches et retirèrent la charge de leurs pièces. A sept heures du matin, Rœderer fit part au roi et à la reine de son impuissance à les défendre, et se chargea de les conduire, ainsi que la famille royale, dans le sein de l'Assemblée, seul lieu d'asile qui, à défaut de la force, pût encore les protéger. « Les ordres donnés n'étant suivis par personne, dit-il aux députés, nous ne nous sommes plus sentis en état de conserver le dépôt qui nous était confié. Ce dépôt est le roi; ce roi est un homme; cet homme est un père. Les enfans nous demandent d'assurer l'existence du père; la loi nous demande d'assurer l'existence du roi; l'humanité nous demande d'assurer l'existence de l'homme. Ne pouvant plus défendre ce dépôt, nous n'avons conçu d'autre idée que de prier le roi de se rendre avec sa famille au milieu de l'Assemblée nationale. »

De là, pour Rœderer, un double danger; il avait donné l'ordre de la défense : on l'accusa d'avoir fait tirer sur le peuple. Il avait conseillé la retraite : on l'accusa d'avoir livré la famille royale à l'insurrection.

Pâle, défait, il s'esquive, et la Commune fait apposer les scellés sur les papiers de son procureur-syndic; elle lance contre lui un mandat d'arrestation. Pendant plusieurs semaines, il ne reparaît pas, il n'écrit pas une ligne, même dans le *Journal de Paris*, dont il est un des propriétaires, un des principaux rédacteurs; puis, cédant au désir d'écarter de sa tête le dangereux soupçon de royalisme, il adresse à la terrible société des jacobins la trop fameuse justification où l'ex-procureur-syndic s'efforce d'établir que, non-seulement il n'a rien fait pour le maintien de la monarchie, mais qu'il n'a pas balancé à se liguer avec tous ceux qui complotaient sa ruine; que c'est lui qui a déterminé Louis XVI à se rendre dans l'Assemblée, sachant bien ce qu'il faisait en le poussant à cette démarche, que c'est

lui, en un mot, qui l'a livré : *Ego tradidi eum !*

Hâtons-nous de dire que le jour où s'ouvrit la discussion du procès de Louis XVI, Rœderer s'éleva contre la peine de mort. « On m'objecte, écrivait-il, que c'est un moment mal choisi pour adoucir les lois pénales que celui où le peuple est encore ému. C'est, au contraire, un moment très bien choisi. *C'est une garantie et non des victimes que demande la liberté; l'esprit de parti seul veut des victimes; la République ne demande qu'une constitution.* »

Voilà, sans contredit, la plus belle page de la vie de Rœderer, page honorable et courageuse à laquelle nous applaudissons. Dieu veuille qu'il ne la déchire pas plus tard !

Rœderer, décrété d'accusation pour la deuxième fois, après la défaite et la proscription des girondins, sut se dérober aux poursuites et ne reparut qu'après la chute de Robespierre. Il reprit alors sa collaboration au *Journal de Paris*, mais il n'écrivit plus qu'avec infiniment de réserve ; le terrain ne lui semblait pas encore très solide, et il aimait à assurer ses pas avant de se risquer au loin.

Nommé, au mois de floréal an IV, par le juri d'instruction publique, professeur d'économie politique aux écoles centrales, il avait été, au mois de brumaire précédent, élu membre de l'Institut national qui venait d'être fondé, et avait pris place dans la section des sciences morales et politiques.

Au 18 fructidor, quand le ministère de la police sollicitait la déportation de cinquante-quatre écrivains dont les doctrines l'effrayaient, Rœderer dut à la bienveillance de Talleyrand d'être effacé de la fatale liste, et de ne pas aller à la Guiane. Il demeura quelque temps silencieux, puis, reprenant la plume, il ne se prononça contre cette journée qu'avec une modération extrême.

Le 10 août l'avait dégoûté des affaires publiques ; il s'était opéré une réaction complète dans ses idées. Ce n'était plus l'homme des théories absolues. « La politique, écrivait-il alors, est un champ qui n'a été parcouru jusqu'à présent qu'en aérostat; il est temps de mettre pied à terre. »

Dans cette disposition d'esprit, il devait prendre une part active au 18 brumaire; en effet, il servit d'intermédiaire entre le général Bonaparte et Sieyes, et les amena à s'entendre sur les principales bases de la constitution de l'an VIII.

Depuis long-temps Rœderer prêchait dans le *Journal de Paris* la clôture de la liste des émigrés, et depuis plus long-temps encore il pressait en particulier Napoléon d'en finir. Déjà celui-ci avait dit à plusieurs reprises avant le 18 brumaire : *Je veux que la Révolution qui se prépare diffère complétement de toutes les autres; je veux qu'elle n'entraîne pas une seule proscription et qu'elle force à en cesser plusieurs.* Rœderer lui rappela ces paroles, et les arrêtés des 20 brumaire et 4 frimaire, qui exilaient cinquante-neuf membres du conseil des Cinq-Cents, furent rapportés.

Lorsque la liste des trente-et-un premiers sénateurs fut formée par Sieyes et Roger-Ducos, ceux-ci y comprirent Rœderer. Le premier Consul était seul avec lui au moment où il reçut cette liste: *N'acceptez pas votre nomination*, dit-il à Rœderer. *Qu'iriez-vous y faire? Il vaut mieux entrer au conseil d'État, il y a là de grandes choses à faire.*

Nommé en l'an VIII conseiller d'État et président de la section de l'intérieur, il présenta au Corps législatif les projets de trois grandes lois sur l'établissement des préfectures, sur la formation de la liste des notables et sur la fondation de la Légion-d'Honneur (1). La première de ces lois organisa l'administration de la France, la dernière confondit, dans les mêmes récompenses, tous les services rendus à l'État.

Appelé comme plénipotentiaire (ainsi que Joseph Bonaparte et de Fleurieu), à négocier une réconciliation avec les États-Unis d'Amérique, il eut la gloire de conclure cette affaire épineuse.

Tout converti qu'il fut, l'économiste de 89 avait pourtant des réminiscences métaphysiques qui contrariaient parfois les idées positives du premier Consul. C'est en expiation de ces *travers d'esprit* que Rœderer fut relégué dans le Sénat, le 27 fructidor an X. Le premier Consul lui dit en riant : *Eh bien ! nous vous avons placé parmi nos pères conscrits.—Oui*, répondit gaîment Rœderer, *vous m'avez envoyé* AD PATRES.

Ce n'était pas une disgrace. En l'an XI, il coopéra, avec les sénateurs Barthélemy, Fouché et Démeuniers, à l'acte de médiation qui donnait à la Suisse une nouvelle existence plus paisible.

La sénatorerie de Caen devint, le 5 vendémiaire an XII, le prix de ce dernier service.

Cependant Bonaparte, qui aspirait à l'empire héréditaire, avait résolu de faire sonder l'opinion publique par les journalistes à ses gages. Rœderer fut un de ceux qui s'acquittèrent le plus consciencieusement de leur tâche. Il s'occupa de harceler sans relâche Napoléon, de l'aiguillonner sans mesure, de le pousser, par les raisons les plus puissantes, à rétablir la monarchie, seule ancre de salut de la France; à fonder un trône héréditaire, seule espérance des générations futures; à s'emparer enfin du pouvoir absolu, sans lequel tout devenait, suivant lui, la proie du chaos et du néant. L'oreille du héros n'était que trop docile à ces conseils intéressés.

Joseph Bonaparte avait été appelé par son frère au trône de Naples ; il entrait dans les vues de Napoléon de distribuer les sceptres du monde à ses parens et à ses alliés, de manière à faire de l'Europe un vaste empire mu par sa seule volonté, dont les états seraient les provinces et Paris la capitale. Il y voyait un gage de paix et de bonheur pour le présent et peut-être pour l'avenir. Il ne réfléchissait pas que c'était les rendre tous solidaires les uns des autres, et faire, en cas de malheur, dépendre la chute entière de ce vaste ensemble de celle de la tête ou même d'une de ses parties. Quoi qu'il en soit, le 1er avril 1806, Rœderer fut chargé par le Sénat d'aller féliciter Joseph de son avènement au trône. Le nouveau roi le retint près de lui et lui con-

(1) VOIR t. Ier, p. 15, 16.

fia l'administration de ses finances; il prit en outre une part active à l'organisation des autorités nouvelles de ce pays. Autour de chacun de ces trônes étrangers au sol qui les portait, se groupait toujours un personnel administratif qui n'était pas plus national ; et ce fut là la cause principale de leur chute; ils n'avaient point de racines; le premier coup de vent les renversa. Il en faut excepter le seul Bernadotte; mais le rusé Béarnais se garda bien de s'entourer d'une administration française: roi de Suède, il ne voulut près de lui que des Suédois et il règne encore.

Napoléon, à cette époque, récompensa Rœderer de son dévoûment à sa famille en le nommant grand-officier de la Légion-d'Honneur : il avait été fait membre de l'Ordre le 9 vendémiaire an XII et commandant le 25 prairial suivant. En 1808, il devint comte de l'Empire. De son côté, Joseph le créa grand-dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles. Quand ce roi quitta le trône de Naples pour celui d'Espagne, Rœderer revint à Paris, où Napoléon l'appelait à faire partie d'une commission chargée de négocier, avec les députés du Valais, la réunion de ce pays à la France. Le 24 décembre 1810, il le nomma ministre et secrétaire d'État du grand-duché de Berg, résident près de sa personne impériale, avec le rang et les honneurs des ministres français.

Lorsqu'en 1813, les puissances étrangères commencèrent à menacer la France, Rœderer fut, au mois de décembre, envoyé à Strasbourg, en qualité de commissaire extraordinaire, chargé de prendre toutes les mesures de salut public que nécessiteraient les circonstances; mais ses efforts furent inutiles.

Constamment fidèle à Napoléon, Rœderer lui prêta de nouveau son assistance pendant les Cent-Jours; il fut nommé commissaire extraordinaire à Grenoble, où il organisa une puissante fédération, semblable à celles qui existaient déjà en Bourgogne et en Bretagne. Napoléon l'appela, le 2 juin 1815, à sa nouvelle Chambre des pairs. Vingt jours après, il y appuyait fortement une proposition ayant pour but de reconnaître l'abdication de l'Empereur et de proclamer son fils à sa place. « Cette motion, disait-il, me paraît amie de la paix sous tous les rapports; à l'intérieur, elle est agréable à l'armée, parce qu'elle place devant elle le nom de Napoléon, auquel est attaché son dévoûment, qui est le *talisman salutaire qui doit doubler ses forces*. « Voyez, ajoute-t-il, l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine, les Trois Évêchés, la Bourgogne, la Champagne! A qui ces provinces, déjà dévastées par les ravages de l'ennemi, ont-elles prodigué de nouveau leur sang et leur fortune, si ce n'est à Napoléon? A l'extérieur, elle nous rattache l'Autriche..... »

Après la seconde Restauration, Rœderer dut disparaître de la scène politique et fut même éliminé de l'Institut. Retiré à la campagne, il se livra exclusivement à des travaux littéraires; il publia, en 1820, un grand ouvrage intitulé: *Mémoires pour servir à une nouvelle Histoire de Louis* XII, et bientôt après un *Mémoire pour servir à une nouvelle Histoire de François* Ier.

Rœderer vit poindre, avec des transports de joie, l'aurore de la Révolution de 1830. C'était comme un reflet de ses jeunes ans qui venaient illuminer sa vieillesse.

A l'âge de soixante-seize ans, après quinze ans de repos, il sortit de sa retraite pour rentrer dans la Chambre des pairs.

« Lorsque le gouvernement nouveau, né de la pensée du siècle et ne pouvant dès-lors pas la craindre, rétablit l'Académie des sciences morales et politiques, que les ombrages de l'Empire avaient supprimée, Rœderer fut rappelé dans son sein (1). »

Malgré son âge avancé, il se consacra encore avec ardeur aux travaux de la Chambre et de l'Académie. Sa vieillesse était vigoureuse, elle le livra à la mort sans transition et sans douleurs. Le 17 décembre 1835, le comte Rœderer se coucha plein de vie, et il ne s'éveilla plus : il était âgé de quatre-vingt-un ans.

Quelques mois avant sa mort, il avait publié, sous le titre d'*Adresse d'un constitutionnel aux constitutionnels*, qui eut plusieurs éditions, et qu'on attribua, mais à tort, à une plume auguste. (*Voyez* t. Ier, p. 7, 12, 15, 29, 34, 191, 253.)

EUGÈNE DE MONGLAVE.

ROGER-DUCOS, naquit à Dax (Landes), le 25 juillet 1747. Il exerçait la profession d'avocat dans cette ville au commencement de la Révolution. Il s'y prononça énergiquement pour la cause populaire, fut un des rédacteurs des cahiers du tiers-état, devint procureur-syndic de la commune, puis président du bureau de conciliation, à l'époque de la fédération de 1789. L'ardeur de son patriotisme lui valut, en 1791, la présidence du tribunal criminel. En 1792, élu membre de la Convention nationale, il y siégea parmi les membres de la plaine, vota la mort de Louis XVI, s'éleva contre l'appel au peuple, et exprima ainsi son opinion dans ce célèbre procès : « Sur la première questions, j'ai déclaré Louis coupable de conspiration : j'ai ouvert le Code pénal, il prononce la mort. J'ai vu, dans quelques opinions exprimées, qu'on le présentait plutôt comme complice que comme auteur des attentats; j'ai encore consulté le Code pénal; j'y ai vu la même peine contre les complices. Je vote donc pour la mort sans sursis. » En l'an II, il fit rendre un décret en faveur des fermiers des biens nationaux, demanda qu'aucun citoyen français ne pût, en aucun lieu, posséder des esclaves, et proposa d'accorder des secours aux propriétaires ravagés par la guerre, proposition qui fut adoptée par l'Assemblée. Quelque temps après, Roger-Ducos reçut l'ordre de se rendre à Landrecies, pour y réparer les malheurs de ses habitans. De retour de cette mission, avant le 31 mai, on le vit se prononcer contre les girondins, sans s'associer cependant à la haine implacable des montagnards contre ces malheureuses victimes de nos discordes civiles. Il resta également étranger aux débats qui survin-

(1) ÉLOGE DU COMTE ROEDERER, par M. Mignet. (Académie des sciences morales et politiques).

rent entre Danton et Robespierre, ainsi qu'entre ces derniers et les comités. Devenu membre du conseil des Anciens en l'an IV, Roger-Ducos fit approuver la résolution qui établissait le mode de radiation des représentans inscrits sur les listes des émigrés. Il présidait ce conseil dans la fameuse séance du 18 fructidor an V, jour où la déportation fut décrétée contre les membres de la représentation nationale, soupçonnés d'avoir participé aux machinations royalistes des conspirateurs de Clichy.

Dans le courant de cette année, Roger-Ducos, un des législateurs sortans, fut réélu par l'assemblée électorale de l'Oratoire, dont on annula les choix comme entachés de jacobinisme. Il se rendit alors dans son département, où on lui confia de nouveau les fonctions de président du tribunal criminel. Il les remplissait encore lorsque la révolution du 30 prairial, qui éloigna Merlin, Laréveillière-Lepeaux et Rewbel du Directoire exécutif, le fit appeler à ce conseil. Roger-Ducos prit ensuite avec Sieyes une part active au 18 brumaire. Aussi son dévoûment fut-il récompensé par la place de troisième consul provisoire. La première fois que les consuls se réunirent au Luxembourg, Sieyes, désireux d'obtenir la prééminence sur ses collégues, demanda avec une sorte d'anxiété : « Qui de nous présidera ? *Vous voyez bien,* lui répondit Roger-Ducos, *que c'est le général qui préside* (1), Roger-Ducos ne tarda pas à être remplacé par Lebrun, mais il fut successivement nommé second président du Sénat, titulaire de la sénatorerie d'Amboise le 5 vendémiaire an XII, membre de la Légion-d'Honneur le 9 du même mois, grand-officier de l'Ordre le 25 prairial suivant, grand'croix de l'ordre de la Réunion et comte de l'Empire (1808). L'adhésion qu'il donna à la déchéance de l'Empereur ne le fit pas comprendre dans l'organisation de la pairie par Louis XVIII. Il devint toutefois membre de la Chambre haute pendant les Cent-Jours. Mais à la seconde Restauration, il fut condamné à l'exil, en vertu de la loi du 12 janvier 1816, contre les régicides. Une décision du roi, du 2 mars de la même année, le fit radier des matricules de l'Ordre. Il partit aussitôt pour l'Allemagne, où il ne put obtenir la permission de résider ni dans le grand-duché de Bade, ni dans le royaume de Wurtemberg. Obligé de quitter Stuttgard pour se rendre en Autriche, sa voiture versa en descendant une petite hauteur voisine d'Ulm. La roue lui passa sur le corps, et il mourut peu d'instans après. (*Voy.* t. 1er, p. LVIII, 191, 193, 281, 294.)

JULES MARTIN.

ROUSSEAU (JEAN, *comte*), fils d'un riche vigneron de Vitry-lès-Reims (Marne), naquit en 1740, et fit ses études chez les oratoriens. Il commença par enseigner, à Nantes, l'hydrographie dans une des maisons de son ordre. Il faisait en même temps l'éducation des enfans du duc d'Aiguillon et du comte de Chabrillaut. Il habitait Montélimart à l'époque de la convocation des États-Généraux. Il se rendit à Paris, s'y fit connaître, et en 1792 il fut nommé député suppléant de cette grande cité. Il ne parut dans la Convention qu'après le jugement de Louis XVI, et s'y fit peu remarquer jusqu'après le 9 thermidor; alors il se montra partisan des mesures réactionnaires.

En l'an IV, il entra au conseil des Anciens; ce fut lui qui, le 5 nivose suivant, rapporteur de la commission chargée d'examiner une résolution des Cinq-Cents sur le colportage des journaux, conclut à la suppression de cette liberté. Le 21 ventose, il proposa l'annulation des élections de Saint-Domingue, et il appela toutes les rigueurs des lois sur *les chauffeurs*. Après le 18 fructidor, il appuya la loi qui contraignait les nobles, demeurés en France, à donner des otages. Élu président le 2 pluviose, il démontra, dans son discours d'installation, les immenses avantages de la République sur la monarchie.

Les élections de l'an VII conservèrent Rousseau au conseil des Anciens. Dans cette dernière session du Corps législatif, créé par la constitution de l'an III, il s'occupa particulièrement des questions financières. Après le 18 brumaire, il fit partie de la commission législative intermédiaire. Le 3 frimaire an VIII, il entra au Sénat conservateur, et en fut élu secrétaire le 4 frimaire an IX. Le 9 vendémiaire an XII, il reçut la croix de la Légion-d'Honneur, et celle de commandant le 25 prairial suivant. L'Empereur le fit ensuite comte de l'Empire. Il mourut, à Châtillon-sur-Seine, le 7 novembre 1813. C'est lui qui est l'auteur de la Lettre insérée dans le *Moniteur* du 30 germinal an VI, faisant suite à la pièce trouvée chez Durand de Maillance, et publiée dans le même journal du 20 germinal an VI.

EC.

SAINTE-SUZANNE (GILBERT-JOSEPH-MARTIN, **BRUNETEAU,** *vicomte* DE), *comte de l'Empire,* naquit au Mothé, près de Poivre (Aube), le 7 mars 1760. Il était lieutenant en premier au régiment d'Anjou, où il était entré en 1779; lorsque la Révolution éclata, il en adopta les principes, combattit avec distinction dans les rangs de ses défenseurs et se signala à la défense de Mayence. Il parvint rapidement de grade en grade jusqu'à celui de général de brigade, qu'il obtint au mois de ventose an III. Il se fit remarquer en cette qualité à l'armée de Rhin-et-Moselle, sous les ordres de Desaix, lorsque cet illustre défenseur de la République effectua le passage du Rhin le 1er messidor an IV. Sainte-Suzanne se porta à la rencontre des Autrichiens qui arrivaient du Haut-Rhin, marcha sur Simmern, Urlafen et Windschliegen, dont il s'empara successivement, et fit une centaine de prisonniers à l'ennemi, qu'il contraignit de battre en retraite. Au combat qui eut lieu sur la Renchen, il fut chargé de contenir les Autrichiens qui menaçaient l'aile gauche de l'armée française, mission qu'il exécuta avec autant de vigueur que de succès. Le 16, il reçut l'ordre de Desaix de s'emparer des positions inexpugnables de l'ennemi, entre Rastadt et Gerpach. Désespérant de les enlever de front, il s'avança rapidement vers le village d'Oos, s'en rendit maître malgré la résistance la plus opiniâtre, tourna les hauteurs de Kappenheim,

(1) Voy. t. 1er, p. 193.

et força l'ennemi à se retirer avec précipitation. La bataille d'Ettlingen, livrée le 21 du même mois, fut encore témoin de sa valeur. C'est lui qui, à la tête de son infanterie et de quelques régimens de cavalerie, déboucha des bois de Sandwich; mais le général Delmas, qui avait été chargé de le soutenir, prit une fausse direction, ce qui compromit pendant quelques instans les troupes du général Sainte-Suzanne. Sans perdre de temps, il ordonna alors de mettre son artillerie légère en batterie dans une position favorable, puis s'élançant sur l'ennemi avec la brigade Drouet, il culbuta les Autrichiens et leur fit éprouver des pertes considérables. Dans cette affaire mémorable, l'adjudant-général Bellavène eut la jambe emportée par un boulet de canon. Les troupes du général Sainte-Suzanne furent du nombre de celles qui reçurent l'ordre de poursuivre l'ennemi dans les montagnes d'Albe. Le 15 thermidor, il donna encore des preuves d'une rare intrépidité au combat d'Aalen. En récompense de sa belle conduite, on le nomma, le même jour, général de division.

En l'an V, on l'investit du commandement de la 5e division militaire, dont Strasbourg était le chef-lieu. Après avoir été chargé de défendre Kehl, il fut appelé, le 5 thermidor de la même année, au bureau topographique de la guerre, où il se fit remarquer par l'étendue de ses connaissances.

En l'an VII, le gouvernement lui ayant offert le commandement en chef, par intérim, de l'armée d'Italie, le général Sainte-Suzanne le refusa; mais il commanda, l'année suivante, à l'armée du Danube, sous les ordres de Moreau, l'aile gauche, forte de 16,000 hommes. Le 5 floréal an VIII, on le vit traverser le Rhin, vis-à-vis de Kehl, attaquer les Autrichiens avec impétuosité sur le Kintzig, leur tuer 1,200 hommes et les forcer à se replier sur Offembourg. Il se dirigea ensuite sur Ulm pour se conformer aux instructions de Moreau, et le 26 au matin, attaqué entre Ebach et Aset, il comprit qu'il n'avait qu'un moyen d'empêcher l'ennemi de percer sa ligne, c'était de resserrer ses ailes qui étaient trop étendues, et d'abandonner momentanément la rive gauche du Danube qui lui servait d'appui. Cette manœuvre, exécutée avec autant de hardiesse que de promptitude, fut couronnée d'un plein succès; elle permit au corps d'armée de Sainte-Suzanne, que les combinaisons du général en chef Moreau avaient pendant quelque temps compromis, de reprendre tout le terrain qu'il avait perdu. Le 4 prairial, l'archiduc Ferdinand s'avança contre lui à la tête de deux fortes colonnes; mais il ne put le chasser des positions qu'il avait prises sur les bords du Danube, malgré la vivacité de son attaque. Le général Sainte-Suzanne fut ensuite chargé d'organiser le corps de réserve qui se formait à Mayence. Ayant reçu l'ordre de se mettre à la tête de ce corps, il traversa la Nida le 14 messidor, le 22, le Mein, près de Francfort, et battit de nouveau l'ennemi à New-Wissembourg et à Hanau. Telle fut la dernière opération militaire du général Sainte-Suzanne, tacticien habile, doué d'un coup d'œil sûr et d'une valeur éprouvée. Le 9 vendémiaire an XII, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur et fut nommé grand-officier de l'Ordre le 25 prairial suivant. Le 1er floréal an X, Napoléon le nomma sénateur; il était depuis long-temps conseiller d'État et attaché à la section de la guerre. Le 19 mai 1806, il lui donna la sénatorerie de Pau, et le 20 mars 1807, le commandement de la 2e légion de réserve. Nommé inspecteur des côtes de Boulogne, en 1809, il fit toutes les dispositions nécessaires pour les mettre dans un état de défense respectable. Ce fut lui qui, le 22 août de cette même année, annonça au ministre de la guerre l'arrivée d'une flotte anglaise devant Flessingue, déclarant qu'il resterait à son poste malgré le mauvais état de sa santé. C'est en récompense de sa conduite dans ces circonstances difficiles qu'il fut créé comte de l'Empire. Le 1er avril 1814, il adhéra aux actes du gouvernement provisoire, devint pair de France le 4 juin suivant, chevalier de Saint-Louis le 27, commandant d'armes à Landau au mois de janvier 1815. Le 31 août, il obtint de Louis XVIII des lettres-patentes qui lui conféraient le titre de comte.

Il donna, lors du procès du maréchal Ney, l'exemple d'une généreuse indépendance, et se refusa, avec quatre de ses collègues, à prendre part au jugement. Dans tout le cours de sa carrière législative, il ne cessa de faire partie de l'opposition constitutionnelle.

Ce fut en 1819 qu'il publia, sur les places fortes, un ouvrage qui a obtenu les suffrages du général Lamarque et du maréchal Saint-Cyr.

Il était à la campagne à l'époque des événemens de Juillet; il se hâta de venir à Paris donner son adhésion à la charte modifiée et à l'avènement de Louis-Philippe. Il mourut le 26 août 1830. A.

SALICETTI (CHRISTOPHE), naquit à Bastia, en 1757. Il appartenait à une famille originaire de Plaisance, qui était venue se réfugier en Corse, à l'époque où la faction des Guelfes proscrivit celle des Gibelins. Il fit ses études au collége des Barnabites de sa ville natale, et se rendit ensuite à l'Université de Pise, pour étudier le droit. De retour à Bastia, il devint avocat du conseil supérieur de la Corse et entretint une correspondance avec Paoli, alors réfugié à Londres. Député du tiers-état de la Corse aux États-Généraux, en 1789, il ne tarda pas à s'y faire remarquer. Il commença par faire décréter la réunion de la Corse à la France, et l'admission de ses compatriotes au titre de citoyens français. Il obtint à cette époque le rappel de Paoli et le fit nommer commandant de la garde nationale de la Corse. Lorsque l'Assemblée constituante résigna son mandat, Salicetti fut nommé procureur-syndic de son département. Mais ces fonctions étaient trop modestes pour cette nature fougueuse, passionnée, avide des émotions de la carrière législative. Aussi, reparut-il à la Convention nationale au mois de septembre 1792. Dans le procès de Louis XVI, Salicetti subit l'influence du parti montagnard, et vota la mort sans appel et sans sursis.

Au mois de mai 1793, il fut chargé d'une mission en Corse, où Paoli, qui s'y était fait proclamer généralissime, agissait activement pour af-

franchir son pays de la domination de la France. Il s'opposa de tout son pouvoir aux projets de son ancien ami, fit décréter par la Convention la formation de quatre bataillons d'infanterie légère, destinés à comprimer les agitateurs, et se rendit en Provence pour se réunir à Barras, Fréron, Robespierre le jeune, Ricord et Gasparin, commissaires de l'Assemblée près l'armée du Midi. Cette armée était chargée de réduire Marseille et Toulon, qui avaient arboré l'étendard de la révolte contre la République. L'année suivante, Salicetti fut envoyé à l'armée d'Italie, en qualité de représentant du peuple en mission. En annonçant la conquête d'Oneille au Comité de salut public, il lui communiqua la proclamation qu'il avait adressée au peuple génois, à l'occasion de l'entrée des troupes républicaines dans cette ville.

Après le 9 thermidor, il eut ordre de se rendre à Paris, où on le décréta d'arrestation pour avoir participé, comme *terroriste*, à un mouvement populaire dirigé contre le pouvoir conventionnel. Un député proposa de le mettre en accusation; mais cette proposition fut rejetée, et la Convention le comprit dans la loi d'amnistie qu'elle décréta avant de disparaître de la scène politique.

Nommé de nouveau, en pluviose an III, commissaire du gouvernement près l'armée d'Italie, Salicetti se dévoua aux intérêts de son compatriote, en dépit du Directoire qui l'avait chargé de surveiller la conduite et de contrarier les plans du jeune héros. En l'an IV, Salicetti quitta l'Italie, où il laissait d'honorables souvenirs, se rendit en Corse au commencement de l'an V, en qualité de commissaire, puis fut élu député au conseil des Cinq-Cents, où il siégea au mois de germinal de cette dernière année. Fidèle à ses principes républicains, Salicetti parut à la société du Manége, à celle de la rue du Bac; toutefois, il s'opéra un grand changement dans ses opinions, aussitôt qu'il eut appris que le général Bonaparte, pour lequel il avait conçu la plus haute estime, était arrivé de l'armée d'Orient.

On serait néanmoins dans l'erreur, si l'on croyait, avec un de ses biographes, que Salicetti à secrètement contribué à la révolution du 18 brumaire. Il s'opposa plutôt à ce grand événement qu'il ne le seconda. Aussi fut-il compris dans la liste de proscription que le parti de Sieyes dressa contre les hommes politiques qui s'étaient prononcés en faveur de l'ancien gouvernement; mais le premier Consul raya lui-même le nom de Salicetti, le chargea d'abord d'une mission en Corse, et l'envoya ensuite à Lucques, comme ministre plénipotentiaire, afin d'y présider à l'établissement d'une nouvelle constitution.

Au mois de ventose an X, il le nomma à l'ambassade de Gênes, pour y faire voter la réunion de ce pays à la France. N'ayant pu réussir dans sa mission, il eut ordre, en l'an XIII, de revenir à Paris. Arrivé au passage de la Boccheta, il fut attaqué par le fameux chef de brigands Maïno, qui lui enleva 30 mille francs en or et la croix de la Légion-d'Honneur dont il avait été décoré le 9 vendémiaire an XII. A l'avènement de Joseph Napoléon au trône de Naples, en janvier 1806, Salicetti suivit le frère de l'Empereur dans le royaume dont il devint successivement ministre de la police générale et ministre de la guerre. Dans ces deux postes éminens, il donna des preuves de la plus grande énergie. Habile à déjouer les machinations des ennemis du nouveau gouvernement, ce fut lui qui détermina Joseph, lors de l'insurrection de la Calabre, à ne pas abandonner la capitale de son royaume. On lui a reproché des actes iniques, des mesures d'une excessive rigueur; on a prétendu qu'il avait adopté le système des agens provocateurs, et que plusieurs personnes, dévouées à la cour de Palerme, avaient été exilées, exécutées par ses ordres. Salicetti fit, dans ces graves conjonctures, ce que lui prescrivaient les exigences de sa position et les intérêts du trône qu'il avait à défendre. Il vit que, pour se débarrasser à tout jamais des insurrections que les Anglais avaient fait éclater dans le royaume, il fallait frapper un coup décisif, sévir avec rigueur contre les coupables. Le salut de l'État, l'intérêt des Français qui étaient à Naples, le soin de sa propre conservation, tout lui faisait une loi de s'armer d'une juste sévérité. Ce fut vers cette époque qu'il faillit périr victime d'un horrible attentat. Des misérables étaient parvenus à introduire un baril de poudre dans une des caves de l'hôtel qu'il habitait. Quelques instans après, une explosion terrible fit sauter la moitié du palais. Salicetti venait de sortir de l'appartement de sa fille qui fut ensevelie sous les décombres dont on la retira néanmoins vivante. Il l'avait mariée, depuis peu de temps, à Naples, au prince de Torella. Les auteurs de cette entreprise criminelle furent découverts et condamnés à mort. Le ministre de la police redoubla alors d'énergie contre les artisans de conjurations et de troubles politiques; mais, dès que la paix de Tilsitt eut achevé de rétablir le calme dans le pays, il fut aussi équitable, aussi modéré, aussi généreux qu'il avait été sévère et inexorable aux jours de la révolte et du danger. Lorsque Joseph alla s'asseoir sur le trône d'Espagne, Salicetti lui témoigna le désir de rester au poste qu'il occupait avec tant de distinction, et exerça seul le pouvoir suprême jusqu'à l'arrivée de Murat. Jaloux de sa popularité, le beau-frère de l'Empereur, ne voulant point être gouverné par son ministre, lui substitua le général Reynier. Affligé de sa disgrace, Salicetti se rendit à Paris. Napoléon s'étant aperçu que Murat commençait à laisser entrevoir quelque projet d'indépendance, renvoya Salicetti à Naples pour surveiller le roi et pour soutenir le parti français avec la reine, à laquelle l'ex-ministre s'était entièrement dévoué. Ce fut lui qui protesta contre le décret de Murat, relatif au renvoi des Français non naturalisés. Sa protestation n'eut aucun résultat, mais l'Empereur, pour récompenser son dévoûment, le nomma membre de la *Consulta* chargée de prendre possession de Rome. Il se trouvait dans cette ville au moment où l'armée anglo-sicilienne débarquée en Calabre s'emparait des îles d'Ischia, de Procida, et se disposait à marcher sur Naples. Salicetti arriva dans la capitale du royaume, lorsque Murat allait se retirer derrière le Volturne. Témoin

de la confusion et des alarmes qui régnaient parmi les habitans, il organisa aussitôt la garde nationale, et déploya dans cette crise, à laquelle la bataille de Wagram vint mettre un terme, autant d'énergie qu'il en avait déployé dans une circonstance semblable sous le roi Joseph. Au mois de décembre 1809, il sortait de l'hôtel du préfet de police de Naples, Maghella, lorsqu'il mourut subitement d'un violent accès de colique néphrétique. On crut d'abord qu'il avait été empoisonné; mais l'autopsie de son cadavre, que l'on fit avec le plus grand soin, ne laissa plus aucun doute sur la véritable cause de sa mort (1). Napoléon dit, en apprenant cette nouvelle : *L'Europe vient de perdre une de ses têtes les plus fortes*. Ce jugement de l'Empereur nous dispense de tout éloge. (*Voy.* t. Ier, p. 173, 174, 175, 178, 251, 345, 416.) A.

SÉGUR (LOUIS-PHILIPPE, *comte* DE), fils du maréchal de France, marquis de Ségur, naquit à Paris, le 11 décembre 1753. Il entra en 1769 comme sous-lieutenant dans Mestre-de-Camp, cavalerie, où il obtint deux ans après le grade de capitaine. Nommé en 1776 colonel en second du régiment d'Orléans, sur la demande que le duc de ce nom avait faite au roi, le comte de Ségur ne crut point que la carrière des armes dut l'empêcher de s'occuper de diplomatie. Après avoir fait un cours de droit public à Strasbourg, il revint à Paris, où sa passion pour les lettres lui fit ouvrir les salons de mesdames Geoffrin et du Deffant, et lui valut l'amitié de d'Alembert, de Champfort, de l'abbé Raynal, de Suard, du chevalier de Boufflers, de l'abbé Delille, de l'abbé Barthélemy, du comte de Guibert, de Rulhière, de l'abbé Arnaud et du chevalier de Chastellux. Ses premiers essais furent encouragés par La Harpe et Marmontel, qui lui portaient le plus vif intérêt. « Né avec une imagination vive, dit le comte de Ségur lui-même dans ses *Mémoires*, au milieu d'une cour et d'un siècle où l'on s'occupait plus des plaisirs que des affaires, des lettres que de la politique, des intrigues de la société que des intérêts du peuple; aimant avec passion la poésie et cette philosophie nouvelle qui, soutenue par les œuvres brillantes des esprits les plus fins et des plus beaux génies, semblaient devoir assurer le triomphe de la raison, entraîné par le tourbillon d'un monde vain, léger, spirituel et galant, je me vis tout-à-coup forcé, par l'élévation de mon père au ministère de la guerre, à faire un tout autre emploi de mon temps, à m'occuper des affaires publiques, à sortir du vague des salons pour entrer dans le secret du cabinet, et à rectifier, par la connaissance des hommes, par l'évidence des faits, les erreurs trop fréquentes de l'esprit de système et de théories sans expérience. » Pendant que le comte de Ségur cherchait à former son goût et son esprit dans les entretiens des hommes célèbres de son époque, Voltaire obtint la permission de revenir en France, qu'il avait été obligé de quitter pour chercher son repos et sa sûreté dans l'exil. Dès son retour à Paris, ce grand homme ayant appris que la marquise de Ségur, mère du jeune Louis-Philippe de Ségur, était attaquée depuis deux ans d'une maladie cruelle, demanda instamment à la voir. Quoiqu'elle fût à peine en état de l'entendre et de lui répondre, elle le reçut. C'est dans cette circonstance que le comte de Ségur vit Voltaire pour la première fois. «Voltaire, dit-il dans ses *Mémoires*, charma mon amour-propre, en me parlant avec grace et finesse de ma passion pour les lettres et de mes premiers essais; il m'encouragea par quelques conseils : « N'oubliez pas, dit ce grand homme, que vous avez mérité le bien qu'on dit de vous, en mêlant avec soin, dans les plus légers morceaux de poésie, quelques réalités aux images, un peu de morale aux sentimens, quelques grains de philosophie à la gaîté. Méfiez-vous cependant de votre penchant pour la poésie; vous pouvez le suivre, mais non vous y laisser entraîner. D'après ce qu'on m'a dit, et dans votre position, vous êtes destiné à de plus graves occupations; vous avez bien fait de commencer à vous exercer en écrivant des vers, car il est bien difficile que celui qui ne les a point aimés, et qui n'en connaît ni l'art, ni le charme, puisse jamais parfaitement écrire en prose. Allez, jeune homme, recevez les vœux d'un vieillard qui vous prédit d'heureux destins; mais souvenez-vous que la poésie, toute divine qu'elle est, est une sirène. » Je le remerciai de la bénédiction littéraire qu'il me donnait, « me ressouvenant, lui dis-je, en cette occasion, avec un vif plaisir, qu'autrefois les mots de grand poète et de prophète (*vates*) étaient synonimes. » Lorsque le cabinet de Versailles se fut déclaré pour la cause des insurgens américains, le comte de Ségur témoigna vivement le désir d'aller combattre sous leurs drapeaux avec Lafayette. Mais ce ne fut qu'en 1782 qu'il put obtenir cette faveur. Après la prise d'Yorcktown, le vicomte de Noailles, dont la valeur s'était signalée dans les rangs de l'armée américaine, reçut l'ordre de se rendre en France pour prendre le commandement en chef d'un régiment. Le comte de Ségur fut désigné pour lui succéder. Le 15 juillet 1782, il s'embarqua à Brest sur la frégate *la Gloire*, qui fut forcée, pour échapper aux poursuites des Anglais, de se laisser échouer sur la côte de l'État de Maryland. L'année suivante, il quitta l'Amérique, où il n'avait pu trouver l'occasion de se signaler. Aussitôt après son arrivée à Paris, il fut nommé colonel du régiment de dragons qui portait son nom, et le 29 octobre de la même année, il reçut l'autorisation de porter la décoration de l'association américaine de Cincinnatus, que le général Washington envoyait à tous les colonels français qui avaient fait la guerre dans les États-Unis. Devenu successivement commandant de Saint-Lazare et chevalier de Saint-Louis, le comte de Ségur fut bientôt appelé, par de Vergennes, à représenter la France à la cour de Russie, en qua-

(1) Un livre intitulé : LA VÉRITÉ SUR LES CENT-JOURS, par un Corse, qui parut en 1825 et qui fit sensation parmi les hommes instruits des affaires de 1814, renferme une opinion contraire à celle qui est émise ici. On y lit, page 2 et suivante : « Salicetti, ancien conventionnel pour le département de la Corse, ministre de la police à Naples, y fut empoisonné en décembre 1809, à un dîner que lui avait donné Maghella, préfet de police, son ennemi, avec qui il avait eu l'imprudence de se réconcilier : le coup venait de Sicile; on le disait LÉGITIME. » Cette opinion est généralement admise à Naples.

lité de ministre plénipotentiaire. Il ne vit d'abord, dans ce changement de carrière, qu'un dérangement complet dans sa vie, dans ses projets, dans ses études, et un fardeau qui, tout en comprimant sa liberté, serait peut-être disproportionné à ses forces. Son père, à qui il confia tout ce qu'il éprouvait à cet égard, blâma son hésitation. *Vous ne quitterez point l'état militaire,* lui dit-il; *beaucoup d'exemples doivent vous apprendre que chez nous la carrière des armes et celle de la politique ne sont point nécessairement séparées.* » Et il lui cita MM. de Belle-Isle de Villars, de Richelieu et beaucoup d'autres. *D'ailleurs,* ajouta-t-il, *pour arriver un jour au conseil et aux places les plus éminentes de l'administration, on marche lentement par les emplois militaires, car on y est dans une foule qu'on a peine à percer, tandis que, dans les ambassades, on peut s'élever très vite, n'ayant à lutter qu'avec un petit nombre de rivaux. Au lieu des détails d'un régiment, vous allez, dès votre début, être chargé des grandes affaires du gouvernement, des premiers intérêts de notre politique; c'est passer en un instant de la jeunesse à la maturité, et d'un rang ordinaire de la société à celui d'un homme d'État.* » Le respect que le comte de Ségur avait pour les lumières de son père le décida, plus que ses raisonnemens, à accepter le poste important qui lui était offert. Au mois de décembre 1784, le jeune diplomate français ayant reçu du comte de Vergennes des instructions amples et détaillées, se mit en route pour se rendre à sa destination.

L'habileté qu'il déploya dans cette mission amena un rapprochement entre la cour de Versailles et celle de Saint-Pétersbourg, qui vivaient depuis long-temps en mauvaise intelligence. Catherine, enchantée de l'esprit et des belles manières du comte de Ségur, lui proposa, en 1785, de l'accompagner dans un voyage qu'elle fit dans l'intérieur de ses États. Ce voyage avait pour objet d'activer, par sa présence, les travaux qu'elle avait ordonnés pour la construction d'un canal destiné à joindre la mer Caspienne à la mer Baltique. Lorsqu'en 1787, cette princesse fit son fameux voyage en Tauride, pendant lequel elle déploya tant de magnificence, le jeune diplomate français fut du petit nombre des seigneurs étrangers à qui elle accorda de nouveau la faveur de l'accompagner.

Avant de revenir dans sa patrie, le comte de Ségur conclut, avec la Russie, un traité de commerce qui fut fort avantageux à la France, et empêcha le cabinet de Saint-Pétersbourg d'en faire un nouveau avec l'Angleterre. Ce fut lui qui, en 1789, époque à laquelle la guerre éclata entre les Turcs et la Russie, fit accepter la médiation de la cour de Versailles. Rappelé à Paris, vers la fin de cette année, par suite des événemens de la Révolution française, il fut nommé maréchal-de-camp en 1790, et refusa le portefeuille des affaires étrangères qu'on lui offrit peu de temps après; mais il accepta l'ambassade de Rome, où il se disposait à se rendre, lorsque les différends qui s'élevèrent entre le gouvernement français et le souverain pontife s'opposèrent à son départ. A la fin de 1790, Louis XVI l'ayant chargé de se rendre à Berlin pour retarder les hostilités qui allaient éclater entre la France et la Prusse, de Ségur justifia la confiance du roi et parvint à triompher de tous les obstacles qui s'opposaient au succès de sa mission. Arrêté en 1792 par ordre du Comité de sûreté générale, il fut assez heureux pour échapper à l'échafaud. La perte de sa fortune le mit alors dans la nécessité de se livrer à des travaux littéraires pour rendre à sa famille une existence honorable. Il publia, en l'an IX, son histoire des principaux événemens du règne de Frédéric-Guillaume II, sous le titre de *Tableau statistique et politique de l'Europe,* 3 vol. in-12. L'auteur est conduit, par son sujet, à nous parler de toutes les révolutions qui, depuis 1786, ont agité l'Europe. Il en recherche avec soin les causes, en raconte avec intérêt les détails. Il apprécie les événemens avec sagacité et juge les hommes avec modération. Ce dont on doit particulièrement louer le comte de Ségur, c'est d'être resté constamment fidèle aux principes sur lesquels repose la liberté individuelle, la dignité des nations, leur considération extérieure, leur prospérité et leur indépendance. Cet ouvrage est écrit avec autant de clarté que d'élégance. Le comte de Ségur devint membre du Corps législatif au mois de floréal an IX. Le 22 floréal an X, le Corps législatif fut convoqué extraordinairement pour entendre le rapport de sa commission relatif à l'ouverture immédiate d'un registre destiné à recueillir le vote individuel sur le consulat à vie. De Ségur, dont l'opinion était conforme à celle de la commission, crut devoir toutefois prendre la parole pour la motiver, et s'exprima en ces termes :

« Lorsque le Tribunat émit un vœu dicté par la reconnaisance nationale pour le premier magistrat de la République, le Corps législatif, qui éprouvait le même sentiment, crut avec regret que la constitution lui interdisait la faculté de l'exprimer et de prendre à cet égard aucune initiative. Je craignis, dès-lors, d'après les entraves imposées par la constitution, qu'une des autorités établies ne pût remplir complétement un vœu que je crois général. Dans une aussi grande circonstance, lorsqu'il s'agit de décider si la gloire de nos armes, les douceurs de la paix, la restauration de l'ordre public, la compression de toutes les factions seront durables ou passagères; lorsqu'il faut imprimer le sceau de la constance à nos institutions, et enlever aux ennemis du peuple français le funeste espoir de voir renaître les troubles et les orages qui tourmentaient la République avant le 18 brumaire; lorsqu'il s'agit enfin de donner à l'homme que la France admire et que l'Europe nous envie, une récompense digne de nous et de lui, c'est au peuple souverain seul qu'il faut s'adresser; c'est lui seul qui peut réaliser complétement nos vœux, et par un acte de sa volonté libre et suprême, assurer sòlidement son bonheur et son repos, en donnant à Bonaparte la marque la plus éclatante de sa confiance et le digne prix de ses travaux et de ses périls. » Au mois de nivose an XI, il passa au conseil d'État, section de l'intérieur. Nommé membre de l'Institut, puis membre de la

Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, de Ségur fut chargé, le 27 pluviose, de faire des communications importantes au Corps législatif sur la conjuration qui avait menacé les jours du premier Consul. Le 29 messidor, Napoléon le nomma grand-maître des cérémonies de son palais impérial.

Le 12 pluviose an XIII, nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur et grand-aigle le lendemain, il prononça, le 15 du même mois, un discours au Corps législatif en lui donnant communication de la lettre que Napoléon avait écrite au roi d'Angleterre pour l'engager à faire la paix. Il lut en même temps la réponse de lord Mulgrave, qui était l'organe du cabinet britannique. Le caractère qui dominait dans cette réponse était vague et sans détermination; une seule idée s'y montrait avec quelque précision, celle du recours à des puissances étrangères. « Son but, disait de Ségur, est de faire croire à une apparente coalition, mais elle n'a pour elle aucune chance de succès; ses espérances sont illusoires, car à Pétersbourg aussi bien qu'à Vienne, aussi bien qu'à Berlin, on regarde comme des attentats aux droits des gens, comme une injure à tous les souverains, l'attaque aux droits des frégates espagnoles en pleine paix, l'assassinat en pleine paix des 300 victimes innocentes immolées par le canon de l'Angleterre ou ensevelies dans les flots, la prise en pleine paix d'un régiment espagnol, l'arrestation dans la Méditerranée de 80 bâtimens de toutes les nations, et cette violation perpétuelle de la liberté des mers, le domaine commun de tous les peuples. Ces correspondances, ces rapports confidentiels ne sont que des chimères, des prétextes vains pour échapper aux négociations de la paix. C'est toujours ce système perfide qui cherche à semer des guerres sur le continent, pour éterniser le monopole d'un seul peuple et opprimer le commerce de tous. »

En 1810, de Ségur devint comte de l'Empire. Le 5 avril 1813, il fut promu à la dignité de sénateur et envoyé dans la 18e division militaire, le 26 décembre de la même année, avec le titre de commissaire extraordinaire. A l'époque de la première Restauration, Louis XVIII l'appela à la Chambre des pairs. En 1815, lorsque l'Empereur eut abdiqué en faveur de son fils, le comte de Ségur soutint énergiquement les droits de Napoléon II au trône de son père, dans la séance de la Chambre des pairs du 22 juin. « Que deviendrons-nous, disait-il, si nous sortons de la constitution? Au nom de qui le gouvernement parlera-t-il? Nous ne sommes pas une Convention nationale, mais une assemblée constitutionnelle. Le gouvernement est composé de trois branches: l'une meurt, nous la retrouvons dans la constitution. Que risquons-nous, en disant ce qui est? Napoléon est mort politiquement, quand il pouvait encore défendre son trône; il ne faut pas que son sacrifice soit inutile, son successeur est Napoléon II. Le gouvernement provisoire traitera en son nom. Je demande que le gouvernement provisoire prenne le titre de régence. » A la seconde Restauration, le comte de Ségur fut éliminé de la Chambre des pairs que Louis XVIII rétablit aussitôt après son retour en France. Le roi l'ayant rappelé à cette Chambre en 1818, il ne cessa d'y combattre au premier rang des défenseurs des libertés publiques. L'ordonnance royale de 1816 l'avait conservé membre de l'Académie française. Après la Révolution de 1830, il écrivit, le 5 août de cette année, au président de la Chambre des pairs pour s'excuser de l'impossibilité où il était de prendre part aux travaux de ses collègues dans les circonstances graves où l'on était alors. « Après quarante ans d'efforts et de combats, il est temps, disait-il, que la nation française se voie, par de fortes garanties, à l'abri de toute tentative tyrannique, arbitraire, et qu'elle jouisse, dans une pleine sécurité, de la liberté, de l'égalité des cultes, de la liberté politique, de la liberté individuelle et de la liberté de la presse qui les défend toutes. »

Le comte de Ségur mourut, le 27 août 1830, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, pendant laquelle il montra une résignation et un courage qui ne se démentirent pas un instant. La France perdit en lui l'un de ses plus illustres citoyens, les lettres un ami fidèle, les arts un juge éclairé, la société un de ses plus beaux ornemens, et la liberté un de ses plus courageux soutiens. Ses ouvrages se recommandent par la finesse des aperçus, l'élégance soutenue du langage, la générosité des sentimens. Ses écrits historiques et ses *Mémoires* resteront parmi les monumens littéraires du dix-neuvième siècle, destinés à la postérité. La bonté de son cœur, l'esprit qui animait sa conversation et l'urbanité de ses manières le faisaient aimer de tous ceux qui le connaissaient. Peu d'hommes ont eu une existence aussi agitée. S'il sut jouir en sage des plus grandes prospérités, il soutenait, avec constance, les plus hautes infortunes. Les œuvres complètes du comte de Ségur ont été publiées à Paris, à partir de 1824 à 1829, en 36 vol. in-8°. (*Voyez* t. Ier, p. 62, 68.) AMIC.

SEMONVILLE (CHARLES-LOUIS-**HUGUET,** *marquis* DE), né en 1759, était fils de M. Huguet de Montaran, secrétaire du roi et du conseil. Il avait à peine atteint sa dix-huitième année, lorsqu'il entra au parlement, en 1777, en qualité de conseiller aux enquêtes. Étranger aux débats politiques qui agitèrent pendant dix ans la cour souveraine de Paris, il ne s'occupa, jusqu'en 1788, que de rapports judiciaires. Mais une discussion importante le fit bientôt sortir de son inaction politique. Cette discussion avait pour objet la convocation des États-Généraux. De Sémonville prononça, dans cette circonstance, un discours remarquable où la question, envisagée sous les rapports monarchiques, renfermait des louanges délicates sur les princes qui assistaient à la séance. Ce discours lui valut l'approbation de la cour et de la ville. On s'étonna toutefois que, lié comme il l'était à cette époque avec cette partie de la jeune noblesse et de la magistrature, qui avaient adopté des idées de réforme et de liberté, de Sémonville n'ait point brigué la députation aux Etats-Généraux. Il parut, il est vrai, dans plusieurs assemblées successives de la noblesse, à Paris, à Châteauneuf, à Montfort-l'Amaury, mais ce fut

pour y voter en faveur de ses amis, le comte de Castellane, le vicomte de Montmorenci et le marquis de Lusignan ; on le nomma cependant député suppléant du comte de Beauharnais ; mais il ne siégea point à la Constituante. A l'époque de l'arrestation du marquis de Bezenval par le peuple, de Sémonville crut devoir, pour calmer l'irritation des esprits, engager l'Assemblée nationale, au nom des représentans de la commune de Paris, à organiser promptement les tribunaux chargés de juger les conspirateurs. Le ministre Montmorin l'envoya ensuite à Bruxelles, lors des premiers troubles de la Belgique, afin d'observer la nature de ces mouvemens. De retour à Paris, il fut nommé ambassadeur à Gênes, en remplacement du marquis de Monteil. Sincèrement dévoué au nouvel ordre de choses, le patriotisme de Sémonville lui suggéra l'idée de faire représenter sur le frontispice de l'hôtel de l'ambassade, au lieu d'armoiries, la France embrassant le génie de la liberté. Aussi, le sénat défendit-il aux nobles d'accepter les invitations du diplomate français. En quittant la résidence de Gênes, il reçut, en 1792, une mission pour la cour de Turin, qui ne voulut point le reconnaître. Ce fut sur ces entrefaites qu'il apprit que des marins français avaient été insultés à Gênes par des Vénitiens. Il retourna aussitôt dans cette ville, demanda avec énergie une réparation, et l'obtint à la grande satisfaction de ses compatriotes. Nommé ambassadeur à Constantinople, un peu avant le 10 août, il fut obligé de revenir en France, parce que la Porte-Ottomane, influencée par les autres cabinets, refusa aussi de le recevoir. Au retour de ce voyage, en 1792, on l'accusa de cacher sous les dehors du jacobinisme des sentimens opposés au nouvel ordre de choses. Cette accusation le fit destituer par Lebrun, devenu depuis prince de l'Empire. On envoya cependant de Sémonville en Corse, où il fit la connaissance de Bonaparte et de sa famille. Rappelé sur le continent, il reçut l'ordre, malgré les dénonciations auxquelles il avait été en butte, de se rendre enfin à Constantinople, où, sous le titre d'envoyé, le marquis Descorches venait de le précéder. Mais cette sorte d'ambassade n'était point sérieuse ; elle devait servir de voile à une mission bien extraordinaire pour cette époque de tourmente révolutionnaire. Peu de personnes savent que la cour de Naples et celle de Toscane, ayant conçu le dessein de contribuer au salut des victimes du Temple, avaient fait secrètement proposer leur médiation au gouvernement français. Il y avait à craindre que la moindre indiscrétion à cet égard n'excitât une véritable explosion dans la Convention et dans les assemblées populaires. On garda le plus profond silence. Le conseil se réunit, la majorité se prononça, et il fut convenu que de Sémonville s'arrêterait à Florence sous divers prétextes, afin de se concerter avec le ministre Manfredini, tandis que Maret, depuis duc de Bassano, se rendrait, pour le même objet, auprès de la cour de Naples. Instruit de cette particularité, l'empereur d'Autriche fit enlever les deux envoyés français à Novale, sur le territoire neutre des Grisons. Ils subirent une détention de trente mois, d'abord à Mantoue, puis à Kufstein dans le Tyrol (1).

Au mois de prairial an III, ils furent échangés contre Madame, fille de Louis XVI. Le grand conseil de Milan indemnisa de Sémonville des pertes qu'il avait éprouvées lors de son arrestation, et on lui remit une cassette de diamans qui lui avait été enlevée à cette époque. Revenu à Paris, il continua à se montrer sous le Directoire ardent républicain ; il fut un des fondateurs du cercle constitutionnel de l'hôtel de Salm, et parut constamment dans les rangs des républicains qui avaient opéré la journée du 18 fructidor. Après la révolution du 18 brumaire, le premier Consul le nomma successivement conseiller d'État, ambassadeur en Hollande, membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII et commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant. Devenu membre du Sénat le 16 pluviose an XIII, de Sémonville, créé comte de l'Empire, proposa, dans cette assemblée, le 13 décembre 1810, la réunion de la Hollande à la France. A la fin de 1813, il reçut l'ordre de l'Empereur de se rendre dans la 21e division militaire, avec le titre de commissaire extraordinaire, afin d'y prendre toutes les mesures de sûreté publique que l'envahissement présumé de la France par les armées de la coalition nécessitait dans cette situation critique. Mais déjà, à cette époque, de Sémonville s'entendait avec Talleyrand pour trahir l'Empereur et favoriser le retour des Bourbons. Aussi s'empressa-t-il, de Bourges, où il était depuis trois mois avec une mission de confiance de son maître, d'adhérer au sénatus-consulte qui prononçait la déchéance de Napoléon et de faire reconnaître le roi dans la 21e division militaire. Il parut ensuite au Sénat, où il se prononça énergiquement contre la proposition de l'empereur Alexandre, relative à la réhabilitation de la mémoire du général Moreau. Au moment où un sénateur se disposait à lire la lettre que l'empereur de Russie avait écrite à ce sujet, il s'écria : « On ne lira point, moi vivant, la lettre d'un souverain étranger, sans l'ordre exprès du roi. Il n'a point encore touché le territoire français, il n'a reçu ni nos sermens, ni nos hommages ; et quand les troupes, naguère ennemies, sont maîtresses de la capitale, vous allez commencer vos délibérations comme la Pologne a fini les siennes. C'est à l'histoire à juger le général Moreau. Sa vie fut celle d'un grand capitaine ; sa mort eut lieu dans les rangs ennemis. Je demande l'ordre du jour, l'ordre du jour sans aucune discussion. » Le Sénat adopta cette réclamation dans un profond silence. Nommé membre de la commission chargée de la lecture de la charte, Sémonville obtint, le 4 juin de cette année, le titre de pair et celui de

(1) Quels étaient donc les hommes du gouvernement conventionnel assez influens pour oser concourir à une pareille conspiration? Les historiens qui racontent les détails de cette conspiration n'en nomment point les auteurs. Si le projet a existé, s'il a eu un commencement d'exécution, la conduite de l'Autriche ne se comprend pas. Ce fait prouve, comme tous ceux du même genre, qu'il ne faut aujourd'hui rien admettre ni rejeter sans beaucoup de réserve et de prudence, parce que, d'abord, les explications ne viennent jamais des traîtres, et parce que, ensuite, les écrivains sont faciles à accueillir tout soupçon de trahison, tant la société est devenue mauvaise depuis vingt ans. ST.-E.

grand-référendaire. Ce fut lui qui fit enregistrer, le 20 mars 1815, en l'absence du ministère, l'ordonnance du roi qui prononçait la clôture de la session. Il se retira ensuite dans une de ses terres, où il reçut une lettre d'exil. Il reprit son fauteuil de pair à la seconde Restauration et ses fonctions de grand-référendaire. Pendant les deux années réactionnaires de 1815 et 1816, il appartint à cette fraction de la pairie qu'on désigna sous le nom de l'*étranger*, qui donna à la France les lois d'exception et les cours prévôtales, remit la délation en honneur, rouvrit les prisons et dressa les échafauds.

Pour récompenser son dévoûment, Louis XVIII lui conféra le titre de marquis en 1818. En 1819, poussé sans doute par le remords, il fonda la société pour l'amélioration des prisons. Il demanda en 1820 que les pairs fussent passibles de la contrainte par corps, et s'opposa, en 1824, à ce qu'un article du réglement permit au public d'assister aux délibérations de la Chambre.

Le 29 juillet 1830, le marquis de Sémonville commença à s'effrayer des événemens. Il se rendit auprès de Charles X, à Saint-Cloud, pour le supplier de retirer ses ordonnances et de nommer un nouveau ministère. Charles X lui confia des pleins pouvoirs à l'effet de négocier avec les vainqueurs. Le marquis, accompagné du comte d'Argout et du baron de Vitrolles, vint trouver les membres de la commission municipale qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville : *Il est trop tard*, s'écria M. de Schonen, *Charles* X *a cessé de régner, son trône a glissé dans le sang.*

Trois jours après, il déposait aux pieds du lieutenant-général du royaume l'hommage de sa fidélité et de son amour pour la dynastie d'Orléans.

Et à quelque temps de là, retirant d'un grenier les drapeaux d'Ulm, tenus cachés pendant les deux Restaurations, il en orna la salle des séances.

Cette maladresse fit naître au gouvernement la pensée de pourvoir à son remplacement dans les fonctions de grand-référendaire, qui lui avaient été conservées après 1830; et ce remplacement eut lieu par ordonnance du 20 septembre 1834.

A partir de ce jour, le marquis de Sémonville vota avec l'opposition. Il est mort le 11 avril 1839. (*Voy.* t. Ier, p. 205.) A.

SÉRURIER (JEANNE-MATHIEU-PHILIBERT, *comte*), né à Laon (Aisne), le 8 décembre 1742. Entré sous les drapeaux, en 1755, à moins de quatorze ans, comme lieutenant de milice de sa ville natale; Sérurier était capitaine dans le régiment de Latour-du-Pin (1), lorsque commencèrent les grands événemens de 1789. Il comptait trente-quatre ans de service, dont onze dans ce dernier grade, trois campagnes en Hanovre, en Portugal et en Corse, et une blessure reçue à l'affaire de Warbourg (31 juillet 1760).

Major en 1789, et chef de bataillon en 1793, le 22 août de la même année il fut élevé au grade de général de brigade et employé, en cette qualité, à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Il passa général de division le 25 prairial an III, et commanda avec Masséna la division de droite de l'armée d'Italie, sous les ordres de Kellermann.

L'année suivante, Bonaparte, arrivé à Nice le 7 germinal, envoyait, le 9 floréal au Directoire exécutif, le traité de Cherasco, par lequel le roi de Sardaigne livrait, pour obtenir la paix, ses places fortes à l'occupation française. C'était le résultat des victoires de Montenotte, de Millesimo, de Dego et de Mondovi. Trois généraux divisionnaires se sont immortalisés dans ces quatre grandes journées : Sérurier est le héros de la dernière.

Le 4 thermidor, Bonaparte écrivait en ces termes au Directoire exécutif :

« Citoyens directeurs,

» Je ne vous parlerai pas de la conduite de l'intrépide général Sérurier, dont la réputation militaire est établie, et à qui nous devons, entre autres choses, depuis la campagne, le gain de la bataille de Mondovi, etc... »

Pendant la campagne suivante, Sérurier trouva de nouvelles occasions de se distinguer à la prise de Pizzighitone, au passage du Mincio, à la défense du poste de la Favorite. Chargé de l'investissement de Mantoue, il y déploya autant de talent que d'activité, et le 14 pluviose an V, il reçut la remise de la place des mains du maréchal Wurmser.

Après la bataille d'Arcole, il fut mis pour sa belle conduite à l'ordre de l'armée; et le 15 prairial an V, dépêché par le général en chef auprès du Directoire exécutif, il était porteur de la lettre suivante :

« Au quartier-général de Montebello.

» Citoyens directeurs,

» Je vous envoie par le général de division Sérurier, 22 drapeaux pris dans les affaires qui ont eu lieu en Allemagne ou sur les Vénitiens.

» Le général Sérurier a, dans les deux dernières campagnes, déployé autant de talent que de bravoure et de civisme. C'est sa division qui a remporté la bataille de Mondovi, qui a si puissamment contribué à celle de Castiglione, qui a pris Mantoue, et s'est distinguée au passage du Tagliamento, de l'Isonzo, et spécialement à la prise de Gradisca.

» Le général Sérurier est extrêmement sévère pour lui-même; il l'est quelquefois pour les autres. Ami rigide de la discipline, de l'ordre, et des vertus les plus nécessaires au maintien de la société, il dédaigne l'intrigue et les intrigans, ce qui lui a quelquefois fait des ennemis parmi ces hommes qui sont toujours prêts à accuser d'incivisme ceux qui veulent que l'on soit soumis aux lois et aux ordres de ses supérieurs.

» Je crois qu'il serait très propre à commander les troupes de la république cisalpine. Je vous prie donc de le renvoyer le plus tôt possible à son poste.

» BONAPARTE. »

L'affaire du Tagliamento fut la dernière de cette

(1) C'est le même régiment qui, précédemment, avait porté les noms de Mazarin et de Beauce.

campagne à laquelle il ait prit part; il fut nommé ensuite au commandement de Venise.

En l'an VI, il fut chargé de l'inspection générale de l'infanterie française, et l'année suivante, tandis que le jeune héros étonnait le Nil de ses nouveaux triomphes, Sérurier retourna, sous les ordres du général Schérer, dans cette même Italie où il avait cueilli tant de lauriers. Le 6 germinal, il battit les Autrichiens sur les hauteurs qui bordent le lac de Garda, mais la suite répondit mal à ce glorieux début. Pendant la fausse attaque de Verone, il vit les soldats abandonner en désordre le champ de bataille avec une perte de 4,000 hommes, et à la malheureuse journée de Cassano, après une vigoureuse résistance, cédant aux conseils timides de son état-major, il passa, avec tous les honneurs de la guerre, sous les *fourches caudines*.

Suwarow l'accueillit avec distinction et l'invita à dîner après la signature de la capitulation. *Où vous retirez-vous*, dit le général ennemi à Sérurier, après le dîner. — *A Paris. — Tant mieux*, répondit Suwarow, *je compte vous y voir bientôt. — Je l'ai toujours ainsi espéré moi-même*, répartit le général français avec autant de finesse que de dignité.

Il se trouvait à Paris au mois de brumaire an VIII. Il avait le commandement de Saint-Cloud pendant les journées du 18 et du 19, et sa coopération fut utile autant qu'active et dévouée.

Il devint membre (4 nivose), et plus tard vice-président et préteur du Sénat.

Le 5 floréal an XII, le premier Consul annonça au Sénat, par la lettre dont l'extrait suit, le choix qu'il avait fait de Sérurier pour gouverneur de l'hôtel des Invalides :

« Sénateurs,

» J'ai nommé le sénateur Sérurier gouverneur des Invalides.

» Je désire que vous pensiez que les fonctions de cette place ne sont point incompatibles avec celles de sénateur.

» Rien n'intéresse aussi vivement la patrie que le bonheur de ces 8,000 braves couverts de tant d'honorables blessures et échappés à tant de dangers. Eh ! à qui pouvait-il être mieux confié qu'à un vieux soldat, qui, dans les temps les plus difficiles, et en les conduisant à la victoire, leur donna toujours l'exemple d'une sévère discipline et de cette froide intrépidité, première qualité du général... »

Il reçut le titre (1) de maréchal de France le 29 floréal an XII, et fut créé grand-aigle (2) de la Légion-d'Honneur le 13 pluviose de l'année suivante, puis grand'croix de la Couronne-de-Fer et comte de l'Empire (1808).

A l'époque de l'expédition des Anglais contre l'île de Walcheren, en 1809, le maréchal Sérurier fut investi du commandement-général de la garde nationale de Paris.

En 1814, il adhéra à la déchéance de l'Empereur, et Louis XVIII l'appela à la pairie et le fit commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Après le 20 mars 1815, il présenta à l'Empereur une adresse contenant l'expression du dévoûment et de la fidélité des Invalides, et fit partie de la Chambre des pairs pendant les Cent-Jours.

Remplacé en 1816 dans le gouvernement des Invalides par le duc de Coigny, il vécut depuis lors dans la retraite. C'est là que vint le trouver la grand'croix de Saint-Louis, le 11 octobre 1818.

Il est mort à Paris, le 21 décembre 1819. (*Voy.* t. Ier, p. 68, 179, 276, 389, 390, 459, 540.

A. LIEVYNS.

SERS (PIERRE, *comte*), négociant-armateur et officier municipal de Bordeaux, il fut député en 1791 à l'Assemblée législative, par le département de la Gironde et prit place auprès de Vergniaud et Gensonné, chefs du parti girondin. Après avoir, le 13 juillet 1792, appuyé la proposition de poursuivre les auteurs de la journée du 20 juin, et avoir pris la défense de Dumouriez, il approuva les conséquences du 10 août, et proposa, dans la séance du même jour, de charger les sections de Paris d'envoyer des architectes pour abattre sur-le-champ les statues des rois. Le 26 du même mois, quand Jean Debry proposa l'organisation d'un corps de 1,200 tyrannicides, il s'écria que ce serait déshonorer la France devant les nations civilisées que d'adopter une semblable mesure.

Sers ne fut pas réélu à la Convention, cependant il se trouva compris dans le décret qui mettait hors la loi les girondins. Il était alors président du département de la Gironde et il allait être envoyé à Paris devant le tribunal révolutionnaire si Jean-Bon-Saint-André, commissaire de la Convention, à Bordeaux, n'eût écrit à l'Assemblée que les crimes de Sers n'avaient été que ceux de Gensonné et non les siens propres, et qu'il y avait de sa part plutôt faiblesse que véritable désir de renverser la République. Le décret, en ce qui le concernait, fut donc rapporté. Nommé, le 4 nivose an VIII, membre du Sénat conservateur, le 9 vendémiaire an XII il reçut la croix de la Légion-d'Honneur, et celle de commandant le 25 prairial de la même année. Il devint, vers la même époque, membre du nouveau consistoire de l'église réformée. Il fut en l'an XIII désigné pour candidat aux fonctions de trésorier du Sénat, mais l'Empereur lui préféra Chaptal. Le titre de comte lui fut conféré par le décret du 1er mars 1808. Sers mourut en février 1810. D'EC.

SHEE (HENRI), *comte* D'ALTON, naquit à Landrecies, le 25 janvier 1739, d'une famille d'origine irlandaise. Le 1er mars 1755, il entra dans le régiment irlandais Clarke. Nommé lieutenant en second le 13 juillet 1760, sa belle conduite au combat de Marsbourg lui valut le grade de sous-aide-major le 11 février de l'année suivante. Sa naissance et son courage contribuèrent à la rapidité de son avancement. En septembre 1781, il obtient la croix de Saint-Louis; en 1782, il est attaché comme secrétaire des commandemens à un des princes de la famille des Bourbons; l'année suivante, il est nommé capitaine-cornette-blanc au régiment de Colonel-

(1) Voy. la notice Pérignon, p. 407.
(2) Il avait été fait membre de l'Ordre le 9 vendémiaire an XII et grand-officier le 25 prairial de la même année.

général; en 1784, colonel en second au régiment de Conflans, et en 1785 colonel au régiment de Colonel-général.

L'état chancelant de sa santé l'obligea, à cette époque, à demander sa retraite, quoiqu'il ne fût âgé encore que de quarante-six ans. Dix ans plus tard, en l'an III, le désir de coopérer à l'expédition d'Irlande, conduite par le général Hoche, lui fit reprendre son épée; mais ce ne fut pas pour long-temps, ses forces physiques firent défaut à sa bonne volonté.

Le 4 nivose an VIII, il fut nommé commissaire-général du gouvernement dans les quatre départemens de la rive gauche du Rhin, et le 3 messidor suivant, un arrêté des consuls lui donna la préfecture du département du Mont-Tonnerre. Par arrêté du 5e jour complémentaire de l'an IX, Shée, commissaire-général dans les départemens de la rive gauche du Rhin, fut remplacé par Jean-Baptiste-Moïse Jolivet. Ce n'était point une disgrace, car, par un autre arrêté du même jour, le premier Consul le nomma conseiller d'État pour la section de l'intérieur. En l'an X, il prit part aux discussions du conseil d'État sur le Code civil. Le 4 vendémiairean XI, Shée passa à la préfecture du Bas-Rhin, qu'il administra jusqu'en 1810. Nommé, le 9 vendémiaire an XII, membre de la Légion-d'Honneur, il reçut la croix de commandant le 26 prairial suivant. Il entra au Sénat conservateur le 5 février 1810 et fut comte de l'Empire le 7.

Le 4 juin 1814, Louis XVIII nomma Shée pair à vie, et, par ordonnance du 11 décembre 1815, il déclara transmissibles ses titres de pair et comte. Des souffrances continuelles ne lui permirent pas de siéger long-temps à la Chambre; il mourut le 5 mars 1820, dans sa quatre-vingt-deuxième année. D'EC.

SIEYES (EMMANUEL-JOSEPH). En 1762, Sieyes, âgé de quatorze ans, quittait Fréjus, son pays natal, pour venir compléter ses études à Paris. Son père, directeur de la poste aux lettres, chargé d'une famille nombreuse, avait obtenu de la bienveillance de son évêque l'admission du cinquième de ses enfans dans le séminaire de Saint-Sulpice.

Arrivé à l'âge où l'homme commence à avoir des idées qui lui sont propres, le jeune séminariste se livra, aux dépends de son travail spécial, à l'étude des idées philosophiques qui, en dehors de la maison qu'il habitait, faisaient l'objet de la préoccupation générale. Aussi, en 1784, n'était-il que licencié en droit canon, mais en revanche, s'il eût fallu obtenir un diplôme à l'école des économistes, il eût conquis d'emblée son doctorat.

Les fonctions du ministère sacré n'allaient point à ses goûts; il ne les exerça jamais. Le clergé était à cette époque le plus grand propriétaire de France; l'administration de ses biens demandait intelligence et capacité; Sieyes fut placé dans la partie administrative. Il devint successivement chanoine et chancelier de l'église de Chartres et grand-vicaire du diocèse. En 1787, il fut nommé membre de l'assemblée provinciale d'Orléans

Le désordre de l'administration était une des causes qui avaient déterminé, en 1789, la convocation des États-Généraux qui n'avaient pas été réunis depuis cent soixante-quinze ans, et le ministère avait fait appel au patriotisme des écrivains pour éclairer, à l'avance, la marche de cette assemblée solennelle. Sieyes publia successivement quatre brochures, la première avait pour titre : *Essai sur les priviléges;* la deuxième, *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentans de la France pourront disposer ;* la troisième, *Qu'est-ce que le tiers-état?* la quatrième, *Quelques idées de constitution applicables à la ville de Paris.*

La troisième de ces brochures, avec des vues nouvelles, résumait les deux autres : elle sera à jamais célèbre, non-seulement à cause du retentissement qu'elle eut à l'époque de son apparition, mais parce que, profondément vraie dans son exposé et dans ses déductions, elle a rencontré des circonstances favorables pour amener soudainement ses audacieuses théories à l'état de *faits accomplis.*

La quatrième avait ceci de remarquable, qu'elle préjugeait la question de la division de la France par départemens et la formation du département de Paris, qui furent adoptées plus tard.

La ville de Paris avait pris l'engagement de ne choisir ni prêtre, ni noble; cependant, par une honorable exception au principe qu'elle venait de poser, elle envoya aux États-Généraux l'auteur de ces brochures. Depuis l'ouverture des États, un mois entier s'était écoulé en négociations infructueuses entre les trois ordres, lorsque le député vint en aide au publiciste, et prononça ces paroles historiques : *Coupons donc le câble qui retient encore le vaisseau au rivage,* et le tiers-état se constitua aussitôt en *Assemblée nationale.* Le serment du Jeu-de-Paume vint ensuite : Sieyes en fut le rédacteur et le héros. Le privilége était renversé; le tiers-état se posait en souverain. Cette grande révolution, un seul homme, Sieyes, l'avait conseillée et accomplie! Quand un homme est monté si haut, sa mission est finie. Lancé au milieu du drame politique, toutes les péripéties de son existence le feront déchoir dans l'opinion publique, et ces grandes épithètes de *penseur* et d'*oracle* qui, au temps de sa gloire, étaient le cri de la conscience, dépouillées du prestige qui les environnait, courent le risque d'apparaître à l'histoire comme une amère dérision.

Les États-Généraux une fois transformés en Assemblée constituante, les partis s'organisèrent, et telle était la position conquise par Sieyes que son influence devait régner en souveraine ou disparaître entièrement. Enorgueilli de ses premiers succès, impatient de toute contradiction, Sieyes rendait cette nécessité encore plus absolue. La lutte ne tarda pas à s'engager. Chargé, le 16 juillet, de présenter un projet de *déclaration des droits de l'homme,* comme préambule de la constitution, il vit son travail rejeté à cause de son obscurité métaphysique. Un autre échec l'attendait dans la nuit du 4 août suivant. Il s'agissait de la dîme, et Sieyes disait avec raison que la supprimer c'était faire un don gratuit de 70 millions de rente

aux propriétaires qui n'avaient acheté leurs terres qu'en raison de cette redevance, que le rachat au contraire ne blessait aucun intérêt et faisait revenir une somme considérable dans les coffres de l'État. il ne fut point entendu ! C'est à cette occasion qu'il prononça ces paroles qu'on lui a reprochées avec plus de vivacité que de justice : *Ils veulent être libres et ils ne savent pas être justes!*

Quoique blessé de cet insuccès, il prit part à la discussion du *veto*, mais quand il s'agit de la vente de biens du clergé, il garda un silence obstiné. Cependant, le 20 janvier 1790, il présenta un projet sur la répression des délits de la presse. Ce projet, accueilli par les applaudissemens de l'assemblée, ne fut pas mis en délibération.

L'organisation du juri en matière civile et criminelle entrait dans l'ensemble du plan qu'il s'était fait : il trouva dans Tronchet un adversaire redoutable qui, opposant son expérience aux théories du publiciste, démontra l'impossibilité de soumettre les affaires civiles à l'appréciation des jurés. Cinquante ans d'épreuve ont démontré la sagesse de l'homme pratique. Sieyes renonça encore une fois à la tribune : lorsque l'Assemblée mit en discussion *le droit de la paix et de la guerre*, Mirabeau prononça en vain ces mémorables paroles : « Je regrette que l'homme qui a révélé au monde les véritables principes du gouvernement représentatif, se condamnant lui-même à un silence que je déplore, que je trouve coupable, à quelque point que ses immenses services aient été méconnus, que l'abbé Sieyes, je lui demande pardon, je le nomme, ne vienne pas poser lui-même dans la constitution un des plus grands ressorts de l'ordre social..... je vous prie d'arracher enfin au découragement un homme dont je regarde le silence et l'inaction comme une calamité publique. »

Plus tard, il reprit la parole pour défendre la tolérance des cultes et pour justifier un arrêté de l'administration départementale de Paris, dont il était membre. Ce fut peu de temps après qu'il publia deux articles dans le *Moniteur*, dont l'un était une réponse à Thomas Paine, lesquels tendaient à prouver l'excellence de la monarchie sur la République au point de vue de la liberté.

L'Assemblée constituante touchait à son terme ; Sieyes se démit de ses fonctions d'administrateur du département, refusa l'archevêché de Paris, qui lui avait été offert, et se retira à la campagne. Il y demeura pendant toute la durée de l'Assemblée législative.

Trois départemens l'appelèrent à l'honneur de les représenter dans la Convention. Il opta pour celui de la Sarthe. Dans le procès de Louis XVI, il voulut établir l'incompatibilité des attributions législatives de l'Assemblée avec le pouvoir judiciaire qu'elle prétendait exercer. Ses paroles ne furent point accueillies, et soit défaut de conviction, soit faiblesse, il vota avec la majorité sur les quatre questions. Puis quelques jours après, l'Assemblée le chargea de présenter un projet d'organisation du ministère de la guerre pour faire face aux dangers que l'arrêt du 21 attirait sur la France.

Ce travail très complet et très remarquable, n'eut cependant pas de suite. Il en fut de même d'un projet d'organisation de l'instruction publique, présenté sous le nom de *Lackanal*, que l'on repoussa dès qne l'on en connut le véritable auteur.

Sieyes se tut jusqu'au 16 octobre : que ne gardait-il à jamais le silence ! il eût épargné à la France un grand scandale, et à lui-même, je pense, de profonds remords. Imitateur pusillanime de ces prêtres éhontés, qui, coiffés du bonnet phrygien, venaient déposer leur apostasie aux pieds de la déesse *Raison*, Sieyes monta à la tribune et dit : « Je ne connais d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité ; d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la patrie. » Et puis il ne reparut qu'après le 9 thermidor. Mais oublié des *montagnards* dans sa retraite, il faillit périr plus tard de la main des royalistes. Le 18 floréal an V, l'abbé Poule, exmoine Augustin de Draguignan, lui tira, dans son domicile, deux coups de pistolet à bout portant. Il en fut quitte pour une blessure au poignet.

Quand la mort de Robespierre eût arrêté l'effusion du sang, Sieyes reparut. Ses amis lui demandaient ce qu'il avait fait pendant une si longue absence, *j'ai vécu*, répondit-il. La présence d'esprit lui était revenue. Il reprit alors de l'activité dans les comités; et plusieurs fois à la tribune, il attaqua les partisans du triumvir abattu. Membre du Comité de salut public le 8 mars 1795, dès le 11 il faisait prononcer la rentrée dans le sein de la Convention des proscrits du 31 mai.

A la première formation du Directoire exécutif, il refusa d'en faire partie et préféra rester dans le conseil des Cinq-Cents. Le ministère des affaires extérieures lui fut également offert et il ne voulut point s'en charger. Le souvenir de ses récentes terreurs vibrait encore dans cette âme timide. La position du Directoire n'était pas faite pour le rassurer, cependant, après le triomphe du 18 fructidor, il retrouva quelque énergie, et ce fut lui qui rédigea, conjointement avec quatre autres députés, le décret de proscription contre cinquante-deux de ses collègues.

Il accepta ensuite deux missions à l'extérieur; l'une, auprès de la république batave, l'autre à la cour de Berlin. La première fut rapide et heureuse, la seconde n'eut pas le même succès; l'ambassadeur trouva auprès du roi de Prusse de la considération et des égards, mais il ne put obtenir le traité d'alliance qu'il proposait. Après un an entier de séjour, il ne rapporta à Paris que le portrait du jeune souverain.

A son retour, le 1er messidor an VII, il remplaça Rewbell au Directoire. L'anarchie allait croissant à l'intérieur, les défaites se succédaient au dehors, une révolution nouvelle était imminente, il fallait qu'elle se fît au profit de la liberté. Sieyes pensa à Bonaparte : il chargea Reinhard, ministre des affaires étrangères, de le rappeler en France (1) au moment

(1) Voici cette lettre, sous la date du 18 septembre 1799, la minute se trouve aux archives du ministère des affaires étrangères, CORRESPONDANCE DE TURQUIE, 1799.

« Général,

» Le Directoire exécutif m'a chargé de vous dire qu'il s'inté-

où, conduit, soit par des avis secrets, soit par sa fortune, il débarquait à Fréjus au milieu des acclamations de la France.

Voici venir l'homme d'action. Le 18 brumaire s'accomplit aux cris de : *A bas les avocats* et les *idéologues!* et le lendemain trois consuls provisoires, dont Sieyes et Bonaparte font partie et deux comités permanens, représentant les deux conseils, sont chargés une fois encore de constituer l'édifice social. Sieyes se remet à l'œuvre, et de son travail démoli pièce à pièce, et dont il ne reste, sous le nom de *Sénat,* que le conseil conservateur, sort en quelques semaines une constitution nouvelle, imparfaite sans doute, comme tous les ouvrages des hommes, mais auprès de laquelle se rencontrent ce qui avait manqué jusqu'alors, la volonté et la force nécessaires pour en assurer l'exécution.

L'autorité consulaire, de provisoire qu'elle était, devint décennale; Sieyes refusa de la partager; Bonaparte voulut qu'il fit partie du Sénat (22 frimaire an VIII) et lui donna, au nom de la nation, la belle terre de Crosne, comme témoignage de la reconnaissance publique. Il le fit membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, grand-officier de l'Ordre le 25 prairial suivant, et enfin comte de l'Empire en 1808.

Depuis son entrée au Sénat, il fut spectateur muet de tous les événemens. Son silence fut complet, il devait croire que son repos le serait aussi. La loi du 12 janvier 1816, qui frappait tous les régicides, l'arracha à sa retraite. Une décision royale du 2 mars 1816 le fit radier définitivement des matricules de la Légion-d'Honneur. Retiré à Bruxelles, il ne revit la France qu'en 1830, et il s'éteignit le 20 juin 1836, âgé de quatre-vingt-huit ans. Il finit obscur et ignoré, et les feuilles quotidiennes n'ont pas même enregistré sa mort parmi les faits propres à alimenter la curiosité publique. (*Voyez* t. Ier, p. XLV, L, LV, LVII, LXI, 69, 175, 190 à 193, 284 à 286, 292, 294, 316, 317, 320, 345, 346, 356, 381.) A. LIEVYNS.

TALLEYRAND. *Voyez* TALLEYRAND-PÉRIGORD, t. Ier, p. 315.

THIBAUDEAU (ANTOINE-CLAIRE, *comte*). Après les événemens de la seconde Restauration, le comte Thibaudeau, proscrit par l'ordonnance du 24 juillet, fut arrêté en Suisse par les Autrichiens et conduit à Prague. Il profita des loisirs forcés que lui donnait l'exil pour écrire des Mémoires qui contiennent en partie l'histoire de sa vie politique. Ces Mémoires sont précédés d'un avertissement dans lequel il expose les principes et les sentimens qui l'ont guidé dans sa carrière. Voici quelques-uns des principaux traits de cette profession de foi :

« Entré, dit M. Thibaudeau, dans le monde avec la Révolution, je suis resté vingt-cinq ans dans la carrière publique. Je n'y ai point joué les premiers rôles; mais je n'y ai pas été au dernier rang, et sans avoir acquis une grande célébrité, je ne suis point demeuré inconnu. Tant que j'ai été acteur sur ce théâtre, je ne me suis inquiété ni des applaudissemens, ni des sifflets; j'ai été mon droit chemin faisant de mon mieux..... Je ne veux point me faire meilleur, et je ne veux pas qu'on me croie pire que je n'ai été..... Je veux me montrer aux yeux du public tel que j'ai été, sans rien dissimuler et sans rien abjurer. D'ailleurs, ce serait en vain qu'on chercherait à lui en imposer. Nos actions et nos discours sont constatés par des monumens qui ne permettent pas de dénaturer impunément la vérité. Loin de les récuser, c'est leur témoignage que j'invoque.....

» Peut-être trouvera-t-on téméraires quelques-uns de mes jugemens sur les personnes que je ne peux éviter de nommer; peut-être plusieurs de mes opinions sur les choses paraîtront-elles erronées; mais ces opinions je les ai eues, et ces jugemens je les ai formés la plupart aux époques, et lors des événemens auxquels ils se rapportent..... Je n'ai point eu l'intention de faire des satires; je n'ai jamais sacrifié non plus à des ménagemens pusillanimes ce que j'ai cru la vérité. D'ailleurs, *des torts et même des délits politiques n'ont jamais été des crimes à mes yeux.* Il y a beaucoup d'hommes que j'ai attaqués et combattus à outrance lorsque nous étions aux prises et que je croyais remplir un devoir, et quand nous avons été sortis de la carrière je leur ai tendu la main et je les ai trouvés sans rancune. Je ne suis resté irréconciliable, encore moins par haine que par délicatesse, qu'avec un petit nombre d'individus justement flétris par tous les partis. Des hommes que je n'ai cessé d'estimer auraient donc grand *tort de se formaliser* de ce que ma plume aurait laissé tomber du blâme ou rapporté des choses qui sembleraient en attirer sur leur conduite politique à quelques-unes de nos époques : pour moi, je sens que je n'en ai jamais voulu à qui m'a fait de semblables reproches, et j'ai toujours pensé que les actions et les discours des hommes publics, dans le cours de leurs fonctions, étant justiciables de l'opinion, ils devaient courir la chance de ses jugemens. »

Nous aimons à rencontrer, lorsque nous avons à tracer une biographie, de semblables aveux, de pareils jugemens portés sur eux-mêmes par les hommes qui en sont le sujet. C'est en comparant leurs paroles et leurs principes avec leurs actes, que le public peut les juger avec nous. M. Thibaudeau se pose ici en homme de conviction et de modération en même temps, qui a toujours cherché à se placer au-dessus de l'injustice et des passions extrêmes des partis, tout en restant fidèle à son drapeau; entreprise difficile et ingrate au milieu des révolutions, mais glorieuse et grande quand elle est accomplie avec la fermeté stoïque de la probité politique. Voici maintenant les faits que nous avons recueilli de la vie publique de M. Thibaudeau.

M. Thibaudeau est né le 23 mars 1765. Avocat à Poitiers, à l'âge de vingt-quatre ans, lorsque les États-

resse avec sollicitude à votre situation, à celle de vos généreux compagnons d'armes et de travaux; qu'il regrette votre absence et qu'il desire ardemment votre retour... Il vous attend, vous et les braves qui sont avec vous. Il ne veut pas que vous vous reposiez sur la négociation de M de Bouligny. Il vous autorise à prendre, pour hâter et assurer votre retour, toutes les mesures militaires et politiques que votre génie et les événemens vous suggèreront. »

Généraux s'assemblèrent, il devint, après les journées des 5 et 6 octobre, avec quelques-uns de ses amis, le fondateur d'un club patriotique. A peine eut-il atteint l'âge requis pour exercer les droits politiques (vingt-cinq ans), qu'il fut élu procureur de la commune. Il exerçait ces fonctions quand l'Assemblée législative décréta, le 11 août 1792, la convocation d'une convention nationale. Thibaudeau fut député à la Convention par le département de la Vienne.

Il explique ainsi les sentimens qu'il éprouva en arrivant dans cette Assemblée : « La guerre avait été déclarée à l'Autriche. Le 10 août avait renversé le trône. L'Assemblée législative avait suspendu le roi de ses fonctions. La famille royale était prisonnière au Temple. Je partis pour Paris, persuadé, dans la candeur de mon âme, que dans l'espace de six mois au plus la Convention nationale aurait prononcé sur le sort du roi, fait à la constitution les modifications qu'exigeaient les besoins du temps, et qu'après avoir donné à la France au moins la paix intérieure, les députés reviendraient dans leurs départemens recueillir les bénédictions de leurs concitoyens (1).»

La Convention décréta, dans sa première séance, et à l'unanimité, l'abolition de la royauté et l'établissement de la République. M. Thibaudeau siégea à la montagne. Il parut rarement à la tribune jusqu'au 9 thermidor. Il avoue lui-même qu'il manqua d'abord d'assurance et qu'il fut comme étourdi par le talent des uns, par la facilité des autres et par l'audace du plus grand nombre.

Malgré l'ardeur de ses opinions, M. Thibaudeau refusa opiniâtrement, dès le principe, de faire partie de la société des jacobins. Cette résolution, qui n'était pas sans courage, semble avoir été le point de départ de sa conduite ultérieure et de cette sorte d'indépendance personnelle qu'il affecta toujours de conserver au milieu de la lutte des partis, même dans les momens où cette indépendance était le moins possible.

M. Thibaudeau vota pour la mort dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple et contre le sursis.

Au moment de l'insurrection de la Vendée et des premiers succès des Vendéens, la Convention envoya des représentans du peuple dans les départemens insurgés et dans les départemens voisins pour mettre en mouvement toutes les ressources locales. Par décret du 10 mai 1793, M. Thibaudeau fut dépêché, avec son collègue Pascal Creuzé, à l'armée appelée alors *des côtes de La Rochelle*. Il eut l'honneur bien grand, dans l'accomplissement de cette mission, de ne pas céder aux entraînemens sanguinaires et violens dont il était entouré. Il se conduisit avec modération et justice. Au moment de la proscription des girondins et des événemens du 31 mai, il accourut à Poitiers. La plupart de ses amis, ses parens, son père même composaient les administrations et la société populaire. Ils avaient vu avec indignation la violence exercée contre l'inviolabilité des mandataires de la nation par le parti montagnard, et, dans leur premier mouvement, ils avaient décidé d'envoyer des députés à Bourges pour y reconstituer la représentation nationale. La position de M. Thibaudeau était délicate : il était aux prises, d'un côté avec des sympathies bien naturelles, et d'un autre côté il appréciait déjà l'issue des événemens. Il chercha à éviter une collision qui aurait eu des conséquences funestes. Au lieu d'user d'autorité, il négocia avec l'administration départementale, elle se rendit et révoqua sa délibération.

Cette conduite, qui aurait dû mériter à M. Thibaudeau la reconnaissance du parti victorieux lui-même, fut un crime aux yeux de ce parti : M. Thibaudeau fut rappelé de sa mission. Deux de ses collègues, députés du département de la Vienne, furent envoyés dans ce département pour y redoubler les violences de la terreur. Ils destituèrent tous les fonctionnaires et les remplacèrent par des hommes nouveaux. M. Thibaudeau avait fait à la Convention nationale un rapport de sa mission; ce rapport fut brûlé à la société populaire de Poitiers, et le nom de son auteur rayé de la liste des fondateurs de cette société, dans laquelle on délibéra une adresse à la Convention pour le dénoncer comme conspirateur. Le père de M. Thibaudeau, son beau-père, sa belle-mère, deux frères, trois oncles et trois tantes de sa femme furent arrêtés et jetés en prison; ses amis les plus intimes, patriotes comme lui, éprouvèrent le même sort; lui-même fut menacé. « Je crois, dit-il, que le malheur des autres ne m'eût point trouvé insensible, et que lorsque la terreur ne m'eût pas menacé moi-même, je n'en eusse jamais été le complice ni l'apôtre; mais je ne rougirai point de l'avouer, la proscription des plus purs patriotes, la persécution de ma famille et de mes amis, et les odieuses injustices dont j'étais abreuvé, dessillèrent mes yeux et allumèrent dans mon âme cette indignation que depuis je fis éclater avec tant de force et qui me donna le courage de paraître à la tribune et d'attaquer les tyrans. »

Dès ce moment, M. Thibaudeau cessa d'appartenir au parti montagnard, dans lequel il s'était imprudemment jeté en entrant à la Convention, parti qui ne convenait ni à la tournure de ses idées, ni aux tendances conciliatrices de son caractère.

Il eut alors le courage de monter à la tribune pour demander justice des violences que la terreur exerçait dans son département et défendre sa famille. Sa voix fut étouffée par des clameurs; on refusa de l'entendre et on le renvoya au Comité de sûreté générale, où il ne trouva, comme il le dit lui-même, que des cœurs insensibles et des regards sombres et farouches qui semblaient lui dire : *Prends garde, tu as toi-même un pied sur l'échafaud!*

M. Thibaudeau chercha alors à se faire oublier dans le comité de l'instruction publique. Il étudia profondément les questions qui rentraient dans les attributions de ce comité. Deux fois, il combattit le plan de Lepelletier, présenté par le comité, et deux fois il le fit rejeter.

M. Thibaudeau comptait alors parmi ces hommes qui, détestant au fond du cœur le régime de la terreur, ne le combattirent ni ne l'attaquèrent, soit

(1) MÉMOIRES, p. 9.

qu'ils n'eussent pas dans l'assemblée assez d'influence pour une pareille entreprise, soit qu'ils n'eussent pas l'énergie nécessaire.

Il accueillit avec enthousiasme les événemens du 9 thermidor, sans y avoir pris une part bien active, et bientôt il reparut, non sans éclat, sur la scène politique. Depuis le 9 thermidor jusqu'au 18 fructidor an V, c'est-à-dire pendant trois ans, M. Thibaudeau joua un rôle brillant par la verve et l'entraînement de son éloquence dans les discussions de la Convention et du conseil des Cinq-Cents.

Durant la session de l'an III, il monta souvent à la tribune de la Convention pour y débattre les questions les plus importantes du moment. Il attaqua d'abord la loi du 17 septembre 1793, sur les *suspects,* pour la faire rapporter, celle sur le *maximum*, soutint les sociétés populaires mais en demandant qu'elles fussent contenues dans de justes limites, reprocha aux commissions exécutives leur organisation monarchique et dilapidatrice, et provoqua leur suppression. Quelque temps après, il défendit la liberté de la presse à l'occasion de la dénonciation de Bentabolle contre le journal de Fréron ; enfin, il demanda la révision des lois révolutionnaires, comme le seul moyen de ramener la paix (27 pluviose an III), et combattit la mise à exécution de la constitution de 1793, en disant qu'il la regardait comme impraticable.

M. Thibaudeau fut alors chargé, par suite de sa qualité de membre du comité d'instruction publique, de divers rapports sur les beaux-arts, et particulièrement de deux rapports qui ont été la base de l'organisation de deux grands établissemens qu'on admire encore aujourd'hui : *le Musée des arts et le Jardin-des-Plantes.*

Le 26 ventose an III, M. Thibaudeau avait été élu président de la Convention nationale. Le 14 germinal, il fut nommé membre de la commission des onze, chargée de préparer les lois organiques de la constitution, et le lendemain membre du comité de sûreté générale.

Cependant, les conséquences du 9 thermidor causaient encore de terribles luttes. Le parti terroriste se relevait, et, d'un autre côté, les royalistes s'agitaient. M. Thibaudeau, désormais partisan du pouvoir établi, n'hésita pas à faire connaître ses sentimens politiques au milieu de ce choc de tant de passions. Il se montra aussi hostile au parti de la montagne, qu'il désigna comme une minorité qui conspirait contre la France, qu'ennemi du royalisme contre lequel il se déclara prêt à jouer sa vie.

Pendant la journée du 12 germinal an III, M. Thibaudeau occupait le fauteuil du président. La salle de la Convention ayant été envahie par la multitude que secondait la montagne, le président fut obligé, après avoir lutté avec persistance contre le tumulte, de laisser le fauteuil vacant pendant quatre heures. L'excès du mal en fournit le remède : fatigués de l'inutilité de leurs propres excès, les séditieux s'écoulèrent peu à peu, abandonnant le champ de bataille, et la Convention reprit sa séance.

Lors du mouvement du 1^er^ prairial, qui fut marqué, comme celui de germinal, par l'envahissement de la Convention, et de plus par la mort du député Ferraud, M. Thibaudeau se signala parmi les députés qui opposèrent la plus vigoureuse résistance aux factieux ; il demanda ensuite l'arrestation des députés qui les avaient secondé par leurs motions. Mais toujours porté par son caractère, et sans doute aussi par la nature de ses antécédens, à s'interposer entre les partis extrêmes, il insista pour qu'on s'en tînt à la déportation à l'égard de Collot, Barrère et Billaud-Varennes.

Ces agitations, au milieu desquelles M. Thibaudeau joua un rôle actif, ne l'empêchèrent pas de prendre une part remarquable aux travaux pour la nouvelle organisation du pouvoir, la responsabilité de ses membres, la nomination des agens du pouvoir exécutif. Il continua à suivre la ligne politique qu'il avait adoptée depuis le 9 thermidor. Dans la séance du 21 prairial, succédant à la tribune à Tallien, qui dénonçait les excès de la réaction royaliste, M. Thibaudeau rappela à son tour les excès des terroristes ; il termina son discours par ces mots : « Non, j'en atteste les maux soufferts et les victimes regrettées ; non, la terreur ne règnera plus sur les Français ; non, les bastilles ne s'ouvriront plus pour l'innocence ; non, les têtes ne rouleront plus sur les échafauds (non ! non ! jamais ! s'écria-t-on de toutes part), il n'est pas un Français qui ne courût aux armes... Il vaut mieux périr en combattant dans les dissensions civiles que de tendre lâchement la tête à des bourreaux..... » (oui ! oui ! s'écria une foule de voix.)

Pendant que le projet nouveau de constitution était soumis à l'approbation du peuple, plusieurs des sections de Paris, excitées par les agens royalistes, venaient chaque jour apporter des adresses à la barre de la Convention.

Le 11 fructidor, Lacretelle jeune se présenta au nom de la section des Champs-Élysées ; il demanda qu'on éloignât de la capitale des troupes que le gouvernement y avait récemment fait entrer. Tallien accusa de royalisme les meneurs des sections ; M. Thibaudeau parla dans le même sens, et s'adressant à l'orateur sectionnaire, il lui dit : « Lorsque les décemvirs vous présentèrent la constitution de 1793, qu'ils établirent la terreur et les échafauds, vous courbâtes la tête sous la plus détestable tyrannie, et aujourd'hui que la Convention a établi le règne des lois, vous attaquez les fondateurs de la République et ses défenseurs ! » L'Assemblée improuva les adresses. — M. Thibaudeau déclara ensuite qu'il poursuivrait l'anarchie nouvelle, qui voulait livrer la France à la royauté avec le même courage qu'il avait poursuivi l'anarchie sans-culotte.

Une autre fois, une députation de la section du Temple vint (23 fructidor) dire à la barre qu'elle était chargée de démentir les calomnies répandues par la Convention contre les assemblées primaires de Paris, et qu'elle avait délibéré une adresse aux départemens et aux armées.

Le président fit une réponse insignifiante.

M. Thibaudeau se leva et dit : « Loin de vouloir fixer l'attention de l'Assemblée nationale sur ce qui se

passe dans les assemblées primaires de Paris, j'aurais désiré qu'il n'en eût jamais été question dans cette enceinte, et que le président de la Convention n'eût fait aux différentes députations d'autre réponse que celle-ci : Nous respecterons la volonté du peuple et nous vous y ferons obéir. »

Après la journée du 13 vendémiaire, M. Thibaudeau fut nommé (le 15) membre du Comité de salut public. Il y resta jusqu'à la mise en activité de la constitution de l'an III.

Alors eurent lieu les élections pour les nouveaux conseils législatifs ; le résultat en ayant été publié, il se trouva que M. Thibaudeau avait été élu par trente-deux départemens. Il opta pour le sien, celui de la Vienne, et vint prendre place au conseil des Cinq-Cents.

Il fut nommé secrétaire de ce conseil dans la première séance (6 brumaire an IV). Bientôt s'ouvrit une discussion extrêmement irritante, relative à la loi du 3 brumaire an II, qui excluait les parens d'émigrés des fonctions publiques. M. Thibaudeau parla contre la loi, qui néanmoins fut maintenue ; mais quelques mois plus tard elle fut rapportée sans opposition. Cependant, cette conduite et les tendances modérées que M. Thibaudeau montra pendant toute la session de l'an IV prêtèrent à beaucoup d'attaques contre lui. On envoya de Paris, dans les départemens, un placard intitulé : *Lettre de Thibaudeau à ses commettans*, dans lequel on lui faisait tenir un langage contre-révolutionnaire et proscrire les acquéreurs de biens nationaux. Il fut obligé de désavouer à la tribune et dans les journaux cet écrit mensonger.

Le 2 ventose an V, M. Thibaudeau fut élu à la présidence.

Dans cette session du conseil des Cinq-Cents, de même qu'il l'avait fait à la Convention, il entra avec chaleur et talent dans la plupart des grandes discussions qui fixèrent l'attention de l'Assemblée.

La situation politique était changée. L'année précédente, le débat n'avait existé véritablement qu'entre les constitutionnels et le parti du Directoire, c'est-à-dire entre les hommes qui voulaient un régime de légalité constitutionnelle et ceux qui tenaient encore aux mesures révolutionnaires. Maintenant, un troisième parti se présentait en force, c'était le parti ouvertement réactionnaire, le parti royaliste, dont la réunion de Clichi était la tête.

La situation était donc très difficile pour les républicains modérés. M. Thibaudeau, qui avait embrassé cette opinion, se trouvait ainsi placé dans une position délicate. Quoi qu'il en soit, son opposition contre le Directoire devint chaque jour plus vive ; il l'attaqua dans presque toutes les discussions. On remarqua qu'il avait soutenu que le projet d'assujétir les électeurs au serment politique (haine à la royauté) mettait la nation en suspicion et tendait à troubler et à maîtriser les élections.

Quelque temps avant le coup d'État du 18 fructidor, il fut nommé par le suffrage de la majorité du conseil des Cinq-Cents membre de la commission des inspecteurs (2 fructidor). Ces inspecteurs étaient investis de la police des conseils, et par conséquent tenus de veiller à leur sûreté. Chargé, en cette qualité, au nom de la commission des Cinq-Cents, de faire le rapport en réponse au message du Directoire sur les mouvemens des troupes autour de Paris, mouvemens dirigés dans un but hostile à la majorité de l'Assemblée, M. Thibaudeau refusa, avec autant de sagesse que de fermeté, de présenter, dans son rapport, la proposition qui tendait à priver le gouvernement de tout moyen d'action suffisante en enlevant le commandement de Paris à Augereau. La commission renonça par suite à cette proposition, et M. Thibaudeau fit le 4 fructidor son rapport dans lequel il s'attacha à justifier les conseils et à prouver qu'ils n'avaient voulu ni attaquer le gouvernement, ni calomnier les armées. Mais ce rapport, ainsi que celui qui fut fait sur le même objet par Tronçon-Ducoudray, dans le conseil des Anciens, n'apportait malheureusement aucun remède à la situation, il ne détruisait pas des passions prêtes à en venir aux mains ; il faisait éclater seulement l'impuissance à laquelle les constitutionnels étaient réduits, par leur situation ambiguë, entre la faction royaliste et le Directoire, en ne voulant pas, ainsi qu'on l'a dit, conspirer avec l'une et faire des concessions à l'autre.

Cependant M. Thibaudeau fut porté l'un des premiers, par le Directoire, sur la liste de déportation du 18 fructidor ; mais il fut rayé, ainsi que Pontécoulant et plusieurs autres, par l'influence de Boulay de la Meurthe, qui prit chaudement sa défense.

M. Thibaudeau ne voulait point d'abord reparaître dans le conseil des Cinq-Cents. Pourtant la crainte d'être taxé de faiblesse, ou de passer pour complice du parti royaliste, l'engagea à se montrer à la séance du 20 fructidor, qui se tenait à l'Odéon. Son retour dans le conseil fut accueilli avec joie par ses amis ; il produisit un effet tout différent sur le parti du Directoire. Bailleul dit « que c'était une révolution manquée, qu'il fallait revenir sur les radiations. » Jean Debry fit la motion « que les députés qui avaient été rayés de la liste de proscription fussent au moins exclus de l'Assemblée. » Sa proposition fut combattue et rejetée.

La force avait tranché la question au 18 fructidor ; M. Thibaudeau dut se résigner au silence.

Son mandat étant expiré, il ne fut point réélu aux élections de l'an VI. Le vent qui soufflait alors n'était point, comme il le dit lui-même, favorable aux hommes que le Directoire avait proscrits.

Il reprit sa profession d'avocat, qu'il exerça avec distinction à Paris, après s'être entièrement retiré des affaires politiques.

Le 18 brumaire trouva ainsi M. Thibaudeau dans la vie privée. Le nouveau gouvernement, qui sentait le besoin de s'attacher les hommes influens par leur talent ou par leur caractère, ne pouvait oublier l'éclat qui s'était attaché au nom du député de la Vienne dans nos assemblées délibérantes. Quels furent les mobiles qui décidèrent M. Thibaudeau à abandonner le drapeau purement républicain pour accepter les faits accomplis par la force des baïonnettes au 18 brumaire ? C'est ce qu'il ne nous a pas été

donné de vérifier. En tout cas, il est juste d'observer que les impressions que M. Thibaudeau avait reçues du régime de la terreur et les sentimens qui en furent la suite durent favoriser beaucoup en lui les illusions sur les projets de Bonaparte.

M. Thibaudeau fut nommé le 12 ventose an VIII préfet du département de la Gironde, et le cinquième jour complémentaire de la même année conseiller d'Etat, section de législation.

Dans la discussion du Code civil, M. Thibaudeau se fit remarquer par la justesse de son esprit et la puissance de sa discussion. Il fut chargé de présenter au Corps législatif le troisième projet de ce Code, relatif au titre II, intitulé: *Des actes de l'état civil*. Son discours sur ce sujet est un modèle de netteté et de précision.

Nommé le 3 floréal an XI préfet du département des Bouches-du-Rhône, il fut choisi, vers la même époque, comme candidat au Sénat par le collége électoral du département de la Vienne. Il avait été fait membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII et commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant. Il reçut, en 1808, le titre de comte.

La première Restauration le priva de toutes ses fonctions; il avait voté la mort de Louis XVI.

Au retour de Napoléon, après le 20 mars 1815, le comte Thibaudeau rentra au conseil d'État. Il a été le rédacteur de la fameuse déclaration du 27 de ce mois, contenant la règle des opinions et de la conduite du conseil d'État. (*Voy.* t. Ier, p. 229 et suivantes.)

Envoyé comme commissaire extraordinaire dans le département de la Côte-d'Or, il obtint un succès remarquable dans cette mission et mit bientôt en armes tout ce département.

Napoléon le nomma membre de la Chambre des pairs le 2 juin. Il fut aussitôt élu secrétaire et ensuite membre de la commission chargée de présenter l'adresse de cette Chambre à l'Empereur, et membre de plusieurs autres commissions revêtues de fonctions importantes. Après le désastre de Waterloo, s'étant prononcé pour que la Chambre des pairs restât en permanence, et pour qu'on prît toutes les mesures propres à assurer la liberté et l'indépendance de la nation, il fut nommé membre de la commission chargée de concerter ces mesures entre la Chambre et les ministres (23 juin).

Dans les circonstances graves où la France se trouvait, le courage était malheureusement bien rare parmi les hommes politiques; M. Thibaudeau eut celui de se montrer ouvertement, et sans réticences, dévoué à la cause de Napoléon, qui était alors celle de l'indépendance nationale. Tous ses actes, toutes ses paroles dans la Chambre des pairs, sont la confirmation de ses sentimens, qu'il exprima avec une fermeté à laquelle toutes les opinions ne pourront s'empêcher de rendre hommage. Ainsi, dans la séance du 28 juin, M. Thibaudeau n'hésita pas à prononcer les paroles qui suivent: « Messieurs, je vois avec plaisir que la Chambre des représentans se soit décidée à faire une adresse à l'armée..... Je dirai, parce que je n'ai rien de caché, parce qu'aujourd'hui l'on peut tout dire, que jusqu'ici les ennemis de la patrie ont cherché à faire prendre, soit dans la Chambre, soit dans les conseils du gouvernement, des résolutions pusillanimes, qu'on a cherché à atténuer les forces nationales, à porter le découragement dans le cœur des bons citoyens; enfin, qu'on a prévu les événemens au point que les ennemis de la patrie sont radieux, que ses amis sont consternés ou réduits au désespoir. Cependant l'armée se rallie sous les murs de Paris, les soldats sont décidés à périr pour l'indépendance de la patrie. Pourquoi les puissances alliées sont-elles réunies contre la France, pourquoi cette coalition attaque-t-elle aujourd'hui la capitale? Pour un homme. Eh bien! cet homme s'est sacrifié: si la coalition est désintéressée, que veut-on maintenant? On veut nous imposer un gouvernement réprouvé, je ne dis pas par nos intérêts, mais par le vœu national. Et qui sommes-nous? Nous sommes les représentans d'un peuple qui a prononcé l'expulsion de ce gouvernement. Pour ma part, je respecterai mon mandat. Jamais je ne transigerai avec mes sentimens. Par qui sommes-nous envoyés? Par une constitution qui a dit qu'elle rejetait les Bourbons. Si ce sont les Bourbons qu'on veut nous imposer, je déclare que jamais je ne consentirai à les reconnaître. *Je le dis, à la face de l'ennemi qui assiége la capitale, je le dirais à la face des Bourbons eux-mêmes. Je dis que, si nous avions pris cette attitude depuis six jours, nous aurions sauvé la patrie.....*»

Membre de la commission d'examen de l'adresse votée par la Chambre des représentans au peuple français, il développa avec la même énergie dans son rapport le principe que les puissances coalisées devaient, conformément à leurs promesses, laisser la nation libre de choisir tel gouvernement que bon lui semblerait. « Il ne peut s'élever ici, s'écria-t-il, une seule voix pour proposer de transiger avec l'honneur, ni avec un parti. Nous resterons tous inébranlables dans notre respect pour la souveraineté du peuple et son indépendance. — Depuis vingt-cinq ans d'agitation, de gloire et de malheurs, la nation a constamment exprimé le même vœu; elle veut un gouvernement qui soit en harmonie avec les nouveaux intérêts que la Révolution a créés, avec les principes qu'elle a proclamés, avec les mœurs de la génération actuelle. Hors de là, il n'y a pour elle ni repos, ni prospérité, ni honneur; il n'y a que déchirement, faiblesse, dissensions intestines et révolutions nouvelles. Nous stipulons, non-seulement pour nous, mais pour l'Europe. Elle ne peut être tranquille elle-même, tant que la nation française ne sera pas constituée sur des bases solides et durables. »

Après la seconde Restauration, M. Thibaudeau fut compris dans l'art. 2 de l'ordonnance de proscription du 24 juillet 1815, et mis par cette ordonnance sous la surveillance provisoire du ministre de la police. Réfugié en Suisse, il fut arrêté par les Autrichiens et conduit à Prague, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Exilé en vertu de la loi du 12 janvier 1816 et

rádié des matricules de la Légion-d'Honneur par décision royale du 2 mars de la même année, M. Thibaudeau resta en Autriche jusqu'en 1823. Sa vie et ses travaux, à partir de cette époque, se trouvent ainsi retracés dans l'avertissement placé en tête d'une *Histoire du Consulat et de l'Empire,* publiée en 1835 : « En 1823, pour des raisons de famille, et avec autorisation, M. Thibaudeau quitta l'Autriche pour se rendre dans les Pays-Bas. A son passage en Bavière, il trouva deux littérateurs allemands, occupés, sous les auspices de Cotta, l'un des principaux libraires de l'Allemagne, à composer une immense collection de documens historiques sur Napoléon Bonaparte; c'était un monument qu'ils voulaient élever à sa mémoire. Ils en avaient déjà publié quelques volumes à Stuttgard. Effrayés de la grande tâche qu'ils avaient entreprise, ils proposèrent à M. Thibaudeau de s'en charger. Le plan primitif de l'ouvrage lui parut présenter beaucoup de difficultés et d'inconvéniens : on le reconnut, et on traita avec lui pour composer une histoire générale de Napoléon, imprimée à Paris; elle commença à paraître en 1827. Six volumes avaient été publiés, lorsqu'en 1829, par des motifs auxquels l'auteur était entièrement étranger, l'impression fut interrompue. M. Jules Renouard, éditeur à Paris, entreprit, en 1835, de reprendre cette importante publication, et l'a terminée. »

Les éditeurs annoncent que, dans ce travail, c'est surtout l'Histoire *civile* du Consulat et de l'Empire, que l'auteur a eu l'intention d'entreprendre, toutefois, sans omettre les parties qui ont été exploitées avant lui, la politique extérieure et la guerre. Enfin, ajoutant les éditeurs, dans cet ouvrage comme dans les écrits que l'auteur a déjà publiés, la Révolution de 1789 est son point de départ et reste toujours son point de vue. C'est d'après les principes de cette grande transformation du peuple français, auxquels il est resté inébranlablement fidèle, qu'il forme ses jugemens sur les hommes et sur les choses. C'est sous leur constante inspiration qu'il a écrit l'*Histoire du Consulat et de l'Empire,* qui fait l'objet de cette nouvelle publication. Outre l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, M. Thibaudeau a publié, en 1834, *la Bohême,* roman historique, fruit des études qu'il a faites sur ce pays, où il a résidé pendant quatre années de son exil.

En ce moment (1843), il a sous presse une *Histoire des États-Généraux et des institutions représentatives en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à* 1789.

Depuis 1830, M. Thibaudeau habite Paris. Malgré son âge avancé, aucune de ses facultés ne semble encore lui avoir fait défaut. On retrouve en lui la trempe vigoureuse de cette génération puissante qui a accompli l'œuvre immense de notre première Révolution. (*Voy.* t. Ier, p. XLV, 12, 14, 15, 231.)

PAUL DUPLAN.

TREILHARD (JEAN-BAPTISTE, *comte*), naquit à Brives (Corrèze), le 2 janvier 1742. Il embrassa la carrière du barreau, que son père avait parcourue avec honneur, et vint exercer sa profession à Paris. Sa tournure était gauche, sa physiomie peu expressive, sa parole lente et d'abord embarrassée. Malgré ces désavantages physiques, il se fit remarquer bientôt et de la magistrature et du public par un esprit délié, une raison forte et une probité antique.

La fortune le servit en lui offrant, dès son début, une cause de quelque célébrité. Il plaida pour sa ville natale contre une des plus anciennes familles de France, la famille de Noailles, et il fit preuve, dans cette affaire, d'une logique vigoureuse.

Vint ensuite sa résistance au parlement Meaupou, qui lui donna de la popularité. Sacrifiant alors son intérêt à un devoir de conscience, il ferma son cabinet et renonça à l'exercice de sa profession pour ne rentrer au barreau qu'en 1775, lorsque l'ancien parlement fut réinstallé. Pendant sa retraite, il avait été nommé à une place de directeur des fermes dont il se démit pour reprendre son cabinet. Il parvint alors à l'une des plus brillantes positions du barreau; la maison de Condé le chargea de ses intérêts; la régie l'adopta pour son conseil. Ainsi, lorsque la Révolution éclata en 1789, il se présentait aux événemens avec la maturité de l'expérience et une position faite. La capitale fit choix de lui pour la représenter aux États-Généraux.

Son âge et sa haute raison ne pouvaient pas sympathiser avec les passions brûlantes de l'époque. Ses premiers essais pour saisir un rôle politique furent incertains et malheureux. Il devait rester un grand jurisconsulte, il s'y résigna un peu trop tard peut-être; autrement, il se serait épargné certaines hésitations et certains votes contradictoires qui portèrent atteinte à sa réputation. Cependant il ne traversa point sans honneur cette première session législative. Tour à tour secrétaire et président, il fit preuve de capacité et de vigueur. Il fut un des organes les plus persévérans de l'esprit philosophique contre les abus de l'organisation civile du clergé (1), et ce fut lui qui fit décerner à Voltaire les honneurs du Panthéon au milieu des acclamations unanimes de l'Assemblée (2 juillet 1791).

Pendant la session de l'Assemblée législative, Treilhard présida le tribunal criminel de Paris, auprès duquel Robespierre remplissait les fonctions d'accusateur public. On n'a aucun détail bien authentique sur le caractère des rapports personnels qui s'établirent alors entre ces deux hommes dont le second devait acquérir une si terrible célébrité. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que Treilhard sut lire dans l'âme sombre et profonde de son redoutable collègue, et laissa s'annuler son autorité devant l'initiative énergique d'une volonté plus forte que la sienne.

Député à la Convention nationale, par le département de Seine-et-Oise, sa modération fut mise dès-lors à de plus rudes épreuves. Président durant une partie du procès de Louis XVI, il accomplit cependant ce devoir difficile et pénible avec impartialité et courage. Il réprima sans crainte les

(1) Entre autres décisions qu'il fit prendre, on remarque celle qui enlève au clergé la tenue des registres de l'état-civil des citoyens pour le confier exclusivement aux autorités municipales.

manifestations des tribunes et censura sévèrement l'emportement de Saint-Just et de Robespierre. Il vota pour la mort avec le sursis et contre l'appel au peuple.

Le parti montagnard, qui recherchait les hommes de talent lorsqu'il pouvait compter sur leur soumission, porta Treilhard au Comité de salut public. Voici comment un biographe apprécie la position de Treilhard dans le Comité : « Sa présence, au sein de ce pouvoir redoutable, est un fait à peu près inconnu. A deux reprises différentes, il prit part à ses travaux ; il apposa sa signature au bas des sentences de mort ; il partagea la responsabilité de sa justice draconienne, et, cependant, à peine l'histoire a-t-elle enregistré son nom; c'est que Treilhard, entraîné malgré lui par le torrent des circonstances, s'est autant qu'il a pu mis à l'écart. Consacrant tout son temps, tous ses soins, aux attributions spéciales qui lui étaient confiées, il a surtout recherché le silence et l'obscurité. Aussi, durant cette période sanglante qu'on a surnommée *la terreur*, et dont le salut de la nationalité et du territoire n'a pu racheter la souillure et l'horreur, lorsque tous les hommes énergiques de la Révolution, debout sur la brèche, s'exterminaient les uns les autres et repoussaient en même temps l'invasion étrangère au milieu du champ de bataille où les factions combattaient, où la France tenait tête à l'Europe, drame en quelque sorte double, à la fois glorieux et sinistre, qui se déroulait dans l'enceinte de la Convention et dans les plaines de Jemmapes et de Fleurus, son action est nulle : il s'efface, il disparaît et passe presque inaperçu; comme Sieyes, *il réussit à vivre.* »

Envoyé en mission dans la Belgique, puis dans les départemens de la Gironde et de la Dordogne, pour réprimer l'agitation produite par la proscription des girondins, il fut incarcéré à Bordeaux, comme trop modéré, à la nouvelle de l'insurrection du 2 juin, qui avait donné la victoire aux jacobins, et violé, pour la première fois, le sanctuaire de la représentation nationale. Il fut cependant relâché, mais rappelé de sa mission. Tallien, nommé à sa place, se rendit l'émule impitoyable des Carrier et des Collot-d'Herbois.

Après le 9 thermidor, Treilhard rentra au Comité de salut public. Il s'y tint encore dans une grande réserve politique.

Le 16 germinal an III, il fit adopter par la Convention l'échange de la fille de Louis XVI contre les représentans du peuple et les ministres français détenus en Autriche. Il fit ratifier aussi le traité conclu avec l'Espagne. Pendant les derniers travaux de la Convention, il parut à la tribune plus souvent qu'il ne l'avait fait jusque-là.

Après le vote de la constitution de l'an III et la dissolution de la Convention nationale, Treilhard fut nommé membre du conseil des Cinq-Cents. Il occupa plusieurs fois dans cette assemblée le fauteuil de la présidence. Dès-lors, il se renferma tout entier dans les utiles travaux de législation qui rendaient sa science et son habileté si utiles au gouvernement. Pourtant il est juste de noter que Treilhard prononça, le 1er pluviose an IV, le discours destiné à célébrer l'anniversaire du 21 janvier; qu'à la même époque, il demanda le décret de peine de mort contre les provocateurs à la royauté, et qu'il appuya la loi du 3 brumaire, qui excluait des fonctions publiques les parens d'émigrés.

A sa sortie du conseil des Cinq-Cents, il fut nommé membre du tribunal de cassation. Mais une nouvelle carrière s'ouvrit bientôt devant lui, celle de la diplomatie.

Après les glorieuses campagnes d'Italie, on négociait à Lille avec l'Angleterre qui désirait la paix. Maret était le plénipotentiaire de la France. Un traité était sur le point de se conclure lorsque le Directoire, que le coup d'État du 18 fructidor avait en partie renouvelé, ayant trouvé Maret trop facile, le remplaça par Treilhard et Bonnier. Ces nouveaux plénipotentiaires étaient porteurs d'un *ultimatum* plus exigeant auquel on refusa de souscrire, et la conférence fut rompue. En l'an VI, Treilhard fut nommé ministre de la République près la cour de Naples, puis, avant même qu'il se fût rendu à ce poste, plénipotentiaire au congrès de Rastadt.

Bientôt il fut rappelé du congrès par son élévation à la dignité de directeur le 1er prairial an VI, en remplacement de François de Neufchâteau. Il n'occupa ces hautes fonctions que jusqu'au 29 prairial an VII. Le pouvoir directorial était tombé en discrédit et était battu en brèche par le parti militaire qui se grandissait de toute la gloire de nos armées. L'adjonction de Sieyes ne fit qu'accroître les difficultés. Depuis les dernières élections, le conseil des Cinq-Cents était hostile au Directoire. Il annula, pour un vice de forme très insignifiant, la nomination de Treilhard, qu'il déclara inconstitutionnelle. Laréveillière-Lepeaux, homme probe et sincère, engagea son collègue à résister à la décision du conseil; mais Treilhard recula devant la pensée d'une pareille lutte. Il envoya sur-le-champ sa démission, et fut remplacé par Gohier, avocat de Rennes et président à la Cour de cassation.

Treilhard accepta en silence les événemens du 18 brumaire et la domination de Napoléon. Le reste de son énergie s'était usé au milieu des événemens terribles accomplis sous ses yeux et quelquefois avec son involontaire et indécise participation; il accepta toutes les places, toutes les distinctions qui lui furent prodiguées. Vice-président et plus tard président du tribunal d'appel de Paris, il devint conseiller d'État, membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, et grand-officier de l'Ordre le 25 prairial suivant. Ces honneurs, ces dignités étaient le prix de grands et utiles travaux. Treilhard prit une part utile à la rédaction du Code civil; il présenta au Corps législatif plusieurs des subdivisions de ce grand monument de législation, plusieurs titres du Code d'instruction criminelle, du Code pénal et du Code de commerce. En 1808, Treilhard fut appelé à la présidence de la section de législation du conseil d'État, nommé secrétaire-général de la préfecture de la Seine, puis ministre d'État en 1809, et élevé à la dignité de comte l'année suivante. Il est mort à Paris, le 1er décem-

bre 1810, et a été inhumé à Sainte-Geneviève-du-Mont. (*Voy.* t. Ier, p. LIII, LV, 388.) P. D.

TRONCHET (FRANÇOIS-DENIS), est né à Paris, le 23 mars 1726. Malgré la vivacité naturelle de son caractère, il se dévoua bien jeune à l'étude patiente et approfondie des lois et des coutumes nombreuses qui divisaient la France; et bientôt il s'éleva au premier rang parmi les jurisconsultes du premier barreau de France. Mais il n'était pas né pour les luttes passionnées de l'éloquence judiciaire; sa parole était incertaine, sa voix timide; il reconnut lui-même qu'il devait renoncer à la plaidoirie, et il se consacra exclusivement au rôle d'avocat consultant.

Sa réputation de jurisconsulte fut rapidement établie et acceptée. Son austère probité, la supériorité de son talent lui concilièrent l'estime des magistrats, la confiance des plaideurs et l'admiration publique. Il réalisait, comme on a dit depuis, le type le plus complet et le plus honorable de ces magistrats du foyer domestique qui, dans le sanctuaire du cabinet, reçoivent les confidences les plus délicates et les secrets les plus essentiels, qui régissent les fortunes et réglementent les relations sociales, qui interviennent dans les familles et y exercent, sous le patronage de la science, une influence légitime et durable. Tronchet ne tarda pas à acquérir une clientelle nombreuse et choisie; ses consultations faisaient autorité devant les tribunaux, et plus d'une fois le prince des avocats du temps, le célèbre Gerbier, vint le consulter avant de plaider à l'audience. Comme tous les membres honorables du barreau, il crut devoir résister à l'institution du parlement Meaupou; il ferma son cabinet jusqu'à la réinstallation de l'ancien parlement.

Tronchet venait de succéder à Gerbier comme chef de l'ordre des avocats, lorsqu'en 1789 la ville de Paris l'appela à l'honneur de la représenter au sein de l'Assemblée nationale.

Tronchet appartenait au parti constitutionnel et modéré. Il pensait que des réformes accomplies par la voie légale allaient unir de nouveau la monarchie à la nation, faire disparaître des abus condamnés depuis long-temps par l'opinion publique, et assurer pour jamais le règne de la nouvelle constitution politique. Il eut bientôt à lutter contre les hommes qui voulaient une régénération complète de la société. Il remplit ce rôle difficile avec tant de courage, de dignité, de bonne foi, qu'il conquit l'estime de ses adversaires, même les plus déclarés. Mirabeau l'appelait le *Nestor de l'aristocratie*. Un jour, dans une discussion orageuse, Tronchet monte à la tribune pour défendre son opinion, il prononce quelques mots qui irritent la majorité : un murmure général s'élève : il veut expliquer sa pensée, son organe le sert mal : il s'épuise en efforts inutiles : « Silence ! messieurs, s'écrie la puissante voix du grand orateur, souvenez-vous que M. Tronchet n'a pas la poitrine aussi forte que la tête ! » Il avait paru pour la première fois à la tribune, le 24 août 1790, pour renoncer, au nom de la commune de Paris, aux immunités pécuniaires de cette ville.

Nommé, le 15 septembre 1790, membre du comité de constitution, il eut à présenter et à soutenir des projets de décrets en cette qualité.

L'Assemblé nationale était décidée à extirper jusqu'aux moindres vestiges de la féodalité, sans toutefois compromettre le droit de propriété. Elle chargea Tronchet et Merlin de Douai de cette œuvre immense. Ils ne reculèrent pas devant cette tâche, et il l'accomplirent avec une prodigieuse activité. Tronchet apporta dans ce travail cet esprit pratique et conservateur qui cherche à concilier les faits avec les théories, afin d'éviter les perturbations violentes et les troubles matériels.

Lorsqu'on discuta les grandes questions de gouvernement et d'administration publique, il montra qu'il n'était pas seulement un jurisconsulte, habile interprète des lois, mais qu'il était aussi publiciste et homme d'État. Dans la discussion relative à l'organisation judiciaire, les partisans de l'école anglaise, et même certains républicains, parmi lesquels on comptait Robespierre, voulaient qu'on appliquât l'institution du juri aux matières civiles. Tronchet établit avec une clarté et une précision admirables la différence qu'il fallait faire entre la législation anglaise, fille de la féodalité, et les lois nouvelles que la France se donnait en faisant appel à la justice et à la raison. Il montra que le système proposé était condamné même en Angleterre par des publicistes célèbres tels que Blakstone. L'Assemblée nationale adopta ses idées qu'il résuma en quelque sorte dans ces paroles remarquables : « Il est trois moyens par lesquels on est certain d'attacher à l'administration de la justice deux caractères qui lui sont essentiels : l'impartialité et les lumières : ces moyens sont l'élection libre, la publicité des jugemens et un genre de responsabilité. »

Il eut ainsi la plus grande part dans l'établissement de notre organisation judiciaire, et c'est à lui particulièrement que la France doit la pensée créatrice de la Cour de cassation. Il prit ensuite la parole dans un grand nombre de discussions importantes, telles que : le plan d'éducation du Dauphin, l'organisation des gardes nationales qui se rendaient aux frontières, la législation sur les faillites, les règles à tracer pour la révision de la constitution, etc.

Après la clôture des travaux de l'Assemblée constituante, Tronchet se retira dans sa modeste habitation de Palaiseau, près Paris. La marche de la Révolution, devenue arbitraire et violente, n'était plus en harmonie ni avec ses sentimens, ni avec ses espérances; il sentit qu'il devait se réserver pour d'autres temps.

Cependant s'accomplirent les grands événemens qui précipitèrent la monarchie. Cité à la barre de la Convention, Louis XVI choisit pour défenseur Target, ou à son défaut Tronchet, et tous deux s'il était possible. La Convention nationale décréta que le ministre de la justice informerait sur-le-champ les deux avocats du choix de l'illustre accusé. Target refusa la défense, en alléguant pour motif que, depuis 1785, ses forces physiques ne lui permettaient plus de se livrer à la plaidoirie. Tronchet reçut l'avertissement du ministre de la justice le 13 décembre 1792, à quatre heures du soir. Il se rendit

aussitôt à Paris, et le jour même, à sept heures du soir, il écrivit au président de la Convention pour lui annoncer qu'il acceptait la défense de Louis XVI.

Pendant qu'on s'occupait du choix d'un nouveau conseil à la place de Target, le vénérable Malesherbes, l'ami et le compagnon de Turgot et le magistrat le plus respecté de la France, écrivit au président de la Convention : « J'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde; je lui dois le même service alors que c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. »

Beaucoup d'autres citoyens firent la même offre et on en instruisit le roi. Il les remercia tous et n'accepta que Tronchet et Malesherbes. La commune décida que les deux défenseurs seraient fouillés jusque dans les endroits les plus secrets, avant de pénétrer auprès de leur client. La Convention, qui avait ordonné la *libre communication,* cassa l'arrêté de la commune, renouvela son ordre, et les défenseurs purent entrer librement dans la prison du Temple.

Le temps accordé à Louis XVI, afin de préparer sa défense, était à peine suffisant pour compulser les immenses matériaux sur lesquels elle devait être établie. Tronchet et Malesherbes consacrèrent des soins inouïs et des veilles nombreuses à cet examen. Mais ils s'aperçurent que leur tâche était trop vaste. Ils demandèrent, en conséquence, de s'adjoindre un troisième défenseur, plus jeune, plus actif, qui rédigerait et prononcerait la défense, tandis qu'ils en chercheraient et prépareraient les moyens. Ce jeune adjoint fut l'avocat Desèze.

Le 26 décembre 1792, ils accompagnèrent tous trois le roi à la barre de la Convention.

A la séance du 16 janvier, lorsque le décret de condamnation eut été prononcé, et après que les défenseurs eurent formulé l'appel au peuple, Tronchet prit la parole : il objecta que le décret qui avait décidé que la majorité d'une voix suffirait pour la condamnation (1) n'avait été que la suite d'un ordre du jour, et non d'une délibération par appel nominal ; qu'on avait ainsi prononcé bien légèrement sur une question si importante. Il ajouta qu'on avait appliqué ici la loi pénale dans toute sa rigueur, tandis qu'on avait écarté tout ce que l'humanité de cette même loi avait établi en faveur de l'accusé. Il soutint, enfin, qu'il eut fallu les deux tiers des voix pour la condamnation.

L'Assemblée rejeta l'appel au peuple. Dès-lors, le conseil de la commune arrêta que les défenseurs de Louis XVI ne communiqueraient plus avec lui, leur mission étant terminée.

Après la mort de Louis XVI, Tronchet retourna dans sa retraite, où il se livra de nouveau à l'étude, sa seule consolation au milieu des maux qui désolaient la France et des douleurs qui pesaient sur son âme. La proscription ne l'épargna pas; il fut obligé de fuir et de dérober sa tête aux persécutions du Comité de sûreté générale. Le 9 thermidor mit fin à ses appréhensions et le détermina à reprendre ses travaux de jurisconsulte. Il rouvrit son cabinet. La législation révolutionnaire et l'immense bouleversement qu'avaient éprouvé les personnes et les propriétés, avaient suscité un nombre infini de contestations et de procès. Le savant jurisconsulte qui avait marqué sa place dans la Révolution par de si remarquables travaux, n'eut pas de peine à reconquérir la confiance publique. Il avait déjà apposé son nom à plus de dix-huit cents consultations, lorsqu'il fut nommé député au conseil des Anciens par le département de Seine-et-Oise ; au commencement de l'an IV.

Il siéga dans ce conseil jusqu'en l'an VII, et pendant ces quatre années consacrées aux travaux législatifs, il s'associa à toutes les discussions importantes. C'est à lui surtout que l'on doit les bases du système qui régit actuellement les successions, transaction heureuse entre l'esprit du droit romain et celui du droit coutumier.

Il apporta aussi de puissantes lumières dans une législation non moins importante, celle qui concerne le régime hypothécaire.

De si grands travaux ne tardèrent pas à recevoir, de l'opinion de tous les jurisconsultes éminens qui composaient le tribunal de cassation, une récompense éclatante.

En l'an VIII, après les événemens de brumaire, les sections réunies de cette compagnie souveraine usèrent du droit que la loi leur donnait d'élire leur président pour placer à leur tête l'homme éminent qui avait tracé d'une main si hardie le plan de cette grande institution.

La part qu'il prit à la rédaction du Code civil est son dernier titre de gloire ; ce n'est ni le moins solide, ni le moins brillant.

Tronchet fut dans le conseil d'État un des représentans les plus fermes et les plus puissans de cette opinion philosophique qui, tout en acceptant, comme raison écrite, les enseignemens du droit romain et du droit coutumier, voulait surtout que la nouvelle législation, sans méconnaître la puissance des traditions, fût l'expression des besoins de la société nouvelle et prît sa base dans les règles imprescriptibles de la logique et de la raison. Par son influence, qui eut presque toujours pour auxiliaire le génie du premier Consul, les parties les plus essentielles du Code civil, relatives aux institutions vitales de la société, le mariage, les droits et devoirs respectifs des époux, les successions et le principe même des conventions civiles, procédèrent de la législation coutumière qui avait consacré les transformations imprimées à la société et aux mœurs par le christianisme. L'esprit philosophique de Tronchet avait senti, même avant les travaux qui ont depuis éclairé la question, que le droit romain si vanté avait été bien dépassé par l'esprit des temps modernes. En effet, tandis que le droit romain exagère la propriété jusqu'à lui donner par l'esclavage l'homme lui-même pour objet, tandis qu'il consacre le despotisme illimité du père de famille et le servilisme de la femme, le droit coutumier affranchit l'esclave, limite la puissance paternelle, ennoblit la mission

(1) Voy. Lanjuinais, même vol., p. 361.

de la femme en la faisant la compagne de l'homme. Ces grands principes, bienfaits de la civilisation moderne, Tronchet en assura le triomphe en les déposant dans la loi.

Quoique Napoléon éprouvât, a-t-on dit, à l'égard de Tronchet, cette secrète antipathie qui devait animer le fondateur d'un régime militaire contre les partisans des idées constitutionnelles et légales, imposant silence à ce sentiment de répulsion intérieure, il utilisa les talens du grand jurisconsulte, il proclama et il récompensa ses services; il le nomma membre du Sénat conservateur le 8 ventose an IX, titulaire de la sénatorerie d'Amiens par disposition consulaire du 2 vendémiaire an XII, membre de la Légion-d'Honneur le 9 de ce dernier mois, et commandeur de l'Ordre le 25 prairial suivant.

Les plaisirs de l'intelligence et de la pensée étaient les seuls délassemens que se permît cet homme austère et rigide dans ses mœurs. Jusqu'aux derniers momens de sa vie, il étudia les sciences et les lettres.

Dans une tragédie intitulée : *la Mort de Caton*, il chercha à retracer l'image de la vertu stoïque et républicaine. Il traduisit Hume et Robertson, et plusieurs morceaux du poème anglais de Prior et du *Paradis Perdu* de Milton, des *Saisons* de Thompson, et un épisode de *l'Arioste*. Le mérite de ces productions est assurément fort contestable. « Elles prouvent du moins, dit un biographe, que cet esprit austère qui avait exploré toutes les profondeurs de la science du droit, ressentait les émotions vives et pures qu'excite la culture des lettres et des arts. »

On a dit de Tronchet qu'il fut tout à la fois admiré pour les facultés de son intelligence, vénéré pour les vertus de son âme, chéri pour la bonté de son cœur. Heureux celui qui peut se rendre ce témoignage au tribunal de sa conscience !

Une courte maladie le ravit à la France le 10 mars 1806, à l'âge de quatre-vingts ans. Son corps fut déposé dans les caveaux du Panthéon, avec une pompe digne du rang qu'il avait occupé par son savoir et ses hautes fonctions. Sa statue a été placée au conseil d'État à côté de celle de Portalis, et l'on a donné son nom à une magnifique rue sur laquelle s'élève la façade nord de l'église de la Madeleine. (*Voy.* t. Ier, p. LXIII, 57.) P. D.

TRUGUET (LAURENT-JEAN-FRANÇOIS). C'est ici une vie longue et pleine, dont la première moitié appartient au XVIIIe siècle, l'autre moitié au XIXe; deux époques également neuves et fécondes.

Soixante-dix-sept ans d'activité, durant lesquels il a été conseiller d'Etat, ministre, ambassadeur, pair de France, et cinq fois chargé du commandement de grandes escadres.

Fils d'un chef d'escadre, à l'âge de quatorze ans il entrait comme *garde* dans la marine; c'était une faveur. Dès cette époque (1766), le ministère cherchait à inspirer le goût de l'instruction aux officiers de mer; des examens étaient établis. Le jeune Truguet les subit avec distinction.

Il était enseigne de vaisseau et avait déjà fait huit campagnes, lorsqu'en 1778 commença la guerre d'Amérique; il en subit pendant six ans les nombreuses vicissitudes. En septembre 1779, au siége de Savannah, Truguet, qui avait été fait lieutenant de vaisseau au mois de mars précédent, remplissait auprès du comte d'Estaing les fonctions de major. L'assaut est ordonné, et sur l'ordre de son chef il s'élance un des premiers. Le feu de l'ennemi était terrible, il venait dans toutes les directions; il fallut songer à la retraite. Le comte d'Estaing, qui dirigeait l'attaque, avait reçu au bras et à la jambe deux blessures qui le privaient de tout mouvement. Truguet le reconnaît gisant parmi les morts et le charge sur les épaules de deux grenadiers. La mitraille sillonnait la route, les grenadiers sont tués, d'autres les remplacent, et le jeune lieutenant a le bonheur de ramener son général au quartier de réserve, que commandait le vicomte de Noailles. Le comte d'Estaing demanda la croix de Saint-Louis pour Truguet, et voulut l'en décorer lui-même.

Il s'était lié, à bord de la frégate *l'Atalante*, avec Choiseul-Gouffier, et ils avaient parcouru ensemble la Grèce et l'Asie-Mineure. Nommé ambassadeur près la Porte-Ottomane, en 1784, Choiseul fit mettre une corvette sous ses ordres, et il n'oublia pas d'en demander le commandement pour Truguet, son ami.

Durant son séjour à Constantinople, Truguet rédigea, pour les Turcs qu'il était chargé d'instruire, un *Traité pratique de manœuvres et de tactique*. Cet ouvrage, traduit en turc, fut imprimé à Constantinople. Il fit, à la même époque, l'*Hydrographie des Dardanelles et de la mer de Marmara*. « M. Truguet, dit Barbié du Bocage (1), m'a communiqué très généreusement tout ce qu'il a levé dans l'Archipel, aux environs de Constantinople, et les parties réduites, d'après ses cartes, sont de la dernière exactitude. »

Chargé d'obtenir des beys régnant en Égypte et des princes Arabes les plus puissans du désert, des traités de commerce et de transit de l'Inde par l'isthme de Suez et la mer Rouge, il remplit sa mission à la satisfaction de Louis XVI, à qui il remit un mémoire à ce sujet, à son retour, en 1789. Ce mémoire fut donné à Bonaparte, lors de l'expédition d'Égypte, et le général, revenu en France, dit à Truguet qu'il l'avait lu avec le plus grand intérêt et consulté avec fruit (2).

En 1790, il reçut l'ordre d'aller à Brest prendre le commandement de la frégate *la Fine*, destinée à une mission secrète, que la crainte d'une rupture avec l'Angleterre fit bientôt contremander, et l'année suivante, après plusieurs audiences particulières de Louis XVI, il partit pour Londres, avec l'autorisation de ce monarque, afin d'y compléter ses connaissances nautiques et administratives.

Le 1er janvier 1792, il avait été promu, quoique absent, au grade de capitaine de vaisseau; rentré en France, au mois d'avril suivant, il fut nommé contre-amiral, *au choix du roi;* il avait alors quarante ans.

(1) Préface de l'atlas du VOYAGE D'ANACHARSIS.
(2) Hennequin, BIOGRAPHIES MARITIMES, t. III, p. 5.

A cette époque, l'anarchie, qui pénétrait partout, avait amené dans la marine la désorganisation; l'émigration la menaçait d'un anéantissement complet. Le ministre chargé de ce département avait déclaré au roi, publiquement, l'impossibilité où il était d'armer un seul vaisseau de ligne. Louis XVI manda près de lui le contre-amiral Truguet et le chargea d'organiser les forces qu'il se proposait de réunir dans la Méditerranée. En moins de six mois, trois escadres étaient prêtes, de six vaisseaux chacune; il confia celle de Rochefort à Trogoff, celle de Brest à Latouche-Treville, et il prit lui-même le commandement de toutes ces forces réunies à Toulon, où il acheva de les organiser. Ces grands préparatifs étaient destinés à une expédition importante pour laquelle les amiraux avaient reçu, de la bouche même du roi, les instructions suivantes :

« Marins, n'abandonnez jamais vos vaisseaux et défendez-les toujours au prix de votre sang contre les ennemis du dehors qui les convoitent et qui peut-être suscitent des troubles intérieurs pour s'en emparer plus facilement! La marine est étrangère aux discordes civiles, et son devoir est de défendre les ports, les arsenaux, les côtes et le commerce contre tout ennemi extérieur. »

Un changement de ministère la fit avorter. La Convention nationale déclara la guerre à la Sardaigne, et l'amiral Truguet coopéra, avec sa flotte, à la prise de Nice et de Villefranche.

Suivit l'affaire d'Oneille, dont il punit la perfidie par de justes, mais terribles représailles.

Il reçut ensuite l'ordre d'effectuer une descente en Sardaigne, et de s'emparer des îles Saint-Pierre et Saint-Iago. Pour exécuter ces ordres, il lui fallait des troupes de débarquement. Il se rendit à Ajaccio (janvier 1793) et demanda à Paoli les régimens dont il pouvait disposer. Le maréchal-de-camp Casa-Bianca fut chargé des soins de l'embarquement.

Napoléon Bonaparte était alors à Ajaccio capitaine d'artillerie; il se rendit sur le vaisseau-amiral pour demander à faire partie de l'expédition; il fut agréé, mais les commissaires corses et les chefs militaires demandèrent son exclusion. L'amiral, qui avait apprécié son instruction et son enthousiasme pour la guerre, le désigna au général Paoli pour l'employer dans la contre-attaque qui devait partir de Bonifacio (1).

Toutes les dispositions à prendre pour cette expédition entraînaient des longueurs. La flotte, la ville, l'armée de terre avait ses anarchistes, ils mirent le temps à profit pour s'entendre, et une révolte générale éclata. Truguet dînait chez Mme Bonaparte mère : un billet lui annonce que la citadelle est au pouvoir des insurgés, que le sang a coulé et que la corde s'apprête pour les officiers d'un régiment français accusés d'aristocratie. L'amiral sort sans chapeau et sans arme, il vole à la citadelle et s'élance sur l'échafaud qui était préparé. Ses marins s'intimident à son aspect; il fait un signe et on l'écoute en silence. Il dit que les officiers accusés vont être traduits devant un conseil de guerre qu'il nomme et qu'il constitue à l'instant même, puis il ordonne d'évacuer la citadelle et il est obéi. Les accusés reconnus innocens, furent portés en triomphe sous les fenêtres de l'amiral par les mêmes hommes qui demandaient leur mort quelques heures auparavant.

Le lendemain, la flotte appareilla et se dirigea sur Cagliari. Là, comme à Oneille, ses parlementaires furent reçus à coups de fusil, mais cette fois personne ne fut atteint. Le bombardement commença aussitôt. Au même moment arrivaient les troupes que l'amiral avait demandées au général en chef de l'armée d'Italie, c'étaient 2,000 hommes appelés la phalange marseillaise; avec ces troupes arrivaient aussi l'insubordination et le désordre. Truquet fut obligé de les faire rembarquer et d'abandonner le siége.

De retour à Toulon, au mois de mars, il remit son commandement au contre-amiral Trogoff et se rendit à Paris.

Frappé de l'esprit d'insubordination qu'il avait eu si souvent à réprimer, il sollicita du gouvernement et il fit adopter plusieurs dispositions pénales qu'il rédigea lui-même. Ajoutées au Code de 1790, elles régissent encore la discipline à bord des vaisseaux français.

Chargé d'un nouveau commandement, il allait retourner à Toulon, lorsqu'éclata la révolution du 31 mai, laquelle intronisa *la terreur*. A la suite, vint la loi des suspects, en vertu de laquelle Truguet fut destitué et incarcéré. Cependant le port de Toulon et la flotte qu'il renfermait étaient livrés aux Anglais.

La mort de Robespierre (10 thermidor an II), le rendit à la liberté; deux mois après, il fut promu au grade de vice-amiral, et lors de la création du Directoire (10 brumaire an IV), il fut appelé au ministère de la marine (17 brumaire).

Truguet trouva ce département dans le désordre et le dénûment le plus complet. Il réorganisa et recréa tout, personnel et administration, travailleurs et soldats; les hommes de *la terreur* firent place aux officiers déplacés par elle, et la France vit les talens, la probité et l'expérience reparaître dans ses ports avec les Sané, les Groignart, les Forfait, etc.

L'attention du ministre se portait à la fois sur nos colonies : Saint-Domingue était organisé d'après la constitution nouvelle de la métropole; le contre-amiral Sercey appareillait de Rochefort pour la mer de l'Inde; Villaret s'apprêtait à l'y suivre avec 8 vaisseaux de ligne, et Richer y détruisait les établissemens de pêche des Anglais sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador.

Indépendamment de tout cela et malgré une disette publique, 15 vaisseaux de ligne et 15 frégates armés comme par enchantement à Brest et à Rochefort, portaient en Irlande 14,000 hommes et le général Hoche. « Ils arrivèrent dans la baie de Bautry, assignée au débarquement : c'en était fait de l'Angleterre, et la paix eût été rendue à l'Europe, si les élémens conjurés et (il faut l'avouer) le défaut d'énergie de quelques chefs, n'eussent fait avorter un

(1) Cette circonstance remarquable est extraite de la BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR, t. IV, p. 366.

projet prodigieux par son audace, par la grandeur de ses préparatifs et par l'effroi qu'il répandit chez nos ennemis (1). »

Truguet n'avait pas été découragé par ce mauvais succès. Au printemps suivant, il était prêt à renouveler, sous des auspices plus favorables, la même expédition. La mésintelligence du Corps législatif et du Directoire rendit inutiles ces nouveaux efforts, et le 1er fructidor an V le portefeuille de la marine est donné à Pléville-le-Pelley. Il fut exilé en Espagne, en qualité d'ambassadeur, avec ordre de partir sur-le-champ : le Directoire craignait de voir l'ex-ministre se lier avec le jeune vainqueur de l'Italie, qui, dans ce moment, apportait à Paris le traité de Campo-Formio.

Son début dans sa nouvelle carrière fut un acte de désintéressement ; il refusa d'user du privilége de l'entrée en franchise accordée à ses bagages. C'était un exemple rare dans ce temps de vénalité et de dilapidation des deniers publics. Son séjour dans la péninsule fut apprécié de ses compatriotes et du commerce français. A sa voix, les prisons de l'inquisition s'ouvrirent pour les Français arrêtés dans les Indes-Occidentales, et de nouvelles stipulations relatives aux droits d'entrée et de sortie des marchandises donnèrent satisfaction au commerce national. Quant aux émigrés, ils trouvèrent constamment, dans la modération de l'ambassadeur un puissant palliatif des rigueurs prescrites par le Directoire.

Et lorsque l'intrigue et la cupidité se présentèrent, au nom de ce même Directoire, pour extorquer de la faiblesse de l'Espagne des transactions profitables pour eux-mêmes, mais honteuses au nom français, ils trouvèrent dans Truguet un homme inébranlable, prêt à les démasquer et à les punir. Le gouvernement approuva la conduite de son ambassadeur, mais peu de temps après il fut rappelé et exilé de France avec toutes les personnes de sa suite.

Il demeura neuf mois en Hollande. Il y avait deux mois environ qu'il était revenu à Paris, lorsque le conquérant de l'Égypte débarqua à Fréjus. Après le 18 brumaire, le premier Consul offrit, dit-on, à Truguet, le ministère de la marine, et ne put le lui faire accepter. Il entra au conseil d'État.

En 1802, il reçut, avec le titre d'amiral, le commandement des forces navales combinées de France et d'Espagne, réunies à Cadix. La capitulation de l'Égypte rendit ce grand armement sans objet, et les préliminaires de paix avec l'Angleterre, signés au mois de mars de la même année, ramenèrent l'amiral à Paris.

La rupture du traité d'Amiens ranima les hostilités, et le premier Consul ordonna la construction de l'immense flotille qui, à cette époque, remplit tous les ports de la Manche. Les départemens avaient voté chacun un vaisseau de ligne, les grandes villes des frégates, chaque commune une pame, une canonnière, un bateau plat ou une péniche. La France tout entière était devenue un grand atelier maritime : Paris avait deux chantiers de construction. Une armée navale devait protéger le passage de la flotille ; 21 vaisseaux furent bientôt prêts à recevoir l'armée expéditionnaire.

Nous sommes arrivés à une époque importante de la vie de Truguet, et qui a été rapportée d'une manière tout-à-fait inexacte par ses nombreux biographes. Celui qu'on devait croire le mieux informé, Hennequin, s'exprime ainsi :

« Dans les premiers jours du mois de mai 1804, on apprit à Brest la proposition faite au Tribunat, adoptée par le Sénat conservateur, de conférer à Napoléon Bonaparte le titre d'*empereur*. Bientôt après, les votes de l'armée furent réclamés. L'amiral fit au maintien de l'ordre et de la discipline le sacrifice de ses sentimens personnels. Les équipages s'assemblèrent à bord des bâtimens de l'armée, sur un ordre émané de lui ; officiers et marins émirent leur vœu, et loin d'influencer ses subordonnés, il leur conseilla la soumission ; mais lui seul refusa de joindre sa signature au vœu unanime de l'armée navale ; et dans une lettre adressée au premier Consul il exprima les motifs de son refus. En réponse, l'amiral reçut *sa destitution ;* elle fut suivie de celle des fonctions de conseiller d'État, et il se vit *rayé de la Légion-d'Honneur dont il était grand-officier*.

Ces faits ont été articulés d'abord par M. de Norvins (1) ; ils ont été répétés par Hennequin (2), par M. Sarrut (3), par M. Duperré (4), par M. le baron Roussin (5), et cependant *ils sont complétement inexacts*.

Mais avant d'appuyer de preuves cette dénégation de notre part, nous rapporterons la lettre dont il s'agit, ici.

« A bord du VENGEUR, le 28 floréal an XII, de la République une et indivisible.

» *L'amiral Truguet, conseiller d'État, général en chef de l'armée navale, au premier Consul.*

» Citoyen premier Consul,

» Le ministre de la marine aura l'honneur de vous présenter le vœu que je lui adresse des contre-amiraux, capitaines, officiers, etc., de l'armée navale en rade de Brest.

» Ce vœu est d'autant plus sincère qu'il n'a été nullement provoqué : il est donc un des plus vrais de tous ceux qui vous ont été soumis.

En me chargeant, citoyen premier Consul, de vous transmettre ce vœu si bien senti, permettez-moi de vous offrir avec franchise le mien personnel.

» Nul, citoyen premier Consul, ne vous aime avec autant de désintéressement et avec autant d'abandon.

» Personne ne fait de vœux plus ardens pour votre gloire, votre puissance et la durée de vos jours, si précieux à tous les Français.

» Personne peut-être n'est plus sincèrement attaché que moi à plusieurs membres de votre famille.

» Mais ces sentimens m'éclairent et ne m'aveu-

(1) Discours prononcé à la Chambre des pairs par le vice-amiral baron Roussin, p. 10. — Voy. Grouchy.

(1) Annales maritimes, 1822.
(2) Biographies maritimes.
(3) Biographie des hommes du jour.
(4) Discours prononcé sur la tombe de l'amiral Truguet.
(5) Discours prononcé à la Chambre des pairs, 3 juillet 1840.

glent pas sur votre propre intérêt, celui de votre gloire et de votre renommée.

» Au nom de mon amour et de ma vénération pour vous, au nom même de mes craintes sur des dangers que je voudrais éviter au péril de ma vie, voilà mes vœux les plus ardens et les plus vrais.

» Conservez le titre auguste de premier Consul, titre bien supérieur, par l'éclat que vous lui avez donné, à ceux de roi et d'empereur.

» Qu'il soit environné de toute la splendeur que la reconnaissance nationale peut lui décerner, et qu'enfin ce titre, chargé de tant de souvenirs mémorables, demeure et vive pour être illustré aux yeux de la nation à venir, comme il l'est aux yeux de la nation présente, par tant de triomphes, de lois sages et de glorieux actes d'administration.

» Que votre nom, consacré par tant de titres, ne puisse être effacé ou terni par un héritier de votre famille indigne de sa race! et que ce nom, confié déjà à la postérité, y soit conservé pur et irréprochable.

» Enfin, pour garantir à la nation son existence et sa liberté, pour la dérober aux convulsions électives, nommez un successeur digne de vous et que vous puissiez révoquer s'il devenait indigne de votre choix.

» Si votre vie est longue, vous aurez appris à la nation à connaître, à aimer et à apprécier une sage liberté et à s'identifier pour ainsi dire avec elle. Dans cette chance si désirée, vous aurez assez fait pour la République et vous serez béni.

» Si vous étiez ravi au milieu de nos espérances, dans cette chance désastreuse, ne croyez pas qu'une dynastie uniquement acceptée aujourd'hui pour l'amour qu'on vous porte pût vous garantir des plus grands désordres et des plus grands malheurs.

» Soyez donc, citoyen premier Consul, assez généreux, et, j'ose le dire, assez grand, pour vous opposer à notre enthousiasme. Vous êtes la gloire du peuple français, vous voulez son bonheur; soyez vous-même contre lui le défenseur des droits qu'il veut abdiquer. Quel que soit le titre, citoyen premier Consul, que vous décernera la nation, je porterai à Napoléon Bonaparte, qui en sera revêtu, mon entier dévoûment pour Bonaparte, premier Consul.

» Tels sont les sentimens de l'amiral qui vous aime plus qu'il ne peut vous l'exprimer, et qui n'attend que votre signal pour se dévouer aux succès des entreprises que vous avez combinées, et qui donnerait sa vie même pour la durée et le bonheur de la vôtre.

» Salut et respect, TRUGUET. »

Non, ce n'est pas la lettre si noble, si digne que l'on vient de lire, qui a fait destituer l'amiral Truguet de son commandement, celle que nous transcrivons ici le prouve surabondamment :

« Saint-Cloud, 1er mai 1804 (1).

» M. Decrès, je n'ai pu voir qu'avec beaucoup de mécontentement que, malgré mon intention bien soutenue que les vaisseaux en rade de Brest levassent l'ancre tous les jours, afin d'exercer les équipages, de harceler l'ennemi et de favoriser le passage de la flotille, aucun vaisseau, pendant tout le cours de l'année, n'a appareillé, de sorte que l'on a permis à l'ennemi de bloquer, avec un petit nombre de bâtimens, une escadre considérable. L'amiral Truguet, dans le compte qu'il vous a rendu, n'ayant justifié, par aucune raison suffisante, l'inexécution de mes ordres, mon intention est qu'il soit rappelé et remplacé immédiatement par un officier actif, qui ait l'habitude des mouvemens, qui soit allé depuis peu à la mer, et qui sache que la perte de plusieurs mois passés dans l'oisiveté est irréparable. »

(1) Corresp. de Decrès, t. 1er, p. 1.

Sa radiation de la Légion-d'Honneur, pour le même motif, est une autre fable.

Truguet, déjà membre de l'Ordre le 9 vendémiaire an XII, avait refusé la nomination de grand-officier, qui lui avait été accordée le 25 prairial de la même année, et en conséquence son nom devait être radié dès le 26 messidor suivant. C'est ce que disent les registres de la grande-chancellerie ; ils ajoutent que l'amiral Truguet fut réintégré comme commandant le 1er septembre 1810, et qu'il devint grand-officier le 23 octobre 1811 (1). Cependant, Hennequin ajoute : « Napoléon, en utilisant de nouveau les services de Truguet, sembla lui garder encore rancune, *car il ne lui rendit aucun des titres et décorations dont il l'avait privé en* 1804. »

« N'étant point appelé à la formalité du serment, dit M. Sarrut, il cessa de toucher le traitement d'amiral en disponibilité, et celui de grand-officier de la Légion-d'Honneur *qu'il eut la noblesse de ne point réclamer*. » Nous avons dit plus haut qu'il fut radié de la Légion-d'Honneur le 26 messidor an XII, *pour non acceptation*. M. Sarrut l'ignorait.

La disgrace de Truguet dura cinq années. En 1809, l'Empereur l'appela au commandement des débris de l'escadre de Rochefort, incendiée par les Anglais dans la rade de l'île d'Aix. Quelques mois après, il lui confia le gouvernement supérieur des provinces maritimes de la Hollande, récemment réunie à la France.

Durant cette administration, Truguet sut concilier ses devoirs, tout rigoureux qu'ils fussent, avec les égards que réclamaient les intérêts commerciaux du pays et le souvenir d'une généreuse hospitalité aux jours de l'exil.

Lorsque les événemens de 1813 replacèrent la maison d'Orange sur le trône, Truguet ne quitta le poste qui lui avait été confié qu'après avoir assuré le départ de ses compatriotes abandonnés par leurs chefs. Il fit, à l'accomplissement de cette obligation généreuse, le sacrifice de sa liberté et de sa fortune, et il dut la vie à la protection du prince royal.

L'entrée des armées ennemies dans la capitale de la France, et l'abdication de l'Empereur, facilitèrent enfin l'échange de l'amiral, et il se rendit à Paris.

(1) Ce décret, daté d'Amsterdam le 28 octobre 1811, se trouve au MONITEUR du 3 novembre même année.

Ses bons services sous Louis XVI, et sa disgrace sous l'Empire, le signalèrent doublement à l'attention de la Restauration. Louis XVIII le rétablit à la tête du corps des officiers de la marine, le nomma grand'croix de la Légion-d'Honneur, et lui conféra le titre de comte, par ordonnance des 2 et 24 septembre 1814. Il demeura complétement étranger aux événemens des *Cent-Jours*.

En juillet 1814, il reçut l'ordre du roi de se rendre à Brest, et de conserver à la France les immenses richesses renfermées dans ce port. Ses instructions l'en rendaient responsable envers le roi et la nation. Les Prussiens arrivèrent trop tard, Truguet les avait devancés. Il devint commandant de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 3 mai 1816, grand'croix du même ordre le 21 octobre 1818, et enfin pair de France le 5 mai 1819.

Charles X avait doté la marine de deux places de maréchaux, et il en destinait une à Truguet. Louis-Philippe a senti que la révolution qui l'a porté au trône devait être solidaire d'une promesse aussi juste, et le 19 novembre 1831, il a élevé le doyen de nos amiraux à la dignité de maréchal de France.

L'amiral Truguet, comblé de jours et d'honneurs, s'est éteint, le 26 décembre 1839, sans avoir connu les infirmités de l'âge ni les souffrances de la maladie. Il était né le 10 janvier 1752. (*Voy.* t. 1er, p. 172, 282.)

A. LIEVYNS.

VAUBOIS (CLAUDE-HENRI-BELGRAND, *comte*), né à Clairvaux (Aube), le 1er octobre 1748.

Il y a une page dans cette histoire de général, c'est la défense de Malte.

Bonaparte faisant voile pour l'Égypte, se trouvait, le 9 juin, à la hauteur de Malte. Son dessein était de s'en emparer, parce que cette île commandait la navigation de la Méditerranée, et que les Anglais, instruits des projets de la France, ne manqueraient point de s'en saisir.

Le lendemain de son arrivée, Bonaparte fit débarquer des troupes et donna l'ordre d'investir Lavalette (1). Après un simulacre de défense, le grand-maître Ferdinand de Hompech, qui ne se sentait pas la fantaisie de débaptiser une fois encore cette place, capitula au nom de l'ordre tout entier. Après son héroïque défense contre les lieutenans de Soliman II, Saint-Elme, reconstruite par les soins de Jean de Lavalette, avait pris le nom de celui à qui elle devait l'honneur et l'indépendance. Ce grand-maître Jean de Lavalette, n'était pas seulement un intrépide chevalier, c'était encore un ingénieur habile qui voulait faire une place imprenable de la ville qu'il avait sauvée. Caffarelli-Dufalga en visitait les fortifications après l'entrée des Français : *Nous sommes bienheureux,* dit-il, *qu'il y ait eu quelqu'un dans la place pour nous en ouvrir les portes.*

L'ordre de Malte disparut deux cent soixante-huit ans après la donation de l'île par Charles-Quint, et le drapeau tricolore annonça la domination nouvelle. Le général Vaubois et 4,000 hommes laissés sous ses ordres furent chargés de le défendre.

A l'exception de quelques intelligences que le général en chef s'était à l'avance ménagées dans l'île, les Français ne voyaient autour d'eux que des ennemis. La mer ne devait pas tarder à leur en amener de nouveau : le vaisseau *le Guillaume-Tell* et les frégates *Diane* et *la Justice* en apportant la nouvelle du désastre d'Aboukir, firent pressentir l'arrivée prochaine des Anglais. Cependant le victorieux Nelson trouva dans la rade des vaisseaux de guerre portugais et deux frégates napolitaines qui l'avaient précédé. L'insurrection éclata aussitôt dans l'île, les Français, traqués de toutes parts et réduits par des maladies à 3,000 combattans, durent se réfugier dans la cité Lavalette.

Une fois retiré derrière ces formidables remparts, le général Vaubois prit toutes les mesures de sévérité et de prévoyance nécessaires pour conserver à la France cette importante conquête. Malgré les ennuis de la captivité et les souffrances de la disette, il sut soutenir le moral du soldat par son énergie à repousser les propositions continuelles des ennemis. Les nouvelles de France rendirent de temps à autre sa tâche moins difficile, et les événemens du 18 brumaire apportèrent le délire de la joie au milieu de ces bataillons décimés par la faim et par la misère. Un jour enfin, ils crurent à la délivrance et à la victoire : une escadre française apportait les secours si long-temps espérés : bientôt le combat s'engagea, le contre-amiral Pérée fut mortellement blessé, et l'escadre, privée de son chef, tomba au pouvoir des Anglais.

Après avoir supporté, pendant vingt-sept mois, toutes les souffrances des privations et de la guerre, Vaubois adressa aux ennemis les conditions auxquelles il consentait à capituler (17 fructidor an VIII); elles furent acceptées et l'armée française sortit de Lavalette avec les honneurs de la guerre, et environnée de l'estime et du respect des assiégeans.

Cette belle défense couronna glorieusement la carrière militaire de Vaubois. Entré au service dans l'artillerie, en 1768, à l'âge de vingt ans, il se trouvait, à l'époque de la Révolution, capitaine dans la même arme. En 1792, il partit à la tête d'un bataillon de volontaires de la Drôme, et employé en l'an II au siége de Lyon, en qualité de général de brigade; ce fut lui qui enleva les redoutes des Broteaux. De là, envoyé à l'armée des Alpes, il repoussa vigoureusement les Piémontais le 23 fructidor de la même année, et mérita d'être cité, pour ce fait d'armes, dans le rapport du représentant Gassaneys, à la Convention nationale. L'année suivante, il prit dans cette même armée le commandement de l'aile droite, battit les troupes sardes en diverses rencontres et parvint à les déloger des vallées de la Stura et de la Maira.

Lorsque Bonaparte alla prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie, Vaubois, depuis peu général de division (nommé le 19 floréal an IV), passa sous ses ordres; à Mantoue, à Livourne, dans le Tyrol, il signala son habileté et son courage. En l'an V, placé dans les défilés de

(1) Une des plus fortes places de l'Europe, avec 30 mille âmes de population

la Brenta, avec ordre d'empêcher la jonction des deux divisions autrichiennes, il se trouva engagé avec un ennemi supérieur en nombre qui l'obligea à opérer sa retraite sur Tivoli et Corona. L'un de ses généraux de brigade fut pris avec 800 hommes, et il courait lui-même le risque d'être cerné lorsque Masséna vint le dégager. Pendant ce temps, Bonaparte remportait l'éclatante victoire d'Arcole, qui de nouveau le rendit maître de l'Italie.

Bonaparte avait jugé et apprécié Vaubois; il le désigna pour faire partie de l'expédition d'Égypte, quoiqu'il fût alors employé en Corse.

Dès le 8 thermidor an VIII, le premier Consul avait fait nommer Vaubois membre du Sénat conservateur. A son retour en France, il alla prendre place dans cette assemblée, et le 5 vendémiaire an XII, le premier Consul lui conféra la sénatorerie de Poitiers. Le 9 du même mois, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur et élevé au rang de grand-officier de l'Ordre le 25 prairial suivant. Il devint comte de l'Empire le 1er mars 1808.

Il adhéra à la déchéance de l'Empereur et entra dans la Chambre des pairs le 4 juin 1814 ; il fut créé, le 8 juillet, chevalier de Saint-Louis.

Le comte de Vaubois resta étranger aux événemens des Cent-Jours, et le sort le désigna pour aller féliciter Louis XVIII à son retour.

Mis à la retraite en 1817, après quarante ans, deux mois et cinq jours de services, il mourut le 5 novembre 1839, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. (*Voy.* t. Ier, p. LXIII.) D'EC.

VERNIER (THÉODORE), *comte* DE MONTORIENT, naquit à Lons-le-Saulnier (Jura), d'une famille honorable, le 28 juillet 1731. Il venait de terminer ses études au collége de Besançon, lorsqu'il prit la résolution de suivre la carrière du barreau. Ses parens, qui le destinaient au sacerdoce, l'obligèrent néanmoins de faire un cours de théologie en même temps que son cours de droit. Le jeune Vernier combattit long-temps la résolution que son père avait prise de le faire entrer dans un séminaire; mais, lorsqu'il vit qu'il ne lui restait aucun espoir de le persuader, il s'enrôla à Lunéville dans une compagnie de petite gendarmerie. Son goût pour l'étude ne lui fit négliger aucun des devoirs de son état. Aimé, estimé de ses chefs, il resta pendant quelques années au service, et revint ensuite à Lons-le-Saulnier, où il se fit remarquer, dès son premier début dans le barreau, par l'étendue de ses lumières et la perspicacité de son esprit. Le ministre Saint-Germain, dont il était parent, l'ayant fait venir a Paris, lui proposa successivement plusieurs emplois avantageux. Vernier, plus jaloux de son indépendance que flatté des avantages qui lui étaient offerts, se hâta de retourner dans sa ville natale pour s'y livrer de nouveau à l'exercice de sa profession. La modération de ses principes, la pureté de ses intentions le firent nommer, par le bailliage d'Aval, député aux États-Généraux en 1789. Devenu membre de la Constituante, il fut appelé à présider cette assemblée au mois de septembre 1791. Durant le cours de cette législature, Vernier fit un grand nombre de rapports qui eurent principalement pour objet le rétablissement de l'ordre dans les finances. Il se fit également remarquer dans toutes les discussions relatives à la question des subsistances. Ses concitoyens, satisfaits du zèle avec lequel il s'était acquitté de son mandat, le nommèrent député à la Convention nationale. A l'époque du procès de Louis XVI, il vota, comme législateur, le bannissement de ce prince, mais il refusa de prononcer comme juge. Il garda long-temps le silence au milieu de la haine des partis qui divisèrent bientôt l'assemblée. Il ne le rompit que lorsque les montagnards se prononcèrent pour l'expulsion des députés qui n'adhéreraient pas à leurs projets démagogiques. Vernier parut alors à la tribune, rappela son vote dans le procès du roi, et proféra les paroles suivantes avec un accent plein d'énergie : « Je suis un de ces scélérats avec qui l'on ne veut ni paix ni trêve; et, comme je crains d'échapper à cette noble proscription, je viens me dénoncer publiquement. » Vernier ne fut pas compris dans l'arrêt de proscription du 31 mai, qui frappa les députés de la Gironde, quoiqu'il se fût opposé de tout son pouvoir à l'établissement du tribunal révolutionnaire. C'est pour avoir protesté contre cette journée, avec 72 de ses collègues, qu'il fut enfin décrété d'arrestation comme eux. Il parvint néanmoins à se soustraire aux poursuites dont il était l'objet, se réfugia dans le Jura, et se rendit ensuite dans le canton de Zurich pour ne pas compromettre les amis dans la maison desquels il avait trouvé un asile contre la persécution de ses ennemis. Vernier inspira tant d'estime aux magistrats de cette ville, qu'ils ne tardèrent pas à lui offrir des lettres de bourgeoisie. Ce fut là qu'il écrivit son *Traité des passions*. Rappelé dans le sein de la Convention après le 9 thermidor, on le vit contribuer d'une manière active au rétablissement du crédit public et à la diminution des maux produits par la famine. Il était président de l'assemblée, lorsqu'au mois de prairial an III quelques montagnards que soutenaient plusieurs sections de Paris tentèrent de rétablir, à l'aide d'une insurrection, le régime odieux dont on était affranchi depuis dix mois. Une populace furieuse avait envahi la salle des séances de la Convention. Vernier résista courageusement à cette tourbe de frénétiques, et ne céda le fauteuil que quand une lutte de plusieurs heures eût épuisé ses forces. Boissy-d'Anglas partagea avec lui les périls et les honneurs de cette journée mémorable. Après la clôture de la Convention, le département du Jura envoya Vernier siéger au conseil des Anciens. Il le présidait le jour anniversaire du 21 janvier en l'an IV. Il prononça, à cette occasion, un discours qui fut suivi du serment de haine à la royauté. L'événement du 18 brumaire, auquel il se montra favorable, lui valut le titre de sénateur (4 nivose); mais le Consul, impatienté de l'opposition que Vernier lui avait faite dans le conseil privé, renonça à lui demander désormais son avis. Cette disgrace lui fit prendre la détermination de se retirer à Villeneuve-Saint-George, près de Paris, où il habita la maison qu'avait occupée, du temps de Louis XIV, le contrôleur des finances Le Pelletier. Nommé membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII

et commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant, il devint comte de l'Empire le 1er mars 1808, puis, ayant adhéré à la déchéance de l'Empereur, pair de France le 4 juin 1814. Il siégea de nouveau dans la Chambre héréditaire lors de la seconde Restauration, et mourut à l'âge de quatre-vingt-sept ans, à Paris, le 6 février 1818. Vernier était privé de la vue depuis quelques années. Il a laissé dix ouvrages d'histoire et de morale. A.

VIEN (JOSEPH-MARIE, *comte*), né à Montpellier (Hérault), le 18 juin 1716, montra, dès son jeune âge, des dispositions si heureuses pour la peinture, que son père crut devoir le confier à un peintre qui jouissait de quelque réputation. Mais sa famille interrompit bientôt les progrès remarquables qu'il faisait chaque jour pour le placer chez un procureur. Le jeune Vien ne tarda pas à se lasser de la procédure, et il quitta son Chicanneau pour entrer dans une manufacture de faïence, où on le chargea de colorier les différens sujets dont étaient ornés les meilleurs produits de cette maison. Les essais de Vien frappèrent un artiste habile, qui lui enseigna les premiers principes de la peinture à l'huile, et il partit pour Paris en 1741, ayant pour toute fortune un génie prêt à éclore. Il fallait vivre et surtout donner le plus de temps possible à l'étude de son art; il fit des esquisses pour les imagers du pont Notre-Dame et des *académies* pour les concours. « Nous n'entrerons point, dit Bordes, dans le détail des tableaux qu'il exécuta vers cette époque, se contentant d'un salaire qu'aurait à peine trouvé suffisant l'artiste le plus obscur. C'est ainsi qu'il peignit, pour les Capucines de Tarascon, huit tableaux de dix pieds de haut sur huit de large, au prix de 100 francs par tableau. *On eût dit,* observe ingénieusement un de ses apologistes, *qu'il songeait moins à vivre qu'à peindre* (1). »

En 1742, il recevait une médaille d'encouragement, puis, un peu plus tard, une première médaille et enfin un premier prix. Ces succès décidèrent le gouvernement à l'envoyer à Rome. Pensionnaire du roi, comme on disait à cette époque avec plus de vérité qu'on ne le fait aujourd'hui en donnant aux élèves qui jouissent d'une pareille faveur le titre de pensionnaire de Rome, et n'ayant plus à s'occuper des besoins de la vie, il visita tous les chefs-d'œuvre de la grande ville, parcourut Florence, Naples, Venise, toutes les villes d'Italie où son attention pouvait être captivée, et revint à Paris riche des plus heureux souvenirs. Il avait alors trente-quatre ans.

Ce fut pendant son séjour à Rome qu'il peignit son *Ermite endormi*. On raconte qu'ayant besoin d'un modèle de vieillard pour un de ses tableaux de la vie de sainte Marthe, un ermite des environs de Rome avait consenti à lui en servir, et qu'un jour, s'étant rendu auprès de lui, et l'ayant trouvé endormi, il avait été frappé de la grandeur de sa figure, de la noble simplicité de sa pose, et l'avait peint d'enthousiasme. Cette toile est une des plus estimées des artistes.

(1) TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE; Paris, 1820, t. II, p. 340.

Vien rapporta en France le goût vrai de la nature, le goût pur de l'antiquité. Reçu à l'Académie de peinture et de sculpture en qualité d'*agréé*, puis d'académicien, il y fut nommé professeur six semaines après.

C'est de son école que sortirent tous les hommes supérieurs de son temps, entre autres David et Vincent. Sa réputation grandit tellement que tous les princes de l'Europe, particulièrement ceux de Russie et de Danemarck, lui firent les offres les plus séduisantes; mais il aimait sa patrie, et il refusa de les accepter.

Élu recteur de l'Académie de peinture et membre de celle d'architecture, il fut appelé, par Louis XVI, en 1771, à la direction de l'École de Rome. A peine arrivé dans la capitale du monde chrétien, où on l'accueillit avec une rare distinction, il y reçut le cordon de Saint-Michel.

« Les soins assidus qu'il donna aux exercices de ses pensionnaires, et l'idée qu'il eut d'exposer tous les ans, à Rome, dans une galerie publique, les travaux de ces jeunes gens, eurent, ainsi que ses propres exemples, la plus heureuse influence sur le retour de l'École française aux vrais principes de la peinture (1). »

Il quitta Rome en 1781, et Louis XVI le nomma son premier peintre en 1788. La Révolution le priva de ses places; elle lui fit épuiser la fortune qu'il avait acquise par ses travaux. Il était réduit à un état voisin du besoin, quand le premier Consul, rendant hommage à ses talens, le fit entrer au Sénat, le 4 nivose an VIII, et le nomma membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII. Un mois après l'érection de l'Empire, Napoléon lui donna la croix de commandant de l'Ordre (25 prairial).

Ce vénérable vieillard, cet homme que la nature avait doté d'une âme forte, d'un esprit droit, d'un cœur bon, d'une imagination féconde, ce citoyen simple, vrai, modeste, s'éteignit sans maladie, sans souffrance, le 27 mars 1809, âgé de quatre-vingt-treize ans.

Le nombre de ses productions est considérable. Le cadre de notre ouvrage s'oppose à ce que nous en donnions la liste; nous nous bonnerons à citer l'*Ermite endormi*, *la Prédication de saint Denis*, *les Adieux d'Hector et d'Andromaque*, qu'il fit à soixante-quinze ans, *Hélène poursuivie par Énée*, qu'il exécuta en 1793. A quatre-vingt-dix ans, il peignait des fleurs, et six mois avant sa mort, des sujets gracieux et des scènes champêtres pleines de charmes. D'EC.

VILLETARD (ALEXANDRE, *comte*), sénateur, né à Sens, fut envoyé comme député suppléant à la Convention nationale pour le département de l'Yonne. Il y arriva vers la fin de la session et fit partie du comité des finances et de liquidation, pour lequel il rédigea plusieurs rapports remarquables. Les réactionnaires du 9 thermidor trouvèrent en lui un adversaire énergique et consciencieux.

« Vous avez détruit le terrorisme, disait-il à cette occasion, mais votre intention n'a pas été d'y subs-

(1) Bordes.

tituer un autre terrorisme. A quelle marque reconnaîtrez-vous ceux que l'on désigne par le nom de jacobins? Rappelez-vous les abus que l'on a faits du mot aristocrate! etc. » Et quand vint la discussion sur le gouvernement provisoire, qui devait prendre la mise en activité de la constitution de l'an III : il vota pour que la Convention en demeurât investie, « dans la crainte, disait-il, de favoriser le retour du despotisme, en concentrant le pouvoir en peu de mains. » Cependant, il accepta la division du Corps législatif en deux conseils.

Lorsque Roger-Ducos proposa, le 3e jour complémentaire an III, de restituer aux émigrés rayés de la liste les biens confisqués non-vendus, il prétendit qu'agir ainsi ce serait inquiéter les acquéreurs des biens nationaux et les porteurs d'assignats « qui, disait-il, ne pouvaient voir de gages de leurs propriétés que dans le maintien des mesures rigoureuses contre les émigrés. » Le 29 vendémiaire an IV, à propos d'une adresse des patriotes de 89, dénonçant les crimes des royalistes; il s'écriait : « Trop long-temps les royalistes, se couvrant du manteau de la justice et de l'humanité, ont assassiné la patrie; trop long-temps ils ont essayé de rejeter sur les patriotes leurs propres souillures; il est temps de leur rendre les crimes que seuls ils ont commis. Voilà comment on a avili les patriotes; c'est ainsi qu'on les traîne dans la boue, qu'on les expulse de toutes les places! C'est ainsi que le sort de la République a été mis entre les mains des royalistes. »

Villetard fut l'un des membres de la Convention qui de droit entrèrent au conseil des Cinq-Cents (brumaire an IV). Plusieurs élections avaient été annulées. Villetard émit le vœu de remettre au Directoire exécutif le soin de compléter les conseils. « Le peuple, dit-il, veut enfin se reposer dans le sein de son gouvernement constitutionnel, il veut panser les plaies nombreuses, suites inévitables d'une révolution. Après avoir tout fait pour sa liberté, il veut jouir du fruit de ses travaux..... C'est à nous de respecter sa sollicitude et son vœu. » Cependant le 8 thermidor, lors du procès de Babeuf, il s'indigna contre l'omnipotence attribuée à la haute cour nationale, et demanda la révision de ses jugemens par le tribunal de cassation.

Cette pensée généreuse souleva dans l'assemblée le plus violent orage; de toutes parts on réclama la clôture de la discussion. Alors Villetard de s'écrier : « Représentans, il s'agit de la liberté publique, ne souffrez pas qu'on vous reproche d'avoir emporté une décision importante. » Il se montra beaucoup moins sévère à l'égard des conspirateurs royalistes Dunan, Lavilheurnois et autres qu'il qualifiait d'embaucheurs et qu'il considérait par conséquent comme justiciables des conseils de guerre; puis tout en protestant de son amour pour la liberté de la presse, il appuya Dubois de Crancé, qui demandait des mesures préventives contre les journaux royalistes et anarchistes. Sur ces entrefaites, arriva la nouvelle de la prise de Mantoue. Villetard, après avoir déclaré que l'armée d'Italie avait bien mérité de la patrie, s'écria, en s'adressant aux fauteurs du royalisme : « Agitez-vous péniblement dans vos obscurs complots, *vils partisans de la tyrannie*, ourdissez contre le peuple l'imposture et la perfidie, dévouez aux assassinats ses plus intrépides défenseurs. Ces moyens sont dignes de vous et de votre cause. Les républicains triomphent au champ d'honneur. » Il termina cette déclamation, dans le goût de l'époque, en proclamant la constitution de l'an III, le monument *indestructible* de la liberté. Il ne prévoyait pas qu'il serait bientôt un de ses destructeurs.

En l'an VII, Villetard fut réélu député aux Cinq-Cents. L'intrigue, pour renverser le gouvernement directorial s'organisait; il y entra; mais tout porte à croire qu'il ne fut pas initié au secret du 18 brumaire, et que, pour lui, comme pour beaucoup d'autres, cette journée fut une nouvelle *journée des dupes*. Ce fut lui qui, à Saint-Cloud, proposa le décret qui chassait du Corps législatif les soixante-et-un membres demeurés fidèles à leur mandat, détruisait le Directoire, ajournait les conseils et nommait des commissions intermédiaires. Il fit partie de celle des Cinq-Cents, et fut, le 4 nivose an VIII, *absorbé* (1) dans le Sénat. Villetard le fut en effet si profondément, que nous n'avons plus à dire de lui autre chose, si ce n'est qu'il reçut, le 9 vendémiaire an XII, la croix de la Légion-d'Honneur, le 25 prairial suivant celle de commandant de l'Ordre, le 1er mars 1808 le titre de comte, et qu'en 1814 il vota la déchéance de Napoléon. Il n'obtint pas la pairie de Louis XVIII, et depuis cette époque il n'en a plus été question. D'EC.

VIMAR (NICOLAS, *comte*), né le 30 octobre 1744, à Mesnières, près Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure, était procureur de la commune de Rouen. Il devait cette place à la réputation qu'il s'était faite comme avocat consultant. Lorsque la Révolution éclata, ce fut lui qui fit fermer les ateliers de charité et établir à la place des bureaux de bienfaisance.

Député à l'Assemblée législative en 1791, il siégea au côté droit et fut incarcéré pendant dix mois sous le régime de la terreur. Élargi après le 9 thermidor, il fit de ses connaissances spéciales un usage utile à la chose publique, et il fut appelé au ministère de la justice après le 18 fructidor, mais il refusa le portefeuille, et cette même année il fut nommé membre du comité de bienfaisance, puis du comité central d'instruction publique. En l'an VII, il était un des secrétaires du conseil des Anciens. Il prit une part active au 18 brumaire, et il fit partie de la commission intermédiaire. On lui offrit de nouveau le portefeuille du ministère de la justice, mais il refusa comme la première fois. Vimar fut l'un des trente-et-un premiers sénateurs nommés le 4 frimaire an VIII.

Le 4 vendémiaire an XII, Vimar fut élu par le Sénat membre du conseil d'administration, et cinq jours après il reçut son brevet de nomination dans l'ordre de la Légion-d'Honneur. Le 5 ventose de la même année, un arrêté du premier Consul le nomma vice-président du Sénat; le 2 prairial, il

(1) Expression de Sieyes, qui considérait le Sénat comme un corps dans lequel S'ABSORBERAIENT les capacités.

fut investi de la sénatorerie de Nanci, et le 25 du même mois, il reçut la croix de commandant de la Légion-d'Honneur. Il faisait alors partie du comité du contentieux de l'Ordre, comité auquel il a appartenu jusqu'en 1825. Le 14 ventose an XIII, il entra dans le conseil particulier du Sénat, qui avait pour objet l'aliénation et le remplacement des domaines affectés à la dotation du Sénat et à celle des sénatoreries. Il n'est pas d'honneurs, pas de témoignages de confiance que Vimar n'ait reçus de l'Empire. En 1808, la dignité de comte lui fut conférée, et le 30 juin 1811 il fut fait grand-officier de la Légion-d'Honneur.

En 1814, le comte Vimar envoya son adhésion à la déchéance de l'Empereur et fit partie de la commission chargée de rédiger le projet de constitution que le Sénat présenta à Louis XVIII. Le 4 juin, une ordonnance royale le nomma pair de France. Au mois de mai de l'année suivante, il fut élu député à la Chambre des représentans par le département de la Seine-Inférieure, mais il ne rentra pas moins à la Chambre des pairs après les Cent-Jours. Le roi, en 1817, lui conféra l'hérédité de son titre; il était alors d'un âge fort avancé, aussi siégea-t-il fort rarement après 1820. Il mourut à la fin de décembre 1829, et ses obsèques eurent lieu le 1er janvier de l'année suivante. (*Voy.* t. Ier, p. 57.)

D'EC.

VOLNEY (CONSTANTIN-FRANÇOIS-CHASSEBOEUF, DIT **BOISGIRAIS**, DIT), né à Craon, petite ville de l'Anjou, aujourd'hui département de la Mayenne, le 3 février 1757. C'est de lui surtout qu'on peut dire :

Il se choisit un nom pour l'immortaliser.

En effet, son père, avocat de province, déclara dès la naissance de son fils qu'il ne lui laisserait point porter le nom assez mal sonnant de Chassebœuf; qu'il lui épargnerait ainsi les désagrémens et les jeux de mots dont lui-même avait été l'objet dans son enfance, et il l'appela Boisgirais. La postérité devait le connaître sous un autre nom. L'enfant perdit sa mère de bonne heure, et fut relégué à la campagne sous la garde d'une nourrice, tandis que son père plaidait au barreau de Craon. A quatre ans, l'imagination du petit solitaire s'exaltait de la terreur des revenans ; à sept, il entrait dans un petit collége d'Ancenis, où les mauvais traitemens achevèrent de le rendre sauvage. Son père n'allait pas le voir; privé d'encouragemens et de caresses, l'écolier apprit de bonne heure à se replier sur lui-même; il pensa. Lorsqu'il eut atteint sa douzième année, un théâtre plus digne de lui le reçut : il entra au collége d'Angers, y fit de brillantes études qu'il termina de bonne heure, et en sortit pour être libre. A dix-sept ans, émancipé, du consentement de son père, riche de 1,100 livres de revenu, il fut le maître de tenter fortune à Paris. La passion de l'étude le préserva de toutes les autres. Helléniste distingué, il fit servir l'instrument admirable qu'il possédait à des travaux sérieux d'histoire, de philosophie, de médecine; il n'avait pas vingt ans, qu'il attaqua Larcher, le savant Larcher, corps à corps, dans un mémoire sur la chronologie d'Hérodote, présenté à l'Académie. Larcher s'émut ; blessé, parce qu'il était très vulnérable, il voulut étouffer son adversaire; le jeune athlète se défendit avec vigueur : le baron d'Holbach, Mme Helvétius et Franklin, le vengèrent, par leur accueil, des rigueurs d'une critique envieuse.

Il fallait autre chose à un esprit de cette trempe. Un héritage de 6,000 francs décida de l'existence du jeune homme ; avec cet or dans sa ceinture, il ne songea plus à écrire, mais à apprendre; il résolut de voyager. S'exercer à la fatigue, faire de longues marches, subir toutes les privations, s'endurcir à toute épreuve; tels furent les rudes préliminaires de son voyage en Orient. Au bout d'un an, il se jugea digne de l'entreprendre, et le sac sur le dos, le fusil sur l'épaule, il alla droit à Marseille. Avant de s'embarquer, il se donna le baptême de l'immortalité. Il se nomma Volney.

Volney touche la terre d'Égypte, va saluer le Caire, et par une de ces résolutions qui n'appartiennent qu'aux âmes fortes, s'enferme pendant huit mois dans un couvent de Cophtes, au pied du Liban, pour y apprendre l'arabe; il n'en sort que pour visiter le désert. Étranger, il se confie à l'hospitalité des tribus, il dort sous leurs tentes, partage leurs courses et leurs périls, parle leur langue, vit de leur vie nomade, et leur conte les merveilles de l'Europe en échange de leurs récits de l'Orient. Courageux, juste, sage, il les étonne par son caractère, par sa science, et lorsqu'après trois années de patientes études, il retourne vers la terre heureuse *où l'eau ne manque jamais,* comme disent ses compagnons du désert, il emporte leur amitié et leurs regrets.

Il signala son retour en Europe par la publication de son *Voyage en Égypte et en Syrie* (1787), œuvre originale et vivante, récit à la fois positif et pittoresque, où le sage observe avec les yeux d'un savant. Aussi, comme le proclame l'illustre auteur de l'éloge de Volney : « Lorsque, dix ans après, une grande entreprise militaire porta 40,000 voyageurs sur cette terre antique qu'il avait parcourue sans compagnon, sans armes, sans appui, tous reconnurent un guide sûr, un observateur éclairé dans l'écrivain qui ne semblait les avoir devancés que pour leur aplanir ou leur signaler une partie des difficultés de la route. »

La réputation de Volney est désormais européenne; son livre pénètre jusqu'en Russie, et Catherine II fait remettre une médaille d'or à l'auteur. Cette faveur, ainsi qu'il le déclare lui-même, ne lui fit rien ajouter, rien retrancher à ses *Considérations sur la guerre des Turcs* (1788), ouvrage plein d'aperçus neufs, de prédictions, depuis réalisées, et de vues politiques, qui annonçaient la portée de Volney. A quelque temps de là, il était journaliste et publiait *la Sentinelle de Rennes,* feuille qui remua toute la Bretagne.

La Révolution éclata au moment où il venait d'être nommé directeur-général du commeree et de l'agriculture en Corse. Élu député aux Etats-Généraux par le tiers-état de la sénéchaussée d'Anjou (1789),

les premières paroles qu'il prononça furent pour la publicité des délibérations, et c'est ainsi qu'il exprima cette noble pensée : « Les représentans du peuple ne peuvent se soustraire à ses regards. » Il réclame l'établissement des milices patriotiques (gardes nationales), provoque l'organisation des communes et des départemens, propose un autre préambule à la déclaration des droits de l'homme, et une rédaction différente de l'article relatif aux droits du citoyens. Bientôt il fait discuter la question de la propriété des biens du clergé, et, à ce propos, il publie dans le *Moniteur* quelques réflexions desquelles il déduit qu'un État est d'autant plus puissant qu'il compte un plus grand nombre de propriétaires, c'est-à-dire à proportion que la propriété y est plus divisée.

Dans la discussion sur la question de savoir si les membres de l'Assemblée nationale peuvent accepter des places du gouvernement, il est pour la négative, et donne sa démission de directeur de l'agriculture en Corse (1790). La question du droit de paix et de guerre fournit à Volney l'occasion de montrer le côté élevé et philosophique de son esprit. Chargé de rédiger et de présenter le projet à l'Assemblée, il s'exprime ainsi, dans le plus noble langage qu'un homme et qu'un citoyen aient jamais parlé : « L'Assemblée nationale, délibérant à l'occasion des armemens extraordinaires des deux puissances voisines qui élèvent les alarmes de la guerre :

« Dans cette circonstance, ou pour la première fois elle porte des regards de bienveillance au-delà des limites de l'Empire; désirant de manifester les principes qui la dirigeront dans ses relations extérieures, elle déclare solennellement :

» 1° Qu'elle regarde l'universalité du genre humain comme ne formant qu'une seule et même société dont l'objet est la paix et le bonheur de tous et de chacun de ses membres;

» 2° Que dans cette grande société générale, les peuples et les États considérés comme individus jouissent des mêmes droits naturels, et sont soumis aux mêmes règles de justice que les individus des sociétés partielles et secondaires;

» 3° Que par conséquent, nul peuple n'a le droit d'envahir la propriété d'un autre peuple, ni de le priver de sa liberté et de ses avantages naturels;

» 4° Que toute guerre entreprise par un autre motif, et pour un autre objet que la défense d'un droit juste, est un acte d'oppression qu'il importe à toute la grande société de réprimer, parce que l'invasion d'un État par un autre État, tend à menacer la liberté et la sûreté de tous;

» Par ces motifs, l'Assemblée nationale a décrété et décrète comme article de la constitution française : que la nation française s'interdit, dès ce moment, d'entreprendre aucune guerre tendant à accroître son territoire actuel. »

N'est-ce pas là le législateur philosophe, et s'étonnera-t-on désormais que le député du tiers-état ait dit du général Bonaparte dont il ne devait être qu'un instant l'ami : *Pour peu que les circonstances le secondent, ce sera la tête de César sur les épaules d'Alexandre.* Mais n'anticipons pas sur l'histoire. Le noble caractère de Volney se révèle encore dans la lettre qu'il écrit à Grimm, en lui renvoyant la médaille d'or de Catherine :

« De Paris, ce 4 décembre 1791

» Monsieur, la protection déclarée que Sa Majesté l'impératrice des Russies accorde à des Français révoltés, les secours pécuniaires dont elle favorise les ennemis de ma patrie, ne me permettent plus de garder en mes mains le monument de générosité qu'elle y a déposé. Vous sentez que je parle de la médaille d'or, qu'au mois de janvier 1788, vous m'adressâtes de la part de Sa Majesté.

» Tant que j'ai pu voir en ce don un témoignage d'estime et d'approbation des principes politiques que j'ai manifestés, je lui ai porté le respect que l'on doit à un noble emploi de la puissance. Mais aujourd'hui que je partage cet or avec des hommes pervers et dénaturés, de quel œil pourrai-je l'envisager ? Comment souffrirai-je que mon nom se trouve inscrit sur les mêmes registres que ceux des déprédateurs de la France? Sans doute, l'impératrice est trompée; sans doute, la souveraine qui nous a montré l'exemple de consulter les philosophes pour dresser un code de lois, qui a reconnu pour base de ces lois l'*égalité* et la *liberté*, qui dans son administration a sans cesse tendu à l'anéantissement de la noblesse et de la féodalité, qui a affranchi ses propres serfs, et qui ne pouvant briser les liens de ceux de ses boyards, les a du moins relâchés; sans doute, Catherine II n'a point entendu épouser la querelle des champions iniques et absurdes de la barbarie superstitieuse et tyrannique des siècles passés; sans doute, enfin, sa religion séduite n'a besoin que d'un rayon pour se désiller. Mais en attendant, un grand scandale de contradiction existe, et les esprits droits et justes ne peuvent consentir à le partager. Veuillez donc, Monsieur, rendre à l'impératrice un bienfait dont je ne puis plus m'honorer; veuillez lui dire que si je l'obtins de son estime, je le lui rends pour la conserver, que les nouvelles lois de mon pays, qu'elle persécute, ne me permettent ni d'être ingrat, ni lâche, et qu'après tant de vœux pour une gloire que je crus utile à l'humanité, il m'est douloureux de n'avoir que des illusions à regretter.

» VOLNEY.

» Ex-député à l'Assemblée nationale de France en 1789.»

Cette lettre, écrite dans un moment d'enthousiasme patriotique, Volney la condamna lui-même vingt-cinq ans plus tard. Félicité à ce sujet par un de ses amis, il lui répondit :

« Et moi je m'en suis repenti. Si au lieu d'irriter ceux des rois qui avaient montré des dispositions favorables à la philosophie, nous eussions maintenu ces dispositions par une politique plus sage et une conduite plus modérée, la liberté n'eût pas éprouvé tant d'obstacles ni coûté tant de sang. »

Ici, commence en quelque sorte, la seconde période de la vie de Volney. Ses premières inclinations, ses goûts d'étude reprennent le des-

sus ; l'homme politique fait place au savant, à l'écrivain. La transition entre ces deux époques, c'est l'hommage qu'il fait à l'Assemblée constituante de son livre *des Ruines*. Ce n'est point ici le lieu d'apprécier cette œuvre si remarquable et si controversée. On ne saurait au moins lui refuser l'éclat de l'éloquence uni au calme de la raison. Le complément des doctrines philosophiques qu'il renferme a pour titre : *La loi naturelle, ou Catéchisme des citoyens français*. C'est un écrit de circonstance, fait pour l'époque où il a paru, et marqué d'un cachet de philosophie vulgaire, peu digne de l'auteur : preuve nouvelle qu'il ne faut pas créer un système pour une époque, et que les chefs-d'œuvre sont, au contraire, de tous les temps.

Volney, qui était allé en Corse faire un essai pratique d'agriculture, montant à grands frais une exploitation de culture coloniale, que Paoli ne tarda pas à détruire, s'était montré assez homme de génie dans cette tentative pour attirer à lui tout ce que l'île avait d'habitans distingués et influens. Un jeune officier d'artillerie surtout rechercha vivement la conversation de l'agronome voyageur ; tourmenté d'un désir secret des grandes entreprises, il interrogea souvent Volney sur l'Égypte et la Syrie, et Napoléon (car c'était lui), puisa dans ses entretiens l'idée de sa fameuse expédition.

De retour à Paris, Volney publia un *Précis de l'état de la Corse*, si vrai, si fort, qu'il le fait accuser d'hérésie. Ce n'était pas assez, une inculpation bien autrement dangereuse l'atteint bientôt, et celle-ci, il faut en convenir, était méritée.

Ce philosophe, ce digne citoyen qui, dans la première de nos assemblées nationales, avait secondé de ses vœux et de ses talens une révolution qu'il croyait favorable au bonheur de sa patrie, fut accusé de ne pas aimer sincèrement la liberté pour laquelle il avait combattu ; c'est-à-dire de désapprouver la licence. Un emprisonnement de dix mois, qui ne finit qu'au 9 thermidor, le punit de son courage !

La réaction inévitable après de grands excès ramena bientôt les esprits en France vers les idées nobles et civilisatrices. On s'occupa d'organiser l'instruction publique. L'École normale fut créée ! Cette admirable institution, qui depuis a donné au pays tant de savans illustres, fut en quelque sorte coulée d'un seul jet. Lagrange, Laplace, Berthollet, Garat, Bernardin de Saint-Pierre, Daubenton, Haüy, Sicard, Monge, La Harpe, Mentelle, furent les premiers professeurs de l'école ; leur collègue Volney eut la chaire d'histoire (3 brumaire an III). La gravité de sa parole, l'intérêt de son exposition, la nouveauté de ses théories, attirèrent autour de lui un immense concours d'auditeurs et contribuèrent puissamment à sa réputation littéraire.

L'École normale eût été pour Volney une glorieuse retraite, mais on la supprima (7 floréal an III). Tout n'était pas fini pour l'illustre voyageur ! Saisi de nouveau de la passion de parcourir le monde, il s'embarqua pour les États-Unis (commencement de l'an IV). Dès qu'il a touché ce sol libre, il parcourt à pied et sans guide toutes les parties de cette vaste contrée. Washington le reçoit avec distinction ; ces deux grands hommes se sont compris et se vouent une noble amitié. Mais le président de l'Union, Adams, et le docteur Priestley font expier à Volney cette haute estime, et le persécutent, l'un par ses actes, l'autre par ses écrits. Ces dégoûts, joints à la nouvelle de la mort de son père, rappellent Volney en France (an VI), où bientôt il publie son *Tableau du climat et du sol des États-Unis*. C'est avec ce nouveau titre qu'il vint siéger à l'Institut, fondé pendant son voyage d'Amérique, et dont il fut tout d'abord nommé membre dans la section de l'analyse des sensations et des idées, fondue depuis dans l'Académie française.

A peu près vers l'époque du départ de Volney, le général Bonaparte, aussi laissé sans emploi, vint le trouver pour renouer avec lui une ancienne liaison et tâcher d'être placé par son crédit. Il voulait alors porter ses services tantôt chez les Turcs, tantôt chez les Russes ; Volney l'en détourna. Il le fit un jour déjeuner chez lui, avec Laréveillière-Lepeaux, alors influent auprès du Comité ; celui-ci, frappé de la conversation du jeune général, et déjà prévenu par Volney, le présente le lendemain à Barras ; c'était la veille du 13 vendémiaire : Bonaparte fut réintégré dans son grade, et les services qu'il rendit dans cette journée assurèrent dès-lors sa fortune.

Plus tard, Volney refusait les présens du premier Consul, et le ministère de l'intérieur qu'il lui faisait offrir. La familiarité entre eux dura encore quelques années, mais elle s'éteignit insensiblement. Compris dans la première organisation du Sénat (3 frimaire an VIII), Volney conserva la franchise de sa parole et l'indépendance de son caractère. Le concordat et l'expédition de Saint-Domingue trouvèrent en lui un adversaire prononcé et inflexible. Comme homme privé, il n'était pas moins rude. Un jour, en mettant la main sur le cœur du premier Consul, il s'écriait : *C'est encore de la cervelle qu'il y a là !* Puis, conséquent avec lui-même, au moment où l'on proclamait l'Empire, il envoyait au nouveau César et au Sénat cette démission qui fit tant de bruit en Europe. Mais Napoléon se montra encore plus grand que Volney ne se montrait courageux ; sa puissante amitié reparut plus vive que jamais. Le Sénat décréta qu'il n'accepterait la démission d'aucun de ses membres. Volney, fait membre de la Légion-d'Honneur le 9 vendémiaire an XII, fut successivement nommé commandant de l'Ordre le 25 prairial de la même année, vice-président de l'Institut et comte de l'Empire en 1808. L'Empereur, tout blessé qu'il était par l'homme politique, rendait justice au savant son ami.

Volney comprit qu'il ne lui restait plus qu'un seul rôle ; il reprit ses travaux historiques et s'occupa surtout des langues de l'Orient. Il créa tout un système d'unité linguistique, auquel il ne renonça pas même en mourant, puisqu'il fonda un prix de 24,000 fr. pour être décerné par l'Institut au meilleur mémoire sur l'étude des langues orientales et la simplification de leurs caractères. Il avait lui-même entrepris de résoudre ce problème, en inventant un alphabet universel au moyen duquel on pût

écrire facilement toutes les langues. Il s'occupait exclusivement de travaux littéraires, et publiait ses *Nouvelles recherches sur l'Histoire ancienne,* lors des événemens de 1814. Il adhéra aux actes du Sénat et la Restauration le fit pair de France (4 juin).

L'étude opiniâtre à laquelle il se livrait sans cesse abrégea ses jours; sa santé, qui avait toujours été délicate, devint languissante; il vit approcher la mort avec calme, et succomba, le 25 avril 1820, à l'âge de soixante-trois ans.

Laya, directeur de l'Académie française, prononça son éloge. Pastoret, son successeur au fauteuil académique, le fit à son tour; enfin, le comte Daru, son exécuteur testamentaire, lut à la Chambre des pairs le panégyrique de son ami.

L'auteur des *Ruines* méritait ces hommages, autant par son savoir que par son caractère. Il était naturellement bon et simple, franc jusqu'à la brusquerie. Il se montrait presque toujours juste et impartial, excepté lorsqu'il parlait du christianisme, qu'il traitait avec une intolérance égale à celle qu'il lui reprochait lui-même. L'étendue et la variété de ses connaissances, la force de sa raison, la gravité de ses mœurs, ont fait de lui, malgré quelques erreurs de système, un homme dont le nom vivra dans la postérité. VERDOT.

FIN DE LA NOMINATION DU 9 VENDÉMIAIRE AN XII.

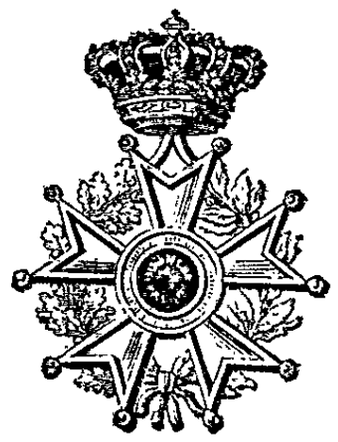

NOMINATION DU 23 VENDÉMIAIRE AN XII.

AUGEREAU, duc de Castiglione. (*Voy.* tome Ier, p. 333.)

BERNADOTTE. (*Voy.* t. Ier, p. 338.)

BERNARD-CHARPIEUX, maire de l'une des trois municipalités de Lyon, fut nommé troisième adjoint lors de la réorganisation de l'administration municipale de cette ville, par décret impérial daté du camp de Boulogne, le 16 thermidor an XIII. Il avait été fait membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII.

BLONDEAU (JACQUES, *baron*), né le 12 janvier 1766, à Châteauneuf (Côte-d'Or), soldat aux dragons de la Reine (6e régiment), le 23 juillet 1788, fut nommé sous-lieutenant dans le 2e bataillon de la Côte-d'Or le 1er septembre suivant. Il fit la campagne de 1792 à l'armée de la Moselle et fixa dès ce moment l'attention de ses chefs par la bravoure qu'il déploya en toute circonstance. Capitaine au même corps le 15 avril 1793 et aide-de-camp du général Doppet, il servit en 1793 et en l'an II aux siéges de Toulon et de Lyon. Chargé, avec un détachement de 200 hommes d'infanterie, quelques ordonnances à cheval et une pièce de canon, de s'emparer du village et du château de Cadenet, qui était occupé par les révoltés de Marseille, il les attaqua avec vigueur, les mit dans une déroute complète, après avoir tué le major Arbrud, qui les commandait, les poursuivit jusqu'à la Durance et leur fit un grand nombre de prisonniers. Pendant le siége de Lyon, son général l'envoya dans la ville pour y recueillir des renseignemens positifs sur la situation du chef des rebelles, le comte de Precy, et surtout pour savoir de quel côté il devait faire sa sortie. Obligé de traverser les postes ennemis sans en être aperçu, il surmonta tous les obstacles et remplit avec un plein succès cette mission aussi délicate que périlleuse.

Le 16 vendémiaire an II, il fut nommé adjudant-général chef de bataillon, et fut employé en cette qualité à l'état-major-général de l'armée des Alpes,

pendant la campagne de l'an III. Appelé à faire partie de l'état-major de la 17e division militaire, le 13 vendémiaire an IV, le général Bonaparte lui confia le commandement de la petite place du Carrousel et mit à sa disposition 200 hommes et 2 pièces de canon pour protéger la représentation nationale contre les insultes des sectionnaires. Attaqué dans son poste, il repoussa la force par la force, et mit les insurgés en déroute. Le général Bonaparte lui adressa des félicitations sur sa conduite durant cette journée, et le 23 du même mois il fut nommé adjudant-général chef de brigade. Appelé au commandement de la garde constitutionnelle du Directoire, il le conserva pendant plus de huit mois et passa ensuite comme adjudant-général à l'armée d'Italie, où il fit les guerres des ans V, VI et VII. Le 26 nivose an V, à la bataille de Rivoli, où il était chef d'état-major de la cavalerie de la division du général Joubert, il combattit avec une intrépidité au-dessus de tout éloge et fut blessé d'un coup de feu. Le 6 germinal an VII, il commandait un corps de troupes de 2,400 hommes, formant l'avant-garde de la division du général Victor; à la tête de ces troupes, il enleva le village de Saint-Michel, en avant d'Ossobone, fit 1,200 prisonniers et couvrit le champ de bataille de morts et de blessés autrichiens. Dans la mêlée, il eut son cheval tué sous lui par un coup de mitraille, et son adjoint, le capitaine Bonard, fut mortellement atteint à ses côtés. Le Directoire adressa à Blondeau, par arrêté du 4 floréal suivant, un sabre d'honneur à titre de récompense nationale. Il se trouva à la sanglante bataille de la Trebia et y reçut un coup de feu qui l'obligea de quitter l'armée. Rentré en France, il se trouvait à Paris à l'époque du 18 brumaire an VIII. Chargé par le général Bonaparte du commandement particulier du château de Vincennes, il coopéra de tout son pouvoir au succès de cette mémorable journée, et reçut en récompense un sabre sur la lame duquel étaient gravés ces mots : 18 *brumaire.—Journée de Saint-Cloud.* Employé à l'état-major de l'armée d'Italie pendant les ans VIII et IX, il passa à celle d'observation du Midi le 25 floréal de cette dernière année, et servit ensuite à celle d'Italie jusqu'en 1808. Nommé membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII, il fut créé officier de l'Ordre le 25 prairial suivant. Général de brigade le 12 octobre 1808, il partit pour l'armée d'Espagne le 17 du même mois et y fit la guerre avec une grande distinction jusqu'en 1814, ce qui lui mérita le titre de baron, qui lui fut accordé par l'Empereur en récompense de ses bons services. Appelé au commandement de la place de Saint-Jean-Pied-de-Port, par ordre du maréchal duc de Dalmatie, en date du 14 juillet 1813, il ne demeura pas long-temps dans ce poste et suivit les mouvemens de l'armée, aux actions de laquelle il prit une part très active. Il se trouva à la bataille de Toulouse, où il se conduisit en brave soldat, fut mis en non-activité au mois de mai 1814, après la rentrée des Bourbons, et reçut la croix de chevalier de Saint-Louis le 11 septembre de la même année. Employé dans la 11e division militaire le 10 avril 1815, après le retour miraculeux de l'Empereur, Louis XVIII le mit en non-activité le 1er août suivant. Il fut placé dans le cadre de disponibilité des officiers-généraux, par décision du 30 décembre 1818. Retraité le 1er décembre 1824, il a exercé, pendant plusieurs années, les fonctions de maire de la commune de Villeneuve-lès-Essey (Côte-d'Or), et est mort le 30 mars 1841. B-G.

BRUGUIÈRE (CLAUDE-DENIS-NOEL), né le 6 décembre 1773, à Saint-Florent (Corse), entra au service, le 18 juillet 1792, comme sous-lieutenant dans le 52e régiment d'infanterie, devenu 103e demi-brigade, et fut nommé lieutenant à l'ancienneté le 1er prairial an III. Il fit partie de l'expédition de Sardaigne de 1792, et fut fait prisonnier à l'île Saint-Pierre, par les Espagnols qui le retinrent en captivité jusqu'à la paix. Rentré à son corps, il fut nommé capitaine au choix le 21 brumaire an IV, et fut attaché, le 30 du même mois, en qualité d'adjoint, à l'adjudant-général Boyer. Il fit avec distinction les guerres des ans IV, V et VI à l'armée d'Italie, passa comme capitaine à la suite dans le 1er régiment de cavalerie le 1er messidor an V, et fut choisi par le général Leclerc, chef de l'état-major général de l'armée d'Angleterre, pour servir auprès de lui comme aide-de-camp, le 24 frimaire an VI. Cependant il demeura encore à l'armée d'Italie, et n'alla rejoindre son général à Brest que le 15 brumaire an VII. Nommé chef d'escadron le 9 fructidor suivant, il continua ses fonctions d'aide-de-camp auprès du général Leclerc et reçut un sabre de la manufacture de Versailles le 11 nivose an VIII, en récompense des services qu'il avait rendus dans la journée du 18 brumaire précédent. Employé à l'armée d'observation de la Gironde pendant les ans VIII et IX, il s'embarqua, le 21 brumaire an X, avec l'expédition de Saint-Domingue, et se distingua à toutes les affaires qui eurent lieu dans cette colonie, notamment à celle de la Crête-à-Pierrot, où il fut nommé adjudant-commandant sur le champ de bataille, le 20 ventose. Rentré en France au mois de prairial, pour annoncer au gouvernement la reddition de Toussaint-Louverture, il reçut une paire de pistolets en témoignage de la satisfaction du premier Consul pour sa conduite distinguée à Saint-Domingue, et fut confirmé dans son grade d'adjudant-commandant, par arrêté du 2 thermidor de la même année. Retourné à Saint-Domingue, il ne revint sur le continent qu'après la mort du général Leclerc. Nommé chef de la 112e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 3 germinal an XI, il passa au commandement du 4e régiment de chasseurs à cheval le 13 fructidor suivant. Membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII, il fut créé officier de l'Ordre le 25 prairial de la même année. Il fit à l'armée d'Italie les campagnes de l'an XIV, et mourut assassiné par les brigands, dans les environs de Gaëte, le 22 octobre de cette dernière année. B-G.

BRUNEAU (THOMAS-JOSEPH), gendarme à cheval. Nommé membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII; il est mort le 15 septembre 1836.

CANUEL (SIMON, *baron*), né en 1767. Le

voile qui nous dérobe les premières années de la vie de Canuel ne commence à se soulever qu'à l'heure où la monarchie, battue en brèche par la Révolution, est sur le point de disparaître. Nous le voyons alors (1792) s'enrôler parmi les héroïques volontaires qui, à la voix de la patrie menacée par la coalition des rois, coururent à la frontière prodiguer leur sang pour sa défense. Adjoint aux adjudans-généraux en l'an 1er de la République, et aide-de-camp de Rossignol, il se distingua l'année suivante dans la Vendée, principalement à l'attaque de Doué. Sa conduite dans cette circonstance lui valut une mention honorable dans le rapport adressé à la Convention par les généraux républicains, et bientôt après les épaulettes de général de division.

Cet avancement prodigieusement rapide ne donne que la mesure des opinions démocratiques qu'il professait alors; en effet, membre de la société populaire de Saint-Malo, ses fréquentes motions respiraient la haine la plus implacable contre la royauté et l'aristocratie. Menacé à son tour après le 9 thermidor, il se tint à l'écart tant que dura cette réaction, et ne reprit de l'activité qu'en l'an V. A cette époque, la Vendée épuisée avait mis bas les armes; Charette et Stofflet, les derniers défenseurs de la royauté, n'étaient plus. Cependant, le parti royaliste, toujours vaincu, mais jamais entièrement désespéré, osa tenter un dernier effort au centre de la France. Phélippeaux, celui qui, depuis, défendit avec tant d'habileté Saint-Jean-d'Acre contre Bonaparte, son condisciple, leva encore le drapeau blanc et s'empara de Sancère; mais surpris quelques jours après par le général républicain Canuel, il fut complétement défait. Le Directoire récompensa le vainqueur en lui confiant le commandement de la ville de Lyon, où se tramaient des intrigues royalistes, et lui donna plein pouvoir de la mettre en état de siége.

Canuel, général improvisé, démagogue furibond, n'était pas l'homme du premier Consul. En l'an XII, il fut mis en non-activité et compris cependant parmi les membres de la Légion-d'Honneur nommés le 23 vendémiaire. L'année suivante, il obtint le commandement de la 2e division militaire à Mézières, et en 1806 celui de la 25e division à Liége. Puis, tout-à-coup, par des motifs encore ignorés, il se vit de nouveau renvoyé dans ses foyers, et son nom fut rayé du cadre des officiers-généraux.

La longue disgrace de Canuel fut-elle le seul titre dont il se prévalut pour faire agréer ses services au gouvernement royal? On l'ignore. Toutefois, est-il que l'ancien aide-de-camp de Rossignol, le motionnaire montagnard de la société populaire de Saint-Malo, le général qui, en l'an V, avait à Sancère détruit Beaulieu, dernière espérance des royalistes, fut réintégré sur le cadre des officiers-généraux en activité et fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Pendant les Cent-Jours, Canuel se chargea de soulever le département de la Vienne et de ressuciter l'insurrection vendéenne. Il fit partie, en qualité de major-général, du corps d'armée du marquis de La Roche-Jacquelein; lieutenant-général, il se mit aux ordres d'un gentilhomme qui n'était que maréchal-de-camp. Leurs efforts combinés n'eurent pas les résultats heureux qu'ils en attendaient; la guerre civile ne se développait pas au gré de leur désir, ainsi qu'on peut en juger par la lettre suivante, datée du 2 juin 1815, et adressée par Canuel au marquis de La Roche-Jacquelein :

« Mon cher général, le grand œuvre d'iniquité est consommé; d'Autichamp, Suzannet et Sapineau, qu'ils ont entraînés, se retirent et licencient leur monde. J'ai la lettre que vous écrit Suzannet et l'arrêté de ces messieurs qui y était joint. Je ne vous envoie pas ces pièces, de peur qu'elles ne se perdent. Revenez, nous consulterons ensemble le parti que nous avons à prendre pour parer aux inconvéniens de cette infâme défection. Il faudra bien que nous fassions à nous seuls ce en quoi tous auraient dû coopérer. »

Dans cette même Vendée, où il proclame en 1815 une sainte insurrection au nom du roi, Canuel ordonnait, en 1793, le massacre des insurgés au nom de la République.

A la suite des Cent-Jours, Canuel fut nommé, *une fois encore*, commandant de la place de Lyon, puis député de la Vienne, à la Chambre dite *introuvable*. Le 18 mars de la même année, appelé à présider le conseil de guerre chargé de juger le général Travot, il prononça froidement la sentence de mort; et cependant Travot avait en même temps que lui combattu les Vendéens sous la République. Il semble, en vérité, que la Restauration ait pris plaisir à l'opposer continuellement à ses propres souvenirs, à ses propres actes; et que de son côté, Canuel ait volé avec joie au-devant des épreuves qu'on voulait lui faire subir. Après la dissolution de la Chambre de 1816, il alla reprendre le commandement de la 19e division militaire où il eut presque aussitôt des troubles sérieux à réprimer. Ces troubles soulevés par une question de grains, c'est-à-dire par le désespoir de la misère, selon les uns, par les menées politiques d'agens provocateurs, selon les autres, commencèrent à Lyon le 8 juin 1817, à six heures du soir et s'étendirent rapidement dans un rayon de cinq lieues. Le tocsin sonna dans les campagnes; des détachemens de cavalerie furent dirigés sur tous les points; les citoyens furent rançonnés, pillés comme en pays ennemi, et surtout ceux que l'on soupçonnait de libéralisme. Les basses vengeances prirent le masque de la politique pour s'exercer impunément. A Lyon, on fit feu dans les prisons, et un détenu fut grièvement blessé au bras par un factionnaire de la prison de Saint-Joseph. Des hommes, des femmes, des vieillards, des enfans furent plongés dans les caves de l'Hôtel-de-Ville, et quelques-uns y restèrent pendant deux mois et plus, sans qu'il leur fût permis d'avoir des communications avec le dehors. Enfin, ce n'était partout qu'un spectacle d'horreurs : il a fallu que les excès commis par la soldatesque fussent bien criants pour que M. de Chabrol, préfet du Rhône, consentît à les reconnaître. Les auteurs de la *Biographie de Bruxelles* rapportent que Canuel s'écria : *Je me suis mis dans le sang jusqu'à*

la cheville pour la République, je m'y mettrai jusqu'aux genoux pour le roi.

A cette époque (1817), Louis XVIII lui conféra le titre de baron. Le lendemain de l'émeute, 9 juin, il publia un ordre du jour qui ne témoigne, ni de la modération, ni de la dignité de son caractère; il est ainsi conçu :

« *Officiers, sous-officiers et soldats de la garde nationale et des troupes de ligne!*

» Des *brigands* ont tenté de se mesurer contre vous; leur projet n'a échoué que parce que votre noble contenance les a épouvantés. Trop lâches pour croiser le fer avec les braves gardes nationales et les intrépides soldats du roi, ils ont eu recours à des assassinats; et vous eussiez tous été leurs victimes s'ils avaient pu vous attaquer un à un. Ils ne respirent que le pillage et le désordre. S'ils osent se présenter encore, frappez, et qu'ils disparaissent de cette terre qu'ils ont souillée depuis long-temps par des forfaits.

» Vous avez fait votre devoir; vous vous êtes montrés citoyens et soldats fidèles. Je vous remercie. Vous avez sauvé Lyon. *Vive le roi!*

» Le lieutenant-général commandant la 19e division militaire,

» CANUEL. »

M. de Chabrol s'efforça vainement à laver le général des reproches de cruauté qui pesaient sur lui. Il opposa à ces reproches une action que notre impartialité nous fait un devoir de rapporter. Dans une brochure en réponse à celle du colonel Fabvier, il dit que le baron Canuel avait livré au conseil de guerre un commandant, déshonoré par les exactions de ses soldats, dans un village des environs de Lyon. Ce fait est exact, mais qu'est-ce que ce fait de justice au milieu de tant de crimes commis?

La répression des troubles de Lyon obtenue par des moyens cruels, souleva un grand nombre de récriminations (1). Pour les arrêter, le baron Canuel porta, en juin 1818, plainte en calomnie contre Charrier-Sainneville, maître des requêtes, ancien lieutenant de police à Lyon, et le colonel Fabvier, chef d'état-major du duc de Raguse. Sur ces entrefaites, un mouvement réactionnaire s'opérait aux Tuileries. L'influence puissante qui avait soutenu Canuel et ceux qui lui ressemblaient faisait retraite devant la volonté royale et laissait ses agens à la merci de l'autorité. La police arrêta Chapdelaine, maréchal-de-camp; Sougy, ancien officier d'état-major; Romilly, chef de bataillon en expectative, et Joannis. Un mandat d'arrêt fut aussi lancé contre Canuel, mais n'ayant pu l'atteindre, on se borna à mettre les scellés sur ses papiers. Il ne jouit pas long-temps de sa liberté. Arrêté et conduit à la Conciergerie, il fut ensuite mis au secret jusqu'au 21 août 1818, époque à laquelle on le transféra à la Force. L'instruction, qui dura cinq mois, ne laissa transpirer aucun secret; mais il paraît que l'importance des personnages compromis était telle, qu'on jugea prudent d'en finir par un arrêt de non-lieu rendu le 3 novembre.

Cette instruction avait retardé l'issue du procès en calomnie intenté par Canuel. Appelé à l'audience du 21 juillet 1818, il avait été renvoyé au 1er août, puis au 7 novembre; enfin, au 19 janvier 1819. Sainneville et Fabvier avaient choisi pour avocats Mes Mauguin et Dupin; Canuel était défendu par Me Couture. Le plaidoyer de Me Dupin fut énergique et remarquable à tous égards. Il s'appuyait sur un rapport de M. de Chabrol, préfet du Rhône, qui signalait les menées du parti ultra-royaliste et se plaignait des envahissemens de l'autorité militaire.

La réplique de Me Couture fut éloquente, mais faible en faits. Me Mauguin revint sur l'existence d'agens provocateurs, dont plusieurs portaient des cartes fleurdelisées; mais une des charges les plus accablantes que l'on fit valoir dans ce procès, à la honte des royalistes à la façon de Canuel, ce fut l'attestation que, pendant l'exécution des condamnés lyonnais, la musique militaire avait joué l'air : *Vive Henri* IV! Malgré tout, Sainneville et Fabvier furent condamnés. Canuel le fut aussi à 50 francs d'amende. Il appela de ce jugement en cour royale et fut déchargé des 50 francs d'amende par arrêt du 28 avril 1819. Par le même arrêt, Sainneville et le colonel Fabvier furent condamnés à 3,000 fr. d'amende!

A cette dernière audience, le colonel était défendu par Me Fabvier, son frère. Cet avocat adressa à Canuel cette apostrophe vigoureuse : *Nous direz-vous, général, comment il s'est fait que vous ne vous soyez jamais battu que contre des Français.* Et le général révolutionnaire-royaliste garda le silence.

Cette même année, Canuel se présenta sans succès aux électeurs du Doubs et de la Vienne; il dut renoncer définitivement à reparaître à la Chambre des députés. Il était inspecteur-général d'infanterie; le roi lui envoya, le 10 juillet 1822, un brevet d'officier de la Légion-d'Honneur. Puis l'année d'après on le désigna pour faire partie de l'expédition d'Espagne et commander une division au 3e corps de l'armée des Pyrénées. A cette occasion, le duc d'Angoulême le nomma commandeur de la Légion-d'Honneur, le 4 octobre 1823. Le 18 du même mois, le roi d'Espagne le décora de la grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand. Le baron Canuel quitta sa division le 4 novembre suivant, et fut immédiatement appelé au commandement de la 21e division militaire, à Bourges. Il fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 23 mai 1825. La Révolution de Juillet le trouva dans cette position. Ses efforts pour défendre son dernier drapeau ne firent qu'exciter contre lui le ressentiment des partis. Menacé dans son existence, ainsi que sa famille, il fut recueilli et protégé par M. Mater, alors avocat du barreau de Bourges, aujourd'hui premier président de la cour royale de cette ville.

Suivit sa radiation définitive du cadre des officiers-généraux. Il est mort en 1841. D'ECMANVILLE.

DEBRAY (PIERRE-AUGUSTIN-LAURENT), na-

(1) Voy. la notice MARMONT, p. 392 et 393 de ce volume.

quit à Rouen (Seine-Inférieure), le 12 janvier 1761. Quoiqu'il eût reçu, comme son frère aîné, le comte F.-G. Debray, ministre d'État intime du roi de Bavière, une éducation distinguée, il suivit la carrière du commerce ; il y avait acquis une fortune assez considérable lorsque la Révolution éclata. Les principes de ce grand mouvement populaire trouvèrent en lui un partisan sincère et éclairé. Nommé, en l'an III, président de la commission des subsistances pour la ville d'Amiens et conseiller municipal, il remplit ces différentes fonctions jusqu'en l'an VII, époque à laquelle ses affaires l'appelèrent en Bretagne. Il venait de rentrer à Amiens quand un arrêté du premier Consul, du 24 floréal an VIII, lui confia la mairie de cette ville, qu'il dirigea jusqu'au 16 mai 1808.

Le 15, le conseil municipal s'était rendu, en corps, auprès de lui, pour lui exprimer ses remercîmens et ses regrets, conformément à une résolution prise le 11, dans une séance où un membre avait énuméré les nombreux services qu'il avait rendus, « en ramenant l'ordre dans l'administration et la tenue des registres de l'état-civil, dans la police et les contributions, en améliorant et en plantant les propriétés communales, en faisant réparer et entretenir les halles, les ports et les fontaines publiques, en établissant des écoles primaires, une école gratuite de dessin, une bibliothèque, un musée, un jardin des plantes, en transformant les remparts en boulevarts, en créant un vaste et magnifique cimetière. »

Au mois de ventose an X, un grand nombre de personnages importans se réunirent à Amiens pour y préparer le traité de paix qui fut signé le 4 germinal suivant ; Debray établit avec eux des relations qu'il conserva pendant toute sa vie, tant il avait su faire apprécier ses talens et son caractère.

Dans les premiers jours de messidor an XI, le premier Consul, qui se trouvait alors à Amiens, donna lui-même à Debray une écharpe d'honneur et une riche tabatière, et le 23 vendémiaire an XII, il le nomma membre de la Légion-d'Honneur.

En 1808, le terme de ses fonctions de maire approchait, ses concitoyens voulaient de nouveau le présenter au choix de l'Empereur ; mais l'état de sa santé, altérée par huit années d'une administration laborieuse et pénible, le contraignit de se refuser à l'accomplissement d'un vœu si légitime. Il était membre de la chambre du commerce depuis quatre ans, fonctions honorables qu'il conserva jusqu'en 1815, et qu'il reprit en 1818.

Retiré à la campagne, il accepta, quelque temps après, l'humble mairie de son village.

Il était dans cette position au moment des élections de 1827. Le grand collége d'Amiens, voulant se faire représenter à la Chambre par un député indépendant, l'élurent en remplacement de M. Cornet-d'Incourt, ministériel.

Au mois de mars 1830, Royer-Collard présenta au roi, en réponse au discours du trône, une adresse signée par 221 députés qui déclaraient refuser leur concours au gouvernement ; Debray avait été un des signataires.

Retourné à Amiens, il continua de siéger au conseil général, dont il avait fait partie dès l'an IX, qu'il avait présidé trois fois et qu'il quitta en 1833.

Il mourut en 1834, dans sa soixante-quatrième année, laissant un nom honoré.

DEMANET, capitaine d'artillerie. Les listes officielles de la Légion-d'Honneur comprennent sous ce nom un officier qui aurait été fait membre de l'Ordre le 23 vendémiaire an XII, c'est une erreur. *Voy.* JULLIAC DE MANELLE (*Louis-François de*).

DIGONET ou DIGONNET (ANTOINE), né à Crest, (Drôme), le 23 janvier 1763. Il suivit, comme simple soldat, l'armée de Rochambeau, fit les guerres d'Amérique de 1779 à 1783, et fut blessé à la jambe droite au siége d'Yorck, puis devint successivement caporal, sergent et sergent-major dans le 39e régiment d'infanterie de ligne. Revenu en France et nommé adjudant-major au 2e bataillon des Landes, le 23 octobre 1792, il passa, en 1793, à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il combattit sous les ordres des généraux Servan, Delbecq, Déprescassier, Muller et Moncey. Digonet se fit particulièrement remarquer lors de l'enlèvement du camp de Mandaris, occupé par l'armée espagnole, sous le commandement du marquis de Saint-Simon. La vallée de Bastan, la Bidassoa, Fontarabie, Saint-Sébastien, où notre armée remporta de grands avantages, furent également témoins de sa valeur. Le 1er mai 1793, Digonet avait été appelé au commandement du 4e bataillon des Landes. En l'an II, il prit une part active à tous les combats qui obligèrent les Espagnols d'abandonner les importantes positions d'Altobiscar. Il fut blessé au bras droit dans la journée du 17 pluviose, devint général de brigade le 25 germinal, et servit en cette qualité dans la division Marbot. C'est lui qui guida l'avant-garde au combat où 15,000 Espagnols furent battus par 4,000 Français. Digonet, en l'an III, assista à la bataille d'Yursum.

Dès que la paix eut été signée avec l'Espagne, Digonet reçut l'ordre de se rendre à l'armée de la Vendée, où il fit la campagne de l'an III à l'an IV. Dans le cours de cette campagne, il battit Charette près de Saint-Fulgens, et l'obligea de fuir avec les débris de sa bande.

C'est à la suite de cette déroute que Charette tomba entre les mains du général Travot (1). Il obtint le même succès contre Stofflet, qui lui-même tomba, quelque temps après, au pouvoir du général Ménage. Hoche, parvenu à pacifier les départemens de la Vendée, de l'Orne, de la Manche, du Calvados, fit le plus grand éloge de Digonet, dans le rapport qu'il adressa au Comité de salut public. Pendant les ans V et VI, il commanda les départemens de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres Lorsque les Chouans reprirent les armes, en l'an VII, il s'avança contre le général Bourmont, qui s'était emparé du Mans, le força d'évacuer cette ville, poursuivit les rebelles, battit dans le département de la Sarthe un autre de leurs chefs, le força de prendre la fuite, et se rendit maître de

(1) Voy. plus loin la notice TRAVOT.

toute l'artillerie qu'ils avaient enlevée au Mans. Appelé à l'armée du Rhin, commandée par Moreau, il prit part à la bataille d'Engen, à celle de Maëstricht, à l'affaire de Biberac. Après avoir franchi le Saint-Gothard, à la tête de l'avant-garde de l'armée destinée à envahir l'Italie, il commandait une brigade dans la division Lapoype, lorsque ce général se porta sur Marengo. En l'an IX, on le vit sous les ordres de Brune, général en chef de l'armée d'Italie, chasser les Autrichiens de la vallée Camonica, de la Valteline, du comté de Borméo. Il se signala aussi au passage du Mincio, où il rendit à l'armée des services signalés qui furent honorablement mentionnés dans le rapport du général Oudinot. Le 23 vendémiaire an XII, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur et commandant de l'Ordre le 25 prairial de la même année. Il continua de servir, soit en Italie, soit en Allemagne, jusqu'en 1810, époque à laquelle il quitta la carrière des armes. Il est mort à Modène, le 17 mars 1811.

DUCOUT (FRANÇOIS), né le 23 mai 1769, à Mazerey (Aude), entra au service le 5 floréal an II, dans la 19e demi-brigade d'infanterie de bataille, et fit les guerres d'Italie des ans II, III, IV et V. Passé à une compagnie de grenadiers, il fit partie de l'armée expéditionnaire d'Orient en l'an VI, et se trouvait à Malte avec le 1er bataillon de la 19e lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre en Égypte. A peine arrivé au Caire, il fut atteint d'une ophtalmie, par suite de laquelle il perdit entièrement l'usage de la vue. Hors d'état de continuer le service militaire, Ducout revint en France et fut admis à l'hôtel des Invalides, comme capitaine honoraire le 23 prairial an VIII. Nommé membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII, il fut désigné par l'Empereur pour être membre du collége électoral de Guéret, prit sa retraite le 16 juin 1808, et se retira à Saint-Vaubry (Creuse), où il est mort. B-G.

DUPOUX, porte-drapeau, mort le 27 mars 1812, avait été nommé membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII.

DUTAILLIS (ADRIEN-JEAN-BAPTISTE-AMABLE **RAMOND DU BOSC**, *comte*), né le 12 novembre 1760, à Nangis (Seine-et-Marne.) Élève du génie en 1778, il entra l'année suivante, comme cadet dans le corps de Nassau-Siégen, avec lequel il prit part aux affaires de Jersey et de Cancale; il fut réformé avec ce corps et devint capitaine-aide-major du bataillon des Filles-Saint-Thomas, en 1789. Il fit la campagne de Sainte-Ménéhould en qualité de capitaine au 14e bataillon d'infanterie légère, et se trouva à la bataille de Valmy et aux affaires de Jemmapes et de Siégen. Blessé le 2 mars 1793, il fut destitué l'année suivante, conformément au décret qui excluait les nobles de tous les emplois civils et militaires. Il reprit du service au mois de germinal an III, comme aide-de-camp du général Berthier, qui venait alors d'être nommé chef d'état-major des armées des Alpes et d'Italie. Lors de l'insurrection de Pavie, il fut fait prisonnier; mais sa fermeté et sa présence d'esprit mirent bientôt un terme à sa captivité et à celle de ses compagnons d'infortune. Chargé par le général Bonaparte de porter à Paris les drapeaux pris à l'ennemi dans la journée de Castiglione, où il s'était distingué, il reçut du Directoire une paire de pistolets d'honneur et le grade de chef de bataillon. A Rivoli, il eut un cheval tué sous lui et un autre à Arcole. Après le passage du Tagliamento, il porta au général Imbert, qui commandait dans le Tyrol, l'ordre d'attaquer Bolzans et Brixen. Il assista à ces deux affaires, également glorieuses pour les armes françaises, et repartit pour porter au chef de l'armée la nouvelle de cette double victoire. Un corps de Tyroliens fermait le passage et venait de repousser 50 hommes commandés par un officier; Dutaillis n'hésite pas, il saisit le cheval du postillon qui le conduisait, s'élance lui septième, perd 4 hommes, et arrive à Bolzans, son cheval et ses vêtemens criblés de balles. Le grade de colonel, qui lui fut donné le 25 brumaire an VI, payèrent son intrépidité. A Marengo, il eut un cheval tué sous lui, et se fit remarquer par la plus rare intrépidité.

A la paix, il fut employé près du ministre, au dépôt de la guerre, avec le grade d'adjudant-général. Lors de la formation des camps de Boulogne, il fut fait général de brigade le 11 fructidor an XI et chef de l'état-major du camp de Montreuil, commandé par le maréchal Ney. Ce camp, lors de la formation de la grande armée, en devint le 6e corps, et Dutaillis combattit à Ulm et à Iéna. Le 8 novembre 1806, il reçut la capitulation de Magdebourg, où 25,000 hommes, bien munis et bien approvisionnés, et soutenues par 800 pièces de canon, se rendirent à un corps d'armée moitié moins nombreux et qui ne possédait que 2 bouches à feu.

Il fit la campagne de 1807, en Prusse. Le 8 février, à Eylau, il eut un cheval tué sous lui, et le 9 juin, à Gudstatt, il eut le bras droit emporté en désignant, au commandant de l'artillerie, le placement d'une batterie. Le 29 de ce même mois, il fut nommé général de division, et rejoignit son drapeau dès que sa blessure le lui permit. Il fut successivement gouverneur de Munich, d'Erfurt, de Varsovie et de Torgau; la défense de cette dernière place est son titre le plus glorieux. Dans tous les gouvernemens qui lui furent confiés, il sut faire respecter le nom français. Le général Dutaillis fut fait membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII, commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant, attaché au collége électoral de la Haute-Vienne, puis chevalier, commandeur et grand-cordon de l'ordre militaire de Bavière, chevalier de la Couronne-de-Fer, et enfin comte de l'Empire en 1808. En 1814, il était prisonnier de guerre à Berlin; il déposa sa soumission au roi Louis XVIII, entre les mains du gouverneur, prince Repnin. A sa rentrée en France, il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 19 juillet 1814, et mis à la retraite par suite de ses blessures. En 1811, le corps électoral du département de Seine-et-Marne l'avait porté sur la liste des candidats au Sénat conservateur.

EBLE (JEAN-BAPTISTE, *comte*), naquit le 21

décembre 1758, dans la petite ville de Saint-Jean de Rozbach. Fils d'un officier de fortune, qui servait au régiment d'Auxonne, il devait, comme son père, passer sa vie dans les camps; aussi entra-t-il à neuf ans (21 décembre 1767), comme canonnier dans le régiment où servait son père. En 1791, c'est-à-dire après vingt-quatre ans de service, il était lieutenant en second. Quand l'Europe coalisée menaça les frontières de la France, il se trouvait à Naples, où il avait été envoyé pour organiser l'artillerie. L'étranger chercha vainement à le retenir; grade, emploi, argent, il refusa tout pour répondre à la voix de la patrie qui appelait tous ses enfans à la défendre. Un des premiers, il forma une compagnie de canonniers à cheval, et partit en qualité de capitaine pour la campagne de 1793, sous le commandement de Dumouriez; élevé bientôt au grade de chef de bataillon, il fut attaché à l'état-major au mois d'avril de la même année. Les flots de volontaires qui se précipitaient alors sous les drapeaux avaient apporté avec eux la confusion dans les rangs de l'armée. Grades, emplois, étaient offerts au plus habile, au plus entreprenant. C'est ainsi que le chef de bataillon Éblé commandait une division à la bataille d'Hondscootte et au déblocus de Dunkerque. Le succès le fit alors général de brigade, et, le 15 octobre suivant, sa belle conduite à la journée de Watignies, lui mérita le grade de général de division, dont il avait déjà rempli les fonctions.

L'émigration avait privé la France de tous les officiers spéciaux; l'artillerie surtout était dans le plus déplorable dénûment; Éblé se chargea de la recréer. Par son intelligence et son activité, plus de 2,000 fourgons se trouvèrent approvisionnés, et Lille vit se rassembler sous ses murs un magnifique parc de siége.

C'est pendant cette terrible guerre des Pays-Bas qu'il imagina de partager les bouches à feu entre les différentes divisions de l'armée, formant ainsi des parcs de réserve et des dépôts de munitions sur toutes les lignes d'opération, système dont l'expérience a démontré l'utilité, et qui depuis fut constamment suivi. Lorsque Moreau vint prendre le commandement en chef de cette brave armée que Dumouriez venait d'abandonner, le général Éblé était à la tête de l'artillerie; il la dirigeait au siége d'Ypres, en juin 1794, et en juillet à celui de Nieuport. C'est par ses conseils que fut placée une batterie de 42 bouches à feu à 200 toises du glacis. Les ravages de ces canons, dont tous les coups portaient sur les quartiers les plus riches, forcèrent la garnison à capituler après trois jours de tranchée.

Il conduisit les siéges de l'Écluse, de Bois-le-Duc, de Crèvecœur, de Nimègue, qui grace à ses soins se rendirent avant que les neiges et les glaces ne fussent venu apporter à ces diverses places un secours devant lequel l'artillerie serait devenue impuissante. En général habile, il sut profiter du grand froid des années 1794 et 1795 : tous les fleuves et tous les canaux de la Hollande étaient gelés. Il y lança hardiment son artillerie. Ainsi s'effectua en quelques semaines cette prodigieuse conquête de tout un pays qui avait si courageusement et si longuement résisté à la majestueuse royauté de Louis XIV.

Éblé fut ensuite envoyé à l'armée du Rhin, dont Moreau venait de prendre le commandement en chef. Ce général s'exprimait ainsi qu'il suit sur le compte d'Éblé dans une lettre adressée à la Convention : « La conduite du général Éblé est vraiment très active, on ne peut concevoir comment il a pu suffire à cette énorme consommation de poudre et de boulets que nous avons envoyés. » Il faut ajouter que, dans tous ces combats, il ne perdit pas un seul canon, et que l'artillerie, qui, ordinairement, compromet les retraites, décida du succès de celle de l'armée de Moreau.

En 1797, le général Éblé commanda seul l'artillerie française du fort de Kelh, pendant le long et mémorable siége que fit de cette place l'armée autrichienne sous les ordres de l'archiduc Charles. Il prouva qu'il n'était pas moins savant dans l'art de défendre les places que dans celui de les attaquer.

Bientôt, nous le voyons en présence de difficultés nouvelles : il est à Rome, où il doit commander l'artillerie de l'armée que Championnet conduit à la conquête du royaume de Naples. Mais cette artillerie n'existe pas; heureusement les ennemis ont des canons et nos soldats sont là pour les leur enlever. Éblé compose son équipage de campagne avec les pièces prises aux Napolitains. Gaëte lui fournit des canons pour assiéger Capoue, et cette place se rend le 10 janvier 1799. Eblé en prit possession, surveilla l'exécution de l'*important* article de la capitulation, qui mettait au pouvoir de l'armée française toute l'artillerie de l'arsenal de la place. La prise de possession par les Français de cet imposant matériel détermina la soumission de Naples; et le 25 janvier les Français entraient dans la seule capitale de l'Italie qu'ils n'eussent pas encore visités en vainqueurs depuis le commencement de l'ère révolutionnaire.

En 1800, il alla rejoindre Moreau à l'armée du Rhin, et une fois encore il mérita les témoignages les plus honorables de sa satisfaction : « On ne saurait, écrivait Moreau, trop faire l'éloge de l'artillerie, qui, par son organisation et la manière dont elle est manœuvrée dans les combats, s'est acquis l'estime de tous les corps de l'armée. C'est un hommage bien juste à rendre au général Éblé qui la commande et qui doit être compté dans cette arme comme un des meilleurs officiers de l'Europe. »

Quand fut signée la paix de Lunéville, le général Eblé ramena en France la plus belle artillerie qu'on eût encore vue, et déposa dans les arsenaux de Metz, Strasbourg et Neufbrisach, d'énormes approvisionnemens d'acier, de fer et de bois, en même temps qu'il remettait dans les caisses des directions de ces villes des sommes considérables, produits de la vente des objets d'artillerie pris sur l'ennemi.

La république batave s'était engagée, par une convention spéciale, à entretenir à ses frais une armée française sur son territoire. Attaché à cette

armée en 1803, Éblé fut chargé de tous les détails de l'organisation de l'arme placée sous ses ordres. Il passa l'année suivante au commandement des équipages de l'armée de Hanovre, laquelle devint ensuite le 6e corps de la grande armée. C'est alors qu'il fut nommé gouverneur de la province de Magdebourg, où il laissa d'honorables regrets lorsqu'il quitta cette province pour aller inspecter, en 1808, toute la ligne qui s'étend depuis Huningue jusqu'à Anvers. A cette époque, l'Empereur lui conféra le titre de baron. L'année suivante, il passa au service de Westphalie, comme ministre de la guerre du roi Jérôme. Ses sages mesures et son activité déconcertèrent les projets insurrectionnels du major Schill, et c'est en récompense de ce service que Jérôme le nomma colonel-général de ses gardes du corps.

Cependant, tout en passant au service de Westphalie, Éblé, toujours général de division dans l'armée française, avait refusé de prêter serment au souverain étranger.

Napoléon lui donna la direction de l'artillerie de l'armée de Portugal, sous les ordres du maréchal Masséna.

e siége de Ciudad-Rodrigo, l'investissement d'Almeida, la création de deux équipages de pont signalèrent la présence de l'infatigable Éblé. Les auteurs des *Victoires et conquêtes* ont dit à ce sujet et avec justice : « Avec le maréchal Ney, le général Éblé, le brave 4e bataillon de la flotille, les troupes de l'artillerie et tout le 6e corps, il n'y avait rien d'impossible à exécuter. »

Le 7 février 1812, il fut nommé commandant en chef des équipages de pont à la grande armée qui s'ébranlait pour envahir la Russie.

Ce fut lui qui, pendant la retraite, sauva l'armée à la Beresina. Il fut chargé de construire deux ponts de bateaux ; le général Chasseloup, commandant du génie, devait jeter le troisième. Éblé avait su conserver autour de lui et en bon ordre 400 pontonniers, 6 caissons d'outils, 2 forges de charbon. L'ordre qu'il avait reçu le 25 novembre à six heures du soir était exécuté le lendemain à une heure après midi : celui donné à l'artillerie ne le fut point.

Aussi humain qu'il avait été prévoyant, le 29 novembre, il tarda de deux heures à brûler ses ponts, et sauva encore un nombre considérable de ses malheureux camarades.

Le général Lariboissière, commandant en chef de l'artillerie de la grande armée, était mort, le 18 décembre, à Kœnisberg : Éblé, nommé à sa place et chargé de réorganiser le service, ne lui survécut que trois jours. Il mourut, le 21 décembre, dans la même ville. Le général comte Éblé avait été nommé membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII, grand-officier de l'Ordre le 25 prairial de la même année, chevalier du Lion de Bavière, et grand-commandeur de l'ordre royal de Westphalie. La nouvelle de sa mort n'était pas encore parvenue en France, le 3 janvier 1813, quand Napoléon le nomma premier inspecteur-général de l'artillerie. (*Voy.* t. Ier, p. 283.)

EMMERY (J.-M.-J.), exerçait la profession de négociant, à Dunkerque, et commandait la garde nationale de cette ville, en qualité de colonel, lorsqu'il fut élu par le département du Nord, en 1791, député à l'Assemblée législative. A la fin de février 1792, il attaqua vivement les lois prohibitives qui entravaient la liberté du commerce : « Ces lois, dit-il, sont le fléau de l'agriculture, du commerce, et le signe avant-coureur de la décadence des empires. Voulez-vous alimenter la fraude ? faites des lois prohibitives. C'est en violant le principe le plus sacré de la constitution que votre comité a pu vous proposer une telle mesure. Pour faire fleurir quelques manufactures, on entrave et l'agriculture et le commerce ; c'est une véritable injustice... » La disette, qui se faisait sentir dans plusieurs départemens, le détermina, le 27 du même mois, à proposer une négociation avec la Pologne et l'Amérique septentrionale, pour nos approvisionnemens de grains. Le 21 avril, il donna un grand exemple de patriotisme, en sacrifiant généreusement son traitement de député pendant tout le temps de la guerre. Le 30 mai, il se prononça contre les armemens en course, et opina pour que le roi fût chargé de négocier leur abolition dans les différentes cours. Le 4 juin, il demanda que l'Assemblée fît mention, dans son procès-verbal, du mouvement d'indignation qui s'était manifesté à la lecture de la pièce de Chabot, tendante à incriminer la conduite de Lafayette. Le 8 juillet, la Législative ayant déclaré qu'elle ne souffrirait jamais aucune altération à sa constitution, ni par l'introduction du système républicain, ni par l'établissement de deux chambres, Emmery fit envoyer au roi l'extrait du procès-verbal de cette séance. Il fit rapporter, le 3 septembre, le décret qui ordonnait le rappel de Delmas, Bellegarde et Dubois-Dubais, commissaires à l'armée du Nord. Enfin, le lendemain, sur sa proposition, un fond de 12 millions fut accordé au ministre de l'intérieur pour approvisionner de grains les départemens qui souffraient de la disette. En butte à la haine de Robespierre, qui le fit mettre en état d'arrestation, Emmery n'échappa au danger qui le menaçait que par une violente maladie dont il fut atteint. La session terminée, il fut nommé maire de Dunkerque, et sauva, en l'an III, Vanricke, agent de la terreur, son ennemi, de la fureur de ceux qu'il avait dénoncés. Il se prononça en faveur des événemens du 18 brumaire, et le premier Consul l'appela au conseil de commerce près le ministre de l'intérieur, par arrêté du 2 floréal an XI. On lit dans le *Moniteur :*

« Dunkerque, 15 messidor an XI.

» *Arrivée du premier Consul.*

» Le citoyen Emmery, maire, à la tête de toutes les autorités constituées,... attendait le premier Consul à la première barrière extérieure. Ce magistrat, en lui présentant les clés de la ville, s'est exprimé en ces termes :

« Quel bonheur, citoyen premier Consul, que » celui de vous posséder dans ces contrées !

» L'allégresse publique est à son comble !

» Je viens vous offrir, citoyen premier Consul, » les clés de la ville; je les offre avec orgueil : car, » ces clés, je les ai refusées, étant maire de Dun- » kerque, en 1793, au duc d'York, quand, avec » 40,000 hommes, il vint nous assiéger et com- » promettre, devant nos faibles remparts, sa car- » rière militaire.

» Les Dunkerquois, par leur courage, ont con- » couru à chasser les Anglais de ces bords.

» Les Dunkerquois n'ont pas dégénéré : un peu- » ple de braves n'est que plus digne de recevoir un » héros.

» La patrie et Napoléon Bonaparte sont nos cris » de ralliement.

» Recevez, citoyen premier Consul, l'hommage » de notre amour et de notre respect. »

» Le premier Consul a répondu que les clés de la ville de Dunkerque ne pouvaient rester en de meilleures mains qu'en celles du maire distingué qui les lui présentait; que déjà l'attachement des habitans lui était connu, et qu'il se félicitait d'être aujourd'hui parmi eux. »

Élu, au mois de vendémiaire an XIV, député au Corps législatif, il y siégea jusqu'à l'époque de la Restauration.

On trouve encore dans l'impitoyable *Moniteur*, qu'Emmery a fait partie de la députation nommée au scrutin, le 1er mai 1814, à la mairie de Dunkerque, chargée de venir à Paris pour y apporter l'adhésion de la ville à l'*heureuse révolution* qui venait de s'opérer. Le maire, M. le baron de Kenry, témoigna, au nom de la députation, à lord Sidmouth, ministre de l'intérieur en Angleterre, *la vive reconnaissance des Dunkerquois envers la nation anglaise pour avoir conservé à la France et pour lui avoir rendu son bon roi.*

Depuis cette époque, le nom d'Emmery est resté dans l'oubli le plus complet.

Emmery avait été nommé membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII. (*Voyez* t. Ier, p. 15).

FONTAINE (LOUIS-OCTAVE, *baron*), né le 7 novembre 1762, à Saint-Remy (Haute-Saône). Soldat au régiment de Poitou (25e d'infanterie) le 19 novembre 1778, il prit part à la guerre d'Amérique de 1779 à 1782, sous les ordres du maréchal de Rochambeau, et se distingua au siége de Pensacola en 1781, où il fut un des cinq soldats français qui enlevèrent et égorgèrent un poste de 25 ennemis. Devenu caporal le 1er mai 1785, il entra comme soldat dans le 6e bataillon de la garde nationale soldée de Paris, le 1er septembre 1789 et y servit jusqu'au 1er septembre 1791, époque à laquelle il fut congédié. Il rentra au service comme brigadier-fourrier dans la 32e division de gendarmerie le 7 août 1792, et partit immédiatement pour l'armée du Nord. Il se distingua à la prise de Menin et y fut blessé d'un coup de baïonnette à la poitrine. Passé lieutenant dans le 19e régiment de chasseurs à cheval le 1er mai 1793, il fit les guerres de la Vendée aux différentes armées de l'Ouest, depuis l'an II jusqu'à l'an V, fut nommé capitaine-adjoint aux adjudans-généraux le 28 brumaire an II, adjudant-général chef de brigade le 25 prairial an III. En l'an VI, l'expédition d'Irlande fut résolue et le Directoire en confia le commandement au général Humbert, qui emmena avec lui l'adjudant-général Fontaine. Ce brave officier supérieur prit part à tous les engagemens qui eurent lieu avec les troupes anglaises; mais il se fit particulièrement remarquer, le 20 fructidor, à la bataille de Castelbar où, à la tête de 40 chasseurs à cheval du 3e régiment, il fit mettre bas les armes à un régiment anglais qu'il fit prisonnier et lui enleva 4 pièces de canon. Sa conduite dans cette journée lui mérita le grade de général de brigade, qui lui fut conféré sur le champ de bataille par le général en chef. Le Directoire ne confirma point cette nomination, quoiqu'il eût donné des pouvoirs au général Humbert pour récompenser les braves qui se distingueraient. Fait prisonnier quelques jours après au combat de Connaugen, où le général Humbert, n'ayant plus avec lui que 1,000 hommes environ, fut forcé de capituler, Fontaine revint en France le 4 nivose an VII, par suite d'échange. Il fut aussitôt envoyé à l'armée du Danube sous les ordres du général Jourdan. Le 30 ventose, à la bataille d'Ostrach, le général Lefebvre comptait encore, outre les troupes qu'il avait directement sous ses ordres pour la défense de sa position, sur un bataillon de la 58e, 4 compagnies de la 25e légère, 3 escadrons du 5e de hussards, un du 1er de chasseurs et 2 du 17e de dragons. Ces troupes, commandées par l'adjudant-général Fontaine, avaient été dirigées la veille sur Hoskirch. Il reçut l'ordre de se replier sur Ostrach, mais l'ennemi l'avait prévenu. A l'entrée du village, il se trouva entre deux feux. Ne pouvant tenter le passage sans s'exposer à être entièrement défait, il profita d'une brume épaisse qui dérobait sa colonne aux yeux de l'ennemi, et remontant l'Ostrach par la rive droite de ce ruisseau, sur lequel il ne trouva aucune issue praticable, il fut forcé de s'avancer jusqu'à Riedhausen où, après avoir soutenu un combat avec une forte colonne autrichienne, il parvint à opérer sa jonction avec la 2e division. Cette retraite, à la fois difficile et dangereuse, et qui exigeait un grand sang-froid et beaucoup de courage, fit infiniment d'honneur à l'adjudant-général Fontaine, qui reçut à cet égard les éloges les plus flatteurs de la part du général en chef. Passé à l'armée du Rhin, il se trouvait au blocus de Philisbourg, lorsque, le 10 fructidor de la même année, l'ennemi fit une sortie avec l'intention de détruire les ouvrages qui se trouvaient à Klein-Hollande, sur la rive gauche du Rhin. Le général Laborde envoya à sa rencontre l'adjudant-général Fontaine, avec 125 hommes d'infanterie et 22 cavaliers, pour repousser l'ennemi. Après un combat de deux heures, dans lequel il montra beaucoup de zèle et de talens, cet officier força l'ennemi à rentrer dans la place avec une perte de 25 hommes tués et de 30 faits prisonniers. Aux affaires de Bruchshall et de Dourlach, il fut blessé de plusieurs coups de sabre. Se trouvant à Paris, le 18 brumaire an VIII, les services qu'il rendit pen-

dant le cours de cette mémorable journée lui valurent un sabre de la manufacture de Versailles, dont le premier Consul lui fit présent comme un témoignage de sa reconnaissance et de sa satisfaction. Employé le 20 pluviose suivant à la 26e division militaire, commandée par le général Laval, qui fut chargé, pendant cette campagne, de la direction supérieure de la défense des places d'Ehreimbrestein, de Cassel, de Mayence, de Dusseldorff, Fontaine fut plusieurs fois chargé de missions importantes qui furent couronnées d'un plein succès. Le 1er vendémiaire an X, il reçut des lettres de service comme chef d'état-major de la 24e division militaire, et il en exerça les fonctions jusqu'au 5 brumaire an XII, époque à laquelle il fut employé au camp de Saint-Omer, d'où il passa à celui de Brest, le 5 frimaire suivant. Il avait été nommé membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire précédent. Chef-d'état-major de la 2e division de grosse cavalerie de la grande armée, le troisième jour complémentaire an XIII, c'est en cette qualité qu'il fit les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, de l'an XIV à 1807. Il se distingua à Austerlitz et fut nommé, en récompense, officier de la Légion-d'Honneur le 4 nivose an XIV. Employé à la division de réserve de cavalerie le 15 mars 1808, il fut envoyé en Espagne le 17 octobre suivant, et le 11 mars 1809, ayant été attaché à l'état-major du prince de Neufchâtel (Alexandre Berthier), major-général de la grande armée, il prit part aux opérations de l'armée d'Allemagne pendant la guerre de 1809. Créé baron de l'Empire et dirigé sur l'Espagne le 19 mai 1810, il rentra en France quelque temps après pour y soigner sa santé délabrée par suite des fatigues de la guerre et fut employé auprès du général Bailly de Monthion, aide-major-général de l'armée. Ce brave officier ne put se rétablir, et il mourut à Paris, le 17 mai 1812. B-G.

FONTENAY (PIERRE-NICOLAS), né à Rouen, le 27 septembre 1743, d'un négociant honoré dans le commerce maritime.

La première machine à filer le coton établie à Louviers a dû son existence à la maison de Fontenay.

Pierre-Nicolas Fontenay resta à Rouen et y suivit en grand le négoce des laines. Il ne tarda pas à obtenir dans ce pays, essentiellement commerçant, une grande considération. Avant la Révolution de 1789, il avait joui de toutes les distinctions qu'il pouvait espérer de l'estime de ces concitoyens. On le vit successivement administrer les hôpitaux, siéger parmi les échevins, présider les juges-consuls, se distinguer enfin dans l'assemblée provinciale qui le mit au nombre des membres de sa commission intermédiaire.

En 1789, il fut élu député de Rouen aux États-Généraux. Il ne tarda pas à être nommé par les suffrages de ses collègues membre du comité du commerce de l'assemblée, et fit preuve, dans la session de 1790, de connaissances qui montrent qu'il était digne de figurer dans le comité où se trouvaient des hommes du premier mérite.

En 1791, Fontenay fut élu maire de Rouen. C'était le choix du peuple, choix bien honorable, puisqu'il émanait d'une ville où l'on comptait alors environ 100,000 âmes. Mais à l'époque dont il s'agit ici, des périls sans cesse renaissans étaient attachés à cette faveur populaire dans une cité qui, selon l'expression de François de Neufchâteau (1), sentait toutes les vingt-quatre heures le prolongement électrique des commotions de Paris. Mais Fontenay était, par son courage, à la hauteur de sa mission.

« Le 29 août 1792, une insurrection avait éclaté à Rouen. Le prétexte des subsistances, si puissant sur la multitude, était le terrible lévier que l'on avait saisi pour soulever le peuple. Il avait fallu déployer l'appareil de la force armée..... Les ouvriers, les indigens, se laissaient égarer par les agitateurs. Une foule, aveuglée par la crainte de la famine, avait commencé par piller les boutiques des boulangers; ensuite elle voulait rendre ses magistrats responsables de la disette. Le torrent grossissait : il allait enfoncer la porte de la maison commune et inonder la cour sans que rien ne pût s'y opposer. Le maire de Rouen conserve en ce moment toute sa présence d'esprit. Il fait ouvrir la porte et se présente aux insurgés escorté seulement du procureur de la commune. Le peuple était venu pour lapider ce magistrat; il consent à l'entendre; le maire lui parle avec calme, sentiment et raison. Le peuple se retire une première fois, mais excité par les agitateurs, il revient plusieurs fois, toujours plus aigri et plus furieux..... Cette effervescence vint toujours se briser devant la calme et noble fermeté du premier magistrat de la cité..... Qu'on se reporte aux circonstances où cette émeute était placée! C'était entre les deux époques du 10 août et du 2 septembre. Le maire de Rouen n'échappa à la mort que parce qu'il sut la braver. Un moment de faiblesse, un signe de terreur, un mot irréfléchi le perdaient lui et la cité qu'il devait préserver (2). »

A la fin de 1792, Fontenay fut fait président de l'administration du département de la Seine-Inférieure. En 1793, des représentans du peuple furent envoyés auprès du département. Dans une séance publique, ils s'exprimèrent en des termes qui blessaient la délicatesse et le patriotisme des administrateurs. Le président répondit avec dignité : « Citoyens représentans, vous avez le droit de nous destituer, mais vous n'avez pas celui de nous avilir. » Ce mot paraîtra digne du courage que Fontenay avait déjà fait paraître, lorsqu'on saura qu'il s'adressait au féroce Carrier, chargé d'examiner ce qu'on avait pensé dans Rouen à l'occasion des fédérés du Calvados (3).

Cependant, peu de temps après, Fontenay fut jeté en prison et y demeura quatre mois, sans cesse menacé de la mort. Mais la ville de Rouen se souvint de son maire. Sa détention indignait tout le peuple. La voix de cette ville réclama tout entière en faveur de l'homme de bien. La liberté lui fut rendue même avant le 9 thermidor.

(1) Discours de François de Neufchâteau, président du Sénat, à l'occasion de la mort de Fontenay.
(2) Idem.
(3) Idem.

De là, jusqu'au 18 brumaire, Fontenay rendit de grands services à ses concitoyens comme arbitre dans les affaires de commerce.

En l'an VIII, le gouvernement consulaire le nomma maire de Rouen. Lors d'une visite que le premier Consul fit à Rouen, Fontenay reçut le premier de tous les maires de France une écharpe d'honneur et une boîte ornée du chiffre du peuple français.

En l'an XI, il fut nommé membre du conseil général des manufactures et du commerce, et le 28 pluviose an XII, il fut présenté au Sénat par le premier Consul, et réunit les suffrages de ce corps.

Fontenay est mort à Paris dans le courant de février 1806. Il avait été fait légionnaire le 23 vendémiaire an XII et commandant de l'Ordre le 25 prairial de la même année.

La ville de Rouen a gardé le souvenir de Fontenay, en faisant placer son buste dans la salle de ses séances municipales et en donnant son nom à l'une de ses rues. P. D.

FOUCAULT (ANDRÉ), chef de bataillon à l'hôtel royal des Invalides, né à Paris (Seine), en 1761, entra au service avant la Révolution, fit toutes les guerres de l'an Ier à l'an V aux armées de Sambre-et-Meuse, des Ardennes, du Rhin et de Rhin-et-Moselle. Il se distingua particulièrement aux deux batailles de Fleurus, et eut, dans la seconde, le bras droit fracassé d'un coup de feu. Entré à l'hôtel en l'an VI, ce brave officier supérieur fut un des cinq militaires invalides (1) désignés par le choix de leurs camarades pour recevoir, à titre de récompense nationale, une médaille d'honneur qui lui fut décernée le 26 messidor an VIII. Le 23 vendémiaire an XII, le premier Consul le décora de l'étoile des braves. (*Voy.* MÉNAGE, général de brigade.)

GARDANE ET NON **GARDANNE** (CLAUDE-MATHIEU), naquit à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 11 juillet 1766, et entra, avant sa quatorzième année, le 5 mai 1780, dans le 1er régiment de chasseurs à cheval avec le grade de sous-lieutenant. Il passa lieutenant, capitaine et chef d'escadron au même corps les 25 janvier 1792, 28 mai 1793 et 20 messidor an II. Un arrêté du Directoire, du 14 prairial an IV, le nomma chef de brigade et lui confia le commandement du 9e régiment de chasseurs à cheval. Moreau, général en chef de l'armée d'Italie, témoin de sa valeur à Bassignana, le 23 floréal an VIII, le fit, sur le champ de bataille même, général de brigade, grade dans lequel il fut confirmé par arrêté directorial du 27 vendémiaire an VIII. Le 19 frimaire an IX, le premier Consul le nomma inspecteur aux revues. Alors il avait fait avec distinction les campagnes de 1792, 1793, ans II, III, IV, V, VI, VII et VIII, et avait été blessé plusieurs fois, notamment pendant le blocus de Gênes, le 20 germinal an VIII, d'un coup de feu au genou gauche. Employé d'abord dans la 26e division militaire et ensuite dans la 8e, au mois de germinal an IX, il fut nommé gouverneur des pages le 8 vendémiaire an XIII et aide-de-camp de l'Empereur le 2e jour complémentaire de la même année. En l'an XIV, en 1806 et 1807, il accompagna Napoléon en Autriche, se trouva à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, et reçut à Depen, le 5 février 1807, une forte contusion à la poitrine : cette circonstance est mentionnée dans le 56e bulletin de la grande armée.

Le roi de Perse, Feth-Aly-Schah, avait réclamé l'assistance de Napoléon contre la Russie et l'Angleterre. Napoléon fit son gouverneur des pages, le 10 mai 1807, ministre plénipotentiaire en Perse, et celui-ci partit pour Teheran, où il arriva le 4 décembre. Parfaitement accueilli par les Turcs et les Persans, le schah lui conféra le titre militaire de khan et lui donna la décoration de l'ordre du Soleil, créé exprès pour lui. Mais sa mission exigeait plus d'habileté et de connaissance des usages du pays qu'il n'en possédait, moins d'indolence surtout dans le caractère; aussi n'eut elle point les résultats importans qu'on pouvait en espérer. Revenu en France en 1809, l'Empereur lui accorda le titre de comte de l'Empire, avec une dotation de 25,000 francs sur les domaines de Harburg et Moisburg (Hanovre), et, au mois de décembre, l'envoya, comme général de brigade, au 8e corps de l'armée d'Espagne. Il passa ensuite au 9e corps. Il fut suspendu et renvoyé dans ses foyers pour n'avoir point effectué une expédition dont il était chargé en Portugal.

Le 5 janvier 1811, le major-général prince de Wagram écrivit au ministre de la guerre : « J'ai l'honneur de vous prévenir que, d'après les ordres de l'Empereur, je donne l'ordre à M. Drouet, comte d'Erlon, commandant le 9e corps d'armée, de désigner un officier-général pour prendre le commandement du corps de troupe que commande maintenant le général Gardane sur les derrières de l'armée de Portugal, et je donne l'ordre au général Gardane de partir ensuite, de sa personne, pour revenir en France. » Le général Gardane répondit au prince de Wagram la lettre suivante, datée de Balaruc, le 29 avril 1811 : « J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse, le 7 février, de Salamanque, de l'expédition dont j'ai été chargé en Portugal. Votre Altesse y aura vu que Son Excellence le comte d'Erlon avait envisagé que l'on ne devait rien hasarder; que le 25 novembre, il avait rétrogradé sur l'Espagne; que le 25, il n'y avait pas de pont sur le Zezere; que son altesse le prince d'Essling venait de quitter Villa-Franca, Torresvedras, etc.; que, le 25, je me trouvais en mesure de passer le Codès, qui est à cinq journées de l'Espagne, ayant à Guarda, sur mes derrières, Sylveira, qui dans une seule marche pouvait m'arrêter sur toutes les communications vers l'Espagne. — Le 12 mars, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse de mon arrivée à Bayonne. — J'ai dû m'arrêter à Balaruc, attaqué de rhumatisme et de fièvres de fatigues; j'y suis depuis un mois, sans un soulagement apparent. Je regarde cependant, de mon devoir, d'exposer à Votre Altesse tout mon zèle à être utile, autant qu'il sera en moi, à notre auguste maître; malheureusement, je ne puis offrir les mêmes moyens, mes forces étant diminuées par l'âge,

(1) VOIR p. 166 de l'HISTOIRE DE L'ORDRE.

les services et les blessures; mais je réponds à Votre Altesse, de tout mon zèle, de faire dans cet état tout ce que je pourrai faire. » Il paraît que les explications du général Gardane ne satisfirent pas l'Empereur, puisqu'il ne l'employa plus. Louis XVIII, moins difficile, le réintégra dans ses fonctions le 12 juin 1814. Lors du retour de l'île d'Elbe, en 1815, il reçut le commandement d'une brigade de l'armée que le duc d'Angoulême rassemblait dans le Midi, et fut placé sous les ordres du général Ernouf; mais il ne tarda pas à se joindre au général Chabert, qui dirigeait les troupes impériales. Ce dévoûment ramena Napoléon, qui l'attacha, le 7 juin, à la défense de la Somme. Retraité le 4 septembre de la même année, il mourut, au mois de janvier 1817, au château de Lincel (Basses-Alpes), frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Membre de la Légion-d'Honneur et électeur du département des Basses-Alpes le 23 vendémiaire an XII, il avait été fait officier de l'Ordre le 25 prairial suivant, et commandant le 27 nivose an XIII. (*Voyez* t. 1er, p. LXIII, 195, 454).

B-G.

GENCY (CLAUDE-URSULE, *baron*), né à Meulan (Seine-et-Oise), le 13 juin 1765, entra dans le 15e régiment d'infanterie, ci-devant Béarn, le 11 février 1783, et devint caporal le 15 août 1785. Congédié par grace, comme on disait alors, mais en effet parce qu'il acheta son congé le 21 février 1788, il reprit du service, le 1er janvier 1791, comme capitaine de la compagnie des chasseurs de Meulan, compagnie qui fut le noyau du 9e bataillon de Seine-et-Oise, dont il prit le commandement en qualité de chef de bataillon le 16 septembre 1792. Confirmé dans le grade de chef de brigade le 1er germinal an II, il passa, le même jour, avec son bataillon, à la 26e demi-brigade de ligne : il avait été nommé à ce grade, provisoirement, au mois de frimaire, par le représentant du peuple Gilet. Fait général de brigade provisoire par les représentans du peuple, le 30 thermidor an II et confirmé le 25 prairial an III, il fut employé à l'armée des côtes de Brest en pluviose an III, à l'armée expéditionnaire d'Irlande le 16 brumaire an V, à l'armée de Sambre-et-Meuse le 11 pluviose suivant, dans la 17e division militaire en frimaire an VI, à l'armée d'Angleterre le 13 germinal de la même année; enfin, à l'armée de réserve, devenu armée d'Italie, le 9 germinal an VIII. Compris sur le tableau de l'état-major général le 8 germinal an IX, il fut mis en disponibilité le 12 messidor suivant, et en non-activité le 1er vendémiaire an X. Le 7 de ce mois, le gouvernement l'attacha à la 25e division militaire. Envoyé à l'armée du Nord le 18 octobre 1806, puis à l'armée d'Anvers. Le 1er septembre 1809, il reçut le commandement du département de la Seine-Inférieure le 24 octobre 1810, et celui du Helder le 18 février 1812. Appelé au 11e corps de la grande armée en janvier 1814, et blessé au bras devant Châlons, il se soumit aux Bourbons et eut de Louis XVIII le commandement du département de l'Eure avec la croix de Saint-Louis (24 août). Ce prince le fit lieutenant-général honoraire le 8 février 1815, et l'Empereur le maintint dans le commandement du département de l'Eure le 31 mars.

Louis XVIII revint une seconde fois, le nomma lieutenant-général titulaire le 1er juillet. Placé en non-activité le 8 décembre 1815 et en disponibilité le 1er avril 1820, il fut admis à la retraite par ordonnance du 1er décembre 1824, à compter du 1er janvier 1825. Le 16 février suivant, il obtint une pension de 6,000 francs. Chargé d'une inspection générale extraordinaire le 8 août 1830, mis en disponibilité le 1er novembre, compris dans le cadre de réserve le 7 février 1831, passé dans le cadre d'activité, disponible, le 20 mars de cette dernière année, il fut définitivement retraité, conformément à l'ordonnance du 5 avril, le 1er mars 1832.

L'état des services du général Gency, tel que nous venons de le donner, ne porte aucun de ces faits qu'on appelle actions d'éclat; les livres militaires et les biographies ne citent pas même M. le général Gency; les *Tables du temple de la gloire*, seules, mettent à la suite du nom Gency les quelques lignes que voici : « A fait avec distinction la campagne de 1800 en Italie, et s'est fait remarquer au passage du Pô. » Cependant il figure parmi les officiers-généraux inscrits sur l'arc-de-triomphe de l'Étoile; c'est peut-être à cause du grade dont il est revêtu.—Il a été nommé membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII, commandant de l'Ordre le 25 prairial de la même année et grand-officier le 8 mai 1835.

GRIGNY, général de brigade. *Voy.* aux armes d'honneur, nomination du 1er vendémiaire an XII, à TOCIP-GRIGNY (t. 1er, p. 189).

HUBERT, ci-devant volontaire de la garde nationale, nommé membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII, est mort au mois de mars 1807, sans avoir laissé aucun document qui permette de retracer au moins l'action pour laquelle il obtint sa décoration.

JULLIAC DE MANELLE (LOUIS-FRANÇOIS DE), ET NON **DEMANET,** né le 14 octobre 1776, à Blimond (Somme), entra, le 1er septembre 1792, comme élève sous-lieutenant d'artillerie à l'École de Châlons. Il en sortit le 1er juin 1793 avec le grade de lieutenant en second, passa au 1er régiment d'artillerie à pied, fit la campagne de 1793 aux armées de la Moselle et des Ardennes, sous les ordres des généraux Beurnonville et Moreau, fut nommé lieutenant en premier le 22 frimaire an II, et capitaine le 27 thermidor même année. La brillante conduite de cet officier aux armées du Midi, d'Italie, de Sambre-et-Meuse et du Nord, de l'an II à l'an V, le fit particulièrement remarquer des généraux sous les ordres desquels il avait servi et qui le signalèrent plusieurs fois à l'ordre de l'armée. Il donna de grandes preuves de valeur pendant les campagnes des ans VI et VII en Italie, et fut nommé chef de bataillon pour sa brillante conduite à l'affaire du 16 germinal an VII devant Verone. Confirmé dans ce grade le 8 fructidor même année, il se signala de nouveau

pendant la campagne suivante, passa le 7 frimaire an IX dans le 7e régiment d'artillerie à pied, et fut envoyé à Saint-Domingue le 1er pluviose an X, en qualité de sous-directeur d'artillerie. Le général en chef Leclerc, voulant récompenser les services importans qu'il venait de rendre dans cette colonie, lui délivra, le 14 prairial an X, le brevet provisoire de chef de brigade.

De retour en France, le 28 vendémiaire an XI, il fut momentanément employé comme sous-directeur à Dieppe. Confirmé dans son grade le 28 germinal an XI, de Manelle alla prendre le commandement du 2e régiment d'artillerie à pied, que le premier Consul lui avait réservé. Il reçut, le 23 vendémiaire an XII, la décoration de la Légion-d'Honneur et fut nommé officier de cet Ordre le 25 prairial suivant. Le courage et les talens qu'il développa, au début de la campagne de l'an XIV, faisaient présager pour le jeune colonel un brillant avenir, lorsque, blessé d'un coup de feu à la main droite à la bataille de Caldiero, le 8 brumaire an XIV, en pointant une pièce dans ce village, qui était entouré de tirailleurs ennemis, il se vit forcé de quitter le champ de bataille. Atteint du tétanos peu de jours après, il succomba à cette maladie, le 16 du même mois, à l'hôpital de Verone. L'armée le pleura.

B. S.

KELLERMANN (FRANÇOIS-ÉTIENNE), fils du maréchal de ce nom, naquit à Metz, département de la Moselle, en 1770. Il débuta dans la carrière des armes comme sous-lieutenant au régiment Colonel-Général hussards. En 1791, il quitta le service pour suivre le chevalier de Ternau, nommé ambassadeur aux États-Unis, et ne revint en France qu'en 1793, époque à laquelle il se rendit auprès de son père, qui allait reprendre le commandement de l'armée des Alpes et d'Italie. Devenu son aide-de-camp, il fit en cette qualité la campagne des Alpes, assista au siége de Lyon, et partagea sa disgrace quand Robespierre le fit incarcérer à l'Abbaye.

De retour à Metz, auprès de son oncle, M. de Marbois, il fut mis lui-même en état d'arrestation pour avoir correspondu, au sujet de son père, avec la maîtresse de l'Hôtel des Princes, rue Richelieu, laquelle avait eu la lâcheté de livrer sa correspondance à la police. Barthélemy, maire de Metz, le fit appeler, l'interrogea avec bonté, et lui fit connaître la nature des griefs qui lui étaient imputés. Il exposa les faits avec une noble franchise, soutint qu'il avait toujours été animé de sentimens patriotiques, et parvint à se justifier en invoquant un écrit qu'il avait publié à son retour d'Amérique, dans lequel il faisait le plus grand éloge des constitutions libres des États-Unis. Sa liberté suivit de près sa justification.

Pour échapper toutefois à de nouvelles persécutions, le jeune Kellermann résolut de rentrer dans la carrière des armes; il se rendit à Grenoble, où se trouvait alors les députés de la Convention Albitte, Nioche, Dubois-Crancé, et réclama auprès d'eux le commandement du bataillon des chasseurs des Hautes-Alpes, dont il était titulaire. Leur refus lui inspira une détermination digne de son patriotisme. Il entra comme volontaire dans le 1er régiment de hussards.

Six mois plus tard, l'élargissement de son père le remit en possession de son rang et de son état. Il reprit le commandement de son bataillon, qui était à cette époque à Cagliano, près du cap Vado, non loin de Savone, et peu de temps après ses fonctions d'aide-de-camp, avec le grade de chef de brigade. Lorsque le général eut été désigné de nouveau pour commander en chef les armées des Alpes et d'Italie, il resta dans cette position jusqu'au moment de l'invasion de la péninsule italique par le jeune héros dont les débuts dans la carrière des armes remplirent le monde d'étonnement et d'admiration.

Alors, il reçut l'ordre d'aller rejoindre, en qualité d'adjudant-général, le général en chef Bonaparte, qu'il suivit à Lodi, à Milan, à Pavie. Il passa ensuite à la division du général Masséna, sous les auspices duquel il fit véritablement ses premières armes. Ce grand capitaine, qui lui témoignait une bienveillance particulière, le chargea des expéditions et des reconnaissances qui avaient pour objet d'éclairer les mouvemens de l'ennemi. C'est ainsi que Kellermann combattit avec lui à Bassano, à Arcole, à Rivoli et à la prise de Mantoue.

En l'an V, lors du passage du Tagliamento, il fut blessé de plusieurs coups de sabre dans la belle charge qu'il exécuta conjointement avec le général Dugua. Il dut à cette circonstance l'honorable mission d'aller présenter au Directoire les drapeaux conquis sur l'ennemi et d'être élevé au grade de général de brigade. Le Directoire hésitait à le lui donner, et objectait à Bonaparte, qui s'était prononcé en sa faveur, la jeunesse de son protégé, âgé seulement de vingt-six ans. Mais le général en chef de l'armée d'Italie insista vivement, et la promotion eut lieu.

A son retour, Kellermann prit le commandement de l'avant-garde de la division Macdonald, à l'époque où le général Mack, prétendant nous chasser de la Basse-Italie, fit irruption dans les États romains. C'est alors que commença cette immortelle campagne où 15,000 Français, sous les ordres de Championnet, dispersèrent 60,000 Napolitains, appuyés par d'innombrables masses d'insurgés.

Les premières attaques de l'ennemi furent dirigées contre Macdonald, qui eut la gloire, par la manière dont il avait su distribuer ses troupes, de repousser, avec 6,000 hommes, les efforts de 40,000 assaillans.

Kellermann, placé en avant du village de Nepi, résista, le 23 frimaire an VII, à la première colonne, qui l'attaqua avec résolution; il n'avait que 2 bataillons, 3 escadrons de chasseurs et 2 pièces d'artillerie légère. Mais l'ardeur qu'il sut inspirer à ses soldats fut telle, qu'après un combat, dont le commencement avait été rude à soutenir, il parvint à mettre en déroute les 8,000 hommes qui s'étaient jetés sur lui. 500 tués ou blessés, 15 pièces de canon, 30 caissons de munitions, 2,000 prisonniers, des étendards, 2,000 fusils; enfin, tous leurs bagages et effets de campement furent les trophées

de cette glorieuse journée. Kellermann poursuivit les fuyards jusqu'à Monte-Rossi, où il les atteignit, les culbuta de nouveau et les dispersa.

Cependant le général ennemi, déterminé à prendre sa revanche, marcha de nouveau contre Kellermann, qui avait à peine 600 hommes d'infanterie, 150 chevaux du 19e de chasseurs et 2 pièces de canon. Après avoir soutenu cette attaque avec sa bravoure accoutumée, il chargea aussitôt la colonne napolitaine, la mit en fuite, s'empara de ses caissons, de ses équipages, du trésor de l'armée, puis arriva sous les murs de Rome, où il n'eût point hésité à pénétrer pour enlever le roi de Naples, s'il n'avait craint que les troupes du général Burckard, réunies à celles du comte Roger de Damas, émigré français, ne vinssent lui couper la retraite en se reformant derrière lui. Ces colonnes furent culbutées, poursuivies avec acharnement et obligées de fuir avec précipitation vers leurs frontières.

Débarrassé de cet ennemi, Kellermann se porta sur Viterbe, dans l'intention de châtier cette ville rebelle. Il rencontra sur sa route Roger de Damas à la tête de 6,000 hommes, il le défit et l'obligea à chercher son salut dans la fuite.

Privée de ces secours, Viterbe se rendit, et les Français prisonniers depuis un mois dans cette ville furent rendus à la liberté. Kellermann se reporta aussitôt vers Rome pour rejoindre l'armée qui était en marche sur Naples.

Dans cette expédition, Kellermann eut un engagement avec une bande de lazzaroni qu'il dispersa. Tout-à-coup il aperçut, au milieu des fuyards, un homme qui cherchait à les rallier : *Voici un brave,* dit-il à ceux qui l'entouraient, *ce ne peut être un lazzarone ; je veux savoir à qui nous avons affaire.* Il déchargea aussitôt en l'air ses pistolets pour lui inspirer de la confiance, et s'écria en l'abordant : *Rendez-vous prisonnier.* Le guerrier, que les siens avaient abandonné, fut si sensible à ce procédé chevaleresque, qu'il n'hésita point à accepter la proposition du général républicain. Ayant déclaré qu'il était le comte Roger de Damas, Kellermann lui donna des témoignages d'intérêt, le traita avec tous les égards dus à son rang et lui permit de s'éloigner.

Lorsque Capoue eut capitulé, une mésintelligence, dont les causes n'ont point été connues, éclata entre le général en chef Championnet et le général de division Macdonald, à la suite de laquelle celui-ci crut devoir proposer sa démission. Le 1er pluviose an VII, l'armée se mit en marche vers Naples, et arriva le 4 sous les murs de cette ville.

Le général en chef chargea Kellermann de se porter du côté de la mer pour s'emparer des forts del Ovo et Castel-Nuovo, qu'il emporta à la baïonnette. Il pénétra le premier au cœur de la ville avec un petit nombre d'hommes, s'empara du point central de résistance des lazzaroni, dit le *Luogo degli studz,* dispersa cette troupe de rebelles et s'avança vers le château Saint-Elme pour délivrer les patriotes napolitains qui s'y étaient réfugiés.

Le lendemain, il reçut l'ordre de descendre dans Naples pour prendre possession du château de l'Œuf, le seul lieu fortifié qui ne fût point encore occupé par nos troupes. Championnet adressa aux Napolitains une proclamation dans laquelle il déclara que les Français n'attenteraient ni à la liberté de leur culte public, ni aux droits sacrés de la propriété. La confiance s'établit, se propagea, et les témoignages de l'allégresse publique succédèrent à la consternation universelle. Il n'en fut pas de même dans les autres villes du royaume, où l'insurrection faisait toujours des progrès. Toutefois, on serait parvenu à la dompter, si les désastres éprouvés sur l'Adige, par Schérer, n'avaient forcé Macdonald, qui avait succédé à Championnet dans le commandement de l'armée, d'abandonner notre conquête et de reprendre le chemin de la haute Italie.

Attaqué d'une violente névralgie, Kellermann était venu chercher du soulagement aux bains d'Aix, en Provence. Il y était depuis quelque temps, lorsque Bonaparte aborda miraculeusement à Fréjus. Il écrivit aussitôt pour demander à servir sous le commandement de Bonaparte. C'est alors que Berthier lui fit cette réponse remarquable : *Ah! il est bien question d'un commandement d'armée!* Le 18 brumaire et la création du Consulat ne tardèrent pas à donner l'explication de ces paroles.

Lors de la mémorable campagne de l'an VIII, en Italie, campagne qui allait rendre à la France avec l'éclat de sa gloire militaire toute son influence politique, Kellermann fut chargé par le premier Consul du commandement d'une brigade de grosse cavalerie. C'est avec cette brigade, composée des 2e et 10e régimens de cette arme, qu'il combattit à la célèbre journée de Marengo, au succès de laquelle il contribua d'une manière si décisive. Les divisions Lannes et Victor avaient été culbutées après avoir fait tout ce qui était humainement possible pour résister au choc d'une artillerie formidable et des masses qui s'étaient précipitées sur elles. Desaix, qui commandait la réserve, s'avança alors au pas de charge contre la redoutable colonne lancée par le général Mélas. La tête de cette colonne est subitement arrêtée par le feu d'une batterie de quinze pièces de canon que le général Marmont dirige en personne. La fusillade s'engage. Desaix est frappé mortellement. Les Français, impatiens de venger la mort de leur général, s'élancent avec fureur sur les grenadiers autrichiens; ils combattaient depuis quelque temps avec une rare intrépidité; mais trop faibles pour se maintenir dans leur position, ils commençaient à opérer leur retraite; la colonne ennemie s'abandonnait à leur poursuite avec une ardeur inconsidérée. Tout-à-coup, le jeune Kellermann, digne fils du vainqueur de Valmy, traverse un terrain embarrassé de vignes, déploie ses troupes parallèlement au front de l'ennemi, porte quelques escadrons en avant pour contenir un corps de cavalerie qui flanquait l'infanterie autrichienne, et, par un mouvement de conversion à gauche, il se jette sur le flanc de la colonne de grenadiers, y pénètre par les intervalles, et, en moins de cinq minutes, les soldats de Mélas, culbutés, sabrés, foulés aux pieds des chevaux, demandent à mettre bas les armes.

Cependant le corps de bataille était intact, l'immense cavalerie ennemie n'avait point participé à cette journée mémorable; tout cela resta frappé de stupeur, tout cela paraissait anéanti..... L'armée autrichienne effectua sa retraite. Ainsi, le général Kellermann, à peine âgé de trente ans, décida d'une des plus étonnantes victoires dont il soit fait mention dans nos annales militaires.

Nommé général de division le 16 messidor an VIII, il continua à commander une division de grosse cavalerie, et reçut, le 23 vendémiaire an XII, la décoration de membre de la Légion-d'Honneur. Dans les deux années de paix qui suivirent, il fut chargé de l'inspection de troupes à cheval de l'armée d'Italie, et lors de l'invasion du Hanovre, on lui confia le commandement de la cavalerie qui attaquait le pays. Ces troupes quittèrent le Hanovre pour se joindre à la grande armée.

Ce fut lui qui se porta sur Munich à la tête de l'avant-garde, pendant que l'Empereur forçait le général Mack à capituler dans Ulm. Kellermann traversa rapidement la ville, afin d'atteindre l'ennemi qui fuyait avec précipitation. Il joignit le général Kienmayer dans la position qu'il venait de prendre, et le contraignit à se retirer en toute hâte après un combat dans lequel il perdit 500 hommes et 3 pièces de canon.

En l'an XIV, époque à laquelle le corps de Bernadotte fut rappelé de Bohême en Moravie, il joignit la grande armée la veille de la bataille d'Austerlitz. La rapidité de ses manœuvres attira le régiment des hulans du grand-duc Constantin à travers nos bataillons, qui le fusillèrent à bout portant. Ce régiment périt presqu'en entier en combattant avec beaucoup de résolution, et le général Essen, qui l'avait conduit, tomba mortellement frappé. Kellermann fut blessé dans cette grande journée.

En 1807, l'Empereur le désigna pour commander une division dans l'armée expéditionnaire que le général Junot conduisit en Portugal.

Lorsque le soulèvement des provinces espagnoles isola les troupes que nous avions en Espagne, Kellermann fut envoyé par Junot à Elvas pour observer les dispositions de ce royaume. Ce fut sur ces entrefaites que la présence d'une flotte anglaise à l'embouchure du Tage fit éclater, en Portugal, une insurrection qui se propagea avec une effrayante rapidité.

Bientôt eut lieu la bataille de Vimeiro, où Kellermann arrêta la poursuite de l'ennemi avec 3 bataillons de grenadiers, et facilita la retraite de nos troupes. Le résultat de cette bataille, qui ne fut pas à notre avantage, détermina Junot à réunir tous les généraux en un conseil de guerre dans lequel on examina la situation de l'armée française. Après avoir reconnu l'impossibilité de se maintenir avec 20,000 hommes dans un pays en insurrection, surtout en présence d'une armée de plus de 80,000 combattans, on décida de tenter une négociation avec les Anglais, mais avec la résolution d'obtenir un traité honorable ou de s'ensevelir sous les ruines de Lisbonne.

Kellermann, en qui l'habileté ne le cédait point à la valeur, fut désigné pour remplir cette difficile mission. Le 23 août, il se rendit au quartier-général anglais, où il fut reçu par les généraux ennemis avec la plus grande distinction. On lui demanda d'abord s'il connaissait la langue anglaise. Quoiqu'il parlât fort bien cette langue, il répondit négativement, dans l'espoir de surprendre le secret de la position de ses adversaires. On crut devoir s'affranchir alors des précautions usitées en de pareilles réunions. Les interlocuteurs se retirèrent vers l'un des angles de la salle des conférences pour discuter les propositions, et Kellermann leur entendit prononcer distinctement ces paroles : « Nous ne sommes pas en bonne position; il faut l'écouter d'autant plus favorablement que la flotte russe mouillée dans le Tage porte 10,000 hommes de débarquement qui pourraient prendre parti contre nous. » Il profita de ces révélations pour effrayer, déconcerter Wellington et l'amener à conclure cette convention de Cintra (1) tellement glorieuse pour la France, que l'Angleterre et l'Espagne en éprouvèrent la plus vive indignation. Dès que le traité eût été ratifié, l'armée française s'embarqua, le 30 septembre, sur des vaisseaux anglais avec ses armes, ses munitions, ses bagages, et rentra tout entière dans la péninsule un mois après en être sortie.

En 1809, lorsque le maréchal Bessières revint en France avec la garde, Kellermann lui succéda dans le commandement en chef de l'Espagne septentrionale. C'est alors que, s'étant mis en communication avec le corps du maréchal Ney, en Galice, ils effectuèrent ensemble l'invasion des Asturies, où ils dispersèrent l'armée réunie par le marquis de la Romana.

Huit jours s'étaient écoulés depuis la mémorable bataille d'Ocaña, où près de 60,000 Espagnols furent dispersés ou anéantis par moins de 30,000 Français, quand le général Kellermann emporta un avantage non moins décisif au combat d'Alba et de Tormès. Le général Marchand ayant battu le duc del Parque, près de Ciudad-Rodrigo, celui-ci, renforcé par de nouvelles levées, s'était avancé à l'improviste sur Salamanque avec une armée de 40,000 hommes, et s'était emparé de cette ville qui n'était défendue que par une faible garnison. Informé de cet événement, le général Kellermann réunit rapidement toutes ses forces, abandonna toutes ses positions, excepté Valladolid, atteignit, le 26 novembre, l'avant-garde du duc del Parque au Carpio, et le força à se retirer précipitamment vers Salamanque. Le général français fit une telle diligence, que le 28, à deux heures après midi, il joignit l'arrière-garde du corps espagnol, qui se repliait dans la direction d'Alba de Tormès, où le duc del Parque avait pris position avec le reste de ses troupes. Kellermann leur laissa à peine le temps de prendre les armes. Au moment où leurs colonnes se formaient, il se précipita sur elles avec sa redoutable cavalerie, en fit un affreux carnage, leur enleva leurs drapeaux, leur artillerie, et dispersa

(1) Cette convention porte le nom de CINTRA, parce que ce fut dans ce village que les deux chefs anglais la signèrent.

dans les bois, dans les vignes voisines, ceux qu'il ne put atteindre.

A partir de cette époque, l'autorité française fut solidement établie dans ces contrées et ne fut troublée que par les excursions de quelques bandes sans consistance.

Destiné à faire partie de la malheureuse expédition de Moscou, le général Kellermann fut arrêté en chemin par une maladie grave lorsqu'il se rendait en toute hâte à la grande armée.

En 1813, il fit la campagne de Saxe avec le corps du maréchal Ney, dont il commandait l'avant-garde au combat de Rippach, qui précéda de vingt-quatre heures la bataille de Lutzen. Il occupait le village de Kaya avec le général Souham. Le maréchal Ney, persuadé que l'armée russo-prussienne effectuait sa retraite, se rendit à Leipzig auprès de l'Empereur. Le général Kellermann ne partageait pas la sécurité du maréchal depuis qu'il avait remarqué que des cosaques rôdaient continuellement autour de l'armée. Il monte à cheval pour éclaircir les doutes qui le préoccupaient. Ayant marché pendant quelque temps sans avoir rien découvert qui pût justifier ses soupçons, il s'arrête dans un village dominé par un clocher très élevé. Il monte à ce clocher, regarde attentivement dans la plaine, et aperçoit de longues lignes noires qui se mouvaient confusément à l'horizon. Convaincu que l'armée ne tarderait pas à être attaquée, il fait prévenir aussitôt l'Empereur, ainsi que le maréchal Ney, de la présence et des mouvemens de l'ennemi, et revient lui-même précipitamment pour faire prendre les armes à sa division. A peine ses troupes étaient elles rangées en bataille, que l'on vit distinctement les têtes des colonnes russo-prussiennes descendre des hauteurs et se porter rapidement sur le corps du maréchal Ney, trop faible pour soutenir l'effort des forces alliées.

Les bornes d'une notice biographique ne nous permettent point de tracer l'historique de cette journée de Lutzen, l'une des plus glorieuses pour les armes nationales. Il suffira de dire que le général Kellermann, résistant au premier choc de l'armée ennemie, fut blessé et eut 3 chevaux tués sous lui. A la bataille de Bautzen, il emporta, à la tête de l'avant-garde du maréchal Ney, le village de Klix, où il eut encore 2 chevaux mis hors de combat. Enfin, à la bataille de Wachau, le 16 octobre de cette année, il culbuta, avec la cavalerie polonaise, la division des cuirassiers du général Lewachow; mais, au moment où il poursuivait ces troupes avec le plus d'impétuosité pour achever de les détruire, le prince de Hesse-Hombourg, qui arrivait dans cet instant avec les 3 divisions de cavalerie autrichienne de réserve, ordonna au général Nostitz, qui commandait la première, de tomber sur le flanc de la cavalerie du général Kellermann, tandis que les autres divisions l'arrêtèrent de front. Cette attaque imprévue, faite par des forces infiniment supérieures, porta le désordre dans les rangs et le força de se retirer sur les hauteurs de Wachau.

Kellermann ne combattit pas avec moins de distinction pendant la campagne de 1814. Le 17 février, à l'affaire de Mormant, il attaqua avec le général Michaud les troupes du comte Pahlen, les battit, les poursuivit sans relâche, et s'empara de 11 pièces de canon, de 40 caissons et de 20,000 fantassins. Le 23, sur la route de Bar-sur-Seine, il chargea l'arrière-garde autrichienne du corps de Giulay, à laquelle il enleva 500 hommes. Le 27, il tailla en pièces, à Vernonfait, l'infanterie du prince Gortschakow. Il contribua ensuite, au combat de Saint-Dizier, à mettre en déroute les colonnes de Winzingerode, qui eurent considérablement à souffrir des charges réitérées de notre cavalerie.

Lors de la chute du gouvernement impérial, Kellermann adhéra, ainsi que la plupart des généraux de l'Empire, aux dispositions du gouvernement provisoire. Par ordonnance royale du 6 mai 1814, il fut nommé membre du conseil de la guerre pour la garde royale. Le 1er juin, il devint inspecteur-général pour l'organisation de la cavalerie dans les places de Lunéville et Nanci; le 2, chevalier de Saint-Louis, enfin, le 23 août de la même année, grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le roi confia au général Kellermann le commandement d'une division de cavalerie destinée à faire partie de l'armée que le duc de Berri devait opposer à l'Empereur.

Appelé à la Chambre des pairs des Cent-Jours, puis au commandement d'un corps de grosse cavalerie qui prit part à la glorieuse, mais funeste campagne du mois de juin, Kellermann se distingua particulièrement le 16, au combat des Quatre-Bras, où il culbuta plusieurs lignes d'infanterie. Le maréchal Ney, que Napoléon avait chargé de combattre l'armée anglaise, était resté pendant une partie de la journée sous l'influence d'une continuelle irrésolution. Si, dès six heures du matin, il s'était porté sur la position des Quatre-Bras, occupée par la 3e division belge, nul doute qu'il n'eût écrasé cette division, et qu'il ne fût parvenu à faire subir le même sort aux autres corps de l'armée anglo-hollandaise qui s'avançaient isolément, harrassés de fatigues, sur les chaussées de Nivelles et de Bruxelles. Il n'en fut point malheureusement ainsi. Vers midi seulement, le maréchal, sur de nouveaux ordres de l'Empereur, se mit en marche avec 14,000 hommes d'infanterie, 13,000 chevaux et 44 bouches à feu. Mais ce ne fut qu'à trois heures, et lorsque la canonnade de Ligny se fit entendre dans toute sa force, que les troupes du prince de la Moskowa abordèrent franchement l'ennemi. Alors, le prince, résolu à frapper un coup énergique, dit à Kellermann : *Allons, général, l'Empereur est victorieux, écrasons les Anglais, rejetons-les sur la mer, et forçons-les de se rembarquer*. Kellermann lui fit observer qu'il avait bien peu de cavalerie pour obtenir un résultat aussi décisif (1). Puis, voyant que le maréchal paraissait ne pas douter du succès, le duc de Valmy forme sa division de cuirassiers en colonne, se précipite sur le centre de l'armée an-

(1) Le reste du corps de Kellermann faisait partie de la réserve que le maréchal Ney avait laissée en arrière de Frasnes, avant de marcher sur les Quatre-Bras.

glaise et passe sur le ventre de plusieurs bataillons écossais. Il se disposait à profiter des brillans avantages qu'il venait d'obtenir, quand il s'aperçut que le duc de la Moskowa n'avait pas ordonné un seul mouvement pour appuyer cette charge si vigoureuse. Obligé de rétrograder, il se fraie de nouveau un chemin à travers les ennemis, au milieu de la mitraille, des feux de la mousqueterie, et tombe avec son cheval, qui venait d'être blessé à mort. A l'aspect du danger que courait leur chef, le colonel Tancarville et quelques cuirassiers lui font un rempart de leurs corps, le tirent de cette position critique, et le suivent jusqu'à Charleroi, où s'étaient rendus en toute hâte les cavaliers victorieux de Kellermann, frappés qu'ils avaient été d'une terreur panique.

Cet officier-général combattit également dans la journée du 18 ; mais moins heureux qu'à Marengo, le sort lui refusa la faveur de frapper un de ces coups décisifs qui arrachent la victoire à l'ennemi et qui exercent quelquefois une si grande influence sur la destinée des empires.

De retour à Paris, il fut chargé, quelque temps après, avec les généraux Gérard et Haxo, d'apporter à Louis XVIII la soumission de l'armée de la Loire. Depuis cette époque, il cessa d'appartenir au service actif.

Après avoir hérité du titre de duc et de la pairie du maréchal son père, décédé en 1820, Kellermann succomba, le 2 juin 1835, à une affection de foie devant laquelle tous les secours de l'art restèrent impuissans. Il a laissé un fils qui, sous le titre de duc de Valmy, siége aujourd'hui à la Chambre des députés.

Kellermann fut un homme supérieur. Ses hautes conceptions stratégiques, les services signalés qu'il a rendus à son pays, ses exploits glorieux pendant les guerres du Consulat et de l'Empire, le placent au rang des illustrations militaires de la France. Tant de titres à la gloire et à la reconnaissance du pays méritaient sans doute une grande récompense. Kellermann est pourtant descendu dans la tombe sans avoir obtenu ce bâton de maréchal qu'il avait dû espérer, et que lui avait décerné depuis long-temps la justice de ses compagnons d'armes. (*Voy.* t. Ier, p. 413, 444. AUGUSTE AMIC.

LABAROLLIÈRE (JACQUES-MARGUERITE, **PILOTTE**, *baron* DE), né le 22 novembre 1742, à Lunéville (Meurthe). Entré au service le 10 avril 1757, en qualité d'exempt des gardes du roi de Pologne, il fut admis, le 6 mai 1761, comme volontaire dans le régiment de Navarre-infanterie. Le marquis de Soupire l'ayant employé près de lui avec le titre d'aide-de-camp, il fit avec distinction les guerres de Hanovre, de 1761 et 1762, et se signala aux batailles de Fillingshausen, de Grobenstein et de Johannesberg, aux siéges de Wolfembutel et de Brunswick. Après le traité de Paris du 10 février 1763, il fut mis à la suite du régiment de la marine, et obtint une sous-lieutenance le 5 juin suivant ; il quitta à cette époque le service du roi Stanislas pour rester définitivement attaché à celui de la France. Labarollière fit les campagnes de Corse de 1768 et 1769, et donna de nouvelles preuves de valeur aux affaires de Santo-Pietro, de Lento, d'Olmetta et de Pontenovo. Nommé capitaine le 17 juin 1770, il fut employé à l'état-major de de Bourcet et y demeura attaché jusqu'au 5 mai 1772, époque à laquelle il passa dans la légion royale. Désigné, le 16 juillet 1776, pour remplir les fonctions de capitaine en second dans le régiment Mestre-de-camp-général dragons (2e), il entra, le 12 mai 1779, dans le 1er régiment de chasseurs à cheval, dans lequel il fut nommé capitaine-commandant le 7 septembre 1780. Major du 3e régiment de même arme le 15 avril 1784, il en devint lieutenant-colonel le 1er mai 1788, colonel le 25 juillet 1791, et fit partie des camps de Paris et de Versailles de 1789 à 1791. Nommé maréchal-de-camp le 6 décembre 1792, il commanda en cette qualité l'avant-garde de l'armée de la Moselle, se distingua à la bataille de Valmy et à la prise de Verdun ; protégea le mouvement rétrograde de l'armée française aux combats de Pellingen et de la montagne Verte, et fut fait général de division le 6 mai 1793. Démissionnaire le 30 juillet, il cessa ses fonctions le 1er septembre suivant. Le général Labarollière reprit de l'activité le 6 thermidor an III, et fut appelé au commandement de la 6e division militaire. Envoyé à l'armée des côtes de Cherbourg, il obtint par *interim* le commandement de l'armée de la Vendée, et se fit particulièrement remarquer à la bataille de Martigné-Briand, le 27 messidor ; aux combats de Villiers les 29 et 30 du même mois. Réformé le 1er vendémiaire an V, il fut remis en activité le 28, avec ordre d'aller prendre le commandement des départemens situés sur le Rhin et sur la Moselle. Mis en non-activité par suppression d'emploi, le 13 vendémiaire an VI, il cessa ses fonctions le 22. Le premier Consul le réemploya le 26 frimaire an VIII, lui confia le commandement de la 13e division militaire, et le 21 thermidor suivant celui de la 14e. Le général Labarollière commanda, à la fin de l'an VIII, une division active à l'armée de l'Ouest, et opposa, en l'an IX, une vigoureuse résistance aux incursions des Anglais sur les côtes de Brest et de Cherbourg. Mis à la retraite le 10 prairial an XI, il alla en jouir à Pont-à-Mousson. Le premier Consul le comprit dans la promotion des membres de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII. Il est mort. B-S.

LACASSAGNE (PIERRE), né à Poudensac (Gironde), le 3 mars 1771, entra au service le 27 septembre 1791, comme volontaire au 6e bataillon de la Gironde, incorporé, en l'an II, dans la 19e demi-brigade de ligne ; il fit avec distinction les campagnes des ans Ier, II et III à l'armée du Nord, et assista aux batailles de Fleurus, où il fut blessé par un boulet de canon, au combat de Saarbruck et au blocus de Verdun ; il se fit également remarquer aux siéges de Weissembourg et à la reprise d'Arlon. Les fatigues de la guerre et plusieurs blessures reçues en combattant pour l'indépendance nationale ayant altéré sa santé, il obtint son admission à l'hôtel des Invalides le 3 thermidor an III, en qualité de capitaine honoraire. Le 26 messidor an XII,

jour anniversaire du 14 juillet, il recevait des mains de l'Empereur la décoration de la Légion-d'Honneur, pour prendre rang au 23 vendémiaire précédent. Déjà il avait été désigné, en l'an VIII, par le choix de ses camarades de l'hôtel pour recevoir, à titre de récompense nationale, une médaille d'honneur qui lui fut donnée le 26 messidor de cette année. Sorti de l'hôtel quelques années après, il y rentra de nouveau en 1814. Plus tard, et sur sa demande, il obtint une pension de retraite. Cet officier était, en qualité de légionnaire, électeur de l'arrondissement de Bordeaux (1). B-S.

LAURY OU LORRY (NICOLAS), né à Nesle (Côte-d'Or), en 1768, n'était encore que sous-officier lorsque la Révolution de 1789 éclata, et cependant il avait servi déjà avec distinction. Les campagnes des ans Ier à III ayant laissé un champ libre à l'avancement, il parvint promptement au grade de lieutenant. Il se signala aux affaires de Kinzeloc, de Monback, de Luxembourg et de Mayence, où il eut les deux jambes emportées par un boulet de canon, et il entra à l'hôtel des Invalides dans le mois de floréal an IV. Laury fut un des cinq militaires invalides (2) désignés par le choix de leurs camarades pour recevoir, à titre de récompense nationale, une médaille d'honneur qui lui fut décernée le 26 messidor an VIII. C'est aussi dans cette demeure des braves qu'il reçut, le 26 messidor an XII, la décoration de la Légion-d'Honneur pour prendre rang du 23 vendémiaire de la même année. Ce brave vétéran de la Révolution compte encore sur les contrôles de l'hôtel (1843). B-S.

LE BIGOT, capitaine de vaisseau, fut fait membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII, officier de l'Ordre le 25 prairial de la même année et chevalier de Saint-Louis le 18 août 1814. Sous le Consulat et sous l'Empire, il fit partie du collége électoral du département des Côtes-du-Nord. Cet officier supérieur cessa, en 1821, de paraître sur les états de la marine.

LEDUC (CHARLES-JOSEPH), né le 10 août 1767, à Montpellier (Hérault), entra au service comme chevau-léger au 6e régiment, le 15 mars 1782, et obtint son congé en 1785. Rentré dans ses foyers il s'adonna à l'étude de la médecine et fut nommé officier de santé à l'hôpital militaire de Metz, le 19 mars 1788. Après avoir exercé les fonctions de sa nouvelle profession pendant trois ans, le jeune Leduc, rappelé par son patriotisme dans les rangs de l'armée combattante, fut nommé sous-lieutenant le 15 février 1791 dans la garde nationale de Metz. Déjà il s'était trouvé comme volontaire à l'affaire de Nanci, le 31 août 1790, et y avait été décoré et breveté de la grenade du régiment d'Auvergne. Promu capitaine le 14 août 1791 et lieutenant-colonel le 15 mai 1792, il passa comme chef d'escadron dans le 23e régiment de chasseurs à cheval le 7 septembre suivant. Il fit la campagne de l'an Ier aux armées du centre et des Ardennes. Il se distingua surtout le 18 germinal à la bataille de Neerwinden où, en chargeant à la tête de la cavalerie dont il avait le commandement, il mit l'ennemi dans une déroute complète, mais il fut démonté et presque aveuglé par un boulet de canon qui lui passa devant la figure. Ayant été appelé par Dumouriez pour prendre le commandement de la cavalerie sous les ordres du général Valence, il contribua, par son audace et son intrépidité, à repousser la cavalerie autrichienne sur les hauteurs de Tongre. Le 8 vendémiaire de la même année, au blocus de Maubeuge, il sauva l'avant-garde, dont-il avait le commandement, en faisant une trouée au travers de l'ennemi, qui lui avait coupé la retraite, et il la ramena dans la place sans avoir perdu un seul homme. Passé à l'armée du Nord, il y fit les campagnes des ans II et III, et reçut plusieurs blessures. En l'an III, lors de la conquête de la Hollande, il passa le premier le Waal, et, à la tête d'un escadron de hussards et d'un escadron du 23e de chasseurs à cheval, il chargea l'ennemi avec tant d'impétuosité qu'il le mit en déroute et facilita le passage de la division Vandamme. Après avoir pris part à tous les faits d'armes qui signalèrent les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, de Mayence, du Rhin et de Hanovre, pendant les campagnes des ans IV, V, VI, VIII, IX, XI et XII, le brave commandant Leduc fut nommé membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire de cette dernière année. Son régiment ayant été appelé à l'armée d'Italie, il y fit la campagne de l'an XIV et passa ensuite à la grande armée, avec laquelle il fit les campagnes de 1806 et 1807 en Prusse et en Pologne, et celle de 1808 dans la Poméranie suédoise et le Danemarck. Les bons services de cet officier supérieur reçurent enfin une récompense bien méritée: par décret du 18 avril 1808, il fut nommé colonel à la suite du 23e régiment de chasseurs à cheval. Le 19 juillet suivant, il passa au commandement du 19e régiment de même arme. C'est à la tête de son nouveau régiment qu'il fit la campagne de 1809 en Autriche. Il se couvrit de gloire à la bataille d'Essling, où il fut blessé d'un coup de baïonnette à la main gauche en chargeant avec vigueur un régiment hongrois qui défendait le village de Gross-Aspern. L'Empereur, pour lui témoigner toute sa satisfaction, lui accorda plusieurs décorations pour son régiment et le nomma lui-même officier de la Légion-d'Honneur le 27 juin suivant. Le brave Leduc ne démentit point sa réputation à la mémorable journée de Wagram (5 juillet 1809). Jaloux de prouver à l'Empereur sa reconnaissance et son dévoûment, il se surpassa lui-même dans cette journée par les actes de l'intrépidité la plus héroïque; mais malheureusement de si nobles efforts ne purent recevoir leur prix, car il fut tué au milieu d'une charge qu'il conduisait avec la plus audacieuse bravoure. B-G.

LEMAROIS OU MAROIS (JEAN-LÉONARD-FRANÇOIS, *comte*), entra, en 1794, à l'âge de dix-huit ans, à l'École de Mars, fondée par la Convention. Il appartenait à une famille de bons cultivateurs établis à Bricquebec (Manche), où il était né le 17 mars 1776. Quand cette institution républicaine eut été supprimée, il devint aide-de-camp de Letourneur de la Manche, qui venait d'ê-

(1) VOIR p. 166 de l'HISTOIRE DE L'ORDRE.
(2) VOIR p. 166 de l'HISTOIRE DE L'ORDRE.

tre appelé à un commandement important à Toulon. Au retour de cette expédition, il entra à l'état-major de la 1re division militaire avec le titre de lieutenant. Bonaparte, satisfait de l'intelligence et de l'activité de Lemarois dans la journée du 13 vendémiaire, se l'attacha comme aide-de-camp. Les sentimens d'affection et de reconnaissance qu'il voua, à partir de cette époque, au grand capitaine qui avait distingué son mérite, ne se démentirent pas un instant dans tout le cours de sa carrière.

Lors de la première campagne d'Italie, Lemarois avait le rang de capitaine. Il justifia la confiance de son général. A Lodi, son habit fut criblé de balles. A Roveredo, il décida le gain de la bataille sur un point important. A la tête de 50 hussards, il chargea impétueusement une des colonnes autrichiennes pour lui couper la retraite. Emporté par son ardeur, il pénétra dans la colonne et la traversa : bientôt enveloppé, il fut renversé de cheval et reçut plusieurs coups de sabre ; une partie de l'armée ennemie lui passa sur le corps. Les hommes qu'il avait entraînés avec lui furent également sabrés. Cependant, le 1er régiment de hussards arrive au secours de ses camarades, exécute une charge vigoureuse sur les Autrichiens, les culbute, et dégage l'intrépide Lemarois, qui, foulé aux pieds des chevaux, couvert de sang et de poussière, était méconnaissable. Il se signala de nouveau à la bataille d'Arcole, où il obtint les éloges de ses compagnons d'armes. Bonaparte, qui avait cité glorieusement dans plusieurs bulletins la bravoure de son aide-de-camp, le choisit pour présenter au Directoire les drapeaux pris à l'ennemi dans cette mémorable journée (10 nivose an VI), et obtint pour ce vaillant officier le grade de chef de bataillon.

Ses blessures ne lui permirent pas de suivre son général en Égypte. Il avait repris sa place auprès de lui à la journée du 18 brumaire.

Peu de jours s'étaient écoulés depuis la bataille de Marengo, lorsque Lemarois, qui venait d'être élevé au grade de colonel, fut chargé de porter au général ennemi les premières paroles de paix. Nommé général de brigade en l'an X, il accompagna en Belgique le premier Consul, qui lui confia la surveillance des côtes du Nord, depuis Brest jusqu'à Cancale. Après avoir reçu, le 23 vendémiaire an XII, la décoration de la Légion-d'Honneur, et avoir été nommé commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant, il participa aux divers combats qui signalèrent la campagne de l'an XIII. Les talens militaires qu'il déploya à la journée d'Austerlitz lui valurent le grade de général de division.

Lemarois suivit l'Empereur aux champs d'Iéna, où il fut blessé grièvement. Napoléon lui donna alors le commandement du cercle de Witemberg : c'est pendant son séjour dans cette ville qu'une insurrection éclata à Torgau ; le général Lemarois la réprima avec une grande énergie et une noble modération. Le roi de Saxe, pour lui en témoigner sa satisfaction, lui fit présent de son portrait.

Il devint plus tard gouverneur de Stettin, puis de Varsovie. Lorsque le traité de Tilsitt, en 1807, eut rétabli la paix en Europe, il se rendit en Italie comme gouverneur des légations d'Ancône, Urbin et Macerata. Le département de la Manche l'envoya ensuite au Corps législatif, dont il fut nommé un des vice-présidens. Le 23 août 1808, Napoléon le nomma grand-officier de la Légion-d'Honneur.

En 1809, l'Empereur lui confia le gouvernement de Rome. Peu de temps avant la campagne de Russie, il reçut, avec le titre de comte, le commandement du camp de Boulogne, destiné à protéger nos côtes contre les tentatives de l'Angleterre. Rappelé en 1814 à la grande armée, il fut chargé de défendre la ville de Magdebourg, qu'il ne rendit qu'à la dernière extrémité et sur l'ordre du gouvernement français. Après avoir ramené en France la garnison de cette place, composée de 18,000 hommes, avec ses 52 canons, le général Lemarois se retira dans ses foyers, où il reçut la décoration de chevalier de Saint-Louis. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon le nomma successivement membre de la Chambre des pairs qu'il avait formée, et commandant des 14e et 15e divisions militaires. Il eut aussi le commandement du 5e corps de la grande armée, avec lequel il combattit à Fleurus et à Waterloo.

Quand les alliés eurent envahi la France, le général Lemarois se préparait à venir de Rouen au secours de Paris avec la garde nationale qu'il avait vigoureusement réorganisée, lorsque le traité, signé avec les puissances étrangères, rouvrit aux Bourbons les portes la capitale. Il quitta aussitôt son commandement, se retira dans ses terres en Normandie, et mourut à Paris, le 14 octobre 1836, dans sa soixantième année, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. (*Voy.* t. Ier, p. 307, 308, 514.)

A.

LETOURNEUR. Après la rupture du traité d'Amiens, les Anglais se présentèrent devant Grandville et bombardèrent cette place, mais sans lui causer d'immenses dommages, le 27 et le 28 fructidor an XI. Quelques jours plus tard, on lut dans le *Moniteur* la pièce que voici :

« Paris, le 8 vendémiaire an XII.

» Bonaparte, premier Consul, arrête ce qui suit :

» Art. 1er. Une écharpe d'honneur sera décernée au citoyen Letourneur, maire de Grandville, pour la bonne conduite qu'il a tenue pendant le bombardement.

» 2. Les citoyens Boissel-Dubuisson et Maillard, tous deux adjoints du maire, dont le premier s'est retiré à la campagne et le second a offert sa démission pendant que l'ennemi était encore en présence, sont destitués, des lâches ne pouvant rester à la tête d'une commune telle que Grandville.

» BONAPARTE. »

Et le 23 du même mois, le premier Consul nomma Letourneur membre de la Légion-d'Honneur. Louis XVIII l'a fait chevalier de Saint-Louis le 18 août 1814.

L'HÉRITIER, capitaine de vaisseau, était déjà pourvu de ce grade lorsque le premier Consul

le nomma membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII et l'attacha à l'arrondissement électoral du Morbihan. Il obtint la croix d'officier de l'Ordre le 25 prairial de la même année, et fut fait chevalier de Saint-Louis le 18 août 1814.

LORRY. *Voy.* LAURY.

MACDONALD, *duc de Tarente, maréchal de France, ministre d'État, major-général de la garde royale,*

GRAND-CHANCELIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Son père, Neil Macdonald, appartenait à ce clan fidèle et guerrier si célèbre dans les fastes des highlanders écossais. Sa mère était Française.

Sur le champ de bataille de Culloden, en 1745, Neil, avec plus de vingt Macdonald, se pressait autour de Charles-Édouard. Dans l'île de Soulh-West-Island il veillait à sa sûreté, et quand le malheureux et dernier rejeton de la race royale des Stuarts fut forcé de s'embarquer pour la France, Neil quitta le sol de la patrie pour aller mourir sur la terre étrangère.

Le temps et les vicissitudes de l'exil avaient répandu l'émigration jacobite sur les bords de la Loire, entre Bourges, la Charité, Nevers. Après la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), le Prétendant, repoussé de la France, fut obligé d'éloigner de lui ses plus fidèles partisans. Neil quitta Sedan où était né, le 17 novembre 1765, Étienne-Jacques-Joseph-Alexandre, ce fils dont nous esquissons la notice biographique, et alla s'établir à Sancerre. Là s'était établi le comte Naerne qui tendait une main secourable à ses malheureux compatriotes. Ce fut à lui et à sir Macnab, autre réfugié écossais (1), que le jeune Macdonald dut le bienfait de la première éducation.

La révolution anglaise de 1688 avait emporté, avec le trône des Stuarts, la fortune de ses serviteurs fidèles. Cent ans plus tard, une autre révolution, qui devait en France emporter à la fois et le roi et la royauté, offrit au fils de l'exilé l'occasion de relever plus brillant et plus glorieux le blason de ses pères.

D'abord lieutenant dans le régiment d'infanterie irlandaise de Dillon, il servait, en 1784, sous le général de Maillebois, chargé de soutenir en Hollande le mouvement des patriotes contre le stathouder. C'était le poste que lui assignaient les antécédens de sa famille. Il passa ensuite dans le régiment de Hesse-Darmstadt, puis dans l'état-major du général Beurnonville.

C'est dans cette position que le trouvèrent les grands événemens de 1789. Lorsque, en 1792, les rois coalisés menacèrent nos frontières dans la folle pensée de refouler le mouvement révolutionnaire par la force des baïonnettes, la classe privilégiée alla porter sur les bords du Rhin ses rancunes et son drapeau qui n'était plus celui de la France. Macdonald ne les imita pas : non qu'il fût enthousiaste des idées nouvelles, elles étaient en opposition avec les traditions de sa famille; mais une appréciation plus juste de ses devoirs l'attacha au sol de la patrie. Les récompenses qu'elle donnait alors à ses défenseurs étaient grandes et rapides, elles étaient proportionnées à l'importance de ses besoins. Macdonald, aide-de-camp de Dumouriez, conquit, sur le champ de bataille de Jemmapes, les épaulettes de colonel du régiment de Picardie. Général de brigade peu de temps après, il passa en cette qualité à l'armée du Nord, à laquelle il resta attaché. La prise des postes de Commines, de Warneton et de Warwick, les défaites successives du duc d'York, le combat de Roulers et l'investissement de Bois-le-Duc, témoignèrent de son dévoûment et de sa valeur. La campagne de l'an III lui offrit de nouvelles occasions de se signaler. Il l'ouvrit par un de ces faits d'armes dont le succès peut seul établir la possibilité. Ce furent les eaux du Wahal, rempart naturel de la Hollande, qui livrèrent passage à l'intrépide Macdonald. Elles étaient durcies par le froid, et il osa y lancer son artillerie et ses bataillons. sous le feu des formidables batteries de Nimègue et de Kokerdun, et la flotte hollandaise fut enlevée par une charge de cavalerie! Il commandait alors l'avant-garde de Pichegru. Cette heureuse audace livra la Hollande au général en chef, et valut à son lieutenant le grade de général de division.

L'année suivante, il commandait en cette qualité à Cologne et à Dusseldorff, il retourna ensuite à l'armée du Rhin, d'où il fut envoyé à l'armée d'Italie. Berthier, en l'an VI, s'était emparé des États romains; Macdonald en fut nommé gouverneur. Bientôt, il dut faire tête à la révolte; il la vainquit à Faventino, et la châtia durement à Frusinone. Le fer et le feu firent justice des insurgés.

Cependant 80,000 hommes, envoyés par le roi de Naples, s'avançaient au secours de la capitale du monde chrétien. Macdonald, avec sa petite armée de 6,000 combattans, abandonna Rome, et, poursuivi par les 40,000 hommes que le général Mack avait détachés de son armée, il sut, grace à ses habiles manœuvres, leur échapper le 15 frimaire an VII auprès de Civita-Castellana, et bientôt, reprenant l'offensive, il les atteignit près d'Otricoli, les mit en déroute après un combat sanglant, et leur prit 2,000 hommes, 8 pièces de canon, 3 drapeaux et 500 chevaux. Les Français rentrèrent dans Rome en vainqueurs, et, poursuivant leur marche, s'emparèrent de Capoue. Ils préludaient ainsi à la conquête du royaume de Naples. Sur ces entrefaites, Championnet, destitué par le Directoire, fut arrêté à Naples le 26 ventose, et Macdonald lui succéda dans le commandement en chef.

Cependant Schérer avait, après plusieurs défaites successives, cédé la place au général Moreau. Souwarow et les Autro-Russes poussaient les Français devant eux. Macdonald, en conséquence, avait reçu l'ordre d'abandonner le royaume de Naples. Il se repliait donc en Italie, rassemblant autour de lui toutes les troupes qui se trouvaient sur son passage, et, au moment où Souwarow le croyait bloqué et réduit à capituler, il marchait audacieusement sur

(1) Cette famille, devenue française, existe encore à Sancerre.

les derrières de son aile gauche et remportait un avantage signalé. Ceci se passait le 24 prairial; le 27, il concentrait ses forces auprès de Plaisance. Mais le succès de son offensive lui avait inspiré une confiance funeste; il voulut la conserver au lieu d'attendre Moreau ou de chercher à le joindre.

Le 29, avant même que ses divisions ne fussent réunies, il attaqua les Autrichiens; le lendemain commença cette funeste bataille de la Trebia qui devait durer deux jours et dépenser 5 millions de cartouches, et 70 mille coups de canon. La lutte fut sanglante et acharnée, et, après chaque journée on se maintint de part et d'autre dans ses positions. La gloire était sans doute du côté du général français, vu son infériorité numérique; mais tout en sauvant l'honneur de son drapeau, il avait perdu l'Italie. Si, au lieu de courir à l'ennemi avec autant de précipitation et de faire entrer en ligne les différens corps les uns après les autres, il se fût occupé de réunir ses masses et d'opérer sa jonction avec Moreau, les deux armées auraient remporté sur les Austro-Russes une victoire complète et décisive.

Le 2 messidor, Macdonald voulait encore recommencer le combat, ou du moins garder sa position sur la Trebia. Un conseil de guerre, qu'il réunit à Plaisance, s'y opposa unanimement, et le signal de la retraite fut donné aussitôt. Elle eut lieu en bon ordre, quoique l'armée fût vivement harcelée par Souwarow, qui ne s'arrêta qu'au moment où il entendit le canon de Moreau.

Macdonald souffrait d'une blessure reçue devant Modène; il rentra en France pour rétablir sa santé et fut chargé du commandement de Versailles.

C'est ainsi qu'il se trouva en position d'aider au mouvement du 18 brumaire et de se faire connaître au chef du gouvernement nouveau.

Bien des récriminations avaient suivi la malheureuse affaire de la Trebia. Si l'on en croit les historiens, elles étaient empreintes d'une grande aigreur de la part des deux généraux; ce qui prouve le contraire, c'est que Moreau, nommé par le premier Consul général en chef de l'armée du Rhin, fit choix aussitôt de Macdonald pour commander son aile droite.

Il n'y a de vrai que ceci : Moreau n'ayant pas cru devoir abandonner Gênes, et risquer ainsi ses communications avec la France pour opérer sa jonction avec Macdonald, jonction dont l'importance ne lui paraissait pas démontrée, celui-ci commit une grande imprudence en livrant bataille à une armée des deux cinquièmes plus forte que la sienne.

Le 6 fructidor an VIII, il quitta cette position pour aller prendre le commandement de l'armée de réserve, dont une partie prit plus tard le nom d'armée des Grisons, et fut chargée, sous le même chef, de séparer les armées autrichiennes d'Allemagne et d'Italie. Macdonald pénétra dans les Alpes rhétiennes, franchit le Spulgen, réputé jusqu'alors infranchissable, et arriva jusqu'à la vallée de Sarca, à travers des blocs de glace et des montagnes de neige. « Il allait répéter le rôle que Bonaparte avait rempli lui-même, huit mois auparavant, en surprenant Mélas, en Italie, par le passage miraculeux des Alpes (1). » Les préliminaires de la paix de Lunéville mirent fin à cette campagne pénible et périlleuse, qui tiendra une place mémorable dans l'histoire des guerres de montagne.

Nommé ensuite ministre plénipotentiaire près la cour de Danemarck, il se rendit à Copenhague (germinal an IX); à son retour en France, il fut fait membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII et grand-officier de l'Ordre le 25 prairial suivant.

A cette époque, une même accusation réunit devant le tribunal criminel Cadoudal, Pichegru, Moreau, Lajolais, etc. Macdonald avait été le lieutenant de Pichegru et de Moreau; il avait eu des rapports avec le général Lajolais; sa position personnelle faisait d'ailleurs supposer chez lui un penchant secret pour les opinions royalistes; c'étaient autant de motifs de suspicion, lesquels se trouvaient corroborés par la loyale assistance que son amitié offrit, dans ces circonstances pénibles, au vainqueur de Hohenlinden.

N'ayant jamais fait la guerre sous les ordres directs du premier Consul, Macdonald n'était défendu auprès de lui que par le souvenir de sa conduite au 18 brumaire. Il reçut le contre-coup de la condamnation de ses amis et sa disgrace dura cinq années entières.

Le 12 avril 1809, le télégraphe apprenait à Napoléon l'envahissement de la Bavière par une armée autrichienne, et le 17 du même mois, de son quartier-général de Donawerth, il adressait à son armée une proclamation commençant en ces termes :

« Soldats,

» Le territoire de la confédération a été violé, le général autrichien veut que nous fuyions à l'aspect de ses armes et que nous lui abandonnions nos alliés. J'arrive avec la rapidité de l'éclair, etc. »

Dans ce moment, Macdonald, rappelé à l'activité, commandait en Italie l'aile droite du prince vice-roi. A la bataille de la Piave, chargé de soutenir l'avant-garde, il prit une part glorieuse à la victoire (2). Bientôt après, il entra à Goritz, obligea à capituler les forts de Laybach défendus par 4,500 hommes, fit prisonnier le général Meersfeld, avec 4,000 Autrichiens, et s'empara de 60 bouches à feu et de magasins considérables; enfin, il mérita pendant toute cette campagne les témoignages les plus honorables de la satisfaction du prince vice-roi (3).

Dans les derniers jours de mai, il occupait Gratz, capitale de la Styrie, et après s'être rendu maître de la citadelle, il arrivait dix jours plus tard à Cormond. Enfin, le 6 juillet, il s'était réuni à la grande armée. Chargé, au moment décisif de la journée, d'attaquer le centre de l'ennemi qui se déployait dans l'intervalle de Gros-Aspern à Wagram, il marcha à lui avec tant de sang-froid et d'intrépidité, qu'il lui fit perdre une lieue de terrain dans le temps strict

(1) Norvins, HISTOIRE DE NAPOLÉON, t. 1er p. 108.
(2) 1er rapport du prince Eugène, commandant en chef de l'armée d'Italie.
(3) 3e rapport du prince Eugène.

tement nécessaire pour parcourir cet espace au pas de charge. « Il n'était alors que dix heures du matin, et les hommes les moins clairvoyans voyaient que la journée était décidée et que la victoire était à nous (1). » Macdonald s'empara ensuite du village de Gerasdorf et bivouaqua à Brunn, où la nuit vint interrompre le feu. Le lendemain, Napoléon distribuait à ses lieutenans les punitions et les récompenses. Il refusait au prince de Ponte-Corvo l'entrée de son bivouac et serrait Macdonald entre ses bras ; et en même temps qu'il signait la dissolution du 9e corps, il témoignait sa satisfaction aux soldats de l'armée d'Italie, en élevant à la dignité de maréchal de l'Empire, de duc de Tarente et de grand-aigle de la Légion-d'Honneur celui qui les avait conduits à la victoire.

L'armistice signé le 12 juillet au camp devant Znaïm, suspendit les hostilités, et le nouveau maréchal alla prendre possession de la citadelle de Gratz évacuée par les troupes autrichiennes.

A la fin du mois de mai 1810, il remplaçait Augereau dans le commandement du 7e corps de l'armée d'Espagne. Il ravitailla Barcelone, fit sa jonction à Lerida avec le maréchal Suchet, et battit les Espagnols à Cervera, à Labisbal et à Val.

Appelé à faire partie de l'expédition de Russie, le duc de Tarente prit le commandement du 10e corps, composé de trois divisions, deux prussiennes et une française. Le 24 juin, il passa le Niémen à Tilsitt et marcha sur Rosienna, capitale de la Samogitie, où il s'établit, afin de balayer la rive droite du fleuve et de protéger la navigation (2). Dans les premiers jours d'août, il se présentait devant Dunabourg et Riga, et la première de ces places lui livrait 20 pièces de canon et 40,000 bombes. Il manœuvra dans ces parages pendant toute la campagne, et il eut avec l'ennemi de nombreux engagemens, tous à l'honneur de nos armes. La composition du 10e corps ne permettait pas de l'associer à l'armée d'invasion destinée à porter les grands coups. Cette réserve était sage : en effet, si ces alliés payèrent de leur personne au commencement de la guerre et tant que la victoire suivit notre drapeau, nos revers ne tardèrent pas à les pousser au parjure. Une suspension d'armes fut conclue secrètement à Tauvogen, entre le général russe Diébitch et le général prussien Yorck, et le 31 décembre, Macdonald, abandonné furtivement dans Tilsitt, se vit réduit à 9,000 hommes et dans l'impossibilité de poursuivre les succès qu'il avait jusque-là obtenus sur les Russes (3). Il opéra sa retraite sur Kœnisberg. Cette défection et celle de Schwartzemberg ne permettait plus aux Français d'attendre des renforts sur le Niémen ou la Vistule. Cependant, la présence de Macdonald et sa jonction avec les généraux Heudelet et Cavaignac relevait les espérances de l'armée quand le roi de Naples l'abandonna le 16 janvier 1813.

A la reprise des hostilités, Macdonald avait le commandement du 11e corps. Le 29 avril, il emportait Mersebourg de vive force et il en chassait honteusement ces mêmes Prussiens d'York, qui avaient déserté ses rangs sur le Niémen. Il les retrouvait encore le 2 mai sur le champ de bataille de Lutzen, où il prit, avec le prince vice-roi, une si grande part à la victoire. Dirigé quelques jours après sur la petite ville de Bautzen, il y trouva l'armée des ennemis réunie, et il ne put s'en emparer qu'au moment où s'engagea la bataille de ce nom, dans laquelle il acquit de nouveaux droits à la reconnaissance de son pays.

Tandis que Napoléon ajoutait la victoire de Dresde à ses premiers triomphes, le duc de Tarente s'avançait dans la Silésie avec 60,000 hommes. Il était chargé de contenir Blücher et ses 100,000 combattans. Le 26 août, prenant imprudemment l'offensive, il donna ordre d'attaquer ; Souham, qui devait appuyer sa gauche, n'entra point en ligne. Cette précipitation coûta à la France 100 pièces de canon et 25,000 hommes, dont 15,000 prisonniers. La Katzbach donna son nom à la bataille, et la bataille le titre de prince à Blücher (1). C'est le premier des nombreux revers que la fortune nous réservait dans cette campagne. A la journée de Wachau, à celles de Leipzig, le duc de Tarente fit encore des prodiges de valeur. Chargé du commandement en chef de l'arrière-garde, il dut passer l'Elster à la nage, mais plus heureux que le général Dumoutier et le prince Poniatowski, il arriva sain et sauf sur l'autre rive. Il rejoignit bientôt son corps d'armée, et à la journée de Hanau, il occupait encore glorieusement sa place de bataille.

Pendant la campagne de France, le duc de Tarente commandait la gauche de l'armée. Il eut à soutenir les efforts de Blücher, et malgré son infériorité numérique, il s'acquitta bien de cette tâche difficile.

Le 4 avril 1814, venant de Saint-Dizier, il arriva à Fontainebleau avec son corps d'armée, et Napoléon l'adjoignit aux ducs d'Elchingen et de Vicence, ses plénipotentiaires auprès des souverains alliés. La défection du 1er corps rendit toutes négociations inutiles (2). Macdonald revint avec ses collègues rendre compte de sa mission, et le lendemain l'abdication de l'Empereur les releva de leur serment.

Après avoir accompli jusqu'à la fin ses devoirs envers son ancien maître, le duc de Tarente signa son adhésion au gouvernement nouveau, et devint successivement membre du conseil de la guerre (6 mai), chevalier de Saint-Louis (2 juin) et membre de la Chambre des pairs (4 juin).

Les Bourbons, dont la destinée ressemblait tant à celle des Stuarts, devaient rapprocher d'eux avec empressement le fils d'un soldat de Preston et de Culloden.

Il signala sa présence dans la Chambre des pairs par une double proposition dont malheureusement le temps seul a révélé la sagesse et l'importance. Il demandait la création de 12 millions de rentes, destinés à indemniser les anciens propriétaires des

(1) 25e bulletin de la grande armée.
(2) 3e et 7e bulletins de la grande armée, 1812.
(3) HISTOIRE DE NAPOLÉON, par Norvins, t. III, p. 479.

(1) HISTOIRE DE NAPOLÉON, par Norvins, t. IV, p. 104.
(2) « Souham et Bordesoulle, » disait alors Marmont, « ont enlevé mon corps d'armée. » (VOY. Marmont, p. 377.)

biens dits nationaux, et une allocation proportionnelle en faveur des donataires de l'Empire dépossédés par les événemens de la guerre. Il ne fut point entendu, et quand Napoléon reparut sur le sol français, deux classes d'individus se crurent intéressées particulièrement à son retour, les détenteurs des biens des émigrés et les titulaires des dotations étrangères.

Aussitôt que le *Moniteur* eût fait connaître les événemens de *Cannes*, le maréchal reçut l'ordre de partir pour Lyon. La revue qu'il passa lui inspira peu de confiance dans le dévoûment des troupes à la cause royale. Cependant il fit son devoir, tout fut organisé pour la défense; mais aux cris de *vive l'Empereur,* poussés par l'avant-garde de leur ancien chef, les soldats se précipitèrent dans les rangs de ceux qu'ils étaient chargés de repousser. Entouré bientôt lui-même par les hussards de l'Empereur, le duc de Tarente ne dut sa liberté qu'au respect qu'inspirait sa personne, et il se dirigea en toute hâte sur Paris, où il prit, sous les ordres du duc de Berri, le commandement de l'armée rassemblée autour de la capitale. Là encore abandonné par ses troupes, il partit avec Louis XVIII dans la nuit du 19 au 20 mars, et accompagna ce prince jusqu'à Menin.

De retour à Paris, il rentra dans la vie privée, et pour ne faillir, le jour du danger, à aucun de ses devoirs, il se fit inscrire dans une compagnie de grenadiers de la garde nationale.

Le 9 juillet suivant, il se présentait au roi avec cet uniforme, et recevait de lui le commandement de l'armée de la Loire.

Mais, hélas! il n'était plus question de défendre la gloire ou les frontières de la patrie; il ne s'agissait pas de demander compte à l'Europe en armes des malheurs de Waterloo; il fallait amener ces vieilles légions, qui avaient promené leur drapeau et leurs couleurs dans toutes les capitales du monde, à déchirer ce drapeau, à renier ces couleurs et à aller, paisibles et soumises, raconter leurs triomphes et leurs désastres au foyer de leurs pères.

C'était une mission bien délicate, et, nous ajouterons, bien pénible, en songeant que le capitaine qui s'en trouvait chargé avait joué son rôle dans l'histoire de cette grande armée qu'il démolissait pièce à pièce, et que les larmes du soldat qui s'éloignait en murmurant retombaient toutes sur son cœur.

L'armée obéit avec résignation à une voix qui lui était connue, et ce licenciment, qui effrayait tant le pouvoir, effectué avec ordre (1), demeurera dans l'histoire comme une preuve de la haute capacité du maréchal et du beau caractère de notre vieille armée.

Un décret impérial, daté de Lyon, 13 mars 1815, avait chargé provisoirement le comte Dejean des fonctions de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.

Une ordonnance (1) datée du 2 juillet suivant l'avait, avant le retour du roi dans la capitale, remplacé par le duc de Tarente, avec le titre de GRAND-CHANCELIER.

Pendant la durée de la première Restauration, les destinées de cette grande institution avaient été d'abord abandonnées aux mains de l'abbé de Pradt, et livrées ensuite à celles du comte de Bruges, *lieutenant-général* des armées du roi et aide-de-camp de *Monsieur*.

De semblables choix avaient montré ce que la Légion-d'Honneur devait attendre du nouveau gouvernement. Mais l'épreuve des Cent-Jours n'était pas encore oubliée, et la nomination du maréchal avait pour but de rassurer l'opinion publique. Macdonald prit sa mission au sérieux, et il voulut, en sauvant la Légion-d'Honneur, porter quelque consolation à l'âme de ses compagnons d'armes.

En effet, à son retour de l'armée de la Loire, il s'occupa tout entier du bonheur et de la prospérité des maisons d'éducation de l'Ordre. Dames, élèves, employés, ont béni son administration paternelle; et la justice nous fait un devoir de proclamer, malgré les assertions contraires, que sa bonne volonté n'eut de limites que celles imposées par la nécessité des circonstances.

Dès le 6 septembre 1815, il avait été nommé un des quatre majors-généraux de la garde royale, et, le 5 octobre, ministre d'État, membre du conseil privé du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de la 21e division militaire; enfin, il recevait annuellement du trésor de l'État 304 mille francs, il était logé, meublé, chauffé, éclairé gratuitement; néanmoins tant de faveurs ne lui firent oublier ni ce qu'il devait aux autres, ni ce qu'il se devait à lui-même. Dans

(1) « Bourges, 20 décembre 1815.

» *Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bourges; séance du* 19 *décembre* 1815.

» Le conseil municipal, organe de toute la population de la ville de Bourges, s'empresse d'exprimer a Son Exc. monseigneur le maréchal duc de Tarente, toute la reconnaissance que cette ville, qui a reçu dans ses murs l'armée entière de la Loire, lui doit pour le maintien de la tranquillité publique, du respect des personnes et des propriétés qu'il a constamment assuré, soit par sa fermeté, soit par une douce persuasion.

» Le conseil déclare en outre, et s'empresse de consigner dans les archives de cette antique cité et dans les fastes de cette province, que le brave, le loyal et modeste maréchal de France Macdonald, honoré dès long-temps d'une brillante réputation militaire, a dû y ajouter celle d'un administrateur éclairé, triomphant des obstacles sans nombre qu'il a rencontrés dans la tâche glorieuse et difficile qui lui a été confiée.

» Le conseil arrête spontanément, qu'expédition de cette délibération sera présentée à Son Exc. monseigneur le maréchal duc de Tarente, par M. le maire et tous les membres du conseil, comme le gage de la haute considération et de l'affection inaltérable que consacre à sa personne cette bonne ville de Bourges. »

(1) « 2 juillet 1815.

» LOUIS, etc.

» Voulant donner à notre cousin le maréchal Macdonald une preuve particulière de notre estime, et récompenser sa loyauté et le courage qui a tant contribué à la gloire de nos armées, et nous rappelant avec satisfaction le zèle qu'il a montré pour les établissemens de la Légion-d'Honneur, dont nous nous sommes déclaré chef et protecteur, et qui a été confirmé par notre charte constitutionnelle,

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Notre cousin le maréchal Macdonald est nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.

» Donné a Roye (Somme), le 2 juillet, l'an de grace 1815, et de notre règne le vingt-et-unième.

» LOUIS. »

le procès intenté à Drouot, il déposa en faveur de ce général, et quand le président demanda à l'accusé s'il n'avait aucune observation à faire : « Je ne sais comment témoigner à M. le maréchal, répondit Drouot, combien je suis touché de sa déposition : tous mes vœux sont remplis, puisque j'ai obtenu l'estime et inspiré de l'intérêt au plus loyal des guerriers de France. »

Napoléon, à Sainte-Hélène, rendit le même hommage à la loyauté du maréchal (1).

Grand'croix de Saint-Louis en 1820, il devint, au mois de septembre de la même année, chevalier commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

Le duc de Tarente n'a eu que trois filles de ses deux mariages : l'aînée a épousé le duc de Massa, pair de France; la seconde le comte de Perregaux, fils de l'ancien banquier, membre du Sénat conservateur; et la plus jeune le marquis de Roche-Dragon, colonel de cuirassiers et gentilhomme de la chambre du roi. C'est à ce dernier qu'une ordonnance du 23 décembre 1823 l'a autorisé à transmettre ses rang, titre et qualité de pair de France.

Le 23 août 1831, il a cédé au duc de Trévise la grande-chancellerie de la Légion-d'Honneur.

On lit dans *l'Europe monarchique* du 22 novembre 1838 :

« M. le maréchal Macdonald, duc de Tarente, vient de quitter la terre qu'il a en Touraine, et qu'il avait habitée tout l'été, pour aller passer l'hiver en Italie. Le maréchal est atteint d'une maladie grave du larynx, qui l'oblige à s'abstenir de toute conversation, et pour laquelle le climat du Midi a été expressément ordonné par les médecins. »

Le duc de Tarente est mort le 7 septembre 1840, au château de Courcelles, près de Gien (Loiret), à l'âge de soixante-quinze ans, neuf mois et dix jours. (*Voy.* t. Ier, p. LVII, LXV, 127, 128, 132, 133, 134, 138, 140, 143 à 145, 148, 151, 206, 210, 211, 215, 217, 220, 223, 253, 309, 310, 324, 344, 396, 403, 437, 438, 439, 454.)

A. LIEVYNS.

MAQUIN (FRANÇOIS), né à Louin (Indre), en 1775, servait comme sous-officier au moment de la Révolution de 1789, et se signala pendant les campagnes de l'an Ier à l'an VI. Son activité et sa bravoure lui méritèrent un prompt avancement. Il était parvenu au grade de lieutenant, lorsque ses infirmités vinrent arrêter le cours de sa carrière militaire. Entré à l'hôtel des Invalides le 17 germinal an VI, en qualité de capitaine honoraire, il y reçut, le 6 thermidor an XII, la décoration de la Légion-d'Honneur pour prendre rang du 23 vendémiaire de la même année. Le capitaine Maquin est mort à l'hôtel, le 4 juin 1826. B-S.

MAZEL (JEAN-BAPTISTE-FÉLIX), né le 24 juin 1775, à Soliès (Var), entra au service en qualité de sergent dans le 6e bataillon de volontaires du Var, le 19 septembre 1792; il devint sergent-major le 11 germinal an Ier, et sous-lieutenant le 22 fructidor même année. Son bataillon ayant été incorporé dans la 69e demi-brigade de ligne en l'an II, il fit avec distinction les campagnes d'Italie de l'an III à l'an V, et fut promu au grade de lieutenant le 20 floréal an V. Mazel ayant suivi son régiment en Égypte, trouva plus d'une fois l'occasion de se faire remarquer par sa bravoure; le 20 vendémiaire, sa brillante conduite lui faisait prendre rang dans une compagnie d'élite. Au commencement du mois de germinal an VII, il se distinguait au siége de Jaffa, où, avec 14 grenadiers, il repoussait une sortie de la garnison turque, forte de 300 hommes. Le 7 du même mois, il montait un des premiers à l'assaut de cette place, et recevait un coup de feu à la jambe droite. Le 12 floréal suivant, le général Lannes le chargea d'aller reconnaître, avec 20 grenadiers, une brèche faite à l'une des tours de Saint-Jean-d'Acre, dans laquelle il pénétra malgré le feu meurtrier de l'ennemi. L'explosion d'une mine l'ayant forcé d'abandonner cette position, il rejoignit son corps aux acclamations de toute l'armée. Cette explosion lui occasiona une surdité dont on n'a jamais pu le guérir. Le 1er messidor an VII, le général en chef Bonaparte, satisfait de sa belle conduite, le nommait capitaine de grenadiers sur le champ de bataille. Il passa peu de temps après dans la demi-brigade d'invalides de l'armée d'Orient. Rentré en France, le premier Consul le nomma membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII, et le plaça avec son grade dans la 10e demi-brigade de vétérans, en garnison à Paris. L'inaction dans laquelle se trouvait le capitaine Mazel ne pouvait convenir à son caractère, il sollicita et obtint l'autorisation de reprendre un service actif, et il entra le 16 octobre 1806 dans le 12e régiment d'infanterie légère, fit les campagnes de la grande armée de 1806 et 1807, et fut tué devant Dantzig, le 15 mai de cette dernière année. B-G.

MENAGE, général de brigade, s'enrôla comme simple volontaire, fit la première campagne de la Révolution, et gagna tous ses grades sur le champ de bataille. En l'an III, il était parvenu à celui d'adjudant-général. Envoyé en cette qualité à l'armée des côtes de Brest, sous les ordres du général en chef Hoche, ce fut peu de temps après son arrivée à cette armée qu'un corps d'émigrés français, sous les ordres du comte d'Hervilli, débarqua en Bretagne, entre Carnac et Quiberon, le 9 messidor. S'étant réuni aux cordeliers, commandés par le comte de Puisaye, ils s'emparèrent de Quiberon, de Locmaria, et du fort de Penthièvre; le général Hoche, prévenu de cette descente, se hâta d'arrêter leur marche et d'empêcher leur réunion aux divers corps de Chouans qui parcouraient cette province; attaqué par eux, le 29, à Sainte-Barbe, il les repoussa vigoureusement. Le 3 thermidor, il les refoule dans la presqu'île de Quiberon, leur enlève le fort de Penthièvre, et les force à mettre bas les armes. Ménage faisait partie de la division employée à cette expédition.

« Le général Hoche et les commissaires (Tallien et Blad) ayant jeté les yeux sur le fort, virent flotter le drapeau tricolore à la place du drapeau blanc. C'était le général Ménage qui, avec ses 300 bra-

(1) Las Cases, t. III p. 480.

ves, avait filé le long des côtes, à travers les flots, et s'était glissé de rocher en rocher jusqu'au pied de la forteresse, qu'il avait escaladée sous le feu des chaloupes anglaises. — A la première alerte, les officiers et les canonniers étaient accourus à leurs postes; mais il était trop tard, les républicains étaient déjà maîtres du fort, et tout y était dans le plus grand désordre; les canonniers étaient égorgés sur leurs pièces, et les officiers massacrés par les soldats émigrés. Le comte d'Attilli, commandant du régiment Royal-Louis, fut une de leurs premières victimes. Ménage, le sabre à la main, renversait tout ce qui faisait résistance, et, se faisant jour à travers les émigrés et les républicains qui étaient aux prises, il va lui-même ouvrir les portes de la forteresse au général Hoche, qui le fait général sur le champ de bataille (1). »

Après la journée du 13 vendémiaire an IV, il fut délégué par l'armée des côtes de Brest pour venir attester, à la barre de la Convention, le dévoûment de cette armée à la République. Cette assemblée vota, en faveur de Ménage, à la demande de Tallien, qui rappela sa conduite à Quiberon, une armure complète à titre de récompense nationale.

Ménage commandait à Chemillé lorsque ses troupes s'emparèrent, dans la nuit du 4 au 5 ventose an IV, de Stofflet, qui fut exécutée le même jour.

Le 30 fructidor an III, une division composée d'un vaisseau de ligne, 8 frégates et un aviso, et portant 3,000 hommes de débarquement sous les ordres des généraux Ménage et Hardy, partit de Brest pour rejoindre en Irlande le corps du général Humbert. Au moment du débarquement, la division, entourée par une escadre anglaise, dut soutenir un assez grand nombre de combats. Dans celui du 28 vendémaire an VIII, entre la frégate anglaise *Fish-Guard* et la frégate francaise l'*Immortalité*, sur laquelle se trouvait Ménage, ce général fut frappé à mort. Cependant le premier Consul le comprit dans la promotion des légionnaires qui eut lieu le 23 vendémiaire an XII, sans doute pour rendre hommage au moins à la mémoire d'un de nos plus braves généraux.

MERMET (JULIEN-AUGUSTIN-JOSEPH), naquit au Quesnoy (Nord), le 9 mai 1772. Il était fils du chef de brigade Albert Mermet, qui fut tué le 29 fructidor an II au combat de Freligne. Le 10 mai 1788, il entra dans la cavalerie, où il servit jusqu'en 1791, époque à laquelle il quitta la France pour faire la campagne des Antilles dans le 39e régiment. De retour dans sa patrie, il fut nommé chef d'escadron au 7e régiment de hussards le 22 brumaire an II, devint colonel du 10e un mois après, puis général de brigade le 28 brumaire an III. L'illustre pacificateur de la Vendée, Hoche, dont il fut le chef d'état-major, lui prodigua les témoignages les plus éclatans de son estime et de son amitié. En l'an VIII, ayant passé à l'armée d'Italie, le général Mermet combattit avec distinction sur la rive gauche de la Stura, fut blessé à l'affaire de Molino, se signala de nouveau au village de Vallegio, fut nommé, le 23 vendémiaire an XII, membre de la Légion-d'Honneur, commandant de cet Ordre le 25 prairial de la même année, et attaché à l'arrondissement électoral de Nîmes. Devenu général de division le 12 pluviose an XIII, l'Empereur lui conféra le titre de baron en 1809, et lui donna l'ordre de se rendre en Espagne, où il se fit particulièrement remarquer à l'attaque de Villaboa. Après avoir battu les Anglais au village d'Elvina, on le vit déployer la même valeur au siége de Ciudad-Rodrigo, dont la capitulation eut lieu le 10 juin 1810. Commandant de la cavalerie de l'armée de Portugal, en 1813, le général Mermet soutint, en 1814, sa brillante réputation de bravoure à l'affaire du Mincio, fut nommé, au retour des Bourbons, inspecteur-général de cavalerie dans les 6e, 7e et 19e divisions militaires, chevalier de Saint-Louis le 27 juin 1814; enfin, grand-officier de la Légion-d'Honneur le 23 août de la même année. Il était à Lons-le-Saulnier le 13 mars 1815, lorsque le maréchal Ney le chargea de se rendre à Besançon pour en prendre le commandement au nom de Louis XVIII. Le 14, au moment de partir pour sa destination, le maréchal le fit prévenir qu'il avait d'autres ordres à lui donner, et lui enjoignit le même jour d'aller à Besançon, pour y commander au nom de l'Empereur. Il lui ordonna ensuite de garder les arrêts, parce qu'il avait refusé d'obéir à cette injonction. Lors de la seconde Restauration, le général Mermet fut rappelé aux fonctions d'inspecteur-général de cavalerie, devint gentilhomme de la chambre du roi en 1821, aide-de-camp de Charles X en 1826, et mourut le 28 octobre 1837, à l'âge de soixante-cinq ans.

A. A.

MONNIER-VILLENEUVE (RENÉ), né le 30 octobre 1750, à la Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure), entra au service comme soldat, le 1er juin 1766, dans le régiment Dauphin-infanterie, y resta pendant six ans et obtint son congé en 1772. Rentré dans ses foyers, il avait renoncé à la carrière des armes; mais lorsque la Révolution éclata et que les hordes étrangères vinrent menacer le sol de la patrie, il accourut offrir ses services et fut nommé, le 7 ventose an Ier, chef du 3e bataillon belge. Il fit à la tête de son bataillon la campagne de 1793 à l'armée des Ardennes, commandée par Custine. Passé, le 5 pluviose an II au commandement du 28e bataillon de tirailleurs du Nord, il fut employé à l'armée du Nord sous les ordres de Pichegru, pendant la campagne de cette même année. Le 23 messidor suivant, son bataillon fut amalgamé avec la 15e demi-brigade d'infanterie légère, devenue plus tard 15e régiment de même arme. Il fit avec honneur, dans l'armée de Sambre-et-Meuse, sous les ordres de Jourdan, les campagnes des ans III et IV. En l'an V, il était en Italie avec le général en chef Bonaparte; en l'an VI, à l'armée de Rome, commandée par Berthier, et en l'an VII, à celle de Naples, sous Championnet et Macdonald. C'est dans le cours de cette campagne que cet officier reçut un sabre d'honneur pour s'être distingué au passage du Rignano, en Romagne. Il servit encore avec beaucoup d'éclat sous le général

(1) DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES BATAILLES, 1818, t. III, p. 352.

en chef Macdonald à l'armée de réserve en l'an VIII, et à celle des Grisons en l'an IX. Le 23 vendémiaire an XII, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur. Sa santé, affaiblie par les fatigues de la guerre, ne lui permettait pas de continuer plus long-temps un service aussi actif; il rentra en France, et après quelques années de repos, il se résigna à passer dans l'état-major des places le 10 mars 1809. Il commanda successivement au fort Lillo, au Texel et à Grandville, et il exerça ce dernier commandement jusqu'au mois de décembre 1814, époque de son admission à la retraite. B-G.

OGER (GABRIEL), né le 16 décembre 1773, à Mayenne (Mayenne), était tambour-major à la 34e demi-brigade de ligne le 10 germinal an VI. Il quitta ce corps, fut attaché à la compagnie de gendarmerie, département de la Mayenne, passa dans la gendarmerie d'élite le 15 novembre 1808, et mourut à l'hôpital de la garde, à Paris, le 15 janvier 1809. Oger avait été nommé membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII.

PARENT. Lorsque la ville de Lyon fut divisée en plusieurs arrondissemens municipaux, le gouvernement confia le premier à Parent. Sa conduite ayant paru mériter une récompense, le premier Consul le nomma membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII, et quand, par décret impérial du 16 thermidor an XIII, l'Empereur rétablit l'unité municipale à Lyon, Parent devint premier adjoint du nouveau maire.

PAYEN (PIERRE), né le 30 septembre 1744, à Dijon (Côte-d'Or), entra au service comme soldat dans le régiment du Roi-infanterie, le 6 août 1763. Il fit pendant deux ans la guerre de Hanovre et fut successivement nommé caporal le 5 septembre 1766, sergent le 26 août 1768, fourrier le 7 juin 1776 et sergent-major le 10 juin 1779. Promu sous-lieutenant le 22 janvier 1788, il fut compris dans la réforme qui eut lieu en 1790 et rentra dans ses foyers. Il fut remis en activité, peu de temps après, comme lieutenant, dans le 29e régiment d'infanterie de ligne. Il fit la campagne de 1792 à l'armée de Dumouriez, fut blessé de trois coups de feu à l'affaire de la Croix-aux-Bois, en Champagne, et prit 2 pièces de canon en entrant dans Jemmapes, après avoir mis en fuite les canonniers qui les servaient et avoir tué de sa main l'officier autrichien qui les commandait. Cette action lui valut le grade de capitaine qui lui fut conféré sur le champ de bataille. A la journée du 11 ventose an Ier, le capitaine Payen combattit avec une grande bravoure et reçut sept coups de sabre en sauvant son drapeau. Le 2 thermidor suivant, au siége de Valenciennes, il reçut au bas-ventre un coup de palissade qui mit ses jours en danger. Appelé à l'armée de l'Ouest, il secourut Angers sous les ordres du général Ménard, et à l'affaire de la porte Saint-Aubin, il fut blessé d'un coup de biscaïen qui lui fracassa la mâchoire. La gravité des blessures du capitaine Payen ne lui permit pas de rester en activité; mais le gouvernement, voulant récompenser les bons services de ce brave officier, lui conféra le grade de chef de bataillon et prononça son admission à l'hôtel des Invalides, le 12 pluviose an VI.

Pendant son séjour à l'hôtel des Invalides, il fut choisi, par ses frères d'armes, pour recevoir, à titre de récompense nationale, une médaille qui lui fut remise le 26 messidor an VIII, jour anniversaire de la prise de la Bastille; et c'est par suite de cette distinction honorable qu'il fut compris au nombre des membres de la Légion-d'Honneur créés par l'arrêté du 23 vendémiaire an XII.

Le commandant Payen est mort à l'hôtel des Invalides (1). B-G.

PERRIER (BAPTISTE), né le 24 août 1768, dans le département de l'Hérault, s'engagea volontairement comme soldat le 24 septembre 1786 dans le régiment Royal, 23e d'infanterie, devenu 45e, puis 18e demi-brigade d'infanterie de ligne, et fut nommé caporal le 1er janvier 1788, en récompense de sa bonne conduite. Il fit la campagne de 1792 à l'armée d'Italie, et y fut blessé d'un coup de feu dans l'affaire qui eut lieu le 12 septembre de cette même année. Passé à l'armée des Pyrénées, il fit les guerres de 1793, et des ans II et III en Espagne, et fut nommé sergent le 10 thermidor an III. Revenu à l'armée d'Italie, il y servit avec bravoure pendant les ans IV et V, prit ensuite part aux opérations de l'armée d'Helvétie pendant les premiers mois de l'an VI, et s'embarqua au mois de floréal de cette dernière année avec l'armée expéditionnaire d'Orient. Le 3 thermidor an VI, il se fit particulièrement remarquer par son intrépidité à la célèbre journée des Pyramides, et y fut grièvement blessé d'un coup de feu, ce qui lui valut le grade de sous-lieutenant le 18 du même mois. Perrier fit partie de l'expédition de l'an VI en Syrie; mais la gravité de sa blessure l'empêchant de supporter les fatigues du service actif, il sollicita sa retraite et fut admis aux Invalides le 1er prairial an VIII. C'est là qu'il reçut la juste récompense de sa bravoure et de ses bons services : le premier Consul le nomma membre de la Légion-d'Honneur, par arrêté du 23 vendémiaire an XII. B-G.

PETIT (ANTOINE-FRANÇOIS), né à Paris (Seine), en 1774, parvint, au commencement de la Révolution, au grade de sous-lieutenant d'artillerie à cheval; il se fit constamment remarquer par sa bravoure et par sa conduite. Il déploya une grande valeur pendant toutes les campagnes de l'an Ier à l'an VI, et se signala dans toutes les affaires auxquelles il assista, particulièrement aux batailles de Mons, d'Estinfurt et de Namur. Sa conduite distinguée, au blocus de Maëstricht et aux déblocus de Bergues et de Dunkerque, lui mérita les plus grands éloges de la part de ses chefs. Il était capitaine lorsqu'il fut blessé d'un boulet de canon sous les murs d'Aix-la-Chapelle. Cette blessure l'ayant mis hors d'état de continuer un service actif, il sollicita et obtint, en l'an VII, son admission à l'hôtel des Invalides. Petit fut au nombre des cinq militaires invalides qui furent désignés par le choix de leurs camarades pour recevoir, à titre de récompense nationale, une

(1) VOIR p. 166 de l'HISTOIRE DE L'ORDRE.

médaille d'honneur qui lui fut délivrée le 26 messidor an VIII. Le 23 vendémiaire an XII, le premier Consul le fit comprendre sur la liste de promotion dans l'ordre de la Légion-d'Honneur. Sorti de l'hôtel quelques années après, il y rentra de nouveau en 1812 : il y est encore (1). B-S.

PILOTTE (JACQUES-MARGUERITE). *Voy.* LABAROLLIÈRE (*baron de*).

POUPART-NEUFLISE (JEAN-ABRAHAM-ANDRÉ), ancien seigneur de Neuflise, était maire de Sedan (Ardennes), lorsque le premier Consul le nomma membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII. Nous savons que ce légionnaire n'a jamais réclamé le traitement qui lui était dû.

QUANTIN (PIERRE), né à Fervaques, près Lisieux (Calvados), le 19 juin 1759. Il servait avant la Révolution dans l'artillerie de marine, qu'il abandonna à cette époque pour celle de terre. Il fut nommé, en 1792, capitaine des canonniers du 3e bataillon du Calvados. Beaucoup d'instruction dans son arme qui, à cette époque en France, était supérieure à toutes les autres nations, un grand dévoûment à la République, une activité de tous les instans, le firent rapidement acquérir les grades supérieurs.

En 1795, il avait déjà obtenu celui de général de division. Il fut employé sous les ordres du général Hédouville, chef d'état-major général de l'armée des côtes de Brest; sous les ordres du général Hoche, dans les guerres de la Vendée. Ses principes furent ceux de ces deux illustres généraux : éviter autant que possible de répandre le sang français, employer sans cesse la persuasion pour ramener des esprits égarés, et ne sévir avec rigueur que comme nécessité absolue, et pour intimider par des exemples de sévérité. Il partagea les travaux du général Hédouville, et mérita une part des éloges qu'on donna an noble pacificateur de la Vendée, pour la manière dont il s'était acquitté de cette mission difficile. Ce pauvre pays lui dut, non-seulement la paix, mais oublia encore un instant les désastres de cette guerre cruelle, sous son administration sage et éclairée. Le général Quantin quitta cette contrée en 1797 pour aller prendre le commandement de la 9e division, à Nîmes ; un an après, il passa dans la 8e, et se rendit à Aix, qui en était le chef-lieu. La majorité des citoyens s'abstenaient de se présenter aux élections primaires; chez les uns, c'était le dégoût d'assister à ces assemblées, où s'élevaient toujours de vives discussions qui dégénéraient en actes de violences, où fort souvent les suffrages étaient disputés à coups de poings; chez les autres, c'était indifférence, ou conviction de l'inutilité de ces élections, que le pouvoir exécutif cassait à volonté. Le général Quantin adressa, à ce sujet, au nom du Directoire, une proclamation par laquelle il engageait les habitans de la province à se rendre exactement à ces assemblées et à y concourir de leur vote. Les choses qui y furent faites ne plurent cependant point au Directoire qui annula, cette année encore, les opérations électorales, malgré la plus scrupuleuse observation des décisions réglementaires. Ce droit qu'il s'arrogeait était une violation de l'acte constitutionel de l'an III. Ces actes de despotisme rendaient vains les mots de liberté et de gouvernement représentatif.

En l'an X, le général Quantin fut appelé à faire partie de l'expédition de Saint-Domingue, commandée par le général Leclerc. Cette expédition était composée d'environ 22,000 hommes de troupes de terre; elle avait pour but de rabaisser les orgueilleuses prétentions de Toussaint-Louverture, et de détruire le projet de constitution qui le nommait gouverneur à vie de cette île, et lui conférait un très grand pouvoir. Il revint en France en l'an XI, après la mort du général Leclerc.

En l'an XII, il obtint le titre de membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire, et celui de commandant de l'Ordre le 25 prairial. L'Empereur lui confia le commandement de Belle-Ile-en-Mer, qu'il conserva plusieurs années, et où il fit exécuter des travaux qui ont rendu ce port à peu près inexpugnable. Une disgrace, dont les causes n'ont jamais été bien éclaircies, lui fit retirer ce commandement; il demanda alors et obtint sa retraite en 1811, résida d'abord à Dijon, et ensuite à Pont-l'Évêque (Manche). Depuis cette époque, il est devenu étranger aux événemens politiques. PRIVAT.

REQUIN (PIERRE), était adjudant-commandant, lorsqu'il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur, le 23 vendémiaire an XII. Cette nomination fut annulée parce que le grade de cet officier supérieur lui donnait droit à la croix de commandant, qu'il obtint le 25 prairial de la même année. Il était entreposeur principal des tabacs dans le département du Rhône, et mourut le 31 juillet 1817.

RUSCA (JEAN-BAPTISTE), général de division, naquit à la Briga, ancien département des Alpes maritimes, le 27 novembre 1759, fit de bonnes études et exerça la médecine dans le comté de Nice. Lorsque la Révolution française éclata, Rusca en adopta les principes, se mit en relation avec les jacobins de Nice, fut banni de son pays et eut ses biens confisqués. Venu en France, il se retira au quartier-général de l'armée de siége de Toulon, et exerça sa profession de médecin dans les hôpitaux militaires. Nommé chef de bataillon au 6e bataillon de sapeurs le 1er mai 1793, puis adjudant-général chef de bataillon le 23 frimaire an III, il suivit l'armée de Dumerbion, qui envahit l'État de Gênes et menaça l'Italie. Il guida l'armée dans le comté de Nice, chassa les Piémontais du col des Fouvelus et concourut à réduire la forteresse de Saorgio, que le général Masséna attaquait à la tête des grenadiers. Il combattit seul dans la ville de Boves, contre 3 dragons autrichiens; il en tua un et fit les 2 autres prisonniers. Le département des Alpes maritimes, en reconnaissance de cette action, lui décerna un sabre au mois de thermidor an II.

L'invasion de l'Italie ne pouvant avoir lieu, Rusca passa à l'armée des Pyrénées-Orientales, commandée par Pérignon, ensuite par Schérer, fut fait adjudant-général, chef de brigade le 25 prairial

(1) VOIR p. 166 de l'HISTOIRE DE L'ORDRE.

an III, et le lendemain, se distingua à l'affaire de Crespia, où, commandant une petite colonne de chasseurs, il s'empara de *trente paires d'épaulettes d'officiers espagnols*. La paix avec l'Espagne le ramena, toujours sous les ordres de Schérer, sur le territoire piémontais. Sa conduite devant Loano, le 2 frimaire an IV, où il enleva, avec beaucoup d'ardeur et de courage, plusieurs camps retranchés, le fit nommer, par les représentans du peuple, général de brigade sur le champ de bataille même, nomination qui fut confirmée le 3 nivose suivant. A Dego, le 28 germinal, il fit 100 prisonniers, prit 2 pièces de canon et s'empara des hauteurs de San Giovanni. Le 18 floréal, il attaqua avec succès le camp retranché de Ceva; et le 21, à Lodi, il décida peut-être la victoire en se jetant sur une colonne autrichienne qui menaçait la position. Le gouvernement lui écrivit deux lettres de félicitations à propos de sa conduite à San Giovanni et à Lodi. Chargé de garder Salo, il défendit cette place avec vigueur et y fut dangereusement blessé de deux coups de feu à la cuisse gauche le 11 thermidor. Il passa à l'armée de Rome le 22 germinal an VI. Il eut plusieurs commandemens en Italie et fut attaché à l'armée de Naples aux ordres de Championnet. Au mois de frimaire an VII, cette armée quitta les États romains pour se porter en avant. Rusca battit avec 2 bataillons une colonne de 14,000 Napolitains à Torre-di-Palma, sur l'Adriatique (États romains), fit beaucoup de prisonniers, prit 32 pièces de canon et 40 caissons de munitions de guerre; il fit 300 prisonniers à Monte-Pagano, et concourut à la prise de Naples. On reconnut ses bons services en le nommant général de division le 17 pluviose. Quand Macdonald eut succédé à Championnet, et que la retraite eut été ordonnée, Rusca suivit le mouvement de l'armée. Il se trouva à la malheureuse bataille de la Trebia (20 prairial), où il déploya une grande valeur, et où il reçut deux coups de feu à la jambe gauche: Abandonné à Plaisance avec d'autres généraux blessés, il demeura prisonnier des Autrichiens pendant vingt mois. Rentré des prisons d'Autriche, le premier Consul lui confia le commandement de l'île d'Elbe, le 23 frimaire an X, commandement dans lequel l'Empereur le fit remplacer le 8 prairial an XIII; il l'avait nommé membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII et commandant de l'Ordre le 25 prairial de la même année.

En l'an XI, il avait offert 600 francs pour concourir aux frais de l'armement qu'on préparait contre l'Angleterre. Remis en activité le 28 mars 1809, à l'armée d'Italie, il commanda une division dans le Tyrol. Envoyé dans la Carniole contre Chasseller, il le rencontra près de Villach, le battit, lui fit 900 prisonniers et le força à une retraite précipitée. Après la paix de Vienne, l'Empereur le fit baron. Il resta en disponibilité jusqu'au 20 janvier 1814, époque de sa nomination au commandement de la 2e division de réserve de Paris. Nommé commandant en chef du camp de réserve de Soissons, le 13 février, il fut frappé mortellement, le 14, sur les remparts de cette ville. Le 15, les Russes, qui s'étaient rendu maîtres de la place, rendirent les honneurs funèbres aux restes de ce brave général. (*Voy.* t. Ier, p. LVII.) B-G-S.

SAIN-ROUSSET, d'abord maire du 2e arrondissement de Lyon, et ensuite premier adjoint au maire de cette ville, lors de la suppression des arrondissemens municipaux et la formation d'une seule mairie, adressa au premier Consul, quand ce premier magistrat de la République se rendit dans cette ville, au mois de nivose de l'an X, un discours où respirait le plus vif enthousiasme pour l'homme qui était devenu l'arbitre des destinées de la France. Le 11 pluviose de la même année, Sain-Rousset reçut une écharpe d'honneur avec une lettre conçue en ces termes : « Citoyen, je suis satisfait de l'union et de l'attachement au gouvernement qui animent les habitans de Lyon depuis que vous êtes maire. Je désire que vous portiez cette *écharpe de distinction*, et qu'elle soit un témoignage pour la ville du contentement que j'y ai éprouvé pendant mon séjour. » Le 23 vendémiaire an XII, Sain-Rousset reçut la décoration de chevalier de la Légion-d'Honneur. L'Empereur lui conféra le titre de baron en 1809.

TRAVOT (JEAN-PIERRE, *baron*), né à Poligny (Jura), le 6 janvier 1767. Entré au service en 1791, comme fusilier dans le régiment d'Enghien le 17 octobre 1786, il s'était réengagé le 16 février de l'année suivante, était devenu caporal le 1er mai 1788, et avait acheté son congé un an et dix jours plus tard. Rentré dans ses foyers depuis deux ans, il répondit à l'appel de la France quand les rois coalisés vinrent menacer ses frontières, et le 6 octobre 1791, il partit comme deuxième chef du 2e bataillon du Jura; devenu, le 1er mai 1793, seul chef de ce bataillon, il servit d'abord sous Custine à l'armée du Rhin, puis sous Doyré à celle de Mayence (1793). Nommé chef de brigade par ce général, il est resté attaché au commandement de son bataillon jusqu'au 19 ventose an II, époque à laquelle il fut confirmé dans ce nouveau grade et nommé adjudant-général par les représentans près de l'armée de l'Océan. Bien que ce fût l'époque des avancemens prodigieux, on peut voir dans le sien, jusqu'à un certain point, la mesure de son mérite et de ses bons services, puisque porté par le fait même de cette ascension rapide sur un plus grand théâtre, il a su réunir à l'approbation du gouvernement qui l'employait, l'estime, et nous pouvons dire, l'affection de ceux qu'il était forcé de combattre et de vaincre.

Moins heureux que ses frères d'armes qui avaient en tête des ennemis, Travot faisait, en l'an III, sous les ordres du général Hoche, cette déplorable guerre de la Bretagne, où le sang français coulait des deux côtés.

Poursuivi et battu par lui pendant cinq mois consécutifs, Charette, tombé en son pouvoir, le 3 germinal, voulut lui remettre son épée. En reconnaissance de ce service, le Directoire éleva l'adjudant-général au grade de général de brigade, et il écrivit à cette occasion au général Hoche une lettre où se trouve le passage suivant :

« Les amis de la liberté ne sauront pas séparer l'idée du châtiment de Stofflet et de Charette d'avec celle de la gloire de leurs courageux adversaires, etc... »

Jusqu'en l'an VIII, il commanda dans les départemens de l'Ouest et procéda avec autant d'activité que de succès au désarmement paisible des Vendéens.

Membre de la Légion-d'Honneur le 23 vendémiaire an XII, et commandant de l'Ordre le 25 prairial de la même année, il fut élevé, le 12 pluviose an XIII, au grade de général de division, et mis peu de temps après à la tête de la 12e division militaire. Il commanda ensuite successivement le camp volant de Napoléonville (18 janvier 1807), et la 3e division du corps d'observation de la Gironde (2 août).

En 1808, il partageait avec les généraux Laborde, Loison et Kellermann, le commandement des 28,000 hommes qui, sous les ordres de Junot, s'élançaient de Bayonne pour aller, au pas de course, conquérir le royaume de Portugal et exercer contre l'Angleterre les représailles du bombardement de Copenhague.

Pendant l'absence du duc d'Abrantès, Travot eut le commandement de Lisbonne. Une fois encore, il se trouva en face de populations soulevées, et là, comme dans la Vendée, il sut allier si heureusement la sévérité de ses devoirs avec les dispositions bienveillantes de son cœur, que l'insurrection, laissant tomber ses armes, se soumit partout à sa voix. Le jour de son départ fut un jour de deuil, et de magnifiques chevaux offerts par la ville au gouverneur provisoire de la conquête témoignèrent de sa juste reconnaissance.

Son éloignement de l'armée de Portugal était une disgrace. Il n'est pas sans intérêt de connaître de quelle manière il s'exprimait lui-même à cette époque : « Je ne quittai, dit-il, cette division (la 12e) que pour en aller commander une de l'armée de Portugal, sous les ordres de M. le général en chef Junot. A cette occasion, j'éprouvai les étranges vicissitudes qui résultent de la critique, que des actions dont on peut s'enorgueillir font de celles qui leur sont opposées. Les Portugais témoignèrent malheureusement des sentimens à mon égard différens de ceux que leur inspirait le général en chef, et c'en fut assez. Non-seulement, il me laissa dans une position très critique, dont heureusement je me tirai avec le peu de troupes que j'avais, mais il me rendit sa victime par des rapports contre moi. Je ne fis plus partie du cadre de l'armée à son retour, et fus envoyé dans la 13e division militaire. C'est dans ce nouveau commandement, comme dans celui plus long de la 10e qui le suivit, que j'ai été à même de renouveler la preuve de mon dévoûment et de mon zèle pour le bien public, la défense de mon pays comme de ma soumission au gouvernement et à mes chefs. »

Travot, auquel Napoléon avait conféré le titre de baron en 1809, ne figure pas au premier rang des généraux de l'Empire; mais ce nom, qui rappelle aussi de beaux succès militaires, éveille des souvenirs de modération et de sagesse qui reposent l'âme au milieu de toutes les scènes de pillage et de mort, où trop souvent l'humanité n'a pas trouvé de place ; et cependant c'est l'homme que les réactions politiques ont traité avec le plus d'injustice et de sévérité, et l'histoire oubliera les faits d'armes qui l'ont élevé au commandement, les traits de bonté et de clémence qui lui ont mérité une statue, pour se souvenir seulement de la criminelle iniquité de ses juges.

Après le premier retour de Louis XVIII, Travot s'était retiré dans ses foyers, et le 27 décembre 1814, il y avait reçu la croix de Saint-Louis.

Quand Napoléon eut ressaisi le pouvoir, le 21 mars 1815, Travot, investi de nouveau du commandement, reparut à Angers, et adressa aux habitans de ces contrées, si long-temps ravagées par la guerre civile, les exhortations les plus propres à prévenir le retour de ces temps malheureux. Le 15 juin, il les engagea à venir s'enrôler dans une légion qu'il était chargé d'organiser, afin de s'opposer aux intrigues des royalistes pour relever leur ancien drapeau. Puis, laissant le commandement au général Lamarque, il alla siéger à la Chambre des pairs où Napoléon l'avait appelé.

Son rôle finit avec la journée de Waterloo, et il rentra de nouveau dans la vie privée.

Depuis cette époque jusqu'au 13 janvier suivant, aucune des mesures réactionnaires prises par la seconde Restauration, et elles furent nombreuses, n'atteignit le général Travot; sa retraite lui fut accordée, et la lettre ministérielle qui la lui annonçait était conçue dans des termes flatteurs et faisait mention de ses *bons services*..... Cependant, le 14 janvier 1816, à trois heures après midi, il fut arrêté à Lorient en vertu d'un ordre télégraphique adressé le 12 par le duc de Feltre, ministre de la guerre, au comte de Vioménil, gouverneur de la 13e division militaire. Cette dépêche contenait la *recommandation de faire entendre sur-le-champ un témoin s'il était possible.*

Ce fut impossible.

Transféré à Rennes, Travot ne fut interrogé que le 15, à onze heures du soir. Par qui? Nous l'ignorons. L'officier rapporteur n'a été nommé que le 18 février suivant.

Le motif de cette précipitation, le voici :

Une loi d'amnistie avait été présentée par le gouvernement, elle disposait ainsi qu'il suit :

« Art. 1er. Amnistie pleine et entière est accordée à tous ceux qui, directement ou indirectement, ont pris part à la rébellion ou à l'usurpation de Napoléon Bonaparte, sauf les exceptions ci-après.

» Art. 5. La présente amnistie n'est pas applicable aux personnes *contre lesquelles ont été dirigé des poursuites* ou *sont intervenus des jugemens* avant la *promulgation* de la présente loi. »

Cette loi, adoptée par les Chambres les 6 et 9 janvier, fut promulguée par le roi le 12 du même mois.

Travot, contre lequel *aucune poursuite n'avait été dirigée, aucun jugement n'avait été rendu*, Travot est arrêté le 14 janvier !

L'ordre de son arrestation de qui vient-il? du *ministre de la guerre,* du duc de Feltre.

Quelle date porte-t-il? La date du 12 janvier, celle même de l'ordonnance d'amnistie promulguée par le roi.

Et à quelle époque, sous quel régime, un officier-général a-t-il été mis en jugement par une autre autorité que l'autorité souveraine?

Sous Louis XI, le connétable de Saint-Pol; Biron, sous Henri IV; Montmorenci, sous Louis XIII;

Championnet, sous le Directoire; en 1809 et 1810, les généraux Monnet et Sarrazin;

Sous la Restauration, Excelmans, général de division, le maréchal Ney, le général Labédoyère, l'amiral Linois et bien d'autres.

Tous ces grands accusés, n'est-ce pas par le chef de l'État qu'ils ont été renvoyés devant des juges?

L'instruction de cet incroyable procès commença le 18 février 1816, et le 18 mars le lieutenant-général Travot parut devant le conseil de guerre permanent de la 13e division militaire, sous l'accusation de révolte contre l'autorité légitime. Voici les noms des officiers qui le composaient :

MM. Canuel, lieutenant-général, président; le comte Rivaud, lieutenant-général; le comte O'Mahoni, lieutenant-général; le comte de Bellon, colonel; le chevalier Destombes, chef d'escadron; de Vigeon, capitaine; de La Grasserie, capitaine; le chevalier de Jouffrey, chef d'escadron, faisant les fonctions de rapporteur; Toufflet, capitaine, faisant celles de commissaire du roi.

Le conseil eut à s'occuper d'abord de la *récusation* de son président, formulée par l'accusé, qui le considérait comme son ennemi personnel. Canuel prit part à la délibération et donna un vote négatif. Vint ensuite la question d'*incompétence* motivée sur l'amnistie de Cambrai, l'ordonnance du 24 juillet 1815 et la loi du 12 janvier 1816.

Ce second moyen préjudiciel fut également repoussé par l'*unanimité* du conseil. Voici les considérans de cette décision :

1° L'ordre du ministre de la guerre d'*arrêter* et *traduire* devant le conseil de guerre le lieutenant-général Travot, est antérieur à la loi d'amnistie du 12 janvier;

2° Cet ordre a reçu son exécution *avant la publication légale dans le lieu où le prévenu* a été arrêté; il y avait antérieurement à cette promulgation *commencement de poursuite légale*, ainsi l'article 5 de la loi du 12 janvier lui est applicable (1),

(1) Voudrait-on ajouter, au terme DE LA PROMULGATION DE LA LOI, le délai nécessaire pour connaître la loi et considérer, comme poursuite antérieure à la promulgation, tous les actes faits dans cet intervalle?

Mais lorsque la loi veut qu'il n'y pas eu de poursuites AVANT LA PROMULGATION, elle impose une condition à l'amnistie.

Le terme de cette condition est invariable et le même pour tous.

Comment supporter l'idée que de deux individus prévenus du même délit politique et contre lesquels des poursuites auraient été dirigées le 13 janvier, l'un ait été amnistié, tandis que l'autre serait mis en jugement; l'un aurait été réputé innocent et l'autre jugé coupable, uniquement parce que le hasard aurait placé le premier auprès du trône et transporté l'autre sur un point éloigné.

Une pareille interprétation serait aussi fausse qu'injurieuse à la sagesse du législateur.

aux termes mêmes de la circulaire explicative du garde des sceaux du 26 janvier dernier, et encore aux termes de la lettre du ministre de la guerre, en date du 7 mars, présent mois.

Les débats s'ouvrirent immédiatement, et le général Travot fut condamné à la peine de mort à la majorité de cinq voix (1).

Treize avocats du barreau de Rennes avaient donné, en faveur du général, une consultation; elle se recommande autant par les convenances du style que par ses déductions logiques et ses appréciations légales; mais le fanatisme politique prétendait alors imposer silence à la conscience et à la pitié. Cette œuvre d'humanité, autant que de talent, fut déférée aux tribunaux par le premier président de la cour royale de Rennes. Cependant le tribunal de première instance déclara, le 4 avril, qu'il n'y avait rien à reprocher aux avocats que avaient défendu le général Travot, et il ordonna leur mise en liberté (2).

Le 25 mars, le conseil permanent de révision confirma ce jugement; immédiatement le comte de Viomésil donnait communication d'un ordre du roi enjoignant sursis à l'exécution.

En effet, le 27 du même mois, des lettres de grace changèrent la peine capitale en vingt années de détention dans une prison d'État, et le 11 avril le château de Ham ouvrait ses prisons à celui que, le

Une loi d'amnistie n'impose à remplir aucune obligation; elle n'offre, au contraire, qu'un bienfait à recueillir, et n'admet, pour ce double motif, aucun délai pour son exécution, et d'ailleurs, le terme de la condition fixé au jour de la promulgation de la loi du 12 janvier est indépendant du délai nécessaire à l'exécution de cette loi. Ce terme pouvant être reporté à une époque antérieure à la promulgation.

Ainsi donc, s'il n'existait pas de poursuite contre lui avant le 12 janvier, jour de la promulgation, le général, arrêté le 14, dans l'ignorance de la loi, devait être mis en liberté le 15, jour où elle était exécutoire à Rennes.

Mais, encore une fois, le terme est le même pour tous et le bienfait de l'amnistie est acquis a tous les Français du jour de la promulgation; de ce jour que le roi a pris soin lui-même de signaler d'une manière particulière, en SANCTIONNANT et en PROMULGANT la loi au même instant et en insérant dans la formule de sa sanction, ce mot AUJOURD'HUI, si expressif et si energique.

Jusqu'ici le conseil ne donne qu'une interprétation fondée sur la lettre et l'esprit de la loi du 12 janvier.

Mais il en est une solennelle et qu'on peut appeler véritablement SOUVERAINE et LÉGALE, puisqu'elle émane du gouvernement du roi, c'est celle adressée par M. le garde des sceaux, CHARGÉ SPÉCIALEMENT DE L'EXÉCUTION DE LA LOI, dans sa circulaire du 26 janvier.

Elle est ainsi conçue : « Je vais, M. le procureur-général, vous donner quelques instructions sur l'exécution de la loi d'amnistie du 12 janvier.

« D'après l'article 1er de cette loi, tous les individus qui sont DÉTENUS comme prévenus d'avoir favorisé, d'une manière directe ou indirecte, la rébellion ou l'usurpation de Napoléon Bonaparte, et contre lesquels il n'a pas été rendu de jugemens et dirigé de poursuites avant la promulgation de la loi, doivent être mis en liberté, s'ils ne sont pas compris dans les exceptions, ou détenus pour d'autres faits. On ne peut entendre par poursuites que des ACTES JUDICIAIRES; en conséquence, lorsqu'il n'a pas été décerné d'ordonnance de prise de corps ou de mandat d'AMENER, de DÉPÔT ou d'ARRÊT, L'AMNISTIE EST APPLICABLE. »

(Consultation délibérée et signée par treize avocats du barreau de Rennes; — 15 mars 1815.)

(1) Les journaux du temps n'ont pas donné le texte de ce jugement. Cette pièce est devenue fort rare. — On peut la voir dans la BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE, t. VIII, p. 339.

(2) Au jour où nous écrivons, l'affaire du général Travot est regardée à Rennes comme une vengeance des familles La-Roche-Jacquelein et Charette. Tristes résultats des guerres civiles!

Quand le général fut condamné, un membre du parquet partit de Rennes pour venir à Paris solliciter l'exécution. Le nom de ROUGE lui est resté dans les traditions de la Cour royale.

2 juillet précédent, une délibération de la Chambre avait déclaré digne des honneurs du Capitole (1).

Il ne fut rendu qu'en 1820 aux sollicitations et aux larmes de sa femme et de son fils. Mais, dit M. Viennet, en adressant un dernier adieu à sa dépouille mortelle : « si la sentence était tombée sur le vainqueur, le pacificateur de la Vendée, sur un homme dans toute l'énergie de ses facultés, dans toute la vigueur de sa pensée, la clémence ne tomba que sur un infortuné privé de raison, sur un objet de pitié, et l'indignation publique châtia ses juges sans que la reconnaissance pût s'attacher à un pardon tardif et si difficilement obtenu (2).

(1) 2 juillet 1815, la Chambre déclare que le général Travot a bien mérité de la patrie et de l'humanité.
(2) CONSTITUTIONNEL, 10 janvier 1836.

Le baron Travot est mort le 7 janvier 1836, à Montmartre, dans la maison de santé du docteur Blanche. A. L.

WERBROUCK (J.-C.), était maire d'Anvers lorsqu'il fut nommé président du collége électoral du département des Deux-Nèthes. Le 23 vendémiaire an XII, il reçut la décoration de membre de la Légion-d'Honneur, et le 26 novembre 1808, il fut élu candidat au Sénat conservateur. Prévenu de complicité dans les dilapidations commises dans la gestion de l'octroi d'Anvers, Werbrouck fut traduit devant la cour d'assises de Bruxelles, qui l'acquitta par suite de la déclaration du juri.

FIN DE LA NOMINATION DU 23 VENDÉMIAIRE AN XII.

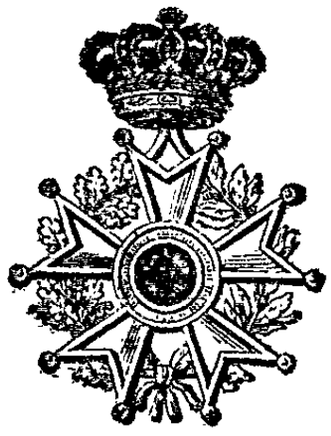

NOMINATION DU 20 BRUMAIRE

AN XII.

CHARDRON (JEAN), né le 21 mars 1772, au Mans (Sarthe). Soldat au 34e régiment d'infanterie le 30 octobre 1788, Chardron fit la campagne de 1791 en Amérique. Revenu en France, il passa comme maréchal-des-logis-chef au 8e régiment de hussards le 3 octobre 1792, et prit, en cette qualité, une part active à la guerre de la liberté. En 1792, il combattait dans les plaines de la Champagne, sous les ordres de Luckner, et en 1793 il se trouvait à l'armée de la Vendée, commandée par le général en chef Menou. Il passa en l'an II à celle du Nord, sous Pichegru, et fut nommé sous-lieutenant le 18 floréal.

Le 1er jour complémentaire an II, une colonne française, dont le sous-lieutenant Chardron faisait partie, ayant été mise en déroute, ce brave officier parvint à rallier un escadron et à réprimer, par sa contenance ferme, le désordre qui s'était mis dans nos rangs. Cet acte d'une valeureuse hardiesse arrête les progrès de l'ennemi. Sans lui donner le temps de se reconnaître, l'intrépide Chardron, à la tête de ses hussards, exécute la charge la plus vigoureuse et le force à prendre la fuite laissant un grand nombre de morts sur le terrain. Il fut blessé dans cette glorieuse affaire, mais il continua à combattre avec la même ardeur et ne quitta le champ de bataille qu'après avoir été démonté.

Chardron fit ensuite avec la même bravoure les campagnes de l'armée du Rhin de l'an IV à l'an IX, sous les ordres de Moreau. Il fut nommé lieutenant le 25 frimaire an V, et capitaine le 1er ventose an VIII. Pendant le cours de ces glorieuses campagnes, il trouva le moyen de se faire remarquer par son courage et par son sang-froid. Le 30 prairial an VIII, près d'Indelfingen, sur les bords du Danube, il chargea l'ennemi avec tant de vigueur qu'il fit mettre bas les armes à 1,200 Bavarois et Autrichiens. Le 6 messidor suivant, à la tête de sa compagnie, il sauva par sa bravoure un escadron de son régiment qui avait été fortement entamé.

Le 21 floréal an IX, en poursuivant l'ennemi sur les bords de la Salga, il fut précédé par quelques hussards qui, emportés par leur ardeur, voulurent passer le fleuve. Un courant très rapide les entraînait et leur mort était inévitable ; le capitaine Chardron s'en aperçoit, et sans se laisser arrêter par le danger qui le menace, bravant le feu très vif de la mousqueterie ennemie, il se jette à la nage et sauve plusieurs de ces braves soldats. Voyant ensuite un officier, qu'il croyait être son chef de brigade, prêt à périr dans les flots, il vole à son secours et parvient à le ramener sain et sauf sur le rivage.

En l'an XII, Chardron faisait partie de l'armée des côtes de l'Océan. L'Empereur, juste appréciateur du mérite et des belles actions de cet intrépide officier, l'en récompensa en le nommant membre de la Légion-d'Honneur par un décret du 20 brumaire de cette même année. Le capitaine Chardron fit encore avec beaucoup de distinction les campagnes de l'an XIV à la grande armée, et périt glorieusement, le 14 octobre 1806, à la bataille d'Iéna, où il avait fait des prodiges de valeur. B-G.

DALOM (MICHEL), né le 13 novembre 1760, à Sainte-Croix (Ariége), entra au service comme soldat dans le régiment de Hainault (51e d'infanterie) le 2 janvier 1781, et fut nommé caporal le 13 décembre 1782. Congédié par ancienneté le 3 janvier 1789, il reprit du service le 27 janvier 1792 comme lieutenant dans le 3e bataillon de l'Ariége, devenu 83e, puis 57e demi-brigade, et enfin 57e régiment d'infanterie de ligne. Nommé capitaine-adjudant-major le 10 mars suivant, il prit une part active aux guerres de 1792, 1793, ans II et III à l'armée des Pyrénées-Orientales. Le 17 septembre 1793, à l'affaire de Peyrestortes, le chef du 3e bataillon de l'Ariége ayant été tué dès le commencement de l'action, Dalom en prit le commandement et chargea vigoureusement l'ennemi qui, à l'abri de ses retranchemens, faisait un feu meurtrier sur nos troupes. Il le débusqua après lui avoir tué beaucoup de monde et s'empara de 4 pièces de canon. Blessé d'un coup de feu au poignet droit pendant le combat, sa conduite dans cette journée lui mérita le grade de chef de bataillon, qui lui fut conféré par les représentans du peuple sur le champ de bataille même. Au combat de Trouillon, le 22 du même mois, chargé par le général en chef Dagobert de protéger, avec 3 bataillons, la retraite de l'artillerie qui se trouvait engagée dans un ravin étroit, d'où il était très difficile de la retirer, et 2 de ses bataillons accablés par le nombre, ayant été obligés de mettre bas les armes, il fut sommé de se rendre à son tour avec le bataillon qui lui restait. Ce brave officier répondit au parlementaire qui lui avait été envoyé que ses soldats ne savaient que vaincre ou mourir, et, prenant aussitôt de nouvelles dispositions, il attaqua lui-même l'ennemi, le repoussa malgré la supériorité de ses forces, et parvint à dégager entièrement l'artillerie, qui dès ce moment fut hors de danger. Passé à l'armée d'Italie, il y fit les campagnes des ans IV et V, et se distingua, le 27 nivose an V, à la bataille de la Favorite, où, à la tête du 2e bataillon de la 57e, il enfonça la colonne commandée par le général Provera, qui ne tarda pas à mettre bas les armes. Dalom servit en l'an VI aux armées d'Angleterre et d'Helvétie, et de l'an VII à l'an IX à celle du Rhin. Le 27 thermidor an VII, au combat d'Ensildsen (en Suisse), il commandait la demi-brigade. La 36e était vivement pressée par une division ennemie, forte de 10,000 hommes et soutenue par une nombreuse artillerie, lorsque le général en chef le chargea d'aller la dégager. Dalom se met aussitôt en mouvement, et, par la hardiesse et l'habileté de ses manœuvres, il trompe si bien l'ennemi qu'il tombe sur ses derrières à l'improviste, le culbute, lui enlève 7 pièces de canon et lui fait 2,000 prisonniers, dont 30 officiers, qu'il fait conduire au quartier-général. Le 15 floréal an VIII, à la bataille de Mœskirch, il soutint et repoussa plus de dix charges de cavalerie et se maintint dans la position qu'il occupait malgré les efforts réitérés que fit l'ennemi pour s'en emparer. Dans cette défense glorieuse pour lui, le commandant Dalom courut les plus grands dangers; il eut ses habits et son chapeau criblés de balles. De l'an XI à l'an XIII, il fit partie des troupes employées au camp de Saint-Omer, fut nommé membre de la Légion-d'Honneur le 20 brumaire an XII, et obtint sa retraite le 12 fructidor an XIII. (*Voy.* t. Ier, p. 515.) B-G.

DONNA (ÉTIENNE), né le 6 avril 1767, à Vienne (Isère), s'engagea, le 24 octobre 1784, dans le régiment de Forez, 14e d'infanterie, et obtint son congé de grace le 22 juin 1787. Lorsque la Révolution éclata et que nos frontières menacées exigèrent le concours de tous les patriotes pour repousser une injuste agression, Donna reprit les armes et fut nommé capitaine le 4 juin 1793, dans le 4e bataillon des côtes maritimes, amalgamé dans la 4e demi-brigade, devenue 4e régiment d'infanterie de ligne. Il fit les guerres de 1793, ans II et III à l'armée des Pyrénées-Orientales, s'y conduisit avec bravoure et fut blessé d'un coup de feu à la cuisse droite le 19 prairial an III, dans une affaire qui eut lieu près de Figuières. Passé à l'armée d'Italie, il y servit pendant les ans IV et V, et se fit constamment remarquer par son courage et son sang-froid au milieu des plus grands dangers. Le 27 germinal an IV, à la prise du camp retranché de Ceva, il monta un des premiers à l'assaut des redoutes et fit lui seul 8 Piémontais prisonniers. Au fort de la Chiusa, après être entré de vive force dans un retranchement à côté du fort, il s'empara d'une pièce de canon, la fit tourner contre les fortifications ennemies et força les Autrichiens à mettre bas les armes. Le 11 prairial de la même année, au combat de Borghetto, où il fit des prodiges de valeur, il reçut deux coups de sabre à l'épaule et au bras droit. Le 20 thermidor suivant, à la prise de Verone, il fut blessé d'un coup de feu à la tête. De l'an VI à l'an IX, le capitaine Donna fut employé aux armées d'Angleterre, de Batavie et du Rhin, et pendant les ans XII et XIII au camp de Saint-Omer, où il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur le 20 brumaire an XII, et chef de bataillon

au 62e régiment d'infanterie de ligne le 2 fructidor an XIII.

Le prince Joseph Bonaparte, qui avait su apprécier les bonnes qualités de Donna pendant qu'il l'avait sous ses ordres dans le 4e régiment de ligne, dont il était colonel, le prit auprès de lui comme aide-de-camp le 19 brumaire an XIV. Il fit en Italie et à Naples les campagnes des ans XIV, 1806 et 1807, et fut blessé d'un coup de feu à la tête au passage de l'Adige.

Lorsque Joseph monta sur le trône de Naples, il le nomma major du régiment de voltigeurs de la garde royale napolitaine le 30 mai 1806, et le fit colonel de ce régiment le 20 avril 1807. Il le créa en outre chevalier de l'ordre des Deux-Siciles le 18 mai suivant, et commandeur du même ordre le lendemain 19. Le colonel Donna suivit le roi Joseph Napoléon lorsqu'il alla prendre possession de la couronne d'Espagne en 1808.

Il fut nommé maréchal-de-camp au service espagnol le 20 août 1809, gouverneur des palais royaux le 30 du même mois, et il reçut en outre la croix de chevalier de l'ordre des Espagnes le 25 octobre, et celle de commandeur le 22 décembre de la même année. Pendant son séjour en Espagne, le général Donna fut chargé de plusieurs missions importantes, et prit part à tous les événemens militaires qui eurent lieu jusqu'en 1814. Réadmis au service de France avec son grade de maréchal-de-camp, il obtint sa retraite le 31 octobre 1815. Cet officier général est mort. (*Voy.* t. 1er, p. 530.)

B-G.

FOURNIER, pilote-lamaneur. On lit dans le *Moniteur* :

« Rouen, 10 thermidor an XIII.

» Le 4 du courant, le bateau du capitaine Morin, d'Honfleur, venant du Hâvre avec un chargement de bois, et ayant 2 hommes d'équipage, chavira à deux portées de fusil du port par un vent de sud-sud-ouest; la mer étant extrêmement grosse. Le pilote Fournier, qui était sur la tour qui domine l'entrée du port, ayant aperçut cet événement, et ne consultant que son courage et son humanité, et accompagné de 4 autres braves marins, se dirige vers les naufragés qui se soutenaient avec peine au plat-bord du bateau renversé. Enfin, après une demi-heure d'efforts, il parvint à les sauver. Le brave Nicolas Fournier s'est déjà rendu recommandable par plusieurs actes semblables de courage et d'humanité. »

C'était en récompense des actes dont il est question ici que le premier Consul lui avait conféré le titre de membre de la Légion-d'Honneur le 20 brumaire an XII.

GAILLOT (FRANÇOIS), né le 21 avril 1765, à Seille (Hérault), entra au service comme volontaire le 1er mars 1787, dans le régiment de Limousin-infanterie (42e), devenu 83e demi-brigade de ligne le 11 brumaire an II, et 57e le 1er messidor an IV. Nommé caporal le 1er août 1789, et sergent le 1er janvier 1793, il fit avec distinction les guerres d'Italie de 1792 et 1793, assista à toutes les affaires qui eurent lieu à la même armée, de l'an IX à l'an XI, et s'y fit remarquer. Il reçut, le 20 brumaire an XII, la décoration de la Légion-d'Honneur, et donna de nouvelles preuves de courage à la grande armée pendant les campagnes des ans XIII, XIV et 1806. Il se signala dans un engagement d'avant-garde (vendémiaire an XIV), où il fit 11 prisonniers et s'empara d'une pièce de canon. Gaillot fut mis à la retraite le 31 mars 1808. B-S.

LAFFONT (SERNIN), né le 27 avril 1771, à Audressein (Ariége), grenadier, le 27 janvier 1792, dans le 3e bataillon de l'Ariége, incorporé dans la 83e demi-brigade, devenue 57e demi-brigade et 57e régiment d'infanterie de ligne, fut nommé caporal le 30 avril suivant, obtint le grade de sergent le 22 juillet 1793, et fit avec bravoure les guerres de 1792, 1793, ans II et III à l'armée des Pyrénées-Orientales. Le 1er vendémiaire an II, il se signala à l'affaire de Torcy et y fut blessé de deux coups de feu, dont un à la tête et l'autre à la main gauche. Sa conduite dans cette journée lui valut le grade de sous-lieutenant, qui lui fut conféré le 2 nivose suivant. De l'an IV à l'an IX, il servit aux armées d'Italie, d'Helvétie, du Rhin, et fut embarqué sur la flotille de Boulogne. Le 16 vendémiaire an VII, il se distingua particulièrement à la prise de la redoute de Luciestieg, dans les Grisons, où il monta le premier à l'assaut et contribua puissamment, par sa bravoure, à en chasser l'ennemi. Lieutenant le 6 messidor an X, il fut employé pendant les ans XI, XII et XIII au camp de Saint-Omer, et y fut nommé membre de la Légion-d'Honneur le 20 brumaire an XII. Il prit une part active aux opérations de la grande armée (2e division du 4e corps) de l'an XIV à 1807, obtint le grade de capitaine le 23 novembre 1806, et reçut un coup de feu dans les reins le 5 juin 1807, à l'affaire de Lomiten. Pendant l'année 1808, il tint garnison à Bayreuth et fit ensuite la campagne de 1809 en Allemagne. Le 19 avril, au combat de Thann, il fut blessé au bras gauche. Le 21 du même mois, près de Ratisbonne, l'ennemi occupait fortement une position avec 2 régimens et 2 pièces de canon, plusieurs fois déjà nos troupes l'avaient vainement attaqué sans pouvoir le débusquer. Le capitaine Laffont, qui commandait en ce moment le 3e bataillon du 57e, reçoit l'ordre de marcher à son tour; il marche avec intrépidité sur l'ennemi, et par l'ardeur et l'élan qu'il sait imprimer à sa troupe, il se rend en un instant maître de la position vivement disputée et qui est enlevée à la baïonnette. Il prit part à l'expédition de Russie et se couvrit de gloire, le 7 septembre 1812, à la bataille de la Moskowa, où, à la tête de sa compagnie de grenadiers, et d'après l'ordre qui lui en avait été donné par le roi de Naples, il enleva et conserva une position qu'un de nos bataillons avait été forcé d'évacuer quelques instans auparavant. Cette action, dont il fut rendu compte à l'Empereur, lui valut le grade de chef de bataillon, auquel il fut nommé le 25 du même mois. Le 3 novembre suivant, à l'affaire de Wiasma, il culbuta l'ennemi en présence du vice-roi d'Italie et reprit 5 pièces de canon dont les Russes s'étaient précédemment em-

parés. Il assista à toutes les affaires qui eurent lieu pendant la campagne de Saxe et fut créé officier de la Légion-d'Honneur le 13 juillet 1813. Le 30 août suivant, jour de la bataille de Kulm, à la tête du 1er bataillon du régiment qu'il commandait alors, il arrêta, par son intrépidité et son sang-froid, la marche de l'avant-garde ennemie et protégea la retraite de l'armée.

La conduite distinguée qu'il tint dans cette affaire le fit remarquer par les généraux sous les ordres desquels il servait, et lors de la grande revue du 7 septembre suivant, ils le présentèrent à l'Empereur, qui le nomma et le fit reconnaître sur le terrain même colonel du régiment dans lequel il servait depuis vingt ans et dans lequel il était arrivé comme simple grenadier. Prisonnier de guerre le 1er décembre de la même année, par suite de la capitulation de Dresde, il rentra en France le 1er juin 1814 et fut maintenu à la tête de son régiment, devenu 53e de ligne à l'organisation du 16 juillet suivant. Louis XVIII le créa chevalier de Saint-Louis le 5 octobre de la même année. Après le retour de l'Empereur, il fit partie du corps d'observation du Rhin, commandé en chef par le lieutenant-général comte Rapp. Le 9 juillet 1815, dans une sortie en avant de Strasbourg, il se distingua particulièrement à la tête de son régiment, en repoussant, à plusieurs reprises, les charges d'une cavalerie très nombreuse. Il combattit avec sa valeur et son sang-froid habituels, et fit éprouver des pertes considérables à l'ennemi. Sa conduite, dans cette circonstance, fut signalée à l'ordre de l'armée. Comme membre du conseil d'administration de son corps, il ne fut licencié que le 16 février, et fut mis en non-activité. Le colonel Laffont resta dans cette position jusqu'au 27 janvier 1822, époque de son admission à la retraite. Il est mort le 5 octobre 1841, à Riquewisler (Haut-Rhin). B-G.

YGON (JEAN-BAPTISTE-CATHERINE), né le 19 octobre 1767, à Castelnau-de-Montmirail (Tarn), entra au service le 20 décembre 1784, dans le 61e régiment d'infanterie, incorporé dans la 83e demi-brigade de ligne, devenue 57e le 1er messidor an IV. Son courage le fit passer rapidement par les premiers grades militaires. Caporal le 23 août 1790, fourrier le 25 mars 1792, sergent et sergent-major les 1er vendémiaire et 1er nivose an II, sous-lieutenant et lieutenant les 16 et 23 du même mois, il fit avec la plus grande valeur les campagnes des Alpes et des Pyrénées-Occidentales en 1792 et 1793, et se fit particulièrement remarquer à la bataille de Peyrestortes, le 17 septembre 1793, où il reçut un coup de feu au bras droit. Passé avec son corps à l'armée d'Italie, il s'y distingua pendant les guerres des ans IV et V, et eut l'honneur d'être signalé à l'ordre de l'armée. La brave 57e, surnommée *la Terrible*, fit partie, de l'an VI à l'an VIII, des armées d'Angleterre, d'Helvétie et du Rhin. A la bataille de Zurich, le 16 prairial an VII, Ygon s'élance, à la tête d'une cinquantaine de tirailleurs, sur une colonne ennemie, l'enfonce, lui prend un drapeau et lui fait 80 prisonniers : il reçut dans cet engagement un coup de feu au bas-ventre. Passé en l'an IX à l'armée des côtes de l'Océan, il y donna de nouvelles preuves de zèle et de bravoure. Il fut compris dans la promotion des membres de la Légion-d'Honneur du 20 brumaire an XII, rejoignit l'année suivante le dépôt de son régiment, et obtint sa retraite le 12 avril 1807. (*Voy.* p. 37.) B-S.

FIN DE LA NOMINATION DU 20 BRUMAIRE AN XII.

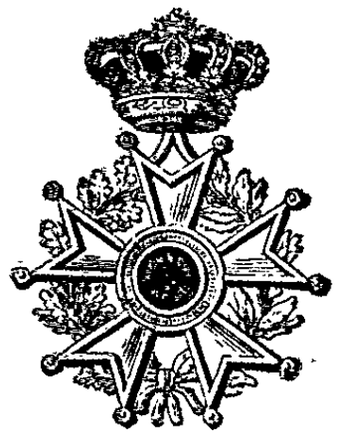

NOMINATION DU 4 FRIMAIRE AN XII.

AULMONT DE **VERRIÈRES** (NICOLAS-GRÉGOIRE), maréchal-de-camp. (*Voy.* VERRIÈRES, p. 204.)

BAILLOT (ANTOINE-RAYMOND, **FARAL**), né à Gramat (Lot), le 5 septembre 1741, entra volontaire aux carabiniers le 1er avril 1761, fut nommé fourrier en 1762, maréchal-des-logis en 1763, et passa, avec son grade, le 1er septembre 1767, dans le 17e de cavalerie, où il devint sous-lieutenant le 11 avril 1768, lieutenant le 1er juin 1772, lieutenant en second le 9 septembre 1777, premier lieutenant le 1er juillet 1779, et où il eut le rang de capitaine le 9 septembre 1788. Envoyé au 13e de cavalerie, avec le grade de lieutenant-colonel, le 12 juillet 1792, il fut nommé colonel, provisoirement, par le général Labourdonnaie, le 4 novembre 1792, et chef de brigade provisoire le 11 floréal an II, grade dans lequel le gouvernement le confirma le 25 prairial suivant.

Nous avons sous les yeux un *Mémoire au ministre de la guerre, pour le général Baillot, commandant par intérim la 5e division de l'armée de l'Océan.* Ce mémoire est divisé en deux parties : *service*, *demande*. De la première, nous avons tiré les détails qui précèdent ; la seconde contient ceci :

« Le général de brigade Baillot, commandant par intérim la 5e subdivision de la division de l'Est, a trente-cinq années de services sans interruption, dont deux campagnes dans le Hanovre, a fait toute la guerre de la Belgique et de la Hollande ; actuellement employé contre les Chouans, il espère que le citoyen ministre voudra bien faire confirmer sa nomination au grade de général de division, vu son attachement à la patrie, à la constitution et au maintien des lois. On reconnaîtra toujours en lui un vrai Français, un franc patriote, et un citoyen zélé et dévoué à République française.

» Fait au quartier-général à Angers, le 29 nivose l'an IV de la République française, une et indivisible.

BAILLOT.

» Je prie le ministre de la guerre d'avoir égard aux services et au mérite particulier du général Baillot. Je pense que sa demande est de toute justice. Le général HOCHE. »

Baillot avait été fait général de brigade par les représentans du peuple Choudieu et Bollet; on lui reconnaissait les campagnes de 1761 et 1762 en Hanovre et celles des ans II, III et IV aux armées du Nord, de l'Ouest et des côtes de l'Océan. En l'an V, on l'employa dans la 14e division militaire, et le 8 brumaire an VI il fut mis à la réforme avec traitement. L'Empereur le plaça dans la position de retraite en l'an XIII. Il se retira dans sa ville natale et y mourut, le 18 août 1818, membre de la Légion-d'Honneur depuis le 4 frimaire an XII et chevalier de Saint-Louis depuis 1814.

La *Biographie nouvelle des contemporains* avance, d'après la *Biographie moderne*, dite de Leipzig, que le général Baillot s'empara du fameux Stofflet et le traduisit au conseil de guerre qui le condamna à mort le 4 ventose an IV. C'est une erreur que les auteurs de cette biographie ont pris soin eux-mêmes de reconnaître dans leur article Stofflet; ce fut le général Ménage qui envoya le commandant Loutil avec 25 cavaliers et 200 hommes d'infanterie, qu'accompagnait un aide-de-camp du général Caffin, pour s'emparer du chef vendéen; ils se saisirent de sa personne et le conduisirent à Angers. B-S-S.

BAILLY (NICOLAS, *baron*), né à Charleville (Ardennes), vers 1756. Il exerçait dans cette ville la profession d'avocat au moment de la Révolution de 1789. Il fut nommé lors de l'organisation du tribunal de cassation, membre de ce tribunal.

On ne l'aperçoit point sur la scène politique pendant la période d'ascension du mouvement révolutionnaire. Nous le voyons figurer pour la première fois parmi les hommes publics, en l'an IV, à l'occasion du célèbre procès de Gracchus Babeuf, dont le but était de renverser le gouvernement directorial et de rétablir la constitution de 1793. Bailly fut nommé alors, conjointement avec Viellard, l'un des accusateurs nationaux près la haute cour nationale établie à Vendôme, et composée uniquement de membres de la Cour de cassation.

Le jugement commença dans les premiers jours de ventose an V. La séance du 7 fut occupée par le développement des moyens de l'accusation. Dans les séances qui suivirent, les accusés se montrèrent d'une turbulence extrême, protestant sans cesse, menaçant les membres de la cour et les accusateurs nationaux, interpellant les jurés. Bailly fit preuve dans cette lutte déplorable d'une grande fermeté et d'un remarquable sang-froid. Il aborda, à la séance du 29, une question bien délicate sous un gouvernement républicain, dont le principe est la souveraineté nationale, celle de savoir jusqu'à quel point il peut être permis de discuter la forme du gouvernement : « On a parlé, dit-il, du droit qu'a chaque citoyen d'émettre son opinion sur les gouvernemens. Personne ne le conteste; mais on ne doit pas en user pour renverser un gouvernement établi. Lorsque le peuple souverain a établi une forme politique, celui qui veut matériellement la changer est un conspirateur. »

Pendant la durée de ce discours, dit le *Moniteur* du 5 germinal an V, Bailly fut en butte aux injures de plusieurs accusés et à celles de Germain, qui lui criait d'une voix forte : *Tu n'es qu'une bête, tais-toi*. La physionomie de ce magistrat n'en parut point altérée et il continua avec la même gravité. Une scène analogue se renouvela à la séance du 22 floréal. Des démentis formels ayant été donnés à Viellard, Bailly, que les accusés, dit le *Moniteur*, appelaient entre eux *le rérérend père Escobar*, voulut réclamer le silence et fut couvert de huées et d'injures. Le lendemain, Bailly s'arma d'énergie et il interrompit l'accusé Vadier, qui faisait l'apologie du gouvernement révolutionnaire, et malgré un grand tumulte de la part des accusés, il fit rendre par la haute cour un jugement ainsi conçu : « Attendu que le citoyen Vadier n'a point voulu parler sur sa défense, et que tout ce qu'il a dit ne tend qu'à faire l'apologie du gouvernement révolutionnaire, la haute cour ordonne que la parole sera ôtée à cet accusé. » — Vadier finit par se taire.

Nous avons relaté ces faits en détails, parce qu'ils donnent, sous un certain rapport, une idée des mœurs politiques de l'époque dont nous nous occupons ici.

Bailly conserva ses fonctions de membre de la Cour de cassation sous le gouvernement consulaire, et fut nommé en l'an VIII membre de cette magistrature par le suffrage du Sénat.

Il fut nommé, en 1812, président du collége électoral de Mézières.

Après les événemens de 1814, sa vie politique fut agitée sans être interrompue par tous les vents qui soufflèrent des hauteurs du pouvoir. Bailly avait été nommé par le roi, au mois d'août 1814, officier de la Légion-d'Honneur. Il était membre de l'Ordre depuis le 4 frimaire an XII.

Par ordonnance du roi du 20 novembre 1822, Bailly, qui était alors le doyen des conseillers de la Cour de cassation, a été élevé à la dignité de commandeur de la Légion-d'Honneur.

Le considérant de cette ordonnance est ainsi conçu : « Voulant récompenser les longs services du sieur Bailly, des Ardennes, doyen de notre Cour de cassation, et honorer cette cour elle-même dans la personne du plus ancien de ses conseillers. »

Le 6 novembre 1828, Bailly fut nommé baron.

Il est mort à Paris, le 11 juin 1832. P. D.

BARDENET (JACQUES), né à Vesoul (Haute-Saône), en 1754. Très jeune encore, Bardenet entra à l'École d'artillerie et en sortit en qualité de lieutenant en second. Il se distingua dans nos premières guerres de la Révolution et fut nommé colonel du 6e régiment d'artillerie en 1794. Le colonel Bardenet siégea au Corps législatif en 1802. Membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII, il obtint peu de temps après le commandement de l'artillerie à Valence, et fut ensuite chargé de la direction du parc d'artillerie du 8e corps d'armée. Il devint, le 18 juillet 1807, officier de la Légion-d'Honneur. Nommé général de brigade

par Masséna, Napoléon ne confirma pas cette promotion. Il a fait les campagnes de Prusse et de Russie. En 1814, il commandait l'artillerie de la place de Magdebourg, dont la défense avait été confié au général Lemarois. Il vit retiré dans une petite campagne aux environs de Vesoul. B-S.

BARRIS (PIERRE-JOSEPH-PAUL, *baron*), né à Montesquiou (Gers), le 30 juin 1759, d'une famille distinguée de la bourgeoisie.

Après avoir fait son droit à Toulouse, il consacra plusieurs années de sa jeunesse à parcourir les contrées les plus remarquables de la France et de l'Europe. De retour en France, il se livra tout entier à sa profession d'avocat. Peu de temps après, il fut appelé au poste de commissaire du roi près le tribunal de Mirande.

Élu en 1791, par le département du Gers, député à l'Assemblée législative, il ne parut qu'une seule fois à la tribune, le 10 mars 1792, pour faire un rapport sur un projet de décret relatif au remplacement des membres des directoires administratifs à défaut de suppléans.

Forcé de quitter Paris après le 10 août, il resta dans sa province, se tenant, autant que possible, en dehors de la vie politique, pendant la période de la terreur.

En l'an IV, le collége électoral du Gers le nomma juge au tribunal de cassation. Après le 18 fructidor, il fut privé de ses fonctions long-temps avant le terme auquel elles devaient finir, par suite du caractère temporaire qu'elles avaient à cette époque.

Lors de la réorganisation de ce tribunal, conformément à la constitution de l'an VIII, Barris fut désigné par le Sénat pour en faire partie.

En l'an XI, il fut membre de la commission chargée de présenter au gouvernement le tableau des parties de la législation dont l'expérience aurait fait reconnaître les vices ou l'insuffisance.

Promu, le 17 avril 1806, aux fonctions de président à la Cour de cassation en remplacement de M. de Malleville, nommé membre du Sénat, il présida la section criminelle. Quelque temps après, il fut nommé membre du conseil de discipline et d'enseignement de l'École de droit de Paris, et fait baron. Le 6 avril 1813, il reçut le brevet d'officier de la Légion-d'Honneur. Il avait été fait membre de l'Ordre le 4 frimaire an XII.

En 1814 et en 1815, le baron Barris a signé toutes les délibérations collectives qui ont été prises par la Cour de cassation, tant en faveur des Bourbons qu'en faveur de Napoléon. A la seconde Restauration, il fut maintenu à la tête de la section criminelle, qu'il présidait le 14 décembre 1815, jour où elle rejeta le pourvoi formé par le malheureux comte de Lavalette, ex-directeur-général des postes, contre l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine, qui le condamnait à mort.

En 1819, le baron Barris fut inscrit parmi les fondateurs de la société royale pour l'amérioration des prisons, et peu de temps après, dans la même année, il fut choisi pour faire partie de la commission ministérielle chargée de préparer un projet de loi sur la réforme du juri.

En 1821, il fut revêtu de la décoration de commandeur de la Légion-d'Honneur.

Barris est mort à Paris, le 28 juillet 1824, laissant la réputation d'un magistrat d'une grande érudition et d'un homme dont le commerce intime était aussi sûr qu'agréable. P. D.

BARTHELMY, chef d'escadron au 19e régiment de dragons. *Voy.* BERTHÉLEMY DES RADRAIS.

BEGUINOT (FRANÇOIS-BARTHÉLEMY, *comte*), général de division, sénateur, né en 1747, près de Ligny (Meuse), était soldat dans les derniers rangs de la milice au commencement de la Révolution. Doué d'une bravoure à toute épreuve, il conquit tous ses grades à la pointe de son épée. Nommé général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, il reçut l'ordre, en 1795, de se rendre à celle du Nord, et puis à celle de Sambre-et-Meuse, où il obtint, le 17 pluviose an VII, le grade de général de division. Béguinot commandait la 24e division militaire en Belgique, lorsque 20,000 paysans en armes se soulevèrent contre le gouvernement dans les départemens de l'Escaut et des Deux-Nèthes. Quoiqu'il n'eût que de faibles détachemens à leur opposer, le général français n'hésita point à marcher contre les rebelles. Il leur tua 4,000 hommes, reprit Malines dont ils s'étaient emparés, éleva des retranchemens, et protégea Louvain et Bruxelles, où ils entretenaient des intelligences. Les insurgés furent vigoureusement attaqués. On les battit successivement à Oudenarde, à Halles, à Ypres, à Louvain et près d'Anvers. On prétend que Béguinot sévit avec trop de rigueur contre quelques coupables. En admettant la vérité de cette allégation, il ne serait pas possible de lui adresser un reproche sérieux de la rigueur qu'il déploya pour terminer une guerre qui pouvait avoir les suites les plus déplorables. Remplacé peu de temps après par le général Colaud, dans le commandement de la 24e division militaire, Béguinot reçut l'ordre de se rendre à l'armée d'observation qui se forma sur la Lahn, sous les ordres de Bernadotte. Cette armée était destinée à faire le siége de Philisbourg; mais la retraite des Autrichiens ayant rendu cette armée inutile, Béguinot reprit le commandement qu'il avait quitté. Il arriva à Bruges, où il établit immédiatement son quartier-général. Les circonstances étaient critiques : une nouvelle insurrection se préparait en Belgique et les Anglais opéraient une descente en Hollande. Béguinot, dont les talens militaires avaient été déjà appréciés du gouvernement, fut investi du commandement de toute la ligne des côtes qui s'étend depuis Dunkerque jusqu'à l'Écluse. Après avoir repoussé les agressions dont nos frontières maritimes étaient menacées, il passa au commandement de la 2e division, qu'il conserva pendant les ans IX et X. Élu en l'an X député au Corps législatif, il devint en l'an XII, le 4 frimaire, membre de la Légion-d'Honneur, et le 25 prairial commandant de l'Ordre. Créé sénateur le 14 août 1807 et comte de l'Empire le 1er mars 1808, il mourut à Paris le 30 septembre de cette dernière année. A.

BERTECHE (LOUIS-FLORENTIN), colonel, né

le 14 octobre 1764, à Sedan (Ardennes), entra au service le 1er janvier 1779, dans les volontaires étrangers de la marine, devenus légion de Lauzun, et fit les campagnes de 1779, 1780, 1781, 1782 et 1783, tant sur mer qu'en Amérique. Nommé sous-lieutenant au même corps, le 21 janvier 1781, pendant qu'il se trouvait à l'île de la Grenade, il passa avec son grade dans le régiment de la Martinique, le 18 mars 1784. Il quitta ce corps pour cause de maladie et rentra en France au mois de septembre 1786. L'état de sa santé s'étant amélioré, il demanda à reprendre du service, et fut admis, comme gendarme, dans la compagnie écossaise de la maison du roi, à Lunéville, le 14 mars 1787. Réformé avec ce corps, le 1er juin 1788, il resta dans cette position jusqu'au 18 juin 1791, époque à laquelle il fut nommé lieutenant dans la gendarmerie nationale. Il fit les guerres de la liberté de 1792 à l'an IV aux armées du Nord, des côtes de Cherbourg et de l'Ouest. Capitaine le 6 novembre 1792, il coopéra le même jour aux belles charges de cavalerie qui furent faites à la bataille de Jemmapes. Sa conduite fut telle dans cette mémorable journée, qu'elle motiva le rapport suivant fait à la Convention nationale, au nom des comités d'instruction publique et de la guerre, le 5 mars 1793, par Marie-Joseph Chénier, député du département de Seine-et-Oise, qui s'exprima en ces termes :

« Citoyens, il semblait difficile que parmi les vainqueurs de Jemmapes, au milieu de cette foule d'hommes intrépides qui ont scellé de leur sang la liberté de la France et la conquête de la Belgique, on pût trouver un citoyen placé dans une telle position qu'il ait dû naturellement fixer les regards de la Convention nationale et se faire distinguer de tant de héros. Il en existe un cependant, et *Bretèche* (1) est cet homme-là. Lieutenant depuis quatorze ans dans l'armée française, il combattait pour la République à cette mémorable bataille de Jemmapes. Il sauve, au péril de sa vie, un homme, un citoyen francais, un général (2). Entouré bientôt d'ennemis nombreux et acharnés, après avoir immolé douze d'entre eux, après avoir reçu QUARANTE-ET-UN coups de sabre, il échappe à une mort presque certaine, et rentre au camp des vainqueurs. Vous l'avez vu parmi vous, citoyens ; vous avez été attendris ; et l'enthousiasme patriotique dont il a pénétré vos âmes a versé un baume salutaire sur ses blessures ; il se croit abondamment payé de ce qu'il a fait pour la patrie, et, sitôt que ses forces seront réparées, son désir unique est d'aller rejoindre ses braves compagnons d'armes et de verser le sang qui lui reste en défendant la République. Mais, si dans le fond de son cœur il est assez grand pour se sentir récompensé par sa conscience, il n'est pas encore récompensé pour vous et pour la majesté du peuple que vous représentez. Il faut qu'un témoignage imposant de la reconnaissance publique serve d'exemple et d'encouragement éternel. Sans doute on saura placer *Bretèche* au poste d'honneur ; mais vos comités ont pensé que son avancement regardait le ministre de la guerre, seul responsable du choix des généraux et des officiers, et qui sans doute ne craindra point sa responsabilité dans une occasion si belle. Lorsque les républiques anciennes, à l'époque de leur splendeur, voulaient récompenser de grandes actions, une feuille de chêne payait la dette de la patrie. Quand ces récompenses furent prodiguées, la liberté fut en péril ; elle cessa d'exister quand ces récompenses ne suffisaient plus. Vous mettrez à profit cette grande leçon de l'expérience ; vous n'avilirez point le sang d'un patriote jusqu'à le payer avec de l'or. La reconnaissance nationale est le véritable prix des belles actions : laissons les trésors aux tyrans ; la gloire est la monnaie des républiques. Les généraux, les soldats des rois connaissent le point d'honneur ; les républicains seuls connaissent la gloire et sont dignes de l'apprécier. Que *Bretèche* en jouisse ; elle fut sa conquête à Jemmapes. Qu'il se présente à la barre de la Convention nationale. Qu'il soit solennellement appelé dans cette enceinte, où sont discutés les intérêts du premier peuple de la terre. Qu'il montre à vos yeux ses quarante blessures ; que la couronne de chêne, prix du civisme et du courage, soit posée par le président de la Convention nationale sur cette tête couverte de cicatrices. Puisqu'il fut tant de fois atteint par le sabre ennemi, que le sabre national soit mis en ses mains ; qu'armé de ce glaive sacré, il se plonge encore au milieu des rangs de nos adversaires ; que ceux qui ont échappés aux coups qu'il a portés à Jemmapes le reconnaissent et pâlissent, et que le nom de la République française, gravé sur la lame du sabre, étincelle au milieu des combats, enflamme et rallie nos guerriers, renverse les bataillons d'esclaves et frappe les tyrans du coup mortel. N'en doutez pas, représentans de la France, c'est par de tels moyens qu'on fait un peuple de héros ; cette couronne de chêne fera tomber des couronnes d'or. Avec quelle émotion les armées françaises vont apprendre la justice éclatante que vous rendez à *Bretèche!* Tous les soldats, tous les citoyens de la République voudront mériter la même récompense ; ils liront votre décret en versant des larmes, et ces larmes héroïques seront l'arrêt de mort des rois oppresseurs. Quelques revers ne font qu'irriter le courage ; ils cimentent les anciennes victoires et nous garantissent de nouveaux succès. Bientôt les libérateurs de la Belgique auront délivré la Hollande ; la liberté plane sur l'Europe, elle promène du Nord au Midi l'étendard des trois couleurs, signe de la régénération des peuples ; encore quelques mois, et, foulant aux pieds les despotes auxquels vous avez déclaré la guerre, vous déclarerez la paix au monde ; vous déclarerez en même temps que les armées françaises ont bien mérité de la République ; en attendant que la voix des nations vous rende justice et vous réponde que le peuple français et la Convention nationale ont bien mérité du genre humain. »

La Convention nationale, après avoir entendu ce

(1) Le document imprimé, auquel nous empruntons ce discours, le désigne ainsi. Le MONITEUR falsifie davantage son nom, puisqu'il le désigne sous celui de LABRETÈCHE.
(2) Beurnonville.

rapport, rendit, séance tenante, le décret dont voici le texte :

« Art. 1er. A la séance de demain, *Bretèche* sera présenté à la Convention nationale par le ministre de la guerre; le président l'appellera dans le sein de l'assemblée.

» 2. Le président de la Convention nationale posera, sur la tête de *Bretèche,* la *couronne de chêne;* il lui donnera le baiser civique et l'armera du sabre.

» 3. Sur la lame du sabre seront gravés ces mots : *La République française à Bretèche.*

» 4. Le présent décret sera lu publiquement à la tête de tous les corps de l'armée.

» Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale, à Paris, les jours et an que dessus.

» VERGNIAUD, ex-président; MALLARMÉ jeune, JULIEN, de Toulouse; L.-J. CHARLIER, P. CHOUDIEU, PRIEUR, de la Marne, et LECOINTE-PUYRAVEAU, secrétaires.

» AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE, le conseil exécutif provisoire mande et ordonne à tous les corps administratifs et tribunaux que la présente loi ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher, et exécuter dans leurs départemens et ressorts respectifs; en foi de quoi nous y avons apposé notre signature et le sceau de la République.

» A Paris, le 5e jour du mois de mars 1793, l'an second de la République française.

» BEURNONVILLE.

» *Contre-signé,* GARAT. »

La présentation de Bertèche eut lieu en effet dans la séance du mercredi, 6 mars 1793. A son aspect, des applaudissemens unanimes et prolongés s'élevèrent dans toutes les parties de la salle. Le ministre de la guerre, Beurnonville, s'adressant alors à l'assemblée, s'exprima en ces termes :

« Citoyens législateurs, j'obéis à la fois à votre décret et au vœu de mon cœur, en vous présentant le brave Bertèche. La couronne civique que vous lui avez décernée pour prix du sang qu'il a versé en combattant à Jemmapes, est pour lui la plus belle récompense, et pour le soldat français le plus beau sujet d'émulation. Jamais Français ne mérita mieux de sa patrie que Bertèche; comme soldat, il est couvert de quarante-et-une blessures qu'il reçut en défendant les droits et la liberté de son pays; comme citoyen, il a sauvé les jours de plusieurs de ses frères. Moi qui suis de ce nombre, je regarde comme un des beaux jours de ma vie celui où je puis lui témoigner publiquement ma reconnaissance et assister au triomphe civique que vous lui avez préparé. »

Cette allocution, prononcée d'une voix émue, fut couverte d'applaudissemens.

Le président, Dubois-Crancé, prit ensuite la parole, et dit :

« Citoyens, Lepelletier fut assassiné pour avoir prononcé la condamnation d'un tyran, et la Convention lui décerna les honneurs de l'apothéose; mais sa cendre inanimée n'a pu jouir de la reconnaissance publique. Brave Bertèche, comme Lepelletier, tu as versé ton sang pour cimenter la liberté, mais graces en soient rendues au génie de la France, malgré tes quarante-et-une blessures, ce n'est point ta tombe que nous couvrirons de fleurs, c'est ton front sur lequel les représentans du peuple français vont attacher la palme du civisme et de l'immortalité. Viens recevoir le prix de ton courage et de tes vertus! Que ton exemple enflamme nos guerriers, et qu'il apprenne aux despotes ce que 3 millions de Français, prêts à t'imiter, peuvent recueillir de lauriers avant de succomber. »

Après ce discours, Bertèche monte au fauteuil du président, qui l'embrasse, lui pose une couronne civique sur la tête, lui donne un sabre et lui offre un siége à ses côtés. Les applaudissemens de l'assemblée et des spectateurs redoublent alors et se prolongent pendant plusieurs minutes. Quand le silence est rétabli, Bertèche prend à son tour la parole et dit :

« Citoyen président, l'Assemblée nationale me comble d'honneurs et de bienfaits; je n'ai qu'un regret pour lui témoigner ma gratitude, c'est de n'avoir qu'une vie à lui offrir pour le salut de la République. »

Les applaudissemens recommencent et Bertèche s'assied, tenant le sabre qui lui a été remis.

Dubois-Crancé se lève alors et dit :

« Je fais observer à l'Assemblée que le respectable citoyen qui siége à côté de votre président est trop incommodé pour mettre son sabre; mais il en saura faire un bon usage quand il sera guéri. »

De nouveaux battemens de mains se font entendre, et après être resté encore quelques instans dans l'Assemblée, Bertèche sort de la salle au milieu des acclamations unanimes.

Le lendemain, 7 mars, deux décrets de la Convention nationale le nommèrent successivement lieutenant-colonel de la 1re division de gendarmerie et colonel du 16e régiment de chasseurs à cheval. Au mois de floréal an II, un arrêté du Comité de salut public le nomma général commandant l'École de Mars, mais il n'exerça ces fonctions que pendant quelques mois. Le 14 nivose an III, il reprit comme chef le commandement du 16e régiment de chasseurs, et fit, à la tête de ce corps, les guerres de la Vendée. Dans une affaire qui eut lieu contre les Chouans, près de Craon, le 21 vendémiaire an IV, il reçut un coup de feu à l'épaule droite. Cette nouvelle blessure ayant aggravé l'état d'infirmité dans lequel il se trouvait par suite de celles qu'il avait déjà reçues à Jemmapes, il se retira du service le 17 thermidor suivant et alla jouir dans ses foyers de la pension qui lui avait été accordée. Appelé capitaine en premier au commandement de la 155e

compagnie de vétérans, devenue 6e compagnie du 1er bataillon de la 6e demi-brigade de vétérans à l'époque de l'embrigadement de ces corps, il fut créé membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII et électeur de l'arrondissement de Sedan, et fut définitivement admis à la retraite le 9 ventose an XIII. Ayant offert ses services à l'Empereur, pendant les Cent-Jours, il fut employé comme commandant en second de la place de Sedan, son pays natal, sous les ordres du général Choisy; il fit plusieurs sorties et se porta sur les derrières de l'ennemi, auquel il fit le plus de mal qu'il lui fut possible; mais la catastrophe de Waterloo mit un terme à ses services, et il rentra dans sa position de retraite à Sedan, où il vécut entouré de l'estime et la vénération de ses concitoyens. Ce brave officier supérieur est mort le 7 janvier 1839. B-G.

BERTHELEMY DES RADRAIS (FRANÇOIS-DOMINIQUE-BARBE), colonel, né le 21 mars 1771, à Foucogney (Haute-Saône). Le 10 octobre 1791, il entra comme grenadier dans le 1er bataillon de volontaires de la Corrèze, devenu 7e de chasseurs. Passé en qualité de sous-lieutenant dans un bataillon de chasseurs francs, le 27 janvier 1793, il y fut successivement nommé lieutenant et capitaine les 13 avril et 1er mai suivant. Sa brillante conduite à l'armée du Rhin en 1792 et 1793, justifia cet avancement rapide. Incorporé le 1er germinal an II dans le 19e régiment de dragons, il fit avec ce corps les guerres de l'an II à l'an IX aux armées de l'Ouest, de la Moselle, du Rhin et d'Italie, fut nommé chef d'escadron provisoire le 17 fructidor an VII, et confirmé dans ce grade le 29 brumaire an VIII. Réformé par mesure générale en vertu d'un arrêté des consuls du 2 prairial an X, il ne reprit d'activité que conformément au décret impérial du 6 novembre 1806, pour être employé avec son grade à l'état-major général de la grande armée. Sa non-activité n'avait pas fait oublier au gouvernement ses bons et loyaux services : il lui adressa, le 4 frimaire an XII, le brevet de membre de la Légion-d'Honneur. Berthélemy devint alors électeur de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou. Il se fit particulièrement remarquer pendant les campagnes de Prusse et de Pologne de 1806 à 1808; passa le 8 décembre 1806 au 10e régiment de dragons, et fut nommé adjudant-commandant (colonel d'état-major), le 30 mai 1807. Envoyé en Espagne, il y fit les campagnes de 1809 à 1811. Rappelé en France vers la fin de cette dernière année, il fut mis à la disposition du ministre de la guerre. Mais des infirmités contractées dans les camps ayant considérablement altéré sa santé, il reçut l'autorisation de se rendre dans le département d'Eure-et-Loir, pour s'y rétablir, et obtint, le 9 octobre 1811, la jouissance d'un traitement de réforme. Remis en activité le 3 juin 1814, il resta dans cette position jusqu'au 1er juillet 1818, époque à laquelle il fut mis en demi-solde. Le colonel Berthélemy jouissait de sa retraite depuis le 5 octobre 1825, lorsqu'il mourut, le 30 décembre 1837. B-S.

BOILLEMONT, législateur. *Voy.* BOLLEMONT (*François-Charles-Robert*, CHONET *de*).

BOISSY-D'ANGLAS (FRANÇOIS-ANTOINE, *comte* DE), issu d'une famille protestante, naquit à Saint-Jean-Chambre, village du canton de Vernoux (Ardèche), le 8 décembre 1756. A peine avait-il terminé ses premières études que quelques productions littéraires, remarquables par la noblesse, la pureté du style, le firent recevoir dans les académies de Nîmes, de Lyon et de La Rochelle. Mais il obtint, à partir de cette époque, une récompense bien autrement précieuse de ses premiers travaux; il connut Malesherbes, et cet homme illustre l'accueillit avec un vif intérêt. Mongolfier et Rabaut de Saint-Étienne, ses compatriotes, applaudirent également à ses succès. Quoique Boissy-d'Anglas fût avocat au parlement de Paris, il ne suivit point la carrière du barreau; il acheta une charge de maître d'hôtel ordinaire de *Monsieur* (Louis XVIII), et s'occupa exclusivement de littérature jusqu'à l'époque où le tiers-état de la sénéchaussée d'Annonay le nomma, en 1789, député aux États-Généraux. Il s'y montra l'adversaire de la noblesse, à laquelle il prétendait cependant appartenir. Quand les députés du tiers-état voulurent se constituer en Assemblée nationale, Boissy-d'Anglas se prononça vigoureusement en faveur de la mesure. Pendant la durée de cette législature, et quoiqu'il abordât rarement la tribune, il défendit avec chaleur la journée du 14 juillet et celles des 5 et 6 octobre. Il parla peu, mais il publia sur les matières politiques, sur les finances en particulier, plusieurs écrits qui lui valurent les suffrages de tous les partisans de la cause populaire.

En 1791, secrétaire de l'Assemblée constituante, il demanda que les honneurs du Panthéon fussent décernés à J.-J. Rousseau. Après le départ de *Monsieur*, le 21 juin 1791, il donna sa démission de la place de maître d'hôtel de ce prince.

Lorsque l'Assemblée constituante eut terminé sa carrière, Boissy-d'Anglas se rendit à Annonay, où ses concitoyens l'élurent procureur-général-syndic du département de l'Ardèche. Boissy-d'Anglas s'acquitta courageusement de ces fonctions. En voici un exemple : Cinq prêtres sont assaillis par une troupe de forcénés qui voulaient les massacrer. A l'aspect du danger qui les menace, Boissy se précipite au milieu de la foule armée en annonçant qu'il va les placer sous la main de la justice. Cette foule se porte au lieu qui leur servait momentanément d'asile, résolue qu'elle est à exécuter ses sinistres projets. L'ex-député de l'Assemblée constituante s'élance vers le seuil de la porte, rallie autour de lui plusieurs bons citoyens, et défend pendant dix heures consécutives, au péril de sa vie les infortunés qu'on voulait immoler sous ses yeux. Grace à son héroïque dévoûment, le sang des prêtres ne fut pas versé; mais il se hâta de protéger leur fuite, dans la crainte qu'un soulèvement nouveau ne vînt mettre encore une fois leurs jours en danger.

Trois mois après, ses concitoyens le nommèrent député à la Convention nationale (22 septembre 1792). Il ne coopéra que d'une manière secondaire aux premiers travaux de cette Assemblée; mais on l'envoya deux fois en mission, d'abord à Lyon pour

y rétablir l'ordre compromis par la rareté des subsistances, et ensuite à l'armée des Alpes pour en assurer les approvisionnemens.

Dans le procès de Louis XVI, Boissy-d'Anglas vota pour le sursis et pour la nécessité de faire ratifier, par le peuple, le jugement qui serait rendu; puis, quand il fut obligé de se prononcer sur la peine qu'on infligerait au roi, il formula son opinion en ces termes :

« Il s'agit moins pour moi d'infliger un juste châtiment, de punir des attentats nombreux, que de procurer la paix intérieure... Je regrette donc l'opinion de ceux qui veulent faire mourir Louis... Je vote pour que Louis soit retenu dans un lieu sûr jusqu'à ce que la paix et la reconnaissance de la République par toutes les puissances permettent... d'ordonner son bannissement hors du territoire. »

Boissy-d'Anglas ne parut point à la tribune pendant le règne de la terreur; mais, le 28 juin 1793, il adressa à Dumont, vice-président de l'Ardèche, une lettre (1) dans laquelle il s'élevait avec force contre l'oppression que l'on faisait subir à la représentation nationale. Peu de temps s'était écoulé depuis sa publication, lorsqu'il témoigna le désir de prendre la parole : *Tais-toi, coquin*, s'écria le prêtre Chabot, *nous savons ce que tu as écrit, tu devrais être déjà guillotiné.* Un autre jour, il fut abordé dans le jardin des Tuileries par Legendre qui lui dit en frémissant de colère : *Eh bien! scélérat, tu as osé dire que tu n'étais pas libre, et cependant te voilà ici. — Non*, répondit Boissy-d'Anglas, *je ne suis pas libre, car si je l'étais, je pourrais te répondre.*

Les injures, les menaces dont il était continuellement l'objet, ne l'empêchèrent pas d'élever la voix contre les actes de vandalisme dont cette époque ne nous offre malheureusement que trop d'exemples. L'autorité de sa parole, la sincérité de son patriotisme triomphèrent quelquefois du stupide fanatisme des ennemis des arts et de la civilisation.

Henriot, un des séides de Robespierre, qui commandait la force armée de Paris, avait, dans un accès de délire révolutionnaire, proposé à la société des jacobins de faire brûler tous les livres des bibliothèques publiques et particulières qui n'étaient pas dans le sens du gouvernement républicain. On accueillit avec enthousisme la proposition de ce frénétique; quelques jours après, un député jacobin la jeta même incidemment dans la Convention, où elle ne fut pas assez vivement repoussée. Boissy-d'Anglas, indigné en pensant seulement à un pareil attentat, résolut de le combattre au moins dans un écrit qu'il adressa le 25 pluviose an II à la représentation nationale. Cet écrit est un plaidoyer plein de chaleur et d'éloquence en faveur des sciences, des arts et de la littérature.

Nous arrivons au 9 thermidor, jour mémorable où le gouvernement décemviral perdit le prestige de terreur qui faisait sa force. Avant cette époque, Boissy-d'Anglas avait fait l'éloge de Robespierre. Il avait dit : « L'âme était attendrie et élevée quand Robespierre parlait de l'Être-Suprême, dans des idées philosophiques relevées de tout le charme de l'éloquence. » Lorsque, après le 9 thermidor, il fut question de transférer les restes de Marat du cimetière des Cordeliers au Panthéon, Boissy-d'Anglas signa ce rapport, dans lequel on lisait que *les cendres de l'ami du peuple devaient reposer dans le temple consacré à l'humanité.* A partir de ce moment, Boissy-d'Anglas commença une carrière législative dans laquelle ses talens et son caractère devaient briller du plus vif éclat. Devenu secrétaire de la Convention nationale le 16 vendémiaire an III, son premier soin fut de réclamer la mise en liberté du célèbre peintre David. Le 25 frimaire, il entra au Comité de salut public. On le vit alors demander des mesures contre les prêtres qui fomentaient des troubles dans le département de l'Ardèche, protester contre les dépenses que le trésor public n'était pas en état de supporter, voter en faveur de la levée du séquestre sur les biens des étrangers, et déterminer la création d'une commission destinée à veiller aux approvisionnemens de Paris.

Ce fut lui qui éleva le premier la voix pour faire décréter l'annulation des jugemens rendus par les tribunaux révolutionnaires, qui proposa l'établissement d'un comité de législation pour réviser les jugemens antérieurs, qui demanda la suspension de la vente des biens des condamnés, et des indemnités d'une valeur égale à celle des propriétés qui auraient été vendues. « Loin de nous ces sordides calculs, ces pusillanimes considérations, ces machiavéliques raisonnemens qui voudraient nous arrêter dans la noble carrière qui nous est tracée : nous ne sommes pas dignes de combattre les principes du despotisme, si nous admettons sa politique fallacieuse; nous ne sommes pas dignes de fonder la liberté d'un grand peuple, si nous osons voiler la statue de la justice. La justice, citoyens! voilà notre devoir, notre base, le mobile invariable de nos actions; voilà notre but, notre égide; voilà notre force : si nous quittons cette base solide, l'édifice que nous voulons construire pour les siècles et pour l'univers s''ébranlera, nous entraînera dans sa chute, nous ensevelira dans ses décombres, et ne laissera, comme nous, qu'un souvenir digne de mépris, etc. »

Cependant l'anarchie avait succédé au despotisme de la terreur. Le peuple manquant de vivres, regrettait le Comité de salut public sous lequel il avait eu et du pain et le pouvoir. Boissy-d'Anglas était alors président du comité de subsistances que la Convention avait nommé pour approvisionner Paris. Mais ce n'était qu'avec les plus grandes difficultés que ce comité pouvait faire entrer chaque jour les 1,500 sacs de farine nécessaires pour nourrir l'immense population de cette ville. Aussi la multitude faisait-elle entendre des plaintes, de violens murmures, et appelait Boissy-d'Anglas *Boissy-Famine*, dans la persuasion qu'il était le premier auteur de la disette qu'elle prévoyait et dont on la menaçait. Cette irritation était entretenue par les chefs du parti jacobin, qui avaient survécu à la journée du 9 thermidor. Ils avaient déjà tenté di-

(1) Cette lettre, datée de Paris, fut imprimée à Annonay, et produisit une vive sensation dans le Midi.

verses insurrections qui leur avaient été fatales; ces tentatives infructueuses ne les découragèrent point. Résolus de faire un nouvel effort, ils recueillirent des forces, insurgèrent les faubourgs et mirent les sections en mouvement.

Le 12 germinal an III, Boissy-d'Anglas était à la tribune, où il venait de commencer un nouveau rapport sur les subsistances, lorsqu'une populace ivre, désordonnée, force les portes de la Convention qui siégeait aux Tuileries, déborde dans la salle comme un torrent et couvre la voix du rapporteur en hurlant : *Du pain! du pain! et la constitution de 93!* Au milieu du désordre, de la confusion et de la terreur occasionés par cette invasion populaire, Boissy-d'Anglas reste impassible à la tribune. Il n'y avait plus de délibération. Le tocsin qu'on avait placé depuis la défaite de la commune dans le pavillon de l'horloge, sonne l'alarme; la générale bat dans tous les quartiers de Paris. Les sections les plus voisines des Tuileries sont immédiatement convoquées, elles s'avancent en armes au secours de la Convention, et la foule effrayée, s'échappant par toutes les issues, disparaît subitement. Boissy-d'Anglas continue son rapport, l'assemblée reprend elle-même le cours de ses délibérations et décrète d'arrestation, pour être déportés, Cambon, Collot-d'Herbois, Amar, Billaud-Varennes, Lecointre, Barère, Vadier, Chasles, Thuriot, Ruamps et Léonard-Bourdon qui, s'étant montrés favorables aux factieux, pouvaient être regardés comme leurs complices.

Le 16 du même mois, Boissy-d'Anglas fut porté à la présidence.

Les conjurés avaient été repoussés sans avoir été vaincus; instruits par le mauvais succès de l'émeute du 12 germinal, ils résolurent de mieux prendre leurs mesures. Le 1er prairial au matin, une nouvelle insurrection éclate. Des hommes, des femmes, des enfans des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau se précipitent vers les Tuileries, en poussant d'horribles imprécations. Parvenus aux portes intérieures de la Convention, qu'ils trouvent fermées, les révoltés les frappent à coups de hache, les brisent enfin et pénètrent au milieu même de l'assemblée. Le député Auguis, à la tête de quelques gendarmes, parvient d'abord à les repousser; mais les assaillans, plus nombreux, reviennent au pas de charge et envahissent de nouveau l'enceinte de la représentation nationale. Boissy-d'Anglas siégeait en ce moment au fauteuil, en remplacement de Vernier dont les forces étaient épuisées. Le nouveau président s'assied et se couvre. Des vociférations, des cris de mort s'élèvent contre lui. Le député Féraud s'élance à la tribune pour la défendre; il tombe atteint d'un coup de feu. Son corps est mis en lambeaux, sa tête attachée au bout d'une pique. Le canon gronde, le tocsin se fait entendre. Un grand nombre de députés avaient pris la fuite. Boissy reste presque seul exposé aux outrages, aux menaces des frénétiques qui s'étaient rendus maîtres de la salle. On le couche en joue, les poignards serrent sa poitrine, il n'est point ému. On lui présente la tête sanglante de Féraud : il reste immobile. Ni les clameurs de l'émeute, ni la fureur des assassins, ni les glaives prêts à l'immoler ne peuvent le décider à mettre en délibération les propositions qu'on veut le forcer de soumettre à l'assemblée. A neuf heures du soir, quelques sections en armes marchèrent au secours de la Convention, et la multitude disparut avec autant de promptitude qu'au 12 germinal (1).

Le lendemain, lorsque Boissy-d'Anglas entra dans la salle de la Convention, il fut accueilli par des applaudissemens unanimes, et Louvet lui vota des remercîmens au nom de la patrie.

Devenu membre du Comité de salut public, Boissy-d'Anglas lut un rapport sur les colonies, et les fit déclarer parties intégrantes de la France. Le 18 fructidor, il contribua d'une manière active à la ratification du traité de paix entre la république landgrave de Hesse. Le 6e jour complémentaire, il appela la reconnaissance publique sur les grands hommes qui ont honoré la patrie, et demanda des statues pour Fénelon, Corneille, Racine, Voltaire, J.-J. Rousseau et Buffon. Plus tard, on le vit se réunir à deux de ses collègues pour solliciter une loi contre les journalistes incendiaires.

Lorsque le Directoire eut succédé à la Convention, Boissy-d'Anglas fut nommé membre du conseil des Cinq-Cents par soixante-douze départemens. A la nouvelle de ce triomphe unique dans les fastes législatifs, ce grand citoyen s'écria : *Ils ne savent ce qu'ils font, ils me nomment plus que roi.* Nous ne reproduirons point ici le vaste ensemble de ces travaux dans ce conseil.

Le 1er thermidor an IV, il fut nommé président du conseil des Cinq-Cents.

Dans la séance du 9 brumaire an V, il prit encore la parole pour défendre la liberté des journaux; mais il reprocha vivement au Directoire d'avoir fait de la presse un odieux abus en répandant des calomnies contre les députés. Lors de la discussion de la loi du 3 brumaire, il déclara qu'il y avait tout à craindre en limitant les choix du peuple; qu'il n'y avait aucun danger à limiter ceux du gouvernement; que le peuple connaissait les hommes dignes de sa confiance, et que rarement il se trompait, tandis que le gouvernement, entouré, assiégé, par des hommes intéressés à le tromper se laissait entraîner à de fausses démarches et faisait souvent de mauvais choix. Boissy-d'Anglas attaqua en même temps les maisons de jeu, le divorce, les loteries et presque tous les actes du Directoire, dont il devint un des adversaires les plus redoutables. Aussi fut-il confondu avec le parti *clichien* et accusé d'avoir participé à la conspiration de Brotier et Lavilleheurnois.

Après le coup d'État du 18 fructidor, dont il faillit être victime, il vécut pendant deux ans dans une retraite ignorée, afin de se dérober à la déportation. Pour éviter, toutefois, la spoliation qui menaçait sa famille, il alla se constituer prisonnier à l'île d'Oleron. La révolution du 18 brumaire, dont il adopta les principes, lui permit de reparaître sur la scène politique en l'an VIII, époque à laquelle il fut

(1) C'est à l'occasion de la conduite de Boissy-d'Anglas au 1er prairial, que Louis XVIII, le recevant pour la première fois, lui dit : « Vous voyez que l'erreur ne me fait pas oublier le courage et la vertu. »

nommé membre du Tribunat. Élu président de cette assemblée le 2 frimaire an XII, il devint membre de la Légion-d'Honneur le 4 du même mois, commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant, reçut le titre de sénateur le 18 pluviose et fut créé comte en 1808. Toutes ces dignités laissèrent Boissy-d'Anglas comme elles l'avaient trouvé, ami des lois, partisan d'une liberté sage, et ne donnant à la puissance colossale qui l'avait élevé que ce que la nécessité des temps exigeait de lui.

Le 8 décembre 1809, le Sénat le présenta comme candidat à une sénatorerie; mais en dédommagement de cette faveur qui ne lui fut point accordée, Napoléon le nomma, le 30 juin 1811, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Au mois de février 1813, lorsques les armées de l'Europe envahissaient les frontières de la France, le comte Boissy-d'Anglas reçut la mission de se rendre à La Rochelle pour y organiser des moyens de résistance. Il s'acquitta de cette mission importante avec autant de courage que de modération. Bordeaux était au pouvoir des Anglais; les îles de Ré et d'Oleron auraient infailliblement subi le même sort sans l'énergie que Boissy déploya dans ces circonstances difficiles. Rochefort lui fut redevable de la conservation de ses établissemens maritimes, et le repos de la Vendée fut peut-être aussi son ouvrage.

Il adhéra, en 1814, à la restauration des Bourbons, qui l'élevèrent à la pairie le 4 juin.

L'Empereur, après son retour de l'île d'Elbe, lui donna une nouvelle mission pour les départemens de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées, où il réorganisa les autorités administratives dans le sens de la révolution qui venait de s'opérer. Il devint membre de la nouvelle Chambre des pairs (2 juin).

Cependant la perte de la bataille de Waterloo fit craindre un moment pour les destinées de la France. A la nouvelle de ce désastre, les chambres se déclarèrent en permanence. Boissy-d'Anglas proposa, dans la séance du 21 juin, que la résolution de la Chambre des représentans, qui déclarait traître à la patrie quiconque tenterait de dissoudre la représentation nationale, fût votée le même jour. Le lendemain, lorsque le colonel Labédoyère et Lucien Bonaparte demandèrent que l'on proclamât empereur le fils de Napoléon, Boissy-d'Anglas s'éleva contre cette proposition, et se prononça pour la formation d'un gouvernement provisoire.

Le 27 juin, Boissy-d'Anglas devait présenter à la Chambre des représentans le projet d'une loi complète sur la liberté individuelle, qui assurait les moyens de concilier l'ordre public avec la liberté des citoyens; mais le gouvernement provisoire l'ayant désigné pour être un des commissaires chargés d'aller proposer un armistice au général Blücher, la Chambre se sépara sur ces entrefaites sans avoir pu discuter ce projet. Au retour du roi, il fut éliminé de la Chambre des pairs, au sein de laquelle une ordonnance royale le rappela le 17 août. Le 21 mars 1816, il fut admis au nombre des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il justifia les suffrages par des Mémoires pleins d'intérêt sur l'histoire de France, et particulièrement sur les événemens politiques qui signalèrent le règne de quelques-uns de nos rois.

A dater de l'époque où Boissy-d'Anglas fut élevé à la pairie, on le vit toujours, fidèle aux principes de toute sa vie, défendre la liberté individuelle, la liberté de la presse, favoriser tous les projets utiles, et s'opposer constamment aux tentatives illégales des divers ministères qui exercèrent le pouvoir pendant la Restauration. Il fut un de ceux qui demandèrent l'application du juri aux délits de la presse, qui combattirent la proposition de Barthélemy, tendant à modifier la loi sur les élections. Il poursuivit encore de son indignation, comme il l'avait fait sous la République, les deux plus grands fléaux dont s'offensait la morale publique : la loterie et les jeux. Son rapport sur le droit d'aubaine, monument d'une raison forte, d'un savoir profond, détermina l'abolition de ce vestige de la barbarie des anciens temps. Enfin, il obtint du duc de Richelieu, qui avait pour lui un véritable attachement, le rappel de plusieurs membres de la Convention, qui avaient été exilés de la France par une interprétation trop sévère de la loi du 6 janvier 1816. Parmi les proscrits rentrés, se trouvait un de ses anciens collègues, dont la haine active avait contribué à le faire proscrire après la journée du 18 fructidor. Lorsque ce député demanda à lui être présenté pour lui témoigner sa reconnaissance, Boissy-d'Anglas répondit : *Je sens, et je me le reproche, que je n'ai pas assez de philosophie pour lui pardonner entièrement le mal qu'il a voulu me faire; j'ai été assez heureux pour lui être utile : je le remercie de sa visite. Le monde est assez grand pour nous contenir éloignés l'un de l'autre.*

La vieillesse n'avait point affaibli en Boissy-d'Anglas son zèle ardent pour ses co-religionnaires, dont il était le constant défenseur. Aussi, en 1819, le ministre de l'intérieur le désigna-t-il pour faire partie d'un conseil choisi parmi les calvinistes et les luthériens, qu'il créa dans le but d'en recevoir des renseignemens sur tout ce qui pouvait intéresser ces deux communions.

Boissy-d'Anglas profita des loisirs que lui laissaient les débats parlementaires pour revenir à la culture des lettres, qui avait répandu tant de charmes sur les premières années de sa jeunesse.

L'étude, les arts embellissaient ainsi son existence, lorsqu'une maladie, qui avait son siége dans le cœur, compromit gravement sa santé et le détermina à se rendre immédiatement à Rennes, où il passa l'hiver de 1824 à 1825. De retour à Paris, rien n'annonçait encore sa fin prochaine; mais les progrès du mal furent bientôt si rapides qu'il ne resta plus aucune chance de salut. Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, le 20 octobre 1826.

Boissy-d'Anglas a laissé deux fils; l'aîné, ancien préfet de la Charente, a hérité du titre de comte et de la pairie. (*Voy.* t. Ier, p. LVII.)

AUGUSTE AMIC.

BOLLEMONT (FRANÇOIS-CHARLES-ROBERT

CHONET DE), général d'artillerie, né le 30 août 1744, à Arrancy, département de la Meuse, entra au service comme aspirant au corps royal de l'artillerie le 12 février 1764, devint élève-surnuméraire le 16 juillet 1766, élève-titulaire le 31 janvier 1767, et fut nommé lieutenant au régiment de Metz-artillerie le 28 mai suivant. Capitaine le 3 juin 1779 au même régiment, il servit dans ce corps jusqu'à l'époque de la Révolution, dont il adopta franchement les principes. Employé en 1793 à l'armée des Alpes, dont il commanda l'artillerie de l'avant-garde, il marcha dans la nuit du 21 au 22 septembre à la tête d'une compagnie de canonniers, employés comme grenadiers, à l'attaque des redoutes des Abîmes (Savoie), et donna des preuves d'une grande intrépidité dans cette affaire, au succès de laquelle il contribua puissamment. Le 26 du même mois, il fut envoyé avec un détachement dans la vallée de Tarentaise, pour attaquer les Piémontais retranchés sur les bords de l'Arly, entre l'Hôpital et Conflans, et remplit sa mission avec un plein succès. Le 8 octobre suivant, il fit partie d'une expédition dans la vallée de Maurienne et s'y fit remarquer par son courage. Nommé chef de bataillon au 4e régiment d'artillerie à pied le 1er novembre de la même année, il passa en 1793 à l'armée de Belgique, où il fut nommé directeur de l'équipage de campagne. Il suivit cette armée pendant sa retraite et conduisit le parc d'artillerie à Valenciennes lors de la trahison de Dumouriez. Promu au grade de chef de brigade, par le général Dampierre, le 15 août 1793, il continua de diriger le parc pendant l'expédition faite pour débloquer Dune-Libre, et fut chargé du commandement en second de l'artillerie de l'armée du Nord, par arrêté des représentans du peuple Duquesnois et Carnot. Les 24 et 25 vendémiaire an II, avec 4 pièces de seize qu'il plaça à droite et à gauche de la route d'Avesnes à Maubeuge, il fit taire le feu d'une batterie autrichienne de 15 pièces, placée sur le mont Dourlers. Le conseil exécutif provisoire, informé des services rendus par le chef de brigade Bollemont, le nomma général de brigade le 4 brumaire an II. Destitué comme noble le 15 pluviose suivant, il fut rappelé au service le 17 floréal en qualité de commandant en chef l'artillerie de l'armée de la Moselle, et fut nommé général de division le 19 du même mois. Il dirigea avec beaucoup d'intelligence les préparatifs de l'expédition des Ardennes, et se trouva à l'attaque des Autrichiens à Neufchâteau.

Le 25 prairial, il fit la reconnaissance de la place de Charleroi, et commanda l'artillerie au siége de cette place (1). Pendant la durée des opérations, le représentant Saint-Just, informé que le capitaine Méras, du 1er régiment d'artillerie, avait apporté quelque négligence dans la construction d'une batterie dont il était chargé, le fit fusiller dans la tranchée. Les généraux Hatry, commandant les troupes de siége, Bollemont, commandant l'artillerie, et le chef de bataillon Marescot, commandant le génie, ayant eu la générosité de faire des représentations contre l'arrêt cruel qui condamnait le malheureux capitaine Méras, Saint-Just, dans sa fureur, osa les accuser de complicité, et donna l'ordre au général en chef Jourdan de les faire arrêter et fusiller sur-le-champ. Jourdan eut, au péril de sa vie, le courage de résister aux volontés du conventionnel, et l'affaire n'eut pas d'autre suite. Bollemont prit une part glorieuse à la journée de Fleurus, à l'affaire du 18 messidor, près de Braine-le-Leu et au combat de Maëstricht, le 1er jour complémentaire de la même année.

Il commanda ensuite l'artillerie au siége de Maëstricht et au blocus de Mayence en l'an III. La reddition de la première de ces places fut due en partie aux savantes dispositions par lesquelles il parvint à faire taire les batteries de la place. Employé à l'armée de Sambre-et-Meuse, en l'an IV, il prit part à toutes les opérations de cette campagne et s'y fit constamment remarquer par le zèle et le dévoûment avec lesquels il remplissait tous ses devoirs. L'ennemi ayant menacé la place de Wurtzbourg, le général Bollemont s'y rendit afin de dégager, s'il était possible, le grand parc d'artillerie de l'armée française qui s'y trouvait renfermé. Après être resté pendant trois jours sans communication avec l'armée, il fut obligé de céder aux forces supérieures des Autrichiens, et se rendit prisonnier de guerre le 18 fructidor an IV.

A son retour en France, le Directoire exécutif le nomma aux fonctions d'inspecteur-général d'artillerie. Désigné, le 9 frimaire an X, pour être employé en qualité de commandant d'armes à Brest, des circonstances particulières l'empêchèrent d'accepter. Appelé à faire partie du Corps législatif, nous donnons ici l'extrait des registres du Sénat conservateur, du 8 pluviose an X :

« L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre du Corps législatif. — Le Sénat, réuni au nombre des membres prescrit par l'article 90 de la constitution, procède, en exécution de l'article 20, à cette nomination dans la forme accoutumée. La majorité absolue des suffrages se fixe sur le citoyen Bollemont, général d'artillerie. Il est proclamé, par le président, membre du Corps législatif. Le Sénat arrête que cette nomination sera notifiée par un message au Corps législatif, au Tribunat et aux consuls de la République.

» B.-G.-É.-L. LACÉPÈDE, président.
» LEFEBVRE et JACQUEMINOT, secrétaires ;

» Par le Sénat conservateur, le secrétaire-général,
» CAUCHY.

» Bonaparte, premier Consul de la République, ordonne que l'acte du Sénat conservateur qui précède, sera inséré au *Bulletin des lois*. Le ministre de la justice enverra au citoyen Bollemont un exemplaire du *Bulletin des lois* où cet acte sera inséré, pour lui tenir lieu de notification et lui servir à constater sa qualité.

» A Paris, 8 pluviose an X de la République.

» En l'absence du premier Consul, le second consul, CAMBACÉRÈS.

(1) VICTOIRES ET CONQUÊTES, t. III, p. 47.

» Par le second consul, le secrétaire d'État,
» H.-B. MARET. »

Un message du Sénat ayant annoncé cette nomination au Corps législatif, dans sa séance du 9 pluviose, le général Bollemont fut immédiatement admis à prêter le serment de fidélité à la constitution, et siéga depuis lors dans cette assemblée comme député de la Meuse. Admis à la retraite le 20 prairial an XI, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII, officier de l'Ordre le 1er frimaire an XIII, et mourut quelques années plus tard. B-G.

BORD (LÉONARD), colonel d'infanterie, naquit à Vallières (Creuse), le 8 décembre 1744, et entra, comme soldat, le 24 novembre 1762, au 17e régiment d'infanterie, ci-devant Auvergne, devenu 17e demi-brigade, et enfin 17e de ligne.

Lorsqu'il fut nommé sous-lieutenant, le 6 avril 1785, il comptait près de vingt-trois ans de services et avait passé par tous les grades inférieurs : caporal et sergent les 26 août et 21 septembre 1766, fourrier le 8 juin 1769, sergent-major le 28 juin 1776, adjudant le 3 juin 1779, enfin porte-drapeau le 10 mai 1782. Il avait fait la campagne de 1762 en Hanovre, pendant laquelle il avait été blessé à la jambe droite, et celles de 1782 et 1783 en Amérique.

En 1791, il fut fait lieutenant, chevalier de Saint-Louis et capitaine les 15 septembre, 7 octobre et 1er décembre. Il obtint les grades de chef de bataillon et de chef de brigade le 8 et le 29 thermidor an II, et fut nommé, par le Sénat conservateur, membre du Corps législatif le 8 prairial an VIII.

Il avait été de l'expédition sur Nanci le 31 août 1791, avait fait les campagnes des ans 1792, 1793, II, III, IV, V, VI, VII et VIII aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, de Rome, d'Helvétie, d'Angleterre, du Haut-Rhin et de Naples; il s'était trouvé à cinquante-cinq affaires, avait eu un cheval tué sous lui à Jemmapes, avait été blessé au talon droit lors du passage du Rhin en l'an X, et avait été prisonnier des Anglais en l'an VII; rendu à Gênes, il avait présidé l'unique conseil de guerre de l'armée d'Italie, et la commission extraordinaire chargée de juger les révoltés de Terni, et, après avoir exercé le commandement de la place de Gênes, revenu à Paris, il avait été nommé président du 2e conseil de guerre le 30 germinal an VIII.

En l'an XII, le premier Consul le créa membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire, commandant de l'Ordre le 25 prairial, électeur du département de la Creuse; le Corps législatif l'élut candidat pour la questure, et il fit partie de la députation qui se rendit auprès de Napoléon pour le complimenter sur son élévation à la couronne. A cette époque, deux de ses fils étaient capitaines au 17e de ligne, et le troisième se préparait à l'École militaire de Fontainebleau à suivre la carrière de ses aînés. Il fut élu vice-président du Corps législatif dans la séance du 7 avril 1806, et, le 1er octobre 1808, attaché à l'état-major général du 4e corps, aux ordres du duc de Dantzig. Le 1er novembre suivant, il reçut le commandement de place de Bilbao, rentra à Paris par congé, le 2 octobre 1813, fut admis à la retraite le 27 juillet 1814, et mourut le 9 avril 1823.

C'était un très brave soldat. B-S.

BOREL DE BRETIZEL (DURAND), né à Beauvais (Oise), le 23 juillet 1764. Depuis six générations, ses ancêtres avaient occupé, avec honneur, les fonctions de lieutenans-généraux civils et criminels du bailliage. Reçu à l'âge de dix-neuf ans, en 1783, licencié en droit et avocat au parlement de Paris, à vingt-et-un ans il succéda à son père, qui résigna en sa faveur ses quarante années d'exercice.

Il remplit, après 1789, les différentes fonctions tant de l'ordre judiciaire que de l'ordre administratif. Emprisonné pendant la terreur à Beauvais, il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor.

En l'an III, le département de l'Oise le nomma député à la Convention nationale. Envoyé en mission dans les départemens de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, il fut chargé de présenter à la Convention nationale, le 14 germinal an III, une adresse des Lyonnais contenant protestation de leur attachement à la Convention, et quelque temps après une autre adresse des habitans de Grenoble contre les tentatives des anarchistes.

Après la mise en pratique de la nouvelle constitution de l'an III, Borel fut député au conseil des Cinq-Cents par le département de l'Oise. Il ne parut qu'une fois à la tribune dans la session de l'an IV, ce fut pour présenter un mode de remplacement par élection des commissaires près les tribunaux civils, qui fut adopté.

En l'an V, il fit prendre une résolution pour régulariser les droits des usufruitiers de maisons vendues nationalement avec réserve d'usufruit.

Il se prononça (vendémiaire an V), contre le projet d'ostracisme qu'amena le coup d'État du 18 fructidor. Dans la discussion d'un projet intitulé des *institutions civiles*, Borel combattit le projet (Séance du 22 frimaire an VI). Il applaudit aux vœux philantropiques qui animaient le rapporteur; mais il rejeta toutes les cérémonies dont on proposait d'accompagner la célébration des actes de naissance, de mariage et de sépulture. Il demanda que la forme de ces actes fût purement civile et sans aucun mélange d'idées religieuses, et qu'aux termes de la loi de septembre 1792, on laissât à chacun la faculté de les consacrer d'après les rites propres au culte de son choix.

La révolution du 18 brumaire trouva dans Borel un zélé partisan, aussi vint-il prendre place, par le choix du Sénat, en l'an VIII, au tribunal de cassation, et reçut-il, le 4 frimaire an XII, la décoration de la Légion-d'Honneur. Il vota pour l'élévation de Napoléon à l'Empire. Depuis cette époque, et pendant trente-huit ans, Borel a été associé, avec la renommée d'un homme de bien, d'un jurisconsulte habile, d'un fonctionnaire exact et jaloux de ses devoirs, aux travaux de la Cour de cassation.

Il a fait partie, en 1814, du conseil particulier du duc d'Orléans.

En 1816, Borel de Bretizel fut chargé (dit le *Moniteur* du 15 janvier), au nom des habitans de Beauvais, de présenter au roi *le mouton* que la ville de Beauvais était de temps immémorial dans l'usage d'offrir aux rois de France à l'époque du jour de l'an. A peine Borel, ajoute ce journal, a-t-il eu le temps d'annoncer au roi que sa fidèle ville de Beauvais s'empressait de renouveler ses hommages, que le roi répondit : *Oh! oui, j'accepte son présent avec grand plaisir, d'autant mieux que je me ressouviendrai toujours du bon accueil qu'elle m'a fait dans un mauvais moment.*

Peu de temps après, il fut nommé député par le département de l'Oise.

Borel siégea constamment depuis cette époque jusqu'en 1827 dans la Chambre des députés, comme représentant du même département, et vota habituellement avec le ministère.

Dans la session de 1827, il fut chargé du rapport sur le projet de loi concernant le juri; s'opposa à la question préjudicielle élevée par M. de la Bourdonnaie sur ce projet, et en résuma avec talent la discussion générale.

Plus tard, ce fut sur lui que tomba le choix du duc d'Orléans, devenu roi, pour l'administration des biens considérables que le legs universel du duc de Bourbon transmit au jeune duc d'Aumale. La direction d'une liquidation aussi compliquée demandait un homme laborieux, intègre, éclairé, conciliant. Les travaux, les soins, le zèle de Borel de Bretizel conduisirent à son terme cette grande et difficile opération.

En 1838, la santé de Borel commença à s'affaiblir; sentant qu'il ne pouvait plus remplir, comme par le passé, ses devoirs de conseiller à la Cour de cassation, il résigna ces hautes fonctions. Il est mort à Paris, le 1er mai 1839. P. D.

BOSSUT (CHARLES), né le 11 août 1730, à Tartaras, près de Saint-Étienne (Loire). Il a pris, par le nombre et par l'importance de ses travaux, une place honorable parmi les savans qui ont illustré la fin du dix-huitième siècle.

Orphelin à l'âge de six ans, il dut à la tendresse d'un oncle les premières leçons et acheva ses études chez les jésuites de Lyon. Il prit ensuite l'habit ecclésiastique, mais il n'entra jamais dans les ordres.

Fontenelle, Clairaut et d'Alembert furent ses premiers protecteurs. Il n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il devint professeur à l'École du génie à Mézières, et correspondant de l'Académie des sciences.

Seize années honorablement consacrées à cet enseignement, plusieurs ouvrages remarquables, six prix remportés aux Académies de Lyon et de Toulouse, et à l'Académie des sciences, justifièrent le choix que l'on avait fait de lui.

C'est sur les bancs de cette école que Bossut rencontra Gaspard Monge (1). Devenant protecteur à son tour, il le fit agréer pour son suppléant; l'année suivante, il lui céda sa chaire et alla lui-même remplacer, comme examinateur des élèves du génie et comme membre de l'Académie des sciences, ce Le Camus, qui en 1752 lui avait ouvert la route en le faisant placer à Mézières.

Depuis cette époque, il composa un grand nombre de Mémoires insérés dans le recueil de l'Académie, et reproduits en partie dans le *Dictionnaire de mathématiques* de l'Encyclopédie, dont il fut le principal rédacteur.

Une chaire d'hydrodynamique fut créée pour lui par le roi, aux appointemens de 5,000 francs : il l'avait partagée avec M. Charles, son ami, lorsque les événemens de la Révolution la lui enlevèrent. Privé également de ses autres places, de ses pensions et de son traitement d'académicien, il fut réduit à vivre du produit de ses ouvrages.

Le jour des réparations arriva. L'Institut, à sa création, le nomma un de ses membres. Monge, acquittant la dette de Mézières, l'appela comme examinateur à l'École polytechnique; et lorsque les infirmités de l'âge l'obligèrent, en 1808, à demander sa retraite, son traitement lui fut conservé.

Bossut ne fut pas un savant du premier ordre : ses Mémoires sur la théorie et la pratique de l'arrimage des vaisseaux, couronnés par l'Académie des sciences, et quelques expériences en grand sur le mouvement de l'eau, sont les seuls travaux scientifiques qui le firent appeler au sein de cette Académie. La réputation qu'il s'est acquise à juste titre est plutôt fondée sur les ouvrages utiles qu'il a laissés. Son *Traité d'hydrodynamique* présenta pour la première fois une heureuse réunion de la théorie et de l'expérience, et fit sortir cette science des spéculations de la géométrie, pour l'accommoder aux réalités de la pratique; et, quoique le traité de Dubuat, sur le même sujet, ait fait oublier en partie celui de Bossut, il est encore consulté quelquefois par les ingénieurs. L'*Histoire des mathématiques* est son ouvrage le plus répandu : s'il ne dénote pas une érudition profonde sur les origines de la science, c'est néanmoins l'œuvre d'un esprit distingué qui n'était étranger à aucune partie des mathématiques, et qui savait écrire assez élégamment pour se faire lire par les gens du monde.

Profondément religieux, Bossut porta jusqu'en 1792 l'habit et le titre d'abbé. Il tenait à établir que la foi n'était pas incompatible avec la rigueur d'un jugement fait pour les sciences exactes; il citait l'exemple de Pascal : « Ce raisonneur, écrivait-il, était à la fois un chrétien soumis et rigide. » Bossut est mort le 14 janvier 1814. A. L.

BOURG-LAPRADE fut élu membre du conseil des Cinq-Cents, en ventose an VI, par le département de Lot-et-Garonne. Après la révolution du 18 brumaire an VIII, il entra au nouveau Corps législatif, dont-il fut nommé président à l'époque du 3 nivose an IX. Ce fut en cette qualité qu'il se rendit auprès du premier Consul pour lui exprimer l'indignation qu'inspirait au Corps législatif l'attentat qui avait eu lieu contre sa personne. Élu candidat au Sénat conservateur par le collége électoral de Lot-et-Garonne, au mois de vendémiaire an XII, Bourg-Laprade fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire de la même année.

BRUE (LOUIS-URBAIN), né le 4 août 1762, à

(1) Voy. Monge, t. II, p. 397.

Lorient (Morbihan), entra au service comme soldat, le 16 août 1789, dans la compagnie des volontaires-dragons de Lorient, incorporée dans le 15e régiment de chasseurs à cheval, et y fut successivement nommé brigadier le 24 février 1790, maréchal-des-logis le 13 septembre suivant, sous-lieutenant le 5 mai 1791, lieutenant le 13 janvier 1792, et enfin capitaine le 7 mars 1793. Après avoir fait partie de plusieurs expéditions contre les rebelles, soit dans le département du Morbihan, soit dans les départemens voisins; il servit depuis le mois de mars 1793 jusqu'au mois de brumaire an V aux armées des côtes de Brest et de l'Ouest, et y donna des preuves nombreuses de bravoure et de capacité. Promu chef d'escadron le 7 ventose an III, il fut réformé le 10 brumaire an V, par suite de l'arrêté du Directoire exécutif du 19 fructidor an IV, lors de la réduction des 6 escadrons à 4; mais il ne demeura pas long-temps dans cette position, et fut replacé, le 8 pluviose suivant, dans le 19e régiment de chasseurs à cheval, avec lequel il fit la guerre depuis cette époque jusqu'en l'an X aux armées d'Italie, de Rome, de Naples et de l'Ouest. Le 14 frimaire an VII, au combat de Nerpi, le commandant Bruë se distingua par son intrépidité et concourut puissamment à la victoire que remporta le général Kellermann qui, avec seulement 3 escadrons du 19e de chasseurs, le 3e bataillon de la 15e demi-brigade d'infanterie légère, le 1er de la 11e de bataille et 2 pièces de canon, mit en déroute une colonne de 8,000 Napolitains, lui tua ou blessa 400 hommes, prit 15 bouches à feu, 30 caissons, des drapeaux et étendards, la caisse militaire, 3,000 fusils, tous les bagages et effets de campement, 8 à 900 chevaux et mulets, et fit 2,000 prisonniers parmi lesquels se trouvèrent 50 officiers dont plusieurs d'un grade supérieur. Le commandant Bruë poursuivit vivement l'ennemi jusqu'à Monte-Rossi, où le soldat fit encore un immense butin. Le général en chef Championnet, satisfait de la belle conduite du commandant Bruë, le nomma chef de brigade du 19e de chasseurs à cheval sur le champ de bataille de Civita-Castellana le 15 frimaire an VII, et cette nomination fut confirmée par le Directoire le 27 du même mois. Blessé de trois coups de sabre à l'affaire de Modène, le 24 prairial suivant, dans les charges vigoureuses faites contre la cavalerie autrichienne qui y fut défaite en grande partie, le colonel Bruë, d'après les ordres du général en chef, prit le commandement de toute la cavalerie de la division Ollivier, en remplacement du général Forest, qui avait été tué dès le commencement de l'action. Après la campagne de l'an X, à l'armée de l'Ouest, le colonel Bruë tint garnison dans la 13e division militaire pendant l'an XI, et fut employé au camp de Bayonne et sur les côtes de la Méditerranée pendant les ans XII et XIII. Membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII, il en fut nommé officier le 25 prairial suivant. De l'an XIV à 1808, il fit partie de l'armée d'Italie, devenue 8e corps de la grande armée, et fit bravement la guerre en Italie, en Prusse et en Pologne. Nommé sous-inspecteur aux revues de 3e classe, par décret du 28 avril 1808, il fut employé en cette qualité, le 20 mai suivant, à l'armée de Dalmatie, devenue armée d'Illyrie, avec laquelle il fit les campagnes de 1810, 1811, 1812 et 1813 en Illyrie, et celle de 1814 en Italie. Créé chevalier de Saint-Louis après la première Restauration, il fut admis à la retraite le 30 septembre 1816. B-G.

BUGET (CLAUDE-JOSEPH, *baron*), lieutenant-général honoraire, naquit à Bourg (Ain), le 10 septembre 1770. Son père, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de cette ville, où il jouissait de l'estime publique, l'avait destiné à la carrière ecclésiastique, pour répondre aux vœux d'un abbé, son parent, à la charge duquel il aurait succédé. La Révolution arracha bientôt le jeune Buget au séminaire, et le 22 septembre 1791, il entra, comme grenadier, au 3e bataillon de l'Ain. Caporal le 29 mai 1792 et sergent-major le 1er septembre de la même année, il fut nommé sous-lieutenant le 6 mars 1793, et passa dans le 81e régiment d'infanterie, ci-devant Barrois. Il s'était déjà fait remarquer en 1792 et 1793, aux armées du Haut-Rhin et de Belgique, devant Kehl et à la bataille de Sainte-Menéhould, lorsqu'il arriva à l'armée employée au siége de Toulon. Il prit une part si heureuse à l'enlèvement de la terrible redoute anglaise, qu'il fut fait adjudant-général chef de bataillon sur le champ de bataille même, le 30 frimaire an II. Le premier, à la tête d'une colonne de chasseurs, il était entré dans la redoute; il s'y était emparé d'une pièce de canon de 36 et y avait été atteint de deux coups de feu. Un de ses frères, lieutenant dans le régiment de Barrois, avait été tué à ses côtés. Dans le courant de l'an II, il passa à l'armée des Pyrénées-Orientales, se trouva à la bataille de Boulon, au siége du fort Saint-Elme, à la prise de Collioure, de Figuières et de Roses, obtint le grade d'adjudant-général chef de brigade le 25 prairial an III, puis, en l'an IV, après l'échange des prisonniers entre les deux nations, l'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales ayant été supprimé, il fut réformé par arrêté du Comité de salut public.

Remis en activité, en l'an VII, à l'armée du Rhin, il ne tarda pas à être envoyé en Italie. Il se distingua à la bataille de Legnago, où il fut blessé d'un coup de feu au bras droit, le 6 germinal an VII. C'est pour sa conduite dans cette circonstance que le Directoire lui écrivit une lettre de félicitations et lui décerna un sabre d'honneur le 4 floréal de la même année.

A la bataille de Marengo et San Juliano, commandée par Moreau, le 27 de ce mois de floréal, il fit, à la tête du 39e de ligne, une charge qui arrêta 30,000 Russes qui poursuivaient l'armée sur la Bormida. Il y reçut un coup de feu qui lui traversa l'os de la jambe gauche. Le général Victor, depuis duc de Bellune, lui dit, sur le champ de bataille, qu'il avait une consolation dans ses souffrances puisqu'il pouvait se flatter d'avoir sauvé l'armée d'Italie. Il obtint le grade de général de brigade le 22 messidor suivant.

Chargé, en l'an VIII, de la défense de Savone, dans la rivière de Gênes, il s'y maintint pendant

quarante jours; forcé, faute de vivres, de rendre le fort, il fut fait prisonnier, conduit en Carinthie, et rentra en France après six mois de captivité. Il a commandé les départemens des Pyrénées-Orientales en l'an IX, des Ardennes en l'an X, de l'Ariége en l'an XI. Employé aux cantonnemens, en l'an XII et en l'an XIII, il commandait le département du Rhône en 1806, lorsque l'Empereur lui confia une des brigades du 8e corps durant les campagnes de Prusse et de Pologne, en 1806 et 1807. Il concourut à l'invasion de la Poméranie suédoise, au siége de Stralsund, aux batailles d'Heilsberg et de Friedland, où un boulet de canon lui emporta le bras droit. Il vint à Paris se guérir de cette dernière blessure. Envoyé en Espagne, au 3e corps, il y fit les campagnes de 1808, 1809, 1810 et 1811, assista à la bataille de Tudela et aux siéges de Sarragosse, Lerida, Tortose et Tarragone. A Lerida, il monta le premier à l'assaut et reçut un coup de feu dans le ventre, qui frappa sur sa montre et la fit pénétrer dans les chairs, un second coup de feu dans la cuisse et un coup de baïonnette à la tête. Mis en disponibilité le 23 décembre 1811, il eut les commandemens de Belle-Ile-en-Mer, le 22 février 1812, des Pyrénées-Orientales, le 21 juin 1814, de l'arrondissement de Vienne, le 19 septembre, et de Mont-Louis, du 30 décembre au 12 avril 1815. Employé à la défense de Paris, le 14 juin 1815, il fut mis à la retraite le 18 octobre suivant. Une ordonnance royale, rendue sur sa demande, le 28 mai 1823, lui accorda le grade honorifique de lieutenant-général. En 1830, il écrivit de Perpignan, le 17 août, au ministre de la guerre pour réclamer de l'activité, mais sans succès. Sa lettre commençait par des félicitations adressées *à la brave population de Paris, pour les efforts héroïques qu'elle avait faits, afin de nous rendre à la liberté.* Cet officier-général distingué est mort le 2 octobre 1839. Il avait été fait membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII, commandant de l'Ordre et électeur du département de l'Ain, le 25 prairial suivant, et, en 1808, baron, avec une dotation en Westphalie. B-G.

CALLANDRE, lieutenant. *Voy.* CALANDRE, au 1er vendémiaire an XII, t. 1er, p. 492.

CARRION-NISAS (MARIE-HENRI-FRANÇOIS-ÉLISABETH, *baron*), issu d'une des familles les plus distinguées du Languedoc, naquit au château de Nisas, près de Pézénas, le 17 mars 1767. Jeune encore, il vit passer dans la famille Spinola, de Gênes, par suite d'une substitution, les biens considérables dont il devait hériter. Lorsque la Révolution éclata, il était officier de cavalerie. La libéralité de ses principes le fit élire maire de la commune où il résidait, et lui suscita un grand nombre d'ennemis dans les rangs de la noblesse.

En 1793, le parti montagnard le fit incarcérer comme fédéraliste. Il attendait avec une courageuse résignation l'instant fatal qui devait le réunir à tant d'autres victimes de la terreur, lorsque la journée du 9 thermidor an II vint le rendre à la liberté. Pendant le règne du Directoire, Carrion-Nisas vécut dans la solitude, où il se consacra exclusivement à la culture des lettres. Le désir de faire représenter sur la scène française sa tragédie de *Montmorenci*, le détermina à se rendre à Paris après la révolution du 18 brumaire an VIII.

Il avait été le condisciple du premier Consul à l'École militaire. Sa famille était parente du deuxième consul, Cambacérès; c'était un double motif pour lui de se fixer dans la capitale. Il ne tarda pas à remplacer au Tribunat, Crassous, élevé à la dignité de sénateur.

Élu secrétaire du Tribunat le 2 messidor au XI, il en fut nommé président le 1er nivose an XII. Dans l'intervalle de ces deux nominations, il reçut la décoration de chevalier de la Légion-d'Honneur (4 frimaire). En 1804, il fut du nombre des tribuns qui se prononcèrent avec le plus d'énergie en faveur de l'établissement du gouvernement impérial.

Dans une improvisation remarquable, qui avait principalement pour objet de réfuter les objections de Carnot, resté seul défenseur de la République expirante, Carrion-Nisas s'efforça de démontrer que la grande mesure politique proposée par le tribun Curée lui paraissait éminemment salutaire et patriotique : « Le citoyen Carnot, disait-il, croit voir revenir l'ancienne royauté de France, la royauté féodale, propriétaire. Avec un peu de réflexion, il est cependant facile d'apercevoir qu'entre cette espèce de royauté et la forme d'empire que nous proposons, il y a autant de différence qu'entre la lumière même et les ténèbres. »

Cependant, Carrion-Nisas ne fut pas toujours l'apologiste du gouvernement impérial; il lui arriva même quelquefois de faire preuve d'une noble indépendance. Il se prononça hardiment contre le décret qui excluait de l'hérédité les frères de Napoléon, et cette improbation, formulée sans ménagement, fut évidemment la cause de la disgrace qu'il encourut peu de temps après. Ce fut à cette époque qu'il fit représenter au Théâtre-Français la tragédie de *Pierre-le-Grand*, qui ne réussit pas mieux que la pièce de *Montmorenci*, jouée en l'an XI.

Découragé par la chute de cet ouvrage, remarquable sous plusieurs rapports, Carrion-Nisas se détermina, en 1806, à rentrer dans la carrière des armes, qu'il avait toujours beaucoup aimée. Nommé lieutenant dans les gendarmes d'ordonnance, il devint capitaine peu de temps après, en récompense de la valeur qu'il avait déployée au combat de Zurmin, près Colberg. L'Empereur, n'ayant point oublié les services qu'il en avait reçus au Tribunat, crut devoir lui témoigner sa satisfaction en le chargeant de porter à l'Impératrice le traité de paix conclu à Tilsitt. Dans l'audience de départ que Napoléon donna à Carrion-Nisas, celui-ci, entraîné par un excès d'affection pour son souverain, se permit quelques observations qui ne furent point favorablement accueillies, et qui faillirent le perdre une seconde fois dans l'esprit du maître, au moment même où la faveur impériale semblait lui revenir. Quoi qu'il en soit, il reçut l'ordre de se rendre, en qualité de chef d'escadron d'état-major à l'armée de Portugal, commandée par le général Junot. Ce général l'accueillit

avec beaucoup de bienveillance, et le chargea de plusieurs parties de l'administration intérieure du pays. Carrion-Nisas, qui se trouvait à côté de lui à la bataille de Vimeiro, l'empêcha de tomber au pouvoir d'un parti de cavalerie anglaise. Aussitôt après cette expédition, il fut élevé au grade d'adjudant-commandant, et assista au siége de Sarragosse, où il se fit particulièrement remarquer. Ce siége terminé, il passa à l'armée de Castille, sous le commandement du roi Joseph. Le lendemain de la bataille de Talaveira, ce prince chargea Carrion-Nisas, par une simple lettre de créance, sans relation, de porter à l'Empereur la nouvelle et les détails de cette bataille mémorable. Arrivé à Schœnbrunn, en Allemagne, où Napoléon se trouvait alors, il obtint de Sa Majesté une audience qui dura depuis dix heures du soir jusqu'à une heure du matin. Nommé baron de l'Empire, il se rendit à Paris, où il reçut la mission d'aller en Espagne pour y faire opérer la jonction des armées de Macdonald et de Suchet, sous les murs de Lerida. Le ravitaillement de la garnison de Barcelone fut également confié à ses soins. Pendant près de deux ans qu'il resta à l'armée de Catalogne, il veilla avec la plus active sollicitude à la subsistance de la ville assiégée. Ayant eu le malheur de s'être laissé surprendre par l'ennemi dans une rencontre, Carrion-Nisas fut destitué. La sévérité de cette mesure ne le découragea point. Il rentra de nouveau dans la carrière des armes, et fit comme volontaire, dans le 20e régiment de dragons, la campagne qui se termina par la funeste bataille de Leipzig.

Pendant que les débris de nos vieilles phalanges luttaient en France contre les armées de la coalition, Carrion-Nisas combattit avec distinction dans les rangs des défenseurs de la patrie. Napoléon ayant abdiqué, il resta sans emploi jusqu'à la fin de 1814, époque à laquelle il fut attaché, dans son ancien grade, à l'état-major de la 1re division. Nommé secrétaire-général-adjoint au ministère de la guerre, dès les premiers jours de mars 1815, il proposa, dit-on, trente-quatre mesures qui pouvaient arrêter la marche de l'Empereur après son débarquement au golfe Juan.

A l'arrivée de Napoléon aux Tuileries, Carrion-Nisas lui avoua avec franchise qu'il s'était ouvertement prononcé contre lui. L'Empereur, loin de lui témoigner aucun mécontentement de cet aveu, lui confia, par décret, la défense éventuelle des ponts de Saint-Cloud et de Sèvres. Il fut ensuite élu député par le département de l'Hérault, à l'assemblée du Champ-de-Mai. Ce fut à cette époque qu'il composa le discours que M. Dubois d'Angers prononça à l'ouverture de cette assemblée éminemment nationale. Ce discours, où des leçons imposantes s'unissent à des traits de la plus haute éloquence, n'est pas un des documens historiques les moins intéressans de notre révolution.

La belle défense du pont de Saint-Cloud, où Carrion-Nisas résista avec 3,000 hommes à l'attaque de 15,000 Anglais ou Prussiens, lui valut du gouvernement provisoire le grade de maréchal-de-camp. Ce titre ne lui ayant pas été confirmé, il se rendit à Bourges, où il passa deux ans sous la surveillance de la haute police. Rendu à la vie privée, et libre enfin de toute préoccupation politique, Carrion-Nisas, à partir de cette époque, parut s'être exclusivement voué à la culture des lettres.

Après les événemens de 1830, il fut attaché au dépôt général de la guerre, prit sa retraite en 1836, et mourut à Montpellier en 1841. (*Voy.* t. Ier, p. 1, 25, 49, 69.) A. A.

CHABAUD DE LA TOUR (ANTOINE-GEORGE-FRANÇOIS, *baron*), dont la famille était protestante, naquit à Paris, le 15 mars 1769. Son père, Antoine Chabaud de La Tour, qui était colonel du génie, le destina de bonne heure à la carrière des armes. Après avoir servi comme lieutenant en second dans le corps du génie, il entra, en 1789, dans le régiment de Rohan-infanterie (84e de l'arme). Lorsque la Révolution éclata, il en adopta les principes avec enthousiasme, ce qui lui valut, en 1791, le commandement de la garde nationale de Nîmes. En 1792, on le chargea d'organiser les bataillons de volontaires du département du Gard, qui partirent pour aller renforcer l'armée des Alpes. Devenu commandant d'un de ces bataillons, il fit la campagne de Savoie, sous les ordres du général Montesquiou, et revint à Nîmes, où il reprit le rang qu'il occupait dans la garde nationale avant son départ. La modération de ses opinions l'ayant rendu suspect pendant le règne de la terreur, il fut arrêté comme fédéraliste, et jeté dans une prison avec tous les hommes honorables partisans d'une sage liberté. Chaque jour l'échafaud éclaircissait les rangs de ses compagnons de captivité. A la veille de subir le même sort, Chabaud de La Tour, averti par sa femme, réussit à s'évader, erra quelque temps dans les environs de Nîmes, et parvint à se soustraire aux poursuites de ses persécuteurs en se réfugiant en Suisse. Accusée d'avoir favorisé l'évasion de son mari, Mme Chabaud de La Tour fut traduite devant le tribunal révolutionnaire, dont elle serait devenue probablement la victime, lorsque l'événement du 9 thermidor vint la rendre à la liberté. Son mari ne tarda pas à rentrer en France.

Nommé député au conseil des Cinq-Cents, au mois de ventose an V, par le département du Gard, il vota l'ajournement du projet relatif aux destitutions militaires; combattit celui sur la durée des fonctions des présidens et des accusateurs publics; parla sur la législation des théâtres, puis sur la propriété des ouvrages dramatiques, qu'il proposa de déclarer propriété publique dix ans après la mort de leurs auteurs, et demanda qu'il fût accordé des secours aux familles des individus condamnés à la déportation. Dans la séance extraordinaire du 19 brumaire an VIII, Chabaud de La Tour, qui s'était prononcé avec énergie pour la Révolution qui devait avoir une si grande influence sur les destinées de la France, obtint que le procès-verbal de cette fameuse séance de Saint-Cloud fût envoyé dans tous les départemens avec une adresse aux Français. Nommé membre de la commission chargée de rédiger la constitution de l'an VIII, ce fut à cette époque qu'il devint un des propriétaires du *Journal des débats* et

qu'il entra au Tribunat, où il se fit remarquer par l'étendue de ses lumières et la rare facilité de son élocution.

Le 8 ventose an VIII, il combattit un projet de loi qui avait pour but de clore la liste des émigrés. Le 24 ventose an IX, il fit un rapport sur un autre projet relatif à la construction des canaux d'Aigues-Mortes et de la Radelle. Il fit valoir l'avantage de ces canaux sous le rapport du commerce, sous celui de la salubrité, dans un pays couvert de marais, dont les eaux stagnantes occasionent une foule de maladies.

Le 4 frimaire an XII, il reçut la croix de la Légion-d'Honneur. Le 10 floréal suivant, il fut un des tribuns qui appuyèrent chaleureusement la proposition de Curée, pour mettre la couronne impériale sur le front de Napoléon Bonaparte. Chabaud de La Tour ne tarda pas cependant à tomber dans la défaveur du gouvernement impérial, qui le dépouilla, ainsi que ses associés, de la propriété du *Journal des débats*. Élu membre du Corps législatif par le département du Gard, il y continua le rôle de sage indépendance dont il ne s'était jamais départi. Lorsque cette assemblée, à l'époque funeste de l'invasion étrangère, refusait à l'Empereur des hommes et de l'argent, Chabaud de La Tour, faisant généreusement le sacrifice de ses ressentimens aux intérêts de sa patrie, fut du petit nombre des hommes courageux qui élevèrent la voix en faveur du chef de la nation, qui seul pouvait la sauver dans ces jours suprêmes.

Napoléon, touché de la noblesse de sentiment que supposait une pareille conduite, fit témoigner à Chabaud de La Tour toute sa satisfaction. A la rentrée des Bourbons en France, le roi le nomma membre de la commission chargée de la rédaction de la charte constitutionnelle. Il lui conféra ensuite le titre de baron et celui d'officier de la Légion-d'Honneur le 19 octobre 1814. Dans le cours de la session de cette année, il prit une part active à la discussion de toutes les lois importantes. C'est ainsi qu'il s'éleva avec force contre l'exclusion des députés appartenant à des pays que la France venait de restituer par suite du traité de Paris; c'est ainsi encore qu'il vota contre le rétablissement de la censure, qu'il se déclara dans l'intérêt des communes, contre l'introduction des fers étrangers et contre l'exportation des laines, qui devait favoriser exclusivement l'Angleterre et la Hollande.

Au retour de Napoléon en 1815, Chabaud de La Tour se retira à la campagne. Pendant la réaction qui pesa violemment sur les malheureux protestans du Gard, après la nouvelle chute du gouvernement impérial, on le vit défendre avec courage la cause de ses co-religionnaires. Vainement M. d'Argenson dénonçait aussi les assassinats qui se commettaient à Nîmes et à Uzès; les députés d'alors feignaient de ne pas y croire. Chabaud de La Tour, indigné de la funeste indifférence de la Chambre, parvint auprès du duc de Richelieu, lui fit l'énumération des victimes de la réaction, et obtint enfin d'y faire envoyer le général Lagarde, dont le meurtre déplorable, demeuré impuni, éclaira les esprits sur la véritable situation du Midi.

En 1818, les suffrages de ses concitoyens le portèrent de nouveau à la Chambre des députés dont il fut nommé questeur. Uni d'opinion au ministère de M. le duc Decazes, il s'en sépara quand les lois d'exception furent demandées. Dans la discussion qui s'éleva sur la pétition de M. Madier de Montjau sur le gouvernement occulte, il ne craignit pas de monter à la tribune pour attester la vérité des faits consignés dans cette pétition, et pour en demander le renvoi au conseil des ministres. Réélu en 1824, à la place du général Vignolle, Chabaud de La Tour s'associa aux efforts de la minorité courageuse qui combattit en faveur des libertés publiques; il parla contre la loi du sacrilége, contre la loi sur la presse, et attaqua vivement le système de corruption sous lequel la France gémissait.

A l'époque de la révolution de Juillet, Chabaud de La Tour vivait dans une maison de campagne près de Nîmes. Aussitôt que la nouvelle des glorieux événemens de Paris fut parvenue dans cette ville, le préfet annonça le projet de se retirer. On envoya alors une députation à l'ex-député du Gard pour le prier de se mettre à la tête du département. Cette mission était difficile en présence des deux partis qui divisaient le pays. Chabaud de La Tour n'hésita pas cependant à l'accepter, fit arborer le drapeau tricolore, et maintint la tranquillité jusqu'au moment où le nouveau préfet vint prendre possession de son poste. Le roi des Français applaudit à ce dévoûment et lui donna des témoignages d'estime. Au commencement de l'année 1831, le collége d'Uzès le nomma de nouveau membre de la Chambre des députés, où il ne siégea que six mois. Il mourut à Paris, frappé d'une attaque d'apoplexie, le 20 juillet 1832. A.

CHAPPUIS (H.-A.) naquit dans le comtat venaissin vers 1768, et fut élu, en vendémiaire an IV, membre du conseil des Cinq-Cents, par le département de Vaucluse.

Sorti du conseil des Cinq-Cents par la révolution du 18 brumaire, Chappuis fut rappelé au Corps législatif, en 1802, par le Sénat conservateur et devint membre de la commission d'administration intérieure, au nom de laquelle il proposa différens projets d'un intérêt local.

Le 4 frimaire an XII, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur. Le 8 mai 1811, le Sénat le réélu député au Corps législatif pour le département de Vaucluse. Nommé député, en 1815, par le même département, il ne crut pas devoir siéger dans cette assemblée; mais au retour de Louis XVIII, il se rendit à Paris, à la tête d'une députation envoyée par la ville de Carpentras, pour féliciter ce prince. C'est dans cette circonstance que le roi, reconnaissant des services que Chappuis lui avait rendus pendant les Cent-Jours, lui dit: *Vous nous avez donné des preuves non-équivoques de votre fidélité; je ne l'oublierai point.* A.

CHASLE naquit à Angers en 1744. Sa famille appartenait au barreau et à la magistrature. Chasle y puisa les doctrines d'ordre et de loyauté, si dangereuses pendant les tourmentes politiques, si utiles quand le calme renaît au sein de la société. Les événemens de la Révolution entraînèrent violemment le barreau et la magistrature; Chasle se retira de la

scène et attendit que des temps meilleurs lui permissent de jouer un rôle digne de lui. Le 19 germinal an VIII, il fut nommé par le Sénat membre du tribunal de cassation, organisé depuis la loi du 10 août 1790 ; mais souvent renouvelé plus tard.

Les calmes et consciencieux travaux du magistrat furent récompensés par la décoration de la Légion-d'Honneur, le 4 frimaire an XII. Chasle continua ses fonctions pendant l'Empire, et, en 1815, on retrouve sa signature au bas de l'adresse envoyée au roi Louis XVIII par la Cour de cassation.

Cependant, l'âge se faisait sentir, l'heure de la retraite arriva ; Chasle donna sa démission : elle fut acceptée, et par ordonnance du 5 novembre 1826, M. Mangin, avocat-général à la cour de Poitiers, fut appelé au fauteuil du magistrat démissionnaire.

En affaiblissant le corps, la vieillesse avait respecté l'esprit. Chasle conserva jusqu'à quatre-vingts ans toute la netteté de son excellent jugement. Une longue expérience, des études profondes donnaient à ses conseils un caractère de sûreté qui les rendaient précieux. Enfin, il tomba malade le 1er octobre 1828, et succomba le 8, pleuré par sa famille et par deux générations de jurisconsultes qui avaient grandi autour de lui. LOMON.

CHATRY-LAFOSSE (J.-S.), l'aîné, artiste célèbre qui a dessiné et gravé Cherbourg, député au conseil des Anciens, par le département du Calvados, au mois de brumaire an IV, parla en faveur de la résolution qui avait pour objet la prohibition des marchandises anglaises. Il soutint qu'elle devait être approuvée, pour déjouer le projet formé par le ministère britannique de paralyser notre industrie par l'introduction des marchandises provenant de ses nombreuses fabriques. « On dit, s'écriait l'orateur, que beaucoup de particuliers vont faire des pertes considérables sur les marchandises anglaises dont ils sont propriétaires. Mais ne sont-ils pas réfractaires ceux-là qui ont spéculé sur ces objets? Rangerons-nous dans la classe des bons citoyens ceux qui, dans la crise où se trouve la République, se livrent à des négociations dont le résultat est de faire sortir notre numéraire. » Le 14 nivose an V, dans la discussion qui eut lieu sur la proposition relative aux canaux d'Orléans et de Loing, Chatry-Lafosse combattit l'avis de la commission, qui avait demandé le rejet de cette proposition. Le 1er brumaire an VI, il devint secrétaire de l'assemblée. Après avoir été nommé membre de la commission législative intermédiaire, il fit approuver le projet de résolution qui permettait aux tribunaux des pays infestés par les rebelles d'aller dans des communes autres que celles de leur résidence. Il passa ensuite au Corps législatif, dont il fut nommé président, et auquel il appartenait encore en 1806. Le premier Consul le fit membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII. Il est mort le 23 mai 1814.

CHENIER (MARIE-JOSEPH, DE), né le 28 août 1764, à Constantinople, où son père avait rempli tour à tour les fonctions de consul-général et de chargé d'affaires, passa dans cette ville les premières années de son enfance. Le souvenir du spectacle dont il avait été témoin presqu'en ouvrant les yeux, s'était gravé dans son esprit et dans son cœur en impressions profondes; il avait entendu, en naissant, comme il le disait souvent lui-même, les soupirs de l'esclavage et le cri des victimes; il avait frissonné au récit des exécutions dont le Bosphore était le théâtre et le confident, et quand il quitta Constantinople, il emportait une haine violente contre le despotisme.

En arrivant en France, Chénier était âgé de dix ans environ ; placé au collége Mazarin, ses progrès y furent rapides. L'indépendance de son caractère s'annonçait déjà par les saillies d'une opposition satirique contre quelques-uns de ses professeurs, dont un surtout encourut presque la haine de l'élève. Ce professeur était l'abbé Geoffroy qui, plus tard, devait rencontrer Chénier dans la carrière littéraire et satisfaire sur ses ouvrages la vieille rancune de l'amour-propre blessé. Chénier avait terminé ses études à seize ans. Nommé sous-lieutenant dans un régiment de dragons, il y entra en 1781. Ce régiment était en garnison à Niort; Chénier y passa près de huit années. Tandis que ses camarades cherchaient à tromper l'ennui d'une existence monotone par des amusemens souvent indignes de leur rang et de leur éducation, Marie-Joseph s'enfermait avec les auteurs chéris de sa jeunesse. Il lui fut permis enfin de donner sa démission ; il se rendit à Paris avec son bagage d'études, d'esquisses politiques, de plans de tragédies. Chénier aborda la scène avec hardiesse ; il avait vingt-deux ans quand il fit représenter son premier ouvrage. *Azémire*, jouée à Fontainebleau devant la cour, le 4 novembre 1786, subit la seconde, mais plus décisive épreuve, à Paris, sur le Théâtre-Français, le 6 du même mois. La cour avait accueilli, avec indulgence, le premier ouvrage d'un jeune poète qui annonçait du talent ; la ville fut sévère.

Chénier, cependant, ne se laissa pas décourager par les critiques amères dont plusieurs Aristarques contemporains poursuivirent son premier ouvrage. Le 4 novembre 1789, *Charles* IX, *ou la Saint-Barthélemy*, parut au Théâtre-Français; cette seconde tragédie de Chénier obtint un brillant succès; on l'a mis sur le compte des circonstances qui sans doute y contribuèrent, mais elles n'auraient pas suffi pour l'assurer. Si la tragédie de Chénier ne commença pas la révolution politique, dont le signal avait déjà été donné sur les débris de la Bastille, du moins elle exerça une grande influence sur ce mouvement de l'opinion ; cette pièce était un acte d'accusation contre la tyrannie et le fanatisme qu'elle dévouait à l'indignation publique ; elle émut vivement les esprits et les cœurs ; l'effet qu'elle produisit fut immense. Attaqué avec violence par le parti opposé à la révolution, l'auteur se vit en butte à d'odieuses personnalités, elles aigrirent son caractère, et dès-lors il rompit entièrement les liens qui l'attachaient encore à la monarchie; il embrassa avec ardeur la cause populaire et mit tout son talent, toute son énergie au service de cette cause, dont le triomphe était encore douteux.

Il faut reconnaître que la tragédie de *Charles* IX offre peu d'intérêt ; il y en a beaucoup plus dans

Henri VIII et dans *Jean Calas*, joués en 1791. *Henri* VIII présente des situations très pathétiques; les mœurs historiques y sont reproduites avec fidélité, et la versification de cette tragédie, qui a été si souvent corrigée par l'auteur, est au niveau des plus belles productions du siècle. *Jean Calas*, drame bourgeois, qui ne justifiait pas le titre de tragédie que lui avait donné Chénier, fournit à ses ennemis l'occasion de nouvelles attaques; mais les reproches injustes d'impiété étaient démentis par le poète, qui avait rendu un hommage solennel à la religion dans plusieurs passages de sa pièce.

Chénier prêchait la tolérance; disciple de Voltaire, il continuait son œuvre, et le drame de *Jean Calas* était un nouveau plaidoyer en faveur de la mémoire d'une victime déjà défendue par le grand écrivain.

Cependant la révolution marchait à grands pas; elle brisait successivement les institutions de la vieille monarchie; les passions politiques s'exaltaient de plus en plus, Chénier était appelé, par la réputation que lui avait fait ses ouvrages, à jouer un rôle important. Le choix de ses concitoyens l'appela à cette législature qui devait prononcer l'arrêt fatal de la royauté. Les votes de Chénier répondirent fidèlement aux espérances de ceux qui l'avaient élu. Cependant il avait d'abord été royaliste constitutionnel comme son frère André; ils se séparèrent quelque temps avant le jugement de Louis XVI. C'est à tort qu'on a attribué la séparation politique des deux frères au vote de Marie-Joseph. En entrant dans l'assemblée qui devait prendre le nom de Convention nationale, celui-ci avait déjà annoncé publiquement son opinion pour l'éventualité de ce procès préparé par les députés les plus influens de cette assemblée.

Membre de la Convention nationale, Chénier, par une défiance naturelle, se tint éloigné de la tribune et s'abandonna rarement aux risques de l'improvisation. Il retrouvait toute sa puissance dans les comités secrets, dans les débats d'intérieur; souvent il y fit prévaloir des idées d'ordre et de convenance contre les propositions d'une féroce démagogie; souvent il empêcha l'exécution d'horribles mesures : car Chénier, tout en affichant les principes d'un républicanisme austère, en voulant en assurer le triomphe, ne pactisait nullement avec les doctrines abominables des fougueux meneurs de la Convention. Il croyait à l'établissement de la République, sans l'intervention du bourreau; il appartenait au parti appelé modéré, à celui qui réunissait, sous le même drapeau, les Vergniaud, les Guadet, les Fonfrède, les Gensonné. Il était enfin compté parmi les girondins; il avait, comme eux, voté la mort de Louis XVI.

Au commencement de l'année 1792, il avait donné sa tragédie de *Caïus Gracchus;* c'était une vigoureuse étude d'un caractère antique et une tentative de réhabilitation en faveur du tribun si sévèrement jugé par les historiens. Chénier, qui avait été témoin des excès et des crimes commis au nom de la liberté, et qui prévoyait des forfaits plus affreux encore, avait voulu donner une leçon au peuple. Alors l'assassinat avait ses apôtres et ses apologistes; devant eux, et malgré leurs menaces, le poète osa faire parler à Caïus Gracchus le langage de l'humanité.

Caïus Gracchus valut à l'auteur de nombreuses dénonciations de la part des héros de septembre; ses amis l'engagèrent à retirer sa pièce. Il résista à leurs instances; le peuple continuait à applaudir *Caïus Gracchus*. Le célèbre hémistiche : *Des lois et non du sang!* produisait son effet accoutumé : un jour que les applaudissemens avaient été plus vifs et l'émotion des spectateurs plus profonde, un homme assis au fond d'une loge s'élance et s'écrie avec l'accent de la rage : *Du sang et non des lois!* et le public repousse avec indignation cette nouvelle édition du célèbre hémistiche. Des huées, des vociférations menaçantes s'élèvent contre le représentant du peuple, qui court au Comité de salut public dénoncer cet outrage, en demandant une vengeance éclatante et prompte. Elle ne frappa que la tragédie qui fut supprimée. A défaut de la tête de Chénier, ils prirent celle de son frère André qui, resté fidèle à la constitution de 1791, continuait à la défendre dans les journaux.

Mais ce n'était pas assez pour Marie-Joseph d'avoir à pleurer son frère, il lui fallut encore entendre la calomnie l'accuser d'être le complice de cet assassinat juridique : d'odieux libelles répétèrent cette infâme accusation, et des mains inconnues tracèrent dans l'ombre, sur la porte de la maison qu'il habitait, ces mots horribles : *Caïn, qu'as-tu fais de ton frère?* Chénier n'opposa pendant long-temps que le silence aux calomniateurs; il crut que la raison, le bon sens public feraient justice de l'imposture; il confia ses pleurs à l'amitié, surtout à la tendresse d'une mère chérie; toutefois, il laissa échapper le cri de son indignation dans l'immortel *Discours sur la calomnie*.

Le moment approchait où Chénier allait se voir interdire l'accès de la scène. La haine qui le poursuivait lui laissa obtenir encore deux succès : *Fénelon*, tragédie représentée au mois de février 1793, quelque jours après la mort de Louis XVI, était en quelque sorte la personnification de la morale religieuse et de la tolérance, sous les traits d'un prélat qui avait honoré l'Église chrétienne et l'humanité par ses vertus évangéliques.

Cet ouvrage excita la colère des montagnards; aussi, dans la séance du Comité de salut public, deux membres accompagnaient toujours le nom de Chénier de flétrissantes épithètes : Robespierre ne l'appelait plus que le *tartuffe* Chénier. Celui-ci méprisa les injures et les menaces; la journée du 9 thermidor, au succès de laquelle il contribua, et qui renversa la tyrannie de Robespierre, sauva l'auteur de *Fénelon*.

Sous l'empire même de ce dictateur, Chénier composait sa tragédie de *Timoléon*, qui fut représentée le 25 fructidor an VIII de la République; il y renouvelait avec une nouvelle force son appel à la modération, au respect des lois, appel qui déjà avait compromis ses jours.

La tragédie fut mise à l'index; l'autorité en fit

rechercher, saisir, brûler toutes les copies ; il en échappa une seule aux investigations actives dont le but était d'anéantir l'ouvrage, et conservée par Mme Vestris, actrice du théâtre de la République; elle servit à l'impression, lorsque l'auteur obtint enfin la permission de la publier. Ce fut le dernier succès de Chénier au théâtre. Dégoûté de la carrière théâtrale par les tracasseries du pouvoir autant que par les violences de la critique, il s'occupa de travaux littéraires qui compromettaient moins son repos. Il avait donné, en 1793, à l'Opéra, un divertissement en un acte, intitulé *le Camp de Grand-Pré*, mis en musique par Gossec. C'était un hommage au patriotisme et à la valeur des armées françaises.

Les circonstances avait fait de Chénier un homme politique; mais l'homme de lettres dominait le législateur; aussi le voit-on presque toujours, dans l'exercice de ses fonctions législatives, chargé de missions et de travaux qui se rattachaient à la littérature et à l'instruction publique. La plupart des discours qu'il prononça dans les assemblées politiques témoignent de son zèle pour les lettres et les arts, dont les intérêts l'occupaient sans cesse, ils concernent les récompenses auxquelles ont droit les savans, les artistes, les écrivains; la propriété des œuvres littéraires, la conservation des monumens, des livres et des objets d'art. C'est à Chénier que l'on doit l'établissement du Conservatoire de musique; il le proposa, et après l'avoir obtenu, présida lui-même à l'organisation de cette utile institution.

Lorsque le gouvernement s'occupa de réédifier l'enseignement public, Chénier remplit les fonctions d'inspecteur des études. Plus tard, il sollicita inutilement l'ambassade de Constantinople. Le refus qu'il essuya contribua peut-être à le jeter dans les rangs des ennemis du Directoire, qu'il avait appuyé à la journée du 18 fructidor. Uni à Sieyes, à Boulay de la Meurthe et à d'autres députés influens, Chénier, membre du Tribunat, entra dans la conspiration du 18 brumaire. Le premier Consul rencontra cependant Chénier parmi ses adversaires au Tribunat. Aussi Chénier fut-il compris dans l'élimination de 1802 avec Benjamin Constant, Ganilh, Thiessé, Parent-Réal etc.

Éliminé du Tribunat, Chénier supporta avec dignité cette disgrace. Toutefois, l'opinion publique avait pris parti pour lui contre l'autorité. Le premier Consul n'osa pas interdire à Chénier l'accès des fonctions publiques où il ne pouvait qu'être utile. Inspecteur-général des études, Chénier ne devait lui inspirer aucune inquiétude.

Éloigné des affaires publiques, Chénier traçait les plans de divers ouvrages. Il composait différentes pièces de vers qui portent l'empreinte d'un talent beaucoup plus mûr et d'un goût épuré. Quelques-uns avaient un caractère politique; malheureusement pour lui, il cédait avec trop de facilité au plaisir de ces communications confidentielles, où il trouvait un double avantage; il aimait les conseils, mais il aimait encore plus les éloges, et souvent il manqua de prudence.

L'*Épître à Voltaire* provoqua la destitution de l'inspecteur-général de l'instruction publique. Le poète subit son malheur sans se plaindre, et sortit des affaires plus pauvre encore qu'il n'y était entré. Chénier avait besoin pour vivre des émolumens de la place qu'on venait de lui ôter. Ses œuvres dramatiques étaient exilées du théâtre, et des ordres de l'autorité en avaient défendu partout la représentation.

Il accepta une place modeste dans un pensionnat dirigé par M. Hix. L'ex-inspecteur-général de l'instruction publique fit pendant plusieurs années un cours de belles-lettres dans cet établissement, où sa réputation attira bientôt une foule d'élèves.

Les ennemis de Chénier ont jugé très sévèrement la tragédie de *Cyrus*, jouée à l'époque du couronnement, et qui essuya une chute complète; la coïncidence de cette représentation avec la grande solennité de l'intronisation impériale fut interprétée dans un sens défavorable au caractère de l'auteur. Nous ne prétendons pas excuser la faiblesse de Chénier, mais qu'on lise aujourd'hui cette pièce, et l'on saura à quoi s'en tenir sur l'exagération prétendue de cette flatterie adressée à Napoléon. Du reste, celui-ci se montra mécontent de la représentation de *Cyrus*.

Pendant les années qui s'écoulèrent depuis 1806 jusqu'à 1811, il fut réduit à un état voisin de la pauvreté. Vers la fin de 1810, il traînait une vie languissante, mais rien n'annonçait sa fin prochaine, quand la maladie dont il souffrait depuis long-temps prit un caractère alarmant. Il expira, le 10 janvier 1811, vers midi, a l'âge de quarante-six ans, quatre mois et treize jours.

Aussitôt que Napoléon avait été instruit par un de ses ministres du dénument dans lequel se trouvait l'auteur de *Charles* IX et de *Fénelon*, il avait donné l'ordre qu'on lui adressât le brevet d'une pension de 8,000 francs. Chénier ne l'avait pas sollicitée ; il ne fut point insensible à ce bienfait; mais s'il ne put en jouir, du moins il put exprimer sa vive gratitude pour l'auguste bienfaiteur, et le nom de l'Empereur se confondit avec les adieux touchans qu'il adressait aux nombreux amis groupés autour de son lit de mort.

Arnault, l'auteur de *Marius à Minturnes*, prononça sur sa tombe, au nom de l'Institut, un discours remarquable par la juste appréciation de la perte que venait de faire la littérature française.

Parmi les ouvrages manuscrits qu'on trouva dans ses papiers après sa mort, et qui ont été publiés, on distingue un *Philippe* II qui était reçu depuis long-temps au Théâtre-Français, un *Tibère*, qui est le plus beau fleuron de sa couronne tragique, une tragédie de *Brutus et Cassius*, des imitations de l'*OEdipe-roi* et de l'*OEdipe à Colone* de Sophocle, de *Nathan-le-Sage*, d'après Lessing; des fragmens de l'*École de la médisance*, de Schéridan, comédie dont on a si long-temps travesti le titre en l'appelant l'*École du scandale;* il avait de plus commencé un *Werther*, dont il avait lu à quelques amis des passages qui font regretter que cette pièce n'ait pu être retrouvée dans ses manuscrits; mais

peut-être cet ouvrage n'y avait-il jamais été déposé par l'auteur? « Presque jamais, dit Daunou, il n'écrivait de notes, ni d'esquisses, les matériaux en étaient si bien rassemblés et disposés dans sa tête, qu'il rendait compte de toutes les idées, de tous les détails qui devaient entrer dans ses productions futures; lorsqu'il en parlait, il composait réellement quelque partie. L'étendue et la tenacité de sa mémoire étaient telles, qu'elles le dispensaient des soins et des précautions qu'on a coutume de prendre pour recueillir et fixer ses connaissances et ses pensées. »

Chénier écrivait aussi bien en prose qu'en vers; le *Tableau historique de l'état et du progrès de la littérature française depuis* 1789, ne fût-il que le seul titre littéraire de Chénier, lui assignerait une place distinguée parmi les prosateurs dont s'honore la France. Cet ouvrage, qui n'a paru que quatre ans après la mort de l'auteur, n'était guère connu que de quelques membres de l'Institut. En composant cet ouvrage si remarquable par ses mérites divers, il oublia les injures personnelles auxquelles il avait été en butte, il abdiqua toutes ses rancunes pour exercer le ministère dont l'Institut l'avait chargé; il répondit à cette honorable confiance, non-seulement par le talent, mais aussi par la justice. Ainsi, dans cet ouvrage qui restera comme un modèle de style et de haute critique, il réclame pour Laharpe, le plus acharné et le plus injuste de tous ses ennemis, le grand prix de littérature didactique; dans l'analyse du *Cours de littérature*, de l'ancien professeur de l'Athénée, il ne dissimule aucun des défauts qui déparent ce bel ouvrage; il en signale les imperfections diverses, les lacunes que l'auteur y a laissées, mais il loue dignement les qualités nombreuses qui compensent ces défauts, et la conclusion du critique est un arrêt que la postérité a sanctionné par son suffrage.

Ce *Tableau de la littérature française*, tracé par Chénier d'une main si ferme, est devenu en quelque sorte la suite de l'ouvrage de Laharpe; il est placé à côté du *Lycée* dans l'estime des littérateurs.

Ces titres divers furent cependant presque mis en problème à l'Institut par l'académicien qui lui succédait; dérogeant aux traditions académiques en même temps qu'il manquait aux convenances, le successeur de Chénier fit d'un discours qui devait être un éloge, un acte d'accusation contre l'homme politique, contre le membre de la Convention. L'opinion publique prit la défense de Chénier avec plus de vivacité que l'Institut, qui refusa, toutefois, de laisser prononcer ce discours, car M. de Châteaubriand avait été sans pitié pour les opinions de l'ancien législateur; il avait été injuste à l'égard du littérateur, c'était un double tort; il est permis de croire, qu'à cette heure, l'illustre écrivain l'a reconnu.

Chénier avait été nommé membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII. (*Voyez* t. Ier, p. XLVII, LV, 9, 285, 318.)

CH. SAINT-MAURICE.

CHONET DE BOLLEMONT. *Voy.* BOLLEMONT (*François-Charles-Robert*, CHONET *de.*)

CLARY (NICOLAS), fut nommé le 4 nivose an VIII, membre du Corps législatif. Le 10 vendémiaire an XII, il fit partie de la députation envoyée au premier Consul par le collége électoral du département des Bouches-du-Rhône. Le 4 frimaire, il reçut la décoration de chevalier de la Légion-d'Honneur. Enfin, le 4 pluviose, il fut élu candidat pour le Sénat conservateur par le collége électoral du département des Alpes maritimes et par celui du département de l'Isère.

COFFINHAL-DUNOYER (JOSEPH, *baron*), né à Aurillac (Cantal), le 11 février 1757. Il devint, en 1791, membre du tribunal de cassation à l'époque de son organisation.

Quoique partisan de la Révolution, il ne partagea point l'exaltation de son frère (Jean-Baptiste Coffinhal), vice-président du tribunal révolutionnaire, et qui a laissé une triste célébrité dans les annales de la terreur révolutionnaire.

Il fut nommé le 28 thermidor an IV membre de la haute cour établie à Vendôme, pour juger Babeuf et ses complices, accusés d'avoir conspiré contre le gouvernement directorial et d'avoir voulu rétablir la constitution de 1793.

En l'an VIII, il fut nommé de nouveau par le choix du Sénat membre du tribunal de cassation, et en l'an IX membre de la commission chargée de l'examen du projet du Code civil.

Le département du Cantal l'envoya, en 1807, au Corps législatif. Nommé maître de requêtes au conseil d'État en service extraordinaire le 3 juin 1816, il fut attaché au comité de législation du conseil d'État le 20 avril 1817.

Coffinhal avait reçu de Napoléon plusieurs preuves de confiance. Il avait été choisi plusieurs fois pour présider le collége électoral du département du Cantal, et chargé aussi de l'organisation de la justice et des tribunaux dans les provinces illyriennes. Son zèle et son dévoûment lui avaient valu, en 1813, le titre de baron.

Il signa en 1815 l'adresse de la Cour de cassation au roi, et fut maintenu dans tous ses titres. Il s'est fait autoriser depuis, par ordonnance royale, à ne plus porter le nom de Coffinhal, qu'il regardait comme souillé par son frère, et à ne conserver que celui de Dunoyer. Le baron Dunoyer est mort à Paris dans le courant de septembre 1841. P. D.

COGET (ALBERT-FRANÇOIS-JOSEPH), né le 14 février 1775, à Dourges (Pas-de-Calais), entra au service le 14 septembre 1792, comme soldat dans le 3e bataillon de chasseurs francs, incorporé plus tard dans la 15e demi-brigade d'infanterie légère, devenue 15e régiment de même arme. Il fit toutes les guerres de la Révolution depuis cette époque jusqu'en l'an IX aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, d'Italie, de Rome, de Naples, de réserve et des Grisons. Nommé caporal le 29 septembre 1792, il devint fourrier le 1er avril 1793 et sergent-major le 6 mai suivant. Sous-lieutenant le 14 floréal an II, il reçut un sabre d'honneur pour s'être distingué au passage du Regnano, près de Nepi, dans la Romagne, le 14 frimaire an VII. Embarqué, avec un détachement de la 15e légère, sur la frégate *la*

Thémis, à Rochefort, le 16 frimaire an X, il servit depuis cette époque jusqu'en 1810 dans les colonies françaises. Le 4 thermidor an X, il fut nommé lieutenant dans la 15e légère, et le 27 vendémiaire an XII, il partit de l'Ile-de-France avec le détachement de ce corps pour aller tenir garnison dans l'île de la Réunion (Bourbon). Le 4 frimaire suivant, il fut créé membre de la Légion-d'Honneur et passa par incorporation comme lieutenant dans le régiment de l'Ile-de-France le 1er octobre 1808. Promu capitaine par le gouverneur de l'Ile-de-France le 4 mai 1810, il fut fait prisonnier de guerre par les Anglais à la reddition de l'île Bourbon, le 9 juillet suivant, et resta en captivité jusqu'au 5 novembre 1811, époque de sa rentrée en France. Placé à la suite du 29e régiment d'infanterie légère le 1er février 1812, il fut confirmé dans son grade de capitaine par décret impérial du 25 du même mois, pour continuer à servir dans le 15e léger. Il prit part à l'expédition de Russie en 1812, et fut fait prisonnier par les Russes à l'affaire de Yacowo, le 10 novembre de cette année. Rentré en France le 5 novembre 1814, il fut mis en demi-solde le 1er janvier 1815. Remis en activité dans le 13e régiment d'infanterie légère le 20 mai suivant, il fit la campagne des Cent-Jours avec l'armée du Nord, fut replacé dans sa position de non-activité le 22 août 1815, et fut admis à la retraite en 1822. Il est mort le 4 décembre 1837. B-G.

CORTEZ (JOSEPH), colonel, né le 15 mars 1768, à Vissay (Vendée). Élève de l'École militaire de Paris, il entra en 1786, comme volontaire, dans le régiment de Lorraine-cavalerie, et y devint successivement brigadier, maréchal-des-logis et lieutenant. En 1791, il passa, avec le grade de capitaine, dans les chasseurs des Cévennes, et fut attaché, l'année suivante, en qualité d'adjoint à l'état-major général de l'Ouest. Nommé adjudant-général chef de bataillon en 1792, il fit les guerres de l'armée du Nord de 1792 et 1793. Suspendu de ses fonctions par les représentans du peuple Hentz et Francastel, le 28 germinal an II, pour s'être hautement déclaré contre les massacres et les incendies ordonnés dans la Vendée, il fut bientôt après réintégré dans son grade par le Comité de salut public, qui lui expédia, le 22 fructidor suivant, le brevet d'adjudant-général chef de brigade (colonel), et fut envoyé à l'armée des côtes de Brest. Il resta dans cette circonscription militaire jusqu'à l'an VI, et y rendit tous les services que le gouvernement pouvait attendre d'un esprit juste et conciliant.

Nommé par le Directoire au commandement d'une expédition contre l'Irlande, il partit de La Rochelle, le 19 vendémiaire an VII; mais peu de temps après, ayant appris la défaite du général Bompart, il rentra en France et vint rendre compte des motifs qui avaient compromis sa mission. Il fit ensuite les campagnes des ans VII et VIII à l'armée d'Italie, et celles des ans IX et X à l'armée d'observation du Midi. Commissionné le 1er vendémiaire an XI, comme chef d'état-major de la 13e division militaire, il y reçut, le 4 frimaire an XII, le brevet de membre de la Légion-d'Honneur, et celui d'officier le 25 prairial suivant. Envoyé au camp de Rennes le 2 vendémiaire an XIV, il y resta jusqu'au 17 février 1806, époque à laquelle il reprit ses fonctions dans la 13e division militaire. Attaché au 8e corps de la grande armée, le 22 septembre 1806, il rentra en France l'année suivante et mourut dans ses foyers, en 1807, à la suite d'une courte maladie. B-S.

COULOMB (CHARLES-AUGUSTIN, DE), naquit à Angoulême (Charente), en 1736. Sa famille appartenait à la magistrature. Après avoir terminé ses études à Paris, il se détermina à suivre la carrière militaire, et parmi les premiers travaux qui le firent distinguer, on compte la construction du fort Bourbon à la Martinique.

A son retour en France, il reçut un accueil favorable de la part des savans qui avaient apprécié le mérite de son Mémoire sur la statique des voutes, travail communiqué à l'Académie des sciences en 1776.

Coulomb séjourna fort peu de temps à Paris, et fut envoyé à Rochefort en 1779. C'est là qu'il entreprit une série d'expériences sur les effets de la raideur et du frottement des cordages. Le résultat de ses laborieuses recherches fut consigné dans un mémoire intitulé *Théorie des machines simples*. Cette œuvre remarquable mérita le prix double que l'Académie avait proposé. Envoyé à l'île d'Aix, puis à Cherbourg, il y fit exécuter divers travaux.

En 1782, l'Académie des sciences l'appela dans son sein à l'unanimité des suffrages. L'année suivante, il fut chargé par le ministre de la marine, comme commissaire du roi près des États de Bretagne, de faire un rapport sur un projet de canaux présenté aux États. Il reconnut que les frais d'exécution dépasseraient de beaucoup les avantages obtenus, et inébranlable dans ses convictions, malgré de hautes influences, il se prononça pour le rejet. Cette juste opposition lui valut une éclatante disgrace, et sous le prétexte que, pour accepter les fonctions de commissaire du roi, il n'avait pas demandé l'agrément de son supérieur le ministre de la guerre, on ordonna sa détention à l'Abbaye.

Coulomb répondit à cet acte arbitraire par l'offre de sa démission. Mais elle ne fut pas acceptée, et même on lui donna l'ordre de retourner en Bretagne pour reprendre son travail. Là, justice lui fut enfin rendue et les États convaincus par la précision et la franchise de son raisonnement, adoptèrent ses conclusions.

La nomination de Coulomb au titre d'intendant des eaux et fontaines de France date de 1784. En 1786, il fut nommé conservateur des plans et reliefs.

Lorsque la Révolution éclata, Coulomb était lieutenant-colonel du génie et chevalier de Saint-Louis; il comprit mal ses devoirs envers son pays et donna sa démission. Dans sa retraite, il fit de nombreuses expériences sur l'élasticité des fils métalliques, et particulièrement sur leur résistance à la torsion. Les découvertes qu'il fit à ce sujet lui donnèrent l'idée de *la balance de torsion*, instrument à l'aide duquel il put étudier et formuler les lois des attractions et des répulsions électriques et magnétiques,

ainsi que la plupart des questions qui se rattachent à l'histoire de ces fluides.

Admis à l'Institut dès sa formation, il devint ensuite un des inspecteurs-généraux de l'instruction publique. Il mourut le 23 août 1806. L. R.

CRUBLIER D'OPTERRE (EDME-HENRI), né le 23 septembre 1771, à la Guadeloupe (colonie française). Fils d'un brave militaire, Crublier obtint un brevet de sous-lieutenant de remplacement dans le régiment de Bourbonnais (13e d'infanterie) le 28 août 1787; il fut réformé par suite de l'ordonnance du 17 mars 1788 et fut nommé cadet au même corps le 15 septembre suivant. Devenu sous-lieutenant à l'ancienneté le 10 mai 1789, il fut fait lieutenant le 15 septembre 1791 et passa en qualité d'aide-de-camp auprès du général Favart le 22 avril 1792. Promu capitaine le 22 juillet suivant, il fit les guerres de 1792 et 1793 avec son général, et fut nommé adjoint aux adjudans-généraux, le 15 ventose an II, pour servir en cette qualité à l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, où les talens militaires, l'intelligence et l'activité qu'il déploya lui acquirent l'estime et l'amitié du général en chef Hoche. Lorsque cette armée fut dédoublée, Crublier resta à celle des côtes de Cherbourg et y fut nommé adjudant-général chef de bataillon le 18 pluviose an III. Il passa, le 25 prairial suivant, à celle des côtes de Brest, avec le grade d'adjudant-général chef de brigade, et fut employé à différentes missions de confiance par le général Hoche, qui réunissait alors sous son commandement les 12e, 13e, 14e et 22e divisions militaires. Passé le 22 prairial an V dans la gendarmerie nationale, comme chef d'escadron, il reprit ses fonctions d'adjudant-général le 15 pluviose an VI et partit pour Saint-Domingue avec le général Hédouville. Revenu en France au mois de germinal an VII, Crublier fut mis en non-activité pour cause de maladie. Créé membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII, il fut employé, le 8 août 1809, sous les ordres du général Rampon, à l'état-major général du corps de troupes rassemblé sur l'Escaut; mais le mauvais état de sa santé, gravement altérée par son séjour aux colonies, ne lui permettant pas de continuer un service actif, il fut admis à la retraite le 17 octobre suivant et se retira à Châteauroux (Indre).

B-G.

CURÉE (JEAN-FRANÇOIS), *comte* DE LABÉDISSIÈRE, né à Saint-André, près de Lodève, le 21 décembre 1756, embrassa avec chaleur les principes de la Révolution, et fut nommé, en 1790, membre de l'administration départementale de l'Hérault. En 1791, les suffrages de ses concitoyens le portèrent à l'Assemblée législative. Il vota constamment avec la majorité. Membre de la Convention nationale en 1792, il ne parut qu'une fois à la tribune, ce fut pendant le procès de Louis XVI; il vota pour la réclusion pendant la guerre, le bannissement à la paix, et le sursis à l'exécution. Il était exilé de Paris depuis la fin de la session, lorsqu'il réclama, le 18 nivose an V, auprès du conseil des Cinq-Cents, contre la loi du 21 floréal précédent, qui avait ordonné son exclusion. Après avoir obtenu le rapport de cette loi, Curée fut élu membre du conseil, auquel il était redevable de son retour dans la capitale.

A la nouvelle de l'assassinat des ministres plénipotentiaires français à Rastadt, Curée prononça l'éloge de Bonnier, un de ces ministres; il demanda que son nom et celui de Roberjot fussent maintenus sur le tableau des représentans du peuple. Il fit décréter, le 12 thermidor an VII, que la place de ce dernier au Corps législatif resterait occupé par un costume de représentant, couvert d'un crêpe funèbre, et que dans tous les appels nominaux, le président, en proclamant le nom de la victime tombée sous les coups des hussards de Sezeclerk, proférerait également ces paroles : *Que le sang des plénipotentiaires français retombe sur la maison d'Autriche!*

Le 7, on l'avait vu s'élever avec force contre la suppression des mots *haine à l'anarchie,* dans la formule du serment civique, puis défendre vivement les ex-directeurs Merlin, Treilhard, Laréveillière-Lepeaux, accusés par quelques-uns de leurs collégues. Le 22 fructidor, il fit sentir la nécessité d'empêcher les sociétés populaires d'être dangereuses, et de les rendre des foyers de patriotisme sans qu'elles puissent jamais devenir des foyers de réaction. Le 28, il opposa à la proposition de déclarer la patrie en danger, la crainte de voir éclater un grand mouvement populaire, qu'il regardait comme propre à tout détruire, et il cita à l'appui de son opinion la journée du 10 août, qui renversa la monarchie. Curée devint membre du Tribunat aussitôt après la révolution du 18 brumaire an VIII, à laquelle il avait contribué de tout son pouvoir.

Le 27 ventose, il combattit le projet du gouvernement sur les rentes foncières, comme dépassant la limite précise qui sépare la propriété de la féodalité, ne réparant quelques injustices qu'en en commettant de plus grandes; comme ne rendant à un petit nombre de citoyens la propriété dont ils avaient été dépouillés injustement, qu'en frappant d'inquiétude tous les propriétaires de la République, et pouvant amener de grands désordres au moment où l'on sentait l'indispensable nécessité de la justice et du calme. Le 2 thermidor, lors de la communication donnée au Tribunat de la victoire de Marengo, Curée éleva la voix pour faire l'éloge du premier Consul et celui de Desaix, tué dans cette journée mémorable. Élu président de ce corps le 21 messidor an IX, il appuya et vota le projet relatif à la promulgation des lois, le 19 frimaire an XI. Nommé secrétaire le 2 frimaire an XII, il obtint deux jours après le titre de membre de la Légion-d'Honneur et celui de commandant le 25 prairial suivant. C'est lui qui proposa le premier le rétablissement du pouvoir monarchique en faveur de Napoléon Bonaparte, sous le titre d'empereur : « Hâtons-nous donc, s'écria-t-il, de demander l'hérédité de la suprême magistrature; car en voyant l'hérédité d'un chef, comme disait Pline à Trajan, nous empêchons le retour d'un maître. — Mais en même temps, donnons un grand nom à un grand pouvoir;

concilions à la suprême magistrature du premier empire du monde le respect d'une dénomination sublime. — Choisissons celle qui, en même temps qu'elle donnera l'idée des premières fonctions civiles, rappellera de glorieux souvenirs et ne portera aucune atteinte à la souveraineté du peuple. — Je ne vois pour le chef du pouvoir national aucun titre plus digne de la splendeur de la nation que le titre d'*empereur*. — S'il signifie consul victorieux, qui mérita mieux de le porter ! quel peuple, quelles armées furent plus dignes d'exiger qu'il fût celui de leur chef ! — Je demande donc que nous reportions au Sénat un vœu qui est celui de toute la nation, et qui a pour objet : 1° Que *Napoléon Bonaparte*, actuellement *premier Consul*, soit déclaré empereur, et, en cette qualité, demeure chargé du gouvernement de la *République française;* 2° que la dignité impériale soit déclarée héréditaire dans sa famille; 3° que celles de nos institutions qui ne sont que tracées, soient définitivement arrêtées. — « Tribuns, il ne nous est plus permis de marcher lentement. Le temps se hâte, le siècle de Bonaparte est à sa quatrième année, et la nation veut un chef aussi illustre que sa destinée. »

Napoléon se montra reconnaissant. Lorsque le Tribunat fut supprimé, l'Empereur nomma Curée membre du Sénat conservateur le 14 août 1807, et lui conféra le titre de comte de *Labédissiere* en 1808. Il vécut dans la retraite, et mourut à Pézénas en 1835. (*Voy.* t. I^er^, p. LXXI, 58, 197.)

A. A.

CUVELIER ET NON CUVEILLIERS (JEAN-FRANÇOIS), né en 1722, entra, comme soldat, en 1742, dans les troupes *Boulonnaises,* et y parvint au grade de lieutenant. Nommé, en 1753, garde d'artillerie de la ville et tour d'Ambleteuse, et de toutes les batteries des côtes du Boulonnais, il occupait encore en l'an II cette fonction, dans laquelle il fut maintenu par le conseil exécutif. En l'an III, le gouvernement le décora du médaillon de vétéran. Les veilles fréquentes que lui imposaient son service de surveillance, le voisinage de la mer et l'humidité habituelle du climat, lui firent perdre un œil. Un autre accident vint se joindre à celui-là, il eut un pied écrasé par la chute d'un canon qu'il manœuvrait. Les longs services de ce militaire, qui jouissait de l'estime de ses concitoyens, furent récompensés par la décoration de la Légion-d'Honneur, que lui accorda le premier Consul le 4 frimaire an XII. Cuvelier est mort à Boulogne-sur-Mer, le 30 ventose an XIII.

CUVIER (GEORGE-LÉOPOLD-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC-DAGOBERT, *baron*), naquit, le 23 août 1769, à Montbéliard (Doubs), où sa famille, originaire du Jura, s'était réfugiée dans le temps des persécutions exercées contre la communion protestante à laquelle elle appartenait. Son père avait servi quarante ans dans un régiment suisse à la solde de la France.

George avait terminé à quatorze ans et demi ses études de collége, et il entrait à l'Académie Caroline de Stutgard, où ses premiers succès lui avaient fait obtenir une place gratuite.

Au mois de juillet 1788, il était admis comme précepteur particulier dans la maison du comte d'Hericy.

Bien avant cette époque, le goût de Cuvier pour les sciences naturelles et son aptitude particulière à ce genre d'étude s'étaient fortement revélés. A Montbéliard d'abord, et dans la suite, à Stutgard, il avait étudié les livres des savans; il avait rapproché avec curiosité leurs récits des phénomènes naturels répandus autour de lui. Son séjour dans la Normandie, où il se trouvait alors fixé, ouvrait un champ nouveau et plus vaste à ses investigations; prolongé durant sept années, il lui laissa le temps de concevoir et de mûrir les idées premières qui, fécondées par de courageuses recherches et de savantes déductions le conduisirent plus tard à une réforme complète du règne animal.

C'est de sa retraite de Normandie, en 1792, qu'il adressa à la société d'histoire naturelle de Paris le Mémoire sur l'anatomie de la *Patelle*. Ce travail fixa l'attention de l'abbé Tessier qui, pour se soustraire à la tourmente révolutionnaire, était venu chercher un asile à Fécamp, où il remplissait l'emploi de médecin à l'École militaire. L'abbé Tessier fit connaître le jeune naturaliste à MM. de Jussieu et Geoffroy Saint-Hilaire. Celui-ci l'appela à Paris, et le fit nommer, le 2 juillet 1795, suppléant de M. Mertrud, vieillard octogénaire, à la chaire d'anatomie comparée. Cette même année, mais antérieurement à sa nomination, deux de ses Mémoires, l'un sur l'anatomie du poulpe et de l'escargot, l'autre sur la classificatton des quadrupèdes, l'avaient fait admettre dans les rangs de la société d'histoire naturelle.

Dès l'instant où il se trouva chargé de cet enseignement, il s'occupa de recueillir les squelettes réunis autrefois, puis abandonnés par Mertrud, Daubenton et Buffon; et c'est de ce modeste commencement que sortit, par ses soins et sa persévérance, cet admirable cabinet d'anatomie comparée, que l'on cite aujourd'hui comme une des parties les plus importantes du Muséum.

Sa réputation grandissait avec rapidité, car le 17 décembre de la même année il fut nommé membre de l'Institut qui venait d'être recréé. Il n'est pas sans intérêt de faire observer que ce fut à la séance d'installation de ce corps savant, le 4 avril suivant, dans un mémoire lu par lui sur les *éléphans fossiles,* que Cuvier proclama ce fait immense, aperçu avant lui, mais que personne n'avait osé déduire catégoriquement, à savoir que les grands débris d'animaux enfouis dans les profondeurs de la terre ont jadis appartenu à des espèces qui sont perdues pour nous.

« Il a fallu, dit Fontenelle, qu'un potier de terre, qui ne savait ni latin, ni grec, osât, vers la fin du seizième siècle, dire dans Paris, et à la face de tous les docteurs, que les coquilles fossiles étaient de véritables coquilles déposées autrefois par la mer dans les lieux où elles se trouvaient alors; que des animaux avaient donné aux pierres figurées toutes leurs différentes figures, et qu'il défiât hardiment toute l'école d'Aristote d'attaquer ses preuves. »

Ce n'est que cent ans plus tard que les paroles

de ce potier de terre, Bernard Palissy, eurent enfin la fortune qu'elles méritaient.

Vinrent à la suite les systèmes de Burnet, de Leibnitz, de Woodward, de Whiston, de Buffon, édifices brillans et fragiles sur les ruines desquels s'élevèrent, à la fin du treizième siècle, par les mains des Pallos, des Deluc, des de Saulure, des Werner, des Blumenbach, des Camper, les premières assises d'un monument plus durable.

Daubenton, en 1762, Pallas, en 1768, avaient déjà fait justice de toutes ces idées ridicules de géants, lesquelles se reproduisaient à chaque découverte. Enfin, Cuvier prononça le mot de cette grande énigme qui, depuis un siècle, préoccupait si fortement les esprits : *Qu'on se demande,* dit-il, *pourquoi l'on trouve tant de dépouilles d'animaux inconnus, tandis qu'on n'en trouve aucune dont on puisse dire qu'elle appartient aux espèces que nous connaissons; c'est qu'elles ont toutes appartenues à des êtres d'un monde antérieur au nôtre, à des êtres détruits par quelques révolutions du globe, à des êtres dont ceux qui existent aujourd'hui ont rempli la place.*

Ces travaux, qui l'avaient si honorablement signalé à l'attention du monde savant, le firent nommer professeur aux Écoles normales, et le 18 nivose an VIII, successeur de Daubenton au collége de France. C'est pour ses auditeurs de l'École centrale du Panthéon qu'il a publié son *Tableau élémentaire des animaux,* ouvrage dans lequel il commença l'application générale de ses principes sur la subordination des caractères, et qui, plus tard, devait faire place au grand traité du règne animal dont il peut être considéré comme une ébauche.

Le 12 fructidor an IX, Cuvier, élu membre de la société de médecine de Paris, fut nommé commissaire pour la formation des lycées, le 12 prairial an X; professeur titulaire d'anatomie au Muséum d'histoire naturelle, en remplacement de Mertrud, décédé, qu'il suppléait depuis long-temps (12 vendémiaire an XI); secrétaire perpétuel de la 1re classe de l'Institut pour les sciences physiques (19 pluviose an XI); membre de la société des sciences de Copenhague en l'an XII, et le 4 frimaire de la même année, membre de la Légion-d'Honneur.

La reconnaissance nationale ne se manifestait pas par des honneurs stériles. Si Cuvier n'était pas au terme de ses services, il n'était pas non plus aux termes des récompenses. Il a été un des savans le plus chargé de décorations et de places dans un pays où, il faut en convenir, l'on ne marchande aux savans ni les unes ni les autres.

En 1808, il publia deux nouveaux Mémoires, également importans, sur la manière dont se fait la nutrition chez les insectes et sur les vaisseaux sanguins des sangsues.

La même année, le 17 septembre, il prenait place dans les premiers rangs de l'Université impériale, en qualité de conseiller à vie avec un traitement annuel de 12,000 fr., et, le 19 janvier de l'année suivante, le grand-maître le nommait vice-recteur de l'Académie de Paris, chargé d'exercer, près de cette Académie, les fonctions rectorales.

Ce fut en cette qualité qu'il organisa la Faculté des sciences de Paris, un des beaux établissemens de haute instruction dont s'honore cette capitale.

Ces occupations étrangères ne l'arrachaient pas à ses études favorites. En 1812, il publiait ses *Mémoires sur les ossemens fossiles,* ainsi que ses nouvelles idées sur la classification des animaux en quatre embranchemens, qui ont fait la base de son règne animal.

Il était à Rome, en 1813, lorsque, le 14 avril, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'État sur la présentation de M. de Fontanes, grand-maître de l'Université.

Quand le malheur de nos armes ramena sur le trône de France la famille des Bourbons, Cuvier venait d'entrer au conseil d'État. Commissaire à Mayence, pendant les derniers jours de l'Empire, c'était à peu près toute la part qu'il eut prise aux affaires publiques. Tout son passé appartenait à la science et lui appartenait glorieusement. Les commotions politiques ne pouvaient donc pas atteindre son existence. Aussi vit-il, au contraire, venir à lui les faveurs du nouveau gouvernement. Conseiller d'État en service ordinaire dès le 29 juin 1814, il fit partie, le 17 février suivant, du conseil royal, chargé de la direction de l'instruction publique. Le 30 mars 1815, un décret impérial le rétablit dans sa position de conseiller à vie de l'Université qui avait reparu avec son fondateur, et le 13 août de la même année, une ordonnance royale qui replaçait l'instruction publique dans un état précaire et provisoire, nomma Cuvier membre de la commission chargée de l'administrer; une autre ordonnance, en date du 14, lui rendit sa place de conseiller d'État en service ordinaire.

L'homme d'État avait dès-lors remplacé le savant : à lui l'éclat et la faveur, mais aussi la responsabilité des faux pas sur ce terrain glissant et mal connu. Les gouvernans ne tardèrent pas à compromettre la glorieuse popularité de son nom. Le 4 décembre 1815, il fut chargé de défendre, en qualité de commissaire du roi, auprès de la Chambre des députés, le projet de loi présenté, le 17 novembre précédent, par le duc de Feltre, ministre de la guerre; c'était celui qui ordonnait l'établissement des cours prévôtales! Depuis ce jour, de semblables missions lui furent incessamment confiées, missions dans lesquelles la faiblesse de sa parole trahissait celle de ses convictions.

Cuvier aimait les places, nous l'avons déjà dit, et il en est convenu lui-même. « S'il est, dit-il, dans son *Éloge de l'agronome Gilbert,* des savans assez philosophes pour refuser les dignités et les richesses, d'autres qui ne le sont pas moins ont cru que ces choses ne valaient pas même la peine d'être refusées. » Peut-être trouva-t-il pour lui, dans ces places, une compensation à ce qu'elles lui faisaient perdre d'un autre côté.

A la réorganisation de l'Institut (21 mars 1816), il devint membre de l'Académie des sciences et secrétaire perpétuel pour les sciences physiques; membre de l'Académie française en 1818; président du comité de l'intérieur au conseil d'État en 1819;

en 1820, chancelier de l'instruction publique, baron, officier de la Légion-d'Honneur chargé de la présidence du conseil royal et de l'administration des facultés protestantes, à laquelle il joignit en 1826 celle des cultes non catholiques.

Ce qui donne surtout la mesure de la confiance que Cuvier avait inspirée à la Restauration, c'est la persévérance de ce gouvernement ultramontain à laisser pendant deux années aux mains d'un protestant l'administration intérimaire de l'instruction publique. Un jour, cependant, cette confiance devint scandaleuse au point d'effrayer celui qui en était l'objet. Lors des dernières tentatives pour étouffer la liberté de la presse, Cuvier fut nommé CENSEUR et il refusa. Que dira la postérité, écrit un biographe, en voyant une si grande tache sur un si beau nom.

Cuvier devint successivement commandeur et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Sous l'Empire, il avait reçu la croix de la Réunion, *comme étant né hors du territoire de l'ancienne France*, et celle de commandeur de l'ordre de la couronne de Wurtemberg.

Le 24 décembre 1830, son nom fut inscrit sur la liste de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : il appartenait alors à toutes les académies du monde.

En 1831, le roi des Français l'éleva à la dignité de pair de France.

Cuvier est mort le 13 mai 1832. Le gouvernement s'est rendu acquéreur de sa belle bibliothèque, et a fait à sa veuve une pension de 6,000 francs.

DE HAKRE.

DACIER (BON-JOSEPH, *baron*). Il quitta, encore enfant, la ville de Valogne (Manche), où il était né le 1er avril 1742, pour venir achever ses études à Paris, dans le collége d'Harcourt. Au sortir de cette école, il fit partie des jeunes gens studieux que l'aîné des frères La Curne Sainte-Palaye, avait associés à ses recherches historiques sur l'ancienne France. C'est là qu'il fut remarqué par de Foncemagne, alors sous-gouverneur du duc d'Orléans, père du roi Louis-Philippe. Appelé à partager les études et les exercices du jeune prince, il fit son éducation dans les salons de la haute aristocratie, et il y puisa ce sentiment des convenances qui distingue ses œuvres, et qui a fait, jusqu'à ses derniers momens, le charme de son intimité. A l'âge de trente ans (1772), il fut admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il n'était encore connu du public que par la traduction des *Histoires diverses d'Elien*, qu'il venait de publier. Deux ans après, il succéda, dans la place de garde des chartes, à Lebrun, traducteur de *l'Iliade* et de la *Jérusalem délivrée*.

En 1777, il publia une traduction de la *Cyropédie* : ces travaux littéraires étaient le délassement de ses études historiques, objet particulier de sa prédilection. La justesse d'appréciations, l'élégance du style donnent le plus grand intérêt à ses *Mémoires sur l'ordre de l'Étoile*, institué par le roi Jean; *sur la Vie et les Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, sur l'opinion qui attribuait mal à propos à Jean-Maillard l'honneur d'avoir mis fin à la rébellion du trop fameux prévôt des marchands, Étienne Marcel*; et enfin, au *Mémoire* qu'il présenta à l'Académie, en 1782, *sur l'usage observé en France quand les rois acquéraient des fiefs de la mouvance de leurs sujets* : question curieuse, et qui tient une place importante dans l'histoire du droit féodal.

En même temps qu'il traitait ces sujets intéressans, mais de peu d'étendue, il s'occupait à préparer tous les matériaux nécessaires pour doter la France d'une nouvelle édition des *Chroniques de Froissart*, rétablies dans leurs textes primitifs sur les manuscrits les plus voisins du temps où écrivait leur auteur. Pendant qu'il poursuivait cette entreprise laborieuse à laquelle il a consacré douze années, l'Académie fit choix de lui, en 1782, pour remplir la place de secrétaire perpétuel, vacante par la démission du docte et laborieux Dupuy. Dès-lors, il n'eut plus dans ses travaux d'autre but que la gloire et les intérêts de l'Académie, avec laquelle il s'était pour ainsi dire identifié. Elle dut à la constance de ses démarches l'augmentation du nombre des pensionnaires et du fonds des jetons de présence; la création d'une classe d'académiciens libres; l'établissement d'un comité chargé de dépouiller les nombreux manuscrits de la Bibliothèque du roi, et d'en publier des notices ou des extraits; et enfin, un nouveau réglement plus en rapport avec les changemens survenus dans les mœurs depuis Louis XIV.

En 1784, il fut pourvu de la charge d'historiographe des ordres réunis de Saint-Lazare, de Jérusalem et du Mont-Carmel, dont *Monsieur* (depuis Louis XVIII) était alors grand-maître.

Élu, en 1790, membre du conseil municipal de Paris, il fut chargé, en cette qualité, de l'établissement du nouveau système des contributions directes.

Pendant qu'il exerçait ces fonctions, Louis XVI, qui connaissait son attachement à la monarchie, lui offrit vainement le portefeuille des finances.

Après la journée du 10 août 1792, son ami et confrère Dussault l'arracha aux dangers de la vie publique, et le rendit à ses occupations accoutumées. Dacier reprit alors son travail sur les *Chroniques de Froissart*. La première partie en était achevée, et soixante-dix feuilles du premier volume étaient même déjà sorties des presses de l'imprimerie royale, lorsque le décret du 8 août 1793, en supprimant les académies, le força à ajourner une édition qui lui avait coûté tant de soins et de recherches. Cette violente interruption fut d'autant plus fâcheuse qu'une grande partie de ses matériaux, qui étaient déposés au secrétariat de l'Académie des belles-lettres, se trouva dispersée et perdue pour notre histoire nationale. Il communiqua toutefois ce qu'il avait sauvé du désastre à M. Buchon, qui fit paraître ces précieux débris dans le recueil des *Chroniques françaises*, publié en 1824.

Dacier se retira dans le voisinage de Paris tant que dura le régime de la terreur. Lorsqu'il ne crut plus nécessaire de cacher sa retraite, il reçut le titre de commissaire à la conservation des monu-

mens des arts dans le district de Gonesse. Après le règne de la Convention, il fut nommé commissaire du Directoire exécutif dans le canton de Louvres, qu'il habitait. A la formation de l'Institut, en l'an IV, on le comprit dans la classe des sciences morales et politiques.

En l'an IX, il remplaça Legrand-d'Aussy au département des manuscrits de la Bibliothèque du roi, et l'administra pendant plus de vingt ans. Devenu membre du Tribunat en l'an X, Dacier fit plusieurs rapports sur des lois de finances et ne cessa son active collaboration qu'à la suppression de ce corps. Consulté par le premier Consul sur son projet de réorganisation de l'Institut, il eut une grande part dans la détermination du gouvernement. L'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres fut rétablie sous le nom de *Classe d'histoire et de littérature ancienne* (an XI), et pour la seconde fois, il en devint le secrétaire perpétuel.

Nommé membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII, puis promu officier de l'Ordre après la Restauration, il reçut, en 1819, le cordon de Saint-Michel. Plus tard, Charles X, à l'occasion de son sacre, lui conféra le titre de baron.

En sa qualité de secrétaire perpétuel, Dacier a publié les six derniers volumes de l'ancien recueil de l'Académie des belles-lettres, et les neuf premiers du nouveau recueil. A lui seul appartient toute la partie qui retrace l'histoire de l'Académie et de ses travaux depuis 1784 jusqu'en 1830. Il a composé plus de cent cinquante notices ou éloges historiques, où l'on peut apprécier l'étendue de ses connaissances, la justesse de son esprit, la finesse de son goût et l'élégance de son style. Nous lui devons aussi un rapport remarquable qu'il a fait au conseil d'État, en 1808, sur les progrès des sciences historiques et de l'érudition depuis 1789.

Le 23 avril 1822, ses confrères lui donnèrent une nouvelle marque de la haute estime qu'ils lui portaient, en célébrant sa cinquantaine académique par une fête littéraire, la première de ce genre en France. Il relevait alors d'une maladie grave qui avait fait craindre pour ses jours.

La même année, l'Académie française l'appela à remplacer le duc de Richelieu, et le discours qu'il prononça le 28 novembre, pour sa réception, prouva que l'âge ne lui avait rien fait perdre de ses brillantes facultés. Peu de temps avant sa mort, il fut rappelé à l'Académie des sciences morales et politiques.

Dacier a toujours été d'une santé faible et délicate qui l'obligea à garder le lit pendant les trois dernières années de sa vie. Il mourut le 4 février 1833, sans que la vigueur de son esprit, ni la sûreté de sa mémoire se fussent jamais démenties.

GALLIEN.

DALESME (JEAN-BAPTISTE, *baron*), fils d'un ingénieur de Limoges (Haute-Vienne), naquit dans cette ville le 23 juin 1763. Jeune, plein d'ardeur et de patriotisme, on le vit accourir à la voix de la patrie, lorsqu'elle appela ses enfans à la défense des frontières menacées par la coalition. La confiance qu'il avait su inspirer à ses concitoyens lui valut le commandement du second bataillon de la Haute-Vienne. Ce fut en cette qualité qu'il débuta dans la carrière des armes. Après être parvenu rapidement au grade de général de brigade, il fit la campagne de l'an IV en Allemagne, et celle d'Italie sous les ordres du général Schérer. Il fut blessé à la cuisse le 5 germinal an VII, auprès de Castel-Nuovo. Chargé par le gouvernement impérial de diriger les opérations de la conscription dans plusieurs départemens, et particulièrement dans celui de l'Oise, le général Dalesme s'acquitta de cette difficile mission avec autant de douceur que de justice. Élu membre du Corps législatif en l'an IX, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII, commandant de l'Ordre et électeur du département de la Vienne le 25 prairial suivant et baron en 1808. Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis et lieutenant-général le 16 août, et le 21 octobre 1814. L'Empereur lui confia le gouvernement de l'île d'Elbe au mois d'avril 1815, gouvernement qu'il avait déjà possédé sous l'Empire. Le général Dalesme jouissait d'un repos acheté au péril de longs et glorieux services, lorsqu'une mort inopinée vint, le 15 avril 1832, trancher le cours d'une vie entièrement consacrée à son pays, jeter la désolation dans sa famille et plonger ses amis dans une profonde affliction.

A.

DALLEMAGNE (CLAUDE, *baron*), né à Peyrieux (Ain), en 1754, entra au service en 1773 comme simple volontaire dans le régiment de Hainaut. Il fit ses premières campagnes en Amérique, lors de la guerre de l'indépendance, et se distingua particulièrement au siége de Savanah, où il obtint le grade de sergent. La garnison de Nanci s'étant révoltée en 1790, Dallemagne contribua à réprimer l'insurrection, ce qui lui valut le brevet de sous-lieutenant. Il reçut la croix de Saint-Louis en 1791, et parvint successivement au grade de capitaine, à celui de chef de bataillon, puis à celui de général de brigade, qui lui fut conféré le 22 décembre 1793. Il reçut l'ordre de se rendre en l'an IV à l'armée d'Italie, où il signala sa valeur au passage du Pô. La rivière de l'Adda fut également témoin de ses exploits. Au combat de Lodi, il décida de la victoire, en attaquant l'ennemi avec impétuosité à la tête de ses bataillons (1). Chargé d'investir la ville de Mantoue, on le vit avec une faible colonne de 600 hommes se précipiter, l'épée à la main, dans le faubourg Saint-George, et mériter les éloges du héros de l'armée d'Italie. A la bataille de Lonato, Dallemagne déploya beaucoup d'intrépidité (2). Il combattit avec non moins de bravoure à Castiglione, à Roveredo, où l'armée française battit les Autrichiens, le 18 fructidor an IV. Devenu général de division, sur la propo-

(1) Le général en chef Bonaparte, satisfait de la belle conduite du général Dallemagne dans cette journée mémorable, lui fit décerner un sabre d'honneur. En lui envoyant cette récompense nationale, le Directoire lui écrivait, le 2 floréal an IV : « Que le glorieux exemple qu'il avait donné avait decidé la victoire. »

(2) Dans le rapport que Bonaparte adressait au Directoire pour lui faire connaître le resultat de cette journée, on remarquait les lignes suivantes : « Le succès, disait-il, fut quelque temps incertain ; mais j'étais tranquille, la brave 32e demi-brigade, commandée par Dallemagne, était là. »

sition du général en chef, Dallemagne concourut au second blocus de Mantoue. En l'an VII, il prit le commandement de l'armée de Rome, comprima la révolte qui avait éclaté dans cette ville, et fit punir les principaux chefs des insurgés.

C'est par lui que les chefs de la nouvelle république furent instalés au Capitole. Les fatigues de la guerre ayant considérablement altéré sa santé, il obtint un congé pour venir en France. Il se rendit ensuite à l'armée du Rhin, où on le chargea de bloquer la forteresse d'Erenbrestein. La garnison fut tellement resserrée, qu'elle se vit bientôt privée de toute subsistance, et qu'elle fut forcée d'accepter toutes les conditions que Dallemagne lui imposa. La capitulation de cette forteresse lui fit décerner par le gouvernement, à titre de récompense nationale, un sabre et une paire de pistolets d'honneur. Sa santé, plus gravement compromise qu'elle ne l'avait encore été, le mit dans la nécessité de demander sa retraite en l'an X. Il devint successivement alors membre du conseil général du département de l'Ain, député au Corps législatif, dont il fut nommé questeur en l'an XI, et membre et commandant de la Légion-d'Honneur les 4 frimaire et 25 prairial an XII. En 1807, le général Dallemagne reçut la croix de commandeur de l'ordre de la Couronne-de-Fer et le titre de baron en 1808. Au mois de mars 1809, il commanda la 25e division militaire à Wezel, puis la 1re division de l'armée de Hollande, qui fut opposée aux troupes anglaises commandées par lord Chatam. Il s'était retiré à Nemours, où il vivait dans une retraite absolue, lorsqu'il fut surpris par la mort le 25 juin 1813. (*Voy*, t. Ier, p. 360, 383, 391.) A. A.

DARRACQ (FRANÇOIS-BALTHAZAR), né aux environs de Mont-de-Marsan (Landes), en 1760, se fit remarquer de ses concitoyens, au commencement de la Révolution, par son patriotisme éclairé et l'énergie de son caractère. Appelé par les suffrages populaires aux premières fonctions administratives dans le département des Landes, il s'en acquitta, pendant tout le cours du régime révolutionnaire, avec une modération qui lui fit de nombreux partisans. Député au conseil des Cinq-Cents au mois de vendémiaire an IV, il ne dévia point, dans cette assemblée, des principes qu'il avait professés jusqu'à cette époque. Au commencement de l'an V, Darracq se prononça en faveur de la liberté illimitée de la presse. Cependant, quelque temps après, soit que son esprit fût préoccupé des dangers de la licence, soit qu'il éprouvât une répugnance invincible pour la calomnie, il se laissa égarer un jour jusqu'à comparer les journalistes aux filles publiques que la police seule devait réprimer. Interprète des vœux des indigens, Darracq fit décréter, en leur faveur, un impôt sur les spectacles et les bals. Ce fut le même député qui provoqua le rétablissement de la contrainte par corps, et qui s'opposa à un projet de loi tendant à la répression des jeux. Dans le cours de cette session, il demanda que les lois rigoureuses portées par les premières assemblées nationales contre les prêtres insermentés fussent abrogées. Il prétendit, pour justifier son opinion, que les promesses solennelles que l'on renouvelait sans cesse sous le nom de sermens, devaient être considérées comme illusoires et superflues, dès que la constitution civile du clergé n'était plus en vigueur. Les réactionnaires trouvèrent en lui un adversaire énergique. Lorsque Dumolard voulut essayer de défendre les prévenus des massacres de Lyon, Darracq le combattit avec véhémence, et demanda que l'on se pourvût en cassation contre les arrêts de la haute cour. Il avait toujours nourri une haine implacable contre les ecclésiastiques de toutes les opinions. Cette haine obscurcissait quelquefois son jugement. Elle lui fit dire, à l'occasion d'une attaque de l'abbé Poule contre l'abbé Sieyes, que les ecclésiastiques qui avaient prêté le serment exigé par l'Assemblée constituante n'étaient pas moins les ennemis de la Révolution que ceux qui l'avaient refusé. Le mois de floréal an VII vit expirer ses fonctions législatives; mais le département des Landes lui accorda les honneurs de la réélection. Lors de l'installation de la représentation nationale à Saint-Cloud, Bigonet opina pour que le Directoire en fût prévenu par un message. Darracq combattit sa motion par ce bizarre argument : « Pour remettre ce message, dit-il, il faudrait savoir où est le Directoire. Quant à moi, je ne sais pas où il existe. S'il était quelque part, je pense qu'il nous l'eût annoncé. Je sais que la constitution ordonne au Directoire de siéger dans la commune où se trouve le Corps législatif. Eh bien! le Directoire est-il dans cette commune? Voilà ce que nous ne savons pas. Vous enverrez un message; il faut savoir où ce message ira. Oui, tant que nous ne saurons où est le Directoire, il est ridicule de lui envoyer un message. Voulez-vous donc que vos messagers parcourent les rues de Saint-Cloud pour demander la maison où le Directoire est logé? Je demande l'ordre du jour. » La motion de Bigonet fut adoptée. Le conseil envoya un message au Directoire pour l'informer de sa nouvelle résidence. Après la journée du 18 brumaire, Darracq reçut le prix de son dévoûment; le gouvernement consulaire le fit comprendre dans la commission législative intermédiaire. Devenu membre du nouveau Corps législatif, dont il fut secrétaire en l'an X, il proposa d'envoyer une députation aux consuls pour les féliciter sur le traité d'Amiens, et pour leur exprimer le vœu de voir frapper une médaille destinée à consacrer ce fait mémorable. Le 4 frimaire an XII, Darracq fut nommé membre de la Légion-d'Honneur. Il continua de siéger à l'assemblée, dont il était un des députés les plus influens, jusqu'en 1806, époque à laquelle il retourna dans sa ville natale, où il mourut environ deux ans après.

A. A.

DARU (PIERRE-ANTOINE-NOEL-BRUNO, *comte*). L'homme dont Napoléon à Sainte-Hélène résumait l'éloge en ces termes : *Il joint le travail du bœuf au courage du lion,* naquit à Montpellier (Hérault), le 14 janvier 1767. Sa famille n'était ni noble ni riche, mais elle était entourée de l'estime publique; son père occupait la place de secrétaire de l'intendance du Languedoc. Le moment venu de choisir un état, il témoigna le désir d'entrer au service;

son père lui obtint une sous-lieutenance dans un régiment de cavalerie; c'était en 1783.

Le sous-lieutenant, qui avait rêvé peut-être le bâton de Fabert, ne tarda pas à s'apercevoir qu'il attendrait long-temps même le brevet de capitaine; les ennuis inséparables de la vie de garnison, les difficultés qu'il éprouvait pour se livrer aux travaux littéraires, pour concilier le goût de l'étude avec les occupations et les devoirs de la sous-lieutenance, le dégoûtèrent du service militaire; et, donnant sa démission de sous-lieutenant, il entra dans l'administration militaire. Il était commissaire des guerres en 1789. La Révolution le trouva disposé à accueillir, à seconder les principes d'une sage réforme. Quoique souvent dénoncé comme *modéré*, il fut conservé cependant à ses fonctions parce qu'on avait besoin de ses talens, de sa capacité, de son expérience, si bien appréciés par tous les généraux, aux armées de l'Ouest, de Sambre-et-Meuse, partout où l'appela le ministère de la guerre. Dans les différens corps auxquels Daru fut attaché, jamais le soldat n'eut à se plaindre de ces cruelles privations qui décimaient les troupes et peuplaient les hôpitaux.

Sa réserve parut la preuve d'un secret penchant pour le royalisme, quoiqu'il ne fût pas noble, quoiqu'il n'eût pas émigré; sa présence et ses services aux armées réfutaient cette ridicule accusation, il se refusait même à y croire. Enfin, un ordre d'arrestation l'enleva au milieu de l'armée, et conduit à Paris, il y attendit son jugement, ou plutôt il se prépara à la mort.

Il allait comparaître devant le tribunal révolutionnaire, lorsque la journée du 9 thermidor, en brisant la tyrannie sanglante de Robespierre et de ses complices, rendit la liberté à Daru. Il ne cessait de demander à être envoyé à l'armée; mais il était toujours éconduit par des promesses qui ne se réalisaient pas. Enfin, les circonstances lui devinrent plus favorables; le ministre de la guerre avait besoin d'un administrateur intelligent, ferme et probe, afin de régulariser le service des subsistances militaires; il nomma chef de cette division si importante l'ancien commissaire des guerres qui était désigné à son choix par l'opinion publique. Daru entra d'abord au ministère de la guerre en l'an IV; quelques mois lui suffirent pour établir un ordre parfait dans le service confié à sa surveillance.

Le tranquille travail des bureaux ne convenait pas à l'activité de Daru; il aimait le mouvement, l'agitation de la vie militaire, ils étaient même nécessaires à son tempérament, il demanda et obtint, non sans difficulté, cependant, la permission d'échanger la place de chef de division contre les fonctions de commissaire-ordonnateur et partit pour l'armée du Rhin; il n'y resta pas long-temps, et fut forcé de revenir à Paris pour remplir les fonctions de secrétaire-général du ministère de la guerre.

C'est qu'un homme habile à discerner le vrai mérite, à lui assigner les postes spéciaux où il peut briller avec le plus d'éclat et rendre le plus de services, était alors à la tête du gouvernement; Daru n'avait pas échappé à la perspicacité du premier Consul qui le nomma secrétaire-général du ministère de la guerre, avec le rang d'inspecteur aux revues, puis l'emmena avec lui en Italie. Daru déploya, sous les yeux d'un excellent juge, les talens dont il avait déjà donné tant de preuves. Après la bataille de Marengo, il reçut du général en chef de l'armée française une mission qui était un éclatant témoignage de l'estime et de la confiance qu'il lui avait inspirées; nommé l'un des commissaires chargés de veiller aux détails d'exécution de la convention signée par Mélas et Berthier, il ne tarda pas à revenir à Paris; il ne devait plus se séparer du chef de l'État.

Alors, quelques jours de paix et de bonheur avaient lui pour la France; un gouvernement régulier succédait à l'anarchie et au désordre; les arts et les lettres sortaient, pour ainsi dire, de leur tombeau, et le signal de leur résurrection était un hymne de reconnaissance au grand homme qui leur promettait un protecteur éclairé. Daru, admirateur du premier Consul, voulut aussi lui payer le tribut poétique de son enthousiasme, et il emprunta pour le louer une forme ingénieuse et délicate; il adressa à l'abbé Delille une épître pour l'engager à célébrer ses hauts faits et sa gloire.

> Dis-moi, souffriras-tu qu'une muse vulgaire
> S'empare d'un sujet digne d'un autre Homère?

L'abbé Delille garda son inflexible silence, il ne voulut pas être l'Homère du premier Consul; mais, s'il refusa des vers au chef de l'État, il rendit justice au mérite d'une versification élégante, à l'esprit du poète: le jugement du public ne fut pas moins favorable à l'épître de Daru; mais son poème intitulé *les Alpes*, composition sans plan déterminé, sans intérêt, ne réussit pas; ce tableau des beautés fières et mâles d'une nature sauvage, exigeait des couleurs que le peintre n'avait pu trouver sur sa palette; on y voit l'intention d'une lutte avec quelques poèmes célèbres, mais elle ne convenait pas au caractère de son talent, aux habitudes de son style. Toutefois, la même pureté de goût, la même correction qu'on avait louées dans la traduction en vers des *Odes d'Horace*, publiés quelques années auparavant, distinguent le poème des *Alpes*.

Pour Daru, la littérature semblait n'être qu'un délassement, une diversion agréable aux occupations arides de l'administrateur; aussi, tant qu'il remplit des fonctions publiques, jamais il n'oublia qu'il se devait tout entier au service de l'État. C'était seulement pendant les courtes trèves des affaires qu'il faisait des vers, retouchait sa traduction d'*Horace*, préparait les matériaux de ses ouvrages historiques.

Un nouveau théâtre s'ouvre pour lui; appelé au Tribunat, il apporta dans cette assemblée les leçons et les enseignemens de son expérience dans tous les détails de l'administration de la guerre.

On ne doit pas s'étonner de voir Daru concourir, dans la limite de son influence personnelle, à l'établissement de l'Empire, car le premier Consul avait été son général et même son ami; et puis le nouvel Empereur, aux yeux de l'ancien inspecteur aux revues de l'armée d'Italie, légitimait son intronisation par le génie et par la gloire.

Napoléon, empereur, ne fut pas ingrat envers

ceux qui avaient favorisé, appuyé sa promotion; mais Daru avait encore d'autres droits à la bienveillance du nouveau monarque; ce fut moins le membre du Tribunat que l'administrateur que Napoléon nomma membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII, et commandant le 25 prairial suivant : cette distinction accordée à Daru, n'était pas une faveur, c'était le prix dû à l'habileté, à la probité, au dévoûment.

La place de Daru était marquée au conseil d'État; et il s'y assit à côté des capacités dont l'Empereur s'entourait. Il prit une part glorieuse à toutes les discussions qui avaient lieu souvent devant Napoléon.

L'affection de l'Empereur pour Daru suivait le progrès de son estime. Daru ne demandait rien; cependant, en moins de deux années, de l'an XII à 1806, il est nommé successivement conseiller d'État, intendant-général de la maison militaire de l'Empereur, intendant-général de la liste civile en remplacement de Fleurieu. On dirait que Napoléon craint de ne point s'acquitter envers lui, qu'il a peur surtout de paraître ingrat.

En effet, les services de Daru étaient inappréciables pour le grand capitaine qui avait à remuer tant de soldats, et dont la prévoyance avisait aux moyens de faire face à tous les besoins des grandes guerres; il avait rencontré l'homme capable d'y suffire. Commissaire-général de la grande armée, à l'ouverture de la campagne contre la Prusse, en 1806, il eut une tâche plus pénible à remplir après la bataille d'Iéna : l'Empereur le nomma intendant-général des pays conquis, et ces fonctions comprenaient l'exécution terrible de la victoire. Il fallait que, suivant l'axiome militaire, la guerre nourrit la guerre; la Prusse vaincue devait payer d'énormes contributions au vainqueur; un décret de l'Empereur en avait fixé le chiffre, et Daru se trouva investi d'une autorité dont il n'était pas en son pouvoir d'adoucir la rigueur. Toutefois, s'il fut rigoureux, il ne fut point injuste, et si l'on se plaignit de la sévérité de l'intendant-général, jamais on n'attaqua sa probité. Cependant plus tard, quand Waterloo et la trahison rouvrirent les portes de Paris aux armées de la coalition, un général prussien, Blücher, crut pouvoir justifier ses exigences par le souvenir de l'administration de Daru à Berlin en 1806 : *Demandez,* disait Blücher au préfet de la Seine qui alléguait l'impossibilité où il était de satisfaire à ses demandes, *demandez à son excellence M. le comte Daru de quelle manière il s'y prenait à Berlin paur nous faire trouver ce que nous n'avions pas.* Daru était au-dessus de pareils outrages; sa conduite à Berlin ne sera pas jugée par les calomnies de Blücher. Aujourd'hui que les ressentimens nationaux, les haines politiques se sont calmées, la vérité peut se faire entendre; elle a défendu et absous l'ancien intendant-général de la Prusse conquise.

La campagne de 1809, terminée par la bataille de Wagram, avait livré aux armées françaises les États héréditaires de l'empereur d'Autriche et une grande partie de ses autres provinces. Daru fut investi à Vienne des mêmes fonctions qu'il avait remplies à Berlin. Il y montra la même droiture, la même modération, et le gouvernement autrichien se plut à le reconnaître.

En 1811, de Champagny, ministre des relations extérieures, ayant encouru la disgrace de l'Empereur, celui-ci, malgré ses justes motifs de mécontentement, voulut compenser pour le ministre destitué la perte de son portefeuille, il le nomma intendant-général des domaines de la couronne à la place de Daru, qui reçut le titre de ministre secrétaire d'État. Il le nomma comte de l'Empire et grand-officier de la Légion-d'Honneur (30 juin 1811).

Vers la fin de l'année 1811, et au commencement de 1812, de graves symptômes de mésintelligence annonçaient l'imminence d'une rupture entre la France et la Russie. L'amitié du grand homme, cette amitié que l'empereur Alexandre regardait comme *un bienfait des dieux*, pesait depuis long-temps au czar, que l'Angleterre avait, par ses intrigues et par son or, rallié à la cause de sa haine. Deux grands empires allaient en appeler de nouveau aux batailles pour terminer leurs différends, et de chaque côté on se préparait à la lutte. Napoléon partit et Daru l'accompagna.

Après la bataille de Smolensk, Daru, consulté par l'Empereur, était d'avis que l'armée s'arrêtât, se fortifiât dans cette ville; il ne la voyait pas sans crainte s'enfoncer au sein de la vieille Russie, en s'acharnant à la poursuite d'un ennemi qui se dérobait devant elle par une fuite calculée. Il objecta, au nom de son expérience, que les approvisionnemens ne suivraient plus avec sécurité la marche de l'armée française, et que les convois ne pouvait s'aventurer dans un pays où manquaient les lieux propres à recevoir des magasins.

L'incendie de Moscou justifia les craintes de Daru : *Que faire?* disait l'Empereur à Daru, en jetant les yeux sur les ruines fumantes de la cité sainte. — *Rester ici,* répondit Daru, *nous loger dans ce qui reste de maisons, dans les caves; recueillir les vivres qu'on pourra encore trouver dans cette ville immense; presser les arrivages de Wilna, faire de ces décombres un grand camp retranché, rendre inattaquables nos communications avec les provinces lithuaniennes, avec l'Allemagne, avec la Prusse, et recommencer au printemps prochain. — C'est un conseil de lion*, s'écria l'Empereur! Le conseil du lion ne fut pas suivi; Napoléon donna le signal de la retraite.

Pendant cette retraite, le général Mathieu Dumas, malade et dans l'impossibilité de continuer ses fonctions d'intendant-général, fut remplacé par le comte Daru. Vers la fin de cette campagne, Napoléon crut devoir, en considération des services que Daru venait de rendre, donner à ses fonctions le titre d'un ministère spécial dont elles avaient d'ailleurs l'importance.

En 1813, l'intendant-général de la grande armée fut nommé grand-aigle de la Légion-d'Honneur (22 novembre) et ministre chargé de l'administration de la guerre. Dans les campagnes de 1813 et de 1814, Daru fut ce qu'il avait toujours été, actif,

infatigable, fertile en ressources ; mais l'épuisement de la France imposait des limites à sa volonté ; cependant l'administration de la guerre avec les faibles moyens dont elle pouvait disposer, sut pourvoir à toutes les nécessités des différens services ; elle ne fut pour rien dans les malheurs qui amenèrent l'abdication de Fontainebleau.

Louis XVIII le nomma intendant-général honoraire, et lui donna la croix de Saint-Louis. Témoin et juge sévère des fautes de la Restauration, il seconda, de ses vœux seulement, le succès de la révolution du 20 mars : il retrouvait dans Napoléon son bienfaiteur et l'homme de génie dont il avait partagé les travaux et la gloire. Quand il vint saluer Napoléon aux Tuileries, l'Empereur lui serra affectueusement la main, car il savait qu'il pouvait toujours compter sur son dévoûment, sur sa fidélité.

Le désastre de Waterloo et la seconde Restauration forcèrent Daru de quitter définitivement la carrière administrative; il perdit toutes ses places, excepté celle qu'il occupait à l'Institut, où il avait succédé, en 1806, à Colin-d'Harleville. Il échappa aux épurations de l'ordonnance de 1816.

Rendu à ses livres et à l'étude, Daru trouva le bonheur dans sa retraite studieuse. Il avait renoncé sans regrets à la vie politique ; il y fut rappelé par l'ordonnance royale du 5 mars 1819, qui le comprit dans la nombreuse promotion de pairs nommés par le ministère Decazes, à l'époque de la réaction contre le parti qu'on appelait alors *ultra-monarchique*. Daru apporta dans ses nouvelles fonctions, qu'il n'avait pas sollicitées, la sûreté de son jugement, l'influence de son expérience, la droiture de son caractère ; quoique appartenant à l'opposition de la Chambre, ses opinions et son langage repoussaient l'idée de ces hostilités systématiques, de ces aveugles ressentimens qui gâtent les meilleures causes et en compromettent le succès. Aussi était-il toujours écouté avec intérêt, surtout dans les discussions où ses antécédens administratifs, les travaux de sa carrière militaire, prêtaient à sa parole une autorité imposante. Le ministère Villèle, le ministère Polignac trouvaient en lui un rude, mais loyal adversaire. Il se prononça avec beaucoup de force contre la guerre d'Espagne, entreprise en 1823, pour le rétablissement de l'absolutisme au profit de la sainte-alliance, et dénonça énergiquement le scandale des marchés Ouvrard. Il contribua aussi au rejet de la loi Peyronnet sur la presse, par des considérations d'un ordre élevé et par une appréciation très juste des conséquences que cette loi pouvait avoir pour le commerce de l'imprimerie et de la librairie. Cette cause était belle, et il appartenait à Daru, plus qu'à tout autre de la défendre ; l'académicien et l'homme politique obtinrent dans cette discussion un double triomphe.

Daru vit se préparer la révolution de Juillet, mais il mourut avant qu'elle s'accomplît ; une attaque d'apoplexie termina son existence, le 5 septembre 1829 ; il se trouvait alors à sa terre de Meulan. Indépendamment de ses traductions du *Traité de l'orateur*, de Cicéron et des *Odes d'Horace*, le comte Daru a publié plusieurs grands ouvrages et beaucoup de poésies.

L'Épître au duc de Larochefoucault-Liancourt sur les progrès de la civilisation, et *le Discours en vers sur les Facultés de l'homme*, appartiennent au genre philosophique ; on y remarque des idées justes, des considérations élevées, de très beaux vers ; le *Discours sur les Facultés de l'homme* fut lu et vivement applaudi dans une séance publique de l'Académie française, et le célèbre Laplace, frappé de quelques passages où Daru avait décrit, d'une manière poétique, d'importantes découvertes de la science, engagea l'auteur à composer un poème sur l'astronomie. Daru, en souscrivant un tel engagement, ne consulta ni ses forces, ni son âge, ni le goût du public.

Le poème de *l'Astronomie* dégagea la parole de Daru envers Laplace ; ce fut le seul résultat de cette publication qui n'augmenta pas la réputation littéraire de l'académicien. Mais il a laissé un ouvrage qui lui a survécu et qui assurera sa mémoire contre l'oubli, c'est l'*Histoire de la République de Venise*.

Daru eut le mérite assez rare, et auquel on ne rend pas assez justice peut-être, d'avoir choisi un sujet heureux et la gloire de l'avoir traité dignement. Un voile mystérieux semblait couvrir encore l'*Histoire de Venise*, il avait à peine été soulevé à demi par quelques écrivains, mais la vérité n'avait pu se faire jour à travers les suppositions romanesques, les mensonges et les fables accréditées par une longue tradition. On ne connaissait de Venise que les souvenirs de sa grandeur et de sa décadence, isolés des enseignemens qui pouvaient en faire apprécier les causes. Daru vint enfin arracher cette république au roman et à la poésie pour la restituer au domaine des faits et de la réalité.

Mais on n'est pas historien seulement parce qu'on dégage les événemens des nuages qui les obscurcissent, parce qu'on les exhume de la poussière des vieilles chroniques ; il ne suffit pas de retracer les différens âges d'un peuple, de conduire un gouvernement de l'enfance à la décrépitude, du berceau à la tombe ; il faut que l'histoire recherche et dise ce qui a pu le faire subsister, ce qui a pu aider à le détruire, si l'on en doit attribuer la chute à des causes tout-à-fait extérieures, où s'il portait en lui-même un germe de dissolution et de mort. Or, Daru a fort bien compris que l'histoire d'un gouvernement, comme la vie d'un homme, doit être saisie dans le point de vue moral ; que pour être juste envers lui, il est nécessaire de démêler les principes de toute sa conduite.

La grandeur des proportions, l'étendue et la justesse des vues, le ton grave et toujours impartial de l'auteur, la dignité et la simplicité de son style, le soin qu'il a mis à consulter une foule d'écrivains, et à comparer leurs récits, ont fait de l'ouvrage de Daru un véritable monument historique ; les pièces justificatives, recueillies dans les deux derniers volumes, présentent le plus vif intérêt. Seulement on a pu reprocher, peut-être avec quelque raison, à l'historien, de n'avoir consulté, pour cer-

taines parties de son histoire, que les pièces diplomatiques, relatives à Venise, qu'il a pu trouver dans les bibliothèques de Paris; elles en possèdent un grand nombre il est vrai, et Daru y a puisé d'utiles documens; mais c'est à Venise, c'est dans les archives de l'ancienne république qu'il aurait eu à sa disposition d'immenses trésors; là seulement il eût obtenu la solution de beaucoup de problèmes historiques; ces archives se composent de huit millions six cent soixante-quatre mille sept cent neuf volumes ou cahiers, réparties dans deux cent quatre-vingt-huit salles ou chambres; mais la vie d'un homme ne suffirait pas pour parcourir cette collection, et Daru a sans doute été effrayé par l'idée seule d'un travail qui aurait exigé le concours de quinze ou vingt collaborateurs intelligens et dévoués.

L'*Histoire de Bretagne* suivit de près celle de la *République de Venise,* mais elle est bien inférieure, sous tous les rapports, au premier essai historique de Daru. Quand on lit l'*Histoire de Bretagne,* on est tenté de croire que l'auteur ne soupçonnait pas l'existence des richesses renfermées dans cette mine si féconde en souvenirs pleins d'intérêt, de grandeur et de poésie; son ouvrage n'est qu'un résumé des compilations dans lesquelles Lobineau, Morice et Taillandier, ont rassemblés tous les matériaux d'une bonne histoire de la Bretagne. Ce résumé, fait avec goût, témoigne, comme l'*Histoire de la République de Venise,* de la consciencieuse exactitude de l'écrivain, qui n'a négligé aucune espèce de recherches pour découvrir la vérité au milieu des récits contradictoires et des erreurs, dans un pays où la superstition et les préjugés ont conservé une espèce de culte et gravé les progrès de la civilisation. Daru est trop philosophe, sa raison est trop froide, son jugement a trop d'empire sur son imagination, pour qu'il prête à son récit le charme et l'intérêt d'une chronique, en traçant le tableau de l'époque chevaleresque et féodale. L'historien s'est arrêté à la Révolution française, il aurait dû aller au-delà, et la Vendée militaire, la Vendée qui fit trembler la Convention et mit un moment en problème l'influence de la République française, réclamait une place dans l'œuvre de Daru; il est à regretter qu'il l'ait ainsi laissée incomplète. (*Voy.* t. Ier, p. 112, 147, 231.) C. SAINT-MAURICE.

DAUGIER (FRANÇOIS-HENRI-EUGÈNE, *comte*), est né à Courteson, dans le comtat Venaissin, le 12 septembre 1764. Il débuta sur la corvette *la Flèche,* en octobre 1782. Plusieurs campagnes qu'il fit dans les Indes fixèrent sur lui l'attention du gouvernement. De retour en France, il se livra à l'étude de la tactique navale, s'embarqua en 1787 sur un des paquebots destinés à faciliter les relations de nos ports avec les îles de l'Amérique, et fut promu au grade de lieutenant de vaisseau en 1789. Après plusieurs années d'une navigation non-interrompue, sa santé, gravement altérée, le força d'aller chercher au sein de sa famille le repos dont il éprouvait le besoin. Ses concitoyens l'avaient élu procureur de la commune de Courteson, lorsque la première coalition des rois contre la France le rappela au service de la marine. Le 5 janvier de l'année suivante, il fut nommé major-général de l'escadre qui préserva Belle-Isle et Groix de la descente dont les menaçait la flotte anglaise aux ordres de lord Howe.

Les équipages, qu'un fatal concours de circonstances avait réduits au plus affreux dénument se révoltèrent avec une violence inouie, sous prétexte d'aller à Brest pour sauver le port de la trahison qui venait de livrer Toulon aux Anglais. Le péril était d'autant plus éminent, que l'escadre était en présence de l'ennemi. Daugier se rendit avec l'amiral à bord des vaisseaux insurgés, il harangua les marins, et parvint à calmer l'effervescence des esprits.

Le Comité de salut public crut devoir le destituer pour ménager l'ombrageuse susceptibilité du fanatisme populaire, mais sa réintégration suivit de près la perte de son emploi. Le 1er germinal an III, il fut élevé au grade de capitaine de vaisseau. Villaret-Joyeuse, qui avait à ses ordres l'armée navale de l'Océan, lui confia le commandement de la frégate *la Proserpine*. Daugier ayant participé avec cette frégate aux combats des 29 prairial et 5 messidor, fut chargé d'aller en rendre compte au gouvernement, qui lui donna quelque temps après la direction des convois de Nantes et de Rochefort, au nombre de 64 voiles. Ce fut dans cette circonstance qu'il ne craignit pas d'attaquer, avec 4 frégates, à l'entrée de la baie d'Audierne, une division anglaise composée d'un vaisseau et de 3 frégates, pour laisser au convoi le temps de se réfugier dans la baie. Il commanda successivement *le Jupiter* et *le Batave,* et reçut l'ordre de se rendre à Lorient, pour y remplir les fonctions de chef militaire, fonctions qu'il fut obligé de quitter, en l'an X, pour venir siéger au Tribunat.

En récompense des services éminens qu'il avait déjà rendus, Napoléon le fit membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII, commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant, et électeur du département de Vaucluse, et le nomma commandant des marins de la garde et des quatre grands corps de la flotille destinée à opérer une descente en Angleterre. En 1806, il fut chargé d'explorer le littoral de l'Adriatique.

Daugier, de retour à Paris après avoir rempli cette périlleuse mission, apprit que les marins de la garde avaient subitement quitté les bateaux de la flotille pour se rendre en poste au siége de Dantzig. Il partit aussitôt afin d'aller se mettre à la tête de cette phalange d'élite, dont la valeur contribua si puissamment à la reddition de cette place. Après avoir assisté au siége de Stralsund, à l'attaque de l'île de Rugen, Daugier fut appelé aux frontières d'Espagne, où se réunissaient les différens corps d'armée destinés à envahir la péninsule.

Le 2 mai 1808, lors de l'insurrection du peuple de Madrid, il faillit être victime de son inviolable attachement à ses devoirs. Toujours à la tête des marins de la garde, il reçut l'ordre d'aller joindre en Andalousie le corps d'armée du général Dupont. Il eut un cheval tué sous lui à la bataille de Baylen, le 19 juillet. Voici en quels termes s'exprime

le général Foy, dans le récit qu'il fit de cette malheureuse journée : « Bientôt, dit-il, arriva la dernière réserve des Français, le bataillon des marins de la garde impériale, du capitaine de vaisseau Daugier. Ils n'étaient que 300 hommes, mais 300 hommes que la crainte ne pouvait faire broncher. » Après la convention d'Andujar, en 1809, Daugier revint en France pour solliciter sa retraite. Il obtint seulement un congé de l'Empereur à l'effet de rétablir sa santé délabrée. Napoléon, qui venait de le nommer préfet maritime de Lorient, lui dit publiquement, dans la salle des maréchaux : *Je sais l'éloge que les généraux ennemis ont fait de vous et des hommes de fer que vous commandiez. Cet éloge d'un ennemi en vaut bien un autre, monsieur Daugier.*

A la rentrée des Bourbons, en 1814, Louis XVIII le nomma contre-amiral et chevalier de Saint-Louis. Il reçut en même temps le titre de comte. A la seconde Restauration, Daugier fut successivement appelé à la préfecture maritime de Lorient (1814), de Rochefort (1817) et de Toulon. Il fut créé commandeur de Saint-Louis (21 octobre 1818), puis grand-officier de la Légion-d'Honneur (28 avril 1821). Envoyé à la Chambre des députés par le département du Morbihan (1815), il s'y montra constamment l'interprète fidèle, le défenseur éclairé de la marine, qu'il parvint ainsi à réhabiliter dans l'esprit de ceux qui n'avaient point été à portée de l'apprécier dans les dernières années de l'Empire.

En 1817, Daugier fut encore élu député par le département du Finistère, dont il avait présidé le collége électoral. Dans la session de 1817-1818, il vota avec la minorité, ce qui n'empêcha pas le ministère de le reconnaître pour son candidat dans le département de Vaucluse, qui le choisit également en 1819 pour le représenter à la Chambre, où il resta jusqu'en 1827. A partir de cette élection, il se dévoua au ministère, qu'il crut devoir soutenir contre les attaques dont il était l'objet. Lorsque Camille Jordan présenta un amendement important, le 29 juin 1820, dans la discussion de la loi sur les élections, la défection de Daugier et de cinq ou six autres de ses collègues fit rejeter cet amendement. Conseiller d'État et directeur du personnel de la marine en 1821, il eut bientôt le commandement de la marine à Toulon, reçut la grand'croix de Saint-Louis le 20 août 1823, et fut promu au grade de vice-amiral en 1825. Réélu député, par l'arrondissement d'Avignon, au mois de novembre 1827, il termina sa carrière législative lors de la dissolution de la Chambre de 1830, opérée par le ministère Polignac. Il avait été nommé membre du conseil de l'amirauté le 7 janvier 1827, et conseiller d'État en service extraordinaire le 12 novembre 1828. Admis dans le cadre de réserve par ordonnance du 1er mars 1831, il mourut à Paris, le 12 avril 1834. A. A.

DELAMBRE (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH). Parmi les quelques hommes qui purent allier une imagination poétique aux froides combinaisons du calcul, nous devons placer en première ligne ce savant et laborieux astronome.

Delambre, né le 19 septembre 1749, à Amiens (Somme), fut dès son enfance menacé de perdre la vue à la suite de la petite-vérole, et ses yeux demeurèrent très faibles jusqu'à l'âge de vingt ans. Cette infirmité ne l'empêcha pas de faire des progrès rapides dans le cours de ses premières classes. Il eut pour professeur le célèbre abbé Delille, et le prix d'honneur de rhétorique couronna dignement ses études, qu'il avait commencées sous les jésuites du collége d'Amiens.

Ses études achevées, il s'occupa avec succès des langues vivantes, et bientôt forcé par la nécessité, il se chargea d'une éducation particulière à Compiègne. Ce travail le força d'étudier les mathématiques pour les enseigner. C'est à cette époque qu'il reçut, d'un médecin de la ville, Bida, le conseil de s'adonner à l'étude de l'astronomie. Un an plus tard, Delambre fut heureux de pouvoir retourner à Paris, où il fut chargé de l'éducation du fils de d'Assy, receveur-général des finances. Le temps dont il disposait en dehors de ses fonctions lui permit de continuer l'étude des mathématiques, d'entreprendre celle de la langue grecque, et de se placer au nombre des bons hellénistes de l'époque.

Enfin, ce fut vers l'année 1780, que la reconnaissance des parens de son élève lui ayant assuré une existence indépendante, il se livra d'une manière spéciale à l'étude de l'astronomie. Il suivit alors les leçons de Lalande, au collége de France, et, dès le début, fit preuve de connaissances si étendues, que le professeur lui dit : *Que venez-vous faire ici? vous y perdez votre temps.* De cette époque date l'amitie qui unit l'élève au maître. Lalande se l'attacha bientôt comme collaborateur. Doué d'une patience et d'une justesse d'esprit admirables, Delambre entreprit et termina des travaux astronomiques qui facilitèrent l'étude de la science et étendirent son domaine. Les tables solaires, insérées par Lalande, en 1792, dans la troisième édition de son *Astronomie*, comptent parmi ses premiers essais, et sont comme le spécimen du genre qu'il affectionnait.

Ce travail fut suivi des tables qu'il construisit à l'occasion des recherches de Laplace sur les inégalité de Saturne et de Jupiter. Ces tables furent imprimées pour l'Académie en 1789, et cette savante assemblée les couronna en 1790. L'Académie dut encore, en 1792, lui décerner le prix qu'elle avait proposé pour la formation des tables des satellites de Jupiter. Déjà, le 15 février de cette même année, elle l'avait admis au nombre de ses membres dans la section de géométrie. C'est aussi pendant l'année 1792 qu'il entreprit, avec Méchain, les travaux importans qui servirent à déterminer la mesure du méridien de France; ses opérations astronomiques et géodésiques eurent lieu dans la partie septentrionale. De plus, il mesura deux bases de six mille toises près de Perpignan et de Melun. Enfin, dans le mois de juin 1792, il entreprit la triangulation autour de Paris. Ce travail, interrompu par suite des troubles inséparables de la Révolution qui s'accomplissait, et repris en prairial an III, ne put être terminé qu'en brumaire an VII.

Cette œuvre si remarquable fut l'occasion d'un ouvrage en trois volumes in-4°, couronné par l'Académie en 1810.

Delambre, membre du bureau des longitudes à sa création (7 messidor an III), fut nommé membre de l'Institut, section de géométrie, le 22 frimaire an IV. Dès que Napoléon put récompenser les travaux du savant qu'il estimait, Delambre fut successivement nommé inspecteur-général des études en l'an X, puis trésorier à l'Université en 1808. Déjà l'Institut l'avait nommé secrétaire perpétuel de la classe des sciences en l'an XII, et cette même année, le 4 frimaire, il fut inscrit parmi les membres de la Légion-d'Honneur. L'Empereur lui donna, en 1803, avec le titre de chevalier de l'Empire, une dotation de 2,000 francs.

Delambre ne sollicita jamais le prix des services qu'il rendait chaque jour aux sciences, et se montra toujours jaloux des titres qui lui donnaient les moyens de se rendre encore plus utile que de tout avantage qui lui était personnel. C'est à peine s'il réclama contre les prétentions injustes du baron de Zach, qui ne craignit pas de s'attribuer des tables laborieusement construites par le savant modeste qui, peut-être, ne fit connaître la vérité que pour soutenir l'honneur des astronomes français.

Les travaux de Delambre ont apporté de notables améliorations dans les méthodes adoptées avant lui pour les calculs astronomiques, et son grand traité qu'il publia après qu'il eut été chargé de remplacer Lalande au collége de France, doit être considéré comme le meilleur ouvrage de notre époque sur l'astronomie pratique. C'est ainsi qu'il se montra digne successeur des Cassini, quoique son nom ne soit attaché à aucune de ces brillantes découvertes qui illustrèrent ses devanciers à l'Observatoire de Paris. Pour montrer combien cette vie laborieuse fut remplie, il suffira de dire que c'est à l'âge de soixante-trois ans que Delambre entreprit l'histoire de l'astronomie.

Pendant qu'il travaillait à cet ouvrage monumental, qui dut réclamer l'application des profondes connaissances qu'il avait acquises dans les langues anciennes, et au moment où il le publiait (1821), il fut nommé officier de la Légion-d'Honneur : la mort, qui vint le frapper le 19 août 1822, semble avoir respecté ce savant astronome pour lui donner le temps de terminer l'histoire de la science aux progrès de laquelle il avait si puissamment contribué. Louis XVIII l'avait compris, en 1816, dans la première promotion de l'ordre de Saint-Michel, qu'il venait de rétablir. (*Voy.* t. I^er^, p. 246.)

L. R.

DELATRE (*baron*), fils d'un négociant d'Abbeville département de la Somme, naquit dans cette ville en 1749. Il exerçait la profession de son père au commencement de la Révolution, lorsque le tiers-état de la sénéchaussée de Ponthieu l'élut député aux États-Généraux. Devenu membre de l'Assemblée constituante, Delatre éleva la voix pour demander que le commerce de l'Inde fût entièrement libre, et pour flétrir la conduite des administrateurs de la compagnie, qui avaient déshonoré le pavillon qui leur était confié en devenant les agens du cabinet britannique. Persuadé que le commerce de l'Inde était préjudiciable aux intérêts de l'État, il exprima le vœu que le comité d'impositions se réunît au comité du commerce et d'agriculture pour concerter un tarif de droit à imposer sur les marchandises de ce pays. Le 9 février 1791, Delatre fit décréter par l'Assemblée que des vaisseaux iraient à la recherche du célèbre navigateur Lapeyrouse. Dans la séance du 7 mai, il fit, au nom de tous les comités réunis, un rapport dans lequel, après avoir établi la nécessité de prendre des mesures promptes pour calmer les inquiétudes des colonies sur les innovations dont les colons se croyaient menacés relativement à l'état politique des personnes, il proposa de convertir en article constitutionnel le principe établi dans le préambule du décret du 12 octobre, de l'initiative exclusive des assemblées sur toutes les lois relatives à l'état des personnes, et d'ordonner une assemblée générale des colonies, chargée de proposer à l'Assemblée nationale leur vœu sur cette partie de la constitution coloniale. Plusieurs membres s'étant élevés avec chaleur contre ce projet, l'Assemblée, après de longs débats, ordonna l'impression et l'ajournement. Lorsque l'Assemblée législative eut succédé à la Constituante, Delatre retourna à Abbeville, où il reprit le cours de ses opérations commerciales. Satisfait de la manière dont il avait rempli son mandat, ses compatriotes le nommèrent député au conseil des Cinq-Cents, en l'an IV. Après la révolution du 18 brumaire, à laquelle il s'était montré favorable, Delatre passa au Corps législatif et en devint questeur en l'an XII. Le premier Consul le fit, dans le courant de la même année, membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire, et commandant de l'Ordre et électeur de la Somme le 25 prairial. Le 13 thermidor an XIII, l'Empereur l'appela à la préfecture de Vaucluse, où il se fit remarquer par la sagesse de son administration. Il la conserva jusqu'au 13 décembre 1810. Le collége électoral de la Somme l'envoya au Corps législatif. En 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon, et après le 20 mars 1815 il consentit de nouveau à représenter son département à la Chambre des députés ; mais à la nouvelle chute du gouvernement impérial, il se retira à Abbeville, son pays natal, où il vécut éloigné des affaires publiques. Il est mort le 15 août 1834, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

A. A.

DELZONS était président de l'administration départementale du Cantal, lorsqu'il fut nommé par ce département, au mois de ventôse an V, député au conseil des Anciens. Après la journée du 18 brumaire an VIII, il passa dans le nouveau Corps législatif, et reçut, le 4 frimaire an XII, la décoration de la Légion-d'Honneur. Il siégeait encore au Corps législatif en 1806.

DESPEAUX (DOM RAYMOND, *autrement* DESPAUX *ou* DESPAULX), né à Miélan (Gers), le 14 septembre 1726. Après d'excellentes études faites sous la direction des jésuites, il entra de bonne heure dans l'ordre savant des bénédictins de Saint-Maur et s'y distingua comme professeur de sciences.

Il enseignait déjà depuis long-temps les mathématiques, lorsqu'il fut appelé par ses supérieurs à la direction de l'école de Sorrèze, en remplacement de Dom Victor de Fougeras qui l'avait fondée en mai 1757, et dirigée depuis avec succès. Ce fut dix ans après (1767) que Despeaux lui succéda. Il se plaça tout d'abord à la hauteur de ses nouvelles fonctions par la fermeté de son caractère. Administrateur aussi distingué que professeur habile, il fortifia l'enseignement, régularisa la direction et sut donner, en peu de temps, à son collége, un éclat qui éclipsa celui de tous les établissemens rivaux. La réputation de la maison et de son chef grandirent à ce point que l'école de Sorrèze mérita d'être érigée par Louis XV en École royale militaire. C'était à coup sûr la meilleure, pour ne pas dire la seule pépinière d'officiers et d'ingénieurs en France, à cette époque. Monsieur, depuis Louis XVIII, la visita en 1777, avec les témoignages de la plus vive satisfaction. Quand la Révolution éclata, D. Despeaux entrevit qu'il lui serait difficile de rester à la tête d'un établissement où son mérite et la protection royale lui avaient fait tant d'envieux. Il crut devoir se mettre sur les rangs pour la place de gouverneur du dauphin, lorsqu'à la suite de l'arrestation du roi, à Varennes, l'Assemblée nationale rendit un décret à cet égard. Quatre-vingt-dix candidats sollicitèrent sa place. La liste de leurs noms, qui a été conservée, présente le plus singulier amalgame de notabilités véritables et de prétentions ridicules. Toutefois, il est à remarquer que Noël et Despeaux, qui, depuis, suivirent à peu près la même fortune dans leur promotion comme légionnaires et dans leurs fonctions de l'Université, se rencontrèrent pour la première fois sur le même terrain dans cette circonstance. Par malheur, l'Assemblée nationale ne donna pas suite à la mesure qu'elle avait proposée. Despeaux, effrayé des obstacles qui surgissaient de toutes parts, quitta l'école de Sorrèze après avoir fait nommer, par le directoire départemental, Dom François Ferlus pour son successeur. L'abbé de Montgaillard raconte dans le 5e volume de son *Histoire de France*, que Despeaux vint alors à Paris pour se dérober à l'échafaud, et qu'il y cachait sa pauvreté et ses vertus, lorsqu'il fut dénoncé au comité révolutionnaire de sa section. Mandé à la commune, il comparut devant le fameux Payan, ami de Robespierre. Payan avait été à l'école de Sorrèze; il tombe aux genoux de Dom Despeaux, lui remet une carte de sûreté et de civisme. Le lendemain, il lui donne un grand dîner et le présente à Robespierre comme un des hommes les plus vertueux de France. Robespierre veut donner une place à Dom Despeaux qui la refuse en prétentant son âge; mais son repos et ses jours sont désormais assurés. Après la chute de Robespierre, le vertueux et savant bénédictin fut obligé de donner, pour subsister, des leçons de mathématiques à raison de 24 sous par cachet, et de faire six à huit lieues par jour, à pied, pour gagner sa nourriture et ses vêtemens. Ce fut Napoléon qui le tira de cet état de détresse. Il avait chargé le conseiller d'État Fourcroy d'un travail sur l'organisation de l'Université et de la présentation des inspecteurs. En lisant ce rapport, Napoléon, qui avait présens à l'esprit tous les noms connus par de grands services rendus à l'État, interpelle en ces termes Fourcroy : *Mais je ne vois pas dans les noms celui de Dom Despeaux. Est-ce que vous n'avez pas entendu parler de l'école militaire de Sorrèze, qui a produit tant de sujets dont la patrie s'honore?* — *Sire, je n'ai pas cru qu'un ancien moine...* — *Monsieur, ce moine est un homme illustre; il a rendu de grands services à la patrie; il a élevé une génération entière; il mérite d'être honoré et secouru.* Napoléon prend aussitôt une plume et inscrit Dom Despeaux en tête des inspecteurs-généraux; il le fait en même temps chevalier de l'Empire. A l'époque du Consulat, il l'avait déjà nommé membre de la Légion-d'Honneur, par arrêté du 4 frimaire an XII. Le 23 novembre 1809, Despeaux voit ajouter, à son titre d'inspecteur-général, celui de conseiller de l'Université. Il conserva ces doubles fonctions pendant et après les Cent-Jours. Dans les premières années de la Restauration, il demanda sa retraite et mourut à Paris, rue de la Harpe, le 13 septembre 1818 : le lendemain, 14, il devait accomplir sa quatre-vingt-douzième année.

VERDOT.

DEVISME (JACQUES-FRANÇOIS-LAURENT), naquit à Laon, le 10 août 1749. Il exerçait la profession d'avocat dans cette ville, lorsque le bailliage de Vermandois le nomma député aux États-Généraux, en 1789. Il ne se départit, dans aucune circonstance de sa vie, de cet esprit de modération, qui était un des traits distinctifs de son caractère. Doué d'un rare talent d'élocution, d'un organe séduisant et plein de pureté, il aurait pu prétendre à de beaux succès de tribune si sa modestie ne l'eût retenu dans les comités. Il ne prit la parole que pour faire des rapports substantiels sur les finances, d'un intérêt majeur, qui donnèrent une haute opinion de l'étendue de ses lumières et la supériorité de son intelligence. Il vécut oublié pendant le régime de la terreur, et il ne reparut sur la scène politique qu'après le 18 brumaire an VIII, époque à laquelle il fut nommé membre du Corps législatif. Il en devint président en l'an X. Le premier Consul le nomma, le 4 frimaire an XII, membre de la Légion-d'Honneur. En 1806, Devisme devint procureur-général de la cour de justice criminelle de l'Aisne, et conserva cette place jusqu'en 1816, époque de sa suppression. Peu de temps après, il remplit les fonctions de substitut du procureur-général à la cour royale d'Amiens. Il avait été membre de la Chambre des représentans pendant les Cent-Jours. Louis XVIII lui accorda, en 1816, une retraite honorable en récompense de ses longs services. Il est mort à Laon, en 1830. Devisme a publié : 1° en 1811, une traduction en vers des *Odes d'Horace*, 2 vol. in-8°. Il en parut une seconde édition en 1816, in-12; 2° *Histoire de la ville de Laon*, 1822, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, d'un grand intérêt historique, contient des documens intéressans sur les antiquités du pays, des fragmens relatifs à l'histoire de France, le récit

des événemens qui amenèrent la chute des Carlovingiens, la relation des opérations militaires de 1814 et 1815; 3° *Manuel historique du département de l'Aisne.* A. A.

DUMAZ (JACQUES-MARIE). Les états officiels des membres de la Légion-d'Honneur nommés le 4 frimaire an XII, comprennent Jacques-Marie Dumaz sous le titre de législateur. Comme législateur, ses travaux sont inconnus; comme légionnaire, il est en dehors de l'effectif de l'Ordre, c'est-à-dire qu'il n'a jamais réclamé ni brevet, ni traitement.

DUPLOUY (BRUNO-ALBERT-JOSEPH), né à Lille (Nord), le 31 octobre 1757. Entré au service comme soldat le 18 avril 1776 dans le régiment d'Anjou, devenu 36e de ligne, Duplouy passa successivement par tous les grades; il était sergent-major à l'époque de la Révolution, et fut nommé sous-lieutenant le 12 octobre 1791. C'est en cette qualité qu'il fit les campagnes de 1792 et 1793. Sa brillante conduite pendant ces deux campagnes lui valut le grade de lieutenant, qui lui fut conféré le 9 septembre 1793. Le 10 vendémaire an II, il fut nommé adjudant-major de la 71e demi-brigade d'infanterie de ligne, devenue 92e, et le 21 messidor suivant il fut promu au grade de chef de brigade dans le même corps. C'est à la tête de la 92e qu'il fit avec une grande distinction les campagnes des ans II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX et X. A l'affaire de Verone, le 16 germinal an VII, Duplouy reçut une grave blessure à la tête, fut renversé, foulé aux pieds des chevaux, eut une côte brisée et resta au pouvoir de l'ennemi, malgré la vigoureuse résistance qu'il opposa aux cavaliers qui le firent prisonnier. Rentré de sa captivité le 10 nivose an VIII, il reprit le commandement de sa demi-brigade; mais sa santé, altérée par les fatigues de la guerre et surtout par les suites de la blessure qu'il avait reçue au combat de Verone, ne secondait plus son énergie et son courage. Il fut forcé de solliciter un repos devenu nécessaire, mais le gouvernement ne voulant pas se priver des services d'un officier aussi brave, le nomma commandant d'armes de La Rochelle, le 9 nivose an XI. Le premier Consul, juste appréciateur du vrai mérite et de la bravoure, voulant récompenser les services du chef de brigade Duplouy, le nomma membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII. Duplouy continua à exercer son commandement jusqu'au 3 novembre 1814, époque où il fut admis à la retraite. Depuis lors, il s'est retiré à Périgueux, où il est mort. B-G.

DURANTEAU, général, législateur. *Voyez* au 25 prairial an XII.

DUVIDAL (JEAN-JACQUES-PHILIPPE-MARIE), *marquis* DE MONTFERRIER, naquit à Montpellier, le 12 avril 1752, d'une famille originaire du Vivarais, établie depuis un siècle en Languedoc. Fils du syndic-général des États de cette province, il fut lui-même appelé, en 1769, à lui servir d'auxiliaire dans l'exercice de ses importantes fonctions. D'abord syndic-adjoint, puis à la mort de son père, syndic-général, Duvidal fut pendant vingt ans le défenseur des intérêts matériels du Languedoc, dont il sut faire respecter les priviléges sans blesser la susceptibilité ombrageuse du pouvoir. Après l'abolition des États provinciaux, en 1789, Duvidal de Montferrier vint à Paris, où il avait été devancé par une réputation d'intégrité et de vertu qui lui valut la direction du comité de bienfaisance de sa section. Le désintéressement de son caractère, la philantropie de sa conduite au milieu de nos orages révolutionnaires, lui concilièrent même l'estime des démocrates les plus exaltés. Arrêté en 1793, sa détention ne fut que momentanée. Les pauvres de la section, qu'il nourrissait le plus souvent de ses modestes revenus, le réclamèrent avec tant d'instance, qu'il fut mis aussitôt en liberté, aux acclamations des infortunés, heureux de la délivrance de leur bienfaiteur. Plus d'un homme, compromis dans nos discordes civiles, lui fut redevable de son salut, entre autre Cambacérès, son cousin-germain, qu'il sauva d'une mort certaine, en lui donnant un refuge dans sa maison. Tant de services rendus à l'humanité méritaient bien quelque récompense. Aussi Duvidal fut-il nommé, en l'an VIII, administrateur-général des hospices de Paris, inspecteur-général des postes en l'an X, puis administrateur du département de la Seine en l'an XI. Il fut, dans ces différens emplois, ce qu'il avait été durant tout le cours de sa vie, c'est-à-dire un administrateur éclairé, actif, plein de droiture et de bienveillance. Élu membre du Tribunat en l'an XI, il présida plusieurs fois cette assemblée, avec cette noble impartialité qui le plaça si haut dans l'estime de ses collègues. Après l'ébranlement général qui avait brisé ou déplacé tant d'existences, Duvidal comprit, avec tous les bons esprits, que la société avait besoin d'un bras vigoureux et puissant pour la rasseoir sur ses bases. C'est ce qui explique l'empressement avec lequel il appuya toutes les mesures du gouvernement consulaire et les actes divers qui aplanirent à Napoléon les avenues du pouvoir suprême. Nommé membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII, puis conseiller à la Cour des comptes, en 1807, lors de la suppression du Tribunat, il fut mis à la retraite en 1827, à cause de son grand âge et de ses infirmités. Il est mort à Paris, le 18 octobre 1829. A. A.

ESCHASSERIAUX (JOSEPH), naquit à Saintes vers 1757. Homme de loi, il devint administrateur du département de la Charente-Inférieure au commencement de la Révolution. Son ardeur, son enthousiasme pour la cause de la liberté le firent remarquer de ses concitoyens, qui le nommèrent, en 1791, député à l'Assemblée législative et membre de la Convention en 1792. Partisan d'une démocratie illimitée, il siégea constamment à la Montagne, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. L'exagération de ses opinions révolutionnaires le fit entrer au Comité de salut public le 9 thermidor an II. Il appuya toutes les mesures dirigées contre les émigrés, auxquels il avait voué une haine implacable. On le vit aussi s'opposer à la rentrée des prêtres, à la liberté du culte, à la clôture des sociétés populaires. Envoyé au conseil des Cinq-Cents, en vendémiaire an IV, il professa constamment les mêmes doctrines. Il fut nommé secrétaire le 2 prairial suivant. On le vit, dans la

discussion sur la police des cultes, le 23 messidor an V, se prononcer avec une violence extrême contre les hommes qui, ne reconnaissant aucune religion, prétendaient doter le culte catholique d'églises et de presbytères. « Bientôt, dit-il, la royauté elle-même se démasquant sous des formes populaires, trouvera des pétitionnaires assez audacieux pour présenter à la barre l'expression contre-révolutionnaire de ses vœux. »

Cependant, il ne s'opposa pas à la révolution du 18 brumaire. Il devint membre du Tribunat au mois de frimaire an VIII ; il en sortit au mois de ventose an X. Le conventionnel rallié accepta la décoration de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII, et fut envoyé, en frimaire an XIII, en qualité de chargé d'affaires dans le Valais. Napoléon lui donna depuis plusieurs missions importantes en Italie, particulièrement auprès de la princesse de Lucques, sa sœur. Après la rentrée des Bourbons, il se retira de la scène politique pour aller vivre paisiblement auprès de Monge, son beau-père. Eschassériaux ne fut pas au nombre des conventionnels bannis par la loi du 12 janvier 1816, parce que, demeuré sans fonctions pendant les Cent-Jours, il n'avait point signé l'acte additionnel. Il a publié plusieurs ouvrages historiques. Il est mort vers 1829. (*Voyez* t. Ier, p. 285.) A. A.

FABRE DE L'AUDE (JEAN-PIERRE, *comte*), naquit le 8 décembre 1755, à Carcassonne. Il exerçait la profession d'avocat au parlement de Toulouse, lorsque sa réputation de jurisconsulte le fit juger nécessaire à l'instruction du procès des assassins de l'infortunée marquise de Ganges. Nommé député aux États du Languedoc, en 1783, il se prononça, dès le commencement de la Révolution, pour les principes qu'elle avait consacrés, et devint successivement, en 1790, commissaire du roi pour l'organisation du département de l'Aude, procureur-général-syndic du même département, et enfin commissaire royal près le tribunal criminel de Carcassonne. Proscrit pendant les événemens de 93, Fabre fut nommé par le département de l'Aude député au conseil des Cinq-Cents en vendémiaire an IV. Les connaissances étendues qu'il possédait en matières de finances le firent désigner pour rapporteur de cette branche de l'administration publique, soit au conseil des Cinq-Cents, soit au Tribunat.

Réélu au mois de nivose an V, il fit, le 7 thermidor, un rapport sur la loi qui établissait un impôt sur les billets de spectacle au profit des hospices. Le 15, il appuya le rétablissement des rentes foncières, puis présenta, le 2 fructidor, les moyens de faire cesser l'état pénible dans lequel se trouvait le trésor public. Le 5 frimaire an VI, Fabre fit résoudre le mode de paiement des bâtimens nationaux et le droit d'enregistrement des ventes. Il présenta ensuite deux projets tendant à remédier aux abus qui diminuaient les produits de la loterie ; en fit adopter un relatif à la falsification ou à la soustraction de ses billets, et demanda compte des obstacles qu'éprouvait la perception de droit d'entretien des routes. Dans la séance du 9 germinal an VII, il s'opposa à l'adoption du projet relatif aux biens des émigrés et des déportés. « La justice nationale, disait-il, a des bornes que marquent d'une manière précise les besoins de l'État ; elle ouvre la porte à d'utiles réclamations, mais il y a à craindre qu'elles ne se multiplient à l'infini et qu'il soit impossible d'assurer des recettes réelles au trésor public. » Fabre prononça un discours sur les octrois de bienfaisance, qui seul suffirait pour le placer au nombre des philantropes dont le siècle s'honore. « De toutes les contributions décrétées par les assemblées nationales, il n'en est point de plus populaire et qui ait excité moins de réclamations que les octrois de bienfaisance. Cette nature de contributions est essentiellement et de préférence destinée aux besoins des hospices et à ceux des indigens à domicile. Elle ne frappe ni sur les blés et farines, ni sur les menues denrées qui servent habituellement à la nourriture du manouvrier ou de l'homme de peine. Elle atteint principalement les jouissances du riche qui consomme beaucoup, et elle a cet avantage particulier d'imposer aussi d'une manière indirecte l'étranger qu'aucune contribution directe ne peut atteindre, puisque d'après notre constitution et nos lois, les seuls Français y sont soumis. »

Poullain-Grandpré ayant soumis à la discussion le projet de la commission spéciale nommée pour l'examen du message du Directoire, tendant à aliéner des biens nationaux pour une somme de 30 millions, la commission proposa de réduire l'autorisation à une aliénation de bois de la valeur de 15 millions. Fabre combattit ce projet comme subversif de tout système forestier. Il soutint qu'il devenait important de le perfectionner, au lieu de chercher à le détériorer. Il s'attacha à démontrer qu'en se livrant à une exploitation extraordinaire des forêts nationales, la France serait bientôt réduite à se procurer du bois à l'étranger. Il demanda toutefois que les 15 millions sur lesquels la commission avait compté, à l'aide de cette coupe, fussent remplacés par le prix de la vente des maisons nationales adjacentes au palais des Cinq-Cents, à celui des Anciens, à la place du Carrousel.

Le 11 brumaire an VIII, il exprima vivement le désir que l'on s'empressât d'apporter des modifications à la loi sur l'emprunt forcé de 100 millions, établi par des lois précédentes. Il prétendit que les ressources ordinaires avaient beaucoup diminué depuis cet emprunt.

« Les tableaux, à cet égard, disait-il, sont d'une clarté telle qu'elle désillerait les yeux des Quinze-Vingts... » Et comme il fut interrompu par quelques membres qui voulaient le rappeler à l'ordre, il ajouta : « Oui, des Quinze-Vingts, et, ce qui est plus fort, les yeux des gens qui ne veulent pas voir, puisque ce sont ceux-là qui sont les plus aveugles..... » Ces paroles acerbes excitèrent les murmures de quelques membres de l'assemblée ; mais on ne demanda point, comme l'assurent quelques biographes, que l'orateur fût détenu à la prison de l'Abbaye. Après la révolution du 18 brumaire, les consuls envoyèrent Fabre, en qualité de commissaire, dans les départemens de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes et des

Alpes maritimes, pour concilier les partis et seconder à cet égard les vues du gouvernement.

A cette époque, il fut élu membre du Tribunat, où il continua de prendre une part active à la réorganisation des finances. Le premier Consul le fit membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII, et commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant. Il présidait le Tribunat, le 28 floréal, jour où le premier consul Bonaparte fut proclamé empereur. Le 2 prairial, il adressa les hommages et les félicitations de ce corps à Napoléon.

« Sire, lui dit-il, ce nouveau titre n'ajoute rien à votre gloire; il est indépendant de la majesté du trône; vous ne le devez ni à la force des circonstances, ni aux hasards de la naissance, etc. » Le même jour, il fut admis à l'audience de l'Impératrice, et s'exprima en ces termes : « Les femmes reprennent le rang dont une grossière démagogie les avait écartées. Nous ne séparons plus l'épouse de l'époux, etc. » Le collége électoral de l'Aude l'ayant présenté deux fois comme premier candidat au Sénat, Napoléon nomma Fabre sénateur le 14 août 1807, comte de l'Empire en 1808, procureur-général près le grand conseil des titres en 1810, et membre du conseil d'administration du Sénat.

Dans la séance du 1er avril 1814, où fut décrétée la déchéance de l'Empereur, Fabre fit une motion d'ordre où se trouvaient indiquées les principales bases constitutionnelles que Louis XVIII adopta dans sa déclaration datée de Saint-Ouen. Lorsque le gouvernement provisoire présenta un projet de constitution, Fabre fit un rapport sur ce projet, et se prononça en faveur du principe et de la rédaction de la disposition qui avait pour objet d'abolir la confiscation. Ce fut dans cette circonstance qu'il déclara que jamais il n'avait voulu acquérir ni biens d'émigrés, ni biens du clergé; mais on ne lui fit point l'injure de croire que son intention fût d'incriminer la conduite de cette foule innombrable d'acquéreurs qui n'avaient pas cru devoir céder aux mêmes inspirations. Il fut ensuite élevé à la dignité de pair, en vertu de l'ordonnance royale du 3 juin 1814. Il vota, dans la nouvelle Chambre, contre les lois d'exception et contre les mesures qui s'opposaient au développement de nos institutions. Dans les Cent-Jours, Napoléon l'appela à la nouvelle Chambre des pairs qu'il venait de créer. Lorsque ces grands dignitaires de l'État allèrent féliciter l'Empereur, Fabre de l'Aude se trouvait derrière le marquis de Laplace au moment où Napoléon s'emporta si violemment contre ce dernier, à cause de ses fluctuations politiques. Laplace garda le silence, et lorsque les mêmes reproches furent adressés à Fabre, celui-ci répondit avec énergie : *Il ne fallait pas abdiquer*. Le lendemain, il fut nommé membre de la députation chargée de présenter au monarque l'adresse de la Chambre des pairs, et après la désastreuse bataille de Waterloo, il s'éleva contre l'adoption de celle par laquelle Napoléon II était proclamé empereur. C'est alors qu'il promit au baron Sosthènes de la Rochefoucault de faire, au sein de la Chambre, une motion tendant à envoyer au roi une députation de pairs et de députés pour le supplier de rentrer dans Paris avant l'arrivée des armées étrangères. Il répondit ensuite à Thibaudeau, qui demandait l'explication d'un passage d'une proclamation de la commission du gouvernement : « La fortune et la volonté nationales se sont prononcées contre la lutte engagée pour soutenir sur le trône la famille de Bonaparte..... Des conspirations royalistes ont éclaté dans beaucoup d'endroits : la cocarde blanche y a été arborée; le drapeau blanc y a remplacé le drapeau tricolore. Les faits peuvent-ils laisser aucun doute sur les sentimens qui animent une grande partie de la France... Nos garanties sont dans la sagesse du prince qui va nous gouverner. » Quoi qu'il en soit, Fabre de l'Aude fut compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, qui déclarait démissionnaires et déchus de leurs dignités tous les pairs qui avaient siégé dans la Chambre formée par Napoléon. Il fut cependant réintégré dans ses fonctions en 1819, et reçut en 1820 des lettres-patentes portant institution de pairie héréditaire en sa faveur. Depuis cette époque, Fabre de l'Aude a constamment voté avec les défenseurs des libertés constitutionnelles. Il est mort à Paris, le 6 juillet 1832, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Il a publié, sous le voile de l'anonyme : *Mémoires et souvenirs d'un pair de France;* Paris, 1829-1830; 4 vol. in-8°. Cet ouvrage ne conduit les événemens que jusqu'en 1816. On doit regretter que la mort du libraire Tenon ait empêché la suite de la publication. Mais qu'est devenu le manuscrit ?

A. A.

FARAL, général. *Voy.* BAILLOT (*Antoine-Raymond*, FARAL.)

FAULCON (FÉLIX), né à Poitiers (Vienne), en 1758. Il était conseiller au présidial de cette ville, en 1789, lorsque la sénéchaussée de Poitou le nomma député suppléant aux États-Généraux. Successeur de Filleau à l'Assemblée constituante, il proposa de n'accorder l'inamovibilité qu'aux juges qui auraient passé par un scrutin d'épreuve, renouvelé tous les trois ans. Au mois de vendémiaire an IV, il fut élu membre du conseil des Cinq-Cents par le département de la Vienne. Le 12 frimaire, il combattit le projet de résolution qui accordait au Directoire les nominations des fonctionnaires publics. Le 9 thermidor, il vota contre le recours en cassation des jugemens de la haute cour de justice. Le 20 nivose an V, il attaqua le second projet de Daunou, relatif à la fondation d'un journal privilégié, dont le rédacteur devait être nommé par le Corps législatif, et salarié par le gouvernement. « On ne contestera pas, disait-il, que ce soit là un privilége bien authentiquement prononcé : or, je demande si c'est après six années laborieuses d'une révolution, qui fut précisément entreprise contre les priviléges, qu'il nous appartient à nous, représentans d'un peuple qui les a tous détruits, de commencer aujourd'hui à en recréer un de nos propres mains. »

Le 20 prairial an V, il se prononça en faveur de la question du divorce pour cause d'incompatibilité. « Que ceux dont je combats les idées sur

le mode d'incompatibilité, soutiennent donc de bonne foi qu'ils ne veulent pas du tout du divorce.»

Le 4 frimaire an VI, il s'éleva contre le projet relatif à la durée des fonctions de président et d'accusateur dans les tribunaux criminels. Peu de temps après il combattit le projet de Roemers, tendant à donner au Directoire le droit de pourvoir aux remplacemens dans l'ordre judiciaire. « Je crois devoir vous rappeler, citoyens, que déjà plus d'une fois il m'est arrivé de défendre, à cette tribune, l'indépendance du pouvoir judiciaire; j'avoue que je me tiens fier de ce souvenir; car c'est uniquement dans cette indépendance que repose la garantie la plus solide et la plus vraie de notre liberté et de nos droits : eh! de bonne foi, que font au bonheur seul du peuple les intrigues de telle et telle coterie, le triomphe de tel ou tel système politique. Chaque citoyen, las d'agitations et de troubles, éprouve par-dessus tout, le besoin pressant du calme et de la sûreté individuelle; or, l'un des moyens les plus influens, pour parvenir à ce but tant souhaité, est que tous les tribunaux soient occupés par des juges intègres qui n'aient au-dessus d'eux que la loi. »

Après la journée du 18 brumaire an VIII, il devint membre du nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an XII. Le 4 frimaire de cette dernière année, il avait reçu la décoration de chevalier de la Légion-d'Honneur. Il fut nommé alors membre correspondant de la troisième classe de l'Institut (littérature ancienne), et le 15 mai 1806, membre du conseil de discipline et d'enseignement de l'école de Poitiers. Rentré au Corps législatif en 1809, il y revint, le 23 décembre 1813, vice-président de la section des finances. Il présidait cette section, en l'absence du duc de Massa, à la fin du mois de mars 1814, et signa, à ce titre et comme député, le 3 avril, la déclaration du Corps législatif, relative à la déchéance de Napoléon, contre lequel il montra une animosité, une haine que rien ne pouvait justifier, puisqu'il n'avait jamais eu à se plaindre personnellement de lui. Le 14 du même mois, il alla, à la tête du Corps législatif, féliciter le comte d'Artois sur le retour des Bourbons en France. Louis XVIII le fit officier de la Légion-d'Honneur le 26 octobre. Il quitta la Chambre au 20 mars 1815, et rentra dans la vie privée. En 1816, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'admit au nombre de ses correspondans. Il est mort à la fin du mois de janvier 1843. On ne parle plus depuis long-temps des *Poésies fugitives* et des quelques ouvrages qu'il a publiés, et c'est justice. A. A.

FONTANES (LOUIS, *comte, marquis* DE), né à Niort (Deux-Sèvres), le 6 mars 1757. Poète, orateur, écrivain, homme politique, sa physionomie fut sans contredit l'une des plus intéressantes, et sa réputation l'une des plus controversées de ce siècle. Sa vie, retracée tant de fois et toujours par des plumes habiles, est encore à juger. La passion a exagéré ses qualités et ses défauts; l'histoire peut aujourd'hui, sans faveur et sans haine, remettre dans son jour cette illustre mémoire, qui, n'attendant plus rien ni des flatteurs, ni des envieux, appartient désormais à la postérité.

La famille de Fontanes, autrefois établie dans les Cévennes (comté d'Alais), en fut chassée par la révocation de l'édit de Nantes. Elle emporta sa foi protestante à Genève et ne rentra en France que vers le milieu du dix-huitième siècle. C'est à cette époque que le père de Fontanes épousa Mlle de Sède, nièce du marquis de Fourquevaux, d'une famille noble et catholique de Saint-Gaudens, à la condition d'élever les enfans qui naîtraient, dans la religion de leur mère. Les deux fils issus de ce mariage furent envoyés au collége des oratoriens de Niort, où Louis, le plus jeune, n'entra toutefois qu'après avoir commencé ses études chez un simple curé de village, le père Bory, de l'Oratoire, qu'il accompagnait à l'église. Cette éducation première ne fut pas assurément sans influence sur Fontanes et sur la nature de son talent. Tandis que le père, homme de mérite et novateur utile dans l'industrie, défrichait des lais de mer et cultivait le premier la garance, les deux fils s'essayaient avec bonheur à la poésie dans leurs promenades aux bords de la fontaine du Vivier. Cependant des pertes cruelles allaient initier Fontanes aux réalités de la vie. Il avait seize ans à peine, lorsque son frère bien-aimé lui fut ravi; dans les trois années qui suivirent, il vit succomber son père et sa mère.

Après avoir réglé ses affaires domestiques, Louis de Fontanes vint à Paris sous prétexte de réclamer une pension à laquelle il se croyait des droits en raison des services de son père, mais en effet dans l'intention de satisfaire son goût pour les lettres. On était en 1777, et Dorat fut le premier ami littéraire du jeune poète. Bientôt Ducis et d'Alembert lui ouvrirent les salons de la bonne compagnie. En 1778, le *Mercure* et l'*Almanach des Muses*, ces vieux instrumens de célébrité, reçurent ses premiers essais. Deux ans après, il publia sa *Forêt de Navarre*, écho des fraîches impressions qu'il avait recueillies dans un voyage aux Andelys. Le critique Garat, qui devait être plus tard l'ennemi de Fontanes, jugea si sévèrement cette œuvre, qu'il faillit décourager l'auteur à l'entrée dans la carrière. Heureusement Ducis fut d'un avis contraire, et le public pensa comme lui.

Fontanes, qui, pendant son séjour en Normandie, avait commencé l'étude de l'anglais, et depuis entrepris la traduction du fameux *Essai sur l'homme* de Pope, voulut visiter l'Angleterre et en étudier de près la langue et les mœurs. Il y acheva son poème, calque peut-être un peu trop fidèle de l'original anglais, mais qui, s'il en reproduit la sécheresse, n'est pas à coup sûr au-dessous de lui par la pureté et l'élévation du style. Continuant ses pérégrinations poétiques, Fontanes alla demander à la Suisse ces inspirations de la nature, qu'il devait reproduire plus tard dans son *Verger*. De beaux vers sur les Alpes, le Jura, la vallée du Léman, un morceau charmant sur les fleurs, témoignent assez qu'il écrivait d'après nature.

De retour à Paris, il publia le premier de ces ouvrages en 1783, et, chose remarquable, dit un de ses biographes, alors qu'il offrait au public une œuvre sur laquelle il comptait pour sa réputation de

poète, le discours préliminaire dont il la fit précéder le plaça, de prime-abord, au premier rang des prosateurs, où il n'aspirait pas. C'est en effet un morceau achevé.

Le *Verger*, que Fontanes refit depuis tout entier et en trois chants, sous le titre de *la Maison rustique*, parut en 1788. Il précéda d'un an l'*Essai sur l'astronomie*, qui fit dire à Laharpe : *Voilà décidément un poète qui tuera l'école de Dorat !*

Le 25 août 1789, l'Académie française couronna l'épître de Fontanes sur l'*Édit en faveur des protestans*. Quelques autres poèmes comme le *Cloître des chartreux* et la *Journée des morts*, complétèrent la réputation de l'auteur. Le *Poème séculaire*, qu'il publia pour la fête du 14 juillet 1790, jour de la fédération et anniversaire de la prise de la Bastille, marque la transition entre l'écrivain et l'homme politique. Comme toutes les âmes généreuses, Fontanes accueillit avec enthousiasme les principes de la Révolution. Mais, il voulut dès-lors les resserrer dans une juste mesure, et ses articles du journal le *Modérateur*, dont le nom convenait parfaitement à son caractère, décélèrent la sagesse de ses opinions.

Deux ans après, il se maria à Lyon avec Mlle Cathelin, femme d'un mérite distingué et d'un noble caractère, qui lui apportait, avec un dévoûment sans bornes, une indépendance assurée. Fontanes espérait ainsi échapper aux orages de la scène politique, et peut-être aussi à ceux de sa jeunesse ; car, homme d'imagination et de cœur, il n'avait pu se soustraire aux séductions de l'un et de l'autre. Un témoignage vivant de ses faiblesses, qui devait plus tard lui donner bien des joies et bien des douleurs, lui fit éprouver sans doute le besoin d'affections légitimes et de joies de famille sans mélange. Toutefois, il ne fut pas long-temps tranquille au milieu de ses nouveaux compatriotes; le siége de Lyon commença. Mme de Fontanes était sur le point d'accoucher, tandis que les bombes et les obus écrasaient la ville. Son mari parvint à l'en faire sortir, la conduisit dans un petit hameau, où une pauvre auberge lui servit d'asile ; c'est là que, le même jour, elle donna naissance à une fille.

Rentré à Lyon après le siége, Fontanes eut le courage de rédiger une pétition à la Convention contre le système atroce qu'on faisait peser sur cette malheureuse ville. Le nom de Fontanes ne parut point, il est vrai, dans cette affaire, où Changeux de Bourges, assisté de trois Lyonnais, hommes du peuple, comme lui, porta la parole; mais le noble langage qu'il fit entendre fut reconnu. Collot-d'Herbois, dont le rappel venait d'être demandé et obtenu dans la séance du 30 frimaire an II, arrive en toute hâte à Paris, fait, le lendemain 1er nivose, rapporter le décret et arrêter le chef de la députation lyonnaise ; l'écrivain qui avait prêté son éloquence au *paysan du Danube* est proscrit. Fontanes erra quelque temps, et après avoir fait venir à Paris sa femme, il se retira avec elle à Sevran, près de Livry, chez Mme Dufresnoy, son amie, sa sœur en poésie, qui les cacha pendant tout le reste de la terreur, jusqu'au 9 thermidor. Alors, Fontanes put reparaître, et quand l'œuvre de reconstruction sociale commença, il se trouva compris dans la liste de l'Institut national dès la création, sur la proposition de Joseph Chénier. Presqu'en même temps, il fut nommé professeur de belles-lettres à l'École centrale des Quatre-Nations. Enfin, un décret de la Convention, du 15 nivose an III, lui accorda une gratification de 3,000 francs. Cependant, le régime populaire de la République choquait ses idées. Il rêvait une réaction politique; elle était commencée, mais elle marchait lentement; il fallait y aider par le moyen de la presse. *Tout fut abattu*, disait-il lui-même, *tout doit être reconstruit*. Le voilà donc avec Laharpe et l'abbé de Vauxcelles, l'un des principaux rédacteurs du *Mémorial*. C'est dans cette feuille que, libre encore, il se montre avec tous ses principes, ses sentimens, ses aversions même; c'est là, qu'à la date du 28 thermidor an V, sa plume indépendante et spirituelle adresse au général Bonaparte une lettre dont voici quelques fragmens : « Brave général, tout a changé et tout doit changer encore, a dit un écrivain politique de ce siècle, à la tête d'un ouvrage fameux. Vous hâtez de plus en plus l'accomplissement de cette prophétie de Raynal. J'ai déjà annoncé que je ne vous craignais pas, quoique vous commandiez 80 mille hommes et qu'on veuille *nous faire peur* en votre nom. Vous aimez la gloire, et cette passion ne s'accommode pas de petites intrigues et du rôle d'un *conspirateur subalterne auquel on voudrait vous réduire*. Il me paraît que *vous aimez mieux monter au Capitole*, et cette place est plus digne de vous. Je crois bien que votre conduite n'est pas conforme aux règles d'une morale très sévère ; mais l'héroïsme a ses licences : et Voltaire ne manquerait pas de vous dire que vous faites *votre métier d'illustre brigand* comme Alexandre et Charlemagne. Cela peut suffire à un guerrier de vingt-neuf ans..... Savez-vous que dans mon coin je m'avise de vous prêter de grands desseins ? Ils doivent, si je ne me trompe, changer les destinées de l'Europe et de l'Asie..... Le théâtre de l'Italie est déjà trop étroit pour la grandeur de vos vues..... En vérité, brave général, vous devez bien rire quelquefois du haut de votre gloire, des cabinets de l'Europe et des dupes que vous faites..... Vous préparez de mémorables événemens à l'histoire, il faut l'avouer. Si les rentes étaient payées et si on avait de l'argent, rien ne serait plus intéressant au fond que d'assister aux grands spectacles que vous allez donner au monde : l'imagination s'en accommode fort, si l'équité en murmure un peu... Vous aimez les lettres et les arts ; c'est un nouveau compliment à vous faire, les guerriers instruits sont humains; je souhaite que le même goût se communique à vos lieutenans.....

» *J'aime fort les héros, s'ils aiment les poètes...* Adieu ! suivez vos grands projets, mais surtout ne revenez à Paris que pour y recevoir des fêtes et des applaudissemens. »

Nous ne savons si le général Bonaparte lut cette lettre, qui l'aurait sans doute amusé. Mais le Directoire la lut et ne s'en amusa pas. Quinze jours après qu'elle était publiée, arriva le 18 fructidor, fatal aux journalistes, et Fontanes fut condamné à la déportation, puis rayé de l'Institut, où Cailhava le

remplaça un peu plus tard. Il laisse Mme de Fontanes à Paris, se dérobe à la proscription par la fuite, va d'abord en Allemagne, puis à Londres, où il est bien accueilli, et reçoit les secours du gouvernement anglais. Ce fut alors qu'il se lia d'une étroite amitié avec Châteaubriand, qu'il avait déjà vu en France vers 1790. Homme de goût et bon prophète, nous l'avons vu déjà, il prédisait à l'officier breton sa renommée : *Faites-vous illustre,* lui disait-il, *vous nous passerez tous.*

L'exil pesait trop à Fontanes. Le 18 brumaire le trouva rentré en France, où il s'était tenu caché jusque-là. Il crut alors le moment favorable pour adresser à Bonaparte la fameuse lettre qui commence par ces mots :

« Je suis opprimé, vous êtes puissant, je demande justice », et qui finit par ceux-ci : « L'histoire vous a suffisamment appris que les grands capitaines ont toujours défendu contre l'oppression et l'infortune les amis des arts et surtout les poètes, dont le cœur est sensible et la voix reconnaissante. » On sait que Napoléon aimait ces sortes d'avances, et quoiqu'il n'eût pas répondu à Fontanes, il saisit bientôt l'occasion de se l'attacher. Il lui confia l'éloge funèbre de Washington. Le discours admirable et pour ainsi dire improvisé, que Fontanes prononça dans cette circonstance aux Invalides (alors Temple-de-Mars), inaugura dignement notre dix-neuvième siècle, et fit rouvrir à l'auteur les portes de l'Institut. Jamais, en effet, langage plus simple et plus noble, jamais idées plus grandes et en quelque sorte plus antiques, n'avaient été présentées à une assemblée de guerriers.

Ici commence la fortune de Fontanes : le premier Consul était content de lui. Élisa, sa sœur, en fit également son protégé et le reçut dans sa société intime. C'est là, sans doute, l'origine de quelques pamphlets calomnieux dans lesquels on établit entre la princesse et l'auteur de coupables intelligences. L'histoire n'enregistre pas ces scandaleux mensonges ; elle ne les relève que pour les flétrir. On a écrit aussi que Lucien Bonaparte avait acheté Fontanes et surenchéri sur le ministère anglais, auquel il était vendu d'abord ; cela n'est pas vrai davantage. Lucien, alors ministre de l'intérieur, rendit hommage au mérite de Fontanes, en lui confiant une division de son département ; il utilisa, au profit du gouvernement, la plume du journaliste, et il fit bien.

Nommé membre du Corps législatif, pour le département des Deux-Sèvres, au mois de pluviose an X, Fontanes reçut la croix de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire an XII ; puis, porté sur la liste des cinq candidats à la présidence du Corps législatif, il fut élevé à cette dignité au mois de nivose suivant, et conserva ces hautes fonctions pendant six années consécutives. Durant tout ce temps, il ne cessa de faire briller le prestige de sa parole dans toutes les occasions solennelles. Orateur officiel du gouvernement, il se fit remarquer par l'habileté de ses harangues autant que par leur éloquence. En les relisant, on a peine à discerner le sens véritable de cette adroite et inépuisable rhétorique. S'il flattait, ses flatteries sont tellement exquises, que son encens ne dût jamais importuner l'idole ; s'il donnait des leçons, elles étaient tempérées par de telles convenances oratoires, que sa sévérité ne put jamais irriter le maître. Lorsqu'il dit à Napoléon, entre deux guerres, et quelles guerres ! « On aime surtout à louer en vous ce désir d'épargner le sang des hommes, que vous avez si souvent manifesté..... » cette exagération est si proche de l'ironie, qu'on peut y supposer en même temps une critique et un éloge. Telle est, nous devons le reconnaître, la manière de Fontanes, et c'est là ce qui explique les jugemens si opposés qu'on a portés sur son caractère, qui ne fût, selon nous, ni courageux, ni servile, mais qui savait merveilleusement, sans perdre de vue la dignité personnelle, se prêter aux exigences du rang. On a exalté l'opinion hardie de Fontanes à l'occasion de la mort du duc d'Enghien ; sans vouloir ôter au président du Corps législatif le mérite de ses actes, il serait difficile de regarder comme un trait d'héroïsme la rectification qu'il fit alors insérer au *Moniteur*. Ce journal, en reproduisant le discours de Fontanes au premier Consul, dans une phrase où il était question de *la sage uniformité de ses lois*, imprimait la sage uniformité de *ses mesures*. La fraude pieuse du journal officiel, qui n'était pas fâché de faire amnistier l'exécution du duc d'Enghien par l'organe d'un des grands pouvoirs de l'État, ne plut pas à l'orateur, qui demanda un *erratum*. Le lendemain, le texte était rétabli, et quoiqu'on ait pu dire, cette satisfaction n'avait rien de compromettant pour celui qui l'avait demandée. Nous trouvons préférable la réponse qu'il fit plus tard à l'Empereur, un jour que celui-ci, par une de ces questions brusques qui décontenançaient les plus habiles, pensa l'embarrasser beaucoup. *Songez-vous toujours à votre duc d'Enghien ? — Mais il me semble que l'Empereur y songe autant que moi.* Mot hardi et profond qui, sans sortir des bornes du respect, dut faire réfléchir l'Empereur.

La véritable gloire de Fontanes c'est d'avoir organisé l'Université. La création de l'Université impériale est inséparable du nom de son grand-maître ; et ce que les panégyristes de Fontanes appellent sa disgrace, est suivant nous le plus beau moment de sa vie. Nommé grand-maître le 17 mars 1808, comte en 1809, sénateur le 5 février 1810, Fontanes n'était certes point disgracié. Il apporta, dans ses nouvelles fonctions, une gravité, une conscience, une vigilance assidue, qui eurent la puissance de modifier quelquefois, de diriger presque toujours la volonté impériale, laquelle ne voyait, il faut bien le dire, dans l'Université qu'un vaste instrument de pouvoir. Il mit tout d'abord dans la nomination des conseillers un tact, une équité qui garantissaient la pureté de ses intentions ; il voulait introduire dans le corps nouveau qui allait partager avec lui l'empire de la jeunesse, l'esprit moral, religieux, conservateur, et tous ses choix furent en ce sens. Il en est plus d'un qu'il emporta de haute lutte contre l'Empereur, et la persévérance qu'il apportait à séparer les questions universitaires de la politique, devrait servir d'exemple aux grands-maîtres de nos jours. La nomination

de M. de Bonald lui coûta toute une année; ce n'est qu'après des débats très vifs qu'il fit agréer l'abbé Emery, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, et M. de Bausset, ancien évêque d'Alais. *La présence de tels hommes,* répétait-il sans cesse, *était indispensable pour rassurer les pères de famille.* On voit que si Fontanes savait exiger, Napoléon, que la voix de la raison ne trouva jamais sourd, savait accorder aussi. Parmi les inspecteurs-généraux, les conseillers ordinaires, les recteurs, on vit figurer dom Despeaux, les pères Ballan et Daburon de l'Oratoire, l'abbé Gallard, M. de Sèze, frère de l'illustre défenseur, et M. de Frayssinous lui-même, que Fontanes sut distinguer dès ses débuts, et auquel il ouvrit la carrière universitaire. La science avait aussi d'illustres garanties dans cette haute représentation de l'enseignement public. Cuvier, de Jussieu, Legendre, Gueroult, Laromiguière, Larcher, Delille, vinrent animer de leur parole puissante le conseil et les facultés. Ce n'est pas tout : le régime fiscal auquel l'Université se trouva soumise en naissant, fut adouci par son grand-maître; les rigueurs de la *rétribution universitaire* furent tempérées par de nombreuses exemptions : la question des institutions privées que l'Empereur voulait fermer pour obliger les familles à envoyer aux lycées leurs enfans, fut résolue en faveur d'une équitable liberté, qui contenait en germe les conséquences les plus importantes.

Napoléon, du reste, appréciait Fontanes à sa juste valeur, et ne lui gardait jamais rancune de son opposition; il l'appelait, au contraire, à ses conseils privés, à ses causeries familières, et trouvait, pour lui, de ces mots gracieux et pénétrans qu'il savait si bien dire. Si, dans la plus grave délibération (le conseil qui précéda son divorce), l'Empereur entend Fontanes parlant de l'étendue de ce sacrifice, lui dire : *Ce sera un jour une des plus belles pages de votre histoire!* il l'interrompt par ces paroles : *Ce sera donc vous, Monsieur, qui l'écrirez?* Si dans une réunion de conseillers d'État que Napoléon présidait lui-même, le grand-maître de l'Université, contrarié par Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, s'emporte jusqu'à briser une écritoire sur la table du conseil, l'Empereur le fait mander le soir même, et lui dit du ton le plus aimable : *Vous êtes un peu vif, mais vous n'êtes pas un méchant homme.* Fontanes, en arrivant, s'était déjà résigné à partir pour le donjon de Vincennes. Que l'on s'étonne après cela de ses éloges officiels! Fontanes, dans sa franchise, ne dissimula jamais ni sa reconnaissance, ni son attachement personnel pour Napoléon.

Le colosse devait bientôt tomber, néanmoins, et Fontanes, au Sénat, signa la déchéance le 1er avril 1814. Il la signa, plein d'émotion, mais n'en rédigea point l'acte, comme l'indiquent à tort quelques mémoires du temps. Les amis de Fontanes ne se contentèrent pas qu'il fût monarchique par goût, comme nous avons vu qu'il l'était réellement; ils voulurent le faire royaliste, et, il faut l'avouer, ils eurent le malheur d'y réussir. Eux seuls ont compromis Fontanes, eux seuls l'ont exposé aux variations qu'on reproche à son caractère. Encore grand-maître lors de la distribution des prix de 1814, il voulut en vain dans son discours concilier son présent avec son passé : il avait en même temps fait trop et trop peu pour le gouvernement nouveau; il se trouva en butte aux attaques de tous les partis. Le 17 février 1815, la dignité de grand-maître est supprimée; on modifie la constitution de l'Université pour avoir un prétexte d'en changer le chef. Fontanes en conçut un véritable chagrin, et le grand-cordon de la Légion-d'Honneur ne le consola point d'avoir perdu cette robe d'hermine qu'il eût pu si dignement déposer. Il eut le noble courage, que bien peu alors imitèrent, de se tenir à l'écart pendant les Cent-Jours; et sa conduite fut d'autant plus délicate et plus digne, qu'il n'avait point caché ses opinions à propos du retour de l'Empereur. On parlait devant lui de son entrée à Grenoble : *C'est effroyable, c'est abominable,* disait-on. *Eh oui!* reprit-il, *et qui pis est, c'est admirable!*

L'homme qui s'était abstenu par un sentiment de simple pudeur, fut pour cela déclaré fidèle aux Bourbons, ramené à Paris, fait ministre d'État et membre du conseil privé. Son exil volontaire à Courbevoie le remit sur le chemin des honneurs. Ses dignités n'étaient pas toujours pour lui sans amertume. Lors du jugement du maréchal Ney, au premier tour de scrutin, il avait voté la mort; mais au deuxième tour, qui fut définitif, il vota simplement la déportation, d'après les bons conseils de son loyal ami, M. de Lally-Tollendal. Il reçut à ce propos une sévère leçon, s'il faut en croire les feuilles contemporaines : au moment où il hésitait encore, il se serait tourné vers son voisin en lui disant : *Je ne puis pourtant voter la mort.* —*Je le crois bien, Monsieur,* aurait répondu le duc de Choiseul, *si vous voulez dormir!*

Ses dernières années furent assez calmes. Nommé marquis le 31 août 1817, il fut à quelque temps de là fait président de la société des bonnes lettres : quelques beaux discours à l'Académie, la rédaction annuelle de l'adresse de la Chambre des pairs, et les affections de famille remplirent doucement sa vie, jusqu'au jour où M. de Saint-Marcellin, jeune officier de distinction, qu'il chérissait comme un fils, lui fut ravi à la suite d'un duel. Il ne devait pas long-temps lui survivre. Le 15 mars 1821, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, le jour même où paraissait, revue par lui, sa traduction en vers de l'*Essai sur l'homme.* Il demanda et reçut les sacremens de l'Église. Ayant recouvré la connaissance et l'usage de la parole quelques instans avant d'expirer, il appela l'une des personnes qui entouraient son lit, et la chargea de porter à M. de Talleyrand les paroles suivantes : « Dites au prince Talleyrand que je veux lui donner un dernier témoignage de tous mes sentimens pour sa personne; dites-lui que c'est à sa bienveillance que je recommande ma fille, et que je me flatte qu'elle trouvera en lui un second père; dites-lui que je le prie de vouloir bien protéger ses intérêts auprès du roi. » Il parlait de la comtesse Christine de Fontanes, depuis chanoinesse de Munich, femme d'intelligence, et qui pouvant choisir parmi les plus beaux noms, a préféré garder celui de son père.

Tel fut le marquis de Fontanes : écrivain très élégant, poete harmonieux et correct, orateur habile ; en un mot, sous ce triple point de vue, homme d'un talent incontestable. Essentiellement honnête, quoiqu'il ait été un peu trop flexible en matière politique, il garda toute sa vie des convictions qu'il mettait tout son art à laisser percer dans ses discours, alors même que sa parole officielle lui faisait un devoir d'en exprimer de toutes différentes. Dans les éminentes fonctions qu'il remplit, il sut faire tout ce qui convenait à sa position, sans oublier jamais de rendre hommage à sa conscience. Cette double satisfaction, qu'il donnait en même temps à sa place et à lui-même, a sans doute servi de base aux reproches de *contradiction* qu'on lui a souvent adressés. Le zèle maladroit de ses partisans lui a été pour le moins aussi funeste que la colère de ses ennemis. Tandis que les uns l'accusaient d'ingratitude envers Napoléon, et méprisaient son dévoûment de fraîche date à Louis XVIII, les autres s'efforçaient de prouver, qu'en réalité, Fontanes n'avait jamais servi que ce prince, qu'il avait été dupe *de la dissimulation de Cromwell, et peut-être des promesses de Monck* (1). De tels éloges ne font-ils pas plus de mal que la vérité ? A des hommes comme Fontanes, nous le répétons, l'histoire suffit : en les jugeant, elle les respecte, et ce respect même consacre leur nom dans l'avenir. (*Voy.* t. 1er, p. 68, 69, 198.) VERDOT.

FONTENAY (HENRI, *comte* DE). Son patriotisme éclairé le fit élire, par la province de Touraine, député suppléant du tiers aux États-Généraux, où il n'eut pas occasion de siéger. A partir de 1789 jusqu'à la fin de 1790, il exerça la fonction de membre du comité provisoire de la ville de Tours. Devenu commandant de la garde nationale de Marolles, en 1791, il occupa cette place jusqu'en 1793. Il s'occupa alors de recrutement. Dénoncé comme suspect dans le mois de frimaire an II, il fut traduit devant une commission militaire, qui l'acquitta à l'unanimité. Le comte de Fontenay remplit successivement, pendant les ans II et III, les fonctions d'assesseur du juge de paix, d'agent national, d'administrateur du district, d'électeur, et fut enfin député de son département au conseil des Anciens, en vendémiaire an IV. Son nom se trouvant malheureusement inscrit sur une liste d'émigrés, il se vit forcé de renoncer momentanément à sa qualité de législateur ; mais ayant obtenu sa radiation, il rentra quelque temps après au conseil. Admis au Corps législatif en frimaire an VIII, puis, en l'an XII, il fut nommé, le 4 frimaire, membre de la Légion-d'Honneur, et le 16 messidor, officier et trésorier de la 15e cohorte de la Légion-d'Honneur, dont Chambord était le chef-lieu. Lors de la suppression des cohortes, le comte de Fontenay rentra dans la vie privée. Il est mort au mois d'octobre 1834. (*Voy.* t. 1er, p. 50.) A.

FREVILLE (JEAN-BAPTISTE-MAXIMILIEN, **VILLOT** DE) naquit à Paris le 6 mars 1773. Il parut pour la première fois sur la scène politique, comme membre du Tribunat. Le 28 floréal an XI, il soutint avec chaleur le projet de loi qui créa la Légion-d'Honneur, et le 4 frimaire an XII, il fut nommé membre de cet Ordre. Le 10 floréal de cette dernière année, il appuya de toutes les ressources de son éloquence la motion tendant à confier à un empereur le gouvernement de la République. Dans la séance du 13 prairial, M. de Fréville fut élu membre de la commission chargée de réviser et de modifier les réglemens qui régissaient le Tribunat. Quelque temps après, le ministre des relations extérieures ayant donné communication au Sénat d'un exposé de la conduite réciproque de la France et de l'Autriche, depuis la paix de Lunéville, M. de Fréville, dans un discours qu'il prononça à cette occasion, démontra que la guerre qui avait éclaté entre ces deux puissances avait été suscitée par le cabinet de Vienne, et qu'elle devait procurer de grands avantages à la patrie. Il fut ensuite désigné, avec plusieurs membres du Tribunat, pour aller présenter à l'Empereur, alors à Strasbourg, une adresse de l'Assemblée, qui venait de lui donner de précieux témoignages de dévoûment. Lors des victoires de la grande armée, et de la remise des drapeaux confiés à cette Assemblée par Napoléon, M. de Fréville fit entendre des paroles éloquentes en faveur de l'érection d'un monument destiné à retracer les actions mémorables de l'Empereur, et les prodiges de ses derniers exploits. Nommé membre de la députation qui se rendit à l'Hôtel-de-Ville, le 5 janvier 1806, pour y remettre les drapeaux pris à Wertingen, dont le chef de l'État avait fait présent à la ville de Paris, on le vit, le 10 mai suivant, exposer au Corps législatif les motifs d'un projet de loi relatif à la formation de l'Université impériale. Lors de la suppression du Tribunat, qui eut lieu au mois de septembre 1807, M. de Fréville fut nommé maître des requêtes en service ordinaire. L'Empereur lui accorda le titre de baron le 19 décembre 1809. Appelé à la préfecture du département de Jemmapes, le 7 août 1810, et fait officier de la Légion-d'Honneur le 30 juin 1811, il devint préfet de Vaucluse le 13 mars 1813, et enfin préfet de la Meurthe au mois de décembre de la même année. En 1814, Louis XVIII le fit rentrer au conseil d'État comme maître des requêtes. Il signa, le 23 mars 1815, la délibération du conseil d'Etat, et demeura éloigné de toutes fonctions jusqu'au 26 août 1824, date de sa nomination comme conseiller en service ordinaire. Il fit partie de différentes commissions chargées de préparer plusieurs projets importans. M. de Fréville adopta la révolution du 7 août 1830, et fut créé pair de France le 11 octobre 1832. (*Voy.* t. 1er, p. 20, 29, 38, 156, 231.) A. A.

FURSTEMBERG (HENRI-GUILLAUME, *baron* DE), né à Kibisbach, en Courlande, le 19 mars 1719, entra au service de France comme sous-lieutenant dans le régiment d'Alsace, le 1er mars 1756, et fut nommé lieutenant dans le même régiment le 1er novembre 1759. Il fit, avec ce corps, les campagnes de Hanovre pendant les années 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762 et 1763,

(1) Villemain, discours de réception à l'Académie.

et s'y distingua par son sang-froid et sa bravoure, surtout à la bataille de Clostercamp, où il reçut une grave blessure à la jambe gauche, et à l'affaire de Minden, où il eut la jambe droite traversée par une balle. L'armée ayant repris définitivement ses quartiers d'hiver, le lieutenant Fürstemberg fut chargé de l'instruction des recrues, et il s'acquitta, avec autant de zèle que de dévoûment, des fonctions pénibles que la juste confiance de ses chefs lui avait imposées. Instruit et laborieux, Fürstemberg employa les loisirs de la garnison à acquérir les connaissances qui lui manquaient encore; ses efforts furent couronnés d'un plein succès, et il passait, parmi ses camarades, pour l'officier le plus érudit du corps. Le 29 février 1768, il fut promu au grade de capitaine. Son régiment ayant été désigné pour faire partie de la division expéditionnaire envoyée en Corse, il fit, dans cette île, les campagnes de 1771, 1772 et 1773. Revenu en France, il fut incorporé dans le régiment de Bouillon le 15 juillet 1775, et prit part avec ce corps aux siéges du fort Saint-Philippe et de Gibraltar pendant les années 1781, 1782 et 1783. Le 12 janvier 1792, le capitaine Fürstemberg fut nommé lieutenant-colonel au 20e régiment d'infanterie de ligne; il servit avec distinction dans ce nouveau corps, et le 21 octobre 1793 il fut nommé chef de brigade de la 39e demi-brigade de ligne, à la tête de laquelle il fit les deux premières campagnes de l'armée des Pyrénées-Occidentales. Le général en chef Dugommier, satisfait du zèle et de la bravoure du chef de brigade Fürstemberg, sollicita pour lui, auprès des représentans du peuple Milhaud et Soubrany, le grade de général de brigade. Cette juste récompense de son civisme, de ses talens militaires et de ses longs services, lui fut accordée par arrêté du 15 ventose an II. Le général Fürstemberg, déjà affaibli par l'âge, il avait alors soixante-quatorze ans, ne put exercer long-temps les fonctions de son nouveau grade, et un décret du Directoire, en date du 3 pluviose an V, l'admit à jouir de la pension de retraite due à ses longs services. Le 4 frimaire an XII, le premier Consul l'admit au nombre des membres de la Légion-d'Honneur, et, lorsqu'il fut devenu Empereur, il confia au général Fürstemberg le commandement du 1er bataillon de vétérans. Le baron de Fürstemberg exerça ces fonctions jusqu'au retour des Bourbons, époque à laquelle il rentra dans la position de retraite dont il avait été relevé par l'Empereur. Le général Fürstemberg mourut à Paris, le 6 septembre 1817, âgé de près de quatre-vingt-dix-neuf ans, et ayant servi avec distinction pendant 58 ans dans les armées de sa patrie adoptive.

B-G.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A.

Abbeville, 70.
Abîmes (Savoie), 504.
Aboville (Marie-Franç., comte d'), 204, 223, 224.
Aboukir, 2, 15, 26, 38, 50, 69, 74, 79, 92, 98, 111, 121, 122, 140, 153, 156, 162, 168, 177, 192, 195, 324, 380, 399.
Abrantes, Mme d', 272.
Abrial (André-Joseph, comte), 224. — Histoire de l'Ordre, 169.
Acqui, 21, 41, 87.
Acton, 227.
Adams, 457.
Adda, 165.
Adhémar, comte d', 230.
Adige, 184.
Afrique, 71.
Agen, 355.
Aguesseau (Henri-Cardin-Jean-Baptiste, comte d'), 225.
Aigueperse, 47.
Aiguillon, duc d', 249, 367, 427.
Aire, 358.
Aix, 55, 90, 243, 300, 309, 310.
Aix-la-Chapelle, 349, 367, 422, 484.
Ajaccio, 185, 261, 304, 448.
Albaro, 342.
Albebruck, 7.
Albères, 138.
Albert de Rioms, 245, 261.
Albuera, bataille d', 6, 47.
Albufera, 30.
Alcide, vaisseau, 110.
Aldobrandini, prince, 366.
Alembert, d', 305, 326, 360, 361, 398, 430, 506, 642.
Alexandre, empereur, 218, 232, 241, 269, 284, 332, 358, 386, 390, 433.
Alexandrie, 5, 6, 11, 15, 21, 25, 27, 28, 34, 42, 46, 47, 50, 51, 63, 98, 111, 114, 128, 140, 153, 156, 158, 161, 165, 177, 186, 195, 196, 217, 224, 239, 324, 379.
Alfieri, 349.
Algésiras, 1, 5, 14, 18, 20, 27, 30, 37, 48, 60, 61, 64, 65, 68, 71, 88, 92, 98, 103, 107, 116, 136, 160, 164, 166, 168, 177, 209.
Algraves, 90.
Alkmaer, 40, 160, 200.
Allard, 257.
Allemagne, 2, 3, 4, 8, 9, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 31, 32, 34, 39, 40, 43, 44, 47, 48, 50, 59, 63, 64, 67, 70, 73, 75, 78, 82, 84, 90, 91, 349, 427.
Allier, l', 307.
Al-Mamoun, calife, 399.
Alpes, 22, 23, 27, 45, 58, 74, 76, 81, 88, 91, 299, 310.
Alquier (Charles-Jean-Marie, baron), 226, 306.
Alsace, 52.
Altembourg, 54.
Altenkirchen, bataille d', 97.
Altkirch, 87.
Amar, 502.
Amberg, 273.
Ambleteuse, 55, 517.
Amelot, 367.
Amérique, 54, 71.
Amiens, 25, 43, 53, 61, 72, 308, 324, 463.
Ampfing, 29, 92, 164.
Amsterdam, 120, 290, 367.
Ancône, 18, 59, 301, 410.
Andalousie, 62.
Andelfingen, 171.
André (Étienne), 164.
André baron d', 417.
Andrein, 284.
Andréossy, 263, 403.
Andria, 74, 249.
Andrieux, 316.
Andujar, 183.
Angers, 7, 39, 58, 78, 82.
Anghiari bataille d', 3, 163.
Anglais.—Angleterre, 3, 15, 19, 22, 25, 32, 33, 35, 36, 39, 48, 52, 54, 62, 63, 64, 66, 67 71, 72, 73, 76, 77, 78, 86, 88, 90, 91, 243, 297, 304, 306, 309, 310, 313, 324, 349, 374, 403, 432, 444.
Anglo-Hollandais, 15.
Angoulême, duc et duchesse d', 41, 149, 180, 374, 375, 395, 462. — Histoire de l'Ordre, 192, 193, 194.
Angoulême, ville, 49, 88, 318.
Annonay, 221, 232.
Anson, amiral, 409.
Antoine, archiduc, 382.
Anvers, 149, 270, 309, 416, 420, 497.
Aoste, 41.
Autouron, 244.
Appenswyr, 200.
Arabes, 53.
Arago, 365.
Aragon, 29.
Arapiles, 12, 181.
Arbrud, major, 459.
Arcangues, 181.
Arcis-sur-Aube, 32, 384.
Arcole, 5, 7, 11, 19, 34, 49, 80, 137, 138, 173, 177, 192, 252, 286, 471, 477. — Histoire de l'Ordre, 162, 163, 164.
Ardennes, 31.
Ardetz, 87.
Aremberg, d', 323.
Argenson, d', 510.
Argentan, 29.
Argentan-le-Château, 233.
Argenteau, d', 138.
Argicourt, Mme d', 260.
Argout, comte d', 434.
Arlon, 3, 40, 132, 141.
Armand (Histoire de l'Ordre), 163, 164.
Armée des Alpes, 5, 10, 11, 15, 18, 501.
Armée d'Angleterre, 122.
Armée des côtes de l'Océan, 91, 250.
Armée d'Helvétie, 6.
Armée d'Italie, 91, 500, 505, 507.
Armée de Naples, 121.
Armée du Nord, 91.
Armée d'Orient, 15, 91, 128.
Armée des Pyrénées-Orientales, 497.
Armée de l'Ouest, 91, 121, 123.
Armée du Rhin, 1, 249.
Armentières, maréchal d', 223.
Arnaud, abbé, 430.
Arnault, 333, 376, 513.
Arnould, 12.
Arras, 21, 29, 65, 306, 352, 368.
Arrighi, duc de Padoue, 390.
Artois, comte d', 240, 241, 401, 408. — Histoire de l'Ordre, 187.
Ascain, 181.
Asturt, 36.
Athier, 186.
Aubagne, 230, 324.
Aube, l', 307.
Aubert, 235.
Aubeterre, d', 259.
Aubigny, 87.
Aubry, 230, 335.
Aubusson, 2.
Auch, 304.
Audierne, baie d', 595.
Augereau, 116, 201, 206, 231, 246, 298, 343, 407, 441, 480.
Augsbourg, 27, 171.
Aumont de Verrières (Nicolas-Grégoire), 495.
Aumale, duc d', 506.
Aurillac, 81.
Austerlitz, 15, 25, 36, 40, 43, 45, 47, 53, 64, 70, 75, 93, 103, 122, 128, 141, 142, 144, 148, 159, 161, 171, 172, 174, 179, 181, 184, 186, 194, 197, 212, 250, 322, 468, 469, 473.
Austro-Russes, 11, 26.
Autenl, 316.
Autichamp, comte d', 180, 334, 461.
Autriche.—Autrichiens, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 28, 29, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 50, 52, 54, 57, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 74, 75, 77, 80, 81, 82, 83, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 263, 306, 321, 341, 342, 344, 374, 375, 427.
Autun, 63.
Auvernau, 331.
Auxey, 188.
Auxonne, 129.
Avallon, 4.
Avesnes, 501.
Avignon, 15, 58, 252, 256, 316.
Avio, combat d', 119.
Avranches, 36, 65, 146.
Avril, général, 127.
Ayme, 231.

B.

Babeuf, 335, 415, 454, 514.
Bacciochi (Marie-Anne-Elisa Bonaparte, princesse), 534.
Bachelier, 365.
Bacon, 325.
Badajoz, 111.
Bade, grand-duché, 427.
Bagration, 179.
Bailleul, 441.
Bailleul, Mlle de (Histoire de l'Ordre), 192.
Baillot (Antoine-Raymond-Faral), 495, 531.
Bailly (Nicolas, baron), 496.
Balaton, 84.
Bâle, 61, 230, 241.
Balingen, 421.
Ballinamarck, 135.
Balzac, de, 273.
Bancal, 241.
Banco, 167.
Banel, général, 139.
Bantry, 71.
Baradere, abbé, 349.
Baraguay-d'Hilliers, 93.
Barante, de, 236.
Barbaroux, 364.
Barbé-Marbois (Franç., comte de l'empire, marquis de), 228, 230, 232, 358, 402.
Barbié du Bocage, 447.
Barbon (Histoire de l'Ordre), 163.
Barcelone, 120, 157, 509.
Barclay de Tolly, comte, 181, 387, 391.
Bard, fort de, 144, 153.
Bardenet (Jacques), 496.
Barentin, de, 334.
Barère, 232, 320, 329, 330, 404, 440, 502
Baron (Histoire de l'Ordre), 171.
Barras, 11, 206, 230, 296, 308, 429, 457.
Barrick, 231.
Barris (Pierre-Joseph-Paul, baron), 497.
Barthélemy. Voy. Berthelemy des Radrais.
Barthelemy, abbé, 230, 430.
Barthélemy (François, comte de l'empire, marquis de), 230, 241, 268, 281, 320, 331, 370, 396, 398, 411, 425.
Barthez, 264.
Baruch, 325.
Bascara, 176.
Bassal, 342.
Bassano, 7, 161, 162, 201.
Basseville, 259.
Bassignana, 11, 469.
Bassussary, 181.
Bastan, 61.
Bastia, 396, 428.
Batavie, 24, 26, 45, 125, 126.
Batifolo, 74.
Batz, baron de, 419.
Baudin des Ardennes, 242.
Baudot, 189, 355.
Baume, 149.
Bausset, de, évêque, 535.
Bautzen, 32, 180, 384, 474, 480.
Bayard, 334.
Bayet (Aubert du), 350, 356.

Baylen, 22, 33, 51, 62, 165, 216, 225.
Bayonne, 30, 33, 121, 325, 404, 507.
Bayreuth, 241.
Béarn, 2 2.
Beaufort, général, 211.
Beauharnais (Claude de), 373.
Beauharnais (Alexandre de), 373.
Beauharnais (Eugène). Voyez Leuchtemberg, duc de.
Beauharnais, comte de, 433.
Beaulieu, general, 11, 138, 139, 161.
Beaumarchais, 412.
Beaune, 19.
Beaumeles, 164.
Beaune, 212, 397.
Beau-Preau, 82.
Beaupuy, 179.
Beausset, de, 310, 411.
Beauterns-Beaupré, 305.
Beauvais, 233.
Bedarlz, 61.
Bederich, 132.
Begouen (Jacques-François), 233
Beguinot, 173.
Beguignot (François-Barthélemy, comte), 497.
Bexer, general, 420.
Belbeys, 53, 56.
Belfort, 1, 12.
Belgique, 25, 27, 28, 43, 497.
Bellard, 252.
Bellart (Histoire de l'Ordre), 196, 198.
Bellavène, adjudant-général, 428.
Bellegarde, 160, 293, 343.
Belle-Isle-en-Mer, 508.
Belle Isle-de-Villars, 431.
Belley, 82.
Bellhard, général, 202, 385.
Bellone, corsaire, 117.
Bellone, fregate, 170.
Belloy (Jean-Baptiste, de), 233. 347, 348.
Belluno, 44.
Belves, 86.
Belzunce, 233.
Bencoulen, 72.
Benetto, 70.
Benezech, 320.
Benjamin - Constant, 235, 420, 513.
Bentabolle, 350, 440.
Bentham (Jeremie), 334.
Berard, 394.—Histoire de l'Ordre, 164,
Berault-Bercastel, 348.
Berbice, 370.
Berckem, 385.
Berenger (Jean, comte), 234.
Berenger, 340.
Beresina, 32, 95, 113, 250, 466.
Berg, 53.
Bergasse, 404.
Bergen, 113, 159, 254.
Berg-Fried, 7.
Berlier (Theophile, comte), 236. 254.
Berlin, 195, 241, 269, 323, 358, 360, 399, 431.
Bernadotte, 207, 228, 262, 263, 274, 309, 321, 407, 416, 426, 497. — Histoire de l'Ordre, 164.
Bernard, 280. — Histoire de l'Ordre, 165.
Bernard-Charpieux, 459
Bernardin de St-Pierre, 457.
Bernault (Histoire de l'Ordre), 173, 181.
Bernay, 88.
Berne, 83.
Bernis (Albi - François-Pierre, de), 302.
Berruyer, 241. — Histoire de l'Ordre, 167, 169.
Berri, duc de, 180, 262, 268, 406.
Berryer, 244.
Bertèche (Louis-Florentin), 497.
Berthelemy des Radrais (François-Dominique-Barbe), 500.
Berthier, 269, 290, 309, 357, 372, 397, 399, 407, 464, 522. — Histoire de l'Ordre, 163, 170.
Berthelat, 413.
Berthollet (Claude-Louis), 238, 264, 265, 274, 314, 365, 367, 396, 398, 400, 457.
Berthond (Ferdinand), 304.
Bertin (Charles-Henri), 240.
Bertin, 316.
Bertrand, général, 135.
Bessières, 54, 120, 407.
Besançon, 12, 84.
Beson, 318.
Beurnonville, 224, 240, 470, 498.
Beulié (Barbier de), — Histoire de l'Ordre, 187.
Bevilaque, 162.
Bezout, 366, 398.
Bezenval, baron de, 326, 373, 433.
Biberach, 30, 84, 102, 132, 283, 342.
Biberic, 79.
Bida, 526.
Bidar, 64.
Bienvald, 176.
Bigonet, 521.
Bigot de Préameneu (Félix-Julien-Jean, comte), 242, 300.
Bilbao, 505.
Billaud-Varennes, 414, 440, 502.
Biot, 398.
Birkenfeld, 178.
Birmingham, 316.
Biron, duc de, 160, 226, 260, 356.
Bischeffsheim, 197.
Bishop, mistriss, 419.
Bitaube, 285, 364.
Blacas, duc de, 310, 419.
Blake, general, 54, 208.
Blamont (Meurthe), 2, 421.
Blanc (Histoire de l'Ordre), 162,
Blanchelosse, 87.
Blaye, 89.
Blicastel, 350.
Blin, 82.
Blinthe-, 32.
Blois, 59, 242, 271, 336, 419.
Blondeau (Jacques, baron), 459.
Blucher, 170, 180, 313, 344, 384, 386, 480, 503, 513.
Bobe, 146.
Bogne de Faye, 403.
Bohême, 180.
Boillemont. Voyez Bollemont.
Boisgelin (Jean-de-Dieu Raymond de Lucé, de), 242.
Boisgelin, 295.
Boissy-d'Anglas, 227, 228, 232, 404, 406, 411, 452, 500.
Bollemont (François-Charles-Robert, Chonet de), 503, 514.
Bollano (Histoire de l'Ordre), 165.
Bolzans, 464.
Bommot, 204.
Bompart, général, 515.
Bon, général, 51, 139, 379.
Bonald, de, 304, 535.
Bonaparte, Mme, 295, 296, 299, 300, 301, 303, 304.
Bonaparte (Charles), 295.
Bonaparte (Lucien, archidiacre), 295.
Bonaparte (Lucien). Voyez Canino, prince de.
Bonaparte (Marie-Anne-Elisa). Voyez Bacciochi.
Bonard, capitaine, 460.
Bonavina, 302.
Bonnard, de, 333.
Bonne-Esperance, bois de, 125.
Bonnet, général, 8, 185, 383, 384.
Bonneuil, de, 418.
Bonnier, 288, 414, 516.
Bonsberg, combat de, 115.
Bord (Léonard), 505.
Bordeaux, 21, 236, 240, 251, 329, 330, 503.
Borel de Bretizel (Durand), 505.
Borgèse, 298, 366.
Borghetto, 11, 47, 91, 137, 492. — Histoire de l'Ordre, 162, 173, 192.
Borisow, 23.
Borna, 238.
Bermida, 11, 87, 153, 173, 507.
Borowen, 212.
Bory, 532.
Bosco, 93.
Bosgne, 226.
Bossut, 397, 506.
Bossuet, 318.
Boston, 410.
Bouchain, 273.
Bouchet de Courson, 392.
Boudet, 109, 380.
Boufflers, chevalier de, 430.
Bougainville (Lou -Antoine de), 243.
Bouillé, 293, 318, 418, 421.
Boulach, 40, 121.
Boulay de la Meurthe (Antoine-Jacques-Claude-Joseph, comte), 245, 421, 441, 536.
Boulay-Paty, 332.
Boulé, 226.
Bouligny, de, 438.
Boulogne, de, 300.
Boulogne, 26, 65, 89, 215, 283.
Boulon, 507.
Bourbon-Busset, vicomte de (Histoire de l'Ordre), 194.
Bourbons, 27, 159, 180.
Bourcier (François - Antoine-Louis, comte), 249.
Bourdonnaie, de la, 506.
Bourg-du-Peage, 278.
Bourg-Laprade, 506.
Bourges, 334, 344, 462.
Bourgoing (Jean-François, baron), 250.
Bourienne, 324.
Bourmont, 180, 286, 463.
Bourotte, adjudant, 215.
Boussard, 155.
Berlin, 403.
Boutray (Hist. de l'Ordre), 165.
Bouvard, 366.
Boves, 485.
Boxtel, 83.
Boyer, adjudant-général, 460.
Bradeau, 133.
Brady, général, 381.
Braga, 46.
Brayer, général, 384.
Breda, 163.
Breguem, 27.
Brenta, 25, 163.
Breslau, 12.
Bresle, 66.
Brest, 28, 30, 33, 220, 245, 259, 371, 400, 402, 430.
Breteuil, baron de, 230, 360.
Breteville, 372.
Bretrenheim, 178.
Brichet, 237.
Brienne, de, 32, 245, 377.
Briot, 321.
Briquet, 74.
Brisach-Vieux, 159.
Brisson, 400.
Brissot, 326, 328, 345, 414.
Brives, 443.
Brixheim, 178.
Broglie, maréchal de, 334, 355.
Brotier, 228, 502.
Brousbeck, 83.
Broussier, général, 382.
Bruchsal, 35.
Bruë (Louis-Urbain), 506.
Bruis, 71.
Brueys, 133, 324, 410.
Bruges, 60, 153, 497.
Bruges, comte de (Histoire de l'Ordre), 173, 181.
Bruguière(Claude-Denis-Noël), 460.
Brumpt, 93.
Brune, général, 11, 13, 139, 163, 173, 179, 191, 219, 251, 325, 350, 388, 407, 464.
Bruneau (Thomas-Joseph), 460.
Brunet, général, 135, 296. — Histoire de l'Ordre, 164.
Bruxelles, 45, 229, 323, 415, 416, 497.
Bry (Jean de), 435, 441.
Buache, 305.
Bucquet, 314.
Buffon, 314, 326, 502.
Buget (Claude-Joseph, baron), 507.
Buhler, baron de, 358.
Buisseret (Histoire de l'Ordre), 178.
Bulier (Histoire de l'Ordre), 163.
Burgos, 54, 183.
Burthe, colonel, 212.
Busaco, 47, 64.
Bussy, marquis de, 23, 150

C.

Cabanis (Pierre-Jean-George), 257, 285.
Caberon, 53.
Cabrera, 33, 47, 165.
Cacault (François), 259, 298.
Cadix, 32, 71, 72, 180, 306, 449.
Cadore, duc de. Voy. Champagny.
Cadoudal (George), 283, 286, 309, 409, 421.
Caen, 195, 425.
Caffarelli (Louis-Marie-Joseph, comte), 259.
Caffarelli-Dufalga, 451.
Cagliano, bataille de (Histoire de l'Ordre), 65.
Cogliari, 261.
Caire, 27, 51, 53, 72, 121, 129, 141, 161, 390.
Caldagues, général, 343.
Calabre, 27, 153.
Calais, 68, 215, 331, 403.
Caldiero, 12, 19, 40, 80, 129, 155, 161, 183, 471.—Histoire de l'Ordre, 162.
Callandre. Voyez Calandre.
Calvi, 261.
Cambacérès (Etienne-Hubert, comte de), 260.
Cambacerès, 248, 309, 416, 508, 529.
Cambefer (Histoire de l'Ordre), 162.
Cambon, 329, 336, 337, 502.
Cambrai, 8, 32, 43.
Camoëns, 318.
Campenon, de, 420.
Campo-Formio, 269, 390.
Camus, 241.
Canaries, îles, 159.
Cauchy, 272.
Canclaux, général, 127.
Canino, prince de, 227, 301, 308, 342, 508. — Histoire de l'Ordre, 167.
Cannes, 310.
Canope, 129, 141, 151.
Canova, 298.
Canuel, général, 214, 393.
Canuel (Simon), baron, 460, 488.
Cap Français, 318.
Capelle, 60.
Capoue, 92, 465.
Caprara, cardinal, 297.
Capriata, 131.
Carbon, 286.
Carcarello, 45.
Cariale (Histoire de l'Ordre), 164.
Carignan, 180.
Carles (Histoire de l'Ordre), 163.
Carlin, 178.
Carlsbad, 344.
Carnot, 230, 232, 269, 270, 320, 331, 346, 356, 373, 393 504, 508.
Caroline, reine, 343.
Carpentier (Histoire de l'Ordre), 165.
Carré, 229.
Carrier, 275, 415, 444.
Carrière (Histoire de l'Ordre), 162.
Carrion-Nisas (Marie-Henri-

François-Elisabeth, baron), 508.
Carthaix, 417.
Casa-Bianca, 82, 110, 260 448.
Casal, 151.
Cassano, 153.
Casse (Histoire de l'Ordre), 162.
Cassini, astronome, 245.
Castanos, 51, 179.
Castelbar, 76, 467.
Castel-Franco, 99, 184.
Castellane, comte de, 433.
Castellane, Mme de, 314.
Castellane, Mlle de, 314.
Castelnaudary, 146.
Castel-Nuovo, 113, 130, 472, 520.
Castelreagh, lord, 386.
Castel San Juan, 126.
Castel-Sarrazin, 183.
Castex, 180.
Castiglione, 3, 11, 34, 45, 61, 68, 74, 161, 167, 173, 183, 192, 218, 378, 520.—Histoire de l'Ordre, 163.
Castres, 86, 88.
Castricum, 138, 159.
Castries, maréchal de', 228, 305, 317
Catalogne, 82.
Catane (Histoire de l'Ordre), 192.
Catherine, 431.
Catherine II, 455.
Caulaincourt, duc de Vicence, 375 385, 387, 391.
Caumont de la Force (Histoire de l'Ordre), 192.
Cavaignac, 227.
Cavendish, 309.
Cayenne, 228, 230, 231.
Celan, 83.
Cembra, 21, 119.
Céphalonie, 129.
Cerea (Histoire de l'Ordre), 163.
Cérigo, 129.
Cerravalle, 80.
Cervera, 480.
César, 238.
Césenne, 300.
Chabaud de la Tour (Antoine-George-François), 509.
Chabert, 470.
Chabot, 225, 328, 364, 501.
Chabrillant, comte de, 427.
Chabrol, de, 461, 462.
Chabrot (Histoire de l'Ordre), 162.
Chalier, 321.
Châlons, 32, 210, 470.
Chamberi, 238, 345.
Chambly, 234.
Chambon, 414.
Champagny, duc de Cadore (Jean-Bapt.-Nompère, de), 261, 263, 277, 293, 374, 523.
Chamfort, 430.
Champignol, 240.
Championnet, 106, 261, 471, 507.
Chanez, général, 188
Changeux de Bourges, 533.
Chapdelaine, maréchal-de-camp, 462.
Chapelle-Blanche, la, 185.
Chappotin (Dom), 347.
Chappuis (H.-A.), 510.
Chaptal (Jean-Antoine, comte de), 238, 262, 264, 293, 365, 406, 435.
Chardon (Jean), 491.
Charette, 130, 190, 461, 463, 486.
Charlemagne, 299.
Charleroi, 44, 504.
Charles III (Histoire de l'Ordre), 192, 193, 194.
Charles (Histoire de l'Ordre), 195, 198, 199.
Charles IV, 263.
Charles-Quint, 299.
Charles X, 73, 140, 181, 394, 311, 376, 393, 395, 434.
Charles XIII, 228.
Charles, prince, 227 342, 372.
Charlopin, 116.
Charlot (Histoire de l'Ordre), 163.
Charlotte Corday, 329.
Charrier-Sainneville, 393, 462.
Chartres, 89.
Chasle, 510.
Chasles, 502.
Chassagne, 304.
Chasseloup, 466.
Chasset (Charles-Antoine, comte), 265.
Chassiecq, 333.
Chastel, général, 387.
Chastellux, chevalier de, 430.
Châteaubriand, de, 258, 514, 539.
Châteauneuf, 283, 432, 459.
Château-Thierry, 32, 125.
Châteauvieux, 334.
Châtelard, 261.
Châtellerault, 318.
Châtillon, 130, 156.
Châtillon-sur-Seine, 377, 409, 427.
Châtou, 413.
Châtre, 73.
Chatry-Lafosse (J.-S.), 511.
Chaudier (Histoire de l'Ordre), 164.
Chaumette, 308, 325, 414.
Chaumont, 19.
Chaumoutey, 245.
Chazal (Histoire de l'Ordre), 171.
Chazal, 246,
Chebreisse, 56, 57, 81, 121, 161.
Chénier (Marie-Joseph, de), 258, 316, 373, 418, 511, 533.
Chénier (André), 418.
Cher, 200.
Cherbourg, 39, 122,
Cherin, général, 350, 357.
Chevalier, 238.
Chevert, 243.
Chevilly, 192.
Chiclana, 32.
Chimier (Histoire de l'Ordre), 163.
Chiusa, 492.
Choiseul, 230, 231, 250, 305, 371, 535.
Choiseul-Praslin (Charles-Regnard-Laure-Félix, duc de), 266.
Choiseul, de, 305.
Choiseul, duc de, 239, 371.
Choiseul-Gouffier, 447.
Choiseul-Stainville, 244,
Choisy, général, 500.
Cholet, 90.
Chollet (Franç.-Auguste, comte), 267.
Chonet de Bollemont. Voyez Bollemont.
Christi-Pallière, 71.
Ciné, 154.
Cintra, 473.
Civita-Vecchia, 395.
Civita-Castellana, 176, 507.
Ciudad-Rodrigo, 466.
Clairfait, général, 241.
Clairvaux, 451.
Claret, 305.
Clarisses, 303.
Clarke (Henri-Jacques-Guillaume, comte d'Hunebourg, duc de Feltre), 241, 268, 270, 383, 487.
Clary (Nicolas), 514.
Clausel, général, 335, 385.—Histoire de l'Ordre, 179, 180.
Clausenne (Histoire de l'Ordre), 165.
Clavet, général, 390.
Clavière, 290, 345, 398.
Claye, 389.
Clécy, 60.
Clement de Ris, comte de Mauny (Dominique), 271.
Clermont, 420.
Clichi, 427.
Closset, 177.
Clostercamp, bataille de, 537.
Closternenbourg, 105.
Cobentzel, 321.
Coblentz, 386.
Cobourg, prince de, 241, 287.
Cochrane, 71.
Cœsme, 127.
Coffinhal-Dunoyer, baron, 514.
Coget (Albert-Fr.-Joseph), 514.
Coigny, duc de, 435.
Coire, 127, 132.
Colaud (Claude-Silvestre), comte, 273, 497.
Colbert, 351, 423.
Clochen, 323.
Colin d'Harleville, 524.
Colli, baron de, 379.
Collin (Jean-Baptiste), comte de Sussy, 229, 274.
Collioure, 507.
Colloredo (Joseph), 93.
Collot, 440.
Collot-d'Herbois, 307, 328, 329, 345, 444, 502, 533.
Cologne, 72.
Combe (Histoire de l'Ordre), 162.
Combourtiller, 58.
Commerci, 215.
Compans, général, 389.
Compiègne, 20, 121.
Comte (Charles), 329.
Conard, combat de, 39.
Condamine, de la (Histoire de l'Ordre), 173.
Conde, 148, 204, 238, 351, 418.
Condillac, 325, 423.
Condorcet, 258, 290, 307, 325, 326, 329, 345, 398.
Coni, 145, 153, 261.
Conjard (Histoire de l'Ordre), 162.
Conquet, 143.
Conroux, 164.
Constant. Voyez Benjamin-.
Constantinople. 112, 127, 211, 290, 433, 447, 513.
Convention nationale, 502.
Conrie, 286.
Cope, 183.
Copenhague, 225, 228, 284.
Coquille, fregate, 143.
Coron, 62.
Corodone, 51, 283.
Corfou, 170, 324, 371, 410.
Cork, 55.
Cormatin-Desoteux, 288.
Corneille, 502.
Cornet (Mathieu-Augustin, comte), 275, 421.
Cornet d'Incourt, 463.
Corneto, 304.
Cornou, 1.
Cornudet (Histoire de l'Ordre), 171.
Cornudet des Chomettes (Joseph, comte), 275.
Cornwallis, 55, 223.
Coromandel, 71.
Corona, 46.
Corse, 18, 19, 47, 81, 88, 91, 296, 304, 433.
Cortez (Joseph), 515.
Costeim, 29.
Côte-Rotie, 304.
Cotta, 443.
Coulomb (Charles-Augustin, de), 398, 515.
Courbon, 299.
Courrier (Paul-Louis), 343.
Courtin, 238, 416.
Courtois, 307, 421.
Courtray, 77, 165, 189.
Couture, avocat, 462.
Coxike, 168.
Craone, 94.
Craon, 455, 499.
Crassous, 508.
Cremone, 106.
Crespia, 486.
Crest, 463.
Cretet (Emmanuel), comte de Champmol, 276.
Cretineau-Joly, 249.
Creuse, 2.
Creuse-Latouche, 335, 412.
Creusé-Pascal, 439.
Creutznach, 127.
Crevelt, 85.
Crillon, 164.
Croates, 96.
Croatie, 78.
Croix-aux-Bois, 484.
Croix-des-Bouquets, 184.
Crublier d'Opterre (Edme-Henri), 516.
Cubiry, 181.
Cubo, 175.
Cuesta, général, 54, 516.
Curée (Jean-Fr.), 508, 516.
Curne-Sainte-Palaye, la, 519.
Custines, général, 66, 241, 249, 266, 356, 371.
Cuvelier (Jean-Fr.), 517.
Cuvier, 316, 517, 535.

D.

Daburon, 525.
Dacier (Bon-Joseph, baron), 519.
Dahlmann, 45.
Dalesme (Jean-Baptiste, baron), 220.
Dallemagne (Claude, baron) 11, 46, 520.
Dalmatie, 45, 70, 91, 507.
Dalom (Michel), 492.
Dalton, général, 133.
Damas, baron de, 375.
Dambray (Histoire de l'Ordre), 177.
Damiette, 140.
Dampierre, 215, 504.
Dandré, 226.
Danton, 226, 231, 307, 308, 327, 329, 330, 364, 398, 414, 427.
Dantzig, 6, 28, 70, 82, 100, 156, 179, 525.
Dantzig, duc de. Voyez Lefebvre, maréchal.
Danube, 8, 125, 169.
Darcet, 315.
Darmstadt, 417.
Darobs (Histoire de l'Ordre), 164.
Darracq (Fr.-Balthazar), 521.
Darthé, 415.
Daru, comte, 264, 357, 458. 517, 521.
Daubenton, 232, 457, 517.
Dauchy (Edouard), 277.
Daude (Histoire de l'Ordre), 162.
Daugier, comte, 525.
Daunou, 285, 514, 531.
David, 316.
Davous (Pierre-Louis), 278.
Davout, 53, 56, 407.
Dax, 426.
Debèvre, 81.
Debray (Pierre-Augustin-Laurent), 462.
Decaen, général, 43, 72, 73.—Histoire de l'Ordre, 179.
Decazes, 274, 402, 416, 510, 524.
Décius, 283.
Decrès, 72, 306, 324.
Dedelay-d'Agier (Claude-Pierre), 278.
Defermon, 248.
Defermon des Chapelières (Joseph, comte), 279.
Defieux, 328.
Defond, 178.
Dego, 76, 173, 206, 486.—Histoire de l'Ordre, 162, 164.
Dejean, général, 385.
Delagrange, 342.
Delambre (Jean-Baptiste-Joseph), 361, 398, 526.
Delarue, 230.
Delatré, baron, 527.
Delaunay (Histoire de l'Ordre), 164.
Delbecq, général, 463.
Delille, abbé, 316, 326, 420, 421, 430, 522, 526, 535.
Delmas (Histoire de l'Ordre), 165.
Delmas, général, 329, 428.

Delmesingen, 43.
Delmotte, 71.
Delzons, 527.
Demanet, 463.
Demeray, 370.
Démeunier (Jean-Nicolas), 280,
Démeuniers, 407, 425.
Denis, abbé, 349.
Denis (Histoire de l'Ordre), 165.
Denis, colonel, 385, 390.
Denon, 353.
Depen, 469.
Deppen, 123.
Depere (Mathieu, comte), 282.
Deprescassier, général, 463.
Desaix, 53, 120, 332, 341, 342, 378, 427, 472, 516.
Desaulx-Tavanne (Histoire de l'Ordre), 173.
Desault, 315.
Descartes, 365.
Descorche, marquis, 433.
Descubes-Lascaux (Histoire de l'Ordre), 178.
Deseze, 402, 416, 535.
Desmoulins (Camille), 279, 329.
Despeaux (dom Raymond), 527, 535.
Desseine, 413.
Despena-Perros, 283.
Dessolle (Jean-Joseph-Paul-Augustin), 282, 344, 419.
Destutt de Tracy (Antoine-Louis-Claude), 284, 332.
Deveaux, 71, 109.
Devillers (Histoire de l'Ordre), 165.
Devisme (Jacques-Fr.-Laurent), 528.
Didelot, baron, 284.
Diébitch, 480.
Dieppe, 63, 65.
Diercheim, 106.
Diersdorff, 165.
Diest, 173.
Diets, 314.
Digeon, lieutenant-général, vicomte, 211.
Digonet ou Digonnet, (Antoine), 463.
Dijon, 77, 129, 212, 236, 290, 317, 323, 373, 380.
Dilingen, 133.
Dinan, 154.
Dineur, 385, 387.
Dix-Août, vaisseau, 127.
Dizes (Jean), comte d'Arène, 85.
Doazan, 387.
Dolgoroucki, prince, 422.
Dombrowski, général, 219.
Domingue (Saint-), 135.
Donneau, 83.
Donadieu, général, 393.
Donna (Etienne), 492.
Doppet, général, 459.
Dordogne, 87.
Doria, 342.
Dorsenne, comte, 34, 44, 94, 108, 141, 214, 216.
Dorslingen, 125.
Douai, 204, 226, 351, 352, 418.
Doubril. Voyez Oubril d'.
Dourlacli, 467.
Dourlers, 504.
Draguignan, 401.
Dresde, 27, 31, 32, 35, 60, 125, 126, 180, 250, 310, 314, 375, 384.
Dreux, 150.
Drouet, comte d'Erlon, 271, 335, 428, 469.
Drouillet (Histoire de l'Ordre), 165.
Dronot, 482.
Dubois (Louis-Nicolas-Pierre-Joseph, comte), 286, 309.
Dubois d'Angers, 509.
Dubois du Bais (Louis-Thibault comte), 287.
Dubois-Crancé, 226, 241, 336, 454, 499.
Dubois (Dieudonné-Cristophe), dit Dubois des Vosges, 288.
Dubouchage, 73, 330.
Dubus, Mlle, 317.
Duchaffault, 400.
Duchâtel (Charles-Jacques-Nicolas, comte), 236, 289.
Ducis, 316, 532.
Ducos (Roger), 289, 308, 326, 329.
Ducout, (François), 464,
Dufresnoy, Mme, 523.
Dugas (Histoire de l'Ordre), 187.
Duguay-Trouin, 228.
Dugommier, 293, 406, 537.
Duhesme, général, 106, 343.
Dujon, lieutenant, 44.
Dumas, 232.
Dumas (Mathieu, comte), 289, 523.
Dumaz (Jacques-Marie), 529.
Dumolard, 521.
Dumont, 501.
Dumouriez, général, 215, 224, 240, 241, 251, 270, 321, 336, 349, 353, 422, 435, 465, 504.
Dunabourg, 480.
Dunan, 454.
Dune-Libre, 504.
Dunkerque, 236, 351, 352.
Dupas (Hist. de l'Ordre), 163.
Dupaty, 318.
Duphot, 282, 372.
Dupin aîné, 462.
Duplantier, 234.
Duplene (Histoire de l'Ordre), 165.
Duplouy (Bruno-Albert-Joseph), 529.
Dupont de l'Etang, 22, 51, 62, 216, 255, 525.
Dupont de Nemours, 232, 285, 412.
Dupoux, 464.
Dupuy (André-Julien, comte), 292, 519.
Duquesnois, 504.
Durancourt, 4.
Durand (Histoire de l'Ordre), 165.
Durand, Mme, 270.
Durand de Maillanne, 427.
Duranteau, general, 529.
Durfort, 15.
Durfort-Civray, 284.
Durance, abbe, 325.
Duroy, 335.
Dussault, 519.
Dutaillis (Adrien-Jean-Baptiste-Amable Ramond du Bosc, comte), 464.
Duval (Histoire de l'Ordre), 163.
Duval, baron (Histoire de l'Ordre), 187.
Duverne de Presle, 228, 413.
Duvidal, marquis de Montferrier, 529.
Duvignaux, général, 111.

E.

Ebersberg, 84.
Eblé (Jean-Baptiste, comte), 464.
Eckmuhl, prince d', 113.
Ecluse, 162, 164.
Ecole polytechnique, 180, 265, 315.
Ecraine (Loiret), 6.
Edgewort, d', 527.
Egra, 241.
Egypte, 1, 2, 5, 6, 7, 9, 14, 16, 19, 20, 24, 25, 26, 28, 37, 38, 40, 42, 45, 48, 49, 51, 53, 57, 58, 63, 65, 68, 69, 73, 74, 76, 77, 81, 87, 88, 89, 91, 153, 158, 172, 239, 306, 324, 395, 410.
Ehrenbreistein, 241, 273,
El-Arisch, 46, 53, 128, 139, 140, 161.
Elbe, 71, 255.
Elbe, île, 3, 15, 310, 324, 520.
Elchingen, affaire d', 4, 74, 109, 250,
Elcoral de Caracuel, 212.
Elme, Saint-, 138.
Elster, 480.
Embabeh, 51, 53.
Embrun, 2.
Emery, 297, 347, 353.
Emile, navire, 305.
Emmendinghen, 177.
Emmery (Jean-Louis-Claude), comte de Grosyeulx, 292, 466, 535.
Engen, bataille d', 22, 28, 31, 48, 76.
Enghien, duc d', 309.
Ensilden, 492.
Entraigues, comte d', 269.
Entrecasteaux, contre-amiral, d', 245, 305.
Enville, duc d', 409.
Enzersdorf, 70.
Épernay, 47, 79.
Eponau, 82.
Epreménil, d', 337.
Equerdreville, 50.
Erbach, affaire d', 4, 43, 61.
Erchein, 269.
Erenbrestein, 521.
Erfurt, 263, 269.
Erixheim, 178.
Erlon, comte d'. Voyez Drouet, comte d'Erlon.
Ernouf, 470.
Escars, duc d', 311.
Eschasseriaux (Joseph), 529.
Espagne, 3, 6, 7, 10, 12, 13, 19, 25, 28, 29, 31, 32, 34, 41, 43, 47, 51, 52, 57, 59, 62, 64, 65, 66, 68, 71, 74, 82, 90. — Histoire de l'Ordre, 192, 193, 194.
Espalion, 87.
Espinosa de los Monteros, 208.
Essequebo, 370.
Essling, 8, 27, 34, 36, 54, 59, 81, 96, 105, 113, 132, 144, 159, 476.
Essonne, 239.
Estaing, comte d', 323, 370, 410, 447.
Estrayes, 49.
Etaples, 55.
Étienne, 333.
Etna, chaloupe canonnière, 136.
Eugene-Beauharnais. Voyez Leuchtemberg, duc de.
Euler, d', 360, 361, 399.
Eylau, bataille d', 3, 19, 21, 25, 26, 45, 59, 63, 65, 83, 116, 122, 141, 159, 161, 173, 181, 186, 244, 464.

F.

Fabert, 52.
Fabre de l'Aude, 530.
Fabre de Lamartillière (Jean, comte), 293.
Fabvier, colonel, 385, 389, 393, 462.
Facdonel (Mathurin), 1.
Fagan, 309.
Fagano (Charles Jules, de), 360.
Famars, 161; 273.
Fain, baron, 238.
Faivre (François), 1.
Falaise, 60.
Falcon (Honoré), 1.
Falconieri, 301.
Falin (Jean-François), 1.
Faral. Voy. Baillot.
Farge, 257.
Fargues, 234.
Fargues (Henri), 394.
Farnot (Jean), 1.
Faubert (Rolland), 1.
Faugnier (Laurent), 2.
Faulcon (Felix), 531.
Faure, 2.
Faussemagne (Jean), 2.
Fauvard. Voy. Favard (Loup).
Fauvel, 2.
Favard (Loup), 2.
Favart, général, 516.
Faventino, 478.
Favier (Louis), 2.
Favier (François), 2.
Favorite, 74.
Favorite, bataille de la, 203.— Histoire de l'Ordre, 164, 165.
Favre (Jean-Joseph), 2.
Febvre (Nicolas). Voy. Fèvre.
Fécamp, 60.
Felder (Charles), 2.
Felder (Charles). Voy. Felt.
Feldkirch, 19, 133.
Felix (Histoire de l'Ordre), 165.
Felt, 2.
Fénelon, 502.
Féraud, 502.
Ferdinand, Saint- (Histoire de l'Ordre), 192, 193, 194.
Ferdinand IV, 227.
Ferdinand VII, 359.
Ferdinand-Joseph, 296.
Ferdinand, archiduc, 428.
Ferdonnet (Jean-Pierre), 3.
Fère-Champenoise, 180.
Ferey (Philippe), 4.
Ferino, 341.
Ferlus, 528.
Ferrand (Bruno-Louis), 3.
Ferrand, général, 135.
Ferret. Voy. Ferey.
Ferrey, général, 341.
Ferrieres, 309.
Ferrieres, château de, 311.
Ferrol, 55.
Ferry (Jean-Baptiste), 3.
Ferte, la, 63.
Fesch, cardinal, 237, 259, 295.
Fesrin (Louis), 3.
Feth-Aly-Schah, 469.
Fevizano, 47.
Fèvre, 3.
Fèvre (Nicolas), 4.
Ficatier, baron, 98.
Fieul (Celestin), 4.
Fievez, dit Pain-Vain, 4.
Figueres, 5, 160, 250, 259, 291, 507.
Filleul. Voy. Fieul.
Filleul (Celestin), 4.
Filhard et non Filzard (Jean-Michel), 4.
Fillion (Claude), 4.
Finale, fort de, 3.
Fingle (Histoire de l'Ordre), 164.
Finkeinstein, 374.
Fischer (Mathieu), 4.
Fiume, 382.
Fiumorbo, 81, 88, 91.
Flamerion (François), 4.
Flers et non Fleur (Joseph-Marie), 4.
Flesselles, 334.
Flessingue, 274, 428.
Fleur. Voy. Flers.
Fleurieu (Charles-Pierre-Claret, comte de), 304, 425, 523.
Fleurieu, Mme, 305.
Fleurus, 43, 59, 88, 108, 134, 469, 475, 504.
Fleury (Pierre), 5.
Fleury (Claude), 5.
Fleury, 398.
Fliberg, 32.
Flokach, bataille de, 6.
Floquet, 5.
Florence, 46, 227, 259, 299, 310, 418, 422, 433.
Floux (François), 5.
Fombio, 47, 68.
Foncemagne, de, 519.
Fomade (Jean-François), 5.
Fontaine (Louis-Octave, baron), 467.
Fontaine (Nicolas), 6.
Fontainebleau, 41, 175, 263, 300, 385, 387, 392.
Fontanes (Louis, marquis, 298, 315, 518, 532.
Fontaner (Albinien), 6.
Fontenay (Henri, comte), 536.
Fontenay (Pierre-Nicolas), 468.
Fontenelle, 325, 326, 506.
Fontenelle (Louis), 6.

Foré (Jean-Louis), 6.
Forest, 47, 507.
Forfait (Pierre-Alexandre-Laurent), 305.
Forfait, ingénieur, 370.
Forgues, de, 397.
Formidable, vaisseau, 102, 107, 116.
Forschtein (Michel), 6.
Fossano, 207.
Fostein. Voy. Forschtein.
Foubert (Rolland). Voy. Faubert.
Foucault (André), 469.
Foucault (Gervais), 6.
Foucault (Histoire de l'Ordre), 166.
Foucault (André),—Histoire de l'Ordre), 169.
Fouché de Nantes (Joseph), 178, 229, 272, 286, 306, 309, 311, 312, 404, 425.
Foucher (Louis), 6.
Fouchet, 286.
Fouchier. Voy. Foucher.
Foudroyante, canonnière, 183.
Fougères, 58, 74.
Fouilloux (Pierre), 7.
Foulfoin (François), 7.
Fouquet (Pierre), 7.
Fouquier-Tinville, 414, 415, 436.
Fourcade (Jean), 7.
Fourcade (Histoire de l'Ordre), 163.
Fourcroy (Antoine-François, de), 265, 314, 316, 421, 528.
Fourmont (Jean), 7.
Fourni (Histoire de l'Ordre), 163.
Fournier, pilote, 493.
Fournier (Adrien), 7.
Fournier (François), 7.
Fournier, général, 133.
Fourquevaux, 532.
Fourvière, église de, 298.
Foy, général, 64, 185, 526.
Fradel (Joseph), 7.
Fradin (Pierre), 7.
Franc, 130.
Français de Nantes (Antoine, comte), 316.
Francastel, 515.
France, 76, 91. — Histoire de l'Ordre, 192, 301, 304, 309, 310, 312, 324, 429.
Francfort, 422.
Franchet (Henri), 7.
Francisco Eguia, général, don, 209.
François (Edme), 8.
François (Jean), 8.
François (Pierre), 8.
François II, 242, 262, 264, 367.
François de Neufchâteau (Nicolas-Louis, comte), 236, 317, 323, 362, 397, 444.
François, 334.
Frankenthal, 83.
Franklin, 455.
Fransurol (Histoire de l'Ordre), 162.
Franson (Histoire de l'Ordre), 165.
Frauenfeld, 27.
Frayssinous, 535.
Frédéric VI, 228.
Frédéric-Guillaume, 341.
Frédéric, 360, 386.
Frédéric-Guillaume II, 431.
Frédérich (Joseph). Voy. Friederich.
Freisach, 139.
Freisack, bataille de (Histoire de l'Ordre), 163.
Fréjus, 323, 436, 438.
Fremiot (Pierre), 8.
Frenais ou Frenet (Jean-Baptiste), 8.
Fréponet (Histoire de l'Ordre), 165.
Fréron, 11, 206, 429, 440.
Fressinet, général, 202.
Freytag, 231.
Fribourg, 122, 253.
Frick (Joseph), 8.
Friedberg, 6, 174.
Friederich ou Frédérich (Joseph), 8.
Friedland, 5, 29, 45, 47, 62, 65, 75, 95, 111, 116, 159, 161, 173, 179, 181, 202, 508.
Friez (Daniel), 8.
Frioul, 6.
Fritz (François), 8.
Frochot, comte, 233, 235, 355.
Fromont. V. Fournmont (Jean).
Frossard (Urbanne), 9.
Fuchot (Jean-Baptiste), 9.
Fuchs (Jean-Baptiste), 9.
Fuessen, 38, 39, 100.
Furina, 185.
Furnes, 351.
Fürstemberg, baron, 536.

G.

Gabarus (Joseph), 9.
Gabrielli, prince, 304.
Gabrier (Histoire de l'Ordre), 162.
Gachet ou Gachette (Raymond), 9.
Gacon (Antoine), 9.
Gacon-Camos (Louis), 9.
Gadant (Nicolas-Jean-Baptiste), 9.
Gaëte, 79, 113, 127.
Gagey (Claude-Jérôme), 9.
Gaillau (Michel), 9.
Gailliot (Antoine), 9.
Gaillot (Fr.), 493.
Galbois (René), 9.
Galhu (Michel), 10.
Galissonnière, de la, 409.
Galla (Pierre-Jean-Claude), 10.
Galle, marquis de, 343.
Gallerand (Jacques), 10.
Gallet (Jean), 10.
Galli (Pierre-Gaëtan, comte), 323.
Gallien (Étienne-Aristide), 10.
Gallout (Jean-Baptiste), 10.
Gallut (Michel), 10.
Galopin. Voyez Aimé (Jacques).
Gamnont, 152.
Gan (Joseph-Fr.), 335.
Ganard. Voyez Gamard-Guillaume).
Gand, 241, 271, 311, 422.
Gandon (Nicolas), 10.
Gandriot, 397.
Ganges, marquise, 530.
Ganilh, 513.
Gannard (Guillaume), 10.
Gantheaume, contre-amiral, 18, 30, 46, 49, 62, 71, 90, 142, 256, 323, 371.
Garat, 272, 321, 325, 369, 457, 532.
Gardanne (Gaspard-Amédée), 10, 46, 219.
Gardane, général, 469.
Gardel (Marie), 12.
Gariel (Étienne), 12.
Garivet (Jean), 12.
Garnier (Hubert), 12.
Garnier (Jean-Baptiste), grenadier, 13.
Garnier (Jean-Joseph), 14.
Garnier (Jean-Baptiste), colonel, 12.
Garnier-Laboissière (Pierre), 333.
Garo ou Garraud (Joachim), 14.
Garrau, 321.
Garran de Coulon (Jean-Philippe), 334.
Garraud. Voyez Garo (Joachim).
Garreau (Fr.), 5, 14.
Garreau (Louis), 14.
Garrel (Claude-Fr.), 14.
Garrick (Jean), 14.
Garrigue, 14.
Gaspard (Nicolas), 14.
Gasparin, 205, 429.
Gassaneys, 451.
Gaston, 138.
Gau (Joseph-Fr.), 335.
Gauché (Pierre), 14.
Gauché (Fr.), 14.
Gaudin (Claude), 14.
Gaudin (Histoire de l'Ordre), 171.
Gaudin (Martin-Michel-Charles), duc de Gaëte, 336.
Gaudinet (Jean-Baptiste), 14.
Gaullier (Fr.), 15.
Gaudrain (Pierre-Fr.), 14.
Gaudron (Philibert), 15.
Gauthier dit Leclerc (Jean-Pierre), 15.
Gauthier (Claude-Nicolas-Benoît), 15.
Gauthier (Joseph-Charles), 16.
Gauthier (Prothade), 16, 251.
Gavi, 219.
Gay (Jean).
Gay (Pierre), sergent, 16.
Gay (Pierre), sergent, artillerie, 16.
Gay de Vernon, 341.
Gayol ou Gayolle (Jean-Baptiste), 16.
Gaza, 324.
Gazan, 91.
Geay (Blaise), 16.
Geay (Saturnin), 16.
Gébora, 154.
Gehemi, 53.
Gehin (Jean-Fr.), 16.
Geissenheim, 75.
Gelé ou Gellé (Louis), 16.
Gelinger. V. Gelminger (Nicolas).
Gellin (Jacques), 16.
Gelly. V. Gely (Louis).
Gelminger (Nicolas), 16.
Gely (Louis), 16.
Gency (Claude-Ursule, baron), 17, 470.
Gendre (Fr.), 17.
Gênes, siége de, 3, 4, 12, 26, 42, 46, 59, 70, 78, 81, 8), 90, 95, 97, 128, 132, 137, 138, 160, 162, 166, 169, 170, 225, 240, 259, 294, 306, 371, 429, 433.
Genève, 47, 61, 84, 85, 88, 300, 422.
Genevois, 17.
Genga Della, cardinal, 302.
Genissieux, 321.
Genlis, Mme de, 318.
Genola, combat de, 97.
Gensonné, 320, 328, 329, 435.
Gentile, 176.
Geoffrin, Mme, 430.
Geoffroy (Louis), 17.
Geoffroy Saint-Hilaire, 517.
Geoffroy, abbé, 511.
George, 235.
George, 17.
Gérard, maréchal, 394. — (Histoire de l'Ordre, 199, 200.
Gérard (Benoît), 17.
Gérard (Jean-Fr.), 17.
Gerbault, 17.
Gerbier, 445.
Gerry, 17.
Gertruydemberg, 163, 183.
Gervais, dit Montigny (Nicolas), 17.
Gerville. Voyez Dubreuil.
Gessner, 344.
Geugnot. Voyez Gueugnot (Étienne).
Geugnot (Louis), 17.
Gévolde, 17.
Gèvres, cardinal de, 233.
Gibert. Voyez Gilbert.
Gibraltar, 71, 72, 166.
Gidezzola, 96.
Gigano (Histoire de l'Ordre), 162.
Gilbert (Pierre), 18.
Gilbert (Bonnaventure), 18.
Gilbert-Desmolières, 234.
Gilbert, 519.
Gilet. Voyez Gillet (Michel), 18.
Gilles (Nicolas-Thomas), 18.
Gilles (Pierre), 18.
Gillet (Michel), 18.
Gillet ou Gillot (Pierre-Jean), 19.
Gillet, 181.
Gillot. Voy. Gillet.
Gilliòn, 19.
Gilly, baron (Histoire de l'Ordre), 179.
Gilly, général, 375.
Gindre, 19.
Ginguené, 331.
Giovanoni, 19.
Girard. Voyez Gérard (Benoît).
Girard (Pierre), 19.
Girardel, dit Mariot, 19.
Girardot, 19.
Giraud (Fr.), 20.
Giraud (Pierre), 20.
Giraud (Michel), 20.
Girel, 20.
Gironce (Jean-Pierre), 20.
Gironde, 251.
Gironne, 136, 157, 161.
Gironsse. Voyez Gironce (Jean-Pierre).
Giroux.
Giseh, 53.
Gitton, 20.
Givolde. Voyez Gévolde.
Gladel, 20.
Glain, 20.
Glaris, 27, 199.
Glefier, 226.
Glogau, 51.
Gludel. Voyez Gladel.
Glurus, 283.
Gobel, 345.
Godard, 380.
Godard ou Godart (Pierre), 20.
Godbin ou Godebin, 20.
Godebœuf, 20.
Godefroy, 20.
Godillère, 21.
Godin, 21.
Goëzman, 412.
Gohier (Histoire de l'Ordre), 171.
Gohier, 308, 444.
Gohin, 21.
Goldoni, 318, 319.
Gollier. Voyez Gaullier.
Golymin, 33, 61, 83.
Goncelin, 400.
Gondaplau, 83.
Gonin ou Gonnin, 21.
Gonsalvi, 302.
Gontard, 21.
Gorcum, 140.
Gorilzin, 121.
Gorlitz, 194.
Gospich, 70.
Gossec, 513.
Gosserot (Histoire de l'Ordre), 165.
Gottfrino ou Gottfreind (P.), 21.
Goubert (Jean-Charles), 21.
Goudelour, 23.
Gougeat. Voy. Goujat (Antoine).
Gougelot, général, 204.
Goguet ou Goujet (Barthélemy), 21.
Goujat (Antoine), 21.
Goujon, 189.
Gourrat (Jean), 21.
Gouroux (Fr.), 22.
Gouvion-Saint-Cyr, maréchal, 157, 219, 221, 271, 284, 341, 428.
Gradisca, 36. — Histoire de l'Ordre, 164.
Grain (Jean), 22.
Grand, 22.
Grand (Anet), 22.
Grand Barbe (Charles), 22.
Grand-Champs, affaire de, 30, 79.
Grandcourt (Claude-Pierre), 23.
Granger (Histoire de l'Ordre), 162.
Granges, 57.
Grandjean (Dominique), 23.
Grandmaison, 415.
Grandpré. Voy. Delacoste, 23.
Grandpré, 41.
Grandville, 25, 65, 196, 409.
Grante (Pierre), 23.

Gras. Voy. Gros (Joseph).
Gras. Voy. Degras.
Grasse, 70.
Grasse, comte de, 245, 261, 409.
Grasset (Jean), 23.
Gratien, 23.
Graudentz, 183.
Gray, 92 216.
Greenville, lord, 373.
Grégoire, 332, 333, 344, 349, 370, 407.
Grégoire (Henri), 23.
Gregoire (Jacques), 24.
Grégory Marcorengo, de, 349.
Grelet, 24.
Grellou ou Greloux, 24.
Gremhein, 164.
Grenade, la, 261, 323, 370, 406.
Grenaud, 24.
Grenaud (Histoire de l'Ordre), 165.
Grenelle, 252.
Grenier, général, 134, 344.
Grenier (Louis), 24.
Grenoble, 81, 299, 426, 535.
Gretry, 316.
Grewen-Macker, 240.
Gribeauval, de, 224, 293, 371.
Grimm, 455.
Grisons, 36, 43, 64, 85, 87, 89.
Grigota, 41.
Grivaut, 24.
Grigny. Voy. Tocip-Grigny.
Grosier. Voy. Grossier.
Grosjean, 24.
Grosot ou Grossot, 24.
Grosselin, 24.
Grossier ou Grosier, 25.
Grouchy, général, 407.
Groumelle ou Groumel, 25.
Groussel (Histoire de l'Ordre), 165.
Grousselle, 25.
Grouvelle, 329.
Grumbach, 77.
Grundler, 271.
Guadeloupe, 73, 86, 90, 169, 371.
Guadet, 334.
Guardia, 65.
Guchan, 405.
Gude, 25.
Gudstatt, 464.
Guéant, 25.
Guegnot. Voy. Gueugnot.
Guelmard ou Guémard (Jean), 25.
Gueldres, 72.
Guémard (Histoire de l'Ordre), 164.
Guérin (Charles), 25.
Guérin (Fiacre-Roch), 25.
Gueugnot, 25.
Guezou, 26.
Guiane, la, 308, 425.
Guibaudet, 26.
Guibaut, 26.
Guibert, 430.
Guibon, 26.
Guichard, 26.
Guichenot, 26.
Guigard, 26.
Guignard (Histoire de l'Ordre), 165.
Guillaume (Jacques), 27.
Guillaume (Etienne), 27.
Guillaume (Nicolas), 27.
Guilbaudet. Voy. Guibaudet.
Guilbert, 27.
Guilgot, 27.
Guillemardet, 227, 349.
Guillemin (Fr.), 28.
Guillemin (Jean-Claude-Vincent), 28.
Guilleminot, lieutenant-général, comte, 211.
Guillaumot (Histoire de l'Ordre, 162.
Guillon, abbé, 349.
Guillemot, 28.
Guinaut, 28.
Guindon, 257.
Guingamp, 59, 81.
Guirling, 28
Guissenne, 157.
Guiton, 28.
Gumenen, 139.
Gusman, 338.
Guttstadt, 62, 161, 179.
Guyon, 334.
Guyot (Cyprien), 28.
Guyot, général, 198.
Guys, 226.
Guyton-Morveaux, 240, 265, 360.

H.

Haboue (Michel), 28.
Ham, 95.
Hambourg, 138, 162, 290, 367, 422.
Hamel, 12.
Hamel (François), 29.
Hames (Jean-Jacques), 29.
Hanas. Voyez Hames.
Hanau, 480.
Hanovre, 8, 18, 33, 39, 57, 75, 84, 87, 283.
Hanus (Jean-François), 29.
Hany (Jean-Pierre-Firmin), 29.
Harembaud (Jean-Baptiste), 30.
Hardy (George), 29.
Hardy (Jean-Baptiste), 29.
Harel, 416.
Harlem, 238.
Harmand (Jacques), 30.
Harville (Louis-Auguste, Savenal des Vesina), comte d'), 349.
Hasse (Jean-Pierre), 30.
Hassett, 220.
Hatry, 504.
Haudebert. Voyez Heudebert (Antoine).
Haudoin (Jean-Louis), 30.
Haüy, 1.
Hautemanière (Jean), 30.
Hauteville, 88.
Hauto ou Hautot (Jean), 30.
Haüy, 457.
Havard (Pierre-François), 30.
Hâvre, 232, 306, 371, 409.
Hawkesbury, lord, 403.
Hébert, 325, 328, 414.
Hebert (André), 30.
Hédé (François), 30.
Hedouville (Gabriel-Marie-Théodore-Joseph, comte de), 189, 219, 349, 372, 516.
Heidelberg, 142.
Heilsberg, 36, 116, 159, 161, 179, 202, 205.
Heim, dit Hébersheim (Ignace), 31.
Helder, 254.
Heliopolis, 27, 57, 117, 121, 130, 140, 141, 161, 167.
Héliot (Jean), 31.
Hello, avocat-général, 411.
Helvétie, 1, 7, 8, 9, 14, 18, 19, 23, 27, 31, 32, 33, 41, 47, 51, 52, 66, 68, 82, 84, 85, 125.
Helvétius, Mme, 257, 455.
Hénault, (Louis), 31.
Hénin, baron d', 317.
Hennebont, 35.
Hennequin (Jean-François), 31.
Hennequin (Nicolas-Pierre-Eustache), 31.
Hennequin (Philibert), 31.
Henneville, Fauchon de (Histoire de l'Ordre), 187.
Hénon (Pierre), 31.
Henrion (François-Joseph), 32.
Henriot, 501.
Henrot (Jean-Nicolas), 33.
Henry (Claude), 33.
Henry (Jean), 33.
Henry (Jean-Baptiste), 33.
Henry (Jean-Pierre), 33.
Henry (Louis-Auguste-Léopold-Constant), 33.
Henry (Pierre), 33.
Hentz, 189, 341, 515.
Hérault de Séchelles, 225, 327, 345.
Herbaut (François), 33.
Herecy, comte, 517.
Hericey (Jean-Pierre), 33, 34.
Herion, 83.
Hérisset (Pierre), 34.
Herlick (Jean), 34.
Heron, 330.
Hérotte (Louis), 34.
Hérouville, comte d'), 351.
Herve (Pierre), 34.
Hervilly (Joseph d'), 34.
Hervyn de Nevele (Pierre-Antoine), comte, 351.
Heudebert (Antoine), 34.
Heurpe (Jean-Baptiste), 35.
Heurteau. Voyez Hurteau (Nicolas)
Hill. général, 308, 383.
Hix, 513.
Hochard (Pierre-Philippe), 35.
Hoche, général, 15, 84, 116, 189, 218, 341, 350, 400, 436, 448, 463, 483, 516.
Hoche, vaisseau, 130.
Hocheim, 132.
Hochstædt, 217.
Hofl, 165.
Hohenlinden, 3, 19, 20, 21, 23, 28, 31, 32, 34, 36, 41, 42, 45, 46, 48, 49, 51, 54, 57, 58, 60, 61, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 85, 87, 95, 96, 97, 99, 101, 107, 115, 126, 127, 128, 146, 149, 156, 158, 164, 169, 173, 182, 183, 184, 187, 203, 221, 274, 283.
Hohenlohe, 53.
Hohenzollern, comte, 380.
Hoina, d', 160.
Holbach, baron d', 455.
Holdin, 348.
Hollande. — Hollandais, 2, 15, 22, 28, 40, 48, 82, 90, 253, 264, 332, 340, 395, 497.
Hollabrün, 47.
Holyrood, 311.
Hompesch, 227, 451.
Hondscott, 273, 351, 465.
Hongrie. — Hongrois, 19, 46, 57, 84.
Hood, amiral, 245, 261.
Horant (Pierre-François-Joseph), 35.
Hortense, reine, 387.
Houard. Voyez Huyard (Jacques).
Houchard, 66, 356.
Houdart (Michel), 35.
Houet (Jacques), 35.
Houlet (Laurent), 35.
Houvie (Pierre), 35.
Howe, amiral, 323, 525.
Huard, 233.
Hubert (Pierre-Louis d'), 35.
Hubert, volontaire, 470.
Huchet (François), 36.
Hue, 392.
Huet (Nicolas-Bernard), 36.
Hug (Joseph), 36.
Hugrad, 43.
Huguenin (Henri), 36.
Huguenin (Pierre), 36.
Hugues (Victor), 228.
Huillier, l', 328, 329.
Hullet (Nicolas), 36.
Hullin (Jean-Michel), 36.
Hullin, général, 416.
Hulot (Antoine), 36.
Humbert (Histoire de l'Ordre), 163.
Humbert général, 76, 467.
Humblot (Nicolas), 37.
Hunebourg, 270.
Huningue, 83, 93, 163.
Hurteau (Nicolas), 37.
Hutin (Jean), 37.
Huyard (Jacques), 37.
Hyde-de-Neuville, 293.
Hyvonnet (François), 37.

I.

Iach, province, 283.
Igon (Jean-Baptiste), 37.
Iena, 47, 51, 64, 75, 95, 116, 119, 128, 141, 161, 163, 167, 172, 173, 184, 194, 207, 212, 250, 269, 464, 469, 477, 523.
Iclengen, 165.
Ile Verte, 2.
Illyrie, 45, 310.
Imbert, général, 464.
Immerstadt, 83.
Immola, 59.
Indelfingen, 491.
Indes, 23, 76.
Indes Grandes-, 126.
Indomptable, vaisseau, 98, 103, 143.
Indre-et-Loire, 160.
Ines, 318.
Infantado, duc de l', 208.
Ingolstadt, 249.
Inn, 283.
Intrépide, vaisseau, 172.
Ioniennes, îles, 127, 129.
Iragne (Jean-Joseph), 37.
Irlande, 39, 55, 61, 76, 133, 323.
Irun, 184.
Isis, fregate, 305.
Isnard (Joseph), 37.
Isoard, cardinal, 304.
Isolano, 45.
Isore, 218.
Isselin (Joachim), 37.
Istria, cardinal d', 304.
Italie, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 13, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 33, 36, 38, 40, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 51, 53, 57, 58, 59, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 73, 77, 81, 87, 89, 90, 91, 298, 301, 310, 349.
Itaque, 129.

J.

Jacob (Histoire de l'Ordre), 163.
Jacob (François), 37.
Jacob (Honoré), 37.
Jacob (Mathias), 37.
Jacob (Pierre), 38.
Jacobowo, 89.
Jacqueminot (Jean-Jacques-Ignace), comte de Ham, 353.
Jacques Ier, 348.
Jacquet ou Jaquet (Denis), 38.
Jacquin (Claude-Joseph), 38.
Jacquinet (François), 38.
Jacquinot (Claude), 38.
Jacquinot (Clement), 38.
Jacquinot dit Bisancourt (Jean-Baptiste-Jacob), 39.
Jacquot (François), 39.
Jaffa, 19, 27, 28, 45, 58, 76, 86, 95, 103, 114, 128, 130, 139, 161, 169, 171, 177, 181, 324, 482.
Jager (Louis), 39.
Jagot, 345.
Jaimious. Voy. Janiaux (François).
Jamotte (Joseph), 39.
Jancy. Voy. Jeancy (Paul).
Janiaux (François), 39.
Jannière (François-Paul), 39.
Jardon, général, 220.
Jarrie (Pierre), 39.
Jarrie. Voy. Jary (Nicolas).
Jarry. Voyez Jarrie (Pierre).
Jary (Nicolas), 39.
Jassy, 422.
Jaucourt, 61, 84, 85, 88.
Jaunière. Voyez Jannière (François-Paul).
Jaussard (Louis), 40.
Javot (André), 40.
Jay, 333.
Jean (Histoire de l'Ordre), 163.
Jean, archiduc, 284, 382.
Jean-Bart, 228
Jean-Bon-Saint-André, 327, 435,
Jeancy (Paul), 40.
Jeandon (Jean-François), 40.
Jeannet, 231.

Jemmapes, 23, 133, 183, 240, 478, 498, 505.
Jeoffrin (François), 40.
Jervis, 409.
Joannis, 462.
Jobal, commandant, 226.
Jobet (André-François), 40.
Joblot (Jean-Louis), 40.
Jodenet (Jean-Baptiste), 41.
Jojot (Jean-Baptiste), 41.
Jolette. Voyez Diot.
Jolivet (Jean-Baptiste-Moïse, comte), 285, 354, 436, 417.
Jolivet (Joseph), 41.
Jolly (François), 41.
Joly (Louis), 41.
Joly (Pierre-François), 41.
Joly. Voyez Jolly (François).
Jonas, 317.
Jordan (Camille), 526.
Joseph II, 192, 262, 361.
Joséphine, impératrice, 298, 299, 351, 366, 373, 419.
Jouane (Romain), 41.
Jouarisse (Jean-Joseph), 41.
Joubert, général, 164, 275, 308, 460. — Histoire de l'Ordre, 164.
Joubert (Jean-Baptiste), 41.
Jourdan, 36, 60, 189, 232, 342, 407, 504.
Jourdan (Aimé), 246.
Jourdan-Coupe-Tête, 290.
Jourde, dit Bourgeois (Jean), 42.
Journu-Aubert, comte de Tustal, 355.
Jousse, (Pierre), 42.
Jouveau (Antoine), 42.
Jouy, de, 333, 421.
Jouy-Moisier, 195.
Juan de Moreno, 72.
Juilly, 306.
Julia (Jean), 42.
Julien (Histoire de l'Ordre), 163.
Julien. Voyez Augustin, dit Julien.
Julien (Claude), 42.
Julien (Claude-Auguste), 42.
Julien (Jacques), 42.
Julliac de Manelle (Louis-François de), 63, 470.
Julienne (François), 42.
Juliet (Joseph-Claude), 42.
Jullien. Voyez Julien (Jacques).
Jung (Pierre-Joseph), 42.
Junot, 156, 158, 169, 184, 270, 473, 487, 508.
Jura. — Jurassiens, 23, 76, 91.
Jussieu, 517, 535.
Justamont (Jean-Antoine), 42.
Justiniani, 208.

K.

Kaltemback (Joseph), 42.
Kappler (Jean-Philippe), 42.
Katzbach, la, 480.
Kauffringen, 39.
Kaunitz, prince de, 328.
Kayserlautern, 32, 40, 68, 95, 165, 178.
Keck (Frédéric), 43.
Kelch (Valentin), 43.
Kehl, 14, 17, 23, 69, 95, 129, 159, 184, 200, 465, 507.
Kellermann, 114, 245, 273, 287, 407.
Kellermann (François-Étienne), 52, 434, 471, 507.
Kempton, 83
Kerveiller (Louis), 43.
Kesler (Philippe), 43.
Kiener (François), 43.
Kienmayer, 473.
Kilmaine, général, 206.
Kinskei, 43.
Kirchberg, 56, 175.
Kircheim-Bolau, 91.
Kirmann (Franç.-Antoine), 43.
Kirveiller. Voyez Kerveiller (Louis).
Kléber, 40, 140, 169, 201, 202, 273, 332.
Klein, général, 148, 184.
Klein (Pierre), 44.
Klénau, 106, 123, 342.
Knebihler, 44.
Kneck. Voyez Kech (Frédéric).
Kniaziewiez, 222.
Knisbourg, 77.
Kochl (Jean), 44.
Kœnisberg, 91, 92, 420, 466, 480.
Kœntz (Jean), 44.
Koop (Nicolas), 44.
Kork, 402.
Krach (Georges), 44.
Krasnoë, 32, 70, 95, 143, 180.
Krauser, 45.
Kray, général, 219, 342.
Kremer (Joseph), 45.
Kremlin, 300.
Kremsmunster, 67.
Krettly (Elie), 45.
Kroch. Voyez Krach (George).
Kuech. V. Kech (Frédéric).
Kulm, 494.
Kufstein, 433.

L.

Laauchert. Voyez Lauechert (Jean).
Labarrière, 115.
Labarollière (Jacques-Marguerite, baron), 160, 475.
Labedissière, comte, 517.
Labédoyère, 314.
Labbé (Antoine), 45.
Labiau, 84.
Labillardière, 398.
Lablache, de, 412.
Laboissière, 119, 178, 179.
Laboissière. V. Garnier-Laboissière.
Labolli (Histoire de l'Ordre), 163.
Laborde (Alexandre), de, 376.
Labourdonnaie, de, 339.
Labruyère (Jean), 45, 322.
Labry (Antoine), 46.
Lacapelle, 220.
Lacassagne (Pierre), 475.—Histoire de l'Ordre, 166, 169.
Lacaze (Pierre), 46.
Lacepède (Histoire de l'Ordre), 173, 181.
Lachanal, 46.
Lachâtre, 410.
Laclos, général, 380.
Lacombe (Alexis), 46.
Lacombe (Auguste), 46.
Lacombe (François), 47.
Lacombe (Saint-Michel), 294.
Lacomblee (Benoît), 47.
Lacoste, 189.
Lacretelle, 326, 377, 440.
Lacroix (Martin), 47.
Lacroix (Nicolas), 47.
Lacroix dit Delacroix (Philippe-Joseph), 47.
Lacroix, conventionnel, 329.
Lacroix, Mme, 273.
Lacrosse, contre-amiral, 371, 404.
Lacuée (Jean-Gérard), comte de Cessac, 355.
Ladrières (Charles), 48.
Ladugé (François), 48.
Lafalloise, 218.
Lafayette, 54, 284, 290, 311, 334, 345, 347, 354, 366, 401, 409, 430.
Laferté (Jean), 48.
Lafitte, 149, 340, 393, 394.
Laftond (Jean), 48.
Laffont (Sernin), 493.
Lafite-Monguinet (Pierre), 48.
Lafleur. Voyez Thinard (François).
Lafolie (Nicolas), 48.
Lafon, abbé, 416.
Lafond-Labédat, 230, 232.
Lafontaine, 325.
Laforest (Antoine-René-Charles-Mathurin comte de), 358.
Lagarde, 139, 410, 510. — Histoire de l'Ordre, 171.
Lagarde (Claude), 48.
Lagarde (Jean-Pierre), 48.
Laguy, 145.
Lagrange, général, 121, 365, 399, 457.
Lagrange (Joseph-Louis), 359.
Laharpe, 430, 457, 514, 533.
La Haye, 163.
Lahaye (Charles), 48.
Lahire (Philippe), 48.
Lahorie, 270, 416.
Laiglon (Histoire de l'Ordre), 163.
Lailler (César-Lazare), 48.
Laindet-Lalande, 71.
Lainé, 346.
Laine dit Putange (Jean-François), 49.
Lair (Jean), 49.
Laisne. Voyez Laine dit Putange).
Lajoux (Histoire de l'Ordre), 163.
Lajoux (Marc), 49.
Lalande, 243, 279, 526.
Laleu (Alexandre), 49.
Laleutre, 49.
Lallemand, amiral (Histoire de l'Ordre), 191.
Lallier. Voyez Lailler (Lazare).
Lallier (Pierre), 49.
Lally-Tollendal, 535.
Lamarche, 205, 273.
Lamare (Pierre), 49.
Lamarlière, 356.
Lamarque, général, 241, 428.
Lamartillière. Voyez Fabre-Lamartillière.
Lambach, 61.
Lamballe, Mme de, 256.
Lambert (Jean), 49.
Lambesc, 243.
Lambrechts (Charles-Mathieu, comte), 361.
Lamothe-Langon, 394.
Lamotte, général, 209.
Lamotte-Piquet, 164, 261.
Lamoureux (Pierre), 49.
Lamps (Jean), 49.
Lanceleur (Pierre), 50.
Lancelot frères, 385.
Lancier (Pierre), 50.
Lançon (Valentin), 50.
Landais (Jean), 50.
Landau, 93, 129, 178, 179, 428.
Landes, 61.
Landrecies, 67, 85, 128, 215, 425, 435.
Landremont, 160.
Landrières. Voyez Ladrières (Charles).
Landsberg, 165.
Landshut, 38, 75, 166, 182.
Lange (Jacques), 50.
Langlade (Jean), 50.
Langlais (Alphonse), 50.
Langlois dit Leblond (François), 50.
Langlois. Voy. Langlais (Alphonse).
Langsberg, 83.
Langre (Hist. de l'Ordre), 165.
Langres, 90, 170.
Languedoc. V. Penebayre (Antoine), 50.
Lanièce ou Lernièce (Jean-Louis), 50.
Lanjuinais (Jean-Denis, comte), 280, 332, 363, 365, 370, 404, 406, 414.
Lannes, maréchal, 193, 202, 206, 207, 215, 219, 283, 379, 380, 407, 472.
Lannion, 63.
Lanqueville, 150.
Lauffen, 50.
Laon, 61, 81, 349, 434.
Lapécherie (Jean), 50.
Lapeyre, 50.
Lapeyrouse, 305, 527.
Laplace (Pierre-Simon, marquis de), 50, 349, 361, 365, 457, 524, 531.
Laplane (Jean-Grégoire-Barthélemy Rouger, baron de), 51.
Laporte, 241.
Lapoype, général, 464.
Larcher, 397, 455.
Larcveillière-Lepeaux, 235, 247, 427, 444, 457, 516.
Lariboissière, 32, 466.
Larivière (Jean), 51.
Larivière, 288.
Larivière (Henri), 414.
Larive, 334.
Laroche (François-Auguste), 51.
Laroche (Jean), 51.
Laroche-Jacquelein, marquis de, 461.
La Rochefoucauld (Sosthène de), 531.
Larochefoucault, 54, 284.
La Rochelle, 12, 120, 226, 503.
Laromiguière, 330, 535.
Larose (Nicolas), 51.
Larray (Jacques), 51.
Larrey (Denis), 52.
Larrivée (Joseph), 52.
Lartigue (Jean), 52.
Las Puentes, 133.
Lasalle (Antoine-Chevalier-Louis comte de), 52, 53, 54, 179, 184.
Latarche (Jean), 54.
Lateurtre. Voyez Leteurtre (Pierre-François).
Latouche, 261.
Latouche-Treville (Louis-René-Madeleine-Levassor), de, 54, 71, 193, 448.
Latour-d'Auvergne, 28, 283.
Latour, baron de, 420.
Latour (Maurice), 56.
Latour-du-Pin, 416.
Latour-Maubourg, 210.
Latreille (Histoire de l'Ordre), 163.
Latreille (François), 56.
Lattermann, 53.
Lau, 77.
Lauechert (Jean), 56.
Laugier (Claude-Louis), 56.
Laugier. Voy. Losier (Nicolas).
Laumond, 367.
Laumond ou l'Haumont (Jean-Joseph-Charles comte), 367.
Launay (Louis), 56.
Launois (Jean-Baptiste), 56.
Laurain (Sylvain), 56.
Laureillard, 56.
Laurent (Jean-Baptiste), 56.
Laurent (Michel), 56.
Laurent. Voy. Michel-Jean.
Lauria, 27.
Lauriac (Claude-Simond), 56.
Lauriot (Michel), 56.
Lauriston, marquis de (Histoire de l'Ordre), 191.
Laury (Nicolas), 476. — Histoire de l'Ordre), 166, 169.
Lauzadet (Jean-Baptiste), 57.
Lauzières. Voy. Laugier (Claude-Louis).
Laval, 82, 468.
Laval de Montmorenci, 303.
Lavalette, comte, 497.
Lavalette (Jean), de, 451.
Lavaleur. Voy. Tuylas (Jean).
Lavater, 344.
Lavaur, 243.
Lavau (François), 57.
Lavignac, 57.
Laville (Jean), 57.
Lavilleheurnois, 228, 237, 305, 413, 454, 502.
Lavoisier, 238, 315, 360, 365, 398, 399.
Lawis, bataille de (Histoire de l'Ordre), 163.
Lawouarde (Pierre), 57.
Laya, 258, 458.
Laybach, 479.
Laye, 57.
Leanfant. V Léenfant (Antoine).
Lebas (François-Étienne), 57.
Lebay. Voy. Laye.
Lebeau (Florentin), 57.
Lebigot, 476.
Lebin. Voy. Lebain (Pierre).
Leblanc (Indre), 6.

Leblanc (Christophe), 58.
Leblanc (Pierre), 58.
Leblond. Voy. Langlois (François dit).
Lebray (Antoine), 58.
Lebreton (Jean), 58.
Lebrice (Nicolas), 58.
Le'run, 272, 321, 373, 377, 398, 427, 433.
Lebrun (Antoine), 58.
Lech. 25, 32, 39.
Leck, 83.
Lecle (Pierre), 60.
Leclerc, 95, 135, 460, 471.
Leclerc (Augustin), 59.
Leclerc (Pierre-Joseph), 59.
Lecointre, 502.
Lecompte (François-Antoine), 59.
Lecomte (Charles), 59.
Lecorps (Blaise), 59.
Lecourbe, 207.
Lecourt (Jean-Baptiste), 59.
Lecouteulx-de-Canteleux, 368.
Lecreurer (Guillaume), 59.
Lecreurer (Maurice), 59.
Lecureux (Jérôme), 59.
Lecuyer (François-Pierre), 60.
Lécuyer (Jacques), 60.
Ledoré (François), 60.
Ledouarin (François-Fidèle-Amable), 60.
Ledru des Essarts, général, 387.
Leduc (Charles-Joseph), 476.
Leenfant (Antoine), 60.
Lefaivre. Voy. Lefevre (François.
Lefebvre, maréchal, 65, 275, 386, 407, 467, 515.
Lefebvre (Louis-François), 60.
Lefebvre (Philippe), 60.
Lefevre (Auguste-Pierre), 60.
Lefevre (Charles-Gabriel), 60.
Lefevre (Etienne-George), 60.
Lefevre (François), dit Sans-Gêne, 60.
Lefevre (Nicolas), 61.
Lefevre (Pierre), 61.
Lefort, 81.
Lefort (Jean), 61.
Lefort, dit Faure (Jean), 61.
Lefranc, général, 62.
Lefranc (Maurice), 62.
Lefranc (Jacques), 61.
Legall (Laurent), 62.
Legargasson (Pierre), 62.
Legay, sergent, 187.
Legay (Nicolas-Dominique), 62.
Legendre, 62, 287, 364, 501.
Legentil (Andre), 62.
Léger (Jean-Baptiste), 62.
Legnago, 507.
Legoff (Yves), 62.
Legoussat (Charles), 63.
Legout (Jacques), 63.
Legouvé, 364.
Legrand, 331.
Legrand (François), 63.
Legrand (Gilbert), 63.
Legrand-d'Aussy, 520.
Legras (Vincent-Louis), 63.
Legros (Louis), 63.
Legros (Nicolas), 63.
Leguay (Pierre), 63.
Leguen (Mathieu), 63.
Leguerney (Pierre), 64.
Leguin. Voy. Leguen (Mathieu).
Lehay. Voy. Laye.
Leibnitz, 361, 365.
Leibtingen, 154.
Leignick, bataille de, 97.
Leipzig, 3, 18, 32, 44, 91, 133, 163, 180, 209, 291, 419, 480.
Leiskamm, 82.
Lejosne (Jean-François-Louis), 64.
Leliette, 64.
Lemaire (François), 64.
Lemaire (Pierre), 64.
Lemaitre, 280.
Lemale (Antoine), 65.
Léman, 73.
Lemarois (Jean-Léonard-François comte), 476, 497.
Lemercier (Louis-Nicolas, comte), 368, 370, 421.
Lemesle (Léonard), 65.
Lemoine, général, 407.
Lemon, gorge du, 19.
Lenain (Louis), 65.
Lendet. Voy. Leudet (Pierre).
Lenoble (Pierre), 65.
Lenoir (Amable-Emmanuel), 65.
Lenormand (Histoire de l'Ordre), 171.
Lensberg, 32.
Léoben, 139, 282.
Léon (Histoire de l'Ordre), 162.
Léon XII, 302, 303.
Léonard-Bourdon, 502.
Lepage (Frédéric), 65.
Lepaumier (Jean-Fr.-Louis), 65.
Lepelletier, 439.
Lepelletier (Louis), 65.
Lepelletier de Chambure (Histoire de l'Ordre), 179, 180.
Leppel (Fr.), 65.
Lequernay. Voyez Leguerney (Pierre).
Lequerret, 66.
Leriche (Fr.), 66.
Lérida, 508.
Lernièce (Jean-Louis), 66.
Leroi (Charles), sergent, 66.
Leroi (Fr.), 66.
Leroi (Honoré-Remy), 66.
Lerondeau (Martin), 66.
Lerot (Joseph), 66.
Leroux (Jean Joseph), 66.
Leroy, 306.
Leroy (Charles), grenadier, 66.
Leroy (Charles), lieutenant, 66.
Leroi (Fr.), sergent-major, 66.
Leroy (Fr.-Juste), 67.
Leroy (Jean-Bap.-Nicolas), 67.
Leroy (Jean-Nicolas), 67.
Leroy (Julien), 305.
Leroy (Louis), 67.
Leroy (Pierre), sergent, 67.
Leroy (Pierre), grenadier, 67.
Leroy (Toussaint-Joseph), 67.
Leroy. Voy. Leroi (Charles).
Leroy. Voy. Leroi (Honoré-Remy).
Leroyer (Fr.), 67.
Lesage (Jean-Baptiste), 67.
Lescalier (Daniel, baron), 370.
Leseur, dit Mavré (Jean-Pierre-Jérôme), 68.
Lesire (Jean), 68.
Lespagnol (Augustin), 68.
Lespinasse (Augustin, comte, de), 371.
Lesselines (Augustin), 68.
Lestage (Raymond), 68.
Lestins (Fr.), 68.
Letanville, 211.
Letellier, 230, 231, 328.
Leteurtre (Pierre-Fr.), 68.
Letourneur, 139, 230, 321, 477.
Letourneur de la Manche, 356.
Lettré (Fr.-Victor), 68.
Letuaire (Antoine), 68.
Leuchtemberg (Eugène Beauharnais, duc de), 193, 283, 382, 349, 412.
Leudet (Pierre), 68.
Leval, général, 208.
Levalton (Lucien-Gilles), 69.
Levant, îles du, 127.
Levasser (Louis-Joseph), 69.
Levasseur, 350.
Levenbruch. V. Lœvenbruck (Jean-Pierre).
Lévêque (Jean-Pierre), 69.
Lévêque (Pierre-Jean-Fr.), 69.
Levers (Fr.), 69.
Levey, 69.
Levico, bataille de (Histoire de l'Ordre), 165.
Levreau (Histoire de l'Ordre), 164.
Leyde, marquis de, 351.
Lezai-Marnezia (Adrien, comte de), 372.
L'héritier, 477.
Lhotard (Fidèle), 69.
Lhuilier, 175.
L'huis, 91.
Liaigre (Jean), 69.
Libaubaut (Guillaume), 69.
Libes (Jean), 69.
Libotte (Joseph-Emilien), 70.
Liboulin (Guillaume), 70.
Libourne, 20.
Liboutant, 70.
Liebtingen, 38, 52.
Liége, 399, 421, 461.
Liegre. Voy. Liaigre (Jean).
Lientz, retraite de (Histoire de l'Ordre, 164.
Liévaux (Gilbert), 70.
Lieutaud (Fr.-Pierre), 70.
Lieutaud (Jean), 70.
Ligerot, 70.
Ligney (Edme-Joseph), 70.
Lignier (Augustin), 70.
Ligny, 44, 70.
Ligny. Voy. Ligney (Edme-Joseph).
Ligonier, général, 241.
Ligurie, 19, 59, 340.
Lille, 81, 85, 148, 233, 311, 374, 410, 444, 465.
Limath, 32, 157, 159, 171.
Limoges, 215.
Limosin (Pierre), 71.
Linage (Antoine), 71.
Linois (Charles-Alexandre-Léon, comte Durand de), 20, 30, 60, 71, 168, 177.
Lintz, 283, 314.
Liptingen, 158.
Lisard (Charles), 73.
Liserand (Claude-Marie), 73.
Lisman (Charles), 73.
Litterbonne, 3.
Litzelmann. Voy. Lisman.
Livourne, 158, 310, 451.
Livron (Fr.), 73.
Lizeraud. V. Ligerot (Claude-Marie).
Loano, 206, 486.
Loches, 272.
Lochet, général, 39.
Locke, 325, 423.
Lodé, 78,
Lodi, 118, 140, 169, 283, 296, 477, 486, 520. — Histoire de l'Ordre, 162.
Lodin (Pierre-George), 74.
Lœvenbruck (Jean-Pierre), 74.
Loges, 67.
Loignon (Michel), 74.
Loison, général, 84.
Lombard (Honoré), 74.
Loménie-de-Brienne, 281.
Lomiten, 493.
Lonado ou Lonato, 62, 63, 177, 520. — Histoire de l'Ordre, 162, 164.
Londres, 73, 227, 238, 243, 345, 403, 422, 428.
Longeville, 214.
Longoulet, 50.
Longwy, 211.
Lons-le-Saulnier, 76, 452.
Loquereau, 74.
Lorette, 298.
Lorient, 35, 147,
Loriol. Voyez Loriot (Michel).
Loriot (Fr.), 74.
Loriot (Michel), 74.
Lorrain (Jean), 74.
Lorrain. Voy. Lostringue (Martin).
Lorraine, 52.
Lorquin, 85, 186.
Losier (Nicolas), 75.
Lostringue (Martin), 74.
Lothard, Voyez Lhotard (Fidèle).
Loubi, 156, 158.
Louette (Victor), 75.
Louis XIV, 351.
Louis XV, 234, 260, 305, 351, 367.
Louis XVI, 223, 227, 228, 230, 236, 242, 243, 266, 279, 285, 287, 305, 307, 318, 327, 330, 331, 333, 334, 345, 358, 360, 364, 374, 398, 403, 408, 411, 418, 421, 424, 426, 427, 428, 431, 445, 446, 447, 453, 500, 519.
Louis XVIII, 51, 149, 180, 185, 210, 225, 228, 230, 232, 233, 240, 241, 272, 281, 301, 311, 313, 314, 317, 332, 336, 339, 340, 344, 349, 351, 352, 355, 357, 358, 359, 368, 372, 392, 402, 406, 408, 411, 417, 419, 422, 427, 428, 432, 434, 436, 464, 502, 521.
Louis (Histoire de l'Ordre), 186, 187, 188, 190, 191, 193, 194.
Louis, baron, 344.
Louis (François), 75.
Louis (Antoine), 180.
Louis (Joseph), 75.
Louis-Philippe), 73, 175, 317, 392, 428. — Histoire de l'Ordre, 199.
Louvain, 110, 173, 220, 361, 497.
Louvet, 328, 502.
Louviers, 34.
Louville-la-Chenard, 89.
Lovadina, 181.
Lubeck, 75.
Luceau, 87.
Lucerne, lac de, 30.
Luciesteig, 110.
Luckner, maréchal, 240.
Lucot (Jean), 75.
Lucques, 351, 429.
Lucotte, général, 387. — Histoire de l'Ordre), 192.
Luès, 75.
Luette (Dominique-Joseph), 75.
Luneau, 75.
Lunel, 185.
Luneville, 87, 255, 269, 283, 290, 452.
Luntenau, 52.
Lupia, 293.
Lusignan, général, 44, 156.
Lusignan, marquis de, 433.
Lutzen, 32, 108, 117, 180, 209, 381, 474, 480.
Lutringer. Voyez Lostringue (Martin).
Luxembourg, 40, 95.
Luynes, duc de, 373.
Luzerne, la, 228, 402.
Luzerne, marquis de la, 305, 358.
Lyon, 64, 80, 227, 241, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 307, 308, 310, 317, 329, 368, 370, 392, 393, 404, 412, 419, 461, 462, 500, 521.
Lyonnet (Philippe), 75.

M.

Macdonald, maréchal, 205, 219, 241, 255, 276, 346, 386, 387, 391, 399, 478, 479, 509. — Histoire de l'Ordre, 175, 178, 189, 193, 194, 199, 201, 202, 203, 204.
Macerata, 205.
Mach, colonel, 241.
Mack, 471.
Mackensie, général, 208.
Macort (Louis), 75.
Macquard (Joseph), 76.
Macquart (Fr.-Henri), 76.
Macquer, 228, 314.
Madagascar, 245.
Madelonnettes, 305.
Madier de Montjau, 510.
Madone de Sastry, 78.
Madrid, 62, 180, 241, 342, 358, 406. — Histoire de l'Ordre, 192, 193, 194.
Maëstricht, 47, 106, 183, 399, 484, 504.
Maffrand (Henri), 76.
Mantredini, 433.
Magain dit Philippeville (Jean-Baptiste), 76, 122.
Magdebourg, 466, 477, 497.

Magendie, 368.
Magnant. Voyez Maignant (Jean).
Magne (Fr.), 76.
Magne (Jean-Charles), 76.
Magnie (Pascal), 76.
Magnière-Lunéville, 88.
Magnin (Désiré), 76.
Magny (Pierre), 76.
Magot (Pierre), 76.
Magot (Nicolas), 76.
Mahon, 164.
Mahut (Victor-Auguste), 77.
Mai (Jean-Antoine), 86.
Maignant (Jean), 77.
Maileron (Histoire de l'Ordre), 164.
Maillet (Jean-Louis), 77.
Maillet (Protée), 77.
Mailhe, 304.
Maillof (Mathieu), 77.
Mainguet (Louis), 77.
Mainguy (Guillaume), 77.
Maïno, 429.
Maire (Jacques), 77.
Maison (Charles), 77.
Maison, maréchal, 392.
Maiton (Histoire de l'Ordre), 163.
Maitrot (Pierre-Louis), 77.
Makak, 90.
Malaga, 62.
Malabar, 71.
Malécot (Jean-Baptiste), 78.
Malesherbes, 446, 500.
Malfroy (Histoire de l'Ordre), 163.
Malines, 163, 173, 497.
Mallet, 78, 233, 235, 270, 332, 355, 416.
Mallet-Dupan, 356, 418.
Malleville, 242, 412, 497.
Mallins. Voyez Mattins (Fr.).
Malmesbury, lord, 374, 410.
Malo-Jaroslawitz, 44, 65.
Maloiseaux (Fr.), 78.
Malouet, 310.
Malsegni, général, 353.
Malte, 18, 128, 161, 379, 418, 464. — Histoire de l'Ordre, 192.
Maluot. Voyez Malécot (Jean-Baptiste).
Mamelucks, 27, 44, 45, 51, 53, 56, 57, 70.
Mandat, 424.
Manante (Jean-Marie), 78.
Manet (Histoire de l'Ordre), 162.
Manette. Voyez Manet (Fr.-Denis).
Mangin, 511.
Manheim, 62, 83, 160, 164.
Manifleur, 78.
Manigain. Voyez Magain.
Manissier (Louis), 78.
Manoir (Nicolas), 78.
Mansuie (Claude), 78.
Mansoura (Théodore), 78.
Manssourah, 140.
Mantes, 66.
Mantoue, 8, 18, 46, 74, 90, 99, 125, 161, 163, 305, 433, 451, 471, 520, 521.
Manuel (Antoine-Fr.), 78.
Manuel, 401.
Maquin (Fr.), 482.
Maras (Histoire de l'Ordre), 171.
Marat, 279, 285, 315, 321, 329, 501.
Marbeuf, de, 295.
Marbot, 321.
Marc, 79.
Marceau, 353.
Marcey, 65.
Maréchal (Amand), 79.
Maréchal (Charles), 79.
Maréchal (Jean-Fr.), 80.
Maréchal (Sébastien), 80
Marchand, 473.
Marchand (Jean-Denis), 79.
Marchand (Jacques), 79.
Marchand (Jean-Baptiste), 79.
Marchand (Jean-Charles-Honoré), 79.
Marchand (Simon), 79.
Marchand, 305.
Marchal (Sébastien), 78.
Marcher (Jean), 79.
Marck (Jean), 79.
Mardoff, 89.
Marengo, 1, 4, 6, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 25, 26, 27, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 77, 79, 80, 81, 82, 85, 88, 90, 92, 93, 94, 97, 99, 103, 107, 109, 114, 117, 118, 122, 123, 124, 133, 135, 137, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 152, 153, 155, 157, 158, 159, 160, 163, 164, 162, 168, 170, 172, 173, 178, 187, 187, 188, 189, 192, 193, 195, 198, 200, 203, 207, 213, 215, 218, 219, 220, 272, 277, 294, 464, 472, 507, 514, 522.
Marescot, 504.
Maret, 250, 333, 373, 407, 422, 433, 444.—Histoire de l'Ordre, 169.
Margès (Jean-Sébastien), 80.
Margonet, 80.
Margote (Louis-Frédéric), 80.
Marguery (Toussaint), 80.
Marie-Antoinette, 327, 406.
Marie-Louise, archiduchesse, 223, 242, 263, 264, 271, 299, 300, 302, 340, 357, 366, 403, 419.
Marienbourg, 153.
Marin (Jean), 80.
Mariol (Histoire de l'Ordre), 163.
Marion, 80.
Mariot (Jean), 80.
Mariot. Voyez Girardel (Jean-Baptiste).
Mariotte (Jean), 80.
Markdorff, 171.
Marlborough, duc de, 387.
Marménia (Nicolas), 80.
Marmon. V. Palluel.
Marmont, maréchal, 55, 91, 105, 377, 386, 409, 472.
Marmontel, 326, 430.
Marne (Haute-), 4.
Marné (Fr.), 80.
Marolles, 195.
Maquard. Voy. Macquard (Joseph).
Marquery. Voyez Marguery (Toussaint).
Marquety (Laurent), 80.
Marrast (Armand), 325.
Marsalla (Pierre), 81.
Marsandeau (Elie), 81.
Marseille, 7, 55, 56, 60, 77, 252, 317, 409, 420, 455.
Marseille (Pierre), 81.
Marson (Louis), 81.
Martainville, 253.
Martin, vice-amiral, 323.
Martin (Jean-Antoine), 81.
Martin (Jean), 81.
Martin (Gabriel-Joseph), 81.
Martin (Jean-Baptiste), 81.
Martin (Jean-Baptiste-Simon), 81.
Martin (Jean-Louis), 81.
Martin (Joseph-Marie), 81.
Martin (Louis), 82.
Martin (Pierre), 82.
Martin (Pierre-Fr.), 82.
Martineau (Charles), 82.
Martinique, 90.
Martinenq, 71.
Marulaz, général, 83, 179.
Marut (Jean), 84.
Maruaz (Jacob-Fr., baron), 82.
Masel, 192.
Masse (Jérôme-Jean), 84.
Masse (Pierre), 85.
Masse (Joseph), 85.
Masclet (Constant-Laurent), 84.
Masselin, 85.
Massena, 12, 46, 132, 156, 163, 171, 206, 252, 254, 261, 342, 343, 407, 434, 452, 466, 471, 497. — Histoire de l'Ordre, 162.
Massillon, 243.
Masson. Voyez Mazan (Nicolas).
Masson (Nicolas), 85.
Matarich, 27.
Mater 462.
Matharic, 39.
Mathé, 85.
Mathieu (Pierre-Fr.-Etienne), 85.
Mathieu (Jean-Curin), 85.
Mathieu (Etienne), 85.
Mathieu, 329.
Mathurin, 85.
Mattins, 86.
Matouba, 86.
Maubeuge, 4, 32, 68, 171, 218, 476, 504.
Maudusson, 272.
Maulde, 215.
Maugin, 85.
Mauny, 273.
Maupeou, chancelier, 213, 423.
Maurel, 85.
Maurice, 86.
Maurienne, 504.
Maury, cardinal, 231, 299, 317, 318, 24.
Maugun, avocat, 394, 462.
Maximilien, electeur, 402.
Mayen, 86.
Mayence, 8, 9, 24, 29, 39, 50, 52, 67, 79, 83, 84, 91, 95, 102, 106, 170, 171, 178, 179, 185, 219, 273, 274, 341, 384, 427, 476, 504, 518.
Mayençon, 86.
Maylin, 86.
Mayeux (Alexis), 86.
Mayeux. Voyez Mayen (Jacques).
Mayre, dit Benoit (Raymond), 86.
Mazan, dit Masson (Nicolas), 87.
Maze, 87.
Mazel (Jean-Baptiste-Félix), 462.
Mazel (Louis), 87.
Mazerey, 461.
Mazié, 87.
Meaux, 389.
Mecene, 298.
Mechin, 418.
Mecklembourg, 51.
Medelin, 54, 154, 179.
Medina-Sidonia, 32.
Medina del Rio Secco, 54.
Medoux, 87.
Mediterranee, 27.
Meisterlet, 87.
Meixner. Voy. Mexner.
Megard, 87.
Mege. Voy. Metge.
Melee de la Touche, 415, 416.
Mejan, 373.
Melas, 472, 522.
Mellinger, 87.
Melogue, 211.
Mettivier. Voy. Mettivier.
Melun, 10.
Memmingen, 12, 43.
Menage, general, 463, 482.
Menant, 87.
Ménard (Antoine), 87.
Menard (Jean-André), 88.
Menden, 284, 5 7.
Mengaud, 288.
Menin, 24, 83, 189, 467.
Menou, general, 15, 121, 129, 379.
Menoux, 88.
Mens, 234.
Mentelle, 457.
Méras, 506.
Merault de Bissy, père, 306.
Merbes, château, 64.
Mercier (Louis), 88.
Mercier, 88.
Mercier, dit la Vendée, 116.
Merinville, de, 297.
Mérienne, 88.
Mérimé, 88.
Merlin de Douai, 235, 247, 308, 320, 334, 340, 341, 362, 410, 415, 427, 445, 516.
Mermet (Julien-Augustin-Joseph), 483.
Méroux, 83.
Mersebourg, 480.
Merveilhau, 88.
Méry, 88.
Méry-sur-Seine, 384.
Mertrud, 517.
Mesnières, 454.
Mesrienne. Voy. Mérienne.
Métallier (Histoire de l'Ordre), 188.
Metayé, 89.
Metge, 89.
Métivier, 89
Métray, 89.
Metternich, de, 263, 311, 374.
Metz, 23, 32, 33, 52, 54, 81, 177, 228, 318, 423.
Metzinger, 89.
Meunier (Augustin), 89.
Meunier (Jean-Pierre), 90.
Meunier (Honoré), 90.
Meunier (Hugues), 90.
Meunier (Louis), 90.
Meunier (Pierre-Clement), 90.
Meurier, 178.
Meusnier, 398.
Mexner ou Meixner, 91.
Meyer, 91.
Meynadier, baron, 389.
Meynard, 91.
Meynard (Jean-Pierre), 91.
Meynaud, 91.
Meyron, 91.
Meyssin, 91.
Mezieres. Voy. Petit-Jean.
Mezières, ville, 74, 77, 87, 397, 461.
Mezza-Lambarda, 46.
Mialan ou Mialan, 92.
Michaud (Charles-Franç.), 92.
Michaud (Jean), 92.
Michaud (Pierre), 92.
Michaud, 315, 341, 414.
Michel, 13.
Michel (Jean-Fr.), 92.
Michel (Joseph), 92.
Michel, dit Laurent (Jean), 92.
Michel (Louis-Fr.), 93.
Michel (Louis-Nicolas), 93.
Michel (Jean-Jacques). — Histoire de l'Ordre, 187.
Michelet, 93.
Mien, 93.
Migliaretto, 161.
Miguet, 284, 426.
Mignot, 93.
Mignot (Nicolas), 94.
Milhaud, 537.
Minden Voy. Menden.
Minguet. Voyez Maingnet.
Minguy. Voy. Mainguy.
Milan (André), 94.
Milan, 24, 30, 153, 160, 263, 304, 372, 418.
Milhaud, 134.
Milet, 94.
Mille, 94.
Miller. Voy. Muller (Nicolas).
Millin, 413.
Millot, 94.
Mincio, 3, 6, 11, 13, 17, 20, 24, 27, 34, 47, 50, 62, 79, 93, 123, 126, 137, 153, 157, 158, 159, 169, 173, 483.
Miollis, 174.
Miot, comte de Melito, 396.
Mioux, 94.
Mirabeau, 243, 258, 360, 364, 412, 421, 437, 445.
Mirabel ou Mirabelle, 94.
Mirande, 497.
Mirbeck, 318, 320.
Mirolle ou Mirol, 95.
Miremont, 94.
Mirepoix, évêque de, 233.
Modène, 130, 379, 464, 507.
Moegling, 95.
Mœskirch, 8, 12, 27, 31, 32, 37, 73, 79, 91, 158, 159, 171, 194, 198, 283, 492.

Moeskrenck, 93.
Mogene, 318.
Mohilow, 32, 179.
Mohrungen, 75.
Moiraux (Isère), 10.
Moiroux (Fr.), 95.
Moissand, 95.
Motte, 396, 398.
Mojaisk, 32 39.
Molard, 95.
Molière, dit Alexis, 95.
Mollard. Voy. Molard.
Mollier, 96.
Moncey, maréchal, 270, 407, 419, 463.
Monck, général, 387.
Moncousu, 71.
Mondain, 96.
Mondovi, 68, 153, 167, 211. — Histoire de l'Ordre, 164.
Mondry, 96.
Monet ou Monnet, dit Manette Fr.-Denis), 96.
Monet ou Manet (Fr.), 96.
Monet ou Monnet (Jacques-Pierre), 96.
Monet, 177.
Monge, 232, 239, 240, 265, 346, 396, 397, 457, 506, 530.
Mongenet ou Monguinet. Voyez Lafitte.
Mongolfier, 500.
Mogne, 272.
Monin, 96.
Moniot, 124.
Monneret, 96.
Monnet (Fr.), 88.
Monnet (Jean-Baptiste), 96.
Monnet (Pierre), 97.
Monnier, 97.
Monnier Villeneuve (René), 483.
Monnois, 97.
Mons, 167, 180, 200, 484.
Monsigoni, 97.
Montagne Noire, 5, 293.
Montagney, 217.
Montaigne, 314, 325.
Montaigu, 90.
Montausier, 326.
Montargis, 38, 54.
Montauban, 45.
Montaulon (Jean), 97.
Montbeliard, 8, 77.
Montbrehoin, 69.
Mont-Blanc, 91.
Montbrun, général, 383.
Montcalm, marquis de, 244.
Mont-de-Marsan, 61.
Monte, 97.
Montebello, 11, 37, 57, 86, 130, 133, 136, 137, 158, 159, 181, 215.
Monte-Cornua, 171.
Montefacio, 48, 114, 144, 160, 169.
Monteil, marquis de, 433.
Monteil, 97.
Montel, 97.
Montelesimo, 98, 138, 154.
Montelimart, 45, 427.
Montendre, Mlle de, 245.
Montenotte, 296.
Monte-Rossi, 507.
Montesquieu, de, 325, 363, 423,
Montesquiou, de, 261, 276, 339.
Montesquiou, général, 183.
Montfaucon, 350.
Montferrier, marquis. Voyez Duvidal.
Montfort-l'Amaury, 432.
Montgaillard, 286, 364.
Montgaudry, 194.
Montgolfier, 349.
Montguinet, 97.
Monthermé, 76.
Montigny, 97.
Montlaurent, 97.
Montmédi, 18, 36, 49, 76.
Montmerot, 97.
Montmorenci, vicomte de, 433.
Montmorin, 250, 433.
Montmoro, 330.
Mont-Napoléon, 45.
Montpellier, 234, 240, 315, 404, 453.
Mont-Saint-Bernard, 27.
Mont-Saint-Jean, 3, 5, 22, 25, 28, 44, 172, 175.
Mont-Terrible, département, 9.
Mont-Thabor, 45, 56, 139.
Mont-Tonal, 64, 68, 168.
Mont-Tonnerre, 32.
Montreuil, 22, 33, 62.
Montreuil-l'Argille, 194.
Montrejean, 152.
Montrion, 98.
Morangies, 233.
Morard de Galles, comte, 400.
Moreau, 5, 7, 8, 42, 52, 61, 90, 110, 163, 179, 189, 217, 279, 282, 283, 285, 287, 309, 332, 341, 342, 352, 385, 416, 428, 433, 464, 465, 479, 507.
Moreau (Jérôme), 98.
Moreau (Nicolas), 98.
Moreau (Louis-Auguste), 98.
Mornet (Jean-Claude), 99.
Mornet (Joseph), 99.
Morel (Jacques-Charles), 98.
Morel (Louis), 98.
Morel (Nicolas), 99.
Morin (Pierre), 99.
Morin (Jean-Baptiste), 99.
Morin (Jean), 99.
Morillon, 99.
Mormaur, 209.
Mortagne, 26.
Mortal, 99.
Mortas, 99.
Mortier, maréchal, 8, 15, 170, 283, 385, 389, 407. — Histoire de l'Ordre, 199.
Mortière, de la, 169.
Mortreuil, 99.
Mosburg, 84.
Moscou, 19, 78, 91, 168, 300, 393.
Moskowa, 32, 95, 493.
Mousse, 100.
Mothé, 427.
Mouard, 192.
Moulet, 99.
Moulin (Jean-Pierre), 99.
Moulins, 307, 308.
Moullet, 99.
Moura, 99.
Mourad-Bey, 53.
Mourain, 99.
Moureau (Jérôme), 98.
Moureau, 99.
Mourencq, 100.
Mourin, 100.
Moussel, 100.
Mousson, 100.
Moustier, 358.
Moutel, 97, 100.
Mouton, 100, 394.
Moynet, dit Curbe, 101.
Monzambano, 98.
Muiron, frégate, 136.
Mülbach, 21.
Mulgrave, lord, 245, 432.
Mulhausen, 132.
Mulois, 101.
Mulot, 101.
Muller, général, 371, 463.
Muller (Nicolas), 101.
Muller (Jean-Nicolas), 101.
Muller (George), 101.
Mullot, 101.
Munaux, 101.
Muneau (Jean-Nicolas), 101.
Munerault, 101.
Munich, 193, 227, 349, 351, 403.
Munster, états de, 340.
Muraire, comte, 387, 401.
Murat, 25, 38, 53, 66, 91, 174, 202, 301, 310, 407, 429.
Murinais, 230, 231.
Mussignano, prince, 304.
Musquinchin, 48.
Mustapha-Pacha, 380.
Mutigny, 203.
Mutoir, 101.
Muzziconi, 97, 101.

N.

Naive-devant-Bar, 353.
Najac (Benoit-George, comte), de, 402.
Najasse (Jean), 101.
Namur, 23, 183, 484.
Nanci, 86, 160, 245, 317, 334, 344, 353, 367, 421, 505.
Nangis, 464.
Nanne (Nicolas), 101.
Nantes, 16, 39, 127, 193, 232, 306, 316, 415, 427.
Naples. — Napolitains, 2, 9, 10, 19, 24, 36, 41, 43, 54, 60, 74, 77, 81, 82, 86, 89, 225, 227, 242, 301, 303, 310, 331, 374, 395, 408, 422, 425, 429, 433, 465.
Naplouse, 139.
Napoleon, général, consul, empereur, 5, 11, 26, 32, 33 38, 45, 47, 51, 53, 63, 66, 67, 71, 72, 73, 80, 84, 90, 130, 140, 142, 144, 158, 205, 227, 229, 232, 248, 254, 255, 261, 262, 263, 264, 269, 270, 271, 283, 285, 287, 288, 290, 295, 296, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 312, 315, 316, 317, 322, 325, 332, 336, 338, 340, 342, 350, 357, 358, 359, 361, 364, 366, 374, 377, 396, 399, 401, 403, 404, 406, 407, 413, 416, 419, 422, 424, 425, 426, 429, 431, 432, 433, 434, 437, 447, 457, 471, 472, 477, 505, 516, 520, 531, 533, 534, 593. — Histoire de l'Ordre, 169, 172.
Napoléon II, 276, 278, 280, 299, 303, 313.
Napoléon (Joseph), 283, 291, 297, 304, 343, 359, 385, 389, 397, 416, 429.
Napoléon (Louis), 254, 274, 297, 367.
Napoléon (Jérôme), 301, 351.
Narbonne, 84.
Narbonne, comte de, 403.
Naudin (Pierre), 101.
Naussbraum, 101.
Navarre, 292.
Navarrens, 48.
Navaux, (Fr.), 101.
Nayhes (Histoire de l'Ordre), 178.
Naze (Joseph), 101.
Naze (Louis-Charles), 101.
Naze (Nicolas), 102.
Nazé, 84.
Necker, 336, 367, 368, 373, 417.
Necker, passage du, 8.
Neckrau, 83.
Neerwinden, 117, 183, 476.
Neige (Jean-Baptiste), 102.
Nelson, 55.
Neresheim, 171.
Nerpi, 507.
Nesselrode, de, 390.
Neubourg, 28, 171, 179, 283.
Neudeck, 82.
Neufchâteau, 176, 504.
Neufchâtel, 408.
Neukirchen, 106.
Neumarck, 44.
Neustad, 121.
Neustrie, 88.
Neuwied, 10, 171, 216.
Newton, 361, 365.
New-Yorck, 358, 416.
Ney, 274, 314, 384, 387, 407, 411, 428, 464, 466, 474, 535.
Nibille (Joseph), 102.
Nice, 434.
Niceville, 102.
Nicolas, empereur, 393.
Nicolas (Albin), 102.
Nicolas (Jacques), 102.
Nicolas (Pierre), 102.
Nicole (Jean-Pierre), 102.
Nicole (Louis), 102.
Nicolin (Jean-Baptiste), 102.
Nicolin (Pierre), 102.
Nider-Ulm, 102.
Niederrœden, Bas-Rhin, 4.
Nieuport, 68, 465.
Nièvre, la, 307.
Niglis, 102.
Nimegue, 465.
Nîmes, 40, 226.
Nion, 403.
Noailles, général, 81, 135, 228, 232, 430, 447.
Noblot, 103.
Nodier, 310.
Noé, comte, 406.
Noël, 372, 414, 528.
Noël (Fr.-Augustin), 102.
Noël (George-Louis), 103.
Noël (Jean), 103.
Noël (Pierre-Denis), 103.
Noël (Pierre-Fr.), 103.
Nogent, 381.
Noireaux, 103.
Noirmoutiers, île de, 127.
Noirot, 103.
Nollendorff, 141.
Nollet, 397.
Nolot, 103.
Norberg, 104.
Norbel, dit Schmidt, 104.
Nordlingen, 47.
Normand (Joseph), 104.
Normand (Victor), 104.
Northeim, 47.
Nosbeaum, 101.
Noss, 104.
Notaire, 104.
Notre-Dame, 298.
Notre-Dame-des-Victoires, 298.
Notzweiler, 93.
Nougaret, 104.
Nourrisson, 370.
Nouvelle, 104.
Novale, 433.
Nover, 104.
Novi, 21, 26, 37, 58, 65, 78, 119, 125, 126, 131, 153, 162, 179, 219, 221, 294.
Noyer, 104.
Numérot, 104.
Nuremberg, 123.
Nyons, 81.

O.

Oberhollabrunn, 128.
Obert, 180.
Obrowatz, 45, 124.
Occana, 283, 473.
Ochard, 104.
Odembourg, 374.
Offemback, 42.
Offembourg, 87, 143, 155, 283.
Oger, 481.
Oleron, 336.
Olioulles, 296.
Olivier, 105.
Ollenstadt, 133.
Ollivier, 507.
Olmutz, 241.
Onagten, 105.
Oneille, 429.
Oneveux, 105,
Oppenheim, 83.
Oporto, 47, 64.
Opthz, 105.
Ordonneau, général, 105.
Orelly, 87.
Orléans, duc, 54, 234, 238, 311, 314, 318, 506.
Orléans, 15, 22, 199, 202, 334, 344, 423.
Orlow, comte, 385, 390.
Ormesson, intendant, 336.
Ornano, général, 389.
Orville, 65.
Osman-Bey, 53, 56.
Osmanli, 39.
Ostach, 97.
Ostende, 55.
Ostrolenka, 47, 83, 174.
Otrante, 309.
Otricoli, 57, 81.
Otto, comte de Mosloy, 402.
Ouachten, 105.
Oubril, d', 269.
Oudalle, 51.

Oudard, 107.
Oudenarde, 497.
Oudinot, maréchal, 128, 343, 464.
Ouel, 107.
Ouessant, 169, 261.
Oury (Antoine), 107.
Oury (Jean-Pierre), 107.
Outrepont (Charles d'), 361.
Ouvert (Histoire de l'Ordre), 165.
Ouvrard, 309.

P.

Pache, 241, 328.
Pacté, 107, 110.
Paër, comte, 385, 390.
Pahlen, comte, 209, 390, 474.
Paine, 437.
Painvain, 107.
Palaisy, 107.
Palazy, 107.
Palissy (Bernard), 518.
Palencia, 41, 53.
Palissot, 345.
Pallet, 107.
Palud, la, 375.
Pallouet, 107.
Palluel, dit Marmon, 107.
Palma-Nova, 129.
Palzi (Histoire de l'Ordre), 165.
Pampelune, 193.
Panckoucke, 373.
Panier, 107.
Pannaty, 107.
Panot, 108.
Paoli, 261, 295, 428, 448, 457.
Papezans, 108.
Paquetè, 110.
Paquetet, 108.
Paradis, 108.
Paramaribo, 231.
Parant, 108.
Parcieux, 45.
Parent, 484.
Parent-Réal, 513.
Paris-Duverney, 412.
Paris, 108, 180, 213, 341, 308, 309, 371, 372, 373, 374, 378, 402, 403, 404, 409, 435, 436.
Parisot, 108.
Parize, 108.
Parmentier, 109.
Parny, 316, 421.
Pascalis, 235.
Pasquier, 229, 287.—Histoire de l'Ordre, 179.
Pasteur, 109.
Pastonnel. Voyez Patonnet.
Pastoret, 232, 458.
Pastre de Laval, 109.
Pasturana, 179.
Patenôtre, 110.
Patet, 110.
Pathieu, 110.
Pathou, 110.
Patinier, 110.
Patomale, 82.
Patonnet, 110.
Patou, 110.
Patras, 110.
Patrat, 110.
Patriote, vaisseau, 102.
Pattieu (Jean-André), 110.
Patzins, 111.
Paugnion (Hubert), 111.
Paul (Bertrand), 111.
Paul-Emile, 342.
Paulas, 111.
Paulus, 111.
Pauquet, 112.
Pauthenier, 112.
Pauvart, 112.
Pauzade, 112.
Pauzat, 112.
Pavie (Michel-Antoine), 112.
Pavie, 160.
Pawlikowski, 222.
Payan, 528.
Payen (Histoire de l'Ordre), 166.
Payen (Pierre), 484.—Histoire de l'Ordre, 169.
Pech, 112.
Pecoul, dit Printemps, 113.
Pegon, 113.
Peigne, 113.
Pelay, 113.
Pelet de la Lozère, comte, 403.
Pelle, 113.
Pelleport, général, 390.
Pellet, 113.
Pelletier, 307.
Pelligen, 240.
Penafiel, 47.
Penebayre, dit Languedoc, 113.
Peniscola, 30.
Pensacola, 467.
Pepin, 114.
Perceval, 114.
Percheron, 114.
Perdrot, 114.
Perdu, 114.
Péré, comte, 405.
Pérce, contre-amiral, 451.
Périer (Casimir), 376, 394.
Pérignon (Pierre), 114.
Pérignon (Dominique-Catherine, comte, puis marquis de), 406.
Périn, 114.
Périot, 114, 116.
Périotte, 116.
Pernain, 114.
Pernier, 114.
Péroise, 114.
Péronne, 32, 126.
Pérouse, 114.
Péroux, 115.
Perpignan, 293.
Perrault, 114.
Perregaux (Alphonse-Claude-Charles-Bernardin, comte), 319, 408, 409.
Perrein, 115.
Perret (Pierre-Antoine), 115.
Perret (Charles), 115.
Perrier (Baptiste), 484.
Perrier (Nicolas-Fr.), 115.
Perrier (Jean-Baptiste), 115.
Perrin (Jean), 115.
Perrin (Jean-Baptiste), 115.
Perrin (Joseph), 115.
Perrin (Histoire de l'Ordre), 163.
Perrion, 116.
Perroille, 116.
Perron (Adrien), 116.
Perron (Isidore), 116.
Perron (Pierre-Barthélemy), 116.
Perrond (Jacques), 117.
Perronnelle, 116.
Perrot (Fr.), 116.
Perrot (Jean-Baptiste), 117.
Perry, 423.
Perseval, 117.
Persil (Histoire de l'Ordre), 199, 200.
Péruchot (Jean), 117.
Péruchot (Jean-Louis), 117.
Péry, 117.
Peschiera, 136, 153. — Histoire de l'Ordre, 162, 163.
Péterborough, lord, 230.
Pétersbourg, 399, 432.
Petiau, 117.
Petiet, 409.
Pétion, 337, 345, 364, 401, 424.
Petiot, 117.
Petiot (Jean-Pierre), 117.
Petit, 117.
Petit (Antoine-Fr.), 484.
Petit (Jean), 118.
Petit (Philippe), 118.
Petit (Jean-Nicolas), 118.
Petit-Jean dit Mazières (Nicolas), 119.
Petit (Pierre-Fr.), 118.
Petit (Antoine). —Histoire de l'Ordre, 169.
Petit (Histoire de l'Ordre), 164.
Petit, baron (Histoire de l'Ordre), 166.
Peugnet, baron, 119.
Peutel, 120.
Peutet, 120.
Peyre, 120.
Peyrestortes, 492, 494.
Peyronnet, de, 376.— Histoire de l'Ordre, 188, 189, 190.
Peyrot, 121.
Pezetto, 46.
Plaffenhoffen, 116.
Phaslsbourg, 89.
Pharaon, 300, 394.
Phelyppeaux, 461.
Philadelphie, 358, 402.
Philippe, 121.
Philippeville, 122.
Philisbourg, 26, 467.
Piave, 53, 92, 158, 479.
Picard (Histoire de l'Ordre), 165.
Picard (Jean), 122.
Picard (Louis), 122.
Picard, 316.
Pichegru, 162, 228, 230, 273, 286, 287, 309, 336, 341, 352, 387, 409, 421, 478, 479.
Pichon (Charles), 122.
Pichon, 122.
Picot (Julien), 123.
Picquenot, 123.
Pidoux, 123.
Pie VII, pape, 224, 262, 263, 347.
Piécoup, 123.
Pied, 123.
Piedfort, 123.
Piedfoulu, 123.
Pieffort, 123.
Pierné, 123.
Pierre, 123.
Pierre, 123.
Pierreney, 123.
Pierron, 123.
Piessevaux, 124.
Pietolo, 74.
Pigne, 124.
Pignerol, 106.
Piguy, 124.
Pils, 422.
Pillard, 124.
Pillette, 88.
Pillot, 124.
Pilotaut, 124.
Piloteau, 124.
Pilotte (Jacques-Marguerite), 485.
Pina, 291.
Pinau, 124.
Pinault, 124.
Pindre, 124.
Pineau, 124.
Pinel, 124.
Pinet, 124.
Pingré, 302.
Pins, de, 303.
Pierry, 47.
Pioch, 24.
Piombino, 351.
Pionot, 125.
Piot, 125.
Piquet, 125.
Pille, général, 409.
Pise, 428.
Puerto Santa Maria, 143.
Piliot, 125.
Pitt, 374.
Pivert, 125.
Plainel, 125.
Plaisance, duc de, 229.
Planich, 113.
Planque, 125,
Plapont (Histoire de l'Ordre), 163.
Platzberg, 82, 164.
Pleinet, 125.
Plenet, 125.
Pléville-le-Pelley, 409 449.
Plisson, 125.
Plock, 343.
Plomion, 125.
Plouay, 220.
Pluchard, 126.
Plumelin, 126.
Plumon, 126.
Pô, 470.
Pochet, 127.
Pocquet, 112, 127.
Poctier, 127.
Poème, 127.
Poete, 127.
Poilat, 127.
Poilat (Gilles), 128.
Poincelet, 127.
Poincet, 88.
Poinsignon (Fr.), 128.
Poinsignon, 128.
Pointrin, 128.
Poiret (Histoire de l'Ordre), 164.
Poirier, 128.
Poirrier (Louis), 128.
Poisat, 128.
Poitiers, 76, 178, 438, 439.
Polignac, de, 376, 386, 394.
Pollet, 128.
Pologne, 12, 74, 81, 91, 257, 500, 507.
Pomarèdes, 128.
Pommier, 129.
Poncelet, 129.
Poncet, 129.
Ponceton, 129.
Pondichéry, 72, 76, 292.
Ponet, 130.
Poniatowski 222.
Ponlard, 130.
Ponnet, 130.
Pons, 130.
Ponsonnet, 130.
Pont, 130.
Pont-à-Bouvènes, 2.
Pont-à-Mousson, 344.
Pontarlier, 38.
Pont-de-Beauvoisin, 261.
Pontécoulant, 406, 441.
Ponteron, 100.
Pontoise, 67, 243.
Pont-Saint-Vincent, 148.
Pontot (Histoire de l'Ordre), 163.
Pophillat, 131.
Popineau, 131.
Porcher de Lissonay, comte de Richebourg, 410.
Poret de Morvan (Histoire de l'Ordre), 179.
Portalis, 232, 242, 286, 305. 336, 339, 340. — Histoire de l'Ordre, 180.
Portalis (Jean-Etienne-Marie), 411.
Port-au-Prince, 55.
Porto-Fermo, 18, 82.
Porto-Ferrajo, 71.
Porto-Legnago, 161.
Portugal, 12, 68, 76, 128, 263. — Histoire de l'Ordre, 194.
Posac, 131.
Posen, 34.
Postdam, 250.
Postel, 131.
Potersheim, 67.
Potier, 131.
Poultier, 234, 246.
Poulain-Grandpré, 246.
Poule, abbé, 437.
Poubeau, 132.
Poucet, 129, 132.
Pouderoux, 132.
Poudrille, 132.
Poudroux, 132.
Poulard, 132.
Poullain-Grandpré, 530.
Poupart-Neuflise (Jean-Abraham-André), 485.
Poupeau, 132.
Pouquet, 112, 132.
Pourcelt, 129.
Pourchet, 132.
Poussin (Jean-Baptiste), 132.
Poussin (Jean-Jacques). 133.
Poyanne, colonel, de, 371.
Pozac, 133.
Pozzolo, 13, 128, 219.
Pradeau, 133.
Pradel, comte, 158, 417.
Pradella, 18.
Pradt, de, 227.
Prague, 314, 315, 438, 442.
Precy, comte de, 459.
Preissac, comte de, 406.
Prentzlow, 47, 53.
Présau, 76.
Presbourg, 374.
Pressevaux, 124, 133.
Preuilly, 70.

P
préville, 317.
prevost, 133.
Preuvel, 133.
Preyfoulhoux, 123, 134.
Primolano, 49, 122, 155. — Histoire de l'Ordre, 163, 165.
Priestley (William), 316.
Priestley (Joseph), 316.
Priestley, 457.
Prieur, 134.
Prinet, 134.
Printems, 134.
Priolat, 134.
Priolet, 134.
Prolet, 134.
Proli, 328.
Prono, 134.
Proserpine, frégate, 525.
Protet, 134.
Provera, général, 206.
Provence, 71.
Prues, 134.
Prusse, 65, 74, 81, 304, 341, 421, 500, 507.
Puebla, comte de la, 180.
Puech, 124.
Puente de l'Arzobispo, 208.
Pugnac, 89.
Puissant, 135.
Pujet, 135.
Pultusk, 47, 64, 83, 116, 194.
Putange, 135.
Puton, 135.
Puy, 304.
Puységur, marquis de, 290.
Puységur, comte de, 334.
Puzel, 136.
Puzelle, 136.
Pyramides, 20, 21, 28, 53, 58, 70, 121, 139, 161, 169, 484.
Pyrénées-Orientales, 5.
Pyrénées, 180.

Q.

Quantin (Pierre), 485.
Quatre-Bras, 474.
Quiberon, 142.
Quidet, 136.
Quiévrain, 260.
Quilbé, 136.
Quinette, 241, 321.
Quimper, 62, 191.
Quirinal, 299.
Quirot, 321.
Quitel, 136.
Quefem, gendarme, 418.
Quelen, de, 299, 303, 349.
Quemin, 136.
Quenet, 136.
Querand ou Queraud, 136.
Querard, 229.
Querelle, 287, 415.
Queret, 136.
Quesnay, 423.
Quettier, 136.

R.

Raab, 54, 84, 105, 116, 158.
Rabattu, 136, 199.
Rabaut, 326.
Rabaut-Saint-Étienne, 500.
Rabier (Joseph), 137.
Rabier (Paul), 137.
Rabiet, 137.
Rachoux, 137.
Racine, 318, 502.
Radet, général, 299.
Radix, 137.
Raffy, 137.
Ragé, 137.
Raget, 137.
Ragois, 137.—Histoire de l'Ordre, 162.
Ragot, 137.
Raguse, 129.
Rajewski, 390.
Ramand, 138.
Ramanhié, 121.
Ramazzini, 314.
Rameau, 138.
Ramel, 138, 228, 230.
Rampon, comte, 138, 379, 516. —Histoire de l'Ordre, 162.
Ranc, 140.
Ranchon, 140, 194.
Raoul (Histoire de l'Ordre), 197.
Raphaël, 141.
Rapp, 141.
Raquet, 141.
Rastadt, 17, 52, 159, 288, 516.
Rat, 141.
Ratier, 141.
Ratisbonne, 111, 116, 121, 150, 300, 493.
Ratz, 142.
Raulet, 142.
Rausan, de, 268.
Ravenet, 142.
Ravin, 142.
Ravisseau, 142.
Raynal, abbé, 430.
Ré, île de, 107.
Real, comte, 254, 309, 413.
Réameau, 138.
Rebaud-Benoist, 142.
Rebaud, 142.
Rebecqui, 316.
Rebion, 142.
Reboul, 126, 142.
Reboux, 143.
Rebut, 143.
Rechnau, 56, 142.
Recommann, 143.
Redemieh, 53.
Reding, 343.
Redon, 242.
Redon-Beaupréau, 417.
Reep, 141.
Requin, 485.
Reggio, 209, 319.
Regnagno, 514.
Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, 280, 309, 332, 357, 374. 417.
Regnaud (Mme la comtesse), 420.
Regnault, 143, 238.
Regnier, duc de Massa, 421, 532.
Regnier, général, 141, 143, 153, 247, 266, 282, 341.
Reichlingen, 14.
Reiffling, 105.
Reims, 31, 180, 317.
Reina, 51.
Reinal, 143.
Reinemer, 143.
Reinhard (Charles-Frédéric, comte de), 397, 421, 437.
Reissmann, 143.
Rejasse, 143.
Remond, 143.
Remy, baron, 143.
Remy (Dominique), 144.
Remy (Jean-Fr.), 144.
Remy, 144.
Renard, 144.
Renaud (Jean), 144.
Renaud (Alexis), 144.
Renaud (Jean), 145.
Renaud (Jean-Jacques), 145.
Renaud (Nicolas), 145.
Renaud, 169.
Renault ou Renaud, 145.
Renault, 145.
Renaux ou Renaud, 145.
René (Histoire de l'Ordre), 163.
Rennes, 67, 68, 82, 242, 364.
Renouard, 443.
Renoud ou Renoult, 145.
Repnin, 464.
Requin, 485.
Resnier, 422.
Reseldat ou Reseltat, 146.
Restout ou Restoux, 146.
Rethore, 146.
Revel, 146.
Reventlau, comte de, 413.
Revire, 146.
Rewbel, 285, 288, 308, 341, 362, 427, 457.
Reyjasse, 143.
Reynal ou Reinal, 146.
Reynaud, 146.
Reynes, 146.
Reynier, général, 202, 429.
Riberach, 31.
Riboux ou Reboux, 146.
Ricard, général, 146, 384, 386, 390.
Richard (Histoire de l'Ordre), 164.
Richard (Alexis), 146.
Richard (Claude), 147.
Richard (Louis-Maurice), 147.
Richard (Fr.-Joseph), 147.
Richard (Jean-Baptiste), 147.
Richardot, 147.
Riche (Histoire de l'Ordre), 162.
Riche (Louis), 147.
Riche (Claude-Fr.), 147.
Richecœur, 147.
Richelieu, duc de, 393, 431, 503, 510, 520. — Histoire de l'Ordre, 177, 180, 186, 187.
Richepanse, general, 44, 61, 371.
Richer (Jean-Antoine), 147.
Richer, 448.
Ricord, 11, 206, 429.
Ricou, 147.
Rieux, 147.
Rigaud ou Rigand, dit Désarennes, 147.
Rignano, 483..
Rigoley, 148.
Rigoraud ou Rigoreau, 148.
Rilsheim, 170.
Rimini, 186, 196.
Riom, 335.
Ris, 46.
Ris, Riss ou Risse, 148.
Riston, 148.
Ritche ou Ritz, 148.
Ritel, 148.
Ritter, baron, 148.
Rivière ou Rivierre, 149.
Rivière (Jean), 149.
Rivière (Rene), 149.
Rivoli, 46, 52, 64, 70, 78, 96, 161, 218, 252, 461.—Histoire de l'Ordre, 162, 163, 164, 165.
Rheinfelds, 95.
Rheinsabern, 160.
Rheinsaberg, 170.
Rheinsheim, 26.
Rhin, armée du, 91, 122, 155, 283, 300, 310, 500.
Roanne, 262.
Robard, Robart ou Rolart, 149.
Robe et non Robbe, 149.
Robbe ou Robbes, 150.
Roberjot, 283, 516.
Robert, 349.
Robert (Claude-Fr.), 150.
Robert (Fr), 150.
Robert (Jacques), 150.
Robert (Jean-Baptiste), 150.
Robert (Joseph), 150.
Robespierre, 11, 227, 234, 239, 241, 261, 306, 307, 308, 315, 320, 321, 327, 328, 329, 330, 245, 364, 401, 403, 405, 414, 415, 418, 425, 427, 429, 437, 443, 444, 445, 448, 501.
Robidat, 150.
Robin, (Nicolas), 150.
Robin (Sébastien), 150.
Robinet, 150.
Robouan, 151.
Roccavina, 139.
Roccis, 151.
Rochat, 151.
Rochambeau, général, 135, 189, 223, 260, 279, 290.
Roche, 151.
Rochefort, 54, 200, 231, 324, 417, 448, 503.
Rochefoucauld (Alexandre), comte de la, 366.
Rochefoucauld, Mme de la, 366.
Rochefoucault, cardinal de la, 233.
Rochon (Histoire de l'Ordre), 171.
Rœderer, 113, 151, 286, 333, 372, 373, 374, 420, 422, 423.
Roemers, 532.
Roger de Damas, 472.
Roger Ducos, 412, 425, 454.
Roget (Hist. de l'Ordre), 163.
Rohan, cardinal de, 171, 265, 2?2.
Rohan, duc de, 303, 343.
Rohr, 151.
Roland, 316, 377.
Roland, Mme, 325.
Rolin ou Rollin, 151.
Rolland, 230, 398, 416.
Rognet, général, comte, 149.
Rollet, 142.
Romagne, 59.
Romagny, (Pierre), 152.
Romana, 473.
Romanie, 18.
Romano, 62, 130, 133.
Romans, 48.
Romanzow, de, 264.
Rome, armée de, 121, 158, 227, 259, 263.
Rome, 38, 40, 43, 57, 74, 298, 299, 301, 302, 303, 304, 309, 310, 341, 342, 345, 396, 418, 431, 453, 472, 478.
Romilly, Loir-et-Cher, 3.
Romilly, 462.
Ronco, 140.
Ronck, 17.
Ronde, 152.
Roque, 88.
Roques, 152.
Rosan ou Rozan, 152.
Rose (Histoire de l'Ordre), 164.
Rosle, 152.
Rosenthal, légion de, 121,
Roses, 259, 160, 161, 293, 507.
Rossel, de, 305.
Rossi, dit Monsigoni ou Muzziconi (Jean-Baptiste), 152.
Rossignol (Jacques), 152.
Rossignol, 394.
Rosso, 153.
Rottanger, 153.
Roth, 333.
Rouaix, 153.
Rouaud ou Rouot, 153.
Roubaix, 163, 195.
Roubaud, 153.
Roucairol, 153.
Roucher, 257.
Roudier, 153.
Rouen, 20, 21, 27, 31, 35, 305, 306, 368, 423, 463.
Rouff, 153.
Rougegoutte, 79.
Rougelet, 154.
Rouget, 154.
Rougirelle, 154.
Rouot (Antoine), 154.
Rouot. Voyez Rouaud (Guillaume).
Rouquette ou Ronquette, 154.
Roussard, 155.
Rousseau (Jean-Jacques), 236, 325, 423, 500, 502.
Rousseau (Jean), comte, 427.
Rousseau ou Roussot (Jean), 155.
Rousseau (Jacques-Louis), 155.
Rousseau (Christophe-Charles), 155.
Rousseau (René), 155.
Roussel (Jacques), 155.
Roussel (Auguste), 155.
Roussel, général, 585.
Rousselet, lieutenant, 46.
Roussot. Voy. Rousseau (Jean).
Rousselot, 155.
Routier ou Routtier, 155.
Rouvet, 155.
Rouvrain, 155.
Rouvre, 68.
Roveredo, 45, 477, 520.
Roux, 155.
Roux (Fr.), 155.
Roux (Claude), 156.
Roux (Jean-Baptiste), 156.
Roy, 340.
Roy (Hugues), 156.
Royal, 156.
Royer (Antoine), 156.
Royer (Fr.), 156.
Royer (Jean), 156, 157.
Royer (Histoire de l'Ordre), 165.

Royer-Collard, 463.
Rozan. Voyez Rosan.
Roze, 157.
Ruamps, 502.
Ruffin, général, 208.
Rugen, 525.
Ruges ou Ruget, 157.
Ruide, 157.
Rullhière, 430.
Rusca, 485.
Russes.—Russie, 4, 19, 22, 23, 27, 28, 31, 34, 37, 44, 46, 59, 65, 70, 78, 89, 91, 304, 305, 395, 430.
Ruty, général, 129.

S.

Saab, 283.
Saalbourg, 27.
Saalfeld, 47, 64, 194.
Saarbruck, 249.
Sabatier, 157.
Sabaltier (Histoire de l'Ordre), 164.
Sabatin, 157.
Sabès, 252.
Sabier, 158.
Sabion, camp de, 11.
Sacile, 40, 158.
Sacré, 158.
Saillaud, 158.
Saille, 158.
Sailly, Seilly ou Selly, 158.
Saimpé. Voy. Saint-Pée.
Saimpé, 159.
Sainglant, 158.
Saint-Rousset, 486.
Saint-Albin. Voy. Salabin.
Saint-Amand, 241.
Saint-Aubin, 214.
Saint-Avold, 74, 89.
Saint-Bernard, mont, 46.
Saint-Boniface, 158.
Saint-Brieux, 60, 211.
Saint-Chamans, de, 256.
Saint-Cloud, 394, 395, 421, 434, 454.
Saint-Denis, 298, 336.
Saint-Dizier, 474.
Saint-Domingue, 55, 56, 72, 162, 233, 324, 366, 460, 485.
Saint-Elme, fort, 507.
Saint-Etienne, 371.
Saint-Fargeau, 417.
Saint-Florent, 460.
Saint-Gaudens, 50.
Saint-Georges, bataille de, 19, 34, 46, 74, 157, 161, 177.—Histoire de l'Ordre, 162.
Saint-Germain, général, 15, 47.
Saint-Germain, ministre, 452.
Saint-Germain-en-Laye, 60.
Saint-Hypolite, 46, 87.
Saint-Jean-d'Acre, 5, 7, 9, 14, 16, 21, 28, 37, 45, 48, 49, 51, 58, 59, 63, 66, 69, 76, 77, 79, 81, 83, 88, 89, 103, 114, 129, 130, 139, 140, 141, 161, 163, 171, 177, 181, 182, 192, 324, 482.
Saint-Jean-de-Breuil, 205.
Saint-Jean-du-Gard, 403.
Saint-Julien, 372.
Saint-Joseph, couvent de, 29.
Saint-Just, 329, 337, 444, 504.
Saint-Juvin, 41.
Saint-Laurent de la Monga, 22, 160.
Saint-Louis, croix de, 12, 64.
Saint-Louis, chevalier de, 24.
Saint-Loup, 151.
Saint-Maixent, 334.
Saint-Malo, 7, 32, 244.
Saint-Marcellin, de, 535.
Saint-Marcouf, 35, 85.
Saint-Mars, vicomte de, 181.
Saint-Mars, général, vicomte de (Histoire de l'Ordre), 199, 200, 201, 202, 203.
Saint-Martin, affaire de, 34.
Saint-Maxime, 48.
Saint-Michel, combat de, 35, 158, 167.—Histoire de l'Ordre, 162.
Saint-Omer, 5, 21, 36, 47, 48.
Saint-Paul, 158.
Saint-Pée, 159.
Saint-Pé, 159.
Saintpé-Boston, 159.
Saint-Pierre, 90.
Saint-Pierre, 393.
Saint-Pont-de-Tommières, 200.
Saint-Priest, 281.
Saint-Pétersbourg, 431.
Saint-Quentin, 69.
Saint-Réjean, 286.
Saint-Urbain, 145.
Saint-Vaubry, 464.
Sainte-Hélène, 68, 382, 303, 310.
Sainte-Lucie, 109.
Sainte-Marie, 283.
Sainte-Marie-de-Capoue, 44.
Sainte-Ménéhould, 29, 77, 507.
Sainte-Monique, couvent de, 29.
Sainte-Suzanne, général, 61, 427.
Salabin, dit Saint-Albin, 159.
Salalhieh, 28, 53.
Salamanque, 473.
Salé, 159.
Salem ou Salenne, 159.
Salette ou Sallette, 259.
Salicetti, 205.
Salicetti (Christophe), 428.
Saint-André-de-Salins, 129.
Salins, 209.
Salm-Salm, 39, 167.
Salo, 90, 130, 172, 182, 486.—Histoire de l'Ordre, 162, 163.
Salomon, 159.
Salorgne, 160.
Saltzbach, 179.
Salza, 75, 283.
Salsbourg, 32, 70, 75, 83, 103, 141.
Sambre-et-Meuse, armée de, 121, 155.
Samanhout, 53.
Samuel, 160.
San Carlos, duc de, 359.
Sancre ou Sancré, 160.
Sandel ou Sandeil, 160.
Sandos, 160.
San Estevan, 107.
Sans-Gêne, 160.
San-Juliano, 507.
Saniez, 160.
Sanson, 160.
Sansot, 161.
Santa-Catarina, 51.
Santhonax, 350.
Santi-Pietri, 209.
Santo-Marco, 161.
Santo-Paolo, 174.
Santon, 27.
Sapin, (Claude-Joseph), 161.
Sapin (Pierre), 162.
Sapineau, 461.
Sardaigne, 41, 448.
Saragosse, 29, 508, 509.
Saritz ou Saritzo, 162.
Sarlat 162.
Sarrebruck, 47.
Sarreguemines, 2, 28, 74.
Sarrey. Voyez Larrey.
Sarriga, 10.
Sarris, 162.
Sartigue, 162.
Sassey, 317.
Sauce, 162.
Saudeuil. Voyez Sandel.
Saudeur, 163.
Saumon, 306.
Saumur, 124.
Saurani, 164.
Saure ou Sorre, 164.
Sauset (Hist. de l'Ordre), 198.
Sautereau ou Sautrot, 161.
Sauzet ou Sozay, 164.
Savana, 323.
Savane, 79.
Savanhah, 358, 520.
Savenay, 100.
Savarin, 164.
Savary, 309, 416.
Savoie-Rollin, 359.
Savonne, 92, 121, 155, 253, 299, 507.
Saxe, 4, 13, 15, 25, 27, 28, 31, 35, 37, 60, 64, 91, 180.
Sayer, 164.
Sceault ou Sceaux (Raoul), 164.
Sceaux, 239.
Schaffouse, 32.
Scharnitz, 7, 142.
Schauenburg, 83.
Scheele, 238.
Schelatte, 171.
Schelestadt, 24.
Scherer, général, 138, 288, 435, 472.
Schevanden, 138.
Schilling, Schillinger ou Schœlenger, 165.
Schmidt ou Schmitt (Henri), 165.
Schmidt (Joseph), 165.
Schmidt. Voyez Norberg.
Schmitt, 163.
Schlatkow, 256.
Schœlenger. Voyez Schilling.
Schœnbrunn, 303, 509.
Schonefald, 381.
Schonen, de, 434.
Schœny, 165.
Schouder, 165.
Schowaloff, 271.
Schwartzenberg, prince de, 287, 385, 388.
Schweichard ou Schweighard, 166.
Schweingruber, 166.
Schweneck, 166.
Schwenfurth, 134.
Schwertz (Histoire de l'Ordre), 161.
Schwitz, 127.
Scion ou Scion (Ives-Tanguy), 166.
Scoubard ou Scoubart (Fr.), 166.
Scoubart, 127.
Scrivia, 11.
Sebart ou Sébert, 166.
Secchia, 2.
Séchelles, 286.
Sediman, 56, 120, 153.
Sedan, 199, 210, 500.
Sède, de, 532.
Seez, 215.
Sega (Histoire de l'Ordre), 162.
Seguin, 166.
Segur, comte de, 430.
Seichepine, 166.
Seiches, 88.
Seignier ou Seiguier, 167.
Seilher. Voyez Sellier.
Seilly ou Selly. Voyez Sailly.
Sélim, sultan, 298.
Seltz, 321.
Sembra, 181.
Semelin, 167.
Semillan ou Semillant (Jean), 167.
Semion (Antoine), 167.—Histoire de l'Ordre, 164.
Sémonville, comte de, 374.
Semonville (Charles-Louis-Huguet), marquis de, 432.
Semur, 122.
Senans, 193.
Senat ou Sennat (Jean-Pierre), 167.
Sener ou Seners, 167.
Sens, 45, 453, 461.
Sensenbrener, 167.
Seravalle, 57.
Serreclerk, 516.
Seron, baron, 167.
Sercey, contre-amiral, 448.
Serurier (Jeanne-Mathieu-Philibert, comte), 407, 434.—Histoire de l'Ordre, 164.
Serra, 27.
Sers, comte, 435.
Servan, général, 355, 369, 398, 463.
Servan ou Servant (Etienne), 168.
Sesubart, 166.
Sesubart ou Scoubart (Fr.), 168.
Seugnon, 168.
Seville, 180, 283.
Seyne, 168.
Seyot, 168.
Sézanne, 216.
Shée, 269.
Shée (Henri), comte d'Alton, 435.
Shérer (Gaspard), 164.
Sherer (Jean), 164.
Sibuet, 234.
Sicard (Fr.), 168.
Sicard, 457.
Siccaud (Histoire de l'Ordre), 165.
Sicile, 55, 395.
Sidot, 168.
Sieburg, 184.
Siès. Voyez Suss.
Siegberg, 273.
Sierra-Morena, 283.
Sieyes, 236, 256, 258, 268, 272, 306, 308, 337, 362, 374, 403, 413, 422, 425, 427, 429, 436, 444, 513.
Sigismone, 25.
Sigoulet, 168.
Signy, 168.
Silesie, 12, 18.
Silhol ou Silhot, 169.
Silly, 169.
Silvain, 169.
Silvestre, 144.
Silvestre (Jean-Pierre), 169.
Siméon, 232, 286.
Simon (Jean-Baptiste-Charles), 169.
Simon (Jacques), 169.
Simon (Jean-Marie), 170.
Simon (Joseph), 170.
Simon, 345.—Histoire de l'Ordre, 164.
Simonin, 170.
Simphorien, 171.
Simplon, 144, 289.
Sinamary, 229, 231, 286.
Sintin ou Samtin, 171.
Sirod, 145.
Sivoran, 187.
Skarle, 163.
Smith (Adam-), 423.
Smolensk, 32, 70, 113, 283, 523.
Smyrne, 323, 367.
Soissons (Charles-Fr.), 171.
Soissons, 224.
Solas (Fr.), 111.
Solas ou Solasse. Voyez Paulas.
Soleschniki, 179.
Soleure, 163.
Solterino, 161.
Solignac, de, 417.
Sop (Histoire de l'Ordre), 164.
Sospello, 57, 184.
Sorbonne, 298.
Soré. Voyez Foré.
Sorel, 172.
Sorre. Voyez Saure.
Sory, 67.
Sotin, 230, 370.
Souabe, 48, 342.
Souàgui, 53.
Soubrany, 537.
Souchon, 172.
Sougy, 402.
Souham, général, 387, 480.
Souhard, 172.
Souillez. Voyez Soullière.
Soulès (Jean), 172.
Soulès (Jérôme), 172.
Soullière, 173.
Soulpoin, 174.
Soult, maréchal, 64, 70, 85, 171, 271, 344, 407, 460.
Sourry ou Soury, 174.
Sourthe, Soustras ou Soustres, 174.
Sousois, 60.
Souvarow, général, 31, 219, 342, 435.
Soye, 174.
Sozet. Voyez Sauzet.
Spa, 277.
Spina, cardinal, 231.
Spangen, 163.
Spinardo, 40.
Spezzia, 164.
Sprimont, 156.
Spire, 27, 82, 178, 269, 333.

Splugen, 290.
Staël, Mme de, 373.
Stamphly et non Stamply, 175.
Stanhope, lord, 213.
Steimberg, 20.
Steinbach, 175.
Stephany, 175.
Stettin, 53, 207.
Stobia, Strobia ou Strobie, 176.
Stockach, 75, 83, 158, 204.
Stockholm, 227, 251.
Stofflet, 190, 461, 463, 496.
Stoïssewich, général, 382.
Stoltz, 176.
Storta, 57.
Stourm, Stourme ou Stouvène, 176.
Stralsund, 95, 183, 508, 525.
Strasbourg, 8, 315, 335, 351, 357, 367, 426, 428, 430, 494.
Strevi, 41.
Stricker ou Striker, 176.
Strobia ou Strobie. Voyez Stobia.
Stuart, 261.
Stura, 80.
Stuttgard, 427, 341, 443.
Suard, 333, 430.
Suchet, général, 115, 194, 509.
Succhini. Voyez Zucchini.
Sudrie, 176.
Suez, 139, 323, 399.
Suffren, bailli de, 210, 323, 400.
Suger, 326.
Suisse, 51, 253.
Sujet, 177.
Sureau, avocat, 418.
Surinam, 231.
Surveillante, frégate, 116.
Suss, 177.
Suz, 163.
Suzannet, 461.
Suze, vallée, 6.
Swiftsure, vaisseau, 127, 142.
Sylvain-Maréchal, 243,
Syrie, 5, 7, 14, 19, 26, 28, 37, 38, 40, 45, 48, 57, 58, 61, 74, 76, 77, 79, 81, 86, 91, 153, 161.
Szrensk, 7.
Szyszkowski, 222.

T.

Tabard ou Tabart (Jean), 177.
Tabarin (Jean), 177.
Taberly ou Taberty (Antoine), 177.
Tacite, 325.
Taggea, 33.
Tagliamento, 53, 471.
Taillard, 177.
Taillardat (Alexandre), 178.
Talaveira de la Reina, 51, 57, 208, 509.
Talleyrand, prince, 232, 241, 253, 259, 309, 313, 342, 358, 359, 422, 425, 433, 535.
Tallien, 440, 444.
Talloire, 238.
Talmont, 226.
Taitbout, 245.
Tancarville, 475.
Tanger, 227.
Tarascon, 75.
Taragone, 82, 106, 107, 508.
Taraire, 39.
Tarberty (Antoine). — Histoire de l'Ordre, 162.
Tarbes, 405.
Tardif de Pommeroux de Bordesoulle (Etienne), 178.
Tarentaise, 504.
Target, 445.
Tarifa, 209.
Tarride ou Terride (Jean), 181.
Tascher, comte de, 394.
Tauleigne, 181.
Taulignan, 220.
Taulinet (Histoire de l'Ordre), 164.
Taupin, baron, 181, 185.
Tavernier (Jean), 182.
Tavernier (Denis), 182.
Tavier, 182.
Tarwis (Histoire de l'Ordre), 162, 163.
Teheran, 46.
Terni, 505.
Terpile (Marc), 182.
Terracine, 301.
Terras ou Terrat (Louis), 182.
Terreil, 162.
Terride. Voyez Tarride.
Terriode (Histoire de l'Ordre), 165.
Terron. Voyez Théron.
Tesrin, 182.
Tessier ou Tissier (Jean), 182.
Tessier, abbé, 517.
Tessier (Histoire de l'Ordre), 164.
Tessin, 153.
Teste, 302.
Tett, 182.
Teulet (Jean), 182.
Teurtre. Voyez Leteurtre.
Texel, 55, 120.
Thain (Louis), 183.
Theis (Nicolas), 183.
Théodore (Bastien), 183.
Théron ou Terron (Jean-Baptiste), 184.
Therond, 184.
Theth, 84.
Thevenez d'Aoust (François-Alexandre), 184.
They, baron de. Voyez Puton.
Thiars, 68.
Thibaudeau (Antoine-Claire, comte de), 438, 531.
Thibeaud (Jean), 185.
Thiébaud, le général, 383.
Thiebaut, 185.
Thiebaud ou Thiébault (Pierre-Joseph), 185.
Thierry (Joseph-Alexandre, baron), 185.
Thiessé, 235, 513.
Thimard ou Timard (Fr.), dit Lafleur, 186.
Thinlot ou Thainlot (Fr.), 186.
Thionville, 17, 20, 177, 189.
Thirion, (Fr.), 186.
Thiry (Nicolas-Marin baron), 186.
Thissé ou Tissé (Nicolas), 186.
Tholingre (Pierre-Marin), 187.
Thomas (Jean-Baptiste), 187.
Thomas (Nicolas), 187.
Thomas, 326.
Thomassin, 311.
Thonniez (Fr.), 187.
Thoraise, 90.
Thory (Louis), 187.
Thouars, 82.
Thouin, 398.
Thouvenin, 127.
Thouvenin ou Touvenin (Alexis), 187.
Thuriot, 502.
Thurroques (Pierre), 187.
Thuylas ou Tuila (Aubin), dit Lavaleur, 187.
Tibaut (Louis), 187.
Tibi ou Tiby (Amable), 188.
Tibre, 302, 303.
Tilloy (Antoine), 188.
Tilly, general (Histoire de l'Ordre), 192.
Tilly, 231.
Tilsitt, 12, 28, 61, 84, 173, 263.
Timbert (Jacques-Alexandre), 188.
Timard. Voyez Thinard.
Tinet, 296.
Tirier, (Noël), 188.
Tirlemont, 86, 176.
Tisse. Voyez Thissé.
Tisset ou Tissier (Alexis), 188.
Tissot (Jacques), 188.
Titard (Jacques), 188.
Tite-Live, 319.
Tocip-Grigny (Achille-Claude-Marie), 21, 189, 470.
Tolède, 283.
Tolentino, 259, 301.
Tolloy, 344.
Tony (George), 191.
Topsent (Noël), 191.
Torcy, 493.
Tordeux (Augustin), 191.
Torella, prince de, 429.
Torgau, 80.
Toril.a, 88.
Torquemada, 10, 53, 103, 115.
Torrel (Léonard), 191.
Tort de la Sonde, 415.
Toscane, 40, 47, 271.
Totin (Nicolas), 191.
Touchard ou Tonchard (Jacques), 191.
Touchard-Lafosse, 379.
Toucherier (Jean), 191.
Toucheries, 191.
Touchevier, 191.
Toul, 28, 36, 318, 341.
Toulancout (Pierre-Miche), 191.
Toulon, 5, 11, 37, 55, 71, 81, 121, 128, 167, 199, 200, 203, 241, 273, 295, 307, 324, 370, 378, 402, 410, 429, 448, 507. — Histoire de l'Ordre, 163.
Toulouse, 75, 81, 84, 201, 211, 260, 281.
Toupiol (Pierre), 191.
Tournay, 176.
Tourny, 191.
Tours, 42, 213, 243, 302, 368.
Tourtel (Antoine-Saint-Ange), 192. — Histoire de l'Ordre, 162, 166, 167.
Toussaint-Louverture, 350.
Toutant, 177.
Toutant (Pierre), 192.
Touvenin. Voyez Thouveuin.
Touzard, 109.
Trafalgar, 157, 172.
Trani, 74, 100.
Traun, 85, 159.
Travot, général, 271, 461, 486.
Tubia, 3.
Trebia, 26, 36, 43, 46, 47, 92, 95, 116, 123, 156, 162, 479, 486.
Treguier, évêque de, 226.
Trehouarts, 192.
Treilhard, comte, 235, 321, 329, 443, 516.
Treistz, Trest ou Tust (Nicolas) 192.
Tremedale, 29.
Tremoignon, de, 400.
Trente, 155, 161.
Treves, 273.
Trévisse, ville, 380.
Trévoux, 2.
Triaire (Joseph, baron), 192.
Triboulez, 193.
Tridoulat, baron, 193.
Trieste, 310, 314.
Trinité, 293.
Trocadero, 180.
Trogoff, 448.
Trois-Toisons, ordre des, 80.
Tronchet, 242, 401, 412, 413, 437, 445.
Tronchin, 238.
Tronçon du Coudray, 230, 231, 441.
Trotet, 194.
Trouillard, 153, 194.
Trouillon, 492.
Trousseau, 194.
Trouville, 194.
Troyaux, 195.
Truffaut, 195.
Truguet, vice-amiral, 110, 406, 410, 417, 447.
Truxillo, 208.
Tubigo, 211.
Tudela, 89, 508.
Tuila. Voyez Thuylas, dit Lavaleur.
Turckheim, 178.
Turcoing, 64.
Turc ou Turck, 195.
Tures, 16, 27, 53, 69, 88.
Turel ou Turelle, 195.
Turgot, 157, 423, 446.
Turin, 70, 233, 325, 349, 359, 360, 433, 354.
Turni, 354.
Turpin, 195.
Turquie, 395.
Turreau, général, 227.
Tuileries, 124.
Tuyaux (Claude-Charles), 195.
Tuyaux Célestin), 195.
Tyrol, 21, 46, 80.

U.

Udine (Hist. de l'Ordre), 170.
Ulm, 32, 47, 64, 128, 141, 178, 161, 194, 250, 269, 403, 427, 464.
Urassow, 384.
Urdins, 333.
Uri, 30.
Ustaritz, 325, 333
Utello, 129.
Uzès, 242,
Uzerches, 197.

V.

Vaché, 195.
Vadier, 562.
Vaillant (Joseph), 196.
Vaillant (Simon-Jean-Baptiste), 196.
Val, 196.
Valbonne, 74.
Valdebouse 196.
Valderon, 196.
Valeggio, 11, 46. — Histoire de l'Ordre, 162.
Valençay, 359.
Valence, 13, 29, 46, 48, 235, 316.
Valenciennes, 80, 85, 125, 163, 215, 261, 273, 484, 504.
Valenciennes (Jean-Louis), 196.
Valentin, 196.
Valette ou Vallette, 196.
Valin, 180.
Valkowitz, 91.
Valladolid, 53.
Vallerand, 196.
Vallery, 196.
Vallon, 286.
Valmy, 95, 189, 210, 215, 475.
Valrozone, 53.
Valteline, 283.
Valton, 196.
Valturno, le, 106.
Vambre, 197.
Vandamme, 106, 162, 168, 181, 204, 384.
Vandeling (Histoire de l'Ordre), 164.
Vandermæssen, 91.
Vander-May, 351.
Vander Meersch, Mlle, 352.
Vandevelle ou Vendevelle, 197.
Vanroye, 197.
Vanstubel, 71.
Var, 256.
Varéliaud et non Varellaud, 197.
Varennes, 414.
Varin, 300.
Varin ou Vazin, 198.
Varnier, 334.
Varocaus ou Varoquaux, 199.
Varsovie, 374, 393,
Vasi. Voyez Vassy.
Vassal 199.
Vasselin, 199,
Vassencourt, Vosges, 3.
Vassy ou Vasi, 199.
Vatelier, 199.
Vatrin, 199.
Vauban, 373.
Vaubecourt, 46.
Vaublanc, 333.
Vaubois, général, 206, 379, 451.
Vaucher, Vauchez ou Vaulher, 199.
Vaucherol ou Vaucherot, 199.
Vauchuse, 2, 25.
Vaucoret, 199.
Vaudemont, princesse de, 311
Vaudoncourt, général de, 386, 391.

Vaulher. Voyez Vaucher.
Vausselle, 199.
Vaux, maréchal de, 371.
Vauxchamps, 180.
Vavasseur, 199.
Vawran ou Wavrans, 200.
Vazin. Voyez Varin.
Vecker, 200.
Velay ou Play, 200.
Vellaud, 200.
Vels, 85.
Vendée.-Vendéens, 2, 6, 7, 8, 15, 16, 20, 30, 31, 36, 41, 49, 50, 56, 63, 64, 66, 70, 79, 82, 90, 94.
Vendôme, 3, 306.
Venes, 200.
Venise, 306.
Vérand, 200.
Verceil, 162, 221.
Verderia, 142.
Verdet, 200.
Verdier, comte, 135, 183, 185, 200, 201.
Verdier (Alexis), 200.
Verdun, 75, 78, 79, 147.
Verdun (Claude), 203.
Vergand ou Vergaud, 203.
Vergeau ou Vergeot, 203.
Vergennes, comte de, 373, 430.
Vergniaud, 329, 355, 414, 435.
Vergnes, 203.
Vergniole, 203.
Verichon, 203.
Vérithac (Histoire de l'Ordre), 162.
Vermale, 203.
Verne, 203.
Vernet (Jean), 203, 298.
Vernet (Hist. de l'Ordre), 162.
Vernier (Philibert), 203.
Vernier (Pierre-Jean-Claude), 204.
Vernier (Théodore), comte de Montorient, 452.
Vernus, 204.
Vérone, 8, 12, 25, 35, 45, 46, 48, 63, 77, 113, 153, 206, 470, 529.
Verret, 204.
Verrières, de, 204.
Verry, 205.
Versailles, 24, 45, 85, 226, 239, 243, 292, 388, 396, 430, 431.
Vervins, 57.
Vesoul, 7, 28.
Vesterlo, 220.
Vezelise, 317.
Viaud, 205.
Viberswillers, Meurthe, 48.
Vicence, 52.
Vic-sur-Aisne, 337.
Vicherey, 318.
Vicq-d'Azyr, 314.
Victor, maréchal, 54, 179, 205, 343, 460, 472, 507.—Histoire de l'Ordre, 165.
Victor (Claude), 211.
Vidal (Jacques-Marie-Barthélemy), 211.
Videment (Jean-Fr.), 211.
Viel, 211.
Viellard, 415.
Vien (Joseph-Marie, comte), 453.
Vienne, 77, 91, 159, 168, 219, 262, 269, 312, 367, 374, 393, 395, 403, 422, 432.
Vigan, 87.
Vignali, 302.
Vigne, 212.
Vigneron, 212.
Vignier, 328.
Vigniot ou Vignot, 212.
Vignolle, 510.
Vigny, 213.
Vilaret, 71.
Vilhelm, 213.
Villabon, 483.
Villar, 327.
Villardy ou Villardry, 213.
Villa-Franca, 62.
Villa-Garcia, 128.
Villamaurique, 209.
Villaret, 400, 448.
Villaret-Joyeuse, 232, 323, 525.
Villatte, général, 208.
Villaume. V. Willaumé.
Villaume ou Villaumey, 213.
Villavergne, 36.
Villa-Viejo, 54.
Villé-Cloye, 75.
Villefranche, 88, 412.
Villèle, 180.—Histoire de l'Ordre, 188, 190, 191, 193, 194, 195, 198, 199.
Villelongue, 138.
Villemain, 536.
Villement, Villemont ou Vittement (Charles), dit Lagrenade, 213.
Villemot ou Vuillemot, 213.
Villena, 87.
Villeneuve, amiral, 157, 180, 323.
Villeneuve-le-Roi, 335.
Villette, marquis de, 414.
Villers, 246.
Villetard (Alexandre, comte), 335, 453.
Villies, 213.
Villoison, 343.
Villot, 230.
Villongue, 159.
Vilnadella, 53.
Vimar, 454.
Vimeiro, 76, 184, 192, 473, 509.
Vimereaux, 55.
Vimereux, 64.
Vincennes, 416.
Vincent, général, 385.
Vincent (Éloy), 213.
Vincent (Jean), 213.
Vinot, 213.
Vintin, 213.
Violonet, 213.
Vionnet de Maringoné, 214.
Vircheim, 170.
Virgile, 325.
Virideau, 214.
Vissemberg, 214.
Viterbe, 301.
Vitet, 227.
Vitrolles, de, 313, 408, 434.
Vitry-le-Français, 86.
Vitry, 175.
Vittement. Voyez Villement (Charles).
Vittoria, 54, 128, 209.
Vivenot, 214.
Vivero, 133.
Viviot, 272.
Vocherot. Voyez Vaucherol.
Voillemin, 215.
Voirin (Jean-Joseph-George), 215.
Voiron, 234.
Voisenon, abbé de, 243.
Voiturier, 215.
Volcan, chaloupe canonnière, 136.
Volfait, 215.
Volff. Voy. Wolff.
Volney (Constant.-Fr.-Chassebœuf, dit Boisgirais, dit), 297, 455.
Voltaire, 258, 317, 325, 326, 345, 417, 430, 443, 502.
Vosges, departement, 4.
Vouziers, 86.
Vrigny, 215.
Vuatrin, 216
Vucher, 216.
Vuillemin, 216.
Vuillemot. Voy. Villemot (Fr).
Vuillemot (Bonaventure), 216.
Vuillet, 217.
Vulin, 217.

W.

Waal, 476.
Wachau, 18, 209, 214, 474, 480.
Wadeleux, 217.
Wagner, 218.
Wagram, 2, 32, 40, 54, 63, 70, 80, 84, 93, 105, 108, 112, 116, 132, 141, 145, 148, 154, 158, 199, 205, 212, 250, 263, 291, 476, 479, 523.
Wahal, 478.
Walcheren, 91, 131, 162, 270. 309.
Wallerant, 218.
Walmin, 218.
Waltiez, général, 383.
Wautzenau, 178.
Waren, amiral, 220.
Warheim, 197.
Warnier, 218.
Washington, 358, 430, 457, 534,
Waterloo, 15, 73, 140, 144, 233, 271, 301, 302, 312, 375, 420, 500, 503.
Wathiez, 123.
Watignies, 465.
Watrin, 123, 380.
Watrin (Fr.), 218.
Watrin (Louis), 220.
Wavrans. V. Vavran (Hubert-Fr.).
Wber, 220.
Werck, 220.
Weissembourg, 27, 40, 42, 43, 269.
Weissenfeld, 32.
Welesley, 309.
Wellington, 73, 208, 260, 312, 313, 332, 383, 384.
Wentin ou Wyntein, 220.
Werbrouck, 489.
Werdt, 27.
Wertingen, 536.
Wesel, 168, 521.
Weser, 255.
Westphalie, 476.
Wetzlaer, 65.
Wiazma, 76, 493.
Wickam, 230.
Willaume, 220.
Willembsbourg, 138.
Willot, 336.
Wilna, 132, 209.
Wittemberg, 183.
Witgenstein, général, 343, 384.
Wintherthur, 32.
Witz, 220.
Wohlerau, 82.
Wolfard ou Wolfrad. V. Volfait, 220.
Wolff, 220.
Wolkasbruck, 61.
Wormser-Joch, 283.
Wrède, général de, 384.
Wukassowick, général, 206.
Wurmser, 67, 206, 378, 434.
Wurschen, 384.
Wurtemberg, duc de, 284.
Wurtemberg, royaume de, 427.
Wurtzbourg, 154, 504.
Wuyts, 220.
Wyntein. Voy, Wentin.

X.

Xénophon, 319.

Y.

Yacowo, affaire de, 515.
Yambo, 53.
Yarmouth, 269.
Ygon. Voy. Igon (Jean-Baptiste).
Ygon (Jean-Baptiste-Catherine), 494.
Yonne, 3.
York, duc d', 253, 478.
Ypres, 32, 465, 497.
Yrague. Voy. Irague (Jean).
Yvonnet, 221.

Z.

Zabern, 221.
Zach, général de, 380, 527.
Zante, île de, 127, 129.
Zehdnich, 53.
Zélande, 35, 85, 91.
Zepffel, 221.
Zethen, 25.
Zimmermann, 221.
Znaïm, 70, 480.
Zodiaque, 168.
Zolbausen, combat de, 61, 94, 117.
Zucchino (Jean-Baptiste) et non Zucchini, 221.
Zurich, 1, 29, 31, 32, 38, 78, 83, 127, 156, 157, 163, 294, 494.
Zurmin, 508.
Zy, 221.
Zyp, 160.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Table des Biographies contenues dans ce volume.	v
Préface.	xvii
Avis.	xx
Histoire et statistique de l'Ordre (suite).	161 à 208
Légionnaires de droit. — Armes d'honneur. — Nomination du 1er vendémiaire an xii. — (Suite, F. à Z.).	1
Nomination du 9 vendémiaire an xii.	223
Nomination du 23 vendémiaire an xii.	459
Nomination du 20 brumaire an xii.	491
Nomination du 4 frimaire an xii. — (A. à F.).	495
Table générale alphabétique.	531

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.